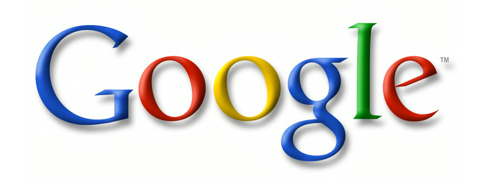



Google





Annales

ANNALES

DE L'EST

NANCY. — IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie.

ANNALES

DE L'EST

REVUE TRIMESTRIELLE

PUBLIÉE

Sous la direction de la Faculté des Lettres de Nancy

NEUVIÈME ANNÉE — 1895

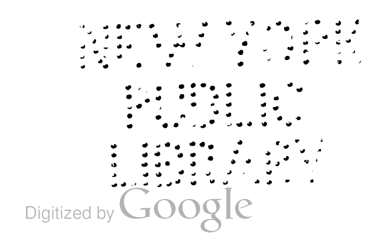
NANCY

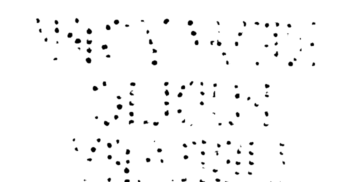
BERGER-LEVRAULT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

18, RUE DES GLACIS, 18

PARIS, MÊME MAISON, 5, RUE DES BEAUX-ARTS

1895





LA

« DRAMATURGIE » DE LESSING

VOLTAIRE ET SON THÉATRE [1]

La polémique instituée par Lessing contre la tragédie française, dans la personne des deux poètes qui la représentaient alors avec éclat sur la scène allemande, Corneille et Voltaire (Racine ne figure pas sur le répertoire de Hambourg), occupe une notable partie de la *Dramaturgie*. Elle en est le but et en quelque sorte la raison d'être. Favoriser l'essor d'un théâtre national et l'éclosion d'une forme dramatique conforme au génie allemand, plus libre, plus hardie, affranchie de la réglementation française, et s'inspirant des modèles anglais et des modèles anciens mieux compris, voilà l'œuvre patriotique à laquelle Lessing travaillait depuis ses débuts dans la critique théâtrale, et dont la création du théâtre de Hambourg et la *Dramaturgie* devaient hâter l'accomplissement.

De tous les poètes français, Voltaire était le plus répandu, le plus applaudi, le plus imité en Allemagne, bien plus que Corneille et que Racine, par conséquent l'adversaire le plus dangereux de cet art national que Lessing voulait encou-

1. Cet article, de même que les précédents publiés à cette place, est un chapitre détaché de l'ouvrage sur Lessing, qui ne tardera pas à paraître.

rager ; mais c'était aussi celui dont les pièces, malgré la faveur du public, pouvaient offrir le plus de prise à la critique. En outre Voltaire, non seulement par ses œuvres, mais par sa présence, par son influence personnelle à Berlin, par les faveurs et les honneurs dont le comblait le roi de Prusse, incarnait en lui cette domination de l'esprit français en Allemagne impatiemment supportée par la jeune génération littéraire, mécontente et découragée, se voyant dédaignée, ignorée, par celui qui lui devait aide et protection sympathique, et dont elle célébrait cependant avec un patriotique désintéressement la gloire et les triomphes militaires. Lessing lui-même avait eu à souffrir de cet injuste dédain du roi, qui accordait à l'intrigue étrangère ce qu'il refusait au mérite indigène.

Néanmoins comme beaucoup de ses contemporains, il avait été séduit par l'esprit et le génie de Voltaire. Il admirait en lui l'écrivain, l'historien, et nous savons qu'à l'époque de ses débuts, il avait étudié, loué, traduit ses écrits historiques, et que même il avait été introduit auprès de Voltaire et chargé par lui de traduire des mémoires pour ce malencontreux procès d'argent, où il était était engagé alors.

Nous avons raconté aussi le fâcheux incident qui brusquement mit fin à ces relations, et qui dut laisser un souvenir aigri dans l'âme de Lessing, injustement accusé de mauvaise foi, quand il n'était coupable que d'étourderie et de légèreté[1].

Si Lessing, dans sa polémique contre Voltaire, ne visait pas exclusivement le poète, le critique et le théoricien littéraire, et s'il n'avait pas ailleurs rendu justice à l'écrivain et au philosophe, on pourrait croire, et il n'y aurait pas lieu de s'en étonner, que l'irritation causée par cette mésaventure n'ait influé sur ses jugements.

Toujours est-il que dans la *Dramaturgie*, sa critique est particulièrement acrimonieuse et agressive. Son humeur batailleuse trouve ici un terrain favorable.

1. Voy. chapitre I[er], Lessing, *Critique littéraire*.

On sait d'ailleurs, et Lessing l'avoue, que pour trouver et développer ses idées sur une question quelconque, il a besoin d'un adversaire à combattre et à réfuter. La contradiction l'excite, le met en verve ; le choc d'une idée fausse ou discutable fait jaillir ses propres idées. Il adopte pour sa devise et sa règle de critique, l'aphorisme attribué à Lactance : « Reconnaître le faux, est le premier degré de la sagesse. » Il cherche donc quelqu'un avec qui il puisse discuter et, de son propre aveu, « il choisit de préférence les auteurs français, et particulièrement M. de Voltaire[1] ». Voltaire est sa tête de Turc, le dynamomètre sur lequel il exerce et mesure sa vigueur dialectique. Partout où l'occasion s'en présente, et si elle ne se présente pas, il sait la trouver, il signale et réfute avec un malin plaisir les erreurs historiques, les jugements contestables de Voltaire, en mêlant à ses critiques d'ironiques compliments[2]. Il loue des auteurs qui ne lui sont pas particulièrement symphatiques, des auteurs français, pour avoir l'occasion de critiquer Voltaire.

Ainsi pour ne citer que quelques exemples, il prend contre lui la défense de Molière et de l'*École de femmes*, mal jugée par Voltaire. Il prend parti pour Thomas Corneille et sa médiocre tragédie d'*Essex*, à laquelle Voltaire reproche plusieurs inexactitudes historiques et chronologiques. Lessing prouve que ces inexactitudes n'en sont pas, et que d'ailleurs au théâtre elles ne sont d'aucune conséquence. Il se moque de « la faiblesse de M. de Voltaire de vouloir être un profond historien[3] », oubliant qu'autrefois à ses débuts il avait chaleureusement loué ses œuvres historiques[4].

Quand Voltaire, dans son commentaire sur Corneille, à

1. *Dramaturgie*, n° 70.

2. « J'ai tant de plaisir à citer les jugements de M. de Voltaire. Il y a toujours profit à en tirer, même des plus insignifiants, sinon toujours de ce qu'il dit, mais de ce qu'il aurait dû dire. » (N° 70.)

3. *Dramaturgie*, n° 23.

4. Dans la *Privilegirte Zeitung* de Berlin, octobre 1751 ; voy. le chapitre : *Critique littéraire*.



propos de la scène du soufflet dans le *Cid*, affirme « qu'on ne donnerait plus aujourd'hui un soufflet sur la joue d'un héros, que cela n'est même plus souffert dans la comédie; que c'est le seul exemple qu'on en ait sur le théâtre tragique et que c'est une des raisons qui firent intituler le *Cid, tragi-comédie* », Lessing le contredit sur tous ces points ; il lui cite l'*Essex* de Banks, où un soufflet est donné ; il prouve que le nom de *tragi-comédie* a une autre origine beaucoup plus ancienne, et enfin que le soufflet, déplacé dans la comédie, peut ne l'être pas dans la tragédie, et que notamment dans le *Cid* il produit un puissant effet de colère contre l'insulteur, de pitié pour la victime[1]. Il lui reproche aussi de parler de certaines pièces, comme les *Adelphes*, de Térence, de façon à faire croire qu'il ne les a pas lues ou qu'il les a oubliées[2]. Enfin, il paraît enchanté de le trouver en défaut, et vraiment on est étonné, nous le constaterons encore plus loin, de l'importance pédantesque que Lessing donne souvent à des détails, et de voir l'appareil formidable d'érudition qu'il déploie pour remporter de trop faciles victoires.

Ce qui doit nous occuper plus que cette polémique, où Lessing dépense beaucoup de science et de dialectique inutilement, et qui, d'ailleurs, n'intéresse pas l'œuvre dramatique de Voltaire, c'est la critique également minutieuse parfois et chicanière, mais en somme sérieuse et approfondie, et, il faut le dire, le plus souvent juste, et non sans quelques réserves élogieuses, à laquelle il soumet les tragédies de Voltaire représentées sur le théâtre de Hambourg et que son devoir de feuilletoniste l'amène à juger. Ces tragédies sont *Sémiramis*, *Zaïre* et *Mérope*[3]. Lessing ne les avait pas choisies, car nous savons qu'il n'avait presque aucune influence sur la composi-

1. N° 56. — Voy. le chapitre sur Corneille et la tragédie française.
2. N° 71.
3. Outre ces trois tragédies représentées, Lessing mentionne, mais en passant et exceptionnellement, plusieurs autres tragédies de Voltaire. En outre, trois comédies de Voltaire : *Nanine, l'Écossaise, la Femme qui a raison*, représentées également à Hambourg, sont jugées par Lessing. Nous en parlerons plus loin.

tion du répertoire. Mais comme ces trois pièces montrent le talent de Voltaire sous trois aspects différents et qu'elles représentent en quelque sorte trois formes, trois expériences dramatiques distinctes, le critique a été servi à souhait.

I.

Commençons par *Sémiramis*. Cette tragédie est de 1748[1]. Elle marque, comme toutes celles de Voltaire qui furent composées depuis son retour de Londres, c'est-à-dire depuis 1730, un progrès, une manière nouvelle à certains égards. Voltaire, on le sait, se fait gloire d'imiter ses prédécesseurs, Corneille et Racine ; il est le partisan convaincu du système classique ; il en admet les principes, les règles, les traditions. Seulement le disciple a l'ambition de surpasser ses maîtres. Il reconnaît que ce qui manque à la tragédie française, malgré sa supériorité à l'égard du théâtre des autres nations et même de l'antiquité, c'est l'action. Il constate que « nous avons des discours, des conversations, mais trop peu de mouvement scénique[2] ».

Pendant son séjour à Londres, si important et si décisif pour lui et pour la littérature française, Voltaire, entre autres nouveautés fécondes, avait étudié le théâtre de Shakespeare. S'il fut choqué, comme devait l'être un bel esprit français, nourri des doctrines et des traditions classiques, par les audaces, les trivialités, les monstruosités du théâtre de Shakespeare, il ne fut pas insensible non plus aux puissants effets dramatiques, au pathétique profond, à la merveilleuse imagination du poète anglais. Les jugements qu'en différents endroits, notamment dans les *Lettres anglaises*, il porte sur le grand tragique, témoignent à la fois de ses répugnances et de son admiration[3]. Celle-ci l'emporta, en somme, et Voltaire se flatta d'enrichir notre théâtre, en y introduisant quelques-unes des beautés du drame

1. Représentée à Hambourg le 29 avril et reprise le 11 juin 1767.
2. *Discours sur la tragédie* (à milord Bolingbroke).
3. *Lettres anglaises*. (Lettre XVIII.)

anglais. Mais son goût académique, son respect des bienséances et des traditions, la crainte de choquer son public par trop de hardiesse, réduisirent ces discrètes innovations à quelques jeux de scène, à des coups de théâtre, à des effets de mélodrame tout extérieurs.

Déjà dans *Éryphile* il essaye d'introduire sur la scène française le merveilleux fantastique et terrible d'*Hamlet*. Dans *Sémiramis* il reprend le même motif et reproduit avec plus de succès le même effet.

On connaît le sujet de *Sémiramis*. On sait que la scène capitale, le coup de théâtre qui doit amener le dénoûment, c'est l'apparition du spectre du feu roi Ninus, assassiné par son épouse de complicité avec Assur et qui sort de son tombeau en présence de la reine et de toute la cour pour dévoiler le crime qui l'a fait périr, pour demander vengeance et prévenir le mariage incestueux de la reine et de son propre fils Arsace.

C'est sur cette scène et sur le parti que Voltaire a su tirer du merveilleux, que porte la critique de Lessing.

En thèse générale, il proscrit le merveilleux dans le drame, où tout doit s'enchaîner logiquement, où les événements, les résolutions et les actions des personnages doivent être produits par des causes naturelles et compréhensibles, autrement le théâtre ne serait pas ce qu'il doit être, l'école de la vie morale[1]. C'est aussi pour cette raison que Lessing repousse la tragédie chrétienne, où, comme dans *Polyeucte,* intervient la grâce comme un *deus ex machina*[2].

Néanmoins il accepte le merveilleux, sinon comme ressort principal, du moins comme moyen auxiliaire, mais à condition que le poète sache s'en servir, et c'est à ce point de vue qu'il juge la tragédie de *Sémiramis* en lui opposant l'*Hamlet* de Shakespeare, que Voltaire avait bien en vue en composant sa tragédie[3].

1. N° 2.
2. Voy. le chapitre sur Corneille.
3. Voy. sa dissertation sur la tragédie placée en tête de *Sémiramis* (troisième partie).

Voltaire allègue (dans sa Préface), pour justifier son innovation, qu'il est permis d'employer le merveilleux par la raison que les anciens y ont cru. « Quoi ! toute l'antiquité aura cru ces prodiges et il ne sera pas permis de se conformer à l'antiquité[1] ! » « Ce n'est pas une raison, répond Lessing, le poète n'est pas historien, il poursuit un but plus élevé ; l'histoire pour lui n'est qu'un moyen ; il ne veut pas nous instruire ; il veut nous émouvoir, mais pour cela il faut qu'il y ait une certaine correspondance, une certaine sympathie entre nos sentiments, nos croyances, et celles des personnages qu'on nous montre sur la scène. Si nous n'avions pas nous-mêmes une certaine disposition à croire au merveilleux, le merveilleux au théâtre ne nous toucherait pas. Ce n'est pas que nous n'ayons de bonnes raisons, des raisons philosophiques, pour en douter. Mais pour la masse du public ces raisons n'ont pas assez de force pour les persuader de l'impossibilité des apparitions surnaturelles. Cette disposition vague, confuse, à croire au merveilleux, un vrai poète saura en profiter et s'en servir ; il saura écarter tout ce qui pourrait la détruire et réveiller notre incrédulité[2]. »

Lessing a sans doute raison, mais pas contre Voltaire qui, dans le passage de sa Préface cité plus haut, après avoir invoqué l'exemple de l'antiquité pour justifier l'emploi du merveilleux sur la scène, ajoute : « Quoi ! notre religion aura consacré ces coups extraordinaires de la Providence, et il serait ridicule de les renouveler ! » Il a donc d'avance répondu à l'objection de Lessing. Mais où Lessing est dans le vrai, c'est quand il compare l'emploi qu'a fait Voltaire du merveilleux à celui qu'en a fait Shakespeare.

Shakespeare, dans *Hamlet* et dans *Macbeth*, a su tirer du merveilleux de puissants effets d'émotion et de pathétique. Voltaire, au contraire, qui se flatte d'avoir imité et même corrigé Shakespeare, a complètement échoué. Qu'on compare l'ombre

1. Dissertation sur la tragédie.
2. *Dramaturgie*, n° 11.



de Ninus sortant de son tombeau, en plein jour, en pleine cour, devant une nombreuse assemblée, — chaque vieille femme aurait pu apprendre à M. de Voltaire que les fantômes craignent la clarté du soleil et évitent les nombreuses assemblées; — qu'on compare ce fantôme de bonne compagnie avec l'ombre du vieux roi, le père d'Hamlet, que Shakespeare fait paraître à l'heure de minuit, sur la terrasse solitaire d'Elseneur, par une froide nuit d'hiver, devant quelques sentinelles, et l'on peut juger de la différence qu'il y a entre un merveilleux vraiment dramatique et pathétique, manié par un poète de génie, et une machine théâtrale, un truc d'opéra imaginé par un habile metteur en scène.

Ce qui achève encore, chez Voltaire, de gâter l'effet de cette scène, qui devait être le point culminant, le *clou* de sa pièce, c'est, comme Lessing le remarque très justement, que dans cette nombreuse société devant laquelle paraît le spectre de Ninus, l'expression de la terreur, très naturelle et nécessaire à l'effet général, est impossible. Elle doit se peindre différemment sur chaque physionomie si l'on veut éviter la monotone symétrie d'un ballet. Et fût-elle même d'une exécution facile, cette expression multiple et variée de terreur distrairait nécessairement l'attention du spectateur de l'action et du personnage principal.

Voyez au contraire le spectre d'Hamlet. Il n'est visible que pour Hamlet dans la scène où Hamlet est seul avec sa mère, de même que dans *Macbeth*, le fantôme de Duncan assassiné, qui apparaît au milieu du festin, n'est aperçu que de Macbeth seul. Ce sont ses terreurs, ses remords qui sont en quelque sorte projetés hors de lui, personnifiés dans ce fantôme.

Voilà le vrai merveilleux qui a sa source dans l'âme elle-même. Dans les scènes d'*Hamlet* où paraît le spectre du vieux roi, c'est Hamlet plus encore que le spectre qui nous frappe. C'est sur lui que se porte notre attention. Tous les signes de terreur que nous voyons se peindre sur sa figure, passent en quelque sorte dans notre âme à nous. Le fantôme agit sur nous, moins

encore par lui-même que par Hamlet. L'impression qu'il éprouve se communique à nous, et cette impression est si forte que nous ne songeons pas un instant à douter de sa réalité.

Voilà, conclut Lessing, ce que peut l'art d'un grand poète. Voltaire ne l'a pas compris. Son merveilleux adapté aux conventions, aux bienséances de la tragédie telle qu'il la concevait, est froid, sans vraisemblance, sans effet de terreur et de pathétique. Ce merveilleux n'a d'ailleurs aucune part à l'action. Il n'est là que pour amener la catastrophe finale, tandis que le fantôme d'*Hamlet* est lié intimement à l'action; c'est un personnage de la pièce qui nous intéresse et nous émeut à l'égal des autres. Une autre observation, encore tout à l'avantage de Shakespeare, qui a échappé à Lessing, et que Laharpe a faite dans son appréciation de *Sémiramis*, où d'ailleurs il traite fort mal *Hamlet*, c'est que le spectre dans *Sémiramis* est inutile, et que la pièce pourrait aller sans lui, puisque le crime qu'il vient révéler est déjà connu; que le grand prêtre notamment en est instruit, tandis que dans *Hamlet* le spectre vient révéler un crime que tout le monde ignore et ignorerait à jamais sans lui [1] [2].

Ce qui, surtout aux yeux de Lessing, donne au merveilleux de Shakespeare la supériorité sur celui de Voltaire, c'est que pour Shakespeare, le merveilleux n'est pas merveilleux; l'apparition du spectre est pour lui un événement naturel, tandis que pour Voltaire c'est un miracle. En effet, Shakespeare, placé au confin de deux époques, a gardé quelque chose de la crédule naïveté du moyen âge. Il croit à la réalité des revenants comme Homère croyait à l'existence et à l'intervention

1. Laharpe, Lycée : Tome X des *Œuvres complètes*. — Nous devons rappeler aussi que la comparaison entre Voltaire et Shakespeare, là où le poète français a voulu imiter le poète anglais, a été supérieurement faite par Villemain dans son *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle*, IXe leçon.

2. Ce malheureux spectre a cependant un mérite. Il a été l'occasion d'une réforme scénique importante. A la première représentation, l'ombre de Ninus eut de la peine à sortir de son tombeau, dont l'entrée était masquée par les seigneurs et les gentilshommes qui occupaient la scène en spectateurs. A la suite de cet incident, et non sans difficulté, Voltaire obtint que définitivement la scène fût débarrassée, et n'appartînt désormais qu'aux acteurs.



des dieux. Il pense, dit Lessing, comme pense un poète, tandis que Voltaire pense comme un philosophe. L'auteur de *Sémiramis* a voulu montrer que la puissance céleste pour faire paraître au grand jour et punir les crimes cachés et qui échappent au jugement des hommes peut, par son intervention directe, faire une dérogation aux lois naturelles[1]. Sans blâmer ce dessein de disposer une pièce en vue de la démonstration d'une vérité morale, Lessing n'y voit pas cependant une nécessité, outre que cette morale de Voltaire ne lui paraît pas très édifiante. Fidèle à son idée sur la Providence qu'il développera plus tard dans sa dernière œuvre dramatique, *Nathan le Sage*[2], il pense qu'il est plus digne de la sagesse suprême de ne pas avoir besoin de ces moyens extraordinaires, et que nous devons croire que la punition du mal est comprise dans l'ordre et dans l'enchaînement naturel des choses[3]. Il conclut en déclarant que si la tragédie de *Sémiramis* n'avait pas d'autre mérite que celui-ci, elle serait à ses yeux une pièce fort médiocre.

Lessing ne nous dit pas quels sont ces mérites, et nous serions peut-être embarrassés à notre tour de le dire. Sa critique n'a d'intérêt pour nous que parce qu'elle soulève et discute la question du merveilleux au théâtre, et que du parallèle établi sur ce point entre la tragédie de Voltaire et le drame de Shakespeare on peut tirer un conseil et une règle pour les poètes.

II.

Il n'était pas difficile à Lessing de démolir *Sémiramis*, une des plus faibles pièces de Voltaire, dont les meilleures mêmes ne sont pas de premier ordre. Il est moins heureux cependant avec *Zaïre*, incontestablement le chef-d'œuvre dramatique de

1. *Dissertation sur la tragédie* (troisième partie).
2. Acte Ier, sc. II,
3. N° 12.

Voltaire. Il en montrera les faiblesses et les défectuosités, mais sans parler des qualités et des beautés qui les rachètent.

De même qu'il a opposé à *Sémiramis Hamlet,* il oppose à *Zaïre, Roméo et Juliette* et *Othello,* que Voltaire avait certainement présent à l'esprit quand il a composé *Zaïre,* quoiqu'il n'en dise rien dans les deux longues épîtres dédicatoires qu'il adresse précisément à un Anglais dont il avait été l'hôte et dont il était resté l'ami. Mais l'analogie est évidente. Orosmane, le soudan amoureux et jaloux, exaspéré par la jalousie jusqu'à tuer sur un faux soupçon celle qu'il aime, ressemble bien à Othello, et Lessing a parfaitement le droit de lui opposer ce modèle dont Voltaire certainement s'est souvenu.

Cependant la jalousie n'est pas le sujet principal de *Zaïre,* comme d'*Othello. Zaïre* est surtout une peinture de l'amour, et si Lessing ici établit un parallèle avec *Roméo et Juliette* qui est également une peinture de l'amour, l'analogie paraît moins visible, et sa critique, sur ce point, porte à faux.

Voltaire, dans l'avertissement placé en tête de *Zaïre,* fait connaître les circonstances qui l'ont fait naître. Les belles dames lui demandaient de l'amour, trouvant qu'il n'en avait pas mis assez dans ses tragédies. Pour les satisfaire il se met à l'œuvre et en vingt-deux jours *Zaïre* est achevée.

« C'est donc aux dames, dit ironiquement Lessing en citant cet avertissement, que nous sommes redevables de cette pièce, qui restera longtemps encore la pièce favorite des dames. »

Et pourquoi pas? N'en déplaise à Lessing, en fait d'amour les femmes ne sont pas les plus mauvais juges, et leur suffrage n'est pas à dédaigner !

Mais Lessing ne veut pas que ce soit l'amour qui a inspiré *Zaïre,* c'est la galanterie. Il ne connaît qu'une seule pièce que l'amour même a aidé à faire; c'est *Roméo et Juliette* de Shakespeare. Il est vrai, dit-il, la *Zaïre* de Voltaire exprime ses sentiments avec beaucoup d'art et de convenance. Mais qu'est-ce cela à côté de cette description si animée de toutes les ruses subtiles et secrètes par lesquelles l'amour s'insinue dans nos

cœurs, de tous les artifices qu'il emploie pour s'asservir toutes les autres passions, et devenir le tyran de tous nos désirs et de toutes nos antipathies. Voltaire comprend, si je puis m'exprimer ainsi, le style de chancellerie (*die Kanzleisprache*) de l'amour, c'est-à-dire cette langue, cet accent qu'emploie l'amour lorsqu'il veut s'exprimer avec le plus de prudence et de mesure; lorsqu'il ne veut rien dire qu'il ne puisse justifier devant la prude scrupuleuse et devant le froid critique. Il est vrai que le plus habile chancelier ignore souvent les plus importants secrets d'État, ou bien, si Voltaire a eu néanmoins une connaissance aussi profonde de l'amour que Shakespeare, certainement il ne l'a pas voulu montrer ici et l'œuvre est restée bien au-dessous de son auteur[1]. »

Lessing, fidèle à ses habitudes de logicien, établit une distinction entre l'amour et la galanterie, et, suivant son habitude encore, il la développe et l'accentue à outrance. Sous sa plume cette distinction devient une antithèse qu'il personnifie dans Shakespeare, qui seul a compris et su faire parler l'amour, et dans Voltaire qui, lui, n'a compris que le langage artificiel de la galanterie. Mais l'opposition n'est pas si absolue que le croit Lessing. La galanterie, si l'on veut, est à l'amour ce que la rhétorique est à l'éloquence; elle le remplace quelquefois, mais ne l'exclut pas nécessairement, pas plus que la rhétorique n'exclut l'éloquence.

Chaque époque impose à nos sentiments, surtout à l'amour dont les formes sont infinies, une expression différente, un langage, un costume particuliers. Dans une société polie, élégante, esclave de l'étiquette et des convenances, comme l'était la société française du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, l'amour s'exprimera avec plus de retenue et de réticences qu'aux époques antérieures; s'enveloppera de phrases et de périphrases galantes, qui dissimuleront la passion, mais sans rien lui enlever de son ardeur et de sa sincérité naturelles. Voyez *Her-*

1. N° 15.

mione, voyez *Phèdre*. « D'âge en âge, dit un ingénieux critique de nos jours, le naturel de l'époque précédente paraît le pire conventionnel à celle qui vient[1]. » Et puis l'amour chez Shakespeare, dans la bouche de Roméo et de Juliette, ne s'exprime pas toujours, ce semble, avec ce naturel que vante Lessing et qu'il reproche à Voltaire de n'avoir pas su trouver ! On y rencontre en maint endroit la préciosité du XVIe siècle. Il se charge de concetti, de métaphores recherchées, d'antithèses et de comparaisons subtiles[2] ; il se pare de

Ce faux brillant qui nous vient d'Italie.

Il est vrai que Voltaire, plus châtié, plus correct, reste néanmoins dans les scènes de passion bien au-dessous de Shakespeare. Chez lui plus d'une fois la forme l'emporte sur le fond ; sa rhétorique brillante peut faire illusion, et ce vêtement aux riches broderies souvent recouvre des formes maigres et grêles.

Zaïre cependant tient une place à part dans le théâtre de Voltaire et quand dans une lettre annonçant à un ami l'apparition prochaine de la pièce, il dit : « Je tâcherai de jeter dans cet ouvrage tout ce que la religion chrétienne semble avoir de plus pathétique, tout ce que l'amour a de plus tendre et de plus cruel[3] », on peut dire qu'il a fait ce qu'il voulait faire, et qu'il a gagné sa gageure. Ce n'est pas sans raison que Rousseau condamne cette « pièce enchanteresse » comme dangereuse pour les âmes. « Je serais curieux de trouver quelqu'un, homme ou femme, qui s'osât vanter d'être sorti d'une représentation de *Zaïre* bien prémuni contre l'amour. Pour moi, je crois entendre chaque spectateur dire en son cœur à la fin de la tragédie : « Ah ! qu'on me donne une Zaïre, je ferai « bien en sorte de ne pas la tuer[4]. »

1. E. Faguet, *Étude sur Diderot*.
2. Voy. p. ex. acte II, sc. II.
3. Lettre à Cideville, 12 mai 1732.
4. Lettre à M. d'Alembert.

Mais en la condamnant, il en fait le plus bel éloge comme œuvre de poésie et de passion. Elle aurait trouvé grâce à ses yeux si elle était moins passionnée. Lessing aussi, sans le vouloir, lui rend hommage en disant, bien qu'ironiquement, qu'elle restera longtemps la pièce favorite des femmes. C'est dire qu'elle a su trouver le chemin des cœurs, et le succès qu'elle obtient encore de nos jours auprès d'un public blasé par le lyrisme romantique, atteste son charme toujours jeune et vivace.

Sans doute, la comparaison absolue de *Zaïre* avec *Roméo et Juliette*, comme peinture de l'amour, n'est pas favorable à Voltaire, qui n'a pas cette intuition divinatrice de l'âme humaine, cette puissance plastique de création et d'expression du poète anglais. Dans *Roméo et Juliette*, l'amour est autrement intense et profond que dans *Zaïre*, on ne peut le nier. C'est la passion pure, absolue, irrésistible dans sa puissance presque inconsciente, agissant comme une force de la nature, bravant tous les obstacles et tous les périls, les bienséances du monde, les haines familiales, les scrupules de la conscience, les prescriptions du devoir, triomphant même des terreurs de la mort et du tombeau.

Mais Juliette ne résiste pas, ne lutte pas contre elle-même et contre sa passion, et c'est par là que Zaïre se distingue de l'héroïne shakespearienne. Outre que l'amour n'est pas, comme nous l'avons dit, le sujet principal de la pièce de Voltaire, il n'a pas le même caractère que chez Shakespeare, et il est douteux que Voltaire ait, ici, voulu tenter une imitation. Fidèle à l'esprit et à la tradition de la tragédie française, il montre l'amour de Zaïre aux prises avec sa foi nouvelle, avec ses devoirs de chrétienne et de fille[1]. L'amour chez elle

. . . . de remords combattu,
Paraît une faiblesse et non une vertu.

1. Ce point a été parfaitement mis en lumière par M. Crouslé dans son ouvrage sur *Lessing et le goût français*, p. 308 et 309.

La critique de Lessing, ici, porte donc à faux. Elle est plus dans le vrai, quand il compare la tragédie de Voltaire, non plus à *Roméo et Juliette*, mais à *Othello*. Ici, l'imitation paraît visible et Lessing peut affirmer, avec raison, que « le jaloux Orosmane, en face du jaloux Othello, fait assez triste figure ». Il cite les paroles de l'Anglais Cibber, qui dit « que Voltaire s'est emparé du feu qui a allumé le bûcher tragique de Shakespeare », mais pour ajouter immédiatement : « J'aurais dit, moi, qu'il s'est emparé d'un tison de ce bûcher flamboyant et encore d'un tison qui fume plus qu'il n'éclaire et ne réchauffe. Dans Orosmane, nous entendons parler un jaloux; nous le voyons accomplir l'action emportée d'un jaloux; mais, de la jalousie elle-même, nous n'apprenons ni plus ni moins que nous ne savions déjà. *Othello*, au contraire, est le plus complet traité sur cette triste folie, où nous pouvons apprendre tout ce qui le concerne. Nous apprenons à l'exciter et à nous en préserver [1]. »

La critique française contemporaine a donné, sur ce point, raison à Lessing; elle a même renchéri sur son jugement [2]. Toutefois, on peut dire à la décharge de Voltaire, que la jalousie chez Orosmane ne pouvait, ne devait pas avoir le même caractère, la même puissance de fureur et d'explosion que chez Shakespeare. Othello est un Maure, un homme de couleur; il n'est plus jeune; il n'est pas beau. Il peut craindre l'infidélité de sa jeune femme, et sa jalousie une fois éveillée, fera des progrès et des ravages d'autant plus terribles. Orosmane, au contraire, le monarque d'Orient, le beau et puissant seigneur, habitué à voir tout trembler devant lui, et ses femmes, humbles esclaves, mendier un regard du maître, Orosmane ne doute pas de lui-même. Son orgueil se refuse à l'idée qu'on pourrait le trahir. Il est au-dessus de la jalousie :

> Moi, jaloux! qu'à ce point ma fierté s'avilisse,
> Que j'éprouve l'horreur de ce honteux supplice [3]!

1. *Dramaturgie*, n° 15.
2. Voir Villemain : *Tableau de la littérature au* XVIIIe *siècle* (leçon IX).
3. Acte Ier, sc. V.

Cependant, à un moment donné, la jalousie le saisit et le tourmente comme Othello. Comme lui, elle le pousse au meurtre de celle qu'il aime et qu'il croit infidèle. Mais il ne nous donne pas le spectacle de ses tortures. Il passe plus rapidement du soupçon à la vengeance. Il y a là assurément une différence entre Voltaire et Shakespeare; une peinture psychologique qui fait défaut. Seulement, Lessing ne veut pas voir que dans cette tragédie il n'y a pas seulement l'amour et la jalousie, il y a aussi, comme l'a voulu Voltaire, comme il l'annonce lui-même, il y a la foi, l'enthousiasme guerrier et chrétien, personnifiés dans cette noble et chevaleresque figure du vieux Lusignan, une des créations les mieux réussies de Voltaire. Tout le monde connaît cette belle tirade, toujours applaudie :

Mon Dieu! j'ai combattu soixante ans pour la gloire[1].

Cette scène, quelques autres et surtout ce charme de jeunesse, d'héroïsme et d'amour répandu à travers toute la pièce, rachètent bien des faiblesses d'invention et de style. Même à travers une traduction probablement défectueuse, ce charme devait opérer sur le public allemand. C'est à la représentation surtout, pour laquelle elle est faite, qu'il faut juger une pièce, et celles de Voltaire surtout, comme l'a fait remarquer un critique, perdent beaucoup à la lecture. Il est probable que ce soir-là, comme cela lui arrivait assez souvent, s'il faut en croire le reproche que lui ont adressé des amis, Lessing, au lieu d'être dans la salle, était au buffet. Son jugement, ici comme en maint autre endroit de la *Dramaturgie*, n'est pas le compte rendu fidèle d'un spectateur, mais la dissertation d'un théoricien en chambre, d'avance prévenu contre l'auteur, et n'ayant d'yeux que pour les défauts.

Certes nous ne songeons pas à rétablir la balance en faveur de Voltaire et à le faire remonter au niveau de Shakespeare, dont il n'a ni le génie dramatique ni le génie poétique. Mais eût-il même eu le désir et la force de suivre Shakespeare dans

1. Acte II, sc. III.

ses audaces et de le transplanter sur la scène française, les principes, les traditions classiques, le goût du siècle et la crainte d'un public rebelle à ces nouveautés, eussent arrêté Voltaire. Il n'a pas compris Shakespeare, c'est entendu. Mais qui donc, à cette époque, en Allemagne et même en Angleterre, comprenait Shakespeare? Les jugements de Voltaire étaient ceux de plus d'un critique bel esprit du siècle de la reine Anne. En Allemagne on commençait à peine à le connaître. Aucune pièce de lui n'a été représentée sur le théâtre de Hambourg, sans doute parce qu'on savait que le public n'était pas prêt, et Lessing dans sa *Dramaturgie* se borne à vanter le génie de Shakespeare, à l'opposer à Voltaire et à Corneille, et à recommander la traduction, bien incomplète et bien infidèle encore, de Wieland. Lui-même dans ses pièces ne l'a guère imité. Il se contente de l'admirer et de s'en servir pour démolir les tragiques français.

Les emprunts trop timides que Voltaire a faits à Shakespeare sont tout de même un hommage rendu au génie du grand poète, et attestent, outre le sentiment sympathique de certaines beautés nouvelles et étrangères, le désir d'en faire profiter et d'en enrichir la scène française. C'est assurément un mérite dont un critique, plus préoccupé de juger que de condamner, lui eût certainement tenu compte[1] [2].

1. Lessing constate que nulle part *Zaïre* n'a trouvé de critiques plus sévères que chez les Hollandais. Un certain *Duim* a même eu l'idée de refaire la pièce française pour en corriger les défauts. Le dénouement est changé. Orosmane triomphe de son amour, renvoie Zaïre dans sa patrie chargée de présents et le vieux Lusignan meurt de joie. Lessing ne loue pas cette pièce, tout en approuvant les critiques du Hollandais au sujet de certaines scènes mal motivées et invraisemblables dans celle de Voltaire. Il la trouve froide, quoique faite selon les règles. Mais son plus grand défaut est de n'être pas intéressante, et il ajoute : « Les *Duim* peuvent bien critiquer, mais qu'ils n'aient pas la prétention de tendre l'arc d'Ulysse. » (N° 16.) Il y a là certainement, de la part de Lessing, un hommage au génie dramatique de Voltaire, en dépit de toutes les critiques qu'il lui adresse.

2. A la reprise de *Sémiramis* au théâtre de Hambourg (11 juin 1767), Lessing consacre deux numéros de sa *Dramaturgie* (n[os] 26 et 27) à des considérations intéressantes et approfondies sur les symphonies que des musiciens allemands, Scheibe, Hertel, avaient composées pour être jouées pendant les entr'actes de quelques tragédies (*Caton*, *Brutus*, *Mithridate*, *Olint et Sophronia*), et particulièrement sur celle que le directeur de l'Opéra de Berlin, Agricola, avait composée pour *Sémiramis*. Nous en parlons plus en détail dans le chapitre consacré aux idées esthétiques de Lessing.

III.

Dans sa critique de *Sémiramis* et de *Zaïre*, Lessing s'est servi de Shakespeare pour écraser Voltaire. Dans sa critique de *Mérope*, il le met en présence de la tragédie grecque et lui prouve qu'il ne l'a pas mieux comprise que le drame anglais, et qu'en se flattant de l'avoir surpassée, il n'a fait qu'en altérer la beauté et en affaiblir la puissance dramatique. Cette critique de *Mérope*, plus développée, plus approfondie que les précédentes, est aussi plus décisive et frappe plus juste. Il n'est pas possible de ne pas donner raison à Lessing sur les points essentiels, et personne, j'imagine, ne songe sérieusement à défendre *Mérope*, bien oubliée aujourd'hui, malgré l'enthousiasme qu'elle excita à son apparition, malgré une ou deux belles scènes et quelques beaux vers qui sont restés. Toutefois cette critique, très développée, trop développée (elle embrasse 14 numéros de la *Dramaturgie*, de 36 à 50), encombrée de discussions inutiles sur des détails de peu d'importance, étrangers à la pièce elle-même, n'aurait qu'un médiocre intérêt pour nous, en dehors de la virtuosité dialectique de Lessing, qu'il faut toujours admirer si, à cette occasion, et selon son habitude, l'auteur de la *Dramaturgie* ne trouvait le prétexte et l'occasion de discuter certaines questions importantes d'esthétique dramatique.

Le sujet de *Mérope* est antique. Deux historiens grecs, Pausanias et Appollodore, rapportent qu'un roi de Messène, Cresphonte, à la suite d'une révolte, fut assassiné, avec deux de ses fils, par Polyphonte, un des chefs de l'émeute, qui s'empara du pouvoir et contraignit la veuve de Cresphonte de l'épouser. Mais un des fils qui avait échappé à la mort, revint pour venger et son père et sa mère. Il assassina l'usurpateur meurtrier et monta sur le trône.

Rien de particulièrement dramatique dans ce récit, mais

on le retrouve reproduit et enrichi de circonstances nouvelles dans le récit d'un compilateur romain, Hyginus. Le fils de Cresphonte, Téléphonte, qui avait échappé aux meurtriers et qu'un ami de la famille avait élevé en Étolie, apprend que l'usurpateur le sachant en vie, et tremblant pour son trône, avait mis sa tête à prix. Pour accomplir sa vengeance, car il connaît sa naissance et ses droits, il se rend à Messène, se présente à Polyphonte comme le meurtrier du jeune prince, et réclame la récompense promise. Polyphonte lui fait bon accueil et le garde à sa cour en attendant qu'il puisse l'interroger à loisir. Mais la reine, qui apprend l'arrivée de l'étranger et le motif qui l'amène, et qui en même temps apprend par le vieux serviteur qui sert d'intermédiaire secret entre elle et son fils, que ce fils a disparu, sans qu'on sache ce qu'il est devenu, emportée par l'amour et la fureur maternelles, saisit une hache, se précipite dans la pièce où l'étranger s'était endormi, et aurait assassiné, dans la personne du prétendu meurtrier de son fils, son fils lui-même, s'il n'avait été reconnu, à ce moment même, par le vieillard, qui empêcha ainsi ce crime involontaire. La mère et le fils s'unissent alors et de concert préparent leur vengeance. La mère feint d'être d'accord avec son mari qui, heureux d'être délivré d'un prétendant dangereux, ordonne un sacrifice dans le temple pour remercier les dieux, et c'est aux pieds des autels que Téléphonte immole le meurtrier de son père et prend possession de son trône légitime.

Voilà, certes, un sujet éminemment tragique, et qui offre une situation des plus pathétiques, celle d'une mère qui reconnaît son fils dans celui qu'elle allait immoler comme le meurtrier de son fils.

Ce sujet a dû tenter déjà, dans l'antiquité, le génie de quelque poète. Il est question, en effet, d'une tragédie perdue, mais que certains indices, certains fragments de vers, permettent d'attribuer, avec quelque vraisemblance, à Euripide, et comme les récits d'Hyginus ne sont, pour la plupart, autre chose que des arguments de tragédies antiques perdues, le récit

que nous venons de citer a paru vraisemblablement être l'argument de cette tragédie d'Euripide. Si l'on en croit certains témoignages, la scène capitale de cette tragédie, et qui devait en assurer le succès, était précisément celle que nous avons signalée, où la mère est sur le point de tuer son fils sans le connaître. Aristote, sans nommer l'auteur, cite cette scène comme une des combinaisons les plus propres à produire la terreur et la pitié, qui sont l'objet essentiel de la tragédie[1], et Plutarque constate l'émotion angoissante du public d'Athènes, à la représentation de cette pièce, quand arrivait cette scène.

Dans les temps modernes, au XVIIe siècle et au XVIIIe siècle, en France, en Angleterre, en Italie, déjà avant Voltaire, on rencontre plusieurs tragédies sur le même sujet. La plus importante de toutes est celle même que Voltaire a prise pour modèle. Elle a pour auteur le marquis Scipion Maffei. Voltaire a imité la pièce de Maffei quant au plan, à la disposition générale, mais sur plusieurs points il l'a modifiée. C'est une imitation libre et originale.

La critique très étendue, très minutieuse et très subtile de Lessing porte à la fois sur la pièce de Maffei et sur celle de Voltaire, ou plutôt il se sert de Maffei contre Voltaire, et d'Euripide contre tous les deux. Il reproche au poète français à la fois d'avoir imité Maffei et de l'avoir corrigé maladroitement sur certains points. Il désapprouve également ce qu'il lui a pris et ce qu'il y a ajouté de son cru. Mais avant d'aborder directement l'œuvre de Voltaire, Lessing, suivant son habitude, s'attache et s'attarde longuement à des questions de détail qui sont proprement en dehors de son sujet. Dans une lettre du Père Tournemine au Père Brumoy, sur la tragédie de *Mérope*, placée en tête de la pièce de Voltaire, Lessing découvre que le bon Père, en rappelant les origines antiques de la pièce, attribue à Aristote le passage de Plutarque que nous avons rapporté plus haut, et, ce qui est plus grave en-

1. *Poétique*, ch. XIV.

core, qu'il a mal interprété le jugement d'Aristote sur cette même pièce. Il entame alors une de ces savantes discussions philologiques auxquelles il se plaît, et prouve doctement que ni Tournemine, ni Dacier, ni Certuis, ni personne n'a compris le sens de ce passage. Nous n'insistons pas, et Lessing peut avoir raison; mais cela ne regarde ni Voltaire, ni sa tragédie.

Dans une épître dédicatoire au marquis de Maffei, qui sert de préface à sa *Mérope,* Voltaire loue sa pièce, comme il sait louer. Il s'étend sur ses qualités et ses beautés, mais regrette de n'avoir pu les faire passer toutes dans sa tragédie à lui. Le goût français, d'une délicatesse excessive, ne pourrait supporter certains traits trop familiers et naïfs, certains détails de vie rustique, imités des Grecs; des comparaisons poétiques qui ne sont pas de mise au théâtre, des conversations trop longues entre personnages subalternes; telle scène ferait sourire, telle autre choquerait. Pour adoucir ces critiques, Voltaire les met sur le compte du goût français, différent du goût italien. Lessing approuve plusieurs de ces critiques. Pour d'autres, il n'est pas de l'avis de Voltaire. Nous y reviendrons tout à l'heure avec lui.

Mais il pense que ces défauts que signale et qu'excuse le poète français sont des défauts partout, et qu'un public qui ne les regarderait pas comme tels, n'aurait pas son goût à lui, mais n'aurait pas de goût du tout. Il ne veut pas voir, ou peut-être même ne voit-il pas l'habile et délicat détour que prend Voltaire pour ne pas blesser l'amour-propre du poète italien. La politesse est antipathique à Lessing. Il n'en veut pas, il la méprise comme une forme de l'hypocrisie. Il n'est pas éloigné de regretter que la grossièreté, la *divine grossièreté* (*die göttliche Grobheit*), qu'un écrivain de nos jours vante comme une vertu germanique, aille se perdant chaque jour davantage [1] [2].

1. Voy. notre volume, *Histoire des théories esthétiques et littéraires en Allemagne,* p. 29.

2. Voy. la Préf. des *Briefe antiquarischen Inhalts.*

Une seconde lettre adressée à Voltaire par un certain Lindelle et placée à la suite de la première, est écrite d'un autre ton. L'auteur de cette lettre blâme Voltaire d'avoir trop loué la tragédie italienne, et, à son tour, sans ménagements, il signale les défauts de cette pièce : manque de liaison dans les scènes ; des entrées et des sorties non motivées ; dans le dialogue, absence de dignité, de bienséance ; des invraisemblances, des inconséquences et des maladresses dans le développement de l'action, dans la conduite et dans le langage des personnages, etc., etc.

Le correspondant de Voltaire n'est pas tendre pour le pauvre marquis. Mais Lessing flaire ici une ruse ; il soupçonne que ce Lindelle n'est autre que Voltaire lui-même qui, sous un faux nom, dit à Maffei ce qu'il n'osait lui dire lui-même. Lessing admire ironiquement le style de ce Lindelle qui écrit comme Voltaire, et regrette qu'un auteur de ce talent n'ait pas écrit davantage. Il trouve que si Voltaire est resté en deçà de la vérité par politesse, Lindelle par esprit de dénigrement va au delà. Le premier aurait dû être plus franc, l'autre plus juste.

Cette petite comédie n'est pas finie. Dans une troisième lettre, qui fait suite aux deux premières, Voltaire ôte son masque, reprend son nom et répond à Lindelle, c'est-à-dire à lui-même. Il se reproche d'avoir été trop sévère ; d'avoir signalé les défauts de la pièce italienne sans en signaler les beautés ; reconnaît même que, sur certains points, Maffei a montré plus d'art que lui et qu'il a été obligé d'abandonner quelquefois son modèle par respect des usages de son siècle et de sa nation.

Certes nous n'approuvons ni n'admirons le procédé de Voltaire ; nous voyons là une de ces malices dont il est coutumier. Mais ce n'est qu'une question de forme qui ne préjuge en rien la valeur de l'œuvre elle-même. Qu'importe que Voltaire se soit caché sous un déguisement pour dire à son confrère en Mérope ce qu'il avait sur le cœur ; qu'importe encore, pour ce qui doit nous occuper ici, que lui, ainsi que le

P. Tournemine et Dacier et Curtius se soient trompés sur le sens d'un passage d'Aristote, la tragédie de Voltaire n'en sera ni meilleure ni pire, et Lessing n'en aura ni plus ni moins raison dans sa critique. De même nous faisons peu de cas des remarques ironiques de Lessing qui, obligé de constater le succès de la pièce qu'il se propose de démolir, l'enthousiasme du public et l'ovation faite à Voltaire, ne peut cacher sa mauvaise humeur. Il blâme avec aigreur la sotte curiosité des spectateurs rappelant l'auteur, après la chute du rideau, pour contempler sa personne, au lieu de se contenter du plaisir artistique d'admirer son œuvre, et la vanité de l'auteur heureux de se livrer ainsi en spectacle et en pâture au public, « comme un animal curieux, comme une marmotte ». Nous sommes moins sévères aujourd'hui sur ce chapitre.

Lessing dépense beaucoup de subtilité et d'esprit à ces hors-d'œuvre et leur accorde beaucoup trop de place, au détriment des proportions de l'ensemble.

Hâtons-nous d'arriver à la critique même qu'il fait de la tragédie de *Mérope*. Cette critique roule sur deux points : en quoi Voltaire a-t-il imité la pièce de Maffei, en quoi l'a-t-il modifiée ? Ses imitations et ses modifications sont-elles également heureuses, et justifient-elles sa prétention et celle de ses admirateurs d'avoir surpassé son modèle et d'avoir donné une tragédie digne de remplacer celle d'Euripide qui est perdue ?

Le plus sérieux reproche que fait Lessing à Voltaire, et qui touche également Maffei, c'est d'avoir modifié sur un point essentiel le récit d'Hyginus ou, si l'on veut, l'argument probable de la tragédie grecque.

Dans cet argument, et sans doute aussi dans la pièce, Égisthe (ou Téléphonte), le fils de Cresphonte, échappé au massacre et élevé secrètement loin de Messène, connaît sa naissance, son rang, les événements qui l'ont séparé de sa patrie et de sa mère. Il arrive à Messène expressément pour venger son père, et afin de mieux tromper l'usurpateur et assurer sa

vengeance, il se donne pour le meurtrier d'Égisthe, dont la tête a été mise à prix, et réclame la récompense promise. Puis, lorsque sa mère, à laquelle il ne s'est pas fait reconnaître encore, apprend que le meurtrier de son fils est là près d'elle, endormi de fatigue, elle s'élance sur lui une hache à la main, dans un mouvement de fureur bien naturel et sans l'intervention du vieux serviteur qui, lui, a reconnu le fils de ses maîtres, Mérope allait assassiner son propre fils.

Voltaire, à l'exemple de Maffei (mais avec quelques modifications de détail que Lessing jugera d'ailleurs maladroites), a changé complètement la situation.

Pour augmenter l'intérêt, pour tenir en suspens le spectateur, et ajouter, croyaient-ils, à l'effet dramatique de la scène capitale où Mérope reconnaît son fils, au moment même où elle allait l'immoler, les deux auteurs modernes supposent au contraire qu'Égisthe ignore sa naissance, son nom et les circonstances qui l'ont privé du trône et éloigné de Messène. Il y arrive par hasard, en étranger, en voyageur. En route, il a été assailli par deux inconnus, et il en a tué un. La nouvelle de ce meurtre s'est répandue à Messène, et l'arrivée de cet étranger, les traces de sang sur ses vêtements en lambeaux, le désignent comme le meurtrier probable. De plus, un anneau qu'il porte sur lui (chez Voltaire, c'est une armure, l'armure du feu roi[1]) laisse soupçonner qu'il a dépouillé sa victime, et comme à ce moment même la reine apprend qu'Égisthe, son

1. Lessing plaisante spirituellement, quoique un peu longuement, au sujet de cette armure, que Voltaire avait malencontreusement substituée à l'anneau, qu'une plaisanterie de Boileau avait, croyait-il, discrédité : « Pourquoi fallait-il que Voltaire choisît une vieille armure? Quand Narbas emmena l'enfant, qu'est-ce qui le détermina à emporter aussi l'armure de son père assassiné? Sans doute, pour qu'Égisthe, devenu grand, n'ait pas besoin d'en acheter une neuve! Le prudent vieillard! Pourquoi ne s'est-il pas fait donner aussi par la mère quelques vieux vêtements! Sans doute, il n'y avait pas d'autre armure que celle-là! C'était une armure de famille, que Vulcain avait lui-même fabriquée pour l'aïeul..., ornée de belles figures symboliques, par lesquelles Euriclès et Mérope devaient la reconnaître de suite, après quinze ans. S'il en est ainsi, il fallait bien que le vieillard l'emportât et M. de Voltaire doit lui savoir gré, au milieu du trouble sanglant pendant lequel un autre n'aurait pensé qu'à sauver l'enfant, d'avoir pensé en même temps d'emporter un meuble aussi utile. Si Égisthe a perdu le royaume de son père, il ne doit pas du moins perdre encore l'armure qui pourra lui servir à le reconquérir. » (N° 44.)

fils, a disparu et qu'on ne sait ce qu'il est devenu, elle ne doute pas un instant que c'est de la main de cet inconnu qu'il a péri. Dès lors, elle arrête, elle médite longuement sa vengeance. Elle guette le moment favorable, et, en attendant, elle combine en imagination les horribles supplices qu'elle fera endurer à sa victime. Quand elle croit l'occasion propice, le jeune étranger étant endormi dans le vestibule du palais, elle s'avance la hache à la main, et alors, comme dans la pièce antique, a lieu la fameuse scène de la reconnaissance.

Ce changement est-il heureux? Ajoute-t-il à l'effet dramatique, à l'émotion du spectateur? De ces deux scènes, de l'antique ou de la moderne, laquelle est la plus pathétique? Lessing n'hésite pas à se prononcer pour la première. Il en donne d'excellentes raisons et nous sommes tout à fait de son avis.

Dans la pièce antique, où Égisthe sait qui il est et ce qu'il veut faire, le spectateur, averti dès le début, initié aux projets du jeune homme, s'intéresse à son sort, voit avec anxiété la terrible méprise dont il est menacé d'être victime. Il tremble depuis le début de la pièce pour Égisthe, et en même temps pour Mérope, pour cette mère qui, aveuglée par la haine et par l'amour maternel, va commettre le plus horrible des crimes. Il n'est délivré de son anxiété qu'au moment décisif, où la mère reconnaît ce fils qu'elle allait frapper pendant son sommeil.

Mais les deux auteurs modernes n'en ont pas jugé ainsi. L'un et l'autre, il est vrai, ils se sont flattés de s'être inspirés de l'esprit antique en bannissant l'amour et la galanterie de leur pièce, comme l'avaient fait du reste plusieurs de leurs devanciers dans le même sujet. Néanmoins ils ont sacrifié au goût de leur public, amateur de surprises savamment ménagées et amenées. Ils ont imaginé un de ces imbroglios que l'influence espagnole avait mis à la mode. Mais Lessing n'admire pas ces ingénieuses combinaisons. Il les trouve indignes de la vraie tragédie, et par la comparaison de la Mérope antique avec la Mérope moderne, il montre ce que celle-ci a perdu en croyant surpasser celle-là.

Dans la pièce moderne, en effet, le spectateur tremble peut-être pour la mère, mais non pour le fils, car il ignore qui est Égisthe, comme Égisthe l'ignore lui-même. Tout au plus éprouve-t-il pour lui cette pitié générale, impersonnelle en quelque sorte, qu'inspire tout être humain menacé d'un danger mortel. C'est pour l'homme, ce n'est pas pour le fils qu'on tremble, ou plutôt on tremble pour lui, mais pendant un instant seulement, quand on apprend qu'il est le fils de Mérope. Mais à ce moment même, sa mère le reconnaît et « la crainte cesse précisément quand elle allait commencer[1] ».

L'avantage ici est donc certainement du côté de la tragédie grecque et l'on comprend maintenant l'émotion qui devait étreindre les spectateurs d'Athènes dès le début de la pièce; émotion qui allait grandissant et atteignait son comble quand arrivait la terrible scène[2].

Lessing fait si peu cas des savantes combinaisons et des surprises ingénieuses du théâtre moderne, qu'il va jusqu'à louer les prologues d'Euripide, qui naïvement, sans façon, mettent tout d'abord le spectateur au courant de l'action qui va se dérouler devant lui, le laissent tout entier à l'intérêt que lui présentent le mouvement des passions et le développement des caractères.

Néanmoins, Lessing n'a pas tout à fait raison contre Voltaire, ni contre son devancier Maffei. Si l'un et l'autre ont modifié la donnée antique, c'est qu'ils ont voulu, dans la personne de Mérope, peindre l'amour maternel, avec ses tendresses, ses inquiétudes, ses transports et ses fureurs[3].

1. *Dramaturgie*, n° 47.

2. Lessing est heureux de se trouver, ici, d'accord avec Diderot et il cite, en la traduisant, son opinion sur les coups de théâtre. (*De la Poésie dramatique.*) Voy. le chapitre : *Diderot et la comédie bourgeoise.*

3. C'est aussi pourquoi, contrairement au récit d'Hyginus où Polyphonte dès le début épouse Mérope (qui ignore encore que c'est lui qui a ordonné le meurtre de son mari et de son fils), dans la tragédie moderne, celle-ci tout entière à son amour maternel, résiste aux sollicitations de Polyphonte qui, pour s'assurer définitivement le trône, veut épouser la reine veuve.

Or, pour donner à ce sentiment tous les développements qu'il comporte, pour le faire passer par toutes ses phases, il ne fallait pas qu'Égisthe sût qui il est, ni qu'il vînt avec l'intention de punir le meurtrier de son père; car dès son arrivée il devait nécessairement, dans l'intérêt même de son dessein, se faire connaître à sa mère. Mais alors tout ce drame de la passion était réduit à un seul moment, celui où Mérope s'élance pour immoler l'étranger qu'elle prend pour le meurtrier de son fils.

En réalité, Maffei et Voltaire ont fait sur un sujet antique une tragédie moderne. Il faut les juger sur ce qu'ils ont fait, et non sur ce qu'ils auraient pu, mais n'ont pas voulu faire.

Mais le sagace critique reprend l'avantage sur un autre point, où nous sommes obligés de lui donner raison.

Dans la pièce antique, Mérope n'a aucun doute, n'hésite pas un instant à accomplir sa vengeance, car le jeune étranger se donne lui-même comme le meurtrier de son fils. Dans la pièce moderne au contraire, ce ne sont que quelques indices assez vagues qui éveillent ses soupçons et qui finalement la poussent au meurtre dont son imagination d'avance savoure le cruel plaisir. Mais, demande Lessing, puisqu'elle prend son temps, puisqu'elle médite longuement sa vengeance, pourquoi ne cherche-t-elle pas à éclaircir ses soupçons, d'autant plus que cet étranger l'a d'abord intéressée; qu'elle s'est sentie attirée vers lui par une vague sympathie? Le spectateur, d'ailleurs, soupçonne dès les premières scènes que ce jeune étranger pourrait bien être le fils de Mérope, et si le spectateur a des doutes, pourquoi la reine ne les aurait-elle pas [1]?

Pour échapper à cette difficulté, qu'il avait bien sentie, Voltaire donne dans la pièce, à l'étranger, son vrai nom Égisthe. Mais lui-même l'ignore et ne le prononce jamais. Quand la reine l'interroge sur sa famille et son pays, et lui

1. N° 57.

demande s'il connaît Égisthe, Narbas, le vieux serviteur qui l'a élevé, celui qui s'appelle Égisthe répond :

> Mon père est un vieillard accablé de misère;
> Polyclète est son nom; mais Égisthe, Narbas,
> Ceux dont vous me parlez, je ne les connais pas[1].

Mais son nom à lui, il ne le dit pas et pour cause, ce qui paraît bien bizarre à Lessing et avec raison, car s'il nomme son père, pourquoi ne se nomme-t-il pas lui-même? Il faut bien cependant qu'il ait un nom !

Autre critique : Voltaire, sous le pseudonyme de Lindelle, reproche à la Mérope de Maffei ses transports de sauvage cruauté, lorsqu'elle apprend que le jeune étranger est le meurtrier de son fils; lorsqu'elle s'écrie « qu'elle veut lui arracher le cœur, le déchirer de ses dents ». « C'est, dit Voltaire, le langage d'une cannibale et non d'une mère affligée. » Sa Mérope à lui, Lessing le reconnaît, s'exprime plus convenablement, mais n'agit pas plus humainement. Au fond elle est aussi cannibale que l'autre. Si, au moment même où elle apprend la mort de son fils, dans l'exaspération de son désespoir, elle immolait l'étranger, on comprendrait son action, on l'excuserait. « Elle serait toujours l'idéal d'une mère, seulement dans une attitude extrême et forcée, où elle gagne en expression et en puissance ce qu'elle perd en beauté et en charme attendrissant[2]. »

Mais, telle n'est pas non plus la Mérope de Voltaire. Elle prend son temps, fait ses préparatifs, ordonne une cérémonie. Elle sera le bourreau. Elle ne veut pas tuer, elle veut torturer. Elle ne veut pas punir, elle veut repaître ses yeux du supplice qu'elle inflige. « Est-ce encore là une mère? Oui une mère comme nous nous la figurons chez les cannibales, une mère comme l'est la femelle d'un ours[3]. »

1. Acte II, sc. II.
2. *Dramaturgie*, n° 47.
3. *Ibid.*

Voilà bien de l'exagération, et Lessing se montre vraiment trop sévère pour cette malheureuse Mérope, comme si l'on ne savait pas que les sentiments les plus naturels, et l'amour maternel plus que tout autre, chez une femme, peuvent, dans certains cas, s'exaspérer jusqu'à la folie et transformer une mère en une mégère, et qu'il est des moments où, comme le dit un grand poète allemand qui apparaissait sur la scène littéraire au moment où Lessing la quittait pour toujours, « les femmes deviennent des hyènes, se font un jeu de l'horreur, et de leurs dents de fauve déchirent le cœur encore palpitant de l'ennemi[1]. »

Il n'est pas interdit au poète dramatique de montrer sur la scène ces furies, et le théâtre moderne, à commencer par Shakespeare, que Lessing tient toujours prêt pour en accabler les poètes français, en offrirait plus d'un exemple. La Mérope de Voltaire, d'ailleurs, est très sobre de paroles dans sa fureur :

> Qu'on amène à mes yeux cette horrible victime,
> Inventons des tourments qui soient égaux au crime.
> Ils ne pourront jamais égaler ma douleur!

Qu'elle agisse avec irréflexion et que sa vengeance ne soit pas assez motivée, je le veux bien. Mais est-ce une raison suffisante pour la traiter de la sorte et pour lui prédire « qu'on l'aurait sifflée à Athènes » ? C'est possible, mais nous n'en savons rien; et puis, la *Mérope* de Voltaire a été faite, non pour le public athénien, mais pour le public français, qui l'a applaudie. Le public allemand a probablement imité son exemple, et Lessing, sans doute, aurait pu le constater, si, ce qui

1. *Da werden Weiber zu Hyänen*
Und treiben mit Entsetzen Scherz,
Noch zuckend mit des Panthers Zähnen
Zerreissen sie des Feindes Herz.

(Schiller, *die Glocke.*)

La première œuvre dramatique de Schiller, les *Brigands*, parut en 1781, l'année même où mourut Lessing.

n'est pas sûr, il assistait ce soir-là à la représentation de cette pièce, qu'il condamne au nom de ses théories.

Mais si nous faisons nos réserves pour le caractère de Mérope, nous abandonnons au critique celui de Polyphonte, qui pour parler plus sensément et plus dignement que celui de Maffei, lequel n'en a fait qu'un déclamateur, un tyran d'école et de rhétorique, n'agit cependant pas plus raisonnablement. Sa conduite vis-à-vis de Mérope, qu'il importune de ses sollicitations séniles et intempestives, est bien maladroite. Plus maladroite encore sa conduite envers Égisthe, dont il sait qu'il est le fils de Mérope, après l'aveu que lui en a fait la reine, dont, par conséquent, il doit se défier comme d'un ennemi, comme du légitime prétendant au trône, et dont il se défie si peu qu'il le laisse s'approcher de l'autel et lui met presque à la main le glaive dont il le frappera. Lessing conclut, avec raison, qu'un si piètre politique n'est pas digne de régner.

Mais voici qui est plus grave. Voltaire reproche à son devancier, Maffei, de ne pas lier entre elles les scènes de sa pièce, de laisser souvent la scène vide, de mal motiver l'entrée ou la sortie de ses personnages, et il se flatte, lui, d'avoir évité ces défauts « qu'on ne pardonnerait pas aujourd'hui au moindre de nos poètes ». Lessing retourne ce reproche contre Voltaire lui-même, et lui reproche à son tour que cette régularité, dont il se vante, n'est qu'apparente; qu'en réalité ces règles, dont il fait si grand cas, les poètes français — car il ne s'agit pas de Voltaire seul — « leur donnent tant d'extension, que ce n'est presque plus la peine de les imposer; ou bien ils les observent si gauchement et d'un air si gêné, qu'on est plus choqué de les voir observées de la sorte que pas du tout[1] ».

Ces règles, dont veut parler Lessing, ce sont les règles des trois unités, un des dogmes fondamentaux de la tragédie française, et contre lesquelles il fait ici une charge à fond.

Bien que la question, entendue et jugée aujourd'hui, n'ait

1. N° 44.

plus un grand intérêt pour nous, elle en avait un pour Lessing et pour son temps. Il n'est donc pas inutile de connaître là-dessus l'opinion de l'auteur de la *Dramaturgie*.

D'abord l'unité de lieu. Lessing n'en fait pas grand cas, d'autant moins qu'elle n'a jamais été expressément imposée au théâtre antique. Mais, puisque la tragédie française s'y soumet, Voltaire n'aurait pas dû placer la scène dans le palais de Mérope, tantôt dans une partie, tantôt dans une autre, ce qui détruit l'unité de lieu. Car l'unité de lieu exige que l'action se passe dans un lieu déterminé, bien limité, qu'on puisse aisément embrasser du regard, dans une pièce, dans une cour, dans un vestibule et non dans un palais. Autrement, on pourrait tout aussi bien la placer dans une ville, comme le voulait Corneille. L'étendue ne fait rien à l'affaire. Que Voltaire s'autorise de l'exemple de Corneille, soit. Ce qui était permis à Corneille doit l'être à Voltaire. Mais au moins que ce lieu, quel qu'il soit, comme le demande Corneille, soit conservé pendant tout l'acte et ne change pas d'une scène à l'autre, comme au IIIe acte de *Mérope*, où Euriclès, le serviteur de la reine, conduit Égisthe dans le tombeau de Cresphonte, qui s'ouvre au fond de la salle, et qu'il est obligé de fermer à l'aide de ce fameux rideau, dont se moque aussi l'abbé d'Aubignac, ou bien encore au Ve acte, lorsqu'on voit s'ouvrir, au fond de la scène, le temple où Égisthe va immoler Polyphonte, et qu'on pourrait s'étonner de voir dans le palais même, si on ne supposait pas, comme le dit plaisamment Lessing, que ce temple, sans doute, n'est autre chose « que la chapelle de cour de sa Majesté la reine, attenant à la salle du trône, pour que ladite Majesté puisse aller faire ses dévotions à pied sec[1] ».

Quant à l'unité de temps, elle condamne également Voltaire à bien des invraisemblances. Dans cet espace de vingt-quatre heures, dans lequel il enferme l'action, que de choses se passent! Au moment où commence la pièce, le peuple, après quinze

1. N° 44.

ans d'anarchie, va choisir un roi, et Polyphonte, pour s'assurer un trône, se décide à épouser la reine. Il lui demande sa main. Elle refuse, étant toute à son fils et au souvenir de son époux. Cependant, le peuple proclame et acclame Polyphonte. Le voici rassuré et tranquille, ce semble. Il peut laisser venir les choses, attendre patiemment que la reine se décide, que ses scrupules s'évanouissent, qu'elle s'habitue à l'idée de cette union qui lui répugne. Mais non ! ce vieux soldat est un chaud soupirant (*ein hitziger Freier*). Dans son empressement presque comique pour un homme de son âge, il veut que, le même jour, avant le coucher du soleil, s'accomplisse, en dépit des résistances de Mérope, ce mariage inutile pour lui, odieux à la reine. Mais, qu'y faire? L'unité de temps le veut. « Sans doute, dit Lessing, il n'est pas matériellement impossible que tout cela puisse se faire dans une journée. Mais aucun homme raisonnable n'aura l'idée de le faire. Au-dessus de la possibilité matérielle, il y a la possibilité, la vraisemblance morale. Voltaire a obéi à la lettre, mais non à l'esprit de la règle. Il a sacrifié l'un à l'autre, l'essentiel à l'accessoire. Son Polyphonte est un éphémère de roi qui ne mérite pas de régner deux jours, parce que, déjà le premier jour, il a engagé son affaire si sottement, si ridiculement. »

Il n'y a trop rien à répondre à cela. Les conséquences d'une observation trop stricte de règle de l'unité de temps sont visibles. Mais alors pourquoi Lessing reproche-t-il à Voltaire d'avoir pris ses aises avec l'unité de lieu? S'il avait fait de même pour l'unité de temps, il ne serait pas tombé dans les défauts que Lessing signale et détaille si minutieusement. S'il l'avait étendue au delà des limites prescrites, comme le critique lui reproche de l'avoir fait pour l'unité de lieu, il les aurait évités sans doute. Un reproche détruit l'autre. Lessing ne veut pas comprendre la situation de nos poètes classiques, ni tenir compte de leurs efforts pour concilier le respect de la tradition et les nécessités que leur imposaient certains sujets dramatiques. Les anciens seuls, selon lui, ont vraiment com-

pris et appliqué la règle des unités. L'unité de lieu et de temps n'était, pour eux, que la conséquence de l'unité d'action, la seule, la vraie loi essentielle du théâtre, et encore ne l'ont-ils appliquée si consciencieusement que parce que la présence du chœur la rendait nécessaire. Il n'était pas admissible, en effet, que le chœur se déplaçât comme les acteurs, avec le lieu de la scène, et qu'il y demeurât au delà d'un temps relativement court. Cette nécessité les amena à simplifier l'action, à la réduire à ses éléments essentiels, à en faire, en quelque sorte, l'idéal d'une action dramatique, qui fait la part la plus petite possible aux circonstances de temps et de lieu[1] ».

L'explication est ingénieuse. Mais pourquoi Lessing n'a-t-il pas ajouté, ce qui est plus vrai encore, que cette idéalisation de l'action dramatique, qui réduit à leur minimum le temps et le lieu, résulte surtout de la conception même qu'ils avaient de la tragédie, et de cette beauté simple et sévère qui caractérise tous les produits de l'art grec.

Pourquoi maintenant, se demande Lessing, les Français ont-ils si mal imité les Anciens ?

« Les Français, répond-il, qui n'ont pas goûté la vraie unité d'action, gâtés qu'ils étaient par les intrigues désordonnées des pièces espagnoles, avant d'avoir connu la simplicité grecque, ont considéré les unités de temps et de lieu, non comme une conséquence de cette unité supérieure, mais comme des conditions indispensables de toute représentation dramatique. Ils ont cru nécessaire de les adapter à leurs pièces plus complexes et plus compliquées, aussi rigoureusement que l'eût exigé l'usage du chœur auquel, cependant, ils avaient renoncé. Mais comme ils reconnurent la difficulté et l'impossibilité même d'une telle conciliation, ils ont cherché des compromis avec ces règles tyranniques auxquelles ils n'avaient pas le courage de se soustraire[2] ».

En effet, cette tentative de concilier la règle des unités avec

1. N° 46.
2. *Ibid.*



les exigences d'une action plus compliquée, plus étendue, explique l'embarras qu'éprouvent souvent nos poètes tragiques, surtout Corneille et Voltaire, et la peine qu'ils se donnent pour accommoder, sans la violer ouvertement, cette règle à leurs conceptions. Voilà aussi l'originalité, ou si l'on veut, le défaut du théâtre de Voltaire, d'avoir voulu faire entrer une action plus touffue, plus mouvementée dans le moule uniforme et inflexible du théâtre classique, d'avoir voulu concilier le mélodrame et la tragédie. Cette tentative se rencontre déjà chez Corneille, dans ses dernières pièces, dans *Rodogune*, notamment, qui est aussi le point de mire de la polémique de la *Dramaturgie* contre la tragédie française.

Mais Lessing n'a pas vu, ou du moins n'a pas dit que cette tyrannie des règles à laquelle s'asservissent nos poètes tragiques n'est elle-même qu'une conséquence de la tradition classique souveraine en France, depuis la Renaissance, et de l'autorité d'Aristote, mal compris, mais accepté partout comme le législateur indiscutable du théâtre. Et cette autorité n'a pas été seulement contrebalancée par l'influence du théâtre espagnol, mais aussi par celle du roman français, et pour Voltaire, par l'influence de Shakespeare et du théâtre anglais. Il faut ajouter aussi que la critique de Lessing, qui peut s'appliquer à Corneille et à Voltaire, ne s'applique pas à Racine, dont les tragédies tout intérieures et psychologiques et d'une simplicité de construction toute grecque, n'ont pas eu besoin de chercher des accommodements avec l'unité de lieu et de temps. Lessing aurait dû reconnaître aussi que ces tentatives d'émancipation chez nos poètes attestent un sentiment confus des conditions nouvelles et des libertés nécessaires du théâtre moderne. C'est, chez eux, comme une velléité de romantisme anticipé. S'ils ne sont pas allés jusqu'au bout, c'est que les temps n'étaient pas arrivés, et qu'il est injuste de leur demander de rompre brusquement avec leurs propres idées, avec les usages, les traditions de leur époque et le goût de leur public[1].

1. A ses débuts et sous l'influence encore de Gottsched et de Boileau, Lessing ad-

Au surplus, dans cette question comme dans d'autres, Lessing ne conclut pas, ne donne pas sa théorie. Elle ne paraît l'intéresser que comme argument et arme de polémique. Lorsqu'il a suffisamment exercé sa verve critique et dialectique contre son adversaire, il s'arrête et brusquement déclare qu'il lui répugne de s'occuper plus longtemps de ces « choses élémentaires ». Il veut bien que la *Mérope* de Voltaire et celle de Maffei durent huit jours et se passent dans sept endroits différents de la Grèce, pourvu qu'elles offrent des beautés qui lui fassent oublier ces pédanteries[1].

Aujourd'hui, la question des unités n'en est plus une. On a reconnu que cette prétendue règle des unités, sauf, bien entendu, l'unité d'action, n'est pas dans Aristote, et ce qui est plus important, qu'elle n'est pas une règle, mais une forme de drame qui dérive de la nature même de certains sujets, mais sans être obligatoire pour tous.

Dans un sujet simple, peu chargé d'incidents et de complications, où l'action est plus intérieure encore qu'extérieure, et où l'intérêt se concentre sur une situation unique, sur une crise psychologique, l'unité de temps et de lieu ne s'impose plus comme une règle arbitraire, à laquelle le poète est obligé, coûte que coûte, de se plier. Elle est inhérente au sujet; elle y est virtuellement et logiquement contenue. Il faut reconnaître que l'œuvre ainsi conçue et exécutée par un vrai poète présente un caractère supérieur de beauté idéale et d'harmonieuse simplicité, outre que, grâce à cette concentration, elle gagne le plus souvent en puissance et en effet dramatique ce qu'elle perd en étendue et en développement extérieur. C'est à ce point de vue que l'unité de temps et de lieu a trouvé de nos jours des défenseurs, non plus au nom d'Aristote et des Poétiques traditionnelles, mais au nom de l'Art et de la vraie Beauté.

met les unités comme chose connue « même des écoliers », acceptée de tous et qu'il est inutile de discuter. (Préface des *Beiträge zur Historie und Aufnahme des Theaters*. 1750. [*Œuvres complètes*, éd. Munker, t. IV, p. 51.])

1 N° 46.



Un éminent philosophe allemand, E. v. Hartmann, qui a jeté de vives lumières sur les questions esthétiques, pense « que plus l'auteur dramatique sait se réduire, plus le spectateur s'attachera à la partie essentielle de l'action ; plus le sujet se concentrera sur l'idée même de l'œuvre, et plus aussi l'effet dramatique sera puissant. Cette concentration sera atteinte au plus haut degré, si l'action se développe sous la loi de l'unité de temps et de lieu. Mais, ajoute-t-il, cette unité n'est nullement obligatoire et même il est absurde, pour l'obtenir, de soumettre une action dramatique à une compression contre nature[1]. » Un de nos plus fins critiques, J.-J. Weiss, exprime la même idée, sous une forme spirituellement humoristique, tout à fait voltairienne : « Le drame selon les trois unités est aux autres formes du drame ce que l'esprit-de-vin est au vin, l'essence de café au café[2]. »

Mais il n'en est pas de même, et cette théorie n'est plus applicable, lorsque le sujet du drame est emprunté à l'histoire. Toute action historique de quelque importance — et l'auteur dramatique n'en choisit guère d'autres — est complexe de sa nature, féconde en incidents et en péripéties. Elle a une durée variable, déterminée par les circonstances. Elle se passe rarement dans un lieu unique. Elle oblige alors le poète à la suivre dans ses développements et ses déplacements successifs. Celui-ci ne peut, sans invraisemblance choquante, sans faire violence à la vérité et au bon sens, la plier de force à l'unité de temps et de lieu, qui devient alors une gêne et une entrave pour lui, nuisible à l'effet qu'il veut produire[3]. En effet, il en coûte bien plus au spectateur d'admettre que des événements

1. *Aphorismen über das Theater*. Berlin, 1870.

2. Feuilleton dramatique du *Journal des Débats*. Voy. aussi l'opinion de M. Nisard sur les unités, dans sa magistrale *Histoire de la littérature française*, t. III, p. 67 et suiv.

3. Un des prédécesseurs de Lessing dans la critique dramatique, qui a émis plus d'une idée originale dont Lessing [a fait son profit, Elias Schlegel (l'oncle des frères Schlegel, les chefs de l'école romantique), demande que le poète conduise ses personnages là où ils ont affaire, plutôt que de les forcer, pour nous plaire, à venir là où ils n'ont que faire.

séparés par le temps et par l'espace ont pu se passer dans le même lieu et dans l'intervalle d'une journée, que d'admettre, une fois pour toutes, qu'au théâtre le temps et le lieu ne sont pas le temps et le lieu réels où nous vivons. Il n'est donc pas nécessaire, il est même illogique, de vouloir accommoder à cette unité de convention, arbitraire et uniforme, l'action, idéale aussi quoique historiquement vraie, qui se passe sur la scène. Si le spectateur peut se figurer que pendant les quatre heures qu'il est assis dans sa stalle, vingt-quatre heures se sont passées sur la scène, pourquoi ne se figurerait-il pas que des jours et des semaines ont pu s'y passer? L'important est que cette extension du temps et du lieu soit motivée, amenée par le développement naturel de l'action, sans en détruire l'unité, qui, elle, s'impose toujours comme la loi essentielle et primordiale de toute œuvre d'art. L'action dramatique d'ailleurs a ses limites. Lorsqu'elle s'étend sur un trop long espace de temps et de lieu, elle perd sa vraisemblance dramatique et l'imagination du spectateur résiste au poète qui lui demande trop. C'est dans ce sens que Boileau a pu rejeter, avec raison, telle pièce où le héros

> Enfant au premier acte, est barbon au dernier[1].

Nous avons voulu suivre, dans tous ses détours et ses digressions, cette appréciation de l'œuvre dramatique de Voltaire, parce qu'elle nous montre, sur un sujet important, les procédés de la critique de Lessing, la vigueur et la sagacité pénétrante de sa critique, sa profonde connaissance de l'antiquité, et aussi ses défauts, ses préventions injustes, l'importance excessive qu'il donne à des détails, à des minuties d'érudition, sans se soucier de les proportionner à l'ensemble.

1. *Art poétique*, chap. III. Avant lui déjà, Cervantes, en Espagne, et Chapelain, en France, avaient émis la même opinion. Voy. Brunetière (*Évolution des genres*, 2e leçon).

Diderot, dans le 1er Entretien du *Fils naturel*, dit aussi son mot sur la question des unités, mais sans se prononcer catégoriquement pour ou contre. (Voy. le chapitre sur Diderot et la *Comédie bourgeoise*.)



La critique de Lessing, ici comme ailleurs, est surtout négative. Il excelle à découvrir les points faibles et il y porte tout l'effort de sa science et de sa logique. Mais souvent aussi, comme ici, l'ensemble de l'œuvre paraît lui échapper. Surtout il ne tient pas compte de l'effet d'une pièce, à la représentation, devant le public. Il l'étudie dans son cabinet, avec la loupe, en critique, en théoricien pur. Il ne la suit pas avec la curiosité sympathique du spectateur, qui se laisse entraîner bon gré mal gré par l'intérêt, le mouvement de l'action, le pathétique des situations, l'éloquence du style. Il ne laisse pas agir sur lui d'abord l'œuvre vivante qu'il va juger, et son émotion, son plaisir, n'entre pour rien dans son jugement. Sa critique est celle d'un adversaire et non d'un juge, et peut-être, étant donnés l'intention et le but de la *Dramaturgie*, serait-il injuste de lui demander autre chose. Il faut reconnaître, toutefois, qu'il rend justice à Voltaire, au moins sur un point. Il admire la scène où Mérope, craignant que Polyphonte, pour lui plaire, ne fasse périr celui qu'elle a reconnu pour son fils, mais qui, pour Polyphonte, n'est encore que le meurtrier d'Égisthe, lui révèle le secret qu'elle-même vient de découvrir. Il veut bien reconnaître là l'inspiration d'un vrai poète. Mais il aurait pu la reconnaître ailleurs encore, dans la peinture de l'amour maternel, de ses regrets, de ses espérances, de ses craintes et même de ses transports de légitime fureur, suivis de transports de joie, et où Voltaire sait trouver des accents émus et pathétiques, des traits de nature et de vérité[1].

La critique contemporaine, en France, placée à un autre point de vue que Lessing, a été à la fois plus juste et plus sé-

1. A. W. Schlegel, qui est d'une sévérité injuste à l'égard de notre théâtre classique, et surtout de Molière, que Lessing traite assez bien, est, en revanche, plus bienveillant que lui pour Voltaire. Ainsi, précisément à propos de *Mérope*, il dit : « Lessing a relevé, peut-être avec trop de sévérité, les autres défauts de *Mérope*. Il est impossible de nier que cette pièce, bien jouée, ne produise un grand effet. Une mère passionnée, près de perdre le fils qu'elle vient de retrouver; un fils qui réussit, par sa valeur, à tirer de péril sa mère et lui-même, sont des objets si touchants et qui s'adressent si directement à nos affections les plus naturelles qu'aucun sentiment pénible ne peut troubler le vif intérêt qu'ils excitent. » (*Cours de littérature dramatique*, II[e] Leçon.)

vère que lui pour Voltaire. Elle a été plus avant que l'auteur de la *Dramaturgie* dans la critique de ses défauts. Elle a reconnu également, en même temps que les qualités et les beautés partielles de ses œuvres, ses tentatives de réforme et de renouvellement du théâtre français. L'Allemagne non plus, moins intéressée cependant que nous, à défendre, même dans la partie la plus caduque de l'œuvre de Voltaire, ce qui peut être défendu, l'Allemagne n'a pas adopté sans réserves, comme nous l'avons montré plus haut, les jugements de Lessing sur Voltaire. Sa réputation dramatique n'a pas été entièrement détruite par les âpres critiques de la *Dramaturgie*. Lorsque Gœthe, directeur du théâtre de Weimar, crut nécessaire, au nom de l'art tragique, de réagir contre le succès inquiétant du drame naturaliste de Kotzebue et consorts, entre autres tentatives, il traduisit *Tancrède* et remit à la scène *Mahomet*. Depuis, Voltaire n'a jamais complètement disparu du répertoire et tout récemment encore, une reprise heureuse de *Mahomet* sur un des principaux théâtres de l'Allemagne, prouve que Voltaire, même comme poète dramatique, n'est pas encore rayé complètement du nombre des vivants[1].

Mais nous savons tous que le théâtre est la partie la moins solide et la moins durable de la gloire de Voltaire. Son vrai génie est ailleurs. Lessing semble l'avoir compris, car sa critique, si sévère, n'atteint que le poète et le théoricien dramatique. Ce qu'il enlève à celui-ci il l'accorde à l'écrivain, au penseur, au philosophe, en dépit des fâcheux démêlés qu'il a eus avec l'homme. De sa part, c'eût été d'ailleurs de l'ingrati-

1. A propos de cette reprise sur le théâtre royal de Dresde, un Journal littéraire, organe de la jeune école littéraire et dramatique de l'Allemagne (ce qui donne plus de valeur encore à son appréciation), s'exprime ainsi : « On a émis à cette occasion divers jugements sur les défauts du théâtre classique français. Mais ceux qui s'intéressent au fond et à la valeur intrinsèque des œuvres n'ont pu s'empêcher d'admirer de nouveau le génie de Voltaire et la peinture vraiment originale du fanatisme dans ce drame, ainsi que la puissante composition de l'œuvre entière, et le large sentiment de noble humanité qui se montre dans cette satire tragique. Ce n'est sans doute pas l'histoire que Voltaire nous présente, mais l'âme de l'histoire. Cette tragédie a produit une puissante impression sur les spectateurs. » (*Magazin für Literatur*, numéro du 24 mars 1894.)



tude, car l'influence de Voltaire sur Lessing pendant ses années de début et d'apprentissage littéraire est incontestable et a laissé des traces visibles dans son esprit et son talent. Il avait lu, étudié, traduit les *Essais historiques* de Voltaire, et le compte rendu élogieux qu'il en fit dans le journal littéraire qu'il rédigeait alors, témoigne de l'admiration que lui inspirait l'écrivain et l'historien[1]. L'*Essai sur les croisades* l'intéressa particulièrement, et le portrait du sultan Saladin dont Voltaire fait ressortir les nobles qualités de cœur et de caractère, est resté fixé dans sa mémoire, et plus d'un trait se retrouve dans le Saladin de son *Nathan le Sage*. Il est certain aussi que la première initiation de Lessing à la littérature et au théâtre anglais lui vient des *Lettres anglaises* de Voltaire. En outre, un des écrits de Voltaire que Lessing a étudié avec le plus d'intérêt, ce sont les *Conseils à un journaliste*, dont il a tiré grand profit pour le métier qu'il exerça toute sa vie sous des formes différentes. Enfin les qualités de style de Lessing, et qui l'ont mis hors de pair parmi ses contemporains, la précision logique, la brièveté et la transparence lumineuse, dons innés sans doute chez lui, ont cependant été cultivées, développées, fortifiées à l'école de ce maître incomparable, vers lequel l'attiraient certaines affinités de nature[2]. Toutefois, l'influence du penseur et du philosophe a été plus profonde encore sur Lessing. L'esprit même de Voltaire, sa philosophie (sauf cependant son scepticisme et ses moqueries antireligieuses et antichrétiennes, qui n'ont jamais eu de prise sérieuse sur les esprits allemands), sa propagande infatigable en faveur de la tolérance, de l'humanité, de l'affranchissement des consciences, ont trouvé dans Lessing un admirateur et un disciple tout

1. Dans ce même journal (*Berlinisch privilegirte Zeitung*, 1752), Lessing loue également et avec emphase une tragédie de Voltaire, une des moins remarquables : *Amélie ou le duc de Faise*. (*Œuvres*, t. V, Ed. Munker.)

2. Un des derniers et des plus distingués biographes de Lessing, que nous avons eu déjà l'occasion de citer ailleurs, M. Erich Schmidt, a longuement détaillé les rapports de Lessing avec Voltaire, et le profit qu'il en a retiré (*Lessing, Geschichte seines Lebens und seiner Schriften*, vol. I, chap. IV).

préparé. Il a travaillé à la même œuvre, il a défendu la même cause, à sa manière, dans son sens, avec des armes moins brillantes, moins finement aiguisées, mais plus solidement trempées peut-être. L'épitaphe anticipée qu'il a composée pour Voltaire, plus tard (1779), au plus fort de ses luttes religieuses, exprime assez bien, dans sa concision lapidaire et sa brièveté épigrammatique, le sentiment de Lessing et aussi, je crois, celui du plus grand nombre, sur la faiblesse et sur la grandeur de Voltaire :

« Ci-gît, s'il fallait vous en croire, pieux personnages, celui qui devrait être là depuis longtemps.

« Que le bon Dieu lui pardonne en grâce, sa *Henriade*, ses tragédies et beaucoup de ses petits vers; car pour le reste, ce qu'il a mis au jour n'est pas trop mal réussi[1]. »

1. *Hier liegt, wenn man euch glauben wollte,*
Ihr frommen Herrn, der längst hier liegen sollte.
Der liebe Gott verzeih' aus Gnade,
Ihm seine Henriade
Und seine Trauerspiele,
Und seiner Verschen viele,
Denn was er sonst an's Licht gebracht,
Das hat er ziemlich gut gemacht.

Émile GRUCKER.



LE

CLUB DES JACOBINS

DE TOUL

1793—1795

(*Suite* [1].)

Nous allons voir désormais les commissaires délégués par le représentant du peuple s'emparer des fonctions du Bureau et annihiler complètement ses membres : à la réunion du lendemain 27 brumaire (17 novembre), Pitoy s'installa au fauteuil du président; ses collègues Simon et Gérard prirent place à chacun de ses côtés. Ils ouvrirent la séance en invitant l'assemblée « à leur faire part de toutes les plaintes qu'elle pouvait avoir à formuler contre les fonctionnaires publics, qui seraient prévaricateurs, ineptes, faibles ou modérés ».

Trois spectateurs des tribunes « ayant troublé la Société en prenant la parole sans l'avoir demandée ni obtenue », les commissaires les firent arrêter sur-le-champ et écrouer pour vingt-quatre heures à la maison d'arrêt. Un autre spectateur encourut, pour le même motif, la censure du président.

Lecture fut donnée du Bulletin de la séance du 19 brumaire de la Convention nationale, où il était dit que « les sans-culottes de Toul n'avaient cessé de tenir une conduite loyale dans tous les temps et avaient montré du patriotisme dans toutes les

1. Voir *Annales de l'Est*, octobre 1894, p. 489.

occasions, et principalement en volant au secours de la patrie à la première nouvelle des dangers qu'elle pouvait courir ». Ce même Bulletin faisait également mention de « leur juste plainte de ce que des malveillants avaient répandu faussement le bruit que la commune de Toul était en contre-révolution ».

Pitoy présida de même la séance suivante (29 brumaire-19 novembre).

Il fit savoir que Faure voulait procéder au renouvellement du conseil général de la commune et désirait connaître à cet effet l'opinion de la Société et des tribunes sur chacun des membres qui composaient actuellement l'assemblée communale. L'assistance fut invitée à déclarer, au fur et à mesure de l'appel nominal qui allait être fait, les actes qu'elle pouvait avoir à leur imputer.

Aucun reproche n'étant formulé contre le maire Bouard, le procureur de la commune Maillot et quatorze membres du conseil général, Pitoy déclara qu'il rendrait compte au représentant du peuple « qu'ils avaient conservé l'unanimité de la confiance de leurs concitoyens ».

Pour cinq autres membres, la Société estima, « tout en rendant justice à leur patriotisme », que leurs occupations professionnelles les empêchaient fréquemment d'assister aux séances du conseil et Pitoy annonça qu'il demanderait leur remplacement « uniquement motivé sur leurs occupations domestiques et professionnelles ».

Un membre fut désigné par la Société comme devant être remplacé « pour son ineptie et son peu d'assiduité ».

Le Club décida que le discours prononcé le 12 brumaire par Faure, dans l'église de Nancy, serait imprimé et distribué « comme étant l'expression des sentiments des vrais sans-culottes ».

Quelques parchemins seulement avaient été jusqu'ici apportés au Club pour être détruits comme vestiges de l'ancien régime; un grand nombre d'autres furent livrés au cours de la séance. Les titres de toute nature devaient, en effet, être brûlés

à l'occasion de la fête décadaire, qui allait être célébrée officiellement pour la première fois le lendemain 30 brumaire.

Barotte, Jacquet, Mombled, Balland fils, Pagel, Débroux remirent leurs « lettres d'avocats »; Bonaventure son « brevet d'apothicaire »; Bourcier père sa « commission de procureur fiscal de la justice de Ménil-la-Tour »; Lapoule ses « lettres de bachelier et de curé » ainsi que ses sermons; Granier ses « lettres de maître en chirurgie »; l'épouse de Cordier la « lettre d'avocat » de son mari; Balland père, ses « lettres d'avocat, de juge et de procureur-syndic du district » et Lefèvre son « privilège pour la salle de spectacle ».

Enfin, les membres de la Société et les spectateurs des tribunes ayant chanté l'hymne *Amour sacré de la patrie,* la séance fut levée après que Pitoy eût invité l'assemblée à assister à la fête du lendemain.

Cette cérémonie eut lieu à dix heures du matin à la cathédrale, où des discours furent prononcés par les citoyens Simon, commissaire délégué par le représentant du peuple; Poincloux, vice-président du directoire du district, et Maillot, procureur de la commune et président de la Société populaire. Puis tous les *titres de féodalité,* qui avaient été réunis dans la basilique, furent transportés sur la place de la Fédération (actuellement de la République) et réduits en cendres aux applaudissements de l'assistance.

Pitoy présida encore le 1er frimaire (21 novembre) : il annonça, en ouvrant la séance, que « les braves défenseurs de la patrie venaient de repousser l'ennemi et de reprendre leur premier poste ». Nos troupes avaient été victorieuses le 17 novembre dans un engagement près de Saverne; le même jour une attaque des Prussiens contre Bitche avait été repoussée et Hoche avait poursuivi l'ennemi jusqu'à Deux-Ponts, après lui avoir enlevé la position de Bliescastel. Ces nouvelles venaient d'être apportées par Carez, de retour de l'armée[1].

1. Le commandant du bataillon de Toul, lors de la reprise sur les ennemis du camp retranché de Northweiler, le 14 septembre, s'était montré de la façon la plus

Ensuite vint en discussion une question particulière, relative à Borde, fabricien de l'église Saint-Gengoult, qui avait vendu, moyennant 15 livres, et pour le compte de la fabrique, deux confessionnaux dont on avait ordonné la destruction. Le comité de surveillance de la Société exprima l'avis que « la conduite de Borde devait être considérée comme une erreur légère et, vu sa bonne foi, non susceptible d'une inculpation fondée ». L'assemblée se rangea à cette manière de voir, mais arrêta que tous les confessionnaux qui restaient encore dans les églises de la ville seraient brûlés le lendemain.

Le Club ordonna que les discours prononcés le 30 brumaire dans la cathédrale par Simon, Poincloux et Maillot, ainsi que le compte rendu de la fête rédigé par Léviston, seraient imprimés[1] et distribués aux *vrais sans-culottes*.

Maillot, président de la Société, reprit possession de son fauteuil pour la séance du 3 frimaire (23 novembre). Après que plusieurs citoyens eurent déposé sur le bureau « différents objets en or destinés à être envoyés à la Convention », l'assemblée arrêta que le Comité de surveillance serait prié de remettre en liberté la citoyenne Valory, femme d'un émigré nommé Dortant, « dont elle ne partageait pas les opinions ».

Le Club était ému de la situation créée par la pénurie des vivres à Toul : les marchandises avaient disparu et la misère était grande, conséquence de la loi du *maximum*, qui, en tarifant les denrées, avait supprimé la liberté commerciale. L'as-

honorable, comme le passage suivant des *Mémoires* de Gouvion Saint-Cyr (I, 98) en fournit la preuve : « Le bataillon de la garde nationale de Toul, dont le général en chef (Landremont) avait voulu renforcer cette division (la division de Gouvion Saint-Cyr), fut laissé par l'adjudant-général Saint-Cyr, leur compatriote, en réserve à Wingen, pour ne donner que dans un cas indispensable, attendu qu'il ne se composait que de gens mariés, la plupart pères de famille ; *il résista aux instances du citoyen Carez, leur commandant, qui demandait à être employé plus activement.* »

1. Le surlendemain, la Société décida qu'un discours préparé par Pitoy, qui n'avait pu le prononcer, serait imprimé avec les autres. Nous n'avons trouvé aux archives aucune trace de cette brochure : il existe, en revanche, à la bibliothèque municipale, un exemplaire de la relation qui a été publiée de la fête célébrée le 30 à Nancy dans les mêmes conditions. On y lit que Faure mit le feu lui-même aux *titres de l'ignorance et de la superstition* et qu'ayant fait remplir de vin *le calice du ci-devant évêque,* il but à la République.



semblée rechercha les moyens d'y obvier, sans pouvoir utilement y parvenir : elle se contenta de charger Carez de rédiger une adresse à Faure, pour solliciter « l'envoi d'une portion de l'armée révolutionnaire dans l'étendue du district de Toul, à l'effet de forcer les campagnes voisines à venir approvisionner le marché de cette ville de toute espèce de comestibles, comme elles le faisaient avant la loi du *maximum* ». Mais cette demande ne pouvait être accueillie par le représentant du peuple, en un moment où les armées n'avaient pas trop de leurs effectifs pour la défense du territoire.

L'information se continuant à Nancy, contre l'ex-commissaire du Conseil exécutif, la Société décida qu'on enverrait également à Faure, un exposé de la conduite tenue à Toul par Mauger, et des différentes arrestations que celui-ci y avait fait opérer.

Lapoule supportait difficilement la mesure prononcée contre lui le 25 brumaire. Les huit jours pendant lesquels il lui était interdit de délibérer n'étant pas écoulés, il fut rappelé à l'ordre et censuré à nouveau pour avoir demandé la parole au cours de la séance.

La Société arrêta le 5 frimaire (25 novembre), qu'une cérémonie funèbre aurait lieu le 10 « en mémoire des représentants Marat et Lepelletier, assassinés par les ennemis de la Liberté et de l'Égalité ». Carez, Bourcier et Charpy furent choisis pour la direction du *cortège* à cette *fête civique,* que nous relaterons à sa date.

Le surlendemain 7 (27 novembre) le Club informa le représentant du peuple que les citoyens élus la veille officiers municipaux, notables, membres du Bureau de conciliation et assesseurs du juge de paix « jouissaient de la confiance du peuple » et qu'il pouvait, à ce titre, confirmer leurs élections.

Il chargea ensuite son comité de correspondance d'exprimer au 7e bataillon du département de la Meurthe et à son commandant la satisfaction de la Société « pour leur belle conduite lors du dernier engagement ».

Les commissaires nommés par Faure se trouvant à la réunion, un sociétaire leur demanda « s'ils connaissaient une loi ou une proclamation empêchant les prêtres de dire la messe et les citoyens d'y assister ». Il lui fut répondu qu'ils n'en connaissaient pas encore.

Une disposition additionnelle au règlement de la Société populaire touloise fut votée à la séance du 9 frimaire (29 novembre). L'assemblée décida que le président « resterait désormais couvert du *bonnet de la Liberté* pendant les séances; qu'il ne se découvrirait que pour désigner le trouble, et qu'à cet instant, tous les sociétaires seraient tenus de se découvrir et de faire silence, sous peine d'être punis selon la rigueur des lois ».

A la même séance, le citoyen Haudot, curé de Charmes-la-Côte, remit ses *lettres de prêtrise* « pour les brûler lors de la première cérémonie publique ». Puis le comité de correspondance fut chargé « de présenter à la Convention ou aux autorités compétentes une pétition tendant à obtenir l'église ci-devant cathédrale pour en faire un *Temple de la Raison* ».

Le lendemain eut lieu la fête civique que le Club avait décidée cinq jours auparavant et dont le registre des délibérations contient ce compte rendu :

Le cortège composant la fête civique (*sic*), en mémoire des représentants Marat et Lepelletier, assassinés par les ennemis de la Liberté et de l'Égalité, et de nos frères morts pour la défense de la patrie, est parti de la maison commune dans l'ordre adopté par la Société.

Il s'est rendu au Temple de la Raison, où le citoyen Pitoy, commissaire nommé par le représentant du peuple, a prononcé un discours justificatif du civisme de Marat et de Lepelletier, et dans lequel il a fait remarquer la bravoure de nos frères d'armes morts pour la défense de la patrie.

Ensuite, le cortège a fait une seconde station sur la place de la Fédération, devant le monument élevé à la mémoire des deux héros de la liberté.

Étant arrivé en la salle de la Société[1] dans l'ordre convenu et au milieu

1. Malgré la décision qu'elle avait prise à sa séance du 24 brumaire, la Société n'avait pu trouver un nouveau local et avait continué à siéger dans la grande salle du ci-devant séminaire.



des chants civiques, le président Maillot a fait un discours, dans leque il a rappelé les principaux traits de civisme et de courage de ces deux martyrs de notre liberté.

Ensuite, le citoyen Pitoy a annoncé au peuple que la fête se terminerait par un bal public dans la maison nationale du ci-devant évêché.

Enfin, les différentes bannières qui ornaient la cérémonie ont été déposées dans la salle de la Société; après quoi, il fut procédé à l'inauguration des bustes de nos deux héros[1].

Ce compte rendu fut envoyé le 11 frimaire à Jacob, qui avait exprimé le désir « de faire part à la Convention des fêtes célébrées par la Société ».

Le même jour, le Club reçut, pour être livrées aux flammes, « les lettres de tonsure, sous-diaconat, diaconat et prêtrise » de Raguet, curé de Fontenoy.

Pitoy fit connaître que Faure, représentant du peuple, désirait avoir une liste des personnes « qui ont entouré Mauger lorsqu'il s'est rendu à Toul et doivent être regardées comme complices de ses tyrannies ».

L'assemblée arrêta que cette liste comprendrait les noms suivants : Vatrouville, Lavice, Nicolas, Febvé, Martin et Puissant, et qu'on y joindrait une adresse destinée à obtenir de Faure et du comité révolutionnaire de Nancy « le renvoi dans la maison de détention de Toul des personnes qui y étaient détenues auparavant comme suspectes et avaient été transférées à Nancy par ordre de Mauger ».

Les rédacteurs de l'adresse étaient chargés de motiver la demande du Club en faisant ressortir « que ces détenus seront mieux jugés en connaissance de cause au milieu de leurs concitoyens que dans une commune étrangère » et qu'on exceptait de la mesure sollicitée ceux d'entre eux qui devaient être traduits devant le tribunal révolutionnaire du département, établi à Nancy, par un arrêté de Faure, en date du 28 brumaire (18 novembre)[2].

1. Les bustes de Marat et de Lepelletier, qui furent ainsi placés solennellement dans le local de la Société populaire, avaient été offerts à la commune de Toul par le citoyen Montigny, de Paris. (*Archives municipales.*)

2. D'après un relevé fait à Nancy et communiqué à M. Berriat-Saint-Prix (*Cabinet*

S'ils pensaient à faire rentrer à Toul leurs concitoyens détenus, les membres de la Société populaire n'oubliaient pas l'intérêt des familles de ceux qui avaient dû quitter leurs foyers pour se rendre à l'armée : à la séance du 16 frimaire (6 décembre), ils prirent en leur faveur la délibération suivante :

La Société populaire,

Considérant que la défense des défilés de Saverne, pour laquelle les Toulois avaient été appelés, est complètement opérée ; que les ennemis se sont retirés fort au loin de ce poste et que les citoyens de Toul sont maintenant aussi inutiles à l'armée que nécessaires à leurs foyers,

Arrête :

Les citoyens Carez et Bourcier seront députés vers la force armée de la 3e réquisition de Toul, actuellement bivouaquée à Rehainviller[1], pour prendre des renseignements sur sa situation, sur ses besoins et sur le degré d'utilité qu'elle peut avoir actuellement à l'armée, et, d'après le résultat de leurs observations, faire auprès des représentants du peuple et des généraux telles démarches qu'ils croiront nécessaires aux intérêts de leurs concitoyens et à ceux de la République.

Les questions traitées n'étaient plus aussi nombreuses, en raison de la fréquence des séances : la Société, en effet, se réunissait depuis quelque temps presque quotidiennement.

Le citoyen Bralret, curé de Bagneux[2], déposa sur le bureau ses lettres de prêtrise à la séance du 18 frimaire (8 décembre). Après cela, l'assemblée raya du tableau de ses membres Mar-

historique, XI, 283), ce tribunal prononça 13 condamnations à mort, dont 11 avant et 2 après le 9 thermidor ; au nombre de ces condamnés ne figure qu'un seul Toulois, le lieutenant de gendarmerie *Thouvenin*, dont nous avons parlé plus haut.

1. Commune du canton de Gerbéviller, située à 4 kilomètres de Lunéville.

2. Ce prêtre constitutionnel donna peu après sa démission, se maria et devint libraire-éditeur à Toul, rue Michâtel. Sous le Consulat et l'Empire il publia des brochures et des almanachs contenant des anecdotes locales. Collectionneur d'anciens livres, il en avait réuni un nombre important, qui provenaient en partie des anciennes bibliothèques capitulaires et conventuelles de Toul. Louis-Joseph Bralret était né à Toul en 1762 ; il mourut à Liverdun le 22 novembre 1842.



tin, « condamné à la détention jusqu'à la paix » à la suite des faits que le lecteur connaît. Enfin, il fut décidé que deux citoyens « connus par leur prudence et leur amour de l'ordre » seraient placés dans chacune des quatre tribunes de la salle des séances « pour y faire fonctions de *censeurs* et maintenir la tranquillité ». Huit sociétaires furent aussitôt choisis parmi les assistants.

Un membre de la Société populaire de Gondreville, s'étant présenté le 20 frimaire (10 décembre), donna lecture d'un *discours énergique* qu'il avait prononcé dans le Temple de la Raison de cette commune « pour déterminer ses concitoyens à se montrer à hauteur de la Révolution et à extirper les préjugés superstitieux ». L'assemblée accueillit cette communication par de vifs applaudissements et vota l'envoi d'une adresse à la Société de Gondreville pour lui exprimer la satisfaction des Toulois.

Bersancourt, curé de Lagney, déposa sur le bureau ses *lettres de prêtrise*. Les prêtres constitutionnels, qui sacrifiaient ainsi leurs titres religieux, ne faisaient que suivre l'exemple donné par leur évêque, Lalande, député de la Meurthe. Au cours de la séance de la Convention du 17 brumaire (7 novembre), celui-ci avait déclaré renoncer pour toujours aux fonctions de l'épiscopat et déposé sur l'autel de la patrie son anneau et sa croix. « Je ne veux plus, — avait-il dit, — avoir d'autre titre que celui de citoyen et de républicain français; je n'en connais point qui puisse être aussi beau ni aussi précieux. »

Le culte était aboli et ses ministres devaient se démettre de leurs fonctions sous peine d'être déportés. Les églises avaient, d'ailleurs, été dépouillées des « signes de la superstition » : la hache avait brisé tabernacles, confessionnaux, statues et crucifix, ne respectant que la chaire, nécessaire aux orateurs des fêtes civiques.

Le conseil général de la commune de Toul avait pris, le 12 frimaire (2 décembre), une mesure radicale en ordonnant la fermeture générale des églises. A la séance tenue par le Club

le 24 frimaire (14 décembre), des citoyens placés dans les tribunes protestèrent contre cette mesure et demandèrent à la Société de « décider l'ouverture des églises, en se fondant sur la loi qui proclame la liberté des cultes ». Une longue discussion s'engagea; mais, craignant de se prononcer, l'assemblée passa à l'ordre du jour.

Le lendemain 25, Pitoy, qui avait fait arrêter l'un des protestataires, prononça au Club un discours « destiné à éclairer le peuple » ; il y démontrait que la mesure prise par le conseil général était « nécessaire pour détruire le fanatisme » et qu'il serait « déraisonnable de revenir sur une délibération prise et annoncée à la Convention ». Il proposa à l'assemblée de prendre en ce sens un arrêté et, au préalable, de décider « que les femmes ne pourraient avoir voix délibérative sur la question ».

Cette proposition fut adoptée et la Société, passant au vote, arrêta que « les églises continueraient à être fermées ». Aucune réclamation, cette fois, ne s'éleva dans l'assistance.

La durée des pouvoirs que le représentant du peuple avait donnés à Pitoy, Simon et Gérard, était expirée. Les autorités constituées avaient été *régénérées* à Toul, l'esprit public y avait été *vivifié!* Les commissaires délégués furent rappelés à Nancy, par Faure, qui lui-même était au terme de sa mission.

Avant de quitter Toul, Pitoy se fit délivrer par le conseil général de la commune, le directoire et le tribunal du district des certificats approbatifs de ses actes : il reçut de même de la Société populaire une « attestation honorable de la conduite qu'il avait tenue pendant sa mission ».

Ces précautions étaient nécessaires, elles devaient le sauver un peu plus tard. Bientôt dénoncé pour des exactions qu'il avait commises pendant son séjour à Toul, Pitoy fut arrêté et conduit à Paris, pour y comparaître devant le tribunal révolutionnaire [1]. Grâce aux attestations favorables qu'il put

1. Voir le dossier de cette affaire, coté sous le n° 812 de la série W. 363, aux archives nationales.



ainsi produire[1], le tribunal déclara *vagues et insignifiantes* les

1. La curieuse lettre suivante, adressée le 27 thermidor an III (13 août 1795) par les membres du conseil général de la commune de Toul à leurs collègues de Nancy (*Arch. mun.*), fut un juste réquisitoire contre le proconsulat de Pitoy, à l'occasion de sa conduite à Toul et de ses rapports avec le Club des Jacobins :

« *Citoyens*,

« Tous les citoyens probes et les amis de la Liberté de notre commune n'ont cessé d'être étonnés que, après le retour des lois et sous le règne de la justice, Pitoy ait pu échapper à leur œil vigilant et à l'épuration de tant d'êtres immoraux et sanguinaires, dont le régime révolutionnaire et la tyrannie des décemvirs avait surchargé et souillé la République.

« Agent de la Terreur, la Terreur a pu faire sa sûreté ; il a trouvé de l'appui auprès de quelques députés organisateurs de ce système exécrable. S'il n'a pas été enseveli sous la chute de ses protecteurs, ce n'est probablement que par l'illusion qu'il a pu faire par la réunion de nombre de certificats et d'attestations, demandés avec insolence, accordés par faiblesse, dans un temps où le terrorisme comprimait toutes les âmes et enchaînait la liberté des opinions. Quelques-uns de nos collègues, en rougissant de voir leurs noms inscrits au bas de ces actes, reconnaissent la contrainte, faite à leur conscience par le besoin de leur sûreté personnelle, et révoquent les attestations qu'ils ont données à la conduite politique de cet homme effréné.

« Pitoy, revêtu de la délégation d'un représentant, a exercé dans nos murs cette autorité avec un orgueil, un esprit de domination insupportable ; il s'est fait donner pour siège de ses fonctions la maison d'un déporté, la plus considérable de la commune et meublée avec le plus de faste ; il a fait lever les scellés conservateurs de la propriété nationale ou individuelle, apposés sur les malles et caisses, pour en tirer des linges de table et de lit, dont la restitution n'a pas été fidèle. Sans pouvoir déterminer sur quels fonds la dépense de sa table était établie, elle était au-dessus de ses facultés et de son traitement. La terreur et l'indignation qu'inspirait sa conduite politique, égalaient le mépris et le dégoût que sa conduite morale lui attirait. Partageant son autorité avec ses deux collègues (Simon et Gérard), il les a constamment réduits à être nuls et il dominait seul. A la Société dite populaire, quoiqu'elle fût alors, à plusieurs égards, chargée de missions du Gouvernement, il s'est emparé de la place du président et de l'autorité du bureau ; il ne permettait aucun essor à la liberté des vœux et des opinions des tribunes. Ses menaces d'arrestation, de tradition au tribunal révolutionnaire, ses vociférations, réduisaient les citoyens au silence : il comprimait par la terreur leurs réclamations sur le culte et le besoin d'une religion pratiquée ; il a, le premier, provoqué et institué la fête sacrilège de Marat ; il a provoqué les délations contre les autorités constituées, en a établi le bureau dans son domicile, encourageant et excitant les citoyens à en faire. Sur les dires les plus vagues et les plus aisés à démentir, il a dénoncé à l'opinion, poursuivi avec acharnement, fait arrêter et citer aux tribunaux plusieurs fonctionnaires et citoyens ; il a persécuté d'excellents patriotes, dont la faute de quelques-uns n'était que de l'avoir obligé et mis en avant. Dans ses fonctions à la Société dite populaire, il paraissait souvent dans l'état vil et crapuleux de l'ivresse. Nous tirons le rideau sur des débauches secrètes, dont une information plus particulière donnerait connaissance.

« Enfin, citoyens, nous croyons qu'un homme qui s'est rendu si indigne à tant d'égards de l'estime et de la confiance publiques, ne peut sans danger et sans compromettre l'autorité, occuper une place dans la République, jusqu'à ce que, éprouvé pendant longtemps, il ait fait oublier ses écarts et ses excès par une conduite plus régulière et plus conforme aux vertus et aux principes républicains.

« Et ont signé : *Lacroix*, maire ; *Gennevaux*, *Madelin*, *Lépineau*, *Déguilly*, *Borde*, *Petit*, *Houot*, *Villemsens*, officiers municipaux ; *Mombled*, *Jacquet*, *Parisot*, *Pillement*, *Olrion*, *Paquier*, *Bernauer*, *Colson*, *Lacapelle*, *Saulnier*, *Lefèvre*, *Mesquiny*, notables ; *Maillot*, procureur de la commune, et *François*, secrétaire-greffier. »



dénonciations portées contre lui et il l'acquitta le 25 floréal (14 mai 1794).

Revenons maintenant à la séance du 25 frimaire (15 décembre) : après avoir tranché la question relative à la clôture des églises, la Société populaire fut appelée à se prononcer sur le choix d'un correspondant, que sollicitait celle des Jacobins de Paris. La lettre écrite au Club à ce sujet l'invitait à désigner un de ses membres, *sûr, patriote et connu,* à qui pourraient être envoyées en toute sûreté les lettres et adresses. L'assistance choisit Maillot[1] et chargea le comité de correspondance d'en informer la Société parisienne.

Communication de la correspondance fut donnée à la Société le 26 frimaire (16 décembre).

Une première dépêche émanait du ministre de la guerre, faisant connaître l'impossibilité où il se trouvait d'expédier pour le moment des fusils destinés à la défense de la place, « attendu que les armées des frontières n'en étaient pas encore tout à fait pourvues ».

Une autre était écrite par Carez et Bourcier, envoyés, comme on se le rappelle, à l'armée du Rhin pour demander le rapatriement du bataillon de Toul; elle annonçait le succès de leur mission et le prochain retour de leurs concitoyens.

Les deux délégués sollicitaient l'envoi immédiat de 150 paires de souliers, « absolument nécessaires aux gardes nationaux pour revenir à Toul ». L'assemblée arrêta que le comité révolutionnaire expédierait sur-le-champ les 60 paires de souliers qui lui restaient, et que les corps constitués seraient invités à se joindre au Club et à la municipalité pour aller à la ren-

1. MAILLOT (Claude-Pierre), né à Toul le 22 octobre 1744, était avant la Révolution lieutenant-général du bailliage et siège présidial de Toul. Élu, en 1789, député du Tiers-État aux États-généraux, il siégea dans cette assemblée du 5 mai 1789 au 30 septembre 1791. Successivement élu procureur de la commune de Toul en décembre 1792, agent national en 1794 et président de l'administration municipale en novembre 1795, il devint peu après commissaire du Directoire exécutif près la municipalité, puis commissaire du Gouvernement près le tribunal de Toul le 18 mars 1801. Il fut procureur impérial près le même tribunal de 1804 à 1816. A la Restauration, il se retira de la vie politique et mourut à Toul le 2 mars 1824.



contre de leurs « braves frères d'armes, auxquels il sera fait un discours pour leur témoigner la satisfaction de toute la commune et les complimenter sur leur bravoure et leur bonne conduite ».

Carez et Bourcier, rentrés le 3 nivôse (23 décembre), vinrent aussitôt au Club « rendre un compte détaillé » de leur voyage; ils firent savoir que le détachement des Toulois s'était mis en route le 1er nivôse, qu'ils étaient présentement à Blamont et qu'ils seraient le 6 dans les murs de Toul. Ces nouvelles furent accueillies avec joie par l'assemblée, « qui témoigna à ses délégués sa satisfaction pour la manière sage et réfléchie avec laquelle ils avaient rempli leur mission ».

La Société populaire de Foug, désirant être affiliée à celle de Toul, le Club prit un arrêté en ce sens et, à cette occasion, décida qu'à l'avenir une Société étrangère devrait, pour obtenir l'affiliation, présenter « un tableau signé de tous les membres la composant ».

C'est le 6 nivôse (26 décembre) que les citoyens toulois, revenant de l'armée, réintégrèrent leurs foyers : ils se présentèrent au local de la Société et déposèrent sur le bureau *les certificats honorables* qui leur avaient été remis par les représentants du peuple et le général en chef de l'armée du Rhin.

Le président, après en avoir donné lecture à l'assistance, félicita les défenseurs de la patrie et « leur donna le baiser fraternel en la personne de leur commandant ».

Cette réception patriotique terminée, le Club entendit la lecture de la correspondance.

Une première lettre émanait du directoire du département, qui annonçait le prochain passage à Toul d'une colonne de l'armée des Ardennes et faisait connaître que la ville de Haguenau « venait de nous être rendue » et que les lignes de Wissembourg « étaient prêtes à l'être ».

Une seconde provenait de la Convention : son *Comité de salut public* invitait la Société « à une active et continuelle surveillance de tous les points d'administration » et l'enga-

geait à « s'épurer elle-même ». L'assemblée, accueillant cette proposition, fixa *son épurement* au 11 nivôse et arrêta que tous les membres seraient tenus d'assister à la séance de ce jour.

La Convention ayant rendu un décret qui ordonnait de célébrer la reprise de Toulon, Carez, Giron et Charpy furent chargés le 8 nivôse (28 décembre) d'organiser une fête civique. Une souscription, ouverte aussitôt parmi les membres présents pour en couvrir les frais, produisit la somme de 165 livres.

Le même jour, le courrier apporta au Club des nouvelles intéressantes envoyées par des Toulois, alors aux armées.

Richardin et Gouvion écrivaient de Metz pour annoncer à leurs concitoyens « que l'armée de la Moselle avait attaqué avec la plus grande impétuosité les forces ennemies, auxquelles ce combat avait coûté 26 pièces de gros canons, des caissons, chariots, chevaux et plus de 500 prisonniers ». De son côté, Vannier écrivait de Strasbourg à la Société, pour lui « confirmer l'action du 3 nivôse, par laquelle nos troupes avaient repris les lignes de Wissembourg et marchaient pour débloquer Landau ».

Franchissant les Vosges avec l'armée de la Moselle, Hoche avait, en effet, le 23 décembre, chassé les Autrichiens de Frœschwiller et de Wœrth, où ils s'étaient retranchés dans de solides positions. Ayant opéré le 25 sa jonction avec l'armée du Rhin, le jeune général, à la tête des deux armées combinées, avait attaqué les Prussiens au Geisberg. L'ennemi avait été bousculé, les lignes de Wissembourg reconquises le 27 et Landau débloqué.

La Société populaire procéda, le 11 nivôse (31 décembre), à son *épurement*, qui se fit dans l'ordre alphabétique des membres. Avant de procéder à cette opération, l'assemblée décida qu'on voterait « par assis et levé, s'il n'y avait aucune réclamation contre le membre à admettre », et que, dans le cas contraire, on recourrait à un « scrutin par boules noires et blanches », elle arrêta également en principe l'exclusion des prêtres « qui n'auraient pas renoncé à leurs fonctions ecclésiastiques ».

L'épuration, commencée dans la séance de ce jour, fut continuée dans celles des 13, 14 et 16 nivôse (2, 3 et 5 janvier 1794). Elle modifia à peine le personnel du Club : sur les 118 membres qu'il comptait alors, 101 furent *admis* et 2 seulement furent *rayés du tableau*[1]; quatre membres étaient absents lors de la discussion de leurs noms, il fut *sursis* à leur égard; enfin la réadmission de onze autres fut *ajournée* pour divers motifs[2].

Le registre conservé aux archives contient, à cette date, une délibération d'une originalité naïve, prise parce que des enfants avaient, pendant les votes, « manqué à la majesté souveraine du peuple par des indécences ». La Société, « jalouse d'inspirer de bonne heure à la jeunesse l'amour des vertus républicaines », mais ne voulant pas leur interdire d'assister aux séances, arrêta que le *directeur des ouvrages de la salle* serait chargé d'aménager « un local placé sous les yeux du bureau et uniquement destiné aux enfants ».

Les membres du directoire de la Meurthe, arrêtés dans les circonstances que nous avons relatées, étaient toujours écroués à Paris, en attendant que la Convention eût statué sur leur cas; ils écrivirent au Club toulois « pour lui déclarer qu'ils étaient victimes de l'erreur ou de la calomnie et n'avaient jamais mérité leur sort ». A leur lettre était joint un mémoire justificatif de leur conduite. La Société, connaissance prise de cette lettre et du mémoire, arrêta dans sa séance du 20 nivôse (9 janvier), « à l'unanimité des sociétaires et des tribunes », que Carez, Michelet et Chauvenel seraient chargés de la rédaction et de l'envoi immédiat d'une adresse à la Convention, pour solliciter de cette assemblée la *réintégration* des membres du directoire.

1. Les deux membres rayés furent les prêtres constitutionnels Aubry et Leclerc, qui refusèrent d'abandonner le sacerdoce.

2. Citons, entre autres, Grégeois, cordonnier, qui avait « dit hautement qu'il faisait peu de cas d'être admis dans le sein de la Société »; les prêtres Daille, Friry, Roussel et Houillon; Laurent, directeur des messageries, qui était sous le coup d'une accusation de détournement de fonds appartenant à la nation, et François Ségaut, de Dommartin, qui devait également passer en jugement.

Cette intervention avait lieu à l'heure opportune, car les membres du Comité de sûreté générale étaient déjà favorables aux administrateurs. Le Club en fut averti par Gérard. Celui-ci, qui revenait de Paris[1], se présenta à la réunion du 23 nivôse (12 janvier) : il fit connaître que l'affaire des membres du directoire du département était *en bonne voie* et que, sur le rapport du Comité de sûreté générale, « la Société aurait, dans une huitaine, la satisfaction de les voir réintégrés dans leurs fonctions ». Ce rapport fut, en effet, présenté le 7 pluviôse (26 janvier) à la Convention nationale, qui décréta la mise en liberté provisoire des administrateurs de la Meurthe.

On n'avait pu conjurer la disette qui s'était même accrue dans des proportions inquiétantes, sous l'influence de diverses causes : la récolte de 1793, peu abondante en raison de la sécheresse de l'année, avait été absorbée par les réquisitions militaires ; les taxes établies par la loi du *maximum* détournaient les cultivateurs du district d'amener leurs denrées à Toul ; les villes voisines s'opposaient à l'exportation des blés mis en vente sur leurs marchés ; enfin, certains commerçants accaparaient les grains pour les vendre à d'énormes prix. Dans ces circonstances, la Société populaire, émue des plaintes qui s'élevaient journellement dans son sein, demanda l'aide des pouvoirs publics. A sa séance du 30 nivôse (19 janvier), elle décida qu'un membre du directoire du district et un officier municipal se rendraient à Strasbourg dès le lendemain, pour solliciter de Lacoste et Baudot, représentants du peuple près l'armée du Rhin, un prompt secours en subsistances.

En même temps, deux membres de la Société, Carez et Petitjean, furent envoyés à Paris, afin de présenter pareille requête au Comité des subsistances de la Convention. Le député Jacob se joignit à eux pour faire cette démarche et, le

1. Gérard avait été délégué à Paris le 28 frimaire (18 décembre) par la Société populaire de Nancy, afin de remettre à la Convention et à la Société des Jacobins une adresse « énonciatrice de tous les événements qui avaient eu lieu, depuis que Mauger avait paru dans le département jusqu'au moment où le représentant du peuple Faure avait proposé à la Société nancéienne sa régénération ».



10 pluviôse (29 janvier), tous trois écrivaient que le Comité des subsistances « venait de donner l'ordre de faire verser au district de Toul, trois mille quintaux de blé du district de Vézelise », et que le premier courrier apporterait une copie de cet ordre.

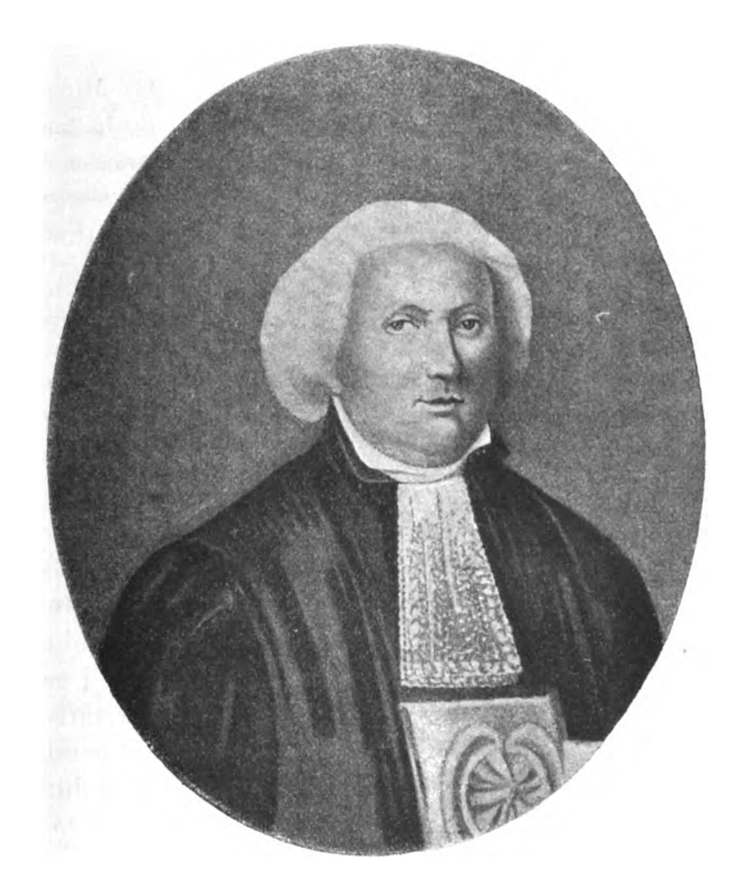
Le 13 pluviôse (1er février), le Club avait chargé Michelet, Maillot et Guinet de la révision du règlement de la Société « en ce qui concernait la police de la salle des séances ». A la réunion du lendemain, l'assemblée arrêta, sur la proposition de ces trois membres, que « les femmes qui seraient trouvées dans les tribunes réservées aux hommes, ou les hommes dans celles réservées aux femmes » seraient mis en état d'arrestation.

Ensuite, elle fut touchée d'une demande de Gérard[1], ancien procureur de la commune de Toul et alors greffier du tribunal criminel de la Meurthe, à qui les représentants du peuple reprochaient d'avoir été porter à la Convention une adresse du Club de Nancy. Comme un mandat d'arrestation avait été décerné contre lui, il sollicitait « une attestation de sa conduite et de ses principaux faits civiques depuis la Révolution jusqu'à l'époque de son départ pour Nancy ». A l'unanimité, la Société « et le peuple y réuni » décidèrent qu'il serait transmis à Gérard « une attestation des principaux faits qui s'étaient passés sous les yeux de ses concitoyens et manifestaient la pureté de son patriotisme et son caractère révolutionnaire ».

Nous ne reproduisons pas, parce qu'il est d'un intérêt trop particulier, ce certificat de civisme, qui comporte deux grandes pages du registre des délibérations; mais nous allons, par quelques extraits d'une lettre[2] de Gérard à son ami Colombel,

1. Gérard (Claude), né à Toul le 7 septembre 1752, ne doit pas être confondu avec Gérard, qui avait été délégué à Toul par Faure en même temps que Simon et Pitoy. Gérard (Claude), avocat au bailliage avant la Révolution, avait été successivement élu président du comité municipal en 1789 et président de la Société des Amis de la Constitution en 1790, puis procureur-syndic de la commune de Toul la même année et greffier du tribunal criminel du département en 1791.

2. Papiers de famille de Mme François-Bataille, petite-fille de Gérard.



CLAUDE GÉRARD

(1752-1827)

D'après un portrait appartenant à sa petite-fille,
Mme François-Bataille, de Toul.

député de la Meurthe, justifier l'utilité qu'eut pour lui cette favorable attestation du Club toulois :

Nancy, ce 21 pluviôse de l'an II de la République, une et indivisible (9 février 1794).

Mon ami, je viens d'échapper, comme par miracle, à la persécution la plus violente : ma mission près de la Convention a fourni le prétexte à mes ennemis de me calomnier.... Ils m'ont peint à Lacoste et à Bar comme un contre-révolutionnaire, comme le chef de ceux qui avaient voulu opprimer Mauger et compagnie, l'un de ceux qui avaient égaré Faure sur leur compte.... On a dit que je n'étais allé à Paris que pour les perdre.... On procédait à l'épuration des membres de la Société populaire : Lacoste et Bar, représentants du peuple, étaient là. Je passe à l'épuration et, en présence de quinze cents citoyens, je rends compte des principales circonstances de ma vie depuis 1788 ; les faits de civisme, les actions de patriotisme dont je parle sont, ou notoires pour la plupart, ou *justifiés*.... Lacoste et Bar, convaincus qu'on les avait trompés, rétractent leur mandat d'arrestation de ma personne : j'ai été retiré d'une liste de proscription de vingt-deux citoyens, du nombre desquels sont presque tous les membres du comité de surveillance, qui ont été, la même nuit, enlevés et conduits à Strasbourg....

Fais part de ma lettre à Mallarmé et à Jacob. Salut et fraternité.

Signé : GÉRARD.

La Société populaire reçut, à leur passage à Toul, le 15 pluviôse (3 février), les membres du directoire de la Meurthe. Ces derniers, mis en liberté provisoire le 20 nivôse (9 janvier), par la Convention, avaient tenu, avant leur rentrée à Nancy, à remercier le Club de s'être intéressé à leur sort. Accueillis par les plus vifs applaudissements de l'assemblée, le président leur déclara que la Société « prendrait toujours le plus grand intérêt à la cause des patriotes opprimés ».

Le citoyen Guerre, maire de Choloy, avait envoyé une somme de 1,200 livres, en priant la Société de la remettre comme dot à « une jeune fille vertueuse et indigente, ayant son père ou son frère au service de la République ».

Le Club procéda le 16 pluviôse (4 février) au choix de cette



rosière. La jeune Caze « fut proposée par plusieurs citoyens et citoyennes, qui firent l'éloge de sa vertu, de sa conduite et de ses qualités civiques, ainsi que de celles de son père et de ses deux frères, dont l'un était mort au service de la patrie ». Sa candidature fut très favorablement accueillie, tant par les sociétaires que par les spectateurs des tribunes. Il fut décidé que « la citoyenne Caze obtiendrait en se mariant la somme de 1,200 livres, comme prix de ses qualités civiques et de sa conduite vertueuse, et qu'en outre, elle serait absolument libre dans le choix d'un mari ».

La jeune fille fut mandée à l'assemblée, afin que le président pût lui faire part de la délibération prise en sa faveur. Elle se présenta, accompagnée de son père, âgé de 60 ans, ce vieux canonnier que nous avons vu partir le 4 novembre à l'armée du Rhin. Michelet, qui présidait, fit placer le père à sa droite et la fille à sa gauche; s'adressant alors à cette dernière et déposant une couronne sur son front, il l'invita « à continuer de donner à ses concitoyens l'exemple de la vertu, du civisme et de la fidélité conjugale, lorsqu'elle aurait accordé sa main à un époux ». Puis, se tournant vers Caze, il lui déclara « que la couronne qui venait d'être décernée à sa fille était le fruit de l'éducation qu'il lui avait donnée et de la vertu qu'il avait su lui inspirer ». Michelet, après cette double allocution, donna à chacun d'eux *l'accolade fraternelle* aux applaudissements de l'assistance.

La Société populaire avait à faire une désignation beaucoup plus délicate, celle du jeune Toulois qui, s'engageant à partir pour l'armée, serait monté, équipé et soldé aux frais du Club. Ayant, en effet, résolu le 11 novembre de fournir un cavalier qui servirait jusqu'à la paix, la Société avait ouvert une souscription pour réunir les fonds nécessaires. A la séance du 20 pluviôse (8 février), elle choisit Dabit fils, qui déclara « accepter et vouloir servir dans les dragons ».

Le Club faisait trêve aux questions de pure politique; il ne songeait pour l'heure qu'aux nécessités de la défense nationale,

à laquelle, dans son patriotisme, il désirait coopérer. C'est dans ce but que, sur la demande du Comité de salut public de la Convention, il s'empressa de désigner (23 pluviôse-11 février) les citoyens Lallemand fils, serrurier, et Larcher, maître d'école, « pour se rendre à Paris, apprendre la fabrication du salpêtre, des armes et des canons »; que de même il décida qu'un atelier, destiné à la fabrication du salpêtre, serait établi à Toul, sous la surveillance des citoyens Porriquet, Thomas et Gennevaux, et qu'une *instruction* pour cette fabrication serait imprimée à deux cents exemplaires.

La Société arrêta le 26 pluviôse (14 février) que quelques-uns de ses membres parcourraient les différents quartiers de la ville « pour recueillir les dons patriotiques en nature pour les défenseurs de la patrie » : ces délégués devaient « avertir les citoyens indifférents et égoïstes qu'à défaut par eux de venir déposer leurs offrandes sur l'autel de la patrie, ils y seraient contraints ».

Sur l'avis donné par la citoyenne Caze, qu'elle avait choisi pour époux Alexis Lallement, volontaire au 11e bataillon de la Meurthe, le Club vota l'envoi aux représentants Lacoste et Baudot d'une demande de *congé limité* en faveur de ce jeune homme, pour qu'il pût venir se marier.

Ensuite l'assemblée procéda à la nomination de seize commissaires, pris dans son sein et chargés de se rendre dans les différents cantons du district pour inviter les citoyens des campagnes « à venir au secours des braves défenseurs de la patrie ». Des *pouvoirs* pour ces commissaires furent, à cet égard, demandés au directoire du district.

La séance se termina par la réception des offrandes patriotiques, qui comprenaient, entre autres dons généreux, 400 livres envoyées par Clermont[1], de Hamonville, « pour subvenir à l'armement et à l'équipement du cavalier de la Société », et 296 livres 5 sols, provenant de la Société populaire de Domger-

1. Le *ci-devant* marquis de Clermont-Tonnerre.

main. Celle-ci déjà avait, le 16 nivôse, adressé 49 chemises destinées « au soulagement des soldats blessés dans les derniers combats ».

La dictature de Robespierre s'affermissait de plus en plus à Paris et les représentants du peuple, qui ne suivaient pas dans les départements la politique terroriste, étaient rappelés dans le sein de la Convention. C'est ainsi que Faure, après l'acquittement des partisans de Mauger, traduits par lui au tribunal révolutionnaire, dut retourner à Paris.

Les pouvoirs illimités dont la Convention avait investi ce député furent délégués à Bar, déjà en mission dans la Moselle et le Bas-Rhin, ainsi qu'à Lacoste et Baudot, précédemment envoyés à l'armée du Rhin. Ces représentants, après avoir fait traduire à Strasbourg devant une commission extraordinaire les citoyens qui avaient secondé Faure au cours de sa mission, avaient regagné le quartier général de l'armée du Rhin, laissant Bar exercer seul le pouvoir dans la Meurthe.

Ce dernier, aussitôt, se mit en devoir de parcourir les principales villes du département pour y destituer les administrateurs et fonctionnaires qui avaient été nommés par Faure ou dont les opinions lui paraîtraient trop modérées.

Venu à Toul dans ce dessein, il se présenta le 29 pluviôse (17 février) au Club des Jacobins.

A son entrée dans la salle des séances de la Société populaire, le représentant Bar[1] fut salué par des acclamations générales. Il exposa qu'il était venu à Toul « pour l'épuration des autorités constituées et l'assiette du gouvernement révolutionnaire ». Nous empruntons à un imprimé de l'époque le résumé suivant de son discours :

Si l'esprit de modérantisme et l'égoïsme ont fait des progrès parmi les

1. BAR (Jean-Étienne), né à Anneville-sur-Mer, le 3 décembre 1749, avocat à Thionville, puis juge de paix à Saint-Avold en 1790. Élu en 1792 député de la Moselle à la Convention, il avait voté la mort de Louis XVI. En 1795, il passa au Conseil des Anciens, d'où il sortit le 20 mai 1797 pour aller occuper les fonctions de commissaire du Gouvernement près le tribunal du Bas-Rhin. Nommé, en 1799, président du tribunal civil de Thionville, il mourut en cette ville le 3 mars 1801.

citoyens de la commune de Toul, chez lesquels le prix de la liberté et les avantages de la Révolution sont assez généralement sentis, on doit particulièrement l'attribuer à quelques membres des autorités constituées, dont la faiblesse et le défaut d'énergie arrêtent les efforts de leurs collègues. C'est principalement à ces entraves apportées à la marche du mouvement révolutionnaire que l'on doit attribuer le défaut d'exécution de la loi salutaire du *maximum*. Pour redonner à l'esprit public sa première rectitude, l'épuration des autorités constituées devient très nécessaire ; mais le but ne serait pas atteint si on n'appelait pas, pour les composer, les meilleurs citoyens, ceux qui ont montré, le plus constamment et avec le plus d'énergie, leur attachement aux principes sacrés de la liberté et de l'égalité et aux maximes révolutionnaires, de même que leur ardeur à combattre tous les ennemis de la chose publique [1].

A la suite de cette allocution, accueillie par des applaudissements, le Club décida qu'à l'imitation de celui des Jacobins de Paris, il exclurait de son sein « les étrangers et les ex-nobles ». Aussitôt l'un des secrétaires, Léviston, ex-noble, déposa sa démission sur le bureau, « en témoignant ses regrets de ne plus pouvoir rester membre ». La Société l'accepta « tout en rendant hommage au civisme de Léviston » et, prononçant l'exclusion des étrangers et ex-nobles qui en faisaient actuellement partie, elle arrêta « qu'il n'en serait plus admis à l'avenir ».

Gengoult fils, à la fin de la réunion, offrit une épée et un baudrier, destinés à armer *le cavalier de la Société*, et Wilbert, de Hamonville, remit une somme de 147 livres « pour être employée à la défense de la République ».

A la séance suivante, le Club prit connaissance d'une pétition d'un de ses membres, Alexis Laurent, qui, détenu à la Conciergerie de Paris, demandait à ses compatriotes de s'intéresser à son sort. Ce citoyen, né à Toul en 1762, était devenu

1. Voir aux archives nationales (AF. II. 122, dossier 2) la lettre adressée de Toul par Bar, le 29 pluviôse (17 février), à la Convention pour lui rendre compte de ses opérations. Bar destitua, à cette même date, le directoire et le conseil général du district, la municipalité et le conseil général de la commune, le comité de surveillance et le tribunal du district. Quatre jours après (8 ventôse-21 février), il publia un arrêté, composant à nouveau ces corps administratifs et judiciaire, où il ne fit rentrer qu'un très petit nombre de leurs anciens membres.

à la Révolution directeur des postes et messageries. Envoyé à Nancy en 1793 pour y diriger, par intérim, le bureau de cette ville, il avait été arrêté à l'occasion d'un vol de 200,992 livres commis dans sa caisse avec effraction. Sa femme et huit autres personnes, accusées de complicité, avaient été arrêtées comme lui, conduites à Paris et écrouées à la Conciergerie.

Laurent était très sympathique à la Société populaire, dont il avait été un des fondateurs et un des premiers secrétaires. Aussi l'assemblée décida-t-elle, après avoir pris « l'avis des tribunes », que le bureau écrirait à la Société des Jacobins de Paris, à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire et au Comité de sûreté générale de la Convention « pour les prier d'accélérer leur décision et le prompt jugement du citoyen Laurent, du civisme et de la probité duquel ses concitoyens n'ont jamais douté ». Elle chargea de même le bureau de solliciter du comité de sûreté générale la mise en liberté provisoire, sous caution, de la femme de Laurent.

Le 17 germinal (6 avril), celle-ci fut l'objet, ainsi que tous les prétendus complices, d'une ordonnance de non-lieu rendue par le tribunal révolutionnaire : Laurent seul fut maintenu en prison. Il ne comparut devant le jury que le 7 floréal (26 avril) et fut acquitté[1], grâce à ce témoignage du Club en sa faveur[2].

Il fut décidé, le 6 ventôse (24 février), que le nouveau règlement de la Société serait imprimé à 500 exemplaires, destinés à être distribués à tous les membres et envoyés aux diverses communes du district. Ce n'était pas à proprement parler un changement de statuts, mais la reproduction de l'ancien règlement, complété par les dispositions votées successivement depuis un an, en ce qui concernait, par exemple, la police des réunions, le comité des subsistances, l'exclusion des étrangers et des ex-nobles, etc. Le bureau recevait l'adjonction d'un

1. *Archives nationales*, W. 343 (dossier 653) et W. 353 (dossier 732).

2. M. H. Wallon dit, à ce sujet, dans son *Histoire du Tribunal révolutionnaire* (II, 481) : « Laurent présentait de si bons certificats de civisme que Fouquier-Tinville, tout en relevant les indices accusateurs, se crut dispensé de les rappeler aux jurés. »

membre, le *censeur,* qui avait les mêmes fonctions que celles conférées au questeur dans nos assemblées actuelles; les huit surveillants des tribunes le secondaient dans son emploi.

A la réunion du 10 ventôse (28 février), le Club eut la joie patriotique d'apprendre, par une lettre de Lacoste et Baudot, représentants du peuple à l'armée du Rhin, qu'une victoire venait encore d'être remportée par nos troupes.

Carez et Petitjean, arrivés la veille de Paris, où ils avaient été délégués, ainsi qu'on l'a vu, pour obtenir des grains en faveur du district de Toul, rendirent compte de leur voyage. Leur mission avait eu plein succès, puisqu'ils avaient pu obtenir quinze mille quintaux de grains : trois mille provenant du district de Vézelise, le 5 pluviôse, et dix mille accordés, le 24 pluviôse, par le Comité des subsistances de la Convention. La Société populaire exprima toute sa reconnaissance à Carez et à Petitjean et vota également des remerciements à Jacob, qui leur avait été d'un précieux secours à Paris.

(*A suivre.*) Albert Denis.



LE PEINTRE JEAN-JACQUES WALTER

ET SA

« CHRONIQUE STRASBOURGEOISE »

L'histoire générale de Strasbourg — on peut l'affirmer sans être injuste à l'égard de personne — n'a point encore été écrite jusqu'à ce jour d'une façon satisfaisante, soit que l'on ne veuille considérer que l'ampleur du récit, soit surtout qu'on se place au point de vue d'une étude impartiale et scientifique des sources. Il existe d'excellentes monographies sur telle ou telle période, sur tel ou tel épisode de l'histoire de la vieille cité rhénane, mais son passé n'a point encore fait l'objet d'un de ces travaux d'ensemble qui résument et complètent, d'une manière un peu durable, les études antérieures.

Encore tous ces travaux partiels sont-ils d'origine assez récente ; la plupart, en effet, ne sont nés qu'au cours du siècle actuel. Même en remontant jusqu'à l'époque de la Renaissance, nous constatons que le seizième siècle ne nous a guère donné que le *Catalogue des évêques de Strasbourg*, de Jacques Wimpheling [1], le dix-septième, un travail analogue de François Guilli-

1. *Argentinensium episcoporum cathalogus*, etc. Argentine, Joan. Gruninger, 1508, in-4°.

man[1], la *Chronique rimée* de Michel Kleinlawel[2] et la *Chronique alsacienne et strasbourgeoise* de Jacques Twinger de Kœnigshoven, mise au jour pour la première fois, en 1698, par le savant jurisconsulte Jean Schilter[3]. Près de quatre-vingts années se passent jusqu'à l'apparition du premier et unique volume de la *Topographie strasbourgeoise* d'André Silbermann[4], et le dix-neuvième siècle a commencé déjà quand s'achève l'*Histoire patriotique de Strasbourg* du bon maître d'école Jacques Friesé[5], ouvrage qui, malgré ses lacunes et ses imperfections multiples, demeure encore aujourd'hui la seule histoire un peu détaillée de la métropole alsacienne.

Après lui, c'est encore près d'un demi-siècle qu'il faut franchir pour arriver à la date de la publication de la *Chronique de Closener,* par A. G. Strobel[6], et à celle du premier volume (le seul qui ait paru) du *Code diplomatique de la ville de Strasbourg*[7]. Deux travailleurs sérieux, Strobel, que je viens de nommer, et son ami, l'archiviste Louis Schnéegans, y ont compilé, d'une façon peu rationnelle d'ailleurs, des fragments de Closener, de Kœnigshoven, de la *Chronique des Archives,* etc., pour en tirer une histoire de Strasbourg jusqu'à la fin du moyen âge. Mais cette publication dispendieuse et mal conçue fut arrêtée par la révolution de Février, et les municipalités qui suivirent ne songèrent plus à la poursuivre.

Vingt ans plus tard, la science allemande se chargeait de reprendre le labeur que les érudits locaux s'étaient vus empêchés de fournir, faute surtout de moyens matériels. M. Carl

1. *De episcopis Argentinensibus liber,* etc. Friburgi Brisgoiæ, J. Lang, 1608, in-4°.
2. *Strassburgische Chronick oder kurtze Beschreybung, u. s. w., durch einen Liebhaber der Teutschen Poeteréy.* Strassburg, J. Carolus, 1625, in-4°.
3. *Die ælteste Teutsche, sowol allgemeine als insonderheit Elsæssische und Strassburgische Chronicke, u. s. w.* Strassburg, Jos. Stædel, 1698, in-4°.
4. *Local-Geschichte der Stadt Strassburg.* Strassburg, J. Lorenz, 1775, in-f°.
5. *Neue vaterlændische Geschichte der Stadt Strassburg,* etc. Strassburg, Lorenz 1791-1801. 5 vol. in-8°.
6. *Closener's Strassburgische Chronik.* Stuttgart, Literarscher Verein, 1842, in-8°.
7. *Code diplomatique de la ville de Strasbourg,* t. I, 1-2. Strasbourg, Silbermann, 1842-1848. 2 vol. in-4°.

Hégel publiait, avec une compétence reconnue de tous, une édition modèle des textes de Closener et de Kœnigshoven, dans la grande collection des *Chroniques des villes allemandes*, paraissant sous le patronage de l'Académie de Munich [1]. Mais au moment où le savant professeur d'Erlangen faisait paraître le second volume des chroniques strasbourgeoises, déjà l'original du chanoine de Saint-Thomas avait cessé d'exister. Le manuscrit de Kœnigshoven, et des milliers d'autres avec lui, avaient été réduits en cendres dans la nuit fatale du 24 août 1870 par les projectiles des ennemis qui bombardaient Strasbourg.

Et cependant — il faut bien le dire, en présence de cette maigre moisson — ce n'étaient pas les textes à publier qui, depuis cent ans, avaient manqué aux amateurs ou aux érudits ! Strasbourg, centre politique et religieux si important du XV[e] au XVII[e] siècle, avait produit jadis une riche floraison de chroniqueurs et d'historiens, empressés à consigner sur le papier les faits et gestes de leurs ancêtres et de leurs contemporains. Mais une véritable fatalité semble avoir pesé sur les rares savants qui tentèrent de publier ces témoins du passé. Au moment même où le savant Chrétien-Guillaume Koch, l'élève favori de Schœpflin, annonçait l'apparition prochaine des principales sources inédites pour l'histoire d'Alsace, réunies dans la belle collection de son maître [2], la Révolution vint mettre fin, et pour longtemps, à l'étude desintéressée des chroniqueurs du moyen âge. Il y a maintenant un quart de siècle environ, qu'un nouvel essai de ce genre fut entrepris sous le patronage officieux de la *Société des monuments historiques d'Alsace*. Un prospectus, portant une longue liste d'historiens locaux à mettre en lumière, fut répandu à foison, mais la tentative échoua, dès l'origine, devant l'hostilité secrète de quelques-uns et l'indifférence du grand nombre.

1. *Deutsche Stædtechroniken*, t. VIII-IX. Leipzig, Hirzel, 1870-1871. 2 vol. in-8°.

2. Ce prospectus de Koch, rédigé en 1785, et devenu fort rare aujourd'hui, est reproduit en partie dans l'ouvrage de Louis Schnéegans, *L'Église Saint-Thomas*, p. 197.

Ce ne fut qu'après l'anéantissement total de nos riches collections scientifiques, que l'on se mit à recueillir pieusement les débris de la vieille historiographie strasbourgeoise, trop négligée jusque-là. On essaya de reconstituer alors, dans la mesure du possible, la longue série des chroniqueurs ayant suivi, dans nos murs, les traces de Closener et de Kœnigshoven, les deux seuls échappés complets à la destruction de nos bibliothèques. De leurs successeurs plus ou moins immédiats du moyen âge il ne reste plus aujourd'hui que des fragments épars, ceux publiés par Mone dans les *Sources de l'histoire badoise*[1], ceux que M. Ch. Pfister vient d'emprunter aux manuscrits allemands de la Bibliothèque Nationale[2], le texte de Reinbolt Slecht, découvert à Bâle et tout récemment publié par M. Richard Fester[3], et des morceaux passés dans les chroniques d'une époque postérieure.

Ce ne sont également que des fragments, considérables il est vrai, qui nous restent des annalistes du temps de la Réforme, l'époque la plus brillante assurément dans le passé de Strasbourg. L'historiographie locale d'alors est représentée surtout par les deux noms du peintre catholique Sébald Buheler[4], et de l'ingénieur protestant Daniel Specklin[5]; leurs récits — ou plutôt ce qui en reste — ont été mis au jour, le premier par M. le chanoine Dacheux, le second par moi, dans la collection récemment entreprise par l'honorable président actuel de la *Société des monuments historiques*, sous le titre de *Fragments des anciennes chroniques d'Alsace*. Si la Chronique de J. J. Meyer nous a été conservée également, sous une forme très abrégée,

1. *Quellensammlung zur badischen Landesgeschichte*. Carlsruhe, Macklot, 1854, etc. T. II-III.

2. *Revue d'Alsace*, et tirage à part : Les manuscrits allemands de la Bibliothèque Nationale, relatifs à l'histoire d'Alsace. Paris, Fischbacher, 1893, in-8°.

3. *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*. Neue Folge, t. IX. Karlsruhe, Bielefeld. 1894, in-8°.

4. *La Chronique de Sébald Büheler*. Fragments recueillis et annotés par l'abbé L. Dacheux. Strasbourg, R. Schultz et Cie, 1887. 1 vol. in-8°.

5. *Les Collectanées de Daniel Specklin*. Fragments recueillis par Rod. Reuss. Strasbourg, Noiriel. 1890, in-8°.

semble-t-il[1], une foule d'autres narrateurs contemporains, Jean Spach et Ulric Spach, Balthasar Kogmann et Jean Schenkbecher, Balthasar Ruch, Adam Schertz, et bien d'autres encore, dont les manuscrits existaient avant l'année 1870, ont disparu pour toujours, sauf les rares extraits pris par quelques uns de nos devanciers dans un but tout spécial[2]. Il en est de même des chroniqueurs de la fin du XVIe et de la première moitié du XVIIe siècle. Si la Chronique, dite d'Imlin[3], si celle de la Guerre des évêques[4] ont pu être mises au jour, grâce à des copies de la collection Heitz et des archives de Saint-Thomas, si celle d'Osée Schad s'est heureusment retrouvée parmi les manuscrits offerts en don à la nouvelle Bibliothèque de la ville, d'autres récits, plus volumineux et d'une importance majeure, ceux de Henri Kugler, de Jean-George Saladin, de Jacques Trausch, de Jean Wencker, etc., ont péri. Un nombre assez restreint seulement des fragments des chroniqueurs mentionnés en dernier lieu a pu être retrouvé, grâce aux recherches persévérantes de M. le chanoine Dacheux[5].

Pour les temps postérieurs aux traités de Westphalie, les deux seuls noms de quelque importance parmi les annalistes strasbourgeois, sont ceux du peintre Jean-Jacques Walter et de l'ammeistre François Reisseissen. Le premier fut le spectateur attristé des dernières années de l'autonomie de sa ville natale; le second a même survécu d'une trentaine d'années à la prise de possession de Strasbourg par Louis XIV. J'ai publié

1. *La Chronique strasbourgeoise de J. J. Meyer*, avec notes par Rod. Reuss. Strasbourg, Noiriel. 1873, in-8°.

2. Il faut nommer surtout ici, avec une vive reconnaissance, les noms de T. G. Rœhrich († 1860) et Louis Schnéegans († 1857) dont les papiers, donnés après 1870 à la Bibliothèque municipale, ont sauvé de nombreux fragments de nos chroniques strasbourgeoises.

3. *Strassburg im sechzehnten Jahrhundert*. Aus der Imlinschen Chronik, herausgegeben von Rud. Reuss. Colmar, Barth. 1875, in-8°.

4. *Die Beschreibung des bischœflichen Kriegs anno 1592*. Eine Chronik, von Rud. Reuss. Strassburg, Treuttel und Würtz. 1878, in-8°.

5. *Les Chroniques strasbourgeoises de Jacques Trausch et de Jean Wencker*. Fragments recueillis par l'abbé L. Dacheux. Strasbourg, imprimerie strasbourgeoise. 1892, in-8°.

successivement le *Mémorial* de Reisseissen [1] et ses *Notes chronologiques* [2], d'après les manuscrits autographes. Quant à la *Chronique strasbourgeoise* de l'habile aquarelliste de l'*Ornithographie*, un fragment seul en a été mis au jour, il y a une quinzaine d'années, celui qui raconte la guerre de Trente ans, et encore avec des omissions assez considérables, nécessitées par des considérations d'ordre pédagogique [3]. On a bien voulu penser qu'il serait intéressant de posséder quelques autres passages de cette œuvre à peu près entièrement inédite. Nous reproduisons donc ici le tableau des événements qui se produisirent en Alsace, de 1672 à 1676, au moment de la guerre de Hollande et des luttes entamées par Louis XIV contre l'Empire et ses alliés. Mais avant de le transcrire et de le traduire d'après l'autographe de l'artiste strasbourgeois, nous demandons la permission d'orienter en quelques mots le lecteur et sur l'auteur lui-même et sur son œuvre.

I. — Vie de J. J. Walter [4].

La vie de l'auteur de notre chronique est assez peu connue, et les rares sources auxquelles on puisse avoir recours n'ont pas fourni jusqu'ici de matériaux bien abondants à ceux qui se sont occupés de lui. En dehors de son propre travail et des quelques renseignements glanés dans les ouvrages plus anciens de Sandrart [5] et de Füsslin [6], de Hermann [7] et de Strobel [8],

1. *Memorial des Ammeisters Franciscus Reisseissen.* Strassburger Chronik von 1677-1710. Strasbourg, Schmidt. 1877, in-8°.

2. *Strasburger Chronik von 1657-1677.* Aufzeichnungen des Ammeisters F. Reisseissen. Strassbourg, Schmidt. 1880, in-8°.

3. C'était dans la série des programmes scolaires du Gymnase protestant de Strasbourg. *Strassburg im dreissigjährigen Kriege.* Aus der Chronik des Malers J. J. Walter. Strassburg, Treuttel und Würtz. 1879, in-4°.

4. Nous avons écrit autrefois nous-même *Walther*, mais depuis que nous avons vu la signature autographe d'un de ses descendants, écrivant le nom d'une façon différente, nous croyons qu'il faut se conformer à l'orthographe usitée jadis.

5. *Teutsche Academie*, édition Volkmann, VII, p. 316.

6. Füsslin, *Künstlerlexicon*, fol. au mot *Walther*.

7. *Notices sur Strasbourg.* Strasbourg, Levrault, 1817, t. I, p. XVIII.

8. Schreiber, *Das Münster zu Strassburg*, p. 94. Appendice.

il faut mentionner avant tout les pages consacrées par M. Eugène Müntz à son *Ornithographie* dans la *Revue d'Alsace*[1] et les données réunies par moi dans nos archives, ou obtenues par l'obligeance de M. le professeur Thausing, directeur de l'*Albertina* de Vienne, pour ma notice sur Walter, rédigée en 1879. Malgré des recherches consciencieuses dans nos dépôts publics, je n'ai pu guère augmenter depuis la série des faits groupés dans ce premier travail.

Les origines de la famille du peintre restent incertaines[2]. En tout cas Jean-Jacques Walter est lui-même un enfant de Strasbourg, sans qu'il soit possible d'indiquer pour le moment ses ascendants immédiats, ni la date exacte de sa naissance. Mais il est certainement né, soit dans les dernières années du XVIe siècle, soit dans les toutes premières du siècle suivant, puisqu'il raconte avoir assisté dans sa jeunesse à l'inauguration de l'Académie des Jésuites à Molsheim, en 1618[3]. Bientôt après, le futur artiste commence le grand tour d'Europe, ce qui permet de supposer que sa famille jouissait d'une certaine aisance[4]. En 1622 il réside successivement à Nuremberg, Chemnitz, Meissen et Dresde, où il paraît avoir eu des parents[5], puis il séjourne quatre mois dans la grande ville industrieuse de Magdebourg[6]. Il semble avoir continué son voyage dans la direction des Pays-Bas, et avoir séjourné pendant assez longtemps dans les Provinces-Unies et les Pays-Bas espagnols[7].

1. *De quelques monuments d'art alsaciens conservés à Vienne*, dans la *Revue d'Alsace*, année 1872.

2. Strobel veut que Walter soit originaire de la Saxe, mais cela ne nous semble aucunement prouvé. Ce qui rend toute tentative de filiation fort difficile, c'est que le nom de Walter ou Walther est très fréquent à Strasbourg dès le seizième siècle.

3. « Dann ich darbey gewesen als ein Jüngling », *Chronique*, fol. 171^{b}.

4. Il doit être parti dès 1618, car il a vu la grande comète de cette année dans la petite localité de Walferdange (Luxembourg).

5. *Chronique*, fol 175^{b}.

6. *Chronique*, fol. 189^{a}.

7. A part les motifs théoriques que pouvait avoir un artiste pour séjourner longtemps dans ces parages, on remarque dans l'*Ornithographie* des oiseaux « apportés en 1623 en Belgique » ; Walter aime aussi à citer des proverbes et dictons hollandais, ce qui témoigne également d'un séjour d'une certaine durée.

En 1625, nous le retrouvons à Paris[1], d'où il se rend à Lyon, dont le gouverneur, M. Henri d'Halincourt, lui voulait du bien[2]. A partir de 1626, nous perdons sa trace. Est-ce alors, est-ce plus tard seulement, que Walter a visité la Suisse, c'est ce que nous ne saurions dire, mais il est certain qu'il a séjourné dans ce pays[3]. En 1635, on peut prouver sa présence, au moins momentanée, dans sa ville natale[4], mais il a dû passer vraisemblablement la majeure partie de son temps à la cour des princes et des petits dynastes de l'Allemagne méridionale, qui lui formaient une clientèle bien plus lucrative que la bourgeoisie, alors peu riche, des villes, et qui semblent avoir fait grand cas de ses capacités professionelles. D'après ce qu'il en raconte lui-même en passant, Walter semble avoir vécu avec plusieurs d'entre eux sur un pied fort amical, qu'ils fussent protestants ou catholiques. C'est ainsi qu'il se sauve en 1644, avec la cour du margrave Guillaume de Bade-Bade dans Philipsbourg, assiégé par les Français[5]; le margrave Frédéric de Bade-Dourlach et le comte Jean de Nassau-Sarrebruck lui envoient des oiseaux rares pour qu'il en fasse la pourctraiture dans son *Ornithographie*[6]. L'évêque de Strasbourg, l'archiduc Léopold-Guillaume († 1662) était un de ses protecteurs et notre peintre l'appelle avec une émotion reconnaissante « un nouveau Titus et les délices du genre humain[7] ». Ces courses se continuent pendant tout un demi-siècle, alors que le vieillard valétudinaire ne devait plus guère éprouver le besoin de faire de simples voyages d'agrément[8], et à un moment où les hasards

1. *Chronique*, fol. 182^b.
2. *Chronique*, fol. 183^a.
3. Il parle de Soleure, Morat, etc., comme un homme y ayant été. *Chronique*, fol. 5^b, 132^b.
4. *Chronique*, fol. 205^a.
5. *Chronique*, fol. 218^b, 219^a.
6. *Revue d'Alsace*, 1872, p. 381.
7. *Chronique*, fol. 240^b.
8. Dans le manuscrit A de notre Chronique (les citations précédentes et en général toutes celles, où la mention contraire ne se rencontre pas expressément, se rapportent au manuscrit B, qui renferme la rédaction définitive de notre récit), on ren-

de la guerre faisaient courir de sérieux dangers à ceux qui se risquaient à circuler sur les grandes routes, à travers les armées ennemies[1].

Ce sont sans doute ces déplacements incessants de Walter et son absence prolongée de Strasbourg qui empêchèrent un homme lié avec tant de personnages princiers, et pouvant rendre par suite de véritables services à ses concitoyens, de figurer de meilleure heure, et à un rang plus élevé, dans la magistrature locale. Il n'a débuté que fort tard dans les fonctions municipales et n'a jamais atteint aux charges supérieures. Lorsque Élie Brackenhoffer fut nommé membre du Conseil des XXI, Walter fut délégué pour le remplacer au Grand-Conseil pour deux ans, par la tribu des Échasses[2]. Cette élection eut lieu le 29 mars 1659 et notre chroniqueur touchait donc alors à la soixantaine, s'il ne l'avait dépassée. A partir de ce moment Walter fut réélu par sa tribu presque aussi souvent que le permettait la constitution municipale, c'est-à-dire de quatre en quatre ans. Il a siégé au Grand-Conseil en 1659 et 1660, en 1663 et 1664, 1667 et 1668, 1672 et 1673 et une dernière fois en 1676. Le Grand-Conseil était avant tout une cour de justice[3], mais en même temps la pépinière où l'on choisissait les futurs membres des Conseils permanents, les Vingt-et-un, les Quinze et les Treize, directeurs suprêmes de la petite république. Walter avait-il trop peu de loisirs pour aspirer à ces fonctions plus absorbantes que celle d'assesseur au Grand-Conseil, ou bien encore ses vues politiques, ses re-

contre çà et là des annotations marginales en français qui permettent de se rendre compte de certains de ces déplacements continuels. Par ex. fol. 163ª : parti d'ici le 26 mars [1651] ; — fol. 167ᵇ: arrivé le 1er octobre [1655] ; — fol. 177ª : parti d'ici le 15 mars, revenu le 15 septembre [1661] ; — fol. 178ᵇ : parti le 24 mars, revenu le 21 septembre [1662], etc.

1. *Chronique*, fol. 263ª (*ad annum* 1672).

2. *Rathsbuch der Stadt Strassburg*, aux Archives municipales. La « tribu des Échasses » était la corporation d'arts et métiers qui comprenait les orfèvres, les peintres, les imprimeurs, les relieurs, etc.

3. Sur les cours de justice strasbourgeoises, voy. J. F. Lauth, *Conspectus judiciorum Argentinensium* (*Argent.*, 1784) ou mon livre, *la Justice criminelle et la police des mœurs à Strasbourg au* XVIe *et au* XVIIe *siècle*. Strasbourg, Treuttel et Würtz. 1885, in-16.

lations personnelles détournèrent-elles peut-être les membres des Conseils permanents de la cooptation d'un « homme nouveau », étranger aux familles de l'oligarchie strasbourgeoise et peu disposé à en partager les faiblesses et les rancunes? Ces hypothèses n'ont rien d'impossible assurément, mais ne s'imposent pas à la critique.

Un fait seul est certain, c'est que notre artiste avait été renommé pour deux ans au Grand-Conseil en 1676, et que son nom ne figure plus sur la liste des sénateurs en 1677. Il faut donc qu'il soit mort au commencement de 1677, à moins qu'il n'ait quitté Strasbourg. Comme son récit prend fin en décembre 1676, et cela sur un ton grave et solennel et nullement d'une manière abrupte; comme il était incontestablement très âgé à ce moment et probablement malade, on peut écarter, à notre avis, l'hypothèse d'un abandon volontaire de sa ville natale[1], et admettre de préférence son décès dont on finira peut-être par retrouver la trace dans les registres paroissiaux conservés à l'état civil.

Walter était marié et avait au moins deux fils, qui sont mentionnés comme étant encore en bas âge par le célèbre satirique Jean-Michel Moscherosch, dans la dédicace d'une de ses *Visions*, datée du « troisième jour après la Saint-Charlemagne 1650[2] ». L'un d'entre eux, qui s'appelait Jean, comme son père, fut appelé plus tard à la cour de l'Électeur palatin et y jouit d'une grande vogue comme peintre de miniatures[3]. L'autre resta vraisemblablement à Strasbourg et y continua la famille, sans qu'il nous soit possible, dans l'état de nos sources, d'en établir

1. J'avoue avoir penché moi-même pendant quelque temps vers cette solution, mais il me semble que ce départ, explicable après 1681, n'avait pas de raison d'être suffisante en 1677, que d'autres documents (Reisseissen, par ex.) en auraient parlé et que la *Chronique* elle-même ne finirait pas comme elle fait.

2. Cette dédicace se trouve en tête de la sixième *Vision* du second volume (*Gesichte Philander's von Sittewald*, II, p. 863); l'auteur s'y adresse à M. Jean Walter, « peintre célèbre, mon ami particulièrement cher ». Cette intimité de Walter avec le fougueux défenseur des antiques vertus germaniques et l'accusateur amer des mœurs « welches » contemporaines montre assez clairement quelles devaient être ses tendances politiques.

3. Sandrart, *op. cit.*, VII, p. 316.

la filiation pour la descendance directe du chroniqueur [1]. Grâce à une note placée en tête du manuscrit *A* de notre récit, nous sommes mieux renseignés sur la ligne collatérale, qui descendait d'un frère cadet de Walter, négociant à Strasbourg, et domicilié dans la rue du Sanglier; ce personnage est mentionné dans la *Chronique*, à propos d'un incendie qui détruisit sa maison en 1667 [2]. Son petit-fils, Gérard Walter, en détenait l'un des exemplaires, à la date du 15 janvier 1731, et le léguait préventivement à son fils à lui, portant le même nom [3].

Nous ne nous arrêterons pas à l'énumération, nécessairement sommaire, des œuvres d'art que nos sources attribuent, avec plus ou moins de raison, au peintre strasbourgeois. Nous renvoyons pour ces détails aux données compilées dans notre première notice, à laquelle nous n'aurions point à ajouter grand'-chose à quinze ans d'intervalle [4]. Les dessins ou aquarelles de Walter, conservés à Strasbourg, soit dans le manuscrit définitif de la *Chronique*, soit dans l'Album de la tribu des Échasses n'ont pas d'ailleurs une grande valeur artistique; la plupart de ses tableaux à l'huile ont sans doute disparu aujourd'hui, ou du moins nous ignorons les collections qui peuvent les cacher. Quant à son grand recueil d'oiseaux peints en aquarelle, son *Ornithographie*, qui porte sur le titre la date de 1657, et à laquelle il a travaillé pendant une trentaine d'années [5], on

1. Nous avons indiqué dans notre première notice (*Strassburg im 30jährigen Kriege*, p. 7) un certain nombre de ces personnages, auxquels sont venus depuis se joindre quelques autres, mais sans que nous ayons pu découvrir qu'elle était leur parenté, ou même s'il y avait parenté.

2. *Chronique* A, fol. 186^b; B, fol. 250^a.

3. *Chronique* A, feuillet de garde : « Cette Chronique a été compilée avec soin et écrite par M. Jean Walter de Strasbourg, peintre célèbre et jadis aussi honorable assesseur au Grand-Conseil. C'était le frère du père de feu mon père à moi. Et comme je suis un grand amateur d'histoires et de chroniques, feu mon père Gérard Walter, également membre du Grand-Conseil, me l'a léguée par testament. C'est ma volonté expresse qu'après ma mort ce volume devienne la propriété de mon cher fils Gérard Walter et qu'il le conserve avec soin. Strasbourg, le 15 janvier 1731. Gérard Walter. » Le texte original de la note est en allemand.

4. Jean Walter a dessiné aussi le frontispice de la traduction allemande de l'*Exilium melancholiæ* de Caron, parue à Strasbourg, chez Josias Stædel, en 1669.

5. La plus ancienne date marquée dans ce recueil est celle du 19 mai 1639, la plus récente celle du 18 août 1668.

peut l'étudier encore à Vienne, dans les collections célèbres de l'archiduc Albert d'Autriche, et des critiques aussi compétents que M. Eugène Müntz en parlent comme d'une œuvre curieuse et remarquable à bien des égards[1]. Mais elle ne saurait nous arrêter ici, où c'est au chroniqueur et non à l'artiste que nous avons affaire.

II. — La chronique de Walter.

La narration du peintre strasbourgeois nous a été conservée, si je puis dire, en double expédition. Lorsque j'en parlais pour la première fois, en 1879, on n'en connaissait encore que l'exemplaire, enrichi de gravures et de dessins à la plume ou à l'aquarelle, ayant appartenu au siècle dernier au célèbre facteur d'orgues et archéologue Jean-André Silbermann, l'auteur de la *Topographie de Strasbourg*. Il en a cité plusieurs passages dans son ouvrage, mais nous ignorons quand ni de qui il l'a reçu en don ou bien acheté. Grâce à la munificence d'un de ses descendants, M. G. Silbermann, l'imprimeur bien connu, mort depuis à Versailles, le manuscrit est devenu en 1872 la propriété de la nouvelle Bibliothèque de la ville de Strasbourg. Il y est classé sous la rubrique M. 276. C'est un volume petit in-folio, relié en parchemin, comptant 304 feuillets ; sur le feuillet de garde on lit ces mots : *Ex libris Joannis Walteri pictoris 1674,* et plus bas la devise hollandaise : « *Mensch soect veel, maer een is nodich.* » Sur la première page sont collées de belles armoiries de Strasbourg, gravées sur cuivre, et à la page suivante se trouve le titre de la chronique : *Chronicon Argentoratense, hoc est kurtze Beschreybung von Ahnfang, erbau- und erweiterung dess Heyl. Rœm. Reichs Freyen Statt Strassburg,* etc.[2]. L'auteur ne se nomme pas, mais se désigne seulement par l'expression modeste et vague d'« un amateur d'histoires » (*durch einen historischen Liebhaber*).

1. *Revue d'Alsace, anno citato.*

2. Pour le titre complet, fort long, voy. *Strassburg im 30jährigen Krieg*, p. 9.

Peu de temps après la publication des pages de Walter relatives à la guerre de Trente ans, un heureux hasard me fit découvrir chez un antiquaire de Stuttgart une autre recension de la *Chronique* de notre peintre, en un volume petit in-quarto, de 249 feuillets, relié en veau fauve[1]. La confrontation minutieuse des deux manuscrits m'a permis d'aboutir aux conclusions suivantes. Ce dernier texte, que nous nommerons A, le moins détaillé, contient une *première* rédaction du récit de Walter. Pour l'ensemble, c'est bien le même travail ; il est rédigé dans le même esprit et l'on retrouve dans l'un et l'autre le même groupement chronologique, les mêmes têtes de chapitre, les mêmes tournures de phrases, etc. Mais dans A d'assez nombreux détails manquent, soit que l'auteur ne les connût pas encore, soit qu'il les ait jugés d'abord superflus. Les indications autobiographiques, assez fréquentes dans B, sont fort clairsemées, et en partie différentes de celles contenues dans le second manuscrit. Le texte A comme le texte B sont d'ailleurs des autographes de Walter et l'un ne semble pas pouvoir être sensiblement antérieur à l'autre, car l'écriture est à peu près la même dans tous les deux, et reste identique à elle-même jusqu'à la dernière page du manuscrit Silbermann. Seulement le manuscrit A est actuellement incomplet, en tant qu'autographe du moins. Les feuillets 25-29, 31-91, 94-95, 216-249 sont d'une écriture bien postérieure, assez lourde et grossière, qui semble dater seulement des vingt premières années du XVIII[e] siècle. Il me paraît donc assez probable — quant à des preuves certaines, on n'en peut point administrer évidemment — que, le manuscrit A une fois terminé, J. J. Walter s'est mis immédiatement à le recopier sur un plus grand format, en y ajoutant çà et là des données nouvelles et en intercalant dans ce second manuscrit des dessins et des gravures. L'exemplaire

1. Ce qui me frappa tout d'abord, c'est que cette reliure était identique à celle du manuscrit de la grande Chronique de Kœnigshoven, copié par moi pour M. Hegel, avant 1870, et brûlé depuis. Le manuscrit A de Walter aurait-il disparu de nos dépôts publics durant la tourmente révolutionnaire ?

de luxe aura fait oublier bientôt l'autre, qui aura été détérioré plus ou moins rapidement par la négligence des héritiers, à moins que l'auteur lui-même ne l'ait déjà mutilé en le copiant. C'est bien plus tard seulement qu'un des membres de la famille, descendant direct ou collatéral, aura complété de nouveau le manuscrit A à l'aide de B, ou peut-être aussi d'un troisième texte aujourd'hui disparu. En tout cas, il ne me semble pas possible que ni A ni B soient de beaucoup antérieurs aux toutes dernières années de la vie de Walter[1] et comme il a pourtant, sans possibilité d'un doute, rédigé sa *Chronique* au cours des événements, il a dû y avoir un *Journal* primitif, contemporain des faits racontés, pour les quarante dernières années au moins[2].

Quant à la valeur historique de la *Chronique* de Walter, elle n'est pas difficile à établir d'une manière équitable. L'auteur n'était rien moins qu'un savant et il n'a point fait de recherches approfondies sur le passé de sa ville natale. Comme tous ses devanciers locaux, il s'est borné à reproduire, pour les origines et pour tout le moyen âge, les données de Closener et de Kœnigshoven, recueillies elles-mêmes dans les annales latines de leurs devanciers. Il a puisé ensuite, soit dans les continuations diverses, généralement anonymes, du bon chanoine de Saint-Thomas, soit, plus vraisemblablement, dans l'une quelconque d'entre elles, qu'il possédait sans doute, parmi ses papiers de famille, comme tant d'autres Strasbourgeois du XVIe au XVIIIe siècle. On retrouve donc dans son récit, plus ou moins résumées, les rubriques des anciens textes, leurs naïve-

1. La date de 1674 inscrite sur le feuillet de garde du manuscrit B indique vraisemblablement le moment où cette seconde copie fut commencée.

2. On n'aurait qu'à relever dans sa narration toutes les fréquentes interjections pieuses, les invocations naïves à la justice divine, les opinions souvent démenties par les faits, les prophéties hasardées sur le cours probable des événements, etc., pour acquérir là-dessus une conviction complète. Parfois (par ex. fol. 222a) cela est même dit en toutes lettres. Quelquefois aussi, il est vrai, le chroniqueur s'est oublié en chemin et se hâte alors de résumer, par un récit sommaire, un laps de temps plus ou moins considérable (par ex. fol. 214b). Mais cela est relativement rare et toujours facile à constater.

tés et leurs jugements erronés. Si Walter a laissé de côté la majeure partie de l'histoire des papes et des empereurs, s'il a combiné dans une seule série chronologique les chapitres IV et V de Kœnigshoven, c'est-à-dire l'histoire des évêques de Strasbourg et celle de la ville de Strasbourg, ce n'est pas à lui qu'en revient ni le mérite ni la responsabilité. Ce remaniement des anciens matériaux, en vue de la constitution d'une histoire locale plus étroite, était accompli dès le XVIe siècle et Walter n'y est pour rien. L'histoire de l'antiquité et du moyen âge n'est donc pas racontée d'une façon sensiblement différente par le clerc du XIVe et par l'artiste du XVIIe siècle. L'ignorance candide de ce dernier ne le cède presque en rien à celle de son lointain prédécesseur, et si, pour paraître plus érudit ou mieux informé, Walter ajoute çà et là en marge des citations de Beatus Rhenanus, d'Annius de Viterbe ou d'Aventin, cela ne tire pas à conséquence et le texte du récit n'en a guère été modifié.

En chroniqueur qui se respecte, Walter commence le premier chapitre de son récit par le déluge, pour passer immédiatement à Thuiscon, fils de Japhet, l'organisateur du premier royaume germain, vers l'an 1813 de la création. L'histoire locale proprement dite débute par l'arrivée des Assyriens conduits par le roi Trébéta, beau-fils de Sémiramis, sur les bords du Rhin, et par la fondation subséquente de Strasbourg en l'an 2683, ce qui fait qu'elle est de 350 ans l'aînée de Rome! (fol. 5[a])[1]. Le deuxième et le troisième chapitre décrivent, non sans verve, les mœurs des anciens Germains, d'après César, Sénèque, Tacite et Strabon[2] et expriment le regret touchant que nos ancêtres ne se soient pas mis plus tôt aux études pour noter les

1. Le seul fait qu'à la fin du XVIIe siècle, un homme incontestablement intelligent et cultivé pût encore gravement transcrire des absurdités pareilles, suffit pour jeter une effrayante clarté sur la façon dont se faisaient alors — ou plutôt ne se faisaient pas — les études historiques dans des écoles aussi célèbres que le Gymnase de Strasbourg. Walter n'était pas le seul d'ailleurs à répéter alors de semblables inepties. On en retrouve d'analogues chez de plus illustres que lui.

2. Walter n'a pas lu probablement ces auteurs lui-même ; il a emprunté ses résumés à quelque traduction populaire, à quelque compilation plus moderne, peut-être à celles de Beatus Rhenanus ou de Wimpheling qu'on réimprimait de son temps.

hauts faits de leur histoire, négligence « que certains idiots commettent encore de nos jours » (fol. 32[a]).

Les chapitres IV à X racontent la conversion de l'Alsace au christianisme, l'époque mérovingienne, depuis la prise de Strasbourg par Pharamond, « premier roi des Gaulois »; on y énumère aussi les ducs de la famille des Étichonides, et les conquêtes du « noble héros Charlemagne », le tout principalement d'après Kœnigshoven, encore que Walter cite souvent d'autres sources, latines ou allemandes, voire même les *Recherches de la France* d'Estienne Pasquier.

Les dix-sept chapitres suivants (XI-XXVII) nous donnent une histoire abrégée de Strasbourg durant le moyen âge jusqu'au début de la Réforme. Là encore nous ne rencontrons absolument rien d'original, c'est toujours une simple compilation de Kœnigshoven et de ses continuateurs, sans recherches supplémentaires et sans plus d'esprit critique.

La situation change un peu, pour le mieux, avec les chapitres qui racontent l'histoire du XVI[e] siècle (XXVIII-XXXII). Les temps sont assez rapprochés du narrateur pour qu'il puisse mieux les comprendre ; il peut profiter aussi des documents imprimés nombreux qui se trouvaient dès lors à la disposition d'un Strasbourgeois intelligent et patriotique, désireux de faire connaître cette période glorieuse du passé de sa ville natale. Si le hasard ne nous avait précisément conservé d'assez nombreux récits contemporains (la Chronique dite d'Imlin, la Chronique de la Guerre des Évêques, les fragments de Specklin, de Buheler, etc.), les données de Walter sur cette époque auraient évidemment pour nous un intérêt encore bien plus sérieux. Dans l'état actuel de l'historiographie strasbourgeoise, il ne devient guère une source importante pour nous qu'à partir de la fin de la guerre des évêques (1595) et pour les premières années du XVII[e] siècle (chap. XXXIII-XXXIV).

A partir de 1618 enfin nous rencontrons dans la *Chronique* le témoignage d'un contemporain intelligent, sincère et généralement bien informé, du moins de ce qui se passe dans son

voisinage immédiat, d'un homme qui a beaucoup couru le monde et fréquenté suffisamment de gens très divers pour se faire une opinion raisonnée sur les hommes et les choses. Les chapitres XXXV à XLVIII sont ceux que j'ai publiés autrefois en majeure partie, sous ce titre : *Strasbourg pendant la guerre de Trente ans*. Mais quel que soit l'intérêt qu'ils présentent, les vingt derniers chapitres (XLIX-LXIX) qui renferment l'histoire de notre ville de 1649 à 1676, l'emportent encore en valeur historique, grâce aux détails minutieux avec lesquels l'auteur y raconte la lente décadence de Strasbourg et l'éclipse de plus en plus rapide de son indépendance, en face de la force grandissante du pouvoir absolu de Louis XIV. C'est en décembre 1676, moins de cinq ans avant la capitulation de 1681, que Walter a déposé la plume, vaincu peut-être par la maladie, mais peut-être aussi par une tristesse patriotique, épanchant en ses dernières pages son âme accablée, comme s'il avait pressenti, outre sa propre fin, celle, presque aussi rapprochée, de la vieille république. Ces derniers chapitres, qui ne racontent pourtant que l'histoire de vingt-huit années, forment, à eux seuls, tout un grand quart du manuscrit de l'auteur ; c'est un véritable journal de tout ce qui s'est passé, soit dans la ville, soit aux alentours, de tant soit peu curieux au point de vue économique, politique ou religieux. L'histoire des mœurs y relèvera maint trait curieux et piquant et l'histoire générale elle-même pourra peut-être emprunter à notre excellent artiste quelques détails nouveaux pour l'histoire des campagnes de Turenne et de l'Électeur Frédéric-Guillaume en Alsace.

Assurément ce n'est pas la « grande histoire » qui nous apparaît dans ces pages honnêtes et naïves, et le brave bourgeois qui croyait aux revenants, aux esprits et à l'astrologie (*Chron.* fol. 152[b], 169[a], 217[a]), n'était assurément pas un esprit supérieur. Il partage les croyances et les travers de son temps ; protestant zélé et par suite très hostile à l'Église catholique, il juge les hommes et les événements à un point de vue parfois

bien étroit et sectaire, mais il nous apprend à connaître ainsi d'autant mieux les passions qui agitaient les esprits à cette époque. En politique, il est avant tout, et du fond du cœur, partisan de l'autonomie séculaire de son cher Strasbourg. Tous ceux qui la mettent en danger sont pour lui des ennemis, de quelque côté qu'ils viennent. Alors que la politique réactionnaire des Habsbourg semblait menacer sa ville natale, il n'a point ménagé à Ferdinand II ses méfiances et ses colères ; mais à mesure que le danger s'approche du côté de l'ouest, Walter se sent pris d'une recrudescence d'attachement au Saint-Empire romain-germanique, dans les cadres duquel, si peu gênants désormais, les moindres États peuvent vivre à leur gré d'une existence individuelle. Les sympathies religieuses sont d'accord avec les traditions politiques pour lui faire oublier comment il a parlé naguère de « ces mécréants d'Impériaux » (*keysserisches gottloses gesindlin*), pour tourner toute son animosité contre Louis XIV, et protester avec non moins d'énergie contre la conduite de « ces maudits Français » (*gottlose Frantzosen*)[1]. Sa colère et sa douleur croissent à mesure que le roi démasque davantage ses projets contre l'indépendance de Strasbourg et que la catastrophe approche pour la ville libre, catastrophe assurément plus redoutée que désirée par l'immense majorité des citoyens, mais prévue par tous ceux qui ne s'aveuglaient pas contre toute évidence.

On ne peut relire, sans une émotion sincère, les quelques vers qui terminent son récit[2] et résument les déboires de ses

1. Par un contraste piquant, Walter, ce grand adversaire de la France, écrit une prose allemande toute farcie de gallicismes ; il abonde en dictons et en locutions françaises, il cite même des poètes, mais antérieurs aux classiques (par ex. Ronsard) et les suscriptions de ses paragraphes sont assez fréquemment rédigées dans cette langue.

2. Aucune traduction ne saurait rendre l'énergique concision et la tragique désespérance qui se dégage de la strophe originale :

Hoffen, harren, dulden, leyden,
Sehnen, denken, seuffzen, meyden,
Ist uns aller tage brot ;
Gib doch's ende, o trewer Gott!
Amen!

dernières années :

> Espérer, attendre toujours, souffrir, tout supporter en silence,
> Ardemment souhaiter, songer, soupirer et fuir le malheur,
> C'est bien là notre pain quotidien. Dieu très fidèle,
> Accorde-nous enfin la délivrance ! Amen !

Nous reproduisons ici le récit complet de Walter pour la guerre de Hollande dont les cinq premières années forment les derniers chapitres de sa *Chronique;* il n'en a été élagué que quelques paragraphes, n'ayant aucun rapport avec l'his-

---

TEXTE DE WALTER

1672.

— (Fol. 262a.) *Dess Koenigs in Franckreich dessein bricht auss gegen Hollandt :* Gegen dem ende dess monats aprillis ist dess koenigs in Franckreich dessein aussgebrochen, in deme er mit einer grausamen macht gegen die herren General Staden von Hollandt auffgebrochen und zu felde gezogen. Gott stehe in bey !

Weilen auch, uber alle bissher gethane busspredigten dass gottlose leben in dieser statt, sonderlich der grausamen hurerey und unzucht nicht nachlassen wolte, hat man [fol. 262b] ahngefangen niemands mehr zu verschonen, undt dienstags den 7 may die Madame Haerlein auff den Daeumelthurn geführt. Ist zwar wider (nach langer und schwerer gefaengnuss) erlassen, undt umb 400 gulden gestrafft worden.

— *Der Koenig in Franckreich wird überall meyster in Hollandt :* Montags den 3. junii ist die gewisse zeittung allhero kommen dass der koenig in Franckreich ein ort nach dem andern, ohne sonderbahren widerstandt in den Niderlanden eingenommen, weilen alles verrahten undt verkaufft war, auch die herren Staden den koenig von Engellandt, den churfürsten von Coellen, den bischof von Munster, neben Franckreich zu feinden hatten,

toire d'Alsace. Ce fragment considérable suffira, j'espère, pour donner une idée de la narration même comme aussi du ton du narrateur. Peut-être se trouvera-t-il un jour un éditeur assez entreprenant pour rééditer dans son ensemble le texte du peintre strasbourgeois, du moins pour autant qu'il se rapporte à l'histoire du XVII[e] siècle. J'exprimais ce vœu, il y a quinze ans déjà ; je le répète volontiers, mais avec moins de confiance, en terminant cette notice.

Rod. Reuss.

TRADUCTION

1672.

[P. 262ᵃ.] — *Les desseins du roi de France se manifestent à l'égard de la Hollande :* Vers la fin du mois d'avril ont éclaté les desseins du roi de France, en ce qu'il s'est mis en marche contre Messieurs les États-Généraux de Hollande et est entré en campagne. Que Dieu leur vienne en aide !

Puisque, malgré toutes les exhortations à la repentance, tous les sermons, l'on n'est pas parvenu à mettre fin au relâchement des mœurs en cette cité, et particulièrement au dévergondage et à la prostitution, on a commencé [p. 262ᵇ] à ne plus ménager personne et, le mardi 7 mai, on a fait conduire en prison M[me] Haerlein [1]. Après une longue et pénible captivité, elle a été finalement relâchée, mais a dû payer quatre cents florins d'amende.

1. Nous n'avons pu découvrir qui était cette personnalité trop émancipée, mais elle appartenait évidemment à la « bonne société » de Strasbourg ; le montant de l'amende infligée suffit à le prouver.

— *Le roi de France s'empare de toute la Hollande :* Lundi, le 3 juin, est arrivée ici la nouvelle certaine que le roi de France s'était emparé d'un endroit après l'autre dans les Pays-Bas, sans trouver grande résistance, tout le monde trahissant ou étant vendu. Messieurs les États-Généraux ont d'ailleurs le roi d'Angleterre, l'électeur de Cologne, l'évêque de Munster



sie dargegen aber von allen menschen verlassen waren. Gott wolle ihnen kraefftig beystehen. Amen!

— *Execution der Messhuren :* Inn der Johannismess haben sich allhier viel leichtfertiges hurengesindlin eingefunden, darvon etliche ertapt und eingezogen worden, und donnerstags, den 11. jully, dergleichen messhuren drey mit ruten aussgestrichen worden. Zu Ende des jullii wurden alle kirchthurne allhier bestiegen und besichtigt und schweffelpfannen darauff verordnet, darmit man zu feurs- oder feindesgefahr in selbiger revier die noth konnte zu erkennen geben.

Den 25. dito hat man wider eine von den messhuren mit ruten aussgehauen.

Statt Utrecht eingenommen : In Hollandt hatten die Frantzosen nuhn mehr fast überhandt, auch hatt sich die schoene statt Uttrecht ahn sie ergeben müssen (que je regrette fort) und haben aller orten nach ihrem gebrauch erschroecklich gehausset.

Spiesswürtin mit ruten aussgestrichen : Sambstags, den 3. augusti, hat man die würthin zum Spiess, allhie, wegen verübten ehebruchs, mit ruten aussgestrichen. Dass gottlose leben wolte noch nicht nachlassen; es war eine schande vor fremden leuten.

Herr Ammeister Staedel stirbt gehlingens : Freytags, den 16. augusti, hat herr ammeister Christoph Staedel durch einen geschwinden schlagfluss diesse welt gesegnet. Gott sey uns allen gnaedig, amen!

[Fol. 263ª.] *Churbrandenburgische und kayserliche Armee umb Franckfort ankommen undt ohne verrichtung :* Zu dieser zeit haben ihre kayserliche mayestet, dem koenig zu Franckreich eine diversion zu machen undt den eingang in's reich zu verwehren, zwo starcke armeen ins reich gesant : die eine unter ihrer churfürstlichen durchlaucht von Brandenburg, die andere undter dem general lieutenant Montecuculi : welche dieser zeit gegen der Wetteraw sich naeherten, undt den 7. octobris sich nahe bey Franckfort einquartierten. (Durch welche beyde armeen ich den 7. dito, von Itzstein

pour ennemis, en dehors de la France et sont abandonnés par contre de tout le monde. Que Dieu vienne efficacement à leur secours. Amen !

— *Expulsion des filles de mauvaise vie :* A l'occasion de la foire de la Saint-Jean, une foule de filles légères et de mauvaise vie sont arrivées à Strasbourg. Plusieurs ont été prises sur le fait, arrêtées et, jeudi, le 11 juillet, trois d'entre elles ont été battues de verges.

Vers la fin de juillet tous les clochers des églises ont été visités et examinés, et l'on a donné l'ordre d'y établir des fanaux soufrés, afin de pouvoir faire les signaux nécessaires s'il y avait quelque danger d'attaque ou d'incendie dans le quartier.

Le 25 de ce mois on a de nouveau passé par les verges une de ces coureuses de foire.

— *Prise de la ville d'Utrecht :* Dans les Pays-Bas les Français étaient maintenant presque les maîtres ; la belle ville d'Utrecht a dû leur ouvrir ses portes, elle aussi (*ce que je regrette fort*[1]) et partout ils ont tout dévasté cruellement, selon leur habitude.

1. Ces paroles sont en français dans le texte original.

— *La femme de l'aubergiste aux* Hallebardes *battue de verges :* Samedi, le 3 août, la femme de l'aubergiste aux *Hallebardes* a été battue de verges pour cause d'adultère. Cette façon dévergondée de vivre ne veut toujours pas encore cesser ; c'est une véritable honte pour nous, devant les étrangers !

— *Mort subite de l'ammeistre Staedel :* Vendredi, 6 août, l'ammeistre Christophe Staedel a quitté subitement ce monde, emporté par une apoplexie foudroyante. Que Dieu veuille nous prendre tous sous sa protection ! Amen !

[P. 263ᵃ.] — *Arrivée des armées brandebourgeoise et impériale aux environs de Francfort, leur inaction :* A ce moment Sa Majesté Impériale a fait entrer en campagne deux fortes armées, pour créer une diversion au roi de France et pour l'empêcher de pénétrer sur le territoire de l'Empire. La première était sous les ordres de Son Altesse Électorale de Brandebourg, l'autre sous ceux du lieutenant-général Montecucculi. Elles s'approchaient alors de la Wetteravie et prirent leurs quartiers dans le voisinage de Francfort le 7 octobre. (Moi-même, venant d'Itzstein, j'ai passé ce 7 octobre,



kommende, selb sechst gereyset.) Schoener volck hat mann nicht gesehen, sonderlich die brandenburgische reuterey. Diesen tag ist auch der churfürst mit seiner gemahlin, sampt dem churprintzen und vielen cavalliers, morgens umb 9 uhren in Franckfort eingeritten undt ins herren Mathei Merians hauss zu mitag gessen. Undt gegen abendt, umb 4 uhren, alss ich eben zu Franckfort kommen, wider hinauss ins quartier nacher Bergen geritten. Aber es ist mit diessem schoenen volck nichts weiters verricht worden alss viel armer leut gemacht.

Diese voelcker haben sich endlich herauff gezogen undt im gantzen lande grossen schaden gethan. Sontags, den 3. novembris, war ein jammer zu sehen wie die leute fleheten.

Denckwürdige action der Frantzosen mit unserer Rheinbrucken verübt : Montags, den 4. novembris, war allhier wol ein denckwürdiger tag. Denn nachdem man allhier lange zeit vermercket, undt auch gewarnet worden, dass die Frantzosen etwas sonderliches im sinn hatten, gegen hiesiger statt zu practiciren, darzu sie denn gute gelegenheit hatten, weilen sie erstlichen ihren residenten allhier, der auff alles genaue achtung gibet, sondern sie auch staetigs auss- und ein reiten, und wer weyss etwan noch sonsten einige intelligentz boesser leute hatten, so gott allein bekant sein : desswegen sie dann diese nacht mit 7 oder 8 schiffen, darunder 5 mit volck (ohngefaehr 450 soldaten inhabendt) dass andere aber brandtschiff waren, von Breysach herunder, umb miternacht ahn mitten unserer Reyhnbrucken ahnkommen, da der strom am groesten ist, undt die brandtschiffs mit anckern und seylern ahn unsere joch fest gemacht, alles in der stille. Die brandtschiffe, die mit vielen wellen, reyss, pech und anderer brennender materi ahn- [fol. 263[b]] gefüllt gewessen, haben sie (diesse brandtschiff) an underschiedlichen orten recht under die Reyhnbrucken gestelt undt mit feur ahngesteckt.

Die Reyhnbrucke wird von den Frantzosen verbrandt : Welches feur dan auch durch hulff eines kleinen winds dergestalt überhandt genommen, dass in wenig stunden sieben biss in acht joch gantz ruinieret undt abgebrant worden, undt also hierdurch die brucken ruinirt undt zu nichte gemacht worden. Welches zwar zeitlichen zu Kehl undt in dem kleinen schaentzel,

avec cinq compagnons de voyage, au milieu des deux armées [1].) Il ne se pouvait voir de plus belles troupes, et, en particulier, que la cavalerie brandebourgeoise. Ce même jour aussi l'Électeur et sa femme, ainsi que le prince héritier, ont fait leur entrée à Francfort, à 9 heures du matin, avec une suite nombreuse. Il a dîné dans la maison de M. Mathieu Merian. Et vers le soir, à quatre heures, au moment où j'arrivais à Francfort, il en est de nouveau sorti pour se rendre à son quartier de Bergen. Mais avec toutes ces troupes si belles on a su rien faire, sinon ruiner beaucoup de pauvres gens.

Ces corps d'armée ont fini par remonter le Rhin et ont commis beaucoup de dégâts dans toute la contrée. Dimanche, le 3 novembre, c'était un spectacle lamentable de voir comment les gens de la campagne se sauvaient de toutes parts.

1. Sans doute Walter revenait d'un de ses séjours à la cour de quelque prince allemand, qui l'avait fait venir pour exécuter dans sa résidence des travaux d'art. Idstein, petite localité près de Mayence, était le lieu de résidence d'une des branches de la famille comtale des Nassau.

— *Action mémorable entreprise par les Français contre notre pont du Rhin :* Le lundi, 4 novembre, fut pour nous un jour mémorable. Depuis longtemps nous avions remarqué que les Français avaient conçu quelque dessein secret contre cette ville et nous en avions été avertis. Cela leur était d'autant plus facile qu'ils ont ici leur résident qui fait bien attention à tout ce qui se passe, qu'ils entrent et sortent chez nous continuellement [2]. Qui sait ? Ils ont peut-être en outre encore quelque intelligence avec des scélérats, ce qui est connu de Dieu seul. Ils sont donc descendus, cette nuit-là, de Brisach, avec 7 ou 8 bateaux ; cinq d'entre ces derniers étaient chargés de troupes (on comptait environ 450 soldats), les autres étaient des brûlots. Ils arrivèrent, vers minuit, à notre pont du Rhin, à l'endroit où le courant est le plus violent et attachèrent les brûlots, sans faire aucun bruit, avec des cordes et des ancres, aux piliers du pont. Ces brûlots, chargés de fascines, de bois mort, de poix et d'autres matières inflammables [p. 263[b]], ils les ont stationnés à différents endroits sous le pont même, et puis ils les ont allumés.

2. Le résident de Louis XIV auprès de la ville libre de Strasbourg était alors J. Frischmann.

— *Le pont du Rhin incendié par les Français :* Grâce à l'action d'un éger courant d'air, cet incendie s'est développé si rapidement qu'en peu d'heures, sept à huit jougs du pont ont été entièrement incendiés et détruits, et le pont lui-même ruiné de la sorte et anéanti. Sans doute on s'en aperçut d'assez bonne heure à Kehl et dans la petite redoute, ainsi qu'en ville et



wie auch allhier in der statt lautbar worden, undt wurde mit allen glocken gesturmbt undt kame die burgerschafft ins gewehr, wurden auch etliche compagnien der burger auff den Giesswahl zum Fischerthor commendieret, da wir stunden undt dass feur ahnsahen : aber niemands war der den Frantzosen draussen begehrte zu widerstehen. Der sergent so in dem Zollschaentzel commandirte, verbote dem constabel nicht zu schiessen, desswegen den diesse gesellen ihre sach nach wunsch verrichtet, undt allsdann mit offenem trommelschlag den Reyhn hinunder naher der Wantzenau fortgefahren undt die ruinirte brucken hinderlassen.

Alls sie hinab in die Wantzenau kommen, seint sie daselbsten aussgestiegen und allda dapffer gezecht, undt zu lande mit ihrem gouverneur von Breysach, der darbey gewesen, wieder auff Breysach gekehret.

— *Grosse unruhe in der statt:* Unterdessen musste die gantze burgerschafft, bis 9 uhren, im gewehr, pro forma, stehen. Auf den selben abend, den 5. dito, war wider laermen, desswegen man gesturmbt undt die burger in's gewehr kommen, ward aber falsch befunden, desswegen sie wider abzogen. Weile nun dieses eine solche leichtfertigkeit, die gemeyner statt ohn all ihr verschulden angethan worden, alss hat ein loeblicher magistrat gleich andern tags einen trompeter nach Breysach gesant, von dem gouverneur zu vernehmen ob er solches vor sich oder auff ordre seines koenigs gethan. Welcher dann den trompeter vexirt undt ausstrucklichen sich vernehmen lassen, dass alles [fol. 264ª] was geschehen, seye auss specialbefelch seines koenigs geschehen: darauff denn die statt solches alsobalden ahn ihro kaysserliche mayestaet, wie auch ahn die nechstgesessenen chur- undt fürsten gelangen lassen.

— *Die statt rüstet sich zur gegenwehr :* Weiln es dan nun an dehme dass uns die augen geoeffnet worden, hatt mann sich allhier auch angefangen in bessere verfassung zu stellen, undt den 5. novembris ahngefangen mit offenem trommelschlag mehr voelcker zu werben den anfang gemacht (*sic*); auch darauff sontags, den 10. novembris, alle capitain der newen compagnien gleich nach der predigt auff die pfaltz beruffen undt ihnen ihren neue instructiones zugestelt, und darbey ahngedeutet dass die newe wachtordnung diesen abendt, nach der thorglocken, ihren anfang nehmen soll, darzu der hoechste gott seine goetliche gnade verleyhen wolle, amen, amen!

l'on sonna le tocsin avec toutes les cloches et la bourgoisie prit les armes. Quelques compagnies de bourgeois furent aussi placées sur le rempart du Giessen, près de la porte des Pêcheurs, et nous stationnâmes là, contemplant l'incendie ; mais personne ne se présenta pour combattre les Français hors des murs [1]. Le sergent qui commandait dans la redoute du péage défendit au maître-canonnier de faire feu, et c'est ainsi que ces gaillards ont pu achever leur ouvrage à leur entière satisfaction et sont descendus ensuite le Rhin tambour battant, vers la Wantzenau, laissant derrière eux le pont en ruines.

Quand ils furent arrivés à la Wantzenau, ils y ont débarqué, et s'y sont vaillamment gobergés, puis ils sont retournés par terre à Brisach avec le gouverneur de cette ville qui était de l'expédition [2].

1. L'ammeistre Reisseissen dit par contre dans son *Mémorial* (p. 36) que le major Wolff avait été envoyé hors la ville avec cinquante soldats, mais que, *nescio quo defectu*, ils n'avaient pas fait feu sur l'ennemi. La disproportion des forces opposées explique, ce nous semble, d'une façon bien simple l'abstention des mercenaires strasbourgeois.

2. Le gouverneur de Brisach était le vicomte de Lescouet.

— *Grande émotion en ville :* Pendant ce temps, toute la bourgeoisie dut rester sous les armes, pour la forme, jusqu'à neuf heures du matin. Le soir du même jour, 5 novembre, nouveaux bruits d'une attaque. On sonne derechef le tocsin, les bourgeois reprennent les armes ; mais ce n'était qu'un faux bruit et chacun rentra chez soi. Cet acte étant un affront fait à notre ville sans qu'elle y eût fourni le moindre prétexte, l'honorable Magistrat envoya dès le lendemain un trompette à Brisach, pour apprendre de la bouche du gouverneur s'il avait agi de sa propre initiative ou sur l'ordre du roi. Celui-ci se gaussa du trompette et répondit catégoriquement que tout ce qui avait été fait [fol. 264a] l'avait été par ordre spécial de son souverain. Là-dessus la ville fit parvenir immédiatement le récit de l'incident à Sa Majesté Impériale ainsi qu'aux électeurs et aux princes de l'Empire, ses voisins les plus proches.

— *La ville se prépare à se défendre :* Les choses en étant enfin arrivées à ce point que nos yeux se fussent ouverts, on a également commencé à prendre ici quelques mesures de défense et, le 5 novembre, on a commencé à enrôler, au son de la caisse, de nouveaux soldats. Puis, le dimanche, 10 novembre, on a fait appeler, immédiatement après le prêche, tous les capitaines des compagnies nouvellement formées à l'Hôtel de Ville, pour leur donner leurs instructions ; en même temps on leur a fait savoir que la nouvelle organisation du service de sûreté commencerait le soir même, après le couvre-feu. Puisse l'Éternel tout-puissant y contribuer aussi par sa protection divine ! Amen, amen !



— *Newe Wachtordnung geht an :* Dienstags den 12. dito, alss ich mit den herren ober-wachtherren hinaussgefahren, den augenscheyn der ruinirten Reyhnbrucken einzunehmen, war es ein ellendes spectacul die brucke in solchem zustande zu sehen, und wurde die ahnstalt gemacht dass man mit dem fliegenden schiffe wieder fahren solte biss auff weitere verordnung. Montags den 17. novembris habe ich zum ersten mahl die wacht mit meiner compagnie auff meinem assignirten posten auff dem wahl ahm Blumengiessen gehabt.

— *Action mit den Breysacher schiffleuten :* Diessen tag hatt sich begeben dass 6 von denjenigen Breysachern schiffleuten, so bey ruinirung der Reyhnbrucken gewesen, allhero kommen, welche alsobalden von unsern schiffleuten erkant undt von ihnen undt andern burgern, so zugelauffen, mit schlaegen übel tractiert worden. Wegen dieser sachen hatt man ettliche burger undt schiffleute gestrafft und die Breysacher fort geschafft; es waren die burger desswegen gar schwürig.

[Fol. 264[b].] — *Die Guarnison wird verstaerckt* : Sambstags, den 23. novembris seind die herren schoeffen abermalen zusammenberuffen worden, und wurden denselben vorgetragen, dass in diesser gefaehrlichen zeit unssere guarnison, so allein in 3 compagnien soldaten, ohne die burgerschafft, bestunde, weit nicht genug were, so viel und weitlaeuffige posten zu besetzen : und dahero notwendig die guarnison biss auff 1500 mann zu verstaercken. Weylen aber dass gemeine *aerarium* dergestalt erschœpfft, dass der statt ohnmoeglichen den last zu ertragen, alss hat ein loebl. magistrat die burger ersucht umb zu vernehmen, ob sie zu erhaltung unsserer religion undt freyheit dass ihrige darbey thun wolten, undt müsse solches in kurzem geschehen. Dieser vortrag wart von allen ehrlichen gemüthern gerne gehoert, obwohlen jetziger zeit dass gelt schwerlich auffzubringen wer.

— *Das dorff zu Kehl verstaerckt :* Freytags, den 29. novembris, hat man den augenschein zu Kehl undt ahn dem Reyhnstrandt eingenommen, wie auch auff der Reyhnbrucken, und rundt umb das dorff starcke palissaden gemacht, auch 2 schantzen zu ende des dorffs auffgeworffen, undt auff der Reyhnbrucken zwey starcke blockhaeusser zu bawen verordnet, undt jedes mit 4 stucken und derzu gehoerigen leuten versehen, wie auch das schaentzlein am Zollhauss mehrers befestiget, und alsobald daran ahngefangen.

— *Le nouveau service de sûreté commence :* Mardi, le 12 de ce mois, je sortis avec MM. les délégués à la sûreté [1], pour examiner le pont du Rhin incendié ; c'était un bien lamentable spectacle de voir notre pont en pareil état. Il fut décidé qu'on circulerait avec un bac volant jusqu'à nouvel ordre. Lundi, 17 novembre, j'ai monté pour la première fois la garde avec ma compagnie au poste qui m'était assigné sur le rempart, près du Blumengiessen [2].

1. Les délégués à la sûreté de la ville (*Oberwachtherren*) étaient une des nombreuses commissions spéciales choisies au sein du Magistrat pour contrôler et surveiller les différents services administratifs.
2. Le *Blumengiessen* était un des nombreux fossés ou cours d'eau, dérivations de l'Ill ou du Rhin, qui sillonnaient alors la banlieue de la ville et la ville elle-même. Il se trouvait dans le voisinage de la porte des Pêcheurs et se dirigeait vers la Robertsau.

— *Affaire avec les bateliers de Brisach :* Il advint aussi, ce jour-là, que six des bateliers de Brisach, qui avaient assisté à la destruction du pont du Rhin, vinrent à Strasbourg, qu'ils furent immédiatement reconnus par nos bateliers et criblés de coups par eux et par d'autres bourgeois qui étaient accourus. Pour ce motif, on a puni quelques-uns des bourgeois et des bateliers et on a fait déguerpir ceux de Brisach. Cela fit murmurer bien fort notre bourgeoisie [fol. 264[b]].

— *La garnison est augmentée :* Samedi, 23 novembre, MM. les échevins ont été de nouveau convoqués et il leur a été exposé combien peu notre garnison (qui ne compte que trois compagnies de soldats, en dehors des bourgeois) était suffisante, en ces temps difficiles, pour occuper tant de postes aussi distants les uns des autres ; qu'il était nécessaire d'élever le chiffre de la garnison à 1,500 hommes. Mais, puisque le trésor public se trouve épuisé au point qu'il est impossible à la ville de couvrir cette dépense, l'honorable Magistrat a réuni les citoyens pour apprendre d'eux s'ils voulaient s'imposer eux aussi quelques sacrifices pour la conservation de leur foi et de leur liberté, par des contributions qui seraient prochainement exigibles. Cet exposé a été bien accueilli par tous les cœurs honnêtes, encore qu'en ce moment il soit bien difficile de trouver de l'argent.

— *Le village de Kehl fortifié :* Vendredi, 29 novembre, on a inspecté Kehl et la rive voisine du fleuve, puis on a planté de fortes palissades sur le pont du Rhin, ainsi que tout autour du village, et établi deux redoutes au bout du village. Il a été ordonné également de construire deux solides corps de garde sur le pont même et d'établir quatre pièces avec leurs canonniers dans chacun d'eux, puis de fortifier la petite redoute près du péage. Les travaux ont été immédiatement commencés, et l'on a augmenté la gar-



Ist auch mehr volck in Kehl gelegt worden, mit befehl, wann die Frantzosen sich noch einmahl praesentiren, solten sie feur auff sie geben. Gott errette uns von allen die uns hassen, amen!

Sambstags, den letzten novembris, seint alle burger auff die zunffte bescheiden worden, da man einem jedem ahngekündet, was er künftigs iahr wegen der guarnison monatlich beyzutragen hat, welches bey vielen grosses wehklagen verursachet [fol. 265ᵃ].

— *Die wachtordnung gantz zu standt gebracht :* Dienstags, den letzten decembris, hatt mann allen compagnien der burgerschafft ihre newgemachte fahnen (deren ahn der zahl 23 gewesen, welche auff dem Newen Baw, auff der grossen stuben auffgesteckt, schoen zu sehen waren) gelüffert und jedem faendrich seine zugestelt, mit einer vermahnung, undt also hiemit diesse newe wachtordnung zum voelligem standt gebracht, undt dieses iahr hiemit beschlossen.

nison de Kehl, avec ordre de faire feu sur les Français, s'ils devaient se présenter encore une fois. Que Dieu nous protège contre tous ceux qui nous détestent ! Amen !

Samedi, le dernier de novembre, tous les citoyens ont été convoqués aux poêles de leur tribu [1], et l'on y a annoncé à chacun ce qu'il aurait à payer dorénavant chaque mois pour les frais de la garnison, ce qui a fait se lamenter bien des gens. [Fol. 265ᵃ.]

1. Les *tribus* ou corporations d'arts et métiers, entre lesquelles (il y en avait vingt à cette époque) étaient distribués tous les bourgeois roturiers de la ville, même ceux qui n'exerçaient aucune profession manuelle, se réunissaient dans des *poêles* ou salles de réunion qui servaient à la fois à leurs délibérations et à leurs délassements journaliers.

— *Le service de sûreté complètement organisé :* Mardi, 31 décembre, on a distribué à toutes les compagnies de la bourgeoisie leurs nouveaux drapeaux ; il y en avait vingt-trois, qui étaient exposés dans la grande salle du nouvel Hôtel de Ville, très beaux à voir, et chaque enseigne a reçu le sien avec une exhortation [2]. C'est ainsi que le nouveau service de sûreté a été définitivement établi et que l'année a pris fin.

2. Le *Mémorial* de Reisseissen (p. 37-38) nous a conservé les devises latines et allemandes dont ces drapeaux étaient ornés. Celui de la compagnie que commandait Walter (à la porte des Pêcheurs) portait : « *Tuis, Jehova, auspiciis.* »

(*A suivre.*)



COURS D'HISTOIRE LOCALE

HISTOIRE DE LA VILLE DE NANCY

LEÇON D'OUVERTURE[1]

LES HISTORIENS DE NANCY. — PLAN DU COURS

MESDAMES, MESSIEURS,

Les deux précédentes années, je vous ai entretenus dans cette chaire de l'histoire d'Alsace ; je vous ai montré comment cette province était devenue française et vous ai raconté les faits dont elle a été le théâtre sous le règne de Louis XIV. Cette année-ci, nous nous attacherons, en vertu de la loi d'*alternative* que nous nous sommes imposée, à l'histoire de Lorraine ; et entre tous les sujets que celle-ci m'offrait, j'ai choisi celui qui nous touche ici de plus près : l'histoire même de Nancy. Dans notre leçon préliminaire, je voudrais vous indiquer ce qui a été fait jusqu'à ce jour pour cette histoire et ce qui reste encore à faire. Je voudrais vous dire dans quel esprit ce cours sera conçu et quelles en seront les grandes divisions.

1. 8 décembre 1894.

Celui qui ouvre la liste des historiens de Nancy est l'auteur anonyme de la *Chronique de Lorraine* qui nous a raconté, avec tant de charme et de vie, les trois sièges que Nancy eut à soutenir à l'époque de René II. Dans ces pages émues, la physionomie de notre ville, telle qu'elle existait en 1476 et en 1477, se dessine, aussi bien que le caractère de ses habitants, froids, mais résolument fermes dans l'accomplissement du devoir. Lisez et relisez cet ouvrage dans l'excellente édition qu'en a donnée l'abbé Marchal[1] : il a l'intérêt d'un roman, d'autant plus passionnant que ce roman de la délivrance d'un peuple est vrai. Du jour où le corps inanimé de Charles le Téméraire gisait dans l'étang Saint-Jean, date, dans le monde, le rôle de la ville de Nancy. Presque inconnue la veille, notre ville était devenue célèbre ; elle avait conquis, avec ses armoiries, son rang parmi les cités de l'Europe. Combien nous devons être reconnaissants à notre chroniqueur de nous avoir laissé le souvenir de pareils faits, qui ont dans l'histoire de notre ville une importance décisive ! Il mérite certainement le titre de premier historien de Nancy.

Le XVI[e] siècle n'a produit aucun autre historien de notre ville ; à cette époque, Nancy n'avait encore ni collège ni grand établissement d'instruction ; la ville ne possédait pas encore sa Cour souveraine ; elle n'avait pas un personnel instruit, nourri de belles-lettres, d'un esprit assez cultivé pour prendre le goût et la passion des choses du passé. Nous sommes obligés d'arriver jusqu'au début du XVII[e] siècle, en 1616, pour trouver un livre d'histoire où l'on nous parle des monuments de Nancy et où l'on rappelle les anciens événements qui s'y sont passés.

Nous possédons à Nancy, dans l'Église cathédrale, les reliques de saint Sigisbert qui, promenées en procession, donnent, paraît-il, la pluie dans les années de sécheresse. Ces reliques, conservées d'abord à l'abbaye de Saint-Martin-lès-Metz, ont été transportées à Nancy en 1553, après que le

1. Dans les *Documents de l'Histoire de Lorraine* publiés par la Société d'archéologie lorraine.

couvent de Saint-Martin, embarrassant la défense du duc de Guise, eut été rasé en 1552. Déposées d'abord au prieuré Notre-Dame, à l'extrémité de la rue actuelle des États, elles furent, en 1609, transférées à la seconde église primatiale provisoire, qui s'élevait à peu près derrière le chœur de la cathédrale moderne[1]. Or, on songeait à provoquer un grand mouvement en faveur de saint Sigisbert, et un secrétaire du duc Charles III, Georges Aulbery, né à Charmes-sur-Moselle, composa une *Histoire de la vie de saint Sigisbert, roi de Metz et d'Austrasie*[2]. Dans ce livre de piété, qui devait attirer les pèlerins à Nancy, il était naturel de faire une place à la cité elle-même; et Aulbery y ajouta « plusieurs singularités de la ville de Nancy, capitale de Lorraine ». Il célébra le saint « qui rend les cieux de lait, au lieu de bronze » ; mais il célébra aussi le vieux Nancy, le palais des ducs avec son « plaisant » parterre, peuplé d'oliviers et d'orangers portant fruit; avec ses trente appartements, « chose presque incroyable », avec ses huit grandes galeries et ses somptueuses salles. Son enthousiasme déborde surtout à propos de la ville neuve que son maître Charles III venait d'élever, et où il a attiré toutes sortes d'artisans nobles, « desquels les noms étaient presque ci-devant incognus en Lorraine, comme batteurs d'or, manufacteurs de draps de soie, teinturiers de soie, architectes, tailleurs de diamans, rubis et autres pierreries ;... brodeurs et tapissiers de haute lice très experts ». Et la conclusion est que Nancy est « le parangon des plus fortes et plus belles places qui se soient oncques vues » et que bien vrai est le proverbe : « Qui a maison à Nancy a château en Lorraine. »

De l'époque même où écrivait Aulbery date un autre ouvrage sur Nancy, mais qui est resté manuscrit jusqu'au

1. Cf. Lepage, *Histoire de la relique de saint Sigisbert*, déposée en l'église cathédrale de Nancy. In-8°, 23 pages. Nancy, Vagner, 1851.

2. L'ouvrage fut imprimé à Nancy, aux frais de l'auteur, par Jacob Garnich, imprimeur juré ordinaire de Son Altesse, 1617. Le privilège du duc Henri II porte la date du 8 juin 1616.

XVIII[e] siècle. Il a été écrit en l'année 1619 par un chanoine de la Primatiale. Communiqué à dom Calmet par le président de la Chambre des comptes, Rennel d'Andilly [1], il a été inséré au tome II de la *Notice de Lorraine*. L'auteur discourt d'abord des origines de Nancy, des agrandissements de la ville; puis il fait une description exacte de la cité en 1619; il insiste tout naturellement sur le chapitre de la Primatiale et sur le prieuré de Notre-Dame, qui lui a été uni; il nous donne une énumération exacte des bénéfices de la Primatiale; mais sa description n'en a pas moins pour nous un intérêt très vif; au lieu des phrases que nous avons lues dans Aulbery, nous trouvons ici des renseignements nets et précis. L'auteur, par exemple, nous dira qu'en 1616 le cimetière de Notre-Dame, dans la ville vieille (autrement dit le cimetière des Terreaux; d'où le nom de rue des Morts, qui était donné jadis à la rue des États) et le cimetière des Sœurs-Grises, dans la ville neuve (près de la rue des Dominicains), étant devenus insuffisants, on ouvrit un cimetière entre les deux villes (à l'emplacement de la Poissonnerie, entre la rue de la Visitation et la rue des Carmes, d'une part, les rues Gambetta et Stanislas de l'autre), et, ajoute notre chanoine: « le premier qui y fut enterré fut un cordonnier ». Il nous apprendra aussi — ce qui nous montre bien l'esprit du temps — que si l'on donne pour patron à la nouvelle paroisse de la ville neuve, saint Sébastien, c'est que « par le moyen des reliques dudit saint, transportées de Dieulouard à Nancy, feu monseigneur — il s'agit de l'évêque de Toul, Christophe de la Vallée — fut grandement soulagé d'un sort qu'un magicien lui avait donné, et par lequel il a été tourmenté l'espace de douze ans et plus, gisant au lit ». Vous voyez tout ce que nous apprend notre brave auteur, âme candide et naïve, esprit précis et exact. Ce travail du chanoine, qu'on appelle souvent d'une façon très impropre l'histoire de Rennel, a été continué par dom Calmet, dans sa *Notice de Lorraine*, qui y a

1. Don Calmet, *Notice de Lorraine*, t. II, col. 6-70.

ajouté les renseignements sur la fin du XVII[e] et le début du XVIII[e] siècle[1].

Entre l'étude du chanoine de la Primatiale et celle de dom Calmet, nous n'avons à relever aucun livre concernant la ville de Nancy. Les temps n'étaient pas favorables pour les historiens, lorsque les Français occupaient la Lorraine et surveillaient avec inquiétude tout ce qui était imprimé. Dom Calmet lui-même n'a écrit sur Nancy que d'une manière incidente ; pourtant on consultera avec fruit, pour l'histoire de notre ville, outre la *Notice de Lorraine* dont nous venons de parler, sa volumineuse et indigeste compilation intitulée : *Histoire de Lorraine,* travail peu personnel, mais où l'auteur a édité tant de curieux documents. Comme dom Calmet, Durival ne parle qu'en passant de Nancy dans sa *Description de la Lorraine et du Barrois*[2] ; mais les renseignements qu'il nous fournit sont d'une rare précision, surtout pour l'époque de Stanislas. Au temps où paraissait le livre de Durival, un digne prêtre rassemblait les matériaux pour une histoire spéciale de la cité. Nous nous trouvons en présence de celui qu'on appellera toujours l'historien de Nancy : Jean-Jacques Bouvier, dit Lionnois.

J'ai payé dans une autre enceinte[3] à Lionnois le tribut d'éloges auquel il a droit ; je ne mentionnerai ici que l'essentiel. Lionnois n'est ni un grand esprit, ni même un grand érudit. Mais il est si bon, si honnête ; il aime Nancy d'un amour si profond ! On ne saurait parler de lui qu'avec un peu d'attendrissement, surtout si l'on songe à son courage pendant la

1. T. II, col. 70-135. Ce travail a été copié dans un manuscrit de notre bibliothèque de Nancy, ayant appartenu à un libraire de notre ville, qui avait ramassé une très belle collection de documents sur la Lorraine, Jean-François Nicolas. Nicolas a ajouté à l'écrit du chanoine divers renseignements qui se rapportent à son époque, et a comblé, dans une certaine mesure, les lacunes entre 1619 et 1752. [Favier, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique,* n° 884 (67).]

2. A Nancy, chez la veuve Leclerc, imprimeur de l'intendance, MDCCLXXVIII. Voir surtout t. II, pages 3-53.

3. Discours de réception à l'Académie de Stanislas. (*Mémoires de l'Académie de Stanislas,* année 1889.)

Terreur et aux infortunes d'argent qui marquèrent la fin de sa vie. Lionnois n'est devenu historien qu'assez tard, pour occuper les loisirs de sa retraite. Il avait d'abord fondé dans la rue de Boudonville une pension noble, où il avait essayé de nouvelles méthodes, plus pratiques que celles suivies au collège des Jésuites; puis, après l'expulsion des Pères, il avait été appelé à diriger, de 1768 à 1776, le collège de la ville. En 1776, les ressources manquèrent pour faire vivre ce collège; on dut remplacer les prêtres séculiers par les chanoines réguliers de Notre-Sauveur, qui se chargèrent de l'entretien de la maison. Lionnois, condamné à la retraite, aimait à parcourir en oisif les rues de la ville et ses églises, à déchiffrer les inscriptions des monuments publics et des tombeaux. Il songea dès lors à composer un recueil des épitaphes gravées à la Chapelle ronde sur les sépulcres des anciens ducs lorrains, et à faire par la même occasion la description de ces sépulcres; puis, élargissant peu à peu son plan, il décrivit la Chapelle ronde elle-même, les autres églises de Nancy, les autres monuments de la ville; il en arriva ainsi à écrire une histoire topographique complète de la cité, quartier par quartier, ou, pour mieux dire, carré par carré. Cette histoire, qu'il n'eut pas la joie de voir paraître tout entière de son vivant, est restée l'œuvre d'ensemble la plus complète qui ait paru sur notre ville[1]. Nous n'en ignorons pas les graves défauts. Ce n'est pas une histoire chronologique, mais une histoire topographique : ce qui est une forme très secondaire de l'histoire. Puis, à propos de chaque monument, le brave Lionnois se lance dans des digressions à perte de vue, qui nous font oublier le monument lui-même. L'érudition de l'abbé n'est pas toujours sûre, et il

1. Lionnois avait fait paraître d'abord les *Essais sur la ville de Nancy*, dédiés à Son Altesse royale, Mgr Charles-Alexandre, frère de l'empereur François. A la Haye, MDCCLXXIX. Il n'y était question que de la ville vieille. Le tome I de l'*Histoire des villes vieille et neuve de Nancy* parut chez Haener fils et Delahaye en l'an XIII — MDCCCV. (L'auteur a fait quelques changements au manuscrit rédigé avant la Révolution et donne quelques détails sur le Nancy révolutionnaire.) Les tomes II et III parurent en 1811, chez Haener père, après la mort de Lionnois. C'est la reproduction textuelle du manuscrit de Lionnois, antérieur à 1789.



ajoute foi aux anecdotes les plus fantaisistes. N'est-ce pas lui qui a propagé la légende sur la servitude des gens de Laxou ? Ils auraient été obligés, la nuit de noces des ducs lorrains, de venir battre les eaux de la mare qui s'étendait devant le palais, pour empêcher les grenouilles de coasser et de troubler la félicité des époux ; et cette ridicule histoire, née d'une plaisanterie, a été souvent répétée après lui. Ajoutons que le style de Lionnois est lourd, et même pis ; il est massif. Mais il nous faut pardonner ces défauts, en considération des qualités sérieuses du livre et des services immenses qu'il nous rend. Quelle mine inépuisable de renseignements, pour qui la sait exploiter !

L'histoire de Lionnois, bien qu'elle n'ait paru qu'en 1805 et 1811, a été écrite avant la Révolution, et l'auteur s'est servi de documents qui ont été en partie détruits dans la tourmente ; par eux nous apprenons une foule de détails sur les anciens temps de la ville, sur ses fortifications rasées en 1661 et en 1697. Lionnois n'a sans doute plus vu les monuments du vieux Nancy que, dans leur injuste dédain pour le passé, le duc Léopold d'abord, Stanislas ensuite ont fait abattre ; mais il a interrogé les contemporains de ces édifices ; par eux il en a connu les détours et les portes dérobées. Puis lui-même a vu construire la ville de Stanislas, les incomparables monuments de la place, les portes Saint-Stanislas et Sainte-Catherine ; il a vu, après la réunion de la Lorraine à la France, s'élever l'Université, planter la Pépinière ; et il nous donne sur toutes ces constructions ou sur ces jardins les détails les plus minutieux. Il compte les festons et les astragales, défaut chez le poète, mais qualité pour l'historien qui n'a point peur des énumérations et qui vit de précision ! Pour toutes ces causes, l'historien de Nancy devra sans cesse consulter l'ouvrage de Lionnois, en faire son livre de chevet. Il n'en verra bientôt plus les défauts ; et il sera pénétré de reconnaissance pour celui qui lui aura appris tant de faits minutieux. Le nom de Lionnois sera éternellement attaché à celui de Nancy. La ville, en don-

nant récemment son nom à l'une de nos rues, a rendu encore cette union plus complète.

Lionnois venait d'achever son ouvrage, quand le même sujet tenta un autre écrivain, Léopold de Gironcourt[1]. De Gironcourt, grand-père du lieutenant-colonel Regnard de Gironcourt que la plupart d'entre vous ont connu, avait été un de ces magistrats aimables, tels que la corporation en a compté et en compte encore beaucoup, qui mêlent à la pratique austère du droit le culte des muses, l'étude de l'archéologie ou de l'histoire. Sous l'ancien Régime, il avait été conseiller-chevalier d'honneur au bureau des finances de Metz; sous l'Empire, il exerça les fonctions de juge d'instruction à Cologne et à Metz. Il vint prendre sa retraite à Nancy sous la Restauration; et en 1817, il écrivit une histoire nouvelle de Nancy, qu'il dédia au Lorrain le plus en vue de l'époque, M. de Serre, alors garde des sceaux. Le ministre ne semble point l'avoir encouragé à imprimer le livre. L'histoire de M. de Gironcourt est demeurée manuscrite à la bibliothèque de notre ville[2] où nous l'avons lue. L'auteur ne raconte point les faits dans l'ordre chronologique; il suit la topographie de la ville, nous parlant successivement des monuments et des rues de la ville vieille, de la ville neuve et de la banlieue, consacrant une quatrième partie aux hommes marquants nés à Nancy. C'est un résumé net et sobre de Lionnois, avec quelques indications personnelles. L'œuvre ne mérite pas d'être publiée; mais on la consultera avec fruit sur des points de détail.

Nous arrivons ainsi à la période moderne. Cette période est marquée par un très grand fait qui a eu pour l'histoire de Nancy une réelle importance : il s'agit de la fondation de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. Cette société a groupé autour d'elle toutes les bonnes volontés, tous les talents; mais, avant de vous entretenir des

1. Nous empruntons ces détails à une brochure de M. S(almon) : *Le Lieutenant-colonel Emmanuel-Victor Regnard de Gironcourt*. Bar-le-Duc, s. d.

2. Favier, *Catalogue*, n° 885 (341).



résultats féconds qu'elle a obtenus, je dois une mention particulière à deux indépendants, qui ont consacré leurs loisirs à l'histoire de Nancy; j'ai nommé Jean Cayon et Charles Courbe.

Jean Cayon a eu un double malheur : la critique locale s'est acharnée après lui, et Courbe a essayé de le réhabiliter. Voici la manière dont Noël, dans son *Catalogue*, juge son *Histoire physique, civile, morale et politique de Nancy :* je puis répéter ici ce jugement que connaissent d'ailleurs tous les archéologues : « *Ignorantissime ouvrage écrit en style galimatias*[1] » ; et voici maintenant la manière dont Courbe défend l'auteur : « Jean Cayon, qui est mort célibataire, avait été durement élevé par ses parents ; leur système d'éducation avait eu pour effet d'atrophier son intelligence, malgré les sérieuses qualités qu'il laissait entrevoir[2]. » Nous devons protester contre ce jugement tranchant, comme aussi contre les anecdotes que Courbe nous raconte ensuite de la phrase citée et qui n'ont rien à voir avec le mérite de l'*Histoire de Nancy*[3]. L'ouvrage de Cayon, paru en 1846, est, quoi qu'on en ait dit, une œuvre honnête. Ce n'est pas une histoire scientifique; Cayon n'avait pas la prétention d'en écrire une ; mais c'est un résumé clair et net, rédigé en un style suffisant, suivant l'ordre chronologique des faits. Aujourd'hui encore, si l'on me demandait : Quelle histoire de Nancy devrions-nous lire, pour nous mettre assez vite au courant des phases par lesquelles notre ville a passé, je répondrais : « Lisez l'histoire de Cayon. Elle renferme des erreurs, mais elle a été faite en toute conscience, sans prétention ; après l'avoir lue, vous aurez quelque estime pour l'auteur, et surtout vous éprouverez un sentiment de pitié pour un homme que vous devinerez avoir été très malheureux. »

1. Noël, *Catalogue raisonné des collections lorraines*, t. I, p. 246, nº 1582.

2. Courbe, *Promenades historiques dans Nancy*, 209.

3. 1 vol. in-8º. Cayon avait déjà publié quelques petits opuscules sur Nancy, notamment sur l'*Église des Cordeliers*. Il a édité aussi, d'après un manuscrit de Mory d'Elvange, quelques chroniques apocryphes, celles d'Erard, de Bournon, les lettres d'Alix de Champé au duc Raoul.

C'était un autre irrégulier que Charles-Joseph-Stanislas Courbe, que la plupart d'entre vous ont encore connu : il est mort tout récemment, le 5 février 1885. Courbe n'était pas non plus un favorisé de la fortune; il dut demander à un travail acharné le pain quotidien. Mais pourtant Courbe a connu l'une des formes du bonheur, ou, si le mot est trop ambitieux, il a eu une de ces passions qui remplissent la vie et qui nous aident à en supporter le poids. Il a eu la passion de l'histoire de Nancy. Tous les moments qu'il pouvait dérober à son travail de bureau, il les consacrait à faire des extraits des vieux journaux de Nancy et à recueillir ce qui avait paru sur notre cité ; bientôt il acquit sur l'histoire des maisons et des rues de la ville une science véritable ; il connut les divers propriétaires et locataires de chaque demeure, au cours des âges ; personne mieux que lui ne vous citait les anciens noms des rues et tous les événements locaux qui s'étaient passés en chacune d'elles. Cette science, acquise ainsi au hasard des lectures, il nous l'a communiquée pêle-mêle en deux grands ouvrages : *Promenades historiques à travers lès rues de Nancy*[1], et les *Rues de Nancy du* XVI[e] *siècle à nos jours*[2]. Au moment où l'impression de ce dernier était commencée, Courbe était déjà malade et la mort devait l'enlever avant que le livre ne vît le jour. Ne demandez pas au livre de Courbe une ordonnance bien académique; il avait les académies en horreur, même l'Académie de Stanislas qui ne lui en garda nulle rancune ; ne lui demandez pas davantage un style soutenu et noble ; il dit lui-même : « Nous nous sommes permis d'écrire en style vandœuvrien, sans mettre de gants et sans endosser le cérémonieux habit noir, dans lequel nous serions trop guindé[3]. » Mais que de détails piquants l'auteur nous apprend « dans ses promenades en zigzag, sans suite » ! Et nous l'avons suivi partout ou presque partout, écoutant avec plaisir ses innombrables anecdotes et son parler traînard

1. Nancy, chez l'auteur, 18, rue de Malzéville. 1883.
2. 3 vol. in-8°. Nancy, imprimerie lorraine, 5, rue du Crosne, 1885-1886.
3. *Promenades*, page 11.

de Nancy, et nous prenant d'une vive sympathie pour notre guide, qui a passé un peu vite devant le palais ducal ou devant les demeures officielles de la place Stanislas, mais qui s'est arrêté dans l'échoppe de l'artisan et de l'ouvrier, heureux quand de l'un d'eux il pouvait dire ou penser : Celui-là est un vrai Nancéien, fils de ses œuvres !

Cayon et Courbe sont des tirailleurs ; Cayon avait déjà écrit son ouvrage quand se forma l'armée régulière des travailleurs nancéiens, dans laquelle Courbe ne s'enrégimenta pas[1]. Cette armée eut son quartier général à l'ancien palais ducal qui reçut le Musée lorrain ; elle s'appela : la Société d'archéologie lorraine. Elle eut son organe dans les *Mémoires*, parus à peu près chaque année depuis 1849, et dans le *Journal* publié chaque mois à partir de 1852.

L'idée de créer un musée lorrain n'était pas neuve : elle remonte environ à 1820, mais les premières tentatives n'aboutirent pas. Quelques années plus tard, vint s'établir dans notre cité un jeune homme d'une activité prodigieuse, qui s'est tour à tour pris d'une passion pour toutes les belles causes : l'émancipation de la Grèce, les études sanscrites, l'histoire de notre ville pour laquelle il avait l'amour le plus vif. Le baron Guerrier de Dumast fit sien le projet de créer un Musée lorrain ; et, en 1841, il était nommé avec l'architecte Grillot et le peintre Paul Laurent membre d'une commission chargée des études préliminaires. Mais on se heurta à des difficultés imprévues ; la chaleur de Dumast ne triompha pas de la tiédeur générale ; c'est alors que, pour entraîner les Nancéiens qu'il trouvait trop froids, il composa ou plutôt il développa, en 1847, son ouvrage : *Nancy, histoire et tableau*[2]. Le livre, lui non plus, n'est pas un ouvrage scientifique, mais il déborde d'enthousiasme pour l'ancienne cité des ducs lorrains ; c'est, au juge-

1. Courbe a pourtant écrit quelques petits articles dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*.

2. Une première édition du livre avait paru en 1837. L'édition de 1847 est considérablement augmentée.

ment de l'auteur, la ville la plus belle et la plus admirable, située dans la plus ravissante des positions ; ses armoiries sont les plus belles armoiries du monde ; chez elle existent les sociétés les mieux organisées et les plus policées : l'Académie de Stanislas qui a compté parmi ses associés correspondants les Fontenelle et les Montesquieu, puis l'Académie d'études religieuses qui a pris le beau titre de *Foi et lumières*. Quelle chose manque donc encore à Nancy ? Il lui manque une Université, et déjà Guerrier de Dumast réclame avec une Faculté des lettres une École de droit; enfin et surtout il lui manque un Musée lorrain. C'est par un appel en faveur de ce musée que se termine le livre. « Espérons que l'hiver moral est passé, s'écrie Dumast, et que le printemps approche; espérons qu'un tel excès d'engourdissement ne livrera plus les Nancéiens à l'indignation et à la risée des gens instruits[1]. »

La glace allait en effet se rompre. Excités par Dumast, quelques jeunes gens de Nancy, passionnés pour l'étude, épris d'un pieux amour pour les antiquités nationales, se réunissent en 1848, et constituent la Société d'archéologie lorraine. A leur tête est Miller, marbrier au faubourg Stanislas, qu'on a peut-être trop oublié. Bientôt, ces jeunes gens sont vingt-sept. Je ne puis les nommer tous ; mais je relève, du moins, parmi eux les noms des architectes Chatelain et Mélin, des abbés Guillaume et Marchal, du dessinateur Thorelle, de Digot, de Beaupré, de Lepage[2]. La Société naissante se donna un règlement et des statuts; elle publia des bulletins dont la réunion forme les premiers tomes des *Mémoires :* elle s'appliqua à fonder ce Musée lorrain qui faisait défaut.

Pour ce Musée, il fallait un local. Les premiers objets donnés furent déposés provisoirement chez M. Miller; mais déjà la Société naissante avait jeté les yeux sur le palais ducal, ou du moins sur ce qui restait de ce palais, après les destructions de

1. Page 312.

2. Voir l'étude de Henri Lepage : *Du Passé, du présent et de l'avenir du Musée lorrain*, dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1862, p. xiv, n. 1.



Léopold et de Boffrand, dont on s'obstine à rendre responsable le roi de Pologne.

Ce qu'était le palais ducal en 1848, j'éprouve quelque honte à vous le rappeler. Le vestibule d'entrée, avec ses jolies clefs de voûte, avec ses médaillons, ce vestibule était, nous dit Lepage, « affecté à la plus ignominieuse destination[1] » — entendez qu'il servait de latrines ; — le promenoir qui règne le long de la cour servait d'écuries pour les chevaux de la gendarmerie, la galerie voisine de magasins ; quant à la galerie des Cerfs du premier étage, coupée par deux murailles, elle formait trois greniers à foin. Les combles tenaient lieu de plafonds et partout sur le sol le plancher avait disparu.

Le comité du Musée lorrain conquit ce palais pièce à pièce et il mit huit années, de 1850 à 1858, pour achever son acquisition, quatre autres pour mener à bien la restauration définitive du monument. Enfin, le 20 mai 1862, il put inaugurer solennellement la *Galerie des Cerfs* reconstituée et payer un juste tribut d'éloges au maréchal de l'Est Canrobert, qui avait appuyé généreusement l'entreprise auprès du gouvernement impérial. Guerrier de Dumast, dans une poésie éloquente, rappela tout ce que la galerie des Cerfs avait vu ; et, non content de ce qu'il avait déjà fait, non content des deux facultés des lettres et des sciences données dans l'intervalle à Nancy, il réclama, en vers s'il vous plaît, pour l'*Athènes du Nord* une École de droit.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler comment l'œuvre à peine accomplie a failli être anéantie par le terrible incendie de juillet 1871 ; mais, sans découragement, le comité s'est remis au travail ; il a reconstitué le palais une deuxième fois, grâce à la subvention de cent mille francs accordée par S. M. l'empereur d'Autriche, ce qui obligea le gouvernement français à en donner cent mille autres : le Musée détruit a été reformé et s'enrichit chaque jour de pièces curieuses, grâce au zèle des

1. Lepage, article cité, p. XVII.

deux conservateurs qui se sont succédé : MM. Cournault et Lucien Wiener.

Nous pénétrerons souvent avec vous dans ce Musée, pour en décrire quelques pièces curieuses ; mais surtout nous consulterons sans cesse les *Mémoires* et le *Journal* que publie la Société d'archéologie. C'est dans cette collection, qui comprend aujourd'hui 85 volumes, qu'est vraiment écrite et, pour quelques parties d'une façon définitive, l'histoire de Nancy.

Entre tous les auteurs de ces articles un homme mérite d'être tiré hors de pair : c'est celui qui a été, après Chatelain, le président dévoué de la Société d'archéologie, Henri Lepage [1]. Lepage avait, dès 1838, annoncé ses dispositions pour l'histoire locale, en publiant une *Histoire de Nancy, ville vieille et ville neuve* [2], sorte de guide topographique à travers nos rues et nos monuments, œuvre honnête, mais de seconde main, pour laquelle le document n'a pas encore été consulté. Devenu, en 1847, archiviste du département, placé en 1851 à la tête de la Société d'archéologie, et remplissant ces deux fonctions jusqu'au jour de sa mort le 27 décembre 1887, Henri Lepage a rendu à l'histoire de Nancy un triple service : il a classé avec le soin le plus scrupuleux les archives départementales ; il a classé les archives communales, à la mairie, et il en a extrait tous les renseignements curieux qu'ils contenaient ; enfin, dans les *Mémoires*, dont je vous parlais, ailleurs encore, il a écrit sur la ville de Nancy une foule d'articles qui, mis bout à bout dans l'ordre chronologique, forment presque une histoire complète de notre ville.

L'inventaire de nos archives départementales, du moins de celles qui sont antérieures à 1789, a été le premier qui ait été achevé dans toute la France ; il est aujourd'hui entièrement complet avec ses triples tables des matières, des noms de per-

1. Sur Lepage, voir l'intéressante brochure de M. Guyot, son successeur à la présidence de la Société d'archéologie : *Bibliographie de Henri Lepage, précédée d'une notice sur sa vie*, LXXXII pages.

2. A Nancy, chez Mlle Gonet, libraire, rue des Dominicains, 14.



sonnes et des noms de lieux. J'ose dire que cet inventaire compte aussi parmi les meilleurs de tous ceux qui ont été rédigés jusqu'à ce jour. Sans doute Lepage a été gêné par le plan uniforme qui a été dressé à Paris, le même pour la France entière ; il a été obligé, pour se conformer aux instructions reçues, à bien des sacrifices ; mais il a tout fait pour rendre cet inconvénient moins sensible. Il n'a pas seulement lu, au dos des pièces, des titres mis à la hâte aux siècles précédents ; il a lu les pièces elles-mêmes et, si elles contiennent des indications utiles, d'un mot ajouté entre parenthèses il nous les donne et nous fait participer à sa découverte ; il a vu, par exemple, feuillet par feuillet, les innombrables registres de notre ancienne Chambre des comptes. Et tous ces renseignements, nous les retrouvons si facilement, grâce à ses tables des matières ! Dans ces tables, sous le mot *Nancy*, ou bien aux divers mots : *Jésuites, Dominicains, Université, Sœurs Grises,* etc., se cache tout entière l'histoire que nous nous proposons de faire.

En classant les archives communales, Lepage a pu se donner plus libre carrière. Là il n'est point emprisonné dans un règlement inflexible ; aussi il ne nous indique pas seulement la nature des pièces, il nous en analyse le contenu ; il en publie même parfois le texte intégral. En quatre volumes compacts publiés dans la même année 1865 [1], il nous fait connaître les richesses de nos archives communales. Bien plus, il accompagne son catalogue d'une introduction de plus de 200 pages, qui est une histoire de Nancy depuis les origines jusqu'au XVIe siècle, histoire dont les parties ne sont pas assez fondues, à notre avis, mais où se trouve tout l'essentiel. Nous serons obligé dans notre cours de mettre cette introduction au pillage ; nous nous excusons d'avance de nos emprunts. On a pris l'habitude de beaucoup prendre à Lepage.

Enfin, Lepage a multiplié de petites études sur Nancy, qui forment une suite continue depuis les débuts jusqu'en 1789. Ici,

1. In-8°. Nancy, chez Lucien Wiener.

il discute savamment sur les premiers temps de la ville et propose sur l'emplacement des anciens châteaux de Nancy des hypothèses que nous ne saurions toutes approuver, mais qui sont toutes intéressantes. Là il nous raconte l'histoire détaillée du Palais ducal et de la Galerie des Cerfs ; il retrouve le nom de Mansuy Gauvain, le sculpteur de la grande merveille de Nancy, la Porterie du Palais ducal. Ailleurs, il retrace l'histoire du théâtre dans notre capitale et fournit de nouveaux détails pour la biographie du héraut d'armes lorrain, Pierre Gringore. Voulez-vous bien connaître la vieille commanderie Saint-Jean, la chapelle des Bourguignons (autrement dit Bon-Secours), les Cordeliers, l'hôtel de la Monnaie ? C'est aux articles de Lepage qu'il faut vous adresser[1]. J'ajoute que vous trouverez dans un de ces livres, publié en collaboration avec M. Émile Roussel, sous forme d'éphémérides, toutes les transformations que Nancy a subies depuis ses origines jusqu'à l'époque actuelle[2]. Et tous ces articles et ouvrages sont faits avec cette conscience scrupuleuse de l'historien, qui n'avance rien sans preuve, qui s'efface derrière les documents, qui ne cherche pas à tirer parti de ses études ou à se faire valoir par elles, mais qui veut trouver la vérité pour la vérité elle-même. M. Lepage a été un très grand érudit, mais un homme très modeste. Et sachez ma pensée entière : Lepage, sans avoir écrit une histoire suivie de Nancy, est le plus grand historien de Nancy ; il est incontestablement bien supérieur au brave Lionnois ; et voilà pourquoi le conseil municipal de Nancy ne serait que juste s'il donnait le nom Lepage à l'une des nouvelles rues de la ville, ou, à la rigueur, à cette impasse du Bon-Pays qui éclaire d'une clarté — bien obscure — l'ancien cabinet des archives où notre érudit a passé la plus grande partie de son existence.

Autour de Lepage se groupaient à la Société d'archéologie

1. Nous renvoyons à la bibliographie de M. Guyot.
2. Grand in-8°, 130 pages. Nancy, imprimerie Collin, 1879.

toute une phalange de travailleurs modestes et dévoués. Je ne veux pas citer les vivants ; mais je dois, au moins, une courte mention à ceux qui ne sont plus, à l'abbé Guillaume qui nous a laissé sur la chapelle ducale de Nancy, sa chapelle, une monographie excellente[1]; à l'abbé Marchal, qui nous a tracé l'histoire de sa paroisse de Saint-Pierre[2], qui a fixé définitivement le plan de la bataille de Nancy[3], et qui a laissé au Musée lorrain une précieuse collection de livres et de manuscrits sur l'histoire provinciale ; à Édouard Meaume, qui a si bien connu et si bien fait connaître nos artistes nancéiens et lorrains, Callot, Deruet, Israël Silvestre, Sébastien le Clerc[4]; enfin à Louis Lallement, qui a été notre guide au château de la Malgrange[5] et au vieux Saint-Epvre[6], qui nous a signalé les maisons où sont nés les grands hommes de la ville[7]; — Louis Lallement était un Nancéien à la seconde puissance ; il prenait lui-même dans ses ouvrages le titre de *Nancéiste*.

En dehors de la Société d'archéologie, mais en relations plus ou moins étroites avec elle, ont écrit trois auteurs, auxquels il faut donner une mention spéciale, à cause de l'importance de leur œuvre, quoique, heureusement pour nous, ils soient bien vivants. M. Auguin nous a donné une *Monographie de la Cathédrale de Nancy, depuis sa fondation jusqu'à l'époque actuelle*, qui est un chapitre définitif de l'histoire de notre ville, et ce chapitre a été illustré par l'artiste avec ce talent que vous lui connaissez[8]. A l'abbaye de Notre-Dame-des-Neiges, dans le département de l'Ardèche, un religieux trappiste, le P. Eugène, a terminé une autre monographie, consacrée à la

1. *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, t. II, p. 65.
2. *Id.*, t. VIII, 5.
3. *Mémoires sur la bataille de Nancy*. Nancy, 1851.
4. *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot*. Paris, MDCCCLX ; *Recherches sur la vie et les ouvrages de Claude Deruet*. Nancy, 1858 ; *Recherches sur quelques artistes lorrains*. Nancy, 1852.
5. *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, t. III, p. 210.
6. En collaboration avec M. l'abbé Grand-Eury, V, p. 257.
7. *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, t. VIII, 149 et 221.
8. Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1882. 1 vol. grand in-4°.

basilique Saint-Epvre, la plus grande des nombreuses créations de Mgr Trouillet, mort depuis quelques années à peine et déjà entré dans la légende[1]. Enfin, M. Émile Roussel a dressé la *Table chronologique des actes et délibérations de l'autorité municipale depuis 1789 jusqu'à 1800*[2] et il a ainsi jeté les bases d'une histoire de la Révolution à Nancy, histoire encore toute récente, mais si profondément ignorée de la génération actuelle.

Vous voyez, Messieurs, que nombreux sont les travaux publiés jusqu'à ce jour sur l'histoire de Nancy et pourtant il n'est point douteux qu'il reste à rédiger une histoire scientifique de la ville. De cette histoire scientifique, le plan m'apparaît avec une grande netteté. Je la conçois sous forme de cartulaire, analogue au cartulaire de Mulhouse qu'a mené à bonne fin le regretté Mossmann, ou bien à celui de Paris, auquel M. de Lasteyrie donne ses soins. Il faudrait réunir dans l'ordre chronologique, publier intégralement ou bien analyser tous les documents sans exception où, depuis les origines jusqu'au début du XVIe siècle, jusqu'en 1508 par exemple — date de la mort de René II — apparaît le nom de Nancy. Un semblable travail demanderait beaucoup de recherches et beaucoup de soins. Car il s'agirait, avant tout, de distinguer les pièces authentiques des pièces fausses; et l'histoire de Lorraine en général, celle de Nancy en particulier, traitée par les Rosières ou les Jérôme Vignier, est encombrée de documents apocryphes. Il s'agirait ensuite d'établir le texte rigoureusement exact des documents vrais, en suivant toutes les règles de la paléographie, d'en déterminer la date précise, de les interpréter, en donnant dans des notes sobres tous les éclaircissements nécessaires. Il nous paraît, à première vue, qu'une pareille œuvre tiendrait en deux ou trois volumes in-4°. Nous

1. Monographie de la basilique Saint-Epvre à Nancy. Tournai, Société de Saint-Jean l'Évangéliste, Desclée, Lefebvre et Cie, MDCCCXC. 1 vol. in-fol. et 1 atlas.

2. Nancy, imprimerie nancéienne, 1891. 1 vol. in-4°. Le travail doit être poursuivi jusqu'en 1870.



tenons à signaler tout de suite l'utilité, et même la nécessité d'une semblable entreprise. Peut-être le conseil municipal, touché de nos arguments, fournira-t-il les subventions nécessaires pour l'impression de ces volumes qui contiendront les titres de noblesse de Nancy. Peut-être aussi se trouvera-t-il, à la Société d'archéologie ou ici même, parmi nos étudiants, quelque jeune érudit qui voudra attacher son nom à cette belle œuvre : *Le Cartulaire de Nancy.*

Le travail que je voudrais entreprendre ici sera beaucoup plus modeste. Je voudrais, en me servant des livres que je vous ai énumérés, en contrôlant leurs assertions avec les documents originaux, vous exposer sommairement l'histoire de Nancy depuis les origines jusqu'à nos jours. Je ferai ici œuvre de vulgarisation, plutôt qu'œuvre de science définitive, et nos jugements, quoique portés *ex cathedra,* seront loin d'être sans appel. Avec Cayon, je suivrai l'ordre chronologique, sans m'interdire entièrement les digressions à propos d'un édifice de la ville ou à propos d'un Nancéien illustre. Je m'efforcerai toujours, et ce sera l'originalité de mon entreprise — oh ! originalité bien mince — de rattacher les faits dont Nancy a été le théâtre aux événements de l'histoire de Lorraine ou même de l'Europe. Il faut que nous sachions non seulement quelle a été l'histoire intérieure de notre ville, mais comment elle a subi le contrecoup des événements extérieurs et quel a été son rayonnement dans le monde.

Or, en nous plaçant au point de vue chronologique, l'histoire de Nancy se partage tout naturellement en quatre grandes périodes. Nancy n'est pas une ville unique ; elle est en réalité formée de quatre villes différentes qui se sont juxtaposées. Avec la création de chacune d'elles commence une période. Nous avons d'abord la ville vieille, avec ses rues étroites, ses maisons encore mal alignées, en dépit des règlements modernes. Elle s'est élevée lentement, un peu au hasard, du XIe au XIVe siècle autour du château des ducs lorrains. Ses habitants vivent dans la plus belle harmonie avec les ducs. Nous ne

trouverons point, dans notre histoire, ces luttes âpres et passionnées entre la bourgeoisie naissante et le seigneur, ces scènes tragiques qui marquent ailleurs, et tout près de nous, à Toul, à Metz, à Strasbourg, l'émancipation communale. Nancy n'a vu de révoltes qu'à l'époque moderne : le 31 août 1790, quand la populace a appuyé les soldats avinés du régiment de Châteauvieux et quand est mort si noblement le jeune officier breton Désilles ; puis en août 1830, quand fut arrachée sur la place Mengin la trop fameuse croix de Mission. Le vieux Nancy n'a point eu de *journées ;* il a réservé toutes ses forces, toute son énergie contre l'ennemi extérieur. Duc et habitants, unis dans un même élan de dévouement et d'abnégation, ont repoussé et vaincu le Téméraire. Cette fameuse bataille du 5 janvier 1477 constitue la page la plus glorieuse de notre première période : la période des origines, la période héroïque du vieux Nancy.

A la fin du XVI[e] siècle, le duc Charles III élève la ville neuve ; cette ville est créée d'un bloc, le long de sept rues longitudinales coupées par six rues « traversantes ». Toutes les voies sont tirées au cordeau, exception faite de l'antique faubourg Saint-Nicolas qu'on respecta, et qui devint la rue Saint-Nicolas. Cette ville, comme les nombreuses Villeneuve, Villefranche, Montségur, que nous trouvons en France, est une création tout artificielle, où l'on attira les habitants par toutes sortes de privilèges et aussi un peu par la terreur. Ne détruisit-on pas complètement le bourg de Saint-Dizier qui s'étendait derrière la porte Notre-Dame, vers la Meurthe, sur l'emplacement du faubourg actuel des Trois-Maisons, en se bornant à donner le nom de la bourgade démolie à la principale artère de la ville nouvelle ? Nous vous ferons, à ce propos, la théorie générale des villes neuves ; et nous vous montrerons quelle place à part occupe parmi elles la ville neuve de Nancy, qui n'a pas eu une existence indépendante, mais qui a été agglutinée à la ville vieille. Les deux villes neuve et vieille ont chacune leurs remparts, leurs bastions, leurs fossés remplis d'eau ; mais elles ont une administration commune, et toutes deux eurent

mêmes destinées. Ces destinées ne furent pas trop brillantes. C'est l'époque où les Français venaient sans cesse occuper la Lorraine, sans songer encore à la réunir à leur royaume. Aussi furent-ils pour elle, comme pour Nancy, durs et implacables. Nul monument important ne s'élève plus dans la cité, qui connaît toutes les misères de la guerre, celles que Jacques Callot a gravées avec son burin, celles que Jean Héraudel à chantées en son élégie. C'est la seconde période : celle de la ville neuve et des diverses occupations françaises.

Cependant Louis XV a mis la main sur la Lorraine et à Nancy règne, en attendant la réunion définitive de la province à la France, son beau-père, le roi de Pologne Stanislas. Les remparts de la ville neuve ont été détruits conformément aux clauses du traité de Ryswick ; ceux de la ville vieille, non entretenus, tombent en ruines. Entre ces remparts ou rasés ou délabrés, s'étend un long espace vide, sur une largeur assez mince. Là, entre la vieille et la nouvelle ville, Stanislas, pour se faire pardonner par les Nancéiens son titre de duc de Lorraine, construisit une nouvelle cité. Il fit dessiner la magnifique place qui porte son nom. Il l'entoura de monuments superbes ; il en fit le joyau de la ville, l'orgueil de ses habitants. Un critique d'art a pu écrire : « Il n'existe pas en France une ville qui, comme Nancy, puisse offrir au visiteur l'exemple d'une place construite avec une pareille unité de conception et de style décoratif. Tout est marqué au coin de cet esprit français d'une élégance suprême, qui n'a été égalé par aucune nation, même par l'Italie. Lorsqu'on a parcouru Venise, Florence et Rome, on retrouve avec joie et presque avec fierté nationale cet ensemble de constructions uniques dans leur légèreté et leur noblesse[1]. » M. Auguin a raison. La place Stanislas est vraiment le triomphe de l'art classique français ; on y trouve ces deux qualités essentielles : l'unité dans la variété, la pureté extrême des lignes et l'extrême élégance. Elle mériterait

1. *La Lorraine illustrée*. Auguin, département de la Meurthe, p. 474.

aujourd'hui encore plus complètement cette gloire, si elle n'était alourdie par la massive statue qui en forme le centre, œuvre toute moderne d'un sculpteur nancéien, qui d'ordinaire a été mieux inspiré.

Chose curieuse, cette place, modèle d'élégance, va être le théâtre des grandes scènes, souvent tragiques, qui se dérouleront à Nancy pendant la Révolution. L'histoire de la ville de Stanislas comprendra par suite deux parties qui forment contraste : la création même de cette ville, à laquelle travaille un rare concours d'artistes ; puis les troubles, les révoltes populaires soulevées à Nancy à la fin du XVIII[e] siècle. Cette troisième période est à la fois la période artistique et la période révolutionnaire.

Vous avez vu élever dans les temps récents une quatrième cité de Nancy. Le canal et le chemin de fer ont augmenté l'importance commerciale de la ville. Les tristes événements de 1870 et 1871 ont amené sur notre sol une nouvelle population. Les industries se sont multipliées ; les grandes cheminées d'usine envoient dans les airs une fumée plus épaisse. La population des ouvriers, syndiqués entre eux, s'accroît tous les jours, et comme des bras immenses s'allongent en dehors de la ville vieille, de la ville neuve et de la cité de Stanislas, de vastes faubourgs. En même temps Nancy voit s'augmenter sans cesse le chiffre de sa garnison ; de nouvelles casernes sortent du sol et sont comme des jalons posés pour la réunion future à la ville des villages suburbains. Notre période moderne est la *période industrielle et militaire.*

Messieurs, quand Charles le Téméraire se fut momentanément emparé de Nancy, en décembre 1475, il réunit les États de la province dans la grande salle du Palais ducal tendue de draperies et de soie. Il monta sur une estrade, et, haranguant l'assemblée, il lui dit qu'il était résolu d'augmenter Nancy jusqu'au gué de Tomblaine, et de faire de la ville le centre et la capitale de son vaste royaume. Aujourd'hui notre cité s'est développée jusqu'à Jarville et jusque vers Tomblaine, elle se

rapproche de Malzéville, de Maxéville et de Laxou ; elle est devenue plus grande que ne pouvait le supposer l'imagination, pourtant si vive, du duc de Bourgogne. Mais Nancy n'est pas le centre d'un vaste État ; la ville gît à l'extrême frontière de la patrie française, avec laquelle elle s'est si intimement unie. Aussi, après ce coup d'œil rapide sur le passé de Nancy, vient se poser naturellement la question troublante : quel sera l'avenir de notre cité ? Est-elle condamnée, après les invasions de 1814, de 1815 et de 1870, à voir pour la quatrième fois les barbares sur son sol, ou bien ici même se livrera-t-il une autre bataille décisive dans l'histoire du monde ? Nul ne sait ce que l'avenir nous apportera ; mais chacun se doit préparer à faire son devoir. La France tout entière saura, le cas échéant, faire sienne la devise de notre ville, que je vous cite non pas sous sa forme latine trop élégante, trop pédantesque, mais la devise telle qu'elle fut donnée à nos ancêtres par leur victoire de 1477, autrement énergique sous sa vieille enveloppe française : Ne toquez mi, je poins (*Ne me touchez pas ; je pique*).

Ch. Pfister.

BIBLIOGRAPHIE

C. Winckler et G. Gutmann. — *Leitfaden zur Erkennung der heimischen Alterthümer, erläutert durch 300 Zeichnungen*. Colmar, 1894, typographie F. X. Sailé.

Ce Guide, ou mieux, ce Manuel, est destiné à vulgariser non seulement en Alsace, mais dans la vallée du Rhin supérieur tout entière, les notions d'archéologie courante, préhistorique, romaine, franque-allemanique ou mérovingienne, et à sauver de la destruction ou de l'oubli les objets antiques de cette région, non encore signalés, ou que les travaux de fouille mettent à jour. Les auteurs, MM. Winckler et Gutmann, le premier conservateur des monuments historiques d'Alsace, le second premier instituteur d'Eguisheim, reprennent en quelque sorte, mais avec l'appui moral et financier de l'État, l'œuvre des vingt dernières années consacrées à la publication des *Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace*, que la mort du regretté Faudel vient d'interrompre si malheureusement. On peut affirmer qu'ils la continuent dans des conditions favorables, à en juger par les nombreux travaux et découvertes qu'ils ont déjà faits, et par ceux qu'ils ont en préparation.

C'était, jusqu'il y a un an et demi, date de la mort de Faudel, chez lui que se concentraient la plupart des renseignements relatifs aux recherches préhistoriques ; désormais, ils seront adressés aux administrateurs, fonctionnaires, amateurs dont nos auteurs donnent la liste (page 104). Nous y retrouvons presque tous les noms de nos anciens collaborateurs, particulièrement ceux qui sont d'origine alsacienne.

Le Manuel que nous analysons brièvement ici énumère, décrit et illustre à l'aide de 300 lithographies enlevées avec ce brio dont M. Winckler a le secret, tous les genres de stations que l'on peut rencontrer dans nos régions, les palafittes inclus.

Il fait connaître dans une courte et substantielle introduction, à l'aide

d'exemples topiques, l'utilité de mettre toute personne simplement curieuse des choses antiques, à même d'apprécier les découvertes qu'une simple fouille ou recherche peut entrainer.

Le gisement si remarquable de Vogtlingshofen, dont les *Matériaux* (5e publication 1888, p. 169) ont rendu compte, est un exemple encourageant à citer à ce point de vue. C'est grâce au curé de ce village qui a eu vent de la découverte d'os et de dents dans une carrière de ses environs, que les belles collections des musées de Strasbourg, de Colmar, de quelques particuliers, ont pu être faites, au plus grand bénéfice de la science préhistorique.

On y trouve même (page 7) un essai de calendrier préhistorique, basé sur une fouille faite à Eguisheim pour le creusement du bassin supérieur ou de réception de la conduite d'eau du village. Les auteurs font remonter à 2,500 ans la présence d'une habitation ou d'un hameau voisin, dont les restes de cuisine se sont trouvés dans cette fouille, en se basant sur la formation régulière d'un dépôt de 1 centimètre par 10 années (?).

L'âge dit du bronze tient une grande place dans cet ouvrage; les principales formes d'armes, d'objets de parure y sont reproduites, ainsi que les poteries. Les mobiliers funéraires des tumulus d'Alsace et spécialement ceux de la forêt de Haguenau ont été également mis à contribution.

Nous avons constaté, avec plaisir, qu'au sujet de la période de la *Tène* qui termine les temps préromains, les auteurs ont consacré une figure et une courte explication à la cité antique du Sommerberg et du Firtisch entre Ammerschwihr et Kaysersberg, que M. l'abbé Hoffmann, de Kientzheim, nous avait signalé et fait visiter il y a plus de cinq ans.

Les parties de ce Manuel consacrées aux temps romains et francs-allemaniques ou mérovingiens ne sont pas les moins importantes. Le Castellum d'Horbourg sert de type à la construction militaire romaine, et les principales formes d'objets du mobilier funéraire trouvées en Alsace, particulièrement à Strasbourg, y sont représentées.

Mais il semble que les auteurs se soient plus particulièrement complu dans la figuration des objets tirés des sépultures franques-allemaniques ou mérovingiennes. On sait en effet que les musées des bords du Rhin sont extrêmement riches en bijoux, agrafes, fibules, armes, etc., de cette époque dite barbare, que la patience des archéologues a pu sauver de la destruction et de la rouille masquant leur curieuse ornementation niellée. Avec ces objets, nous sortons un peu de notre spécialité, mais moins qu'on pourrait le croire, car bien souvent nous avons éprouvé certaine difficulté à faire le départ de ce qui dans certaines fouilles appartenait en propre au vrai préhistorique de l'âge dit du bronze, et au mérovingien.

Toutes les illustrations de ce travail, qui n'est que de 108 pages, seront certainement d'une grande utilité, et on ne saurait trop recommander la

lecture des derniers chapitres relatifs à la conduite des fouilles dans le cas le plus habituel de sépultures, et aux précautions à prendre pour la conservation des objets qu'on y rencontre, pièces du squelette ou objets de métal, d'os, poteries.

En résumé, ce livre est appelé à rendre de grands services ; il atteindra le but que se sont proposé les auteurs en appelant l'attention de tous sur des objets dont la connaissance et la découverte étaient jusqu'ici réservées aux seuls spécialistes.

Dr Bl.

F. Buisson. — *Sébastien Castellion. Sa vie et son œuvre.* 2 vol. de 512 et 440 pages. Hachette. 1892.

En écrivant cette biographie érudite de Sébastien Castellion, M. F. Buisson nous a mis au jour une des pages les plus intéressantes et les moins connues de l'histoire de l'Humanisme et de la Réforme. L'auteur nous prévient qu'il a consacré à cet ouvrage plus de vingt années, traversées, il est vrai, par les occupations les plus variées et les plus absorbantes. On le devinerait, sans cet aveu, tant ces deux volumes se présentent nourris de faits et d'idées, remplis de recherches minutieuses et précises poursuivies avec une patience et une ténacité exemplaires dans les archives de Bâle, de Genève, de Zurich, des Pays-Bas, tant le style est serré, surveillé, maîtrisé par la volonté de ne rien laisser au hasard de l'improvisation ou à la vivacité de l'émotion. Et cependant cette émotion, on la sent à chaque page, d'autant plus intense et plus communicative qu'elle est plus contenue et se dissimule avec plus de discrétion. Elle fait le charme sévère et l'attrait profond de cet ouvrage, consacré presque exclusivement à l'analyse de traités obscurs de polémique, aujourd'hui presque oubliés, ou à l'exposé de controverses religieuses, qui ont passionné les contemporains de Castellion, mais dont l'intérêt semble pour nous refroidi. De cet amas de matériaux M. Buisson a su dégager ce que la passion y a jadis déposé de vie et l'intérêt qui s'attache aux vérités éternelles; il en a extrait le divin, *divinæ particulam auræ,* cet élément d'idéal qui rapproche de nous tous les âges et toutes les consciences et fait des problèmes agités, il y a plus de quatre siècles, les postulats permanents de l'inquiétude humaine.

Sébastien Castellion n'est pas un des personnages de premier plan de la Renaissance et de la Réforme. Son obscurité a peu tenté les historiens. C'est à peine si quelques dictionnaires biographiques lui ont consacré une notice modeste. Le solide article du dictionnaire de Bayle semblait épuiser

la matière. Ce XVI[e] siècle est si touffu, si rempli d'hommes et d'œuvres, que l'attention se concentre sur les héros de l'action, sur ceux qui ont tenu les grands rôles et délaisse volontiers ceux qui, tels que Castellion, ont volontairement cherché et aimé le demi-jour. Il n'a pourtant pas échappé au génie si pénétrant de Michelet, qui a écrit sur lui ces lignes servant d'épigraphe au livre de M. Buisson : « Un pauvre prote d'imprimerie, Sébastien Castellion, posa pour tout l'avenir la grande loi de la tolérance. » A ce titre et comme précurseur de nos idées modernes plus larges en matière religieuse, il méritait d'être étudié de près. Il a attendu plus de trois siècles son biographe ; mais cette fois le biographe ne laisse rien à glaner après lui.

S. Castellion naquit, en 1515, dans un bourg du Bugey, de paysans peu aisés et peu lettrés. Poussé par cette soif impérieuse d'apprendre qui attirait à Paris dans les mêmes conditions et à la même époque les Amyot et les Ramus, à peine âgé de vingt ans, nous le trouvons à Lyon. Lyon, sur la route d'Italie, était alors un des foyers les plus actifs d'études que la Renaissance eût allumés en Occident. Ses imprimeries rivalisaient avec celles de Paris. Chez « le prince » de ces imprimeurs qui vulgarisaient à l'envi les belles éditions des auteurs anciens, Sébastien Gryphe, Castellion put connaître Rabelais et Étienne Dolet, correcteurs comme lui. Le collège de la Trinité dirigé par d'éminents humanistes en a formé un plus grand nombre encore. Dans ce milieu, très riche en hommes de sciences, fervents adorateurs de l'antiquité retrouvée, Castellion acquit rapidement la réputation de poète et d'helléniste distingué. Mais la liberté, inaugurée par la Renaissance dans le champ de la critique des textes, conduisait insensiblement de l'humanisme à la Réforme ; on découvrait le christianisme primitif en l'étudiant dans ses sources hébraïques et grecques. *Christum ex fontibus prædicare* était le souci dominant de tous ces jeunes hommes qui ne savaient plus, comme la génération antérieure, s'attarder dans l'admiration un peu puérile et superstitieuse des formes de la pensée antique. Dans chaque humaniste dormait un réformé inconscient. Chrétiens fervents et convaincus, ils appelaient plutôt des réformes dans l'Église que la réforme contre l'Église. Toute la société cultivée et la cour de France elle-même se faisaient complices de ce travail sourd des esprits. La sœur du roi, Marguerite d'Angoulême, le roi lui-même, nombre d'évêques éminents, comme Briçonnet et Sadolet, favorisaient ce mouvement.

Vint le jour où ce malentendu prit fin. La papauté, réveillée de sa première surprise, donna le coup de barre opportun pour conjurer la dérive, mais loin d'orienter la catholicité vers la liberté, elle restaura avec une énergie soutenue par une série de papes inflexibles le principe d'autorité. Aux pontifes de la Renaissance, artistes et lettrés, succèdent les pontifes

ascètes et réacteurs. L'Inquisition, l'Index, le Concile de Trente marquent ce point d'arrêt et ce retour en arrière. François Ier, à partir de 1538, par nécessité politique, découragé, vieilli, cesse de protéger les novateurs. Aussi pour ces humanistes le moment de prendre parti est arrivé ; pour chacune de ces âmes, incapables de compromission, s'ouvre la grande crise de conscience. Le spectacle de quatre luthériens brûlés à Lyon par les ordres du cardinal de Tournon détermine Castellion. La pitié du martyr, la haine des bourreaux le décident « à rendre témoignage au pur Évangile ». Au culte des Muses, pour ce jeune homme austère et grave, succède le désir ardent de prêcher sur la terre « l'avènement du royaume de Dieu ». Déjà ses aspirations religieuses, de jour en jour moins imprécises, avaient trouvé leur formule dans le livre de l'*Institution chrétienne* de Calvin. Aussi est-ce à Calvin que pensa tout d'abord Castellion, quand il crut devoir s'éloigner de ses amis lyonnais, et c'est le maître qu'il vint rejoindre en 1540, à Strasbourg.

Strasbourg était alors le plus sûr asile de la liberté et de la tolérance ouvert en Europe. Ville libre, intermédiaire entre deux races, confluent des deux courants de la réforme allemande et de la réforme française, le luthéranisme y était plus large que partout ailleurs et s'y inspirait du sage esprit de Mélanchthon. Son gymnase, dirigé par le fameux cicéronien Jean Sturm, était donné et pouvait passer pour un modèle de bonne discipline intellectuelle. Calvin, chassé une première fois de Genève, avait trouvé, comme Farel avant lui, un refuge empressé dans cette cité ouverte à tous ceux qui venaient au nom de l'Évangile. De sa maison il avait fait un véritable séminaire, où il formait de jeunes pasteurs pour ses églises, de jeunes professeurs pour ses écoles. Castellion vécut quelques mois dans l'intimité de ces réfugiés, y nouant des amitiés solides, réchauffant sa foi au contact de ces ardents champions, prodiguant son dévouement dans une épidémie qui décima la maison du réformateur.

Celui-ci, dès 1541, avait été rappelé par les Génevois. Il allait travailler à la fondation de sa république évangélique, sans rencontrer cette fois les résistances qui l'avaient une première fois tenu en échec. Il trouva gravement compromise l'organisation scolaire qu'il avait laissée à la cité. A défaut du savant directeur, Mathurin Cordier, attiré jadis par lui de Bordeaux, Calvin fit appel à Castellion, qui céda avec peine, mais finit par consentir. Il n'avait que 26 ans. Ce serait une étude d'un haut intérêt que celle des programmes que Castellion, suivant les traditions de son prédécesseur, s'appliqua à développer à Genève. Un abîme les sépare de ceux des collèges qui ont précédé l'éveil de la Renaissance ou qui nulle part n'ont encore réussi à se dégager totalement des habitudes scolastiques. La dispute d'école semi-barbare, semi-grotesque, machine à syllogismes vide d'idées, disparaît

des exercices. Le français, grande et essentielle nouveauté, s'établit comme langue enseignée et prend sa place parmi les langues classiques. Le latin, le grec, les langues vivantes, le chant se partagent les études. La rhétorique cède le pas à la philologie, c'est-à-dire à la culture antique, qui a bénéficié de tous les travaux critiques de la Renaissance. Sans doute Castellion s'inspire du souvenir et des exemples de Jean Sturm. Mais tandis que le directeur du Gymnase de Strasbourg donne encore, comme dans les écoles de la Rome impériale, pour objet à l'éducation l'éloquence, à Genève, l'étude des langues est considérée « comme l'instrument essentiel de la culture morale, intellectuelle et religieuse ». Si, comme s'exprime M. Buisson, « l'enseignement est celui de la Renaissance, l'éducation est celle de la Réforme. Les mots sont subordonnés aux pensées et les pensées à la foi ».

C'est à cette période de la vie de Castellion que se rattache la publication de ses « Dialogues sacrés », aimable petit livre qui détrôna le latin barbare des anciens « colloques scolaires » et où l'éducateur mettait en scène, dans une série de tableaux, les principaux épisodes de la Bible. Ces dialogues, gradués comme difficultés, sont d'une familiarité aisée et charmante, d'une portée morale facile à saisir, écrite dans la langue pure et limpide de Térence et de Cicéron. « C'est le véritable manuel d'instruction morale et civique d'une petite république protestante, à l'âge héroïque. » L'ouvrage eut un succès prodigieux. Il fut adopté dans tous les pays protestants. Durant trois siècles et jusqu'au commencement de celui-ci, il a formé à l'enseignement du latin et de la morale, la plupart des générations d'écoliers de l'Allemagne, de la Hongrie et de l'Angleterre. Écrit par un Français, c'est en France qu'il a le moins pénétré.

Trois ans après, Castellion résignait ses fonctions de directeur et quittait Genève en banni. Les dissentiments n'avaient pas tardé à s'accuser et les froissements à se multiplier entre Calvin et lui. Et ce ne sont pas seulement les doutes émis par Castellion sur le sens mystique attribué au Cantique des Cantiques, ou sur la crédibilité due au récit de la descente du Christ aux enfers, qui déterminèrent la rupture. Elle était devenue inévitable, par suite de la direction absolument contraire de deux esprits un moment réunis par une foi commune. Tandis que Castellion s'attachait de plus en plus aux droits de la conscience et de la raison individuelle, qu'il estimait dans la tradition essentielle de la Réforme, Calvin s'affermissait dans sa raideur dogmatique et dans son intransigeance autoritaire. Tout-puissant à Genève, sans exercer aucune fonction civile, après avoir plié les âmes à son joug, il va prétendre à la domination des corps, subordonner l'autorité civile au consistoire, transformer en ordonnances de police les exhortations pastorales, pratiquer l'inquisition des mœurs et des opinions, en un mot, comme le lui reproche Castellion, tourner au pape. Lui résister, ce sera bientôt

résister à Dieu qui l'inspire. Il eut bientôt fait de deviner dans le directeur du Gymnase un libéral et un futur opposant. Après lui avoir délivré un certificat de bonnes mœurs et d'orthodoxie, qu'il ne tarda pas à regretter, il lui fit retirer sa direction par le pouvoir civil et l'exclut définitivement des fonctions pastorales.

Pour la seconde fois Castellion partait en exil, mais cette fois marié, père de famille; exclu des deux pays de langue française, il prit par Neuchâtel et vint se fixer à Bâle, qui avait été si longtemps le séjour d'Érasme. Pour gagner la vie des siens, cet humaniste délicat ne recula pas devant les plus humbles tâches, tour à tour porteur d'eau, scieur de bois, pêcheur, maniant la gaffe pour happer les épaves roulées par les flots du Rhin, d'où l'accusation de vol de bois flotté, dont Calvin ne rougit pas plus tard d'essayer d'accabler et de déshonorer sa victime. Enfin, en 1545, il entra chez l'imprimeur Oporin, comme correcteur. Bien que dans une condition médiocre, il vécut les meilleures années de sa vie et les plus laborieuses chez cet homme excellent, généreux, plein d'une ardeur juvénile pour la cause des lettres et de la Réforme. Sa maison, vraie ruche bourdonnante d'activité, voyait passer, pour s'y reposer un moment, des fugitifs de tous pays, beaucoup de prêtres et de moines, comme cet Ochino, le plus grand orateur sacré de l'Italie avant de passer au luthérianisme, et qui traqué par toute l'Europe, alla finir sa vie en Pologne, des prédicants, qui entre deux campagnes d'apostolat, venaient se retremper dans ce milieu de chaude sympathie. Castellion y connut des protecteurs et de vrais amis : Boniface Amerbach, l'exécuteur testamentaire d'Érasme, l'ami d'Holbein et de l'évêque Sadolet ; le cicéronien Curione, plus tard son collègue à l'Université ; Th. Zwinger, le fondateur de cette dynastie de savants, qui pendant trois siècles devaient illustrer la ville de Bâle ; Jean Beauhin, un émigré picard, dont le fils devait être un des grands médecins du siècle, d'autres encore dont M. Buisson nous fait connaître et aimer l'intimité, tous hommes de foi, de haute conscience morale, érudits et lettrés. C'est de cette époque d'activité et de production que datent les œuvres les plus nombreuses de Castellion, ses éditions scolaires de Xénophon, d'Homère, d'Hérodote, de Diodore, de Thucydide; le poème latin de Jonas, le poème grec du *Præcursor,* les oracles Sibyllins, surtout ses deux traductions de la Bible, d'hébreu en latin et en français, les *Moses latinus* et le Moïse français ; le livre sacré interprété avec la même liberté et le même esprit qu'Amyot a traduit Plutarque.

Mais la lutte et la polémique allaient bientôt troubler de nouveau cette docte activité. Le 27 octobre 1553 s'allumait à Genève le bûcher de Michel Servet. Calvin avait eu raison de son contradicteur, en le dénonçant et le livrant à l'autorité séculière dont il disposait à son gré. C'étaient les

mêmes procédés que ceux tant de fois détestés de l'inquisition catholique. Il faut savoir gré à M. Buisson d'avoir repris à fond l'instruction de ce procès et d'avoir mis en pleine lumière les responsabilités de chacun. L'émotion fut grande dans les églises réformées. Les plus timides, consultées, condamnèrent l'erreur de Servet, pas une n'affirma sans restriction la légitimité du supplice. Le pasteur de Montbéliard, Pierre Toussaint, écrivit : « J'estime que nous n'avons pas le droit d'intenter une poursuite criminelle pour cause de religion » ; et Zurkinden, de Berne : « J'aimerais mieux verser mon sang que d'être souillé de celui d'un homme qui n'aurait pas de la manière la plus absolue mérité le supplice. » C'est alors que parut en deux langues, sous ce titre : *De hæreticis, an sint persequendi* et signée du pseudonyme de Martinus Bellius, la protestation la plus éloquente et la plus forte que le xvie siècle ait fait entendre au nom de l'humanité et de la tolérance. Elle était l'œuvre de la collaboration des réfugiés français et italiens de Bâle ; mais la pièce principale, la préface, était de la main de Castellion et Calvin ne s'y trompa pas un instant. L'écrit est grave et sérieux ; la tolérance réclamée pour les opinions et les croyances n'a pas sa source dans l'indifférence et le scepticisme, mais dans le plus pur sentiment de l'Évangile et dans la considération des incertitudes de l'intelligence humaine. « Ce n'est pas un anachronisme de génie, mais la revendication rationnelle et méthodique de la pleine liberté religieuse. » L'auteur s'écrie : « Qui est-ce qui ne penserait que Christ fust quelque Moloch ou quelque tel Dieu, s'il veut que les hommes lui soient immolés et brûlés tout vifs ?... O Christ ! créateur et roy du monde, vois-tu ces choses ! Quand tu étais sur la terre, il n'était rien plus doux, plus clément, plus souffrant les injures, estant comme une brebis devant celui qui la tond. Es-tu maintenant ainsi changé ? » Et sur la difficulté de définir l'hérétique dans un temps où tant de sectes se prétendent en possession de la vérité, il rappelle que Christ lui-même fut tenu pour hérétique par les Pharisiens, et il ajoute : « Nous estimons hérétiques tous ceux qui ne s'accordent avec nous en notre opinion. Si en cette cité ou région tu es estimé vray fidèle, en la prochaine tu seras estimé hérétique, tellement que si quelqu'un aujourd'hui veut vivre, il lui est nécessaire d'avoir autant de foys et religions qu'il est de cités ou de sectes, tout ainsi que celui qui va par pays a besoin de changer sa monnaie de jour en jour. » Et devant ces diversités et conflits d'opinions, il conclut : « Ne veuillez juger aucune chose devant le temps, jusqu'à ce que vienne le Seigneur qui illuminera les choses secrètes des ténèbres et manifestera les conseils des cœurs. » Et encore : « Supportons-nous donc, comme nous supportons le Juif et le Turc. »

Telle est la foi de Castellion ; il l'affirme plus nettement encore et avec

des arguments plus décisifs dans l'admirable réponse qu'il oppose au libelle de Calvin et à l'abominable pamphlet de Théodore de Bèze, intitulé l'Anti-Bellius. Moins que tous autres, les luthériens et les calvinistes qui ont tant innové doivent persécuter les novateurs. « Se plaindre des nouveautés, dira-t-il, lui qui a plus innové en dix ans que l'Église en six siècles! accuser les autres d'audace à pénétrer les secrets impénétrables, lui qui a tant écrit sur les parties les plus abstruses du dogme! » Quant à l'éternelle prétention du persécuteur de dire à l'esprit humain : tu n'iras pas plus loin, et de chaque église de se croire en possession de l'immuable vérité et de conclure de cette prétention au droit de proscrire, elle s'étale sans vergogne dans le livre de Calvin : « Les papistes n'ont pas le droit de persécuter parce qu'ils sont dans l'erreur, et nous l'avons, parce que notre religion est la vraie religion. » Castellion répond : « Qui a fait Calvin l'arbitre entre les sectes? Ne vois-tu pas que ton livre ouvre la porte à l'universelle persécution? »

Le même esprit de charité, le même respect de la conscience respire dans le pathétique opuscule qu'il écrit, à la veille des guerres de religion, en 1562, sous ce titre : *Conseils à la France désolée.* « Point de guerre civile, supplie Castellion, point de contrainte dans les choses de la foi, point d'appel à l'étranger! Une seule solution s'impose : « Appointer, et laisser les deux religions libres, et que chacun tienne sans contrainte celle des deux qu'il voudra. » Utopie, dira-t-on, rêve généreux, mais illusoire d'un penseur solitaire qui clame dans le désert, qui ne connaît ni les hommes, ni les conflits inéluctables des idées! La parole alors n'était pas aux professeurs d'éloquence et aux philosophes, mais au glaive, qui seul pouvait trancher la question entre les deux confessions rivales. Comme M. Buisson a raison de protester contre ce fatalisme historique, qui justifie et absout les pires excès et implique l'abdication de la raison et de l'effort individuel. Comme si la parole et la volonté d'un homme ou d'un groupe d'hommes n'avaient pas plus d'une fois fait dévier le cours prétendu nécessaire des événements; comme si elles n'entraient pas elles-mêmes comme éléments prépondérants dans le déterminisme universel! A la date même où Castellion jetait son appel aux partis, peut-être n'eût-il pas fallu beaucoup d'appels semblables pour ramener les esprits. Estienne Pasquier écrivait dans le même sens que le polémiste protestant et le grand politique Michel de l'Hospital réalisait un instant, dans son fameux édit de 1562, l'œuvre de tolérance. Du reste, après trente ans de guerres civiles, après des flots de sang répandus, n'est-ce pas encore la solution de Castellion qui prévalut avec Henri IV et l'édit de Nantes?

Ces polémiques, ces courageuses protestations portèrent au comble l'irritation de Calvin. On ressent une impression pénible à voir l'âpre acharnement qu'il mit pendant des années à perdre Castellion, à lire les libelles

diffamatoires, qu'oublieux de toute dignité, il répandit partout contre son contradicteur. Ce qui est plus triste encore, ce sont ces appels répétés aux princes d'Allemagne, au magistrat de Bâle, pour punir par la prison et par le feu, celui que Calvin appelait un hérésiarque et qui était surtout un ennemi de la persécution. Il faut se rendre compte de l'influence et de l'autorité de Calvin sur les églises de la Suisse, pour juger du mérite qu'eut le Sénat de Bâle à résister à ces objurgations et à disputer le professeur de son Université au ressentiment du réformateur. Pourtant, malgré l'énergique protection de ses amis, malgré le dévouement de la jeunesse instruite de Bâle, impliqué dans un procès dangereux soulevé par des amis de Calvin, peut-être Castellion eût fini par succomber dans cette lutte inégale, quand la mort vint le délivrer, en 1563. Il n'avait que 48 ans. La ville de Bâle lui rendit des honneurs publics et lui donna une sépulture sous le cloître de la cathédrale.

Une âme si noble et si haute méritait la pleine lumière de l'histoire. Castellion eut le sort des hommes modérés dont la clairvoyance devance la vision limitée de leurs contemporains, qui, sans partager les passions déchaînées autour d'eux, les jugent et en condamnent les excès. Pour prix de leurs efforts, ils recueillent d'ordinaire les suspicions et les haines des partis, entre qui ils s'entremettent Mais ils pressentent et esquissent les solutions de l'avenir, et l'avenir les dédommage en leur donnant raison.

C'est pourquoi il était temps que justice fût rendue à l'homme courageux et modeste qui dans ces temps critiques fut l'avocat de la conscience et de la liberté. Il a aujourd'hui son monument dans le livre de M. Buisson. Ce précurseur était digne de cet historien.

A. Gasquet.

I. — A. M. P. Ingold. — *Notice sur l'église et le couvent des Dominicains de Colmar,* in-12 de 101 pages, 2 phototypies.

II. — Du même. — *Les chartreux en Alsace. Prieurs de Strasbourg et de Molsheim,* in-8° de 20 pages avec planche.

III. — Bernard de Ferrette. — *Diarium de Murbach* (1671-1746), publié par Angel et Auguste Ingold, in-8° de 107 pages.

IV. — *Grégoire et l'Église constitutionnelle d'Alsace.* Documents inédits publiés par A. M. P. Ingold, avec deux portraits, in-8° de 175 pages. — Tous les quatre à Colmar, H. Hüffel, et Paris, A. Picard, 1894.

En l'année 1807, la belle église des Dominicains de Colmar, acquise par la ville, fut convertie en une halle aux blés. En ces derniers temps, l'on a

décidé de chasser les marchands du Temple et de restituer au culte ce bel édifice, joyau de la petite cité. A propos de cet événement, M. Ingold, de l'Oratoire, a retracé l'histoire du célèbre couvent, depuis la création, en l'année 1278, jusqu'à la suppression des ordres religieux, à l'époque de la Révolution. Il nous énumère les principaux faits dont le monastère fut le théâtre ; il nous dit les excellentes relations qui existaient entre les frères et les deux couvents du second ordre : celui des Unterlinden, dont les religieuses avaient adopté dès 1252 la règle de saint Dominique, et celui des Catherinettes, transféré en 1311 d'Ammerschwihr à Colmar. Il dresse la liste des grands hommes qui ont séjourné dans le monastère : Albert le Grand, qui assista à l'inauguration de l'église ; l'architecte Volmar, qui construisit le cloître des Unterlinden ; l'auteur anonyme des *Annales* des Dominicains, auquel nous devons aussi la reproduction de cet important document géographique romain, appelé la *Table de Peutinger ;* les célèbres chefs du mysticisme Fr. Eckart, Jean Tauler et P. Henri Suzo ; le P. Conrad de Grossis, qui rétablit à Colmar, à la fin du XIVe siècle, l'observance rigoureuse de la règle ; le P. Jean Nider, l'auteur de *Formicarius ;* le P. de Gengenbach, qui introduisit la réforme aux Unterlinden. Le couvent devint au XVe siècle le chef-lieu de l'association du Rosaire, qui se répandit sur toute la Haute-Alsace, et sur laquelle le P. Ingold nous donne d'intéressants détails. La décadence du monastère commença avec l'introduction de la Réforme à Colmar ; pourtant il put subsister, même à l'époque où les Suédois s'étaient emparés de la ville. Sous le régime français, il ne retrouva plus sa prospérité passée et l'on ne peut relever aucun grand nom. En 1791, le dernier prieur, le P. Alain Graff, prêta serment à la Constitution civile du clergé ; l'église des Dominicains devint la paroisse constitutionnelle de Notre-Dame. Après le Concordat, tout culte cessa d'y être célébré et la ville, ayant fait acquisition des bâtiments, les appliqua à un usage profane.

II. — Les chartreux de Bosserville près Nancy possèdent un très précieux manuscrit : les *Annales des Chartreuses de Molsheim et de Strasbourg,* rédigées au début du XVIIIe siècle par le prieur de Molsheim, Pierre Horst. Horst lui-même s'est servi, pour la période ancienne, de la chronique, aujourd'hui perdue, du prieur Winand Steinbeck (1399-1406) ; ce qui donne à son œuvre une autorité très grande. M. Ingold a dépouillé avec grand soin le manuscrit de Bosserville, et il dresse, en se fondant sur lui, la liste des prieurs de la chartreuse de Strasbourg, depuis la date de la fondation (1333) jusqu'au moment où, à la suite de démêlés retentissants, la maison fut démolie par les Strasbourgeois en 1591, puis rétablie à Molsheim, grâce à l'intervention du roi de France Henri IV. 19 autres prieurs

se sont succédé à Molsheim jusqu'en 1790. Vous trouverez leur nom et leur *épithète* dans la brochure de M. Ingold ; il les a tirés pour le début des *Annales* de Pierre Horst, pour la fin des documents conservés aux archives de Basse-Alsace. Au début de la Révolution, le 23 novembre 1791, un grand incendie consuma le monastère, d'où s'étaient déjà retirés la plupart des religieux.

III. — En 1697, entra au monastère de Murbach, Bernard de Ferrette, fils d'un lieutenant-colonel au régiment de Montjoie. Il ne tarda pas, grâce à son intelligence, à devenir un des membres les plus importants de la petite communauté bénédictine. Il fut successivement économe, sous-prieur, secrétaire de l'abbé et prévôt. En 1740, il commença la rédaction d'un *Diarium,* où il relata jour par jour les événements qui s'étaient passés à l'abbaye depuis 1671 jusqu'à son époque. Il poursuivit ensuite son œuvre jusqu'en 1746. MM. Angel et Auguste Ingold ont justement pensé que ces éphémérides pouvaient présenter quelque intérêt à l'historien de l'Alsace. Ils les ont donc traduites du latin en français, et, pour plus de commodité, ils les ont rangées dans l'ordre chronologique, année par année. Il faut les remercier de la peine qu'ils se sont donnée. Dans ces pages revit devant nous toute la vie du couvent : professions, morts des frères, élections aux dignités, visites canoniques, soutenances de thèses, administration des biens, procès. L'auteur mentionne aussi les phénomènes météorologiques, sécheresses ou grandes pluies, les faits divers qui occupaient nos ancêtres ; il relate aussi non sans charme quelques événements d'histoire générale concernant l'Alsace. Je détache ces deux indications assez méchantes. 1er juillet 1707 : « Arrivée à Colmar du sire de Chamillard, colonel de cavalerie, jeune homme de 17 à 18 ans, fils du ministre du Roi. Impossible d'imaginer la fièvre qui s'empare de tous les grands d'Alsace, pour adorer ce soleil levant. Mais, ô retour des choses humaines ! deux ans après survint la disgrâce du père, et tout ce vain apparat s'évanouit alors en un rien, au point que je n'ai jamais pu savoir, après de soigneuses recherches, ce qu'était devenu l'adolescent si adulé en Alsace. » — 15 janvier 1739 : « Éléonore du Maine, comte du Bourg, maréchal de France, gouverneur d'Alsace, meurt à l'âge de 85 ans. Il fut pleuré par beaucoup de monde, surtout par la gent barbue des capucins. »

IV. — M. Gazier, professeur à la Sorbonne, possède les papiers de l'abbé Grégoire et il s'en est servi comme de matériaux pour composer ses *Études sur l'histoire religieuse de la Révolution française.* Il a communiqué à M. Ingold les lettres et les rapports reçus d'Alsace par l'organisateur de l'Église constitutionnelle ; ce sont ces documents, quelques autres encore tirés des

archives de la Haute-Alsace ou des archives nationales de Paris que M. Ingold publie dans la présente brochure. Ils sont particulièrement intéressants pour l'époque qui suivit la Terreur. Les prêtres assermentés essayèrent de reprendre les églises; mais ils rencontrèrent des adversaires résolus dans les anciens prêtres réfractaires, soutenus par la faveur du peuple. Les deux clergés se livrèrent une lutte acharnée et en vinrent souvent aux mains. Dessié, ancien curé de Zellenberg, écrit à Grégoire : « Vous avez travaillé pour la liberté du culte catholique; le réfractaire seul en a profité pour renverser la liberté de la patrie, pour mettre le prêtre fidèle dans le plus vil esclavage. Il lui défend même l'entrée dans les églises où il faisait les fonctions de curé, il l'expose aux insultes les plus outrées, il le fait le plaisir le plus scandaleux des enfants de la rue. » Dans le Bas-Rhin, l'évêque constitutionnel Brendel renonce à la lutte en 1797 (vous trouverez dans la brochure 9 de ses lettres à Grégoire). Dans le Haut-Rhin, un *presbytère* s'organise et gouverne l'Église du département jusqu'au jour où fut élu, comme évêque, le 3 avril 1796, Marc-Antoine Berdolet, curé de Phaffans. Berdolet tenta d'apaiser les haines sans y pouvoir réussir (14 documents le concernent). Après le coup d'État du 18 fructidor (4 septembre 1797), l'ère des persécutions ne tarda pas à se rouvrir et mit d'accord assermentés et insermentés pour quelque temps du moins, car la guerre recommença avec la liberté que le premier Consul rendit aux catholiques et se continua jusqu'à la promulgation du Concordat. Telles sont les conclusions que nous pouvons tirer des pièces livrées au public par M. Ingold. Il les a enrichies de notes fort sobres, que nous aurions souhaitées plus nombreuses. Tout en restant fidèle à la plus stricte orthodoxie, M. Ingold sait rendre justice aux efforts du clergé constitutionnel, pour restaurer le culte. Il ne les accable pas de son mépris; il parle de quelques-uns avec sympathie, ainsi de Berdolet, qui est devenu, après le Concordat, évêque légitime d'Aix-la-Chapelle.

Toutes ces études de détail, faites en toute conscience, avec un soin scrupuleux, sont autant de jalons posés pour cette *Alsatia sacra*, dont M. Ingold veut faire l'œuvre de sa vie, et que nous souhaitons voir paraître bientôt.

Ch. Pfister.

L. Laurens. — *Les roches, l'abbaye, le Sépulcre de Saint-Mihiel.* Trois sonnets avec notice et phototypie. Nancy, René Wagner. Gr. in-8°, 22 p., 1 pl.

« Saint-Mihiel, dit l'auteur, possède trois choses remarquables : ses roches, son abbaye, son Sépulcre. — La nature, la religion et l'art se sont plu à



marquer la petite capitale lorraine d'un triple sceau d'originalité puissante. »

Tels sont les sujets de trois beaux sonnets que M. Léon Laurens a consacrés à la ville où il est né et qu'il habite. Jeune encore, il a déjà produit deux volumes de poésies et deux sonnets séparés, dont l'un à l'honneur des ducs de Lorraine.

Les trois sonnets nouveaux sont réunis dans une élégante plaquette ornée des armes de Saint-Mihiel[1], d'une phototypie représentant le Sépulcre[2], et de frises renfermant des emblèmes. Quelques mots d'introduction expliquent le dessein de l'ouvrage, et des notices d'inégale étendue accompagnent les sonnets.

Je n'ai pas qualité pour apprécier les vers ; j'en trouve aimable la forme poétique et très élevée la pensée. L'auteur a été bien inspiré dans le choix des épigraphes qu'il a placées en tête de ses sonnets et dont il développe l'idée. *Donec moveantur,* devise héraldique de Saint-Mihiel, rappelle que ses armoiries sont empruntées aux roches ; *Pax,* l'antique et admirable devise de tout l'Ordre bénédictin, évoque la vie laborieuse, les goûts contemplatifs, les grands travaux littéraires des moines ; *Sanctius, at nullum pulchrius,* fragment de l'inscription placée au-dessus du Sépulcre, en est un exact et superbe éloge.

Les notices relatives à l'abbaye et au Sépulcre m'arrêteront davantage parce que la critique historique peut s'y mouvoir.

La première est naturellement la plus étendue ; après avoir raconté la légende de la fondation, l'auteur donne une liste complète des abbés, qui occupe près de six pages : malgré les intéressants renseignements qui accompagnent la plupart des noms, cette liste semble relativement un peu aride, surtout au début ; elle est incontestablement faite avec soin et a dû imposer un travail sérieux.

Pourquoi cependant maintenir, vers le commencement du XVIe siècle, « le cardinal Raphaël de Voltère » ; il n'a jamais existé de cardinal de ce nom ; je crois avoir suffisamment établi que les historiens ont dû faire une confusion entre Raphaël Maffei, dit *de Volterre,* et François Soderini, dit le *cardinal de Volterre.* Ce dernier, étant évêque de Tivoli, vers 1515, prétendait à l'abbaye de Saint-Mihiel, mais il ne fut pas réellement abbé ; ses prétentions tombèrent en 1520[3].

1. Ce cliché est imité du *bois* que M. Dumont a fait graver pour le titre de son *Nobiliaire de Saint-Mihiel;* la couronne murale en indique la composition moderne.

2. C'est celle qui a été faite pour un article, sur le Sépulcre, que j'ai donné à la *Lorraine Artiste,* en 1892, p. 456.

3. Voy. mon article *Guillaume de Marcillat, prieur de Saint-Thiébaut de Saint-Mihiel.* Nancy, 1887, p. 11-12, 16-19.

L'auteur mentionne, vers le début du XVIII[e] siècle, la « construction de l'église actuelle » ; il aurait dû rappeler que la tour, beaucoup plus ancienne, a été conservée, ainsi que quelques détails de l'édifice détruit.

Dans l'une des chapelles se voit une œuvre célèbre de Ligier Richier, « la statue de Notre-Dame-de-Pitié » : telle est la dénomination en usage à Saint-Mihiel, mais qui est de nature à tromper ; car, en iconographie chrétienne, on appelle ainsi la Vierge assise, tenant sur ses genoux le corps inanimé de Jésus, après la descente de croix. En réalité, il s'agit, comme M. Laurens le dit plus loin (p. 21), de la Vierge debout, s'évanouissant au pied de la croix et soutenue par saint Jean, scène désignée en iconographie sous le nom de Pâmoison de la Vierge, le *Spasimo* des Italiens[1].

Après avoir donné ensuite quelques renseignements chronologiques sur Saint-Mihiel depuis la dispersion des moines[2], l'auteur énumère un assez grand nombre de familles et de personnages marquants de cette ville. Un futur biographe pourra y ajouter d'autres noms, tels que celui d'Édouard Vicq, qui mérite d'y être inscrit, non pas seulement à cause de ses volumes de poésies et de contes, d'un genre souvent trop libre, mais encore pour des romances gracieuses, de nombreuses compositions de musique, surtout par l'influence artistique qu'a eue cet amateur éclairé, — lauréat du Conservatoire pour un instrument rare et délicat, le hautbois, — ce magistrat plein de bonne humeur et de vivacité d'esprit, qui sut critiquer les travers de ses contemporains sans cesser d'être aimable et de rendre service à tous ceux qui entraient en rapport avec lui.

Je saisis l'occasion d'augmenter la liste des hommes remarquables de Saint-Mihiel, de deux noms retrouvés trop récemment pour que M. Laurens ait pu les connaître : je veux dire l'horloger-fondeur Sansonnet, dont j'ai parlé à propos d'une des cloches (1628) du collège de Bar-le-Duc[3], et le mathématicien Albert Girard, restitué à la même ville par M. H. Dannreuther[4].

Quelques observations sur la notice relative au Sépulcre me paraissent nécessaires, car il est temps de faire cesser les légendes, les idées erronées qui ont cours dans le public et que l'auteur n'a pas eu le courage de rejeter en bloc. Est-il permis de continuer à dire qu' « un ange embrassant la croix

1. Voy. mon article *La Pâmoison de la Vierge, église Saint-Michel à Saint-Mihiel*, dans la *Lorraine Artiste*, 1892, p. 223-232.

2. Parmi les différents services installés dans les bâtiments de l'abbaye, M. Laurens omet (p. 17) la bibliothèque municipale, qui occupe le premier étage de toute une aile du monastère ; ce n'est, du reste, que la transformation de l'ancienne bibliothèque abbatiale, mais dont le fonds a été grandement modifié.

3. *Les Cloches du collège Gilles-de-Trèves à Bar-le-Duc*. Nancy, 1894, p. 7-9.

4. H. Dannreuther : *Le Mathématicien Albert Girard, de Saint-Mihiel, 1595-1633*, dans *Mém. Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 3[e] série, t. III (1894), p. 231.

semble consoler la Mère de douleurs » ? Singulière manière de la consoler que d'étendre vers elle ses bras tenant des instruments de la passion de Jésus-Christ ! Mais, la Vierge et l'ange ne se regardent même pas ; le rapprochement de leurs statues est absolument insolite, ainsi que tout à fait éloigné de la pensée du sculpteur. Les personnages du Sépulcre, je crois la chose suffisamment prouvée, ne sont pas tous disposés tels qu'ils devraient l'être ; on les a serrés et groupés forcément dans un caveau trop petit et trop bas pour eux. Comme à la Ferté-Bernard[1] et dans quelques autres sépulcres, comprenant une figuration similaire, cet ange et la croix devaient se trouver en arrière et sur un plan plus élevé, dominant la scène et bornant l'horizon. Il est vrai qu'à Épinal et peut-être dans d'autres sépulcres lorrains, on voit une disposition analogue, pour l'ange et la Vierge, à celle de Saint-Mihiel, mais ces groupes paraissent postérieurs à celui dont il s'agit ici, et doivent procéder d'une imitation ignorante[2]. C'est ainsi que les sculptures de l'antiquité classique ayant perdu, par l'âge, les couleurs dont elles étaient décorées ; on a cru, à l'époque de la Renaissance, que la polychromie répugnait aux Grecs et aux Romains, et qu'il fallait cesser de peindre les statues.

Dans le personnage qui est en avant, à la gauche[3] du Sépulcre, M. Laurens voit « Cassius, le centurion dont parle l'Écriture ». Ce ne peut être ni Cassius, puisqu'il tenait une lance, qu'on a dû raccourcir quand on a modifié sa position[4], ni Longin, comme on l'a dit aussi, car jamais ni l'un ni l'autre de ces témoins de la Passion ne sont figurés dans la scène de l'ensevelissement du Christ ; il s'agit de l'un des gardes, que la Renaissance plaçait toujours auprès du sépulcre : je crois l'avoir déjà démontré, et tel était l'opinion ancienne, ainsi qu'en témoigne une description manuscrite du Sépulcre de Saint-Mihiel, datée de 1809, et que je reproduirai sans doute plus tard[5].

1. Voy. *La Mise au tombeau à Saint-Mihiel et à la Ferté-Bernard*, dans la *Lorraine-Artiste*, 1892, p. 646.

2. En admettant, chose à examiner, que certains de ces Sépulcres puissent être antérieurs à celui de Saint-Mihiel, il y aurait à rechercher de quelle époque date l'arrangement actuel des statues, souvent indépendantes, qui composent les groupes.

3. M. Laurens dit « à droite », par rapport au spectateur.

4. M. Marcel Lallemend (*l'École des Richier*, p. 212) observe qu'un changement de position a dû être fait à une époque relativement récente, « car au XVIII[e] siècle, au rapport de Dom Calmet et de Dom de l'Isle, le centurion regardait les deux gardes qui jouent aux dés ».

5. M. Lallemend (*loc. cit.*, p. 207) a bien deviné la similitude de ce personnage du Sépulcre de Saint-Mihiel avec le garde de Neufchâteau ; seulement il voit dans chacun d'eux le centurion ! A Neufchâteau la sculpture est mauvaise, mais le costume est des plus intéressants.

Ces quelques divergences d'opinion n'ont guère d'importance dans l'ensemble de la publication de M. Laurens. Sa jolie plaquette sera bienvenue, je l'espère, de ses concitoyens ; elle fera connaître et aimer davantage leur ville, des plus intéressantes pour l'historien et pour l'artiste : jamais ses roches, son abbaye et son Sépulcre n'ont été célébrés en aussi beaux vers.

Léon Germain.

Raymond des Godins de Souhesmes. — *Armorial de la recherche de Didier Richier (1577-1581), précédé d'une notice ;* Nancy, G. Crépin-Leblond, 1894. In-8°, 130 p.

Il est fréquent d'entendre demander où l'on pourrait consulter « l'Armorial de Lorraine ». Même réduit aux duchés de Lorraine et de Bar, cet Armorial n'existe pas et ne sera pas fait sans doute avant longtemps. Pour les anoblis, on possède le *Nobiliaire* de dom Pelletier ; pour l'ancienne chevalerie, on recourt, à défaut de mieux, au rare *Simple crayon* de Mathieu Husson-l'Escossois et à la compilation indigeste de J. Cayon. Mais il y a d'autres catégories, les fonctionnaires, les dignitaires ecclésiastiques, nombre de familles étrangères établies en Lorraine, enfin la noblesse « quasi-féodale », — formant une sorte d'intermédiaire entre la chevalerie et les anoblis, — sur lesquelles aucun travail d'ensemble n'a encore été fait.

Touchant cette dernière classe nobiliaire, le récent ouvrage de M. R. de Souhesmes vient remplir une lacune considérable, en même temps qu'il fournit sur les anoblis du duché de Lorraine et sur toute la noblesse de celui de Bar des renseignements héraldiques d'une grande utilité ; cet ouvrage commence, en outre, par une excellente étude sur le héraut d'armes Didier Richier et sur la mission qu'il reçut de 1577 à 1581 pour établir le catalogue des nobles, vérifier l'authenticité de leurs droits et enregistrer leurs armoiries. Cette première partie est tirée à part des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* pour 1894 et l'on aura occasion d'y revenir ; il me suffira de dire ici que l'auteur fait très bien comprendre le caractère de la Recherche de Richier et les difficultés qu'il rencontra : la chevalerie de Lorraine entendait faire vérifier sévèrement les titres des anoblis, afin de diminuer le nombre de ces privilégiés, qu'elle considérait comme des parvenus dont la puissance lui devenait redoutable ; en revanche, le duc Charles III favorisait les anoblis et multipliait les lettres de noblesse, afin de créer une classe absolument soumise au souverain et d'arriver ainsi à diminuer l'influence des grands seigneurs et du tribunal des assises.

M. de Souhesmes défend aussi le héraut contre les critiques formulées par des historiens du siècle dernier; leurs jugements étaient évidemment dictés par des familles mécontentes des renseignements, trop véridiques pour leur vanité, que renferme la Recherche.

Dans le duché de Lorraine, Richier n'eut pas à étendre sa recherche sur la chevalerie ; au contraire, dans le duché de Bar, que les coutumes soumettaient davantage à l'autorité du souverain et où la chevalerie ne formait pas un corps à part, le héraut eut à s'occuper de toutes les familles nobles, sans exception. Malheureusement on ne possède en original, pour ce duché, que les registres des bailliages de Saint-Mihiel (Barrois non mouvant) et de Clermont[1]; pour celui de Bar, l'auteur n'avait à sa disposition qu'une copie ancienne, peu exacte et dont il a dû compléter les écussons à l'aide d'autres armoriaux[2]; quant au registre du bailliage du Bassigny, on ne sait ce qu'il est devenu.

Cette vaste Recherche, unique en son genre pour la Lorraine, pourra-t-elle jamais être publiée, même par fragments? En attendant, on doit être très satisfait de l'Armorial qu'a rédigé M. de Souhesmes et qui renferme la description de 738 blasons; il y a 305 numéros pour le duché de Lorraine et 501 pour celui de Bar, car le même blason est souvent porté par plusieurs familles et plusieurs armoiries sont données parfois sous un seul numéro. Non seulement l'auteur transcrit les descriptions héraldiques avec les noms et surnoms des possesseurs, mais encore il signale, quand elles

1. Ils font partie de la collection léguée à la ville de Metz par le baron de Salis.

2. Dans le même temps que M. de Souhesmes préparait la publication de son travail, je faisais moi-même paraître dans les *Mémoires de la Société des lettres de Bar-le-Duc*, série III, tome III, un armorial de la Recherche de Richier pour le bailliage de Bar, d'après une copie faite au XVIIe siècle par Dominique Callot. — Les noms qui suivent m'ont paru absents dans la copie qui a servi de base au travail dont je rends compte :

2. Aveillot (Alexandre). — Cf. Dom Pelletier, *Aurillot* et aux *errata*.
8 et 82. Chasteau Renault ou Robert de Chasteau-Renault.
10. Ambly (Nicolas d'), ou Dambly.
26. Reins (de) ou mieux, de Reims. — Cf. Pelletier.
56. Lalouette. — Cf. Pelletier, *Leprieur* dit *L'Alouette*.
60. Le Grand.
65. Mahairon (Pierre de). Ce nom est une variante de Monhairon, nom qui figure dans l'ouvrage de M. de Souhesmes, mais non au bailliage de Bar.
74. Morizon. — Cf. Pelletier, *Morison*.
77. Raulin. — Cf. Pelletier, *Rollin* ou *Raulin* (Pierre).
79. Regnier (Florentin). — Cf. Pelletier, *Regnier* (Nicolas).
91. Willermet (Denis).

Je crois devoir encore mentionner les trois suivants qu'on pourrait avoir quelque peine à retrouver à cause de la différence d'orthographe :

31. Baucherons (Robert de), rapporté au mot *Boucherons*
35. Dragne, au mot *La Drach;* cf. Pelletier, *Drague* (*N... la*).
73. Moncellet, au mot *Montcellet*.

figurent dans le manuscrit de D. Richier, les alliances et les armoiries des quartiers, c'est-à-dire des ancêtres cités par les intéressés pour prouver l'ancienneté de leur noblesse. Ces indications seront précieuses pour les travaux généalogiques; de plus, elles témoignent, comme je l'avais déjà annoncé, que beaucoup de noms placés dans des armoriaux lorrains manuscrits et même dans la *Chevalerie* de Cayon, appartiennent à des familles qui n'étaient nullement lorraines ou barroises, mais dans lesquelles figuraient simplement des ancêtres de personnages présents à la Recherche; ils en avaient fait inscrire les noms ainsi que les armes par le héraut, et des auteurs postérieurs ont confondu le tout.

J'ajouterai que les listes sont dressées suivant l'ordre de la Recherche, c'est-à-dire par divisions administratives et localités, ce qui fournit des renseignements topographiques importants; une table alphabétique de tous les noms de famille termine la brochure.

Ce travail, exécuté avec soin et compétence, sera indispensable à tous ceux qui s'occupent d'études nobiliaires sur la Lorraine.

Léon Germain.

I. H. Dannreuther. — *Manuscrits de la bibliothèque de Bar-le-Duc.* Brochure in-8° de 46 pages. (Fait partie du *Catalogue général des manuscrits des départements.*)

II. Du même. — *Jean de Luxembourg* (1537-1576) *et la réforme dans le comté de Ligny-en-Barrois.* Brochure de 13 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français;* octobre 1894.)

I. M. Dannreuther, pasteur à Bar-le-Duc, a fait avec un soin très minutieux le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville où il réside. Le fonds de Bar n'est pas très riche : on n'y trouve pas de manuscrits bien anciens. Les vieux *codices* de la Meuse n'ont pas été réunis en 1790 au chef-lieu du département; ils sont restés à Saint-Mihiel ou ont été rassemblés à Verdun. La bibliothèque de Bar ne renferme que des collections qui y sont entrées récemment, formées par des érudits locaux. La plus importante est celle qui a été donnée par Servais, l'auteur bien connu des *Annales du Barrois :* elle se compose des notes qu'il a rassemblées pour ses ouvrages et de quelques pièces originales (nos 1-102).

A la collection Servais, se sont jointes les compilations manuscrites de François-Marcien Mougin (nos 103-118) et de M. Bellot-Herment (nos 112-



194). La plupart des manuscrits roulent presque exclusivement sur l'histoire de Bar et des villages du département de la Meuse.

II. — A propos d'une plaque de cheminée, d'une *taque,* comme on dit en Lorraine, portant le nom et les armes de Jean de Luxembourg, avec diverses sentences bibliques, M. Dannreuther nous retrace en termes excellents la vie de ce personnage. Fils d'Antoine II de Luxembourg, comte de Brienne et de Ligny-en-Barrois, et de Marguerite de Savoie, il était né en 1537 et il succéda à son père dans le comté de Ligny, en 1572. Il ne devait pas occuper longtemps cette dignité : car il mourut âgé de 39 ans, le 1er juillet 1576. Il avait épousé Guillemette, sœur de Henri-Robert de la Mark, qui protégea la réforme dans la principauté de Sedan. Les catholiques purent donc craindre qu'à l'exemple de son beau-frère, il n'introduisît le protestantisme dans ses États, et les huguenots fondèrent sur lui de vastes espoirs ; probablement quelques-uns d'entre eux lui ont offert la taque en question. Mais Jean de Luxembourg ne justifia ni ces craintes ni ces espérances. Les protestants continuèrent d'être maltraités à Ligny et la présente brochure en fournit de curieux exemples. — M. Dannreuther vient d'écrire un nouveau chapitre sur l'histoire du protestantisme dans le Barrois ; espérons qu'un jour il condensera ses études éparses en un beau volume et nous donnera une étude d'ensemble sur la Réforme en Barrois.

C. P.

Colonel Hardy de Périni. — *Batailles françaises.* 1re série. 1214 à 1559. Châteauroux, A. Majesté et L. Bouchardeau. 1894. In-16, 355 p. 3 fr.

Ce n'est qu'un simple livre de lectures historiques que nous signalons à l'attention des professeurs et des maîtres, mais il est l'œuvre d'un spécialiste autorisé.

Après avoir étudié dans le plus grand détail les *Origines de la tactique française,* et publié sur ce sujet, chez Dumaine d'abord, puis chez Plon, 1882, deux gros in-8° illustrés, qui ont valu à l'auteur la sanction de l'Académie par le prix Thérouanne, et l'approbation du Ministère de l'instruction publique, M. le colonel Hardy de Périni a voulu répandre et vulgariser les résultats de ses études d'histoire militaire.

La carte d'état-major en main et les chroniqueurs sous les yeux, l'auteur a reconstitué de son mieux les terrains d'opération en analysant les progrès de notre armement et de nos méthodes tactiques. Cette partie per-

sonnelle de l'ouvrage n'est pas moins curieuse, ni moins intéressante que le récit des chroniqueurs adapté avec beaucoup de soin et d'intelligence à l'enseignement classique. L'image, puisée aux sources sûres, complète l'enseignement et à la fin du volume, un répertoire des termes d'art et d'histoire militaires, des noms des gens de guerre et des figures, ajoute encore au texte de l'ouvrage en en facilitant l'étude.

Le livre de M. le colonel Hardy de Périni, consacré surtout à la guerre de Cent ans, est très répandu dans les régions de l'Ouest, où le souvenir des anciennes luttes contre l'Angleterre est resté si vivace. Nous n'hésitons pas à le signaler ici, car tous les Hardy, dont descend l'auteur, sont des capitaines lorrains originaires de Villotte-devant-Louppy-le-Château. De plus, certains chapitres du livre concernent aussi l'histoire de la Lorraine, comme le fameux *Voyage d'Austrasie* de Henri II et de Montmorency entrepris pour la conquête des Trois-Évêchés (1552). Pourtant, nous aurions souhaité de lire aussi le récit de la fameuse journée de Nancy, dans laquelle périt le Téméraire, l'ennemi si ardent de la France d'alors.

Paul Despiques.



RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

1° Territoire de Belfort.

Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation.
N° 12, 1893. 1 vol. in-8° de 147 p. — Belfort, Paul Dreyfus, 1893.

Ce volume contient un grand nombre d'articles d'étendue et de valeur assez inégales. Citons donc d'abord les *Observations sur le terrain diluvien des environs de Belfort,* par MM. Lucien Meyer et Pierre Merle, qui rectifient quelques détails des travaux publiés jadis par Delbos et Parisot ; les *Grottes de Cravanche,* par le capitaine Janesson, qui résume assez clairement l'histoire de la découverte des grottes et des fouilles qui y ont été pratiquées, mais sans apporter d'éléments nouveaux ; l'*Essai sur la géogénie du sol de Belfort,* par M. Kuntz ; une *Note sur Leroux et la défense de Belfort en 1792,* par M. René Harmand ; une *Note sur l'infralias des environs de Belfort,* par M. Lucien Merle, auquel les travaux du chemin de fer stratégique vers l'étang de la Forge et Offemont ont permis de faire quelques observations intéressantes.

M. D.-R. a tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque de Belfort un état des collateurs des cures dans les seigneuries de Belfort[1], du Rosemont et d'Angeot, ainsi que du revenu de ces cures. Ce document est la traduction, faite en 1666, d'une réponse adressée, vers la fin de 1590, par les officiers de la Seigneurie de Belfort à la Régence d'Ensisheim. M. D.-R. accompagne cette publication de quelques notes et d'un *Extraict des rentes et despens du Chapitre de Belfort.*

M. A. Vautherin transcrit, avec un utile commentaire, une amusante fable en patois de Châtenois : *Liês Grillots di Tchiêtelot.* Le même auteur fournit sur *Villars, Oye et Goudans, villages disparus près de Châtenois,* quelques indications, qui complètent les recherches du chanoine Straub sur les villages disparus d'Alsace.

1. *Collation et Revenus des cures des Seigneuries de Belfort, du Rosemont et d'Angeot au* XVI*e siècle,* p. 15-28.

On a déjà publié plusieurs relations du siège de Belfort en 1813-1814 et du blocus de 1815. M. D.-R. nous donne aujourd'hui les souvenirs d'un officier, nommé Pierron, qui probablement a été témoin des événements qu'il raconte[1]. Le récit de Pierron, écrit en 1853, est très intéressant. A l'approche des alliés, le chef de bataillon Legrand, commandant d'armes, prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'approvisionnement de la place et se préparer à une défense vigoureuse. La garnison est insuffisante, les canonniers font défaut, Legrand supplée à tout. Des sorties multipliées entravent quelque temps l'investissement de Belfort et ramènent des vivres dans la ville. Malgré ces efforts, la place, qui avait perdu tout espoir d'être secourue, qui était à bout de vivres, qui voyait ses hôpitaux encombrés de malades et dépourvus de médicaments, capitula le 16 avril 1814, après 113 jours de siège.

L'histoire du siège de 1815 est bien différente. Lecourbe avait reçu le commandement du corps d'observation du Jura et devait défendre, à la tête d'une quinzaine de mille hommes, la trouée de Belfort. Il trouva la ville mal approvisionnée, en médiocre état de défense. Ayant rassemblé à la hâte quelques vivres, Lecourbe étendit les fortifications de la place et la transforma en camp retranché. Des redoutes furent établies sur la route de Paris et en avant du faubourg, à la ferme Klopfenstein, et sur les hauteurs de la Perche, de la Justice et de la Miotte.

Quand Colloredo franchit le Rhin à Bâle le 26 juin, il se heurta aux Français, qui défendirent pied à pied les approches de la trouée et, malgré les attaques fort vives des Autrichiens, réussirent à conserver leurs communications avec Montbéliard et Besançon et à faire entrer dans Belfort les convois de vivres impatiemment attendus. Mais les événements avaient marché ; le 23 juillet, après dix combats glorieusement soutenus, Lecourbe signait une convention avec les alliés et s'alitait pour mourir quelques mois après, à l'âge de 53 ans.

Cette courte campagne, si énergiquement menée, inspira sans doute les défenseurs de Belfort en 1870. Aussi est-ce avec un intérêt tout particulier qu'on lit ensuite l'article du capitaine G..., consacré à l'investissement de Belfort pendant la dernière guerre franco-allemande[2]. Au début des hostilités, les Allemands se contentent de faire surveiller par quelques troupes le passage du Rhin vers Huningue.

Après le désastre de Wœrth, l'état-major français rappela le corps du général Douai et renonça à tenter une diversion sur le territoire badois.

1. *Mémoire historique sur les blocus de Belfort aux invasions de 1813-1814 et 1815*, p. 79-93.

2. *Opérations militaires dans la Haute-Alsace depuis le début de la guerre de 1870 jusqu'au moment de l'investissement de Belfort*, p. 29-41.



Les deux rives du Rhin restèrent quelque temps dégarnies. De petites attaques opérées par les francs-tireurs et les gardes nationaux décidèrent les Allemands à envoyer dans le Haut-Rhin des colonnes volantes, qui occupèrent Colmar, après le combat de Horbourg, et Mulhouse. Ces deux villes furent bientôt évacuées et les opérations ne furent reprises qu'après la chute successive de Strasbourg, de Schlestadt et de Brisach. Le corps du général de Treskow se porta contre Belfort sur trois colonnes. La colonne Ostrowski, qui longeait les montagnes, se heurta aux francs-tireurs à Gueberschwihr, puis à Soultz ; celle du général de Treskow dut employer son artillerie pour occuper Cernay. Les Allemands, du reste, eurent recours au même procédé d'intimidation pour avoir raison de nos jeunes troupes aux combats de Grosmagny et des Errues. C'est après ces engagements, qui retardèrent la marche enveloppante de l'ennemi, que commmence réellement le siège de Belfort.

Du reste, par sa situation même entre la plaine de la Saône et la vallée du Rhin, la trouée de Belfort est en quelque sorte prédestinée à servir de théâtre à des opérations militaires. Arioviste suivit certainement cette voie, qui s'ouvrait largement devant lui, quand il recula devant César dans la direction du Rhin. Mais où faut-il placer le champ de bataille où eut lieu la rencontre que rapporte César (*B. G.* I, 38-54) ? Les historiens ne sont pas d'accord et il est peu probable que cet accord se fasse jamais. Sans prétendre résoudre un problème qu'il semble juger avec nous insoluble, M. D.-R. a entrepris de dresser une liste, aussi exacte et complète que possible, des opinions qui ont été émises à ce sujet[1], depuis Beatus Rhenanus jusqu'au colonel Stoffel. M. D.-R. ne prend point parti entre tant d'affirmations diverses, mais il ne dissimule pas qu'il penche pour les auteurs qui font de Belfort et de ses environs immédiats le théâtre d'événements illustres. Il insiste tout particulièrement sur les travaux du colonel Sarrette, sur la *Légende d'Ernest le Fort, roi de Belfort,* publiée et commentée par M. Poly ; il va même jusqu'à traduire un article du général allemand v. Weith, inséré dans la *Monatsschrift für die Geschichte Westdeutschlands* de 1879, et qui place le camp de César dans le Vallon, tandis que celui d'Arioviste aurait occupé les hauteurs boisées qui s'étendent entre Essert et Bavilliers. Ces conjectures sont dignes d'attirer l'attention des érudits et on s'explique fort bien les préférences de M. D.-R. Aussi, ne lui chercherons-nous chicane que sur un point de détail. Les références qu'il donne dans son mémoire sont ou bien nulles ou bien incomplètes, au point qu'il devient presque impossible de les vérifier. Il serait bon d'abord de mentionner les éditions, les tomes, les pages des ouvrages de Laguille,

1. *La Bataille de César contre Arioviste, en l'an 58 avant J.-C.*, p. 104-138.

Schœpflin, Napoléon Ier, Trouillat, etc. Et puis, qu'est-ce que : Beatus Rhenanus, *Rerum Germanicum ?* Cluver, *Germaniæ antiquæ ?* Ne faudrait-il pas écrire : Beatus Rhenanus, *Rerum germanicarum libri III ;* Cluwer (plus connu en France sous le nom de Cluvier), *Germaniæ antiquæ libri tres, necnon Vindelicia et Noricum,* ou plus simplement : *Germania antiqua ?* Ces taches légères n'enlèvent rien de son mérite au travail de M. D.-R., qui n'est pas inutile.

Les Romains ont passé par Belfort, ils s'y sont même établis, comme en témoignent d'assez nombreux débris exhumés sur son territoire. Mais *les Romains ont-ils occupé la vallée de Massevaux ?* M. A. Gendre répond par l'affirmative. Il constate cependant que le sol de la vallée ne recèle aucun vestige de cette occupation, et ne mentionne, en fait de trouvailles, que celle de quelques monnaies de Vespasien et de Titus, retirées d'un champ situé dans le vallon de Rimbach. Mais notre auteur ne s'embarrasse pas pour si peu. La vallée de Massevaux communique avec la trouée de Belfort, avec la vallée de la Moselle, avec la vallée de Saint-Amarin, avec l'Ochsenfeld ; donc les Romains, qui possédaient tout à l'entour de nombreux établissements, ont dû la connaître. Nous en tombons facilement d'accord. Mais nous nous séparons complètement de l'auteur quand, élargissant le champ des conjectures, il prétend, à l'aide des lieux-dits, marquer l'emplacement de plusieurs camps et de nombreux castels. Assurément, ces dénominations traditionnelles peuvent fournir à l'archéologie de précieux indices, mais elles ne peuvent suffire, en l'absence de textes et de monuments, à établir des identifications certaines. M. Gendre, il est vrai, reconnaît que ses conjectures ne sont pas indiscutables et a voulu les présenter seulement « comme un faisceau de probabilités dignes d'attention ».

MM. K. et D.-R. ont groupé un certain nombre de renseignements assez curieux, tirés, en grande partie, de l'histoire manuscrite de Belfort par l'abbé Descharrières, sur *les Vieux châteaux d'Essert et de Bavilliers.* Nous regrettons, avec eux, que ces documents soient restés si rares et si incomplets, malgré le zèle qu'ils ont déployé.

C'est une biographie bien intéressante dans sa simplicité que celle de *Mathieu Bardy, docteur en chirurgie (1764-1848)*, racontée par son arrière-petit-fils, M. Mathieu-Henri Bardy. Né en Auvergne, Mathieu Bardy, au sortir de l'école, est placé, à l'âge de dix-sept ans, en apprentissage chez un maître-chirurgien de Brioude. Il va ensuite à Paris, où il assiste aux leçons des maîtres les plus réputés de ce temps, Lhéritier, Antoine Dubois, Desault. En 1792, il part pour l'armée du Rhin avec son condisciple et ami Larrey. Après la rude campagne de 1793, qu'il fit en qualité de chirurgien de première classe, Bardy est appelé à Belfort pour renforcer le corps de santé de l'hôpital militaire, alors encombré de malades et de



blessés. C'est à Belfort qu'il se marie et qu'il s'établit définitivement après avoir quitté le service en 1801. Dès lors, sa vie s'écoula calme et tranquille, consacrée tout entière au soin de ses malades et au soulagement des malheureux. On lit avec plaisir cette notice, écrite sans prétention et pleine de faits curieux.

E. B.

Club alpin français. — *Section des hautes Vosges* (Épinal-Belfort). — *Bulletin* n° 5, 1892. 1 brochure in-8° de 100 p. Belfort, Devillers, 1893. — *Bulletin* n° 6, 1893. 1 brochure in-8° de 167 p. avec planches. Belfort, Devillers, 1894.

La première de ces brochures renferme, avec un article très précis, très complet et très pratique, intitulé : *Excursions dans les Vosges,* dû à la plume compétente de M. le docteur Alban Fournier; une terrifiante *Histoire de revenant,* rapportée par M. Henri Bardy. Elle remonte à l'époque de l'invasion suédoise, que M. Bardy connaît si bien, et s'est passée à Meroux, petit village voisin de Belfort.

Dans le Bulletin de 1893, M. A. P. publie une intéressante *Étude sommaire sur l'origine de quelques noms de lieux des environs de Belfort,* et sous le titre de *Récits de voyages dans l'Alsace romane* (XVII° *et* XVIII° *siècles*), M. Dubail-Roy donne des extraits, bien choisis et soigneusement annotés, des relations des voyageurs qui ont parcouru les environs de Belfort aux deux derniers siècles. Il met successivement à contribution la *Topographia Alsatiæ* de Zeiller et Mérian, les *Mémoires* de l'Hermine, les *Soirées helvétiennes* de Pezay, le *Voyage en France* de Young, la *Correspondance* de l'abbé Grégoire et les *Souvenirs de jeunesse* de Ch. Nodier. Ce travail de compilation n'est pas sans agrément.

E. B.

2° Revues d'Alsace-Lorraine.

Bulletin du Musée historique de Mulhouse, n° XVI, année 1891. 1 brochure in-8° de 85 pages, suivi d'un appendice, p. 49-80. — N° XVII, année 1892, 174 pages, suivi d'un appendice, p. 81-112. Mulhouse, veuve Bader.

Nous trouvons, dans le *Bulletin du Musée historique* de 1891, un dernier article du regretté X. Mossmann. Il y continue l'*Histoire du prieuré de Saint-*

Pierre de Colmar, qu'il avait précédemment menée jusqu'en 1575, date à laquelle la ville de Colmar racheta à Berne cette antique fondation. Il expose les efforts que firent l'ordre de Cluny et l'abbé d'Ebersheim en 1628, à l'époque où Ferdinand II avait rétabli à Colmar le catholicisme, pour reprendre possession du prieuré ; mais, avec l'apparition des Suédois, en 1632, les protestants redevinrent les maîtres et la ville conserva son bien. En 1645, quand la France tenait garnison dans la cité, l'ordre de Cluny revint à la charge, et le prince de Conti, en sa qualité de général de l'ordre, nomma comme prieur de Saint-Pierre une de ses créatures, M. Charles Masuer. Cette fois-ci, la ville s'adressa à son ancien gouverneur, le marquis de Montausier, aux plénipotentiaires suédois au congrès d'Osnabrück, aux délégués français à Munster, et, sur l'intervention de ces personnages, le prince de Conti abandonna toute prétention sur Saint-Pierre de Colmar. — M. E. Meininger nous raconte la fort curieuse histoire de l'*Abjuration d'un bourgeois de Mulhouse dans la première moitié du* XVIII*e siècle.* Ce bourgeois, que l'auteur désigne discrètement par son initiale, Jean-Henri L..., était un fort mauvais sujet ; il eut de nombreuses contestations avec le Magistrat de sa ville, par suite de ses dettes. Aussi chercha-t-il à se soustraire à la juridiction de sa cité, et il vint s'établir à Dornach, pays entièrement catholique et qui avait pour seigneur Guillaume-Jacques zu Rhein, chanoine de Würtzbourg, Worms et Bruchsal. Néanmoins, un jour qu'il s'aventura de nouveau sur le territoire de la petite république, il fut arrêté, condamné pour injures graves envers MM. les conseillers et jeté en prison. La femme du prisonnier décida le seigneur de Dornach à intervenir ; pour gagner ses bonnes grâces, elle n'hésita pas à abjurer le protestantisme en son nom et en celui de ses quatre enfants. Jean-Henri L... lui-même, une fois qu'il eut réussi à se sauver de son cachot, se convertit au catholicisme. Cet épisode, qui est exposé de façon très agréable par M. Meininger, jette de la lumière sur les institutions judiciaires et sur les mœurs de la république de Mulhouse, en l'an de grâce 1732 [1]. — Une série de notices nécrologiques terminent le volume : ce sont celles de M. Joseph Coudre, ancien élève de l'École des Chartes et professeur au Collège de Mulhouse, mort le 4 décembre 1891 (elle est due à M. Mossmann, qui devait suivre peu de temps après son ami dans la tombe) ; de M. Armand Weiss, qui a écrit dans la *Revue alsacienne* une charmante étude sur la réunion de Strasbourg à la France ; de MM. Émile Glück et Gustave Kœnig, membres du comité et amateurs éclairés de l'histoire d'Alsace.

Le numéro de 1892 est rempli par la notice qu'a consacrée M. Rodolphe

1. M. Meininger a fait de cette étude une seconde édition. 1 brochure in-8° de 31 pages, Mulhouse, veuve Bader et Cie.



Reuss à Xavier Mossmann. Aussitôt après le décès de notre ami, M. Reuss a fait paraître dans le *Journal d'Alsace* sa biographie sommaire, que nous avons reproduite dans les *Annales de l'Est*. Aujourd'hui, il raconte en détail la vie si mouvementée, si digne et si noble de l'ancien archiviste de Colmar ; il apprécie en termes très justes son œuvre, notamment ce magnifique *Cartulaire de Mulhouse*, véritable monument historique, l'un des plus considérables qui aient été élevés au passé de notre province ; il nous donne la bibliographie complète des travaux de Mossmann, qui comprend trente-trois études publiées séparément, sans compter les nombreux articles parus dans l'*Alsatia*, les *Annales de l'Est*, le *Bibliographe alsacien*, les *Biographies alsaciennes*, le *Bulletin du Musée historique de Mulhouse*, le *Bulletin pour la conservation des monuments historiques*, la *Revue alsacienne*, la *Revue d'Alsace*, la *Revue critique*, la *Revue historique*, etc. Nous avons lu avec émotion ces pages si touchantes, dans lesquelles revit la physionomie de Mossmann ; M. Reuss a fixé ses traits pour la postérité et c'est toujours à cet article que se reporteront ceux qui, dans un avenir lointain, s'occuperont des historiens de l'Alsace. Hélas ! comprendront-ils encore les affections que Xavier Mossmann et ses amis, les Gérard, les Stoffel, les Engel-Dollfus, portaient dans leur cœur ?

M. Édouard Benner nous donne quelques renseignements sur l'*Armement du vieux Mulhouse*, d'après deux anciens catalogues, l'un du milieu du XVIe siècle, et l'autre de l'année 1709. On sait ainsi le nombre de piques, de hallebardes, de grenades, de masses d'armes, etc., qui se trouvaient à ces dates dans les arsenaux de la ville. — M. Gustave Gide nous fait connaître, par un récit moitié historique, moitié imaginaire, la situation des juifs à Mulhouse au milieu du XVIe siècle [1]. L'inconvénient de ces narrations est que le lecteur se demande toujours où cesse l'histoire et où commence le roman. Heureusement l'auteur a réuni à la fin de son article de nombreuses notes, tirées du *Rathsprotokoll* et des autres archives de Mulhouse, qui nous donnent les détails les plus précis sur l'administration de Mulhouse, sur les impôts levés, sur les diverses sortes de tribunaux au temps de la Réforme, qui nous fournissent en outre des renseignements sur la topographie de la cité à cette date.

A la fin de chaque volume, on a imprimé la suite d'une ancienne chronique allemande de Mulhouse ; on y lit le récit des événements de l'année 1361 à l'année 1466.

C. P.

1. *Fischlin, le juif de Schweighausen. Étude de mœurs mulhousiennes au* XVIe *siècle.*

Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde. (Vierter Jahrgang. Zweite Hälfte. 1892. Metz, G. Scriba, in-4°, 288 p., 4 pl.)

Le volume se compose de 8 articles.

Le plus important est sans conteste le début d'une étude biographique sur l'*Évêque Bertram de Metz* (1180-1212), du Dr *Gunther Voigt,* de Dantzig. C'est un travail très sérieux, que j'ai pu contrôler de près en raison de mes études sur l'évêché de Metz, et que je n'ai guère trouvé en faute. Peut-être peut-on préciser (p. 47) un peu plus qu'il ne le fait la durée de la mission de Bertram auprès du pape, puisque, à la date du 12 mai, Célestin III écrit à Metz pour charger l'évêque, le doyen et le chantre du Chapitre, de régler un différend entre l'abbesse et une religieuse de Sainte-Glossinde. Sans doute, cette lettre a pu émaner de la chancellerie pontificale, à son rang dans l'expédition des affaires, sans que les scribes se soient préoccupés si l'évêque de Metz était encore à Rome; on pourrait au besoin soutenir que peut-être elle a été rédigée à l'instigation de Bertram, qui a pu s'entretenir de cette affaire avec le pape. Quoi qu'il en soit, et précisément parce qu'elle est susceptible de diverses interprétations, elle méritait d'être signalée. L'article est consacré aux relations de l'évêque avec l'Empire. Les articles suivants étudieront Bertram dans son activité épiscopale. Un regeste suivra qui, d'après les numéros indiqués en notes du premier article, me paraît très complet.

Trois articles sont consacrés aux recherches locales. M. l'*abbé Victor Chatelain* continue son *Histoire du comté de Créhange* [1] sous la même forme, à mon goût, un peu annalistique et monotone, mais pleine de faits et de renseignements. A signaler aux lecteurs qui ne le connaîtraient pas déjà, par *Köllner* (*Geschichte des Nassau-Saarbrückischen Landes*), le très intéressant procès-verbal des plaids annaux de Saint-Avold en 1423.

M. l'*abbé Poirier* donne une intéressante *Notice sur l'ancienne paroisse de Saint-Simplice.* Au cours de ses recherches, l'auteur a retrouvé l'antique fontaine miraculeuse de Saint-Author, où l'on baignait les enfants et où le métier des savetiers venait tous les ans vénérer le souvenir de son patron [2].

Enfin, le *Fr. G. Thirion,* des Frères prêcheurs, communique le résultat de ses *Recherches sur l'ordre des Frères prêcheurs à Metz.* On y trouvera rassemblés des détails intéressants sur la construction et la disposition du couvent dudit ordre [3].

1. Article rédigé en français.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

Les dépouillements d'archives sont représentés par le Dr *W. Wiegand,* de Strasbourg, qui continue ses *Vatikanische Regesten zur Geschichte der Metzer Kirche.* Cette tranche va du n° 50 au n° 119, sous Innocent IV et Alexandre IV, du 17 août 1243 au 15 janvier 1257.

Deux mémoires sont consacrés à l'archéologie. Le premier est une conférence du Dr *Wichmann,* de Metz, sur *Decempagi-Tarquimpol;* dans cette conférence, faite sur les lieux, l'auteur expose les résultats des fouilles entreprises par la Société; des planches annexées au volume permettent au lecteur de se rendre compte des travaux exécutés; on a trouvé les traces de plusieurs voies romaines, les restes d'un rempart et de tours, une maison à hypocauste et divers débris de sculpture. Les fouilles seront continuées.

Le Dr *G. Wolfram* (*Die älteste Kathedrale zu Metz*), le distingué archiviste du dépôt lorrain, établit, avec la précision qu'il apporte à ces démonstrations, grâce à un texte tiré des *Epistolæ austrasiacæ,* récemment publiées dans les *Monumenta,* et déjà donné par Freiherr dans son *Corpus* (une lettre de Gogus, maître de l'école de la cour, à Pierre, évêque de Metz), que l'édifice dont il est question doit s'entendre de la cathédrale de Metz, alors en construction sur l'emplacement de l'ancien oratoire Saint-Étienne, échappé à l'incendie des Huns. Il permet donc de fixer la construction de la première cathédrale Saint-Étienne entre 570 et 581 environ.

Enfin la philologie a sa place, grâce aux *Daillements recueillis sur place,* par mon confrère *Fr. Bonnardot,* et aux *Compositions poétiques* en patois de M. *Hubert Vion.*

Alfred Bourgeois.

3° Revue allemande.

Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Neue Folge. Tomes III-VIII. 1888-1893. Freiburg i. B., Mohr.

1888, p. 77 et 192. Wilh. Wiegand, *Das Melker Seelbuch der Strassburger Kirche.* C'est un nouveau nécrologe de l'église de Strasbourg, retrouvé à Melk par M. Schorbach, que publie M. Wiegand en y joignant d'intéressantes notes historiques et géographiques et en séparant des additions postérieures l'œuvre primitive, écrite, selon lui, entre 1223 et 1230. Détail curieux : c'est le document trouvé par M. Schorbach qui est la source du nécrologe inséré dans les œuvres inédites de Grandidier et publié par la *Revue d'Alsace* (1890, p. 244).

Ajoutons qu'outre le manuscrit de Donaueschingen, dont celui de Melk est une copie, la bibliothèque de Wolfenbüttel possède un troisième nécrologe de l'église de Strasbourg, qui date également du XII[e] siècle.

1889, p. 283-299. Paul Scheffer-Boichorst, *Zur Geschichte der Reichsabtei Erstein.* Une seule charte concernant l'abbaye d'Erstein est conservée dans son texte original; c'est la donation du village de Kuenheim, faite par l'empereur Henri II en 1023. M. Scheffer-Boichorst nous en communique trois autres, dont il a trouvé la copie aux archives départementales:

1) La copie (XIV[e] siècle) d'une lettre adressée le 28 avril 850 par le pape Léon IV à l'impératrice Ermengarde, pour confirmer la fondation de l'abbaye, que cette princesse vient de faire sur le domaine qui lui a été cédé par Lothaire, son époux, au moment de son mariage (821).

2) La copie (XII[e] siècle) d'une charte signée à Mersebourg, le 24 mai 974, par l'empereur Othon II qui, à la prière de l'impératrice Adélaïde, sa mère, assure au cloître la propriété d'Ebersheim, dont cette princesse se réserve la jouissance. Un an auparavant Othon avait tenu une diète à Erstein, comme son père l'avait déjà fait en 953 (*regale colloquium in Herenstein palatio*). La prospérité du couvent dura trois siècles. Après la dernière visite impériale (1153), il s'affaiblit au point qu'Henri VI l'incorpora, passagèrement il est vrai, à l'évêché de Strasbourg. Les vassaux deviennent alors indociles, comme le prouve

3) Un apocryphe rédigé vers 1200. Pour assurer l'exécution de ses ordres, l'abbesse les attribue à l'auguste fondatrice du monastère, qui rappelle aux ministériaux les divers devoirs qu'ils ont à remplir. Ermengarde est supposée avoir écrit ce document en 853, alors qu'elle était morte depuis deux ans.

1890, p. 1-28. Erich Marcks, *Beiträge zur Geschichte von Strassburgs Fall im Jahr 1681.* Nous trouvons ici un document inédit, dont Legrelle[1] avait vainement demandé la communication à l'archiviste Brucker, qui allait le publier, lorsque la mort le surprit. C'est un rapport adressé par le Magistrat aux échevins le matin du 29 septembre, c'est-à-dire le lendemain de l'investissement et la veille de la capitulation, et mentionné dans l'inventaire des archives sous ce titre : *Message exposant aux corporations d'arts-et-métiers l'état des choses et demandant leur avis sur le parti à prendre.* En publiant cette pièce, M. Marcks nous donne, comme introduction explicative, l'exposé des mesures successives qui préparent la capitulation, depuis le départ de la garnison impériale (août 1679). D'abord le roi exige la destruction de la tête de pont sur la rive droite (février 1680), puis il sou-

1. *Louis XIV et Strasbourg*, 1884.



met les domaines de la ville à l'impôt royal. L'arrivée de l'envoyé impérial est suivie de près (mai et juin 1681) de celle du résident français, Frischmann le jeune. Le Magistrat essaie encore de s'attacher à la neutralité, mais prévoit le dénouement inévitable, qui est exprimé par Dietrich en plein conseil, dès décembre 1680. M. Marks croit que l'importance du rôle attribué à l'évêque a été exagérée. Car l'arrivée de Louvois le surprend autant que les autres, bien qu'il ait été à Paris en novembre 1680 pour présenter un mémoire sur l'état du diocèse et réclamer l'intervention de la France.

Bref, les mesures furent si bien prises que, quoique prévue, la catastrophe survint inopinément, on sait comment. La surprise de la redoute du Rhin par les dragons d'Asfeld est apprise à la ville par un fuyard et le tocsin sonne dès deux heures du matin (dimanche, 28). Au point du jour, on se voit cerné de tous les côtés. Le Magistrat est convaincu de l'inutilité de la résistance, car il n'y a aucun secours à attendre de l'empereur. Mais comment décider la bourgeoisie, dont l'assentiment est indispensable ? Voilà la question qui explique les lenteurs des pourparlers d'Eckbolsheim et d'Illkirch. Le *message aux corporations*[1] en est une nouvelle preuve. Ses auteurs sont manifestement pour une soumission immédiate, mais n'osent l'avouer sans ménagements ; ils discutent le pour et le contre ; capitulation avantageuse avec maintien des principales immunités locales, ou résistance désespérée et ruine certaine — à moins que Louvois ne fasse qu'une tentative d'intimidation et hésite à recourir aux moyens extrêmes. Le rejet de ses propositions ne pourrait se justifier que par cette dernière supposition, à laquelle les corporations ne semblent pas s'être arrêtées, puisqu'elles autorisèrent l'entrée de l'armée française, qui s'effectua le lendemain soir, à quatre heures.

1890, p. 29-74. Herman Haupt, *Das Schisma des ausgehenden 14. Jahrhunderts in seiner Einwirkung auf die oberrheinischen Landschaften.* Ce titre promet un peu plus que l'article ne donne. Il s'agit, en réalité, de 22 documents extraits des archives départementales de Haute-Alsace[2] et relatifs à la situation de l'abbaye de Murbach au début du schisme d'Occident, consommé par la double élection (1378) d'Urbain VI et de Clément VII et clos par le concile de Constance. La France, avec Philippe le Hardi de Bourgogne, tuteur du roi, est *clémentiste;* l'Allemagne, avec Wenceslas, est *urbaniste,* à l'exception du duc Léopold d'Autriche et de l'évêque de Strasbourg, Frédéric de Blankenheim, qui réussit à gagner quelques adhérents. Car, en 1381, Wenceslas charge le chevalier colmarien, Bernard de

1. Pages 23-28.
2. Pages 62-74.



Beblenheim, de poursuivre les clémentistes strasbourgeois. Bernard dut rencontrer des obstacles; la ville prétendait rester neutre, comme elle le prouva dans l'affaire du chevalier anglais, J. Harleston, enlevé en 1384 par Brunon de Ribeaupierre[1] et retenu captif plusieurs années, malgré l'intervention de l'empereur, qui finit par mettre au ban Strasbourg, dont Brunon était citoyen (*Ausbürger*).

Bâle, qui nous concerne, puisque la Haute-Alsace faisait partie de son diocèse, fut encore plus éprouvé par le schisme, lorsque mourut son évêque, Jean de Vienne (1365-1382). Pour s'assurer la succession, le clerc Imer de Ramstein se fait urbaniste et est déchargé de l'excommunication par l'abbé de Pairis, un des seuls prélats du diocèse restés fidèles à Rome, avec Rodolphe de Wattwiller, abbé de Lucelle (1379-1387), puis de Murbach, qui est en même temps *Landvogt* du Sundgau, ainsi que le sera son successeur à Murbach, Guillaume de Wasselonne (1393). Ramstein est soutenu par l'empereur et la ville de Bâle qui entre avec lui dans la ligue de Souabe; son rival, l'archidiacre Werner Schaler, l'est par Léopold. La guerre allait éclater, lorsque survint Sempach. Albert, frère de Léopold et tuteur de ses fils, est urbaniste et écarte le schisme.

L'intérêt particulier de l'article de M. Haupt réside, nous le répétons, dans les éclaircissements qu'il fournit sur le rôle de Murbach pendant ces querelles. Depuis 1377, c'était Guillaume Stœr de Stœrenbourg qui était à la tête de cette abbaye bénédictine et, en qualité d'abbé, prince d'Empire. Il réussit d'abord à rester neutre. Mais ayant consenti à payer à Clément ses droits d'élection (1380), il se les vit aussitôt réclamer par l'empereur au nom d'Urbain. Il se soumit encore et put ainsi rebâtir son couvent, brûlé en 1382. Mais son système de bascule finit par le perdre. Imer le destitua.

C'est dans cette même époque, si mouvementée, que se place l'épisode du fougueux urbaniste, Bernard de Beblenheim, que nous avons déjà nommé. En essayant d'enlever la suite d'un cardinal clémentiste, il tua un des hommes de l'escorte fournie par le duc Léopold. Celui-ci réclame satisfaction à Colmar qui implore le secours de Wenceslas. Le danger d'un siège fut, il est vrai, conjuré au dernier moment; mais Bernard resta impopulaire et finit par perdre son droit de bourgeoisie en 1389.

1891, p. 98. Georg Wolfram, *Eine Handschrift von Kœnigshofens Strassburgischer Chronick.* Ce manuscrit, trouvé par l'auteur à Cheltenham, s'arrête avec l'année 1390 et a été écrit vers 1404. C'est, d'après M. Wolfram,

1. Dévoué aux intérêts français; voyez à son sujet le *Rappolsteiner Urkundenbuch* que vient de publier Ch. Albrecht et dont le 2e volume comprend les années 1364 à 1408. M. Nerlinger, notre collaborateur, prépare une étude sur Brunon de Ribeaupierre.



une copie de la chronique primitive que Kœnigshofen termina avant 1390 et qu'il fondit dans son œuvre définitive, composée entre 1400 et 1415.

P. 119. Otto Winckelmann, *Neue Beitræge zur Lebensgechichte Thomas Murners.* En 1526, le Magistrat de Strasbourg avait accordé à Murner, pour remplacer ses revenus perdus par la confiscation des couvents, une pension de 52 flor., à condition qu'il cessât ses attaques contre Bucer et Capiton. Le fougueux moine s'en alla en Suisse et ne contribua pas peu, par ses polémiques contre Zurich et Berne, à provoquer la première guerre de Cappel. Ces villes, après la paix de 1529, obtinrent de leur alliée le retrait de la pension. Mais Murner était homme à se défendre. D'Obernai, qu'il habitait depuis mars 1530, il écrivit quatre suppliques, dans lesquelles il sut si bien faire valoir ses droits et mêler si bien les menaces aux prières, que le Magistrat, qui avait ses raisons pour ne pas pousser à bout un adversaire aussi résolu, se décida à lui rendre sa pension. Murner envoya ses remerciements, à Strasbourg, dans une lettre, datée du 30 juin, qui a été conservée avec les quatre autres aux archives de la ville et qui sont publiées pour la première fois par M. Winckelmann.

P. 132. Joh. Fritz. *Der Aufstand der oberrheinischen Schuhmachergesellen im Jahre 1407.* M. Fritz a trouvé aux archives de Strasbourg 14 documents inédits relatifs à une grève de cordonniers qui éclata dans la Haute-Alsace en octobre 1407 et menaça de prendre des proportions considérables en se communiquant aux autres métiers et aux contrées voisines. Les grévistes voulaient se réunir au nombre de plusieurs mille, sous la conduite du burgrave Werner, bailli à Rouffach, qu'ils avaient élu pour chef. Ce chevalier, Gœtz de Berlichingen anticipé, prit son rôle au sérieux et réclama la libération des deux principaux meneurs, arrêtés à Schlestadt où, le 14 novembre, une diète des villes libres se réunit pour régler cette affaire. Elle n'y réussit guère, car une seconde diète fut convoquée dans la même ville, en février, sur l'ordre du roi Robert et interdit aux apprentis de toutes les corporations d'avoir une caisse commune ou de se syndiquer, parce que les ouvriers avaient projeté d'organiser, à Haguenau, un meeting monstre, auquel 31 localités importantes d'Alsace avaient déjà promis leur concours. Strasbourg se vit obligé de supprimer l'association des pelletiers qui s'était fondée en 1404 et qui n'obtint une nouvelle autorisation qu'en 1428. Les autres associations restèrent interdites plus ou moins longtemps dans les différentes villes.

Les documents nouveaux, dont les titres seulement sont communiqués à la fin de l'article, se composent des lettres, ordonnances et rapports échangés, à cette occasion, par les villes entre elles ou avec le Landvogt de Sickingen et le margrave de Bade, ainsi que de deux missives du burgrave, le protecteur des cordonniers.

P. 172. Dr Eug. Waldner, *Vier Briefe von Joh. Hoffmeister.* Trois de ces lettres sont adressées par le prieur augustin de Colmar à son ami Jean Hummel qui fut de 1521 à 1548 greffier de leur commune ville natale, la quatrième est écrite au magistrat lui-même. Les deux premières sont datées de Worms pendant la diète de 1545, les autres de Ratisbonne, pendant le colloque de l'année suivante, au moment où Hoffmeister devenait vicaire général de son ordre en Allemagne, peu avant sa mort, arrivée en 1547. Ces quatre textes inédits des archives de Colmar n'ont été connus jusqu'ici d'aucun historien de Hoffmeister (Rocholl et von Druffel, 1876-1879). Rappelons à ce propos que sa correspondance avec le général de son ordre, Jérôme Séripando, existe encore.

P. 180. Hollænder, *Ein Schreiben des Konnetabel von Montmorency an die Stadt Strassburg.* Le connétable a envoyé trois lettres à Strasbourg pendant la campagne de 1552. La première, écrite à Metz le 12 avril, a été publiée par Kentzinger, la deuxième, datée de Crévic, 25 avril, l'a été par Hollænder qui a également trouvé la troisième dont il s'agit ici, dans les manuscrits de la bibliothèque Heitz, donnée à l'Université de Strasbourg. Ce troisième écrit, rédigé à Saint-Georges, près Sarrebourg, le 29 avril, est un sauf-conduit envoyé aux trois délégués strasbourgeois (parmi lesquels est Sleidan) qui l'attendent à Saverne, d'où ils se rendent le lendemain à Sarrelouis, pour conférer avec le connétable. Ce n'est qu'à leur retour, le 2 mai, qu'ils communiquent au Magistrat cette missive qui est intéressante par les nouvelles qu'elle donne concernant l'Italie et le pape Jules III.

P. 283. Jos. Gény, *Aus dem Schlettstadter Bürgerleben des 16. Jahrhunderts.* Courtes observations sur la vie journalière en Alsace, au début du XVIIe siècle, d'après la chronique manuscrite de l'économe d'hôpital Baltasar Beck, mort en 1640. Citons (p. 289) quelques menus de repas offerts par le Magistrat de Schlestadt à des hôtes de distinction et (p. 291) le règlement du poêle des seigneurs (*Herrenstube*) que Beck connaissait à fond pour y avoir longtemps rempli les fonctions d'échanson.

P. 663. Joh. Fritz, *Ist die Urkunde Lothars I. von 845 für Sanct-Stephan in Strassburg eine Fælschung?* Le couvent de nonnes de Saint-Étienne est un des plus anciens de l'Alsace. Dès 870 il est mentionné, au traité de partage de Meersen, avec Murbach, Ebersheim et Honau. Il avait été fondé sur les bords de la Bruche par le duc Adalbert, alors que les ruines d'Argentorat n'étaient pas relevées et sa fondation fut confirmée par Childéric II. En 1003, Henri II le soumit à la juridiction de l'évêque Werner. C'est à ce moment, selon Wiegand, que le diplôme de donation et de confirmation attribué à Lothaire, aurait été fabriqué en même temps que celui de 856, attribué à Louis le Germanique. M. Fritz croit que la charte de Lothaire

n'est apocryphe que dans la forme; l'acte lui-même, dit-il, ne saurait être inventé, tant les indications topographiques sont précises. Et il cite un autre texte du diplôme de Lothaire, retrouvé par lui aux archives de Strasbourg et contre lequel on ne saurait élever d'objection sérieuse. Le texte publié par Wiegand aurait été fabriqué de mémoire par les clercs de Saint-Étienne, quand l'évêque Werner eut enlevé au couvent ses archives, comme il le fit à Ebersheim qui passa en même temps sous sa domination.

P. 526. Ernst Marckwald, *Elsæssische Geschichtslitteratur des Jahres 1890*. M. Marckwald relève avec une grande conscience tous les ouvrages historiques parus sur l'Alsace en 1890. Il groupe ses matériaux sous les rubriques suivantes :

1. Revues. — 2. Études bibliographiques, catalogues, etc. — 3. Histoire générale. — 4. Époque préhistorique et romaine. — 5. Moyen âge. — 6. Temps modernes. — 7. Histoire locale. — 8. Biographies. — 9. Histoire ecclésiastique. — 10. Histoire des Juifs. — 11. Art et archéologie. — 12. Histoire littéraire. Archives et imprimerie. — 13. Histoire de la civilisation. — 14. Traditions et légendes. — 15. Linguistique. — 16. Généalogie, héraldique, numismatique. — 17. Géographie historique.

M. Marckwald a fait un travail tout aussi consciencieux pour l'année 1891 (*Zeitschrift,* 1893, p. 157). Ce catalogue, qui autrefois avait paru dans le *Jahrbuch* du *Vogesenclub* rendra aux historiens les plus grands services.

1892. Guil. Erben, *Die Anfänge des Klosters Selz*. L'impératrice Adélaïde et ses frères, les rois Conrad et Rodolphe de Bourgogne, possédèrent, vers 960, de vastes domaines en Alsace. Ceux de Conrad (Schlestadt, Guémar, Kintzheim, Wintzenheim, etc.) passèrent à sa mort au couvent de Payerne, qui avait à sa tête l'abbé de Cluny Odilon, l'historien d'Adélaïde. Ceux de Rodolphe[1] échurent probablement aux Eguisheim, puis aux Staufen. Le domaine d'Ebersheim appartenant à Adélaïde fut augmenté en 968, par Othon Ier, qui, en même temps lui en céda un autre près de la forêt sacrée de Haguenau. C'est là, sur la route de Strasbourg à Spire, près des ruines romaines de Saletio, qu'elle fonda (992) le couvent de Seltz, où elle fut ensevelie sept ans après et où, au dire d'Odilon, ses reliques opérèrent aussitôt des cures aussi merveilleuses que celles de l'impératrice Richarde à Andlau. En 994, célébrant la Noël à Erstein, avec son petit-fils Othon III, elle avait agrandi les biens du couvent, au point qu'ils s'étendirent du Rhin aux Vosges et jusqu'au diocèse de Spire, sans compter les dépendances de Suisse et d'outre-Rhin. Aussi l'importance de Selz fut-elle bientôt considérable. Le couvent fut, dès 996, soustrait à l'autorité épiscopale par une

1. Principalement Colmar et Brumath.

bulle de Jean XV[1], conservée à Carlsruhe et insérée[2] dans l'article de M. Erben qui réfute les motifs allégués contre son authenticité. Lorsque le successeur de Jean, Grégoire V, eut supprimé l'immédiateté d'Andlau, Seltz fut le seul couvent d'Alsace qui jouit de cette immunité, jusqu'à ce que Léon IX la rendit à Andlau et la conféra à Sainte-Croix, à Ottmarsheim et peut-être à Œlenberg, ce couvent d'Augustins que sa mère avait fait élever sur la hauteur de Reiningen et qui est connu par l'incendie de 1836 et le procès qui s'ensuivit.

Les privilèges accordés par Léon à Sainte-Croix, fondation de son père, furent confirmés à l'abbesse Ermengarde par Anastase IV dans une bulle datée du palais de Latran (5 mars 1154), dont l'original a été trouvé aux archives de Colmar par le nouvel archiviste, M. Eugène Waldner, et publié par lui dans le même volume de la *Zeitschrift,* page 182.

1892, p. 193-248. Hermann Ludwig (von Jan), *Das Elsass zur Karolingerzeit*[3]. C'est une sorte de dictionnaire géographique de l'Alsace au IXe siècle, au point de vue exclusif de la propriété terrienne, travail un peu aride, mais méritoire, et qui rendra les plus grands services. Il est, d'ailleurs, complété d'une manière fort heureuse par une carte de l'Alsace carolingienne. Dans une étude aussi longue et minutieuse, les erreurs de détail sont inévitables. Aussi ne nous étonnerons-nous pas d'une rectification présentée par M. Gustave Bossert (année 1893, p. 640), d'après lequel le couvent hessois de Lorsch n'aurait pas possédé seulement Brumath, mais aussi plusieurs autres domaines, dont les principaux seraient : Helisenheim (Elsenheim) *in pago Elsezgove* (mentionné en 780) ; Villa Conflents (Munster), en 767 ; Feoroder (Ferrette ?) *marca in pago Alemanniæ,* en 783 ; Berolfesheim (Bernolsheim) *in supradicto pago,* en 815.

1892, p. 320-328. Eug. Waldner, *Zur Biographie Jörg Wickrams von Colmar.* La découverte de quelques documents nouveaux permet à M. Waldner de rectifier des erreurs de détail, accréditées sur la vie et la famille du poète et romancier colmarien, depuis qu'elles se sont glissées dans l'étude qu'Auguste Stœber lui a consacrée (2e édit., Mulhouse, 1866). Le greffier Conrad Wickram de Turkheim, bourgeois de Colmar depuis 1457, et auteur (en 1495) du premier inventaire connu des archives de sa ville adoptive, eut deux fils : Vincent, qui représenta la décapole à la diète de Worms (1521), puis siégea au Conseil jusqu'à sa mort (1532) ; et Conrad, chef de la corporation des épiciers, qui fut plusieurs fois à la tête du Magistrat et mourut dans l'hiver de 1545-1546. Une copie contemporaine de son testa-

1. Appelé Jean XVI par quelques-uns.

2. Pages 25-28.

3. Sous-titre : *Nachweise zur Ortskunde und Geschichte des Besitzes der reichsländischen Vorzeit.*



ment, rédigée en mars 1545, est parvenue jusqu'à nous. Parmi ses héritiers se trouvent deux fils naturels, dont l'un, Georges Wickram, ne peut être que le poète, puisque, d'après le *Gewerfbuch* de 1537, il est le seul de son nom à Colmar, où il exerce le métier d'appariteur du Conseil jusqu'en 1554. Il a dû s'occuper en même temps de librairie, car Beatus Rhenanus écrit à Mathias Erb (1543) qu'il pourra se procurer un certain livre chez G. Wickram de Colmar. C'est cette qualité de libraire qui lui valut d'être envoyé à Spire et à Francfort, pour y vendre la traduction de Plutarque, faite par Jérôme Boner, qui était alors (1542) député de Colmar à la Diète de Spire.

Les deux pièces de Wickram, *Die Zehn Alter* et *Der treue Eckart,* furent jouées pour la première fois pendant le carnaval, l'une en 1531, l'autre en 1532.

1892, p. 329-355. Gust. Knod, *Elsässische Studenten in Heidelberg und Bologna.* Critique acerbe et passionnée des deux brochures de M. Paul Ristelhuber sur les étudiants alsaciens immatriculés aux Universités de Heidelberg et de Bologne (Paris, 1888 et 1891). Nous n'avons pas à discuter ici l'accusation de plagiat fomulée par M. Knod. Mais pourquoi veut-il rayer Eberhard de Tummenowe et Reich de Reichenstein de la liste des étudiants alsaciens ? Connaîtrait-il une autre Thumenau que celle de Plobsheim qui appartenait, avant la Révolution, aux Ribeaupierre et, depuis, aux Turkheim ? Quant aux Reichenstein, si une de leurs branches était établie à Bâle dès le xve siècle, cessent-ils d'appartenir pour cela à la noblesse alsacienne ? Pourquoi nie-il la qualité d'Alsacien à deux étudiants, l'un de Belfort, l'autre du village voisin d'Angeot, immatriculés avec l'épithète expresse de *Sundgoicus ?* Il fait suivre sa critique de 36 noms omis (p. 352-355).

1892, p. 577-655. Karl Schorbach, *Strassburgs Anteil an der Erfindung der Buchdruckerkunst.* Cet article est provoqué par les trois ouvrages du Hollandais van der Linde sur les origines de l'imprimerie et par la découverte, faite en 1890, par M. l'abbé Requin, aux archives départementales du Vaucluse, de plusieurs contrats conclus par l'orfèvre Waldvogel, de Prague, domicilié à Avignon de 1444 à 1446, pour enseigner l'art « d'écrire artificiellement ». Aurait-on imprimé à Avignon dès 1444 ? Et quel rapport y aurait-il entre les essais de Waldvogel et ceux de Gutemberg ? Pour préparer la solution de ces questions, M. Schorbach examine à nouveau les pièces du procès intenté à Gutemberg par les deux frères Dritzehen, les dépositions des témoins et le jugement du 12 décembre 1439, pièces dont il défend l'authenticité (p. 617-623). La présence de Gutemberg à Strasbourg est prouvée de 1434 à 1444. C'est en 1438 qu'un contrat quinquennal le lie à trois associés pour l'exploitation d'un art nouveau que le con-

trat ne nomme pas. Cet art ne peut être que l'imprimerie, soit à caractères mobiles, soit sur bois. Mais les résultats de cette tentative ne nous sont pas connus. Un associé meurt, et ses frères demandent la restitution des fonds engagés ou une part dans l'association. Gutemberg refuse l'un et l'autre. De là le procès, qu'il gagne. Au reste, sa situation pécuniaire n'est pas brillante. Débiteur du chapitre de Saint-Thomas, il cesse le paiement des intérêts en 1457 et meurt insolvable en 1468.

Les conclusions de M. Schorbach (p. 655) sont très réservées : la participation de Strasbourg à l'invention de l'imprimerie est de toute vraisemblance, mais ne peut se prouver. Le même auteur a inséré quelques remarques et rectifications dans la *Zeitschrift* de 1893 (p. 128).

1893, p. 34-54. Alkuin Hollænder, *Die Strassburger Generalabsolution vom Jahr 1553*[1]. Cette « absolution » que Strasbourg demande à Charles-Quint et qu'il obtient en partie, consiste dans la liquidation des dettes gênantes, provenant encore de la guerre de Smalcalde et augmentées par les préparatifs que la ville a dû faire pour se mettre à l'abri d'un coup de main de Henri II qui, après avoir occupé les Trois-Évêchés, s'avance au delà de Saverne en mai 1552. A ce moment critique, elle refuse les quatre compagnies que l'empereur a envoyées à son secours, en partie parce qu'elle craint le renouvellement des désordres que l'agglomération des troupes avait provoqués dans ses murs cinq ans auparavant, en partie pour pouvoir plus librement demander un allégement de ses charges pécuniaires. L'occasion de solliciter cette faveur se présente le 19 septembre, lorsque Charles traverse Strasbourg pour aller arracher Metz à François de Guise. Le Dr Kopp suit la cour, mais attend vainement un moment propice pour entretenir l'empereur et est obligé de s'en retourner, laissant sa supplique entre les mains du vice-chancelier. Après la levée du siège, il réitère sa tentative à Bruxelles et obtient enfin une réponse, mais non telle qu'il l'attend. Le Magistrat avait demandé le rejet des réclamations pécuniaires du duc de Brunswick et de l'ordre Teutonique, le droit d'imposer nobles et clercs autant que les bourgeois, de continuer à appliquer aux écoles et aux aumônes les revenus des couvents supprimés, enfin la diminution de la taxe d'Empire. La réponse impériale[2], datée du 26 avril et pleine de protestations d'amitié, introduit assez habilement une série de restrictions qui rendent presque illusoire la faveur accordée. Les droits des principaux créanciers sont sauvegardés et l'absolution n'est accordée que vis-à-vis des autres. Le délégué strasbourgeois présenta des objections, mais n'obtint que de vagues promesses.

1. Sous-titre : *Ein Beitrag zur Politik Strassburgs im 16. Jahrhundert.*

2. Pages 51-53.



1893, p. 197-255. Heinrich Witte, *Zur Geschichte der Burgunderkriege*[1]. C'est la continuation de l'œuvre commencée en 1886 dans le premier volume de la nouvelle série et dont la première partie a été analysée ici par M. Auerbach[2]. Il s'agissait là de Hagenbach, sur lequel de nouveaux documents ont été, depuis, trouvés à Inspruck. Bernoulli les a en partie utilisés dans sa monographie de 1890 et Witte les a publiés dans la *Zeitschrift*[3]. Ce sont trois documents :

1) Un inventaire des papiers de Hagenbach fait par le gouvernement autrichien.

2) La convocation des vassaux du Sundgau pour l'expédition contre le château d'Ortemberg, 12 novembre 1470. Cette liste, on ne sait pourquoi, omet les comtes de Tierstein et de Ribeaupierre, les barons de Montjoie et deHasenbourg et tous les prélats, sauf l'abbé de Murbach.

3) Le jugement de la cour d'Ensisheim sur l'héritage de Thuring de Hallwilr, le prédécesseur de Hagenbach qui, la veille même de ce jugement (20 août 1470), a été nommé commandant du château de Landser, seigneurie comprise dans l'héritage et annexée par la Bourgogne.

La seconde partie du travai de M. Witte traite de l'année 1475 ; elle est riche en détails curieux et précis et touche surtout à l'histoire de Strasbourg, principal belligérant (avec Bâle et Berne) dans cette campagne entreprise contre les forteresses occupées par les Bourguignons autour de Montbéliard. Charles le Téméraire consuma la première partie de l'année au siège de Neuss et ce n'est que lorsqu'il apprend la défection du duc de Lorraine qu'il se décide à engager des négociations secrètes avec l'empereur. Tout à ses idées de vengeance, il laisse son beau-frère, Édouard IV d'Angleterre, aux prises avec Louis XI, et menace la Lorraine en s'avançant jusqu'à Bar. Strasbourg ordonna à son contingent de marcher contre lui après la prise de Blamont; mais les officiers ne réussirent pas à entraîner leurs hommes, pauvres artisans enlevés à leurs foyers.

Les négociations entre les villes d'Alsace et les cantons suisses avant l'entrée en campagne ; le rôle équivoque joué par le nouveau *Landvogt,* le comte de Tierstein qui a succédé, en mai, à Hermann d'Eptingen et qui ne songe qu'à ménager les châteaux des nobles bourguignons; les querelles entre les confédérés pour le partage du butin; l'assaut des différentes forteresses franc-comtoises : tels sont les points saillants du récit de M. Witte, que nous regrettons de ne pouvoir développer davantage.

1893, p. 494-516. Aloys Schulte, *Das Geschölle der Zorn und Müln-*

1. Sous-titre : *Das Kriegsjahr 1475; die Reise gen Blamont.*

2. *Annales de l'Est,* juill. 1888, p. 447.

3. 1893, p. 646.

heim 1332. M. Schulte ajoute quelques éclaircissements et rectifications au livre du baron de Müllenheim-Rechberg[1]. D'après ce dernier, c'est sa famille qui aurait été la plus puissante des deux au moment de la chute du pouvoir aristocratique amenée par leur rivalité. Cette rivalité aurait eu aussi un caractère tout local et la compétition au trône impérial de Frédéric d'Autriche et de Louis de Bavière ne l'aurait que peu influencée. L'avis de M. Schulte diffère sur ces deux points. Il montre que par les fonctions importantes qu'ils occupaient, les Zorn avaient en main presque tous les ressorts de la justice; ils étaient d'ailleurs tous chevaliers, quoique issus d'une famille de négociants aussi bien que leurs rivaux, dont le membre le plus influent, riche banquier, avait avancé de fortes sommes à Frédéric le Beau, en 1314.

1893, p. 579-605. Otto Winckelmann. *Die Erbauer des alten Strassburger Rathauses*. Jusqu'en 1889, la construction de l'hôtel du Commerce était attribuée universellement à Specklin; puis on lui opposa Jean Schoch, qui a élevé une partie du château de Heidelberg. Badois de naissance, il passa le Rhin comme charpentier et acquit la bourgeoisie strasbourgeoise en 1572, puis fit un nouveau séjour dans son pays d'origine, comme architecte, de 1583 à 1585, c'est-à-dire pendant que l'on travaillait à l'hôtel du commerce qui, commencé en 1582, après la démolition des bâtiments qui avaient remplacé l'église Saint-Martin, en 1529, ne fut utilisé qu'en 1588 pour la réception d'une délégation de Zurich. Après examen des procès-verbaux relatifs à cette construction, M. Winckelmann conclut (p. 600) en attribuant les plans de l'hôtel, soit à Jean Schoch, soit à Ambroise Muller.

1893, p. 616-625. Eug. Waldner. *Ein Konflikt zwischen dem Rate und der Bäckerzunft zu Kolmar*. En 1495, à la procession annuelle de la Fête-Dieu, les garçons boulangers, mécontents de la place qui leur est assignée, se déclarent en grève et quittent la ville qu'ils mettent à l'index, de sorte que le magistrat ne trouve personne pour les remplacer. L'affaire traîne pendant 10 ans et est arrangée finalement par Guillaume de Ribeaupierre. Il faut dire qu'ici les grévistes sont soutenus par leurs patrons qui entrent à leur tour en lutte contre le magistrat, au point que leur corporation est supprimée de 1508 à 1512. La querelle eut un certain retentissement, puisqu'elle fut portée jusque devant l'empereur qui dut envoyer plusieurs commissaires extraordinaires à Colmar.

Théodore SCHŒLL.

1. *Zeitschrift*, 1893, p. 386.



CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

Nominations. — M. Baldensperger, agrégé des langues vivantes, a été autorisé à faire un cours libre de langue anglaise pendant l'année classique 1894-1895.

Par décret du 11 décembre, M. Lichtenberger, maître de conférences de langue allemande, est nommé professeur adjoint.

Par arrêté du 12 décembre, M. Couve, agrégé des Lettres, ancien membre de l'École d'Athènes, est nommé maître de conférences de langue et littérature grecques.

Rentrée des Facultés. — La rentrée solennelle des Facultés a eu lieu, dans la salle Poirel, le jeudi 8 novembre. M. Souriau, professeur à la Faculté des lettres, a prononcé le discours d'usage dont le sujet était : *Le but de la vie;* puis M. le Recteur a résumé les travaux de l'Université de Nancy, pendant l'année scolaire 1893-1894; il a insisté particulièrement sur le rôle important que sont appelés à jouer l'Institut chimique déjà très prospère et l'Institut anatomique qui s'est ouvert cette année.

Prix. — Les prix fondés par le Conseil général de Meurthe-et-Moselle avec le concours du Conseil municipal de Nancy, ont été décernés par l'assemblée de la Faculté à MM. Godart, Mangeot et Freschard, étudiants de licence.

Cours et conférences. — Les conférences se sont ouvertes à la Faculté le lundi 5 novembre, les cours publics le lundi 3 décembre.

Nous en publions ici le programme :

Philosophie : M. Victor Egger, professeur; M. Paul Souriau, professeur, chargé du cours. — Le *mardi,* à 4 heures. Cours public : Les éléments de la science du beau.

Le *vendredi,* à 2 heures 1/4. (Licence et Agrégation.) Cours de logique.

Le *samedi,* à 2 heures 1/4. (Licence et Agrégation.) Exercices pratiques.

Langue et littérature grecques : M. Albert MARTIN, professeur. — Le *lundi,* à 3 heures. (Licence et Agrégation.) Origines de l'éloquence grecque.

Le *jeudi,* à 10 heures. (Agrégation.) Explication d'auteurs.

Le *même jour,* à 11 heures. (Agrégation.) Exercices pratiques, thèmes grecs.

Philologie grecque : M. COUSIN, maître de conférences, chargé de deux conférences complémentaires. — Le *mercredi,* à 2 heures. (Licence.) Explication d'auteurs.

Le *vendredi,* à 2 heures. (Explication d'auteurs.)

Langue et littérature latines. — M. THIAUCOURT, professeur. — Le *mercredi,* à 8 heures 1/4. (Licence.) Explication de l'*Amphitryon* de Plaute.

Le *jeudi,* à 2 heures. (Licence et Agrégation.) Cours de littérature latine : Le Consulat de Cicéron.

Le *même jour,* à 3 heures. (Agrégation.) Explication du Livre XXVI de Tite-Live. Correction de thèmes latins.

Littérature latine : M. COLLIGNON, professeur adjoint. — Le *lundi,* à 9 heures. (Licence.) Explication d'un auteur du programme de la Licence ; Correction de dissertations latines.

Le *vendredi,* à 9 heures. (Agrégation de grammaire.) Explication d'auteurs ; Correction de versions latines.

Le *samedi,* à 9 heures 1/2. (Licence.) Cours de littérature latine.

Langue et littérature françaises : M. Émile KRANTZ, professeur. — Le *lundi,* à 8 heures 3/4. (Agrégation de grammaire.) Explication d'auteurs.

Le *même jour,* à 10 heures. (Licence.) Explication d'auteurs : Les poètes. — Correction de dissertations françaises.

Le *jeudi,* à 8 heures 3/4. (Licence.) Explication d'auteurs : Les Prosateurs.

Le *vendredi,* à 4 heures. Cours public : L'esprit et la doctrine classiques en France, de Descartes à Voltaire.

Langue française du moyen âge : M. ÉTIENNE, docteur ès lettres, chargé d'un cours complémentaire. — Le *lundi,* à 10 heures 1/4. (Agrégation de grammaire.) Histoire de la conjugaison française.

Le *mardi,* à 10 heures 1/4. Conférence alternative de quinzaine pour l'Agrégation de grammaire et la Licence littéraire.

Grammaire des langues classiques : M. Cousin, maître de conférences.

Le *mercredi,* à 10 heures 3/4. (Agrégation.) Cours de grammaire. Exercices pratiques.

Le *vendredi,* à 10 heures 3/4. (Licence.) Cours de grammaire : Le *Verbum infinitum.*

Le *samedi,* à 10 heures 3/4. (Licence et Agrégation.) Principes de rythmique.

Langues et littératures étrangères : M. Grucker, professeur. — Le *mardi,* à 2 heures 1/2. Cours fermé : Questions d'histoire et de critique littéraire se rattachant au programme de l'Agrégation.

Le *jeudi,* à 2 heures et à 3 heures. Explication d'auteurs. Exercices pratiques préparatoires à la Licence et à l'Agrégation d'allemand.

Philologie allemande : M. Lichtenberger, maître de conférences. — Le *mercredi,* à 4 heures. Cours public : L'œuvre poétique de Richard Wagner.

Le *vendredi,* à 8 heures 1/2. (Agrégation et Licence). Exercices pratiques.

Le *samedi,* à 8 heures 1/2. (Agrégation et Licence.) Explication d'auteurs.

Langue anglaise : Cours libre. M. F. Baldensperger, agrégé. — Le *vendredi,* à 10 heures 1/2. — Explication des auteurs anglais de la Licence et de l'Agrégation d'allemand.

Histoire ancienne et archéologie : M. Ch. Diehl, professeur. — Le *lundi,* à 4 heures. Cours public : La civilisation byzantine sous le règne de Justinien.

Le *mardi,* à 10 heures 1/2. (Agrégation d'histoire.) Exercices pratiques.

Le *mercredi,* à 10 heures 3/4. (Licence littéraire, Licence et Agrégation d'histoire.) Les Institutions romaines sous la République.

Histoire du moyen âge : M. Pfister, professeur d'histoire de l'Est de la France. — Le *mardi,* à 2 heures. (Licence et Agrégation.) Les Carolingiens.

Le *jeudi,* à 2 heures. Exercices pratiques. (Agrégation d'histoire.)

Le *samedi,* à 4 heures. Cours public : Histoire sommaire de Nancy.

Histoire moderne : M. Pariset, chargé d'un cours complémentaire. — Le *lundi*, à 2 heures 1/2. (Licence et Agrégation.) — Exercices critiques.

Le *mardi,* à 10 heures 1/2. (Agrégation.) Exercices pratiques.

Le *mercredi,* à 9 heures 1/2. (Licence et Agrégation.) Questions d'histoire du XVIIIe siècle.

Géographie : M. Auerbach, professeur. — Le *vendredi,* à 2 heures. (Licence et Agrégation.) L'Algérie.

Le *samedi,* à 10 heures. (Agrégation.) Exercices pratiques. Thèse.

Le *même jour,* à 2 heures. (Licence.) Exercices pratiques.

Rapport de M. le Doyen. — M. le Doyen a présenté au Conseil général des Facultés et au Conseil académique, le rapport sur les travaux de la Faculté, dont nous détachons les passages suivants :

Monsieur le Recteur,
Messieurs,

Au commencement de l'année qui vient de finir, la chaire de philosophie a été privée de son titulaire qui comptait parmi les plus anciens professeurs de la Faculté. Un arrêté ministériel du 7 novembre 1893 a chargé M. Victor Egger d'un cours de philosophie à la Faculté des lettres de Paris, pour l'année scolaire 1893-1894.

M. Egger avait été appelé de Bordeaux à Nancy, au milieu de l'année 1882, pour y remplacer M. Jules Gérard, nommé recteur de l'Académie de Grenoble. Il a donc donné ici un enseignement de près de onze ans, sans interruption. Il représentait à lui seul la philosophie avec une rare originalité. M. Egger restant titulaire de la chaire de Nancy, il serait prématuré de lui faire déjà nos adieux. D'autre part, il serait contraire à son propre désir, de souhaiter à M. Egger autre chose que ce qu'il a si vivement et si constamment souhaité lui-même, c'est-à-dire que la Sorbonne se l'attache définitivement. En attendant ce moment, qui est sans doute prochain, je ne saurais mieux faire, pour exprimer les sentiments que la perspective de cette séparation inspire à ses collègues, que de m'en tenir aux termes excellents en lesquels la plume amie de M. Pfister a annoncé aux lecteurs des *Annales de l'Est,* dans la Chronique de la Faculté (numéro de janvier 1894), la délégation de M. Egger à la Sorbonne. « M. Egger, dit-il, a groupé autour de lui des élèves choisis, auxquels il apprenait avant tout à développer leurs qualités naturelles et à réfléchir. Il les suivait, dans leur carrière, avec une vive sympathie, ne cessant de leur prodiguer ses conseils, même après qu'ils avaient quitté nos bancs; il aimait à parler d'eux et à vanter leurs mérites... La préparation de ses cours et de ses conférences, la composition de ses articles n'ont pas empêché M. Egger de prendre une part très considérable à la vie commune de la Faculté des lettres. Il était le plus consciencieux et le plus scrupuleux des examinateurs... Il a repré-

senté aussi la Faculté au Conseil académique et au Conseil général et il a toujours été prêt à défendre nos droits. Enfin, à diverses reprises, il a été désigné pour siéger parmi les juges de l'agrégation de philosophie; une part de cet honneur retombait sur la Faculté de Nancy[1]. »

Par arrêté ministériel du 21 novembre, M. Paul Souriau, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, a été chargé, sur sa demande, d'un cours de philosophie à la Faculté des lettres de Nancy. Après avoir professé successivement aux Facultés de Besançon, de Lyon, d'Aix et de Lille, M. Paul Souriau a choisi Nancy pour s'y arrêter et s'y fixer.

Cette préférence, flatteuse pour nous, serait déjà à elle seule un titre suffisant pour que nous désirions installer le plus vite possible M. Souriau dans notre chaire magistrale. Mais il a d'autres titres, et des meilleurs, et autant qu'on en puisse avoir.

Par ses leçons et par ses livres, M. Souriau n'a cessé de donner, dès sa sortie de l'École normale supérieure, la mesure croissante de sa haute valeur et de sa féconde activité intellectuelle. C'est un penseur libre, ingénieux et fort, pour qui la philosophie n'est point un corps de doctrine strict et impérieux, mais un large, un incessant renouvellement de vues supérieures et personnelles sur les plus hauts, je pourrais dire les plus beaux problèmes de la science, de l'art et de la vie. Quand on a pensé et écrit *l'Esthétique du mouvement* et la *Suggestion dans l'art,* pour ne citer que ces deux ouvrages, on a pris rang, en première ligne, parmi les maîtres les plus distingués de notre école actuelle de philosophie française. Qu'il me soit permis d'exprimer en outre toute la joie que j'éprouve personnellement à retrouver en M. Paul Souriau, comme collaborateur et collègue, un de mes plus sympathiques camarades de promotion, dont le caractère élevé et le commerce sûr, après bien des années d'éloignement, m'avaient laissé un vivant et cher souvenir.

Les pouvoirs du doyen en exercice ayant pris fin en décembre 1893, la Faculté et le Conseil général ont proposé en première ligne, M. Krantz qui a été nommé doyen pour une nouvelle période de trois ans, à dater du 5 décembre.

La place laissée vacante par M. Egger, au Conseil général des Facultés, a été offerte par ses collègues à M. Pfister, lequel, à la suite de son élection, a donné sa démission du Conseil académique. Il y a été remplacé par M. Diehl.

Par arrêté du 25 décembre 1893, M. Albert Martin a été promu, au choix, de la 4e à la 3e classe.

Un changement important et, pour tout dire, regrettable s'est produit

1. *Annales de l'Est,* 8e année, janvier 1894, p. 131.

dans le personnel de la bibliothèque. Notre sous-bibliothécaire, M. Doudelez, nous a été enlevé au moment où, bien maître de son service, il nous faisait particulièrement apprécier son intelligence et son zèle. Un arrêté du 9 juin, en le nommant, sur sa demande, à Lille, sa ville natale, nous a envoyé de Lille, à sa place, M. Battesti.

Quoique j'aie déjà, en d'autres lieux, exprimé les regrets que nous a causés la retraite d'abord, puis, deux mois après, la mort soudaine de notre vieil appariteur Sébastien Humbert, je tiens à leur faire encore une place dans ce rapport et à redire tout le bien que nous pensions de cet excellent serviteur et toute l'affectueuse déférence que nous avions pour lui. Humbert, qui datait de la restauration même de la Faculté, en 1854, ne l'a quittée que le 1er janvier 1893, après trente-neuf ans d'irréprochables services et âgé de plus de soixante-quinze ans. Actif, ponctuel, dévoué, plein de révérence pour ses chefs, de politesse et de prévenance avec les étudiants et le public, d'un caractère égal et modeste, attaché à ses fonctions comme à un devoir, aimant « sa Faculté » d'une profonde affection, Humbert a été pendant sa longue carrière le modèle des appariteurs. Quand, au mois de mars suivant, la mort l'a enlevé tout d'un coup, la Faculté tout entière, professeurs et étudiants, s'est associée par des témoignages sympathiques au deuil de sa famille et de ses nombreux amis.

Par un arrêté ministériel du 15 janvier 1894, M. Charles Morquin, ancien soldat de 1870, garçon de bureau à l'Académie depuis treize ans, a été nommé appariteur.

II. Enseignement.

Comme toujours, l'enseignement s'est réparti en cours publics et en conférences fermées. Les cours ouverts ont été au nombre de trois seulement :

Le cours de *Philosophie,* où M. Paul Souriau a traité de l'*Idéal moral;* celui de *Littérature étrangère,* que M. Grucker a consacré à l'étude de la *Littérature allemande au* XIXe *siècle;* et celui d'*Histoire de l'Est de la France,* dont M. Pfister avait fait une étude *de l'Alsace sous la domination française.* Ces trois séries de leçons semestrielles ont été suivies assidûment par un public nombreux et fidèle.

Les conférences fermées ont été faites aux mêmes heures et en même quantité que l'année dernière. Je veux signaler toutefois une heureuse addition que nous devons à la bonne volonté, toute désintéressée, de M. Millot, chargé d'un cours de météorologie à la Faculté des sciences, qui a donné à nos élèves de la section d'histoire sept conférences spéciales adaptées aux programmes de géographie. Ces leçons complémentaires ont

été pour nos étudiants d'un précieux secours et d'un vif intérêt. La Faculté en exprime sa gratitude à M. Millot.

En attendant l'organisation officielle d'une conférence d'anglais qui nous est promise, nous avons trouvé une occasion inespérée de pourvoir provisoirement à cet enseignement, rendu indispensable par le programme actuel de l'agrégation d'allemand, dont Nancy est un des principaux centres de préparation. Un de nos anciens élèves des plus distingués, M. Fernand Baldensperger, reçu brillamment à l'avant-dernier concours d'agrégation pour les langues vivantes, nous a demandé d'ouvrir à la Faculté des lettres un cours libre d'anglais, à raison d'une conférence par semaine. Cette proposition répondait trop bien à nos besoins et à nos vues pour que nous ne nous soyons pas empressés de l'accueillir favorablement, d'autant que M. le Directeur de l'enseignement supérieur y a donné sa haute approbation et promis son encouragement. C'est donc avec une vive satisfaction que la Faculté s'est ouverte à M. Baldensperger, heureuse de se recruter ainsi elle-même dans ses propres élèves ; heureuse aussi d'appliquer, pour la première fois, à son profit, ces intentions d'autonomie et de décentralisation universitaire, venues d'en haut, dont l'institution des cours libres est une forme libérale qui peut, avec des précautions et des garanties, devenir féconde.

Le nombre des étudiants a été un peu inférieur, cette année, à celui de l'année dernière. Voici comment se sont répartis nos 92 auditeurs régulièrement inscrits :

Licence littéraire	16
— de philosophie	5
— d'histoire	9
— d'allemand	12
Étudiants divers	5
Total	47
Agrégation de philosophie	1
— d'histoire	6
— de grammaire	14
— d'allemand	10
Total	31

En outre, quatorze étudiants libres, appartenant au droit ou à l'enseignement primaire, sans préparer aucun examen, ont suivi les cours et conférences de la Faculté.

III. Collation des grades.

Doctorat.

Le samedi 14 avril 1894, à 10 heures du matin, M. Baumont, professeur d'histoire et principal du collège de Lunéville, a soutenu devant la Faculté les deux thèses suivantes :

1° De Luxoviensium abbatum potestate et quomodo Luxoviensis terra Comitatui Burgundiæ adjuncta fuerit.

2° Étude sur le règne de Léopold, duc de Lorraine (1697-1729).

M. Baumont a été jugé digne du grade de docteur ès lettres avec la mention très honorable.

La compétence toute spéciale de plusieurs des juges de M. Baumont, et le soin extrême avec lequel ils avaient préparé leur argumentation aussi bien que la solide érudition du candidat ont donné à cette séance un vif intérêt.

Nous nous félicitons de plus en plus de voir se réaliser les effets prévus de l'institution d'une chaire d'histoire locale. Au lieu que naguère une soutenance de doctorat était à la Faculté de Nancy un événement rare et qui ne se renouvelait guère que de dix en dix ans, voici qu'en deux ans à peine nous avons eu l'occasion de faire deux docteurs et de doter l'histoire de la Lorraine de deux bons livres.

L'enseignement de M. Pfister, non moins que l'autorité et le don excitateur du professeur, constituent un centre d'attraction pour nos jeunes historiens en quête de sujets de travaux. Leur bonne volonté qui, livrée à elle seule, resterait peut-être longtemps indécise et stérile, trouve auprès de ce maître dévoué une direction immédiate avec des encouragements ardents et de précieux conseils.

J'ajoute, toutefois, que nous ne souhaitons pas que tous nos futurs candidats au doctorat se confinent dans l'histoire locale, et que nous accueillerons avec une large hospitalité tous les travaux, dignes du titre de thèse, qui répondront aux branches multiples de notre enseignement.....

RÈGLEMENT

POUR

L'OBTENTION DU DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES D'HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique, en date du 28 juillet 1894, il a été institué un diplôme d'études supérieures d'histoire et géographie, dont la production sera exigée, à partir du concours de 1896, de tout candidat à l'agrégation d'histoire. Ce diplôme sera délivré par les Facultés des lettres, après qu'il aura été satisfait aux quatre épreuves suivantes :

1° Examen et discussion d'un mémoire d'histoire ou de géographie dont le sujet aura été choisi par le candidat et agréé par les professeurs et maîtres de conférences d'histoire et de géographie de la Faculté.

2° Discussion d'une question d'histoire et d'une question de géographie indiquées au candidat trois mois à l'avance par les professeurs de la Faculté.

3° Explication critique d'un texte historique ou d'un texte géographique choisi par le candidat et agréé par les professeurs de la Faculté.

4° Une épreuve tirée, au choix du candidat, soit des études auxiliaires de l'histoire (archéologie, épigraphie, paléographie, bibliographie), soit de la géographie générale.

Par circulaire ministérielle du 17 novembre 1894, il a été spécifié que chaque Faculté des lettres devrait, selon ses convenances, déterminer, en pleine liberté, le caractère des épreuves, la forme et la teneur de l'examen. En conséquence, les professeurs et maîtres de conférences d'histoire et géographie de la Faculté des lettres de Nancy, après en avoir délibéré, ont arrêté le règlement suivant pour la délivrance du diplôme d'études supérieures d'histoire et géographie.

Art. I. — Il y aura chaque année, pour l'obtention du diplôme à la Faculté des lettres de Nancy, deux sessions d'examen : la première au commencement du mois de décembre, la seconde dans la semaine qui suivra la

rentrée de Pâques. A cette seconde session ne pourront, en règle générale, se présenter que les seuls candidats ajournés à la session de décembre.

Art. II. — Conformément aux indications de la circulaire du 17 novembre, la session sera annoncée à l'avance par voie d'affiche, ainsi qu'il est d'usage pour les thèses de doctorat. L'examen sera public et sera tenu dans une des salles de la Faculté.

Art. III. — Conformément aux indications de la circulaire du 17 novembre, l'accès du nouveau diplôme sera non seulement ouvert aux candidats à l'agrégation, mais, d'une manière générale, à quiconque voudra faire des études historiques désintéressées, qu'il soit un étudiant d'une autre Faculté ou un étudiant étranger, ou un travailleur tout à fait volontaire. Aucune condition de grade ne sera, *dans ce cas,* exigée des candidats au diplôme.

Art. IV. — Relativement au caractère des différentes épreuves, la Faculté a décidé ce qui suit :

A. *Discussion du mémoire.* — 1° Le sujet du mémoire présenté par le candidat devra, en règle générale, être choisi parmi les matières de recherches scientifiques étudiées par les professeurs d'histoire et de géographie de la Faculté dans les conférences spécialement consacrées à la préparation du diplôme.

2° Le mémoire devra être remis, dès la rentrée de novembre, entre les mains des professeurs de la Faculté.

3° L'épreuve orale consistera en une leçon critique choisie par le jury dans le mémoire remis par le candidat, et pour la préparation de laquelle vingt-quatre heures seront accordées au candidat. Cette leçon aura une durée de trois quarts d'heure.

4° Elle pourra être suivie d'une discussion critique de la leçon faite, et d'interrogations sur les points du mémoire non visés par la leçon. La durée de cette épreuve n'excédera pas une demi-heure.

B. *Discussion des questions d'histoire et de géographie.* — 1° Les professeurs de la Faculté indiqueront, au mois de juillet précédant la session de décembre et trois mois avant la session de Pâques, la question d'histoire et la question de géographie proposées aux candidats.

2° Ces questions, rédigées sous la forme d'une courte position de thèse, énonçant une proposition à discuter, une affirmation à démontrer, seront choisies en règle générale dans les matières de recherches scientifiques étudiées par les professeurs d'histoire et géographie de la Faculté dans les conférences préparatoires au diplôme. La question d'histoire sera choisie,



par voie de tirage au sort, entre deux formules prises dans les périodes de l'histoire autres que celles à laquelle appartiendra le sujet du mémoire [1].

3° La discussion de ces positions de thèse aura lieu, sans préparation préalable accordée au candidat, sous forme d'interrogations critiques posées par les membres du jury. La durée de l'épreuve, pour chacune des positions de thèse, sera d'une demi-heure.

C. *Explication de texte.* — 1° Au mois de juillet précédant la session de décembre, ou trois mois avant la session de Pâques, les candidats présenteront à l'agrément des professeurs de la Faculté le texte historique ou géographique qu'ils se proposent d'expliquer.

2° Ce texte pourra être choisi parmi les documents ayant servi à la préparation du mémoire.

3° Le texte proposé aura une longueur moyenne de quatre à cinq pages, dans l'intérieur desquelles, pour l'épreuve orale, le jury choisira le passage d'explication.

4° A l'épreuve orale, le passage étant désigné, un quart d'heure sera laissé au candidat pour préparer son explication critique. L'épreuve aura une durée de vingt minutes; elle pourra, s'il y a lieu, être suivie d'interrogations.

D. *Interrogations sur les sciences auxiliaires de l'histoire.* — 1° L'épreuve tirée des sciences auxiliaires de l'histoire aura une durée d'un quart d'heure.

2° Il sera tenu grand compte aux candidats de présenter à l'examen plusieurs matières d'interrogations, et la Faculté souhaite vivement que cette possibilité devienne une règle générale.

Art. V. — Le jury sera composé des professeurs et maîtres de conférences d'histoire et de géographie de la Faculté, sous la présidence du doyen. Pourront s'adjoindre à eux tous professeurs de la Faculté des lettres qui voudront, dans les limites de temps spécifiées plus haut, prendre part à l'examen.

Art. VI. — Conformément à l'arrêté du 28 juillet, le diplôme portera la mention détaillée des épreuves soutenues et des notes obtenues. Il sera, conformément à la circulaire du 17 novembre, signé du doyen et des pro-

1. Si, par exemple, le sujet du mémoire est pris dans l'histoire ancienne, deux formules de questions seront choisies, l'une dans l'histoire du moyen âge, l'autre dans l'histoire moderne et contemporaine; et le candidat tirera au sort, entre ces deux propositions, la matière de l'épreuve.



fesseurs qui ont pris part à l'examen, et délivré par le recteur, président du conseil général des Facultés.

Art. VII. — La première session d'examen sera ouverte au mois de décembre 1895.

Nancy, 20 novembre 1894.

Le Doyen de la Faculté des lettres,

E. Krantz.

Les Professeurs d'histoire et de géographie de la Faculté des lettres,

Pfister,
Diehl,
Auerbach,
Pariset.

Licence ès lettres. — Une session pour la licence ès lettres s'est ouverte à la Faculté, le mardi 13 novembre, et a été close le samedi 17. — Les candidats ont traité à l'écrit les sujets suivants :

1° *Épreuves communes.*

Dissertation latine. — *Quæritur quid præcipue intersit inter Æneida et Pharsaliam.*

Dissertation française. — Vous ferez la critique de cette assertion de Voltaire, dans son discours de réception à l'Académie française, le lundi 9 mai 1746 :

« Les grands talents sont toujours nécessairement rares, surtout quand le goût et l'esprit d'une nation sont formés. Il en est alors des esprits cultivés comme de nos forêts, où les arbres pressés et élevés ne souffrent pas qu'aucun porte sa tête trop au-dessus des autres. — Quand le commerce est en peu de mains, on voit quelques fortunes prodigieuses et beaucoup de misère ; lorsqu'enfin il est plus étendu, l'opulence est générale ; les grandes fortunes sont rares. C'est précisément, messieurs, parce qu'il y a beaucoup d'esprit en France, qu'on y trouvera dorénavant moins de génies supérieurs. »

2° *Épreuves spéciales.*

a) *Lettres.* — *Thème grec.* — Que faire d'Égésippe qui demande un emploi? Le mettra-t-on dans les finances, etc.... *jusqu'à :* que la République elle-même ait besoin de leur industrie et de leurs lumières. (LA BRUYÈRE. *Du mérite personnel.*)

Questions de grammaire et de métrique. — 1° Déclinaison, emploi et sens des mots πρέσβυς, πρεσβύτης et πρεσβεύτης. — 2° Désinences de l'infinitif présent passif en latin. — 3° Traduire et analyser au point de vue de la syntaxe la phrase suivante : Εἰπέ μοι, ἔφην ἐγώ, jusqu'à : Εἶπον ἄν, ἔφη, ὅτι ὡς ἰατρῷ. Platon, Protag. III. ABC. — 4° Vers d'Homère. *Iliade,* XV, 128-131 et de Lucain, *Pharsale,* I, 151-154. Comparer la métrique de ces deux passages et, à chaque rapprochement, retracer les transformations successives de l'hexamètre dactylique. — 5° Traduire la phrase suivante de Villehardouin : *Et quant ce vit Jofroiz li mareschaus de Champaigne,* jusqu'à : *si les mirent en lor bataille.*

b) *Histoire.* — *Histoire ancienne.* — La Gaule romaine au Ier siècle de l'Empire.

Histoire moderne et géographie. — Étienne Marcel et les États généraux de 1355 à 1358.

Le Missisipi.

c) *Langues vivantes.* — *Thème allemand.* — « L'homme ne s'intéresse qu'à l'homme. La nature elle-même ne nous plaît que.... etc., *jusqu'à :* tant il prête sa vie à tout ce qu'il touche. » (SAINT-MARC GIRARDIN.)

Version allemande. — *Nun begann auch das Geläute der Glocken,* jusqu'à : *Dome und Kirchen von London begraben sind.* (Julius RODENBERG.)

Quatorze candidats étaient inscrits, dont un déjà licencié ès lettres (mention *Lettres*), se présentait à la Licence d'allemand. — Sept ont été admis au grade; ce sont : MM. Cunche, Helbig, Gœchner, Bultingaire, Claude, Devos et Thiry.

Baccalauréat. — Les épreuves écrites du baccalauréat ès lettres ont eu lieu le lundi 5 novembre, à Nancy, à Épinal et à Bar-le-Duc. Les candidats inscrits ont composé en une série unique. — Pour la philosophie, ils ont eu le choix entre les trois sujets suivants :

a) L'homme a-t-il des instincts?

b) Les animaux ont-ils vraiment de l'intelligence?

c) Le principe de causalité nous est-il garanti par l'expérience?

Composition scientifique. — Description de la balance. — Conditions de justesse et de sensibilité. — Qu'est-ce que le pollen? A quoi sert-il?

Pour la composition française, les sujets suivants ont été proposés aux candidats du baccalauréat classique (1re partie) :

A. Tableau de la famille royale de France, de la majorité de Louis XIV à sa mort. Esquisser les portraits des princes et princesses qui ont joué un rôle dans la politique intérieure et extérieure, la guerre et les lettres.

B. Quelles sont les principales sources de l'histoire de Rome, depuis sa fondation jusqu'à l'époque de Tacite inclusivement? Donner pour cette période la liste chronologique des historiens latins que vous connaissez, avec des indications sommaires sur leur vie, leurs œuvres et leur genre de talent.

C. Comparer et apprécier les deux définitions suivantes de l'amitié données, la première par Cicéron, la seconde par Salluste. 1° *Est autem amicitia nihil aliud nisi omnium divinarum humanarumque rerum cum benevolentia et caritate summa consensio.* 2° *Idem velle atque idem nolle, ea demum firma amicitia est.*

Version latine. — Les vrais biens. Cicéron, *Paradoxa,* I, 1. Depuis : *Nunquam mehercule ego neque pecunias...* jusqu'à : *quæ nos appellamus etiam bona.*

Les candidats au baccalauréat moderne (1re partie) ont eu à choisir pour la dissertation française, entre les deux premiers sujets du baccalauréat classique et le sujet suivant :

Cette maxime de Boileau :

« L'esprit n'est point ému de ce qu'il ne croit pas. »

est-elle vraie de tous les genres littéraires? Ne pourriez-vous pas citer de nombreux exemples et tout voisins de Boileau, qui la restreignent ou la contredisent?

269 candidats se sont fait inscrire pour les divers baccalauréats et 267 ont subi les épreuves, 151 pour le baccalauréat classique (1re partie), 51 pour le baccalauréat classique (2e partie), 2 pour l'ancien baccalauréat



ès lettres (2e partie), 62 pour le baccalauréat moderne (1re partie), 1 pour le baccalauréat moderne (1re partie).

1° Sur les 151 candidats, 53 avaient été déclarés admissibles à la dernière session, 39 ont été éliminés après les épreuves écrites, 41 ajournés après les épreuves orales, et 71 définitivement admis, dont 1 avec la mention *bien,* 10 avec *assez bien,* et 60 avec *passable.*

Proportion : 47 p. 100.

2° Sur les 51 candidats, 18 jouissaient déjà du bénéfice de l'admissibilité, 4 ont été éliminés à l'écrit, 14 ajournés à l'oral, 33 ont été reçus, dont 1 avec la mention *bien,* 9 avec *assez bien,* 23 avec *passable.*

Proportion : 64 p. 100.

3° Sur les 2 candidats, 1 a été éliminé à l'écrit, 1 a été reçu, avec la mention *assez bien.*

Proportion : 50 p. 100.

4° Sur les 62 candidats, dont 16 déjà admissibles, 26 ont été éliminés à l'écrit, 13 ajournés à l'oral, 23 définitivement reçus, dont 1 avec la mention *bien,* 8 avec *assez bien,* 14 avec *passable.*

Proportion : 37 p. 100.

5° *Baccalauréat moderne.* — Lettres (Philosophie). — Un seul candidat s'est présenté et a été reçu avec la mention *assez bien.*

Prix. — L'Assemblée des professeurs du Collège de France, dans sa réunion du 23 décembre 1894, a décerné le prix Saintour (3,000 fr.) à M. Laurent, agrégé d'histoire, ancien élève de la Faculté des lettres de Nancy.

Le Gérant,
Ch. Pfister.



Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie.



DES RAISONS

DE LA POPULARITÉ D'HORACE

EN FRANCE

C'est un fait reconnu que de tous les pays où les études grecques et latines ont le plus de cours, la France est celui où Horace a de tous temps rencontré le plus de lecteurs et d'interprètes. Je dis le plus d'interprètes, et non le plus de réviseurs de son texte; car de ces derniers l'Allemagne fourmille; et c'est chose curieuse que les tentatives, on pourrait dire les attentats de toute sorte dont ce texte, comme d'ailleurs celui de tous les auteurs grecs et latins, a été l'objet de la part des philologues d'outre-Rhin.

Il semble que pour eux l'antiquité classique soit un champ de bataille perpétuellement ouvert, où jeunes et vieux se disputent, et bien souvent aux dépens de l'auteur, le prix de l'érudition. C'est au point qu'on a pu s'inquiéter un instant de ce qu'étaient en train de devenir les auteurs classiques entre les mains de la critique allemande. On aurait eu tort toutefois de trop s'alarmer, la critique se chargeant elle-même le plus souvent de guérir les blessures qu'elle a faites, c'est-à-dire de refaire les textes qu'elle a défaits. Qui suit en effet un peu attentivement les travaux de la philologie allemande s'aperçoit bien

vite que, par suite de l'émulation désordonnée qui les inspire, ces travaux tournent dans une sorte de cercle vicieux, l'honneur consistant pour chaque génération de philologues qui survient, à dire exactement le contraire de ce qu'a dit celle qui l'a précédée, à la charge d'être elle-même contredite par celle qui la remplacera.

Il ne semble pas d'ailleurs que pour être chez eux l'objet de si nombreux travaux, Horace en soit plus goûté des Allemands. On y discute fort au long sur le nombre et la valeur respective des manuscrits, sur les leçons diverses même les plus insignifiantes, sur les différentes éditions, sur les détails les plus minutieux et les plus insaisissables de la métrique, et on a raison pour quelques-unes de ces questions qui ont vraiment leur importance, comme celle du texte par exemple qui est capitale ; mais, et en cela on a tort, on néglige ou l'on met sur le second plan la pensée de l'auteur, son inspiration, son âme en un mot, c'est-à-dire tout ce qui le fait vivre pour la postérité.

Aussi peut-on dire qu'Horace n'est vraiment pas populaire en Allemagne, ou bien, s'il l'est, que c'est précisément pour des raisons contraires à celles qui lui donnent du prix aux yeux des lecteurs français. On pourra s'en faire une idée quand on saura qu'il s'est rencontré un Allemand pour découvrir que ce qui fait la beauté de la partie lyrique de l'œuvre d'Horace, c'est que chacune de ses odes contient un syllogisme en forme. Vous ne vous en doutiez pas, et Horace encore moins, j'imagine. Il serait étrange en effet qu'un esprit aussi alerte, aussi net et aussi vif, aussi armé de pied en cap contre tout ce qui peut offrir l'ombre d'un ridicule, fût goûté dans un pays où il semble qu'un auteur ne réussisse qu'à proportion de la peine et de l'ennui qu'il procure au lecteur.

Pourquoi Horace au contraire a-t-il été toujours si populaire en France, et une preuve de cette popularité, c'est, sans parler des traductions que chaque année chez nous autrefois faisait éclore, le nombre considérable de manuscrits qui en ont été faits au moyen âge dans nos couvents de Bénédictins, d'où ils

se sont répandus par centaines dans nos bibliothèques et jusque dans les bibliothèques étrangères? Pourquoi Horace, comme on l'a dit, est-il le dernier lien par lequel les Français, pour qui les études classiques ne sont plus qu'un souvenir, se rattachent encore au latin? Il ne serait peut-être pas sans intérêt de le chercher, et je voudrais essayer de le dire.

Une des premières raisons de l'attrait qu'exerce sur nous Horace, c'est, si je ne me trompe, la perfection de son art, c'est la netteté et la précision de son style qui mettent si bien en relief la sagesse de sa pensée et la grâce piquante dont il la relève. Chez les autres peuples, chez ceux du Nord comme chez ceux du Midi, l'art en poésie pour des raisons différentes n'a qu'une valeur secondaire; chez les uns, parce que la profondeur du sentiment le fait oublier; chez les autres, parce qu'il est trop facile et tout extérieur, à ce point qu'il est presque indépendant de la pensée, la langue toute seule, comme l'italienne par exemple, étant déjà par elle-même une mélodie.

En France, l'art a tout son prix, parce qu'il n'est autre chose que la forme la plus parfaite de la pensée ou du sentiment, parce qu'il n'est que cette pensée et ce sentiment mis en lumière dans la langue du rythme, et aussi — c'est à la fois son avantage et son désavantage — parce qu'il relève peut-être encore plus chez nous de la culture que de l'inspiration.

Il résulte de là que personne n'est plus sensible qu'un Français à la perfection de l'art d'Horace, et n'est par toutes ses habitudes comme par son tempérament mieux préparé à le goûter. En effet, malgré les atteintes que le goût a pu subir en France, il ne continue pas moins à y trouver encore son plus sûr asile. Et maintenant, pour entrer dans le détail, qu'est-ce que cet art qu'on a pu quelquefois qualifier d'impeccable, au moins dans les *Odes*, tant il échappe à la critique? Est-ce seulement, comme chez Catulle, Ovide et Properce, — je ne parle pas de Virgile qui par le fond comme par la forme échappe à toute comparaison — est-ce seulement la mise en œuvre plus ou moins habile de toutes les ressources de la langue et de la

prosodie au service d'une brillante imagination? C'est bien mieux et bien plus; c'est, et il nous donne lui-même çà et là son secret, particulièrement dans la *Lettre aux Pisons*, — c'est l'appropriation parfaite de la forme à l'idée, du rythme au sentiment; c'est le renouvellement de l'idiome national, soit au moyen d'alliances de mots ingénieuses, soit à l'aide de termes nouveaux qui l'enrichissent, empruntés à une langue sœur. Car cet Horace, si parfait, si classique pour nous, a été, de son temps, en poésie, un novateur, ce qu'on appelle un oseur, un déplaceur de bornes; et il lui a fallu, pour se créer, en plein latin, une langue en convenance parfaite avec l'allure et le tour de sa pensée, livrer plus d'un combat aux champions fanatiques de la vieille poésie.

Si Horace les eût crus, ces conservateurs obstinés de la vieille langue et du passé, il n'aurait dû avoir d'autre vocabulaire et d'autre syntaxe que le vocabulaire et la syntaxe d'Ennius et de Lucilius, voire même de Nævius et de Livius Andronicus dont ses maîtres lui dictaient, dans son enfance, les poésies quelque peu rouillées. La langue leur semblait fixée dans les formes consacrées par les vieux poètes de la République. Ils ne voyaient pas que lui défendre tout enrichissement ultérieur, c'était en arrêter la sève, c'était en faire une langue morte; car s'il est un signe de vie entre tous, c'est le mouvement; et qui dit mouvement dit pas en avant ou progrès.

Ils ne savaient pas davantage que chaque siècle, pour toute une partie de ses idées, pour la plus neuve au moins, c'est-à-dire pour celle qui lui est propre, se crée lui-même son dictionnaire et jusqu'à un certain point sa syntaxe, et que ce n'est qu'à ce prix qu'une langue reste vivante et féconde, sans compter que dans les innovations de cet ordre, comme dans bien d'autres d'ailleurs, le temps se charge toujours de faire des audaces de la veille, quand elles sont le fruit du génie, la grammaire et la loi du lendemain.

C'est ce qu'Horace avait admirablement compris, lorsqu'il entreprit de dire à son tour à ses contemporains ce qu'il

avait dans l'âme et dans le cœur; et c'est ce qu'il exécuta avec ce rare mélange de hardiesse et de prudence qui caractérise son art, ne laisant rien perdre de ce qui méritait d'être conservé de la langue de ses prédécesseurs dans le genre lyrique et dans le discours familier qui comprend les satires et les épîtres, et s'en montrant l'héritier intelligent par tous les perfectionnements qu'il osait y apporter de son chef.

Comme Virgile avait transformé dans ses poèmes rustiques et dans son *Énéide* la fleur et l'âme de la langue des vieux poètes ses prédécesseurs, ainsi Horace, par un travail de transformation analogue, s'est approprié tout ce que la poésie lyrique et satirique avait produit avant lui, et de plus en a tiré l'épître qui est sa création personnelle; car rien avant lui chez les Grecs comme chez les Latins ne lui en offrait de modèle. Il a mis ainsi à son tour, en l'amenant à un degré de perfection d'où elle ne pouvait plus que déchoir après lui, sa marque et celle de son siècle sur la langue qu'il n'avait reçue de ses prédécesseurs que comme un héritage qu'il était tenu d'accroître et de grossir, ainsi qu'avaient fait, de leur temps, Ennius et Caton.

Je parle de la perfection de l'art d'Horace; il n'est si parfait cet art, et c'est surtout par là qu'il est si populaire en France, que parce qu'il est constamment au service d'une pensée toujours juste, morale et humaine dans le meilleur sens du mot. Boileau, qui lui doit tant, a dit quelque part dans sa langue si nette et si franche:

Et toujours, bien ou mal, mon vers dit quelque chose.

On pourrait également dire d'Horace que son vers aussi toujours dit quelque chose, et avec une grâce que son imitateur ne rencontre que rarement, à qui est-ce que je l'apprends? On sait avec quelle justesse le caractérise Jean de Meung; il est pour lui le poète qui

Ot (eut) le plus de grâce et de sens,

c'est-à-dire le poète à la fois le plus aimable et le plus solide. Or il se trouve que ce double mérite est précisément l'objet qu'Horace avait, dans sa *Lettre aux Pisons*, assigné comme l'idéal du poète. Le mélange de l'utile et de l'agréable, c'est selon lui le comble de la perfection :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

Le penser juste, il l'a dit encore, c'est le principe et la source du bien dire :

Scribendi recte sapere est principium et fons.

Et qui dans le monde ancien pensa jamais d'une façon plus juste et plus saine que le poète qui a donné pour fond à son œuvre, dans la forme de l'ode, comme dans celle de la satire et de l'épître, tant de vues et de réflexions si sages auxquelles leur caractère pratique n'ôte rien de leur élévation ? Qui eut plus de souci de son perfectionnement moral que l'homme qui, dans sa maturité, une fois revenu des folies de sa jeunesse, faisait chaque jour son examen de conscience, qui ne concevait pas que l'on mît à s'amender de ses défauts moins de soin qu'à débarrasser sa prunelle de ce qui la blesse, et qui nous a laissé à la fin de l'épitre à Julius Florus cet admirable testament philosophique auquel je ne sais de comparable, dans cet ordre de sagesse pratique et moyenne, que la charmante épître de La Fontaine à Mme de la Sablière ?

Horace en effet avant tout — et c'est une des raisons pour lesquelles il est si goûté en France où l'étude du cœur humain est si cultivée et si populaire qu'elle a inspiré presque tous les chefs-d'œuvre de notre littérature au XVIIe siècle, — Horace avant tout est un moraliste, et personne, parmi les païens, n'a mieux connu, ni fait toucher du doigt les ressorts les plus délicats de l'âme et tous les mobiles de nos actions; nul n'a mieux su, dans la sphère purement humaine et naturelle, le fort et le

faible de l'être qui a reçu le don de penser, de sentir et de vouloir, et par conséquent de se faire sa destinée.

C'est par cette science du cœur humain qu'Horace est en possession du suffrage des esprits les plus sérieux, comme il est maître de celui des esprits qui le sont moins, par un don de grâce qui ne l'abandonne jamais, même dans les sujets qui, comme la critique, y semblent le plus étrangers.

Il y a des poètes, et de fort grands, dont l'instrument n'a qu'un son. Hors du sublime, ou de l'invective, ou des descriptions de la nature, ou du badinage élégant, il ne faut rien leur demander; ils ne sont que l'homme d'un genre, d'une muse, comme on disait autrefois. Horace a tous les tons, et passe à chaque instant, et sans le moindre effort, de l'inspiration la plus haute à la causerie familière, absolument comme Socrate dans les *Dialogues de Platon*, lorsqu'il va successivement du ciel à la terre et de la terre au ciel. C'est là la grâce et le charme d'Horace dans son œuvre entière où il n'est peut-être pas un sentiment de l'âme humaine qu'il n'ait exprimé.

Cet interprète si intelligent de la pensée d'Auguste dans la grande tâche de restauration politique, religieuse et morale que ce prince entreprit, cet émule de Virgile dans l'évocation de toutes les gloires de Rome anciennes et nouvelles, à qui les ruines de toute sorte entassées par les discordes civiles ont inspiré des chants d'un accent si patriotique, le chantre d'Actium, le moraliste qui a frappé en monnaie d'or, à un coin si net et si pur, tant de maximes dictées par une sagesse si pratique et si humaine, qui ne comprenait pas qu'étant riche on pût laisser manquer de quelque chose les gens qui ne le méritent pas, et qu'on laissât tomber les temples en ruines, qui trace si joliment le code de l'amitié, qui veut qu'on fuie la volupté, ruineuse pour l'âme comme pour le corps, qu'on s'adoucisse et s'améliore avec les années, et qu'on ne fasse pas la moue, dans la vieillesse, à ses anniversaires, qui avait fini par penser, comme Platon, que la plus belle œuvre d'art, la plus harmo-

nieuse, c'est une vie conforme à la sagesse[1], ce poète enfin qui, à de certains moments, donne de si grands coups d'ailes dans le ciel de la poésie, est le même aussi qui chante la petite salière de la table paternelle, le coin du feu à deux dans une chambre par un jour de décembre, à l'heure où le jour tombe et provoque entre amis les causeries à voix basse, ou bien encore les jeux des jeunes filles dont le rire argentin décèle tout à coup la cachette, le retour d'un vieux compagnon d'armes, qu'il s'agit de fêter avec du Falerne et toutes les tendresses de l'amitié, la source de Bandusie avec ses cascatelles et le chêne qui les ombrage ; c'est le même qui nous redit si joliment les contes de son voisin de campagne, dans les vallées ombreuses de la Sabine, où, le long des ondes fraîches de sa chère Digence et de ses berges verdoyantes, il faisait avec délices l'école buissonnière aux heures de septembre, le même qui nous met sous les yeux le délicieux tableau de la ménagère Sabine préparant au foyer de famille le repas de son mari qui revient, le soir, de l'ouvrage, et met l'éloge de la vie rustique dans la bouche de l'usurier Alfenus, qui serait bien fâché d'être pris au mot.

Dans les *Odes*, ce n'est pas moins que par le monde entier que son essor l'emporte ; dans les *Satires* et dans les *Épîtres*, c'est surtout Rome et sa société à tous les étages qu'il fait passer sous nos yeux ; il nous en donne, à la lettre, la comédie, absolument comme l'avaient fait, avant lui, Lucilius dans les *Satires* et Varron dans les *Ménippées*. Comédie aux actes innombrables, où défilent dans une sorte de pêle-mêle, qui est bien l'image de la vie, tous les travers et les ridicules dont la grande ville lui donnait le spectacle.

Quelle galerie de figures, quelle collection de types curieux et amusants pour un observateur comme Horace, que tous ces personnages saisis par lui au passage, depuis celui du galant de bonne compagnie à qui il arrive malheur dans ses cam-

1. *Nimirum sapere est abjectis utile nugis*
Ac non verba sequi fidibus modulanda latinis,
Sed veræ numerosque modosque ediscere vitæ.

pagnes, ou bien celui du fat parfumé de nard qui essaie les modes nouvelles le long de la voie Appienne, jusqu'à celui du poète mal peigné qui se croit du génie à proportion de la longueur de ses ongles et de sa chevelure, et qui regarde, en haussant les épaules, la porte de la bibliothèque palatine où ses œuvres font défaut. Et entre ces deux types, si bien croqués au vol par le crayon du poète, combien d'autres encore vivants à l'envi!

Voici Tigellius, le patron de toute la bohême de Rome, dont la physionomie insaisissable déconcerte tous les peintres, aujourd'hui magnifique et suivi de tout un troupeau d'esclaves, le lendemain piteux et réduit à l'équipage d'un mendiant; Mœnius, dont les dents de loup enragé ont déjà dévoré deux ou trois héritages, véritable gouffre capable d'engloutir le marché tout entier; Nasidienus, l'amphitryon ridicule, partagé entre l'avarice et la vanité qui se le disputent; Catius l'Épicurien, le Grimod de la Reynière de l'époque, qui tient école de gourmandise et disserte tout au long avec toute la gravité digne d'un pareil sujet sur les mystères de l'art *de la gueule,* comme on disait autrefois dans la verte langue des comiques; Bullatius l'hypocondriaque, qui ne peut se souffrir nulle part, et traîne de rivage en rivage son humeur noire et ses bagages.

Une autre tribu non moins drôle, c'est la tribu pédante et orgueilleuse des grammairiens et des poètes innommés, damnés de l'oubli, aussi épais que mouches en vendanges, comme dit notre vieux Regnier, qui ne pardonnent pas à Horace la faveur de Mécène et son dédain des lectures publiques ; c'est la légion non moins innombrable des imitateurs, singes naïfs du génie, qui croient que l'inspiration s'emprunte comme un calamus, et s'imaginent qu'on démarque une œuvre d'art comme on démarque un mouchoir.

Dans un autre monde c'est Lydie et ses pareilles qui promènent, au milieu des hommages précipités sur leurs pas, leur jeunesse étincelante et leurs caprices, en attendant l'heure des rides qui met en fuite les soupirants, et les enrôle désespérées

dans la troupe sinistre des compagnes de Canidie la sorcière ; c'est, j'en passe et des meilleurs, c'est Damasippe enfin, le brocanteur, de qui la ruine a fait du jour au lendemain un professeur de morale, et qui rattache à la bande des fous le genre humain tout entier, y compris Horace qui ne s'en défend pas.

Cette variété de tableaux, par laquelle nous pénétrons si avant dans la vie de Rome et qui nous en reproduit tout le fourmillement, cette variété de tableaux relevée encore de la morale si juste et si appropriée que le poète y mêle, est certainement une des grâces les plus piquantes de son œuvre; mais son plus grand charme, ce qui en fait pour nous l'attrait le plus irrésistible et toujours nouveau, c'est sa personne qui s'y laisse voir partout avec ce naturel, cette franchise et cette sincérité, avec cette belle humeur, toujours en train, qui en fait le plus aimable et le plus délicieux compagnon.

On a demandé quelquefois ce qui fait le charme et l'originalité de La Fontaine, particulièrement dans ses *Fables*, dont un si petit nombre pourtant, s'il s'en trouve même, sont de son invention, et l'on a répondu, ce qui est vrai, que c'était ce qu'il y avait mis de lui-même. A part cela en effet, la poésie proprement dite, ce qu'on a coutume au moins d'entendre par ce mot dans les autres pays, et de nos jours en France, est réduit chez le poète champenois à sa plus simple expression. Vous ne rencontrez chez lui, si ce n'est à d'assez rares intervalles, ni sublime, ni grandes passions, ni luxe d'images et de coloris, ni rythmes d'une mélodie caressante et bien saisissable à l'oreille, rien enfin du matériel Parnassien. Voltaire et Lamartine qui, ce jour-là, se sont rencontrés, se sont plu à relever tout ce qu'ils trouvaient, dans les *Fables*, de prosaïque et d'antipoétique; cela n'a pas empêché le premier, après avoir dépecé de part en part le divin négligent, comme on l'a appelé, de s'écrier, un jour qu'il les parcourait devant un ami, que c'était un ramassis de chefs-d'œuvre; et cela aussi n'empêchera jamais chez nous un homme ayant une ombre de goût, de sentir, en le lisant, qu'il se rapatrie aux plus franches tradi-

tions de la langue et de l'esprit français et qu'il est sous le charme.

On me demandera ce que c'est que ce charme, et de quoi il est fait; mais quand j'aurai dit que la raison, le bon sens, dans ce qu'il a de plus piquant, et l'esprit s'y sont donné rendez-vous avec un naturel parfait dans un mélange exquis, relevé encore d'une gaîté discrète où passe parfois une ombre de mélancolie, une ombre, je n'aurai pas encore dit le *je ne sais quoi* qui anime et assemble tout cela, et je risquerai fort de n'avoir fourni qu'une recette qui n'aurait de prix qu'autant qu'on donnerait en même temps la manière de s'en servir.

Pardon de la digression, mais c'est un peu par les mêmes causes qu'Horace est populaire en France. Lui aussi, en un certain sens, au moins dans les *Satires* et les *Épîtres* où il est le plus lui-même, ainsi que dans les odes familières, lui aussi semble aussi peu poète que possible, comme on l'entend d'ordinaire, comme l'entendait par exemple Musset lorsqu'il disait :

Celui qui ne sait pas, quand la brise étouffée
Soupire au fond des bois son tendre et long chagrin,
Sortir seul, au hasard, chantant quelque refrain,
Plus fou qu'Ophélia, de romarin coiffée,

Celui qui ne voit pas, dans l'aurore empourprée,
Flotter, les bras ouverts, une ombre idolâtrée,
Celui qui ne sent pas, quand tout est endormi,
Quelque chose qui l'aime errer autour de lui,
Celui qui n'entend pas une voix éplorée
Murmurer dans la source et l'appeler ami,

Celui qui ne sait pas, durant les nuits brûlantes
Qui font pâlir d'amour l'étoile de Vénus,
Se lever en sursaut, sans raison, les pieds nus,
Marcher, prier, pleurer des larmes ruisselantes,
Et devant l'infini joindre des mains tremblantes,
Le cœur plein de pitié pour des maux inconnus,

Celui-là, dit-il, rimât-il à tour de bras, qu'on l'appelle

Grand homme si l'on veut, mais poète, non pas.

Eh bien, ces vers, Virgile, le poète de *Sunt lacrymæ rerum*, Virgile le chantre du gémissement de la colombe et des soupirs sans fin du rossignol, Virgile, tout païen qu'il était, les eût peut-être compris avec son âme si profondément rêveuse et plus qu'à demi chrétienne, il les eût compris peut-être, sinon complètement goûtés; mais si j'excepte ceux de la première stance, qui me rappellent le si joli début de la neuvième satire du premier livre, je doute qu'Horace n'eût pas pris Musset au mot et ne lui eût accordé du premier coup qu'il faut être en effet bien fou pour voir tant de choses dans une simple promenade, et pour se comporter de la sorte au cœur de la nuit. Sa muse était bien trop fille du soleil et de la lumière grecque pour donner dans ces transports de rêverie.

Cela est trop évidént, mais je dis plus, la grande et haute inspiration, celle qui transfigure le poète et en fait un être presque surhumain, ce qu'il appelle si bien quelque part le *mens divinior*, l'*os magna sonaturum* n'est pas plus son fait que celui du bonhomme; et il le sent si bien lui-même que, jusque dans les grandes odes nationales et religieuses où, pour s'élever jusqu'à la pensée d'Auguste, il s'essaie aux coups d'aile de Pindare, comme s'il était essoufflé et haletant d'un essor si hardi, il redescend de temps en temps à terre c'est-à-dire au ton de la causerie, pour reprendre haleine, et se raille lui-même de son audace.

Il semble que hors du ton familier il risque des aventures et des chutes. A l'entendre, il n'appartient qu'aux cygnes, comme Pindare, de s'emporter d'une aile puissante dans la nue; lui, il n'est qu'une abeille au vol court comme l'haleine, butinant laborieusement son miel sur les fleurs des coteaux. Et de fait, dans le genre lyrique, sans nier les magnifiques inspirations qu'un art merveilleux, joint à l'intelligence de la politique d'Auguste, lui a fait quelquefois rencontrer, il n'est vraiment à l'aise que dans l'ode moyenne, si je puis dire, dans celle qui ne garde de ce genre que la perfection de la langue et du rythme, et se permet d'ailleurs toutes les familiarités de la causerie.

La Fontaine, qui était aussi un causeur, et le plus charmant des causeurs, surtout la plume à la main, a décrit en perfection la causerie, cette gloire de l'esprit français :

Propos, agréables commerces
Où le hasard fournit cent matières diverses.
. . . .
Le monde n'en croit rien,
Laissons le monde et sa croyance;
Les bagatelles, la science,
Les chimères, le rien, tout est bon; je soutiens
Qu'il faut de tout aux entretiens;
Sur différentes fleurs l'abeille s'y repose
Et fait du miel de toute chose.

Et frayant, deux siècles d'avance, la voie à Toussenel, il part de là pour exposer à sa façon, à l'encontre de Descartes qui n'a jamais été sur ce point si joliment réfuté, sa philosophie à lui sur l'esprit des bêtes, ces chers clients de toute sa vie.

Eh bien, la causerie, à qui est-ce que je l'apprends? c'est où excelle Horace, c'est véritablement sa muse en toute rencontre. Là il n'a pas besoin, comme dans les grandes odes, où il semble plutôt s'acquitter d'un devoir qu'il ne suit son plaisir, il n'a pas besoin de faire effort pour se transporter dans son sujet et se maintenir à sa hauteur; il n'a qu'à laisser tomber de son esprit et de son cœur, comme d'une urne penchée, le trésor de son expérience et de sa sagesse; il n'a qu'à dire simplement ce qu'il pense sur les hommes et sur les choses comme sur lui-même, et ce que la pratique de chaque jour ajoute à sa connaissance de la vie. Et ce n'est pas moins la matière de ces odelettes, où il ouvre, à la lettre, son cœur à ses amis, que celle de ces satires et de ces épîtres où il a distillé en vers d'une saveur exquise la philosophie morale à laquelle il était arrivé dans sa maturité, et que résume si admirablement ce vers, ce vers d'or qui semble inspiré d'une des plus belles pages de Platon :

Lenior et melior fis accedente senecta ?
(Deviens-tu plus doux, deviens-tu meilleur, à mesure que la vieillesse approche ?)

N'est-ce pas là de quoi faire oublier, si c'était possible, la licence de ses débuts et les crudités dont s'effarouchait moins que nous l'effronterie des mœurs païennes, et qui se rencontrent encore, çà et là, dans quelques-unes des *Satires ?*

C'est par là qu'Horace, comme La Fontaine, a tant de prise sur l'esprit français si moraliste lui-même et si éminemment causeur.

Une des raisons encore de la popularité d'Horace en France, c'est la souplesse de son esprit et par suite de son style, c'est la variété de ton qui règne dans son œuvre.

Diversité, c'est ma devise,

dit quelque part La Fontaine; c'est celle d'Horace, qui pourrait dire encore à son exemple :

Je suis chose légère et vole à tout objet ;

c'est celle de l'esprit français dont l'attention a besoin d'être à chaque instant réveillée. Et qui sait mieux la réveiller et la soutenir qu'Horace, surtout dans ses *Satires* et ses *Épîtres*, où tout en confessant les autres il se livre à nous avec un abandon charmant, jusqu'à nous conter l'emploi de ses journées, soit à la ville, soit à la campagne, bien plus, jusqu'à faire devant nous son examen de conscience, même aux jours où il avait le plus à se plaindre de lui-même et des choses, comme dans la huitième épître du premier livre, ce charmant billet adressé à son ami Celsus Albinovanus où, pour faire passer un conseil délicat, il commence par s'accuser de souffrir par sa faute, et pour comble de ne vouloir rien écouter de ce qui pourrait le guérir de son mal.

Quel charmant compagnon il se montre dans les odelettes et dans les épîtres! Quel souvenir il garde de son vieux père qui lui a été une mère; comme il aime ses amis, Mécène en tête, et quels transports, quelles effusions de sa part quand il retrouve un vieux compagnon d'armes! Avec tout cela, quel

amour jaloux de son indépendance et de sa liberté! Avec quelle fierté pleine de grâce et d'esprit il les revendique devant Mécène, le jour où le tout-puissant chevalier, qui ne pouvait se passer de lui, se plaignait un peu vivement de son absence prolongée à la campagne!

C'est tout cela qui le fait si populaire et le fera toujours aimer chez nous, tant qu'on y gardera le culte des lettres.

On ne peut pas toujours être prêt, surtout en France, à lire un poème épique ou une tragédie, ou une ode, et même une élégie; et il est tels poètes, même de nos jours, dont il semble qu'on ne puisse aborder la lecture qu'en habit noir et en cravate blanche. En d'autres termes on n'entre pas dans leur pensée de plain-pied; on n'y pénètre qu'après s'être recueilli au préalable, je dirais presque, qu'après avoir fait une retraite, tant la distance est grande du monde de tous les jours à celui où il s'agit de se transporter à leur suite. Il faut beaucoup moins de façons pour lire les satires et les épîtres et la plupart des odes d'Horace. C'est de son recueil qu'on peut dire qu'il est de ces livres qu'on emporte avec soi en voyage, à la campagne, partout, un de ces livres de chevet, comme disait Montaigne.

Je le répète, Horace, et c'est une recommandation chez nous, Horace n'offre rien, à l'abord, de l'encolure d'un poète; je veux dire que poète n'en porta jamais moins, volontairement ou non, l'enseigne; car s'il en est qui s'en affublent le front de leurs propres mains, il en est d'autres qui la portent le plus naturellement du monde. Ainsi j'imagine que Virgile, le mélancolique et doux Virgile, cet amoureux des fleuves et des bois, qui revivait pour son compte les jours d'or de l'antique Latium et du bon vieux roi Evandre, et qui les chantait en si beaux vers, j'imagine que Virgile devait avoir l'air singulièrement effarouché, lorsque, sur l'invitation d'Auguste impatient de l'entendre, il s'arrachait aux forêts des environs de sa chère Parthénope, pour se risquer, avec sa chaussure trop large, sa toge aux plis mal tombants, et ses cheveux à la coupe inculte,

sur le pavé de Rome. Pauvre cher grand poète, si triste et si rêveur, il était aussi dépaysé dans ce monde tumultueux, et peut-être même au Palatin, où il trouvait pourtant dans le prince et les princesses qui l'entouraient, dans Octavie particulièrement, la mère de Marcellus, des oreilles si bienveillantes et si délicates, il était aussi effaré que pourrait l'être un rossignol ravi à l'ombre de ses bocages et lâché tout à coup dans les rues d'une grande ville.

Horace, lui, n'eut jamais de ces airs effarouchés ; il pouvait descendre des hauteurs des odes les plus sublimes, des pics vertigineux du

Qualem ministram fulminis alitem,

par exemple, ou des cimes fulgurantes du

Cœlo tonantem,

sans garder au front ce reflet d'un homme qui revient du séjour des aigles.

Ce n'est pas que tout cheminant le long de la voie sacrée, ou flânant le soir autour du Cirque ou au Forum, il ne lui arrivât jamais, comme à Boileau, au coin de son bois, et à plus d'un poète, de chercher quelque césure ou quelque fin de vers rebelle, nous avons là-dessus sa confession ; et lui-même nous apprend que, le jour de sa rencontre avec le *Fâcheux* dont il nous a découpé une si vivante et si amusante silhouette, il était tout entier à ce qu'il appelle une de ses bagatelles,

Nescio quid meditans nugarum, totus in illis ;

mais il n'était pas si absorbé dans ses méditations qu'il eût, quand on venait à l'aborder, l'air d'un homme en train de tomber du ciel sur le pavé. Rien ne le distinguait, dans sa physionomie ni dans sa tenue, des autres hommes que son œil vif et intelligent, et aussi son air de belle humeur.

Il plaisante sans doute lorsqu'il dit à son ami Florus que c'est la pauvreté qui détermina sa vocation poétique,

Paupertas impulit audax
Ut versus facerem,

et qu'il serait bien fou, aujourd'hui qu'il a ce qu'il lui faut, de faire des vers, au lieu de dormir la grasse matinée, et il ne parle pas plus sérieusement que notre Regnier prétendant qu'il a trouvé un beau jour son génie au fond d'une cave. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que le poète chez Horace ne venait qu'après l'homme, et qu'il eut fait plus volontiers bon marché du premier titre que du second. A l'entendre même, il était plutôt un critique qu'un poète, et il allait jusqu'à prétendre qu'il ne méritait pas de place dans le chœur des poètes, sous prétexte que ses vers se rapprochaient trop du ton familier, *sermoni propiora.*

Là-dessus, ses ennemis — c'étaient tous les sots de Rome, tous ses justiciables — le prenaient au mot. C'était en effet un beau poète qu'un homme qu'on rencontrait dans les bains et les promenades publiques, qui se faisait les ongles et livrait sa chevelure et sa barbe au rasoir du barbier! Un poète, un homme qui se purgeait tous les ans, à l'approche du printemps, comme un simple mortel! Un poète, un homme qui trouvait que Lucilius eût gagné à être plus net, qui voulait qu'un auteur fût doublé d'un galant homme, qui prétendait, pauvre génie, que la couleur n'est pas tout dans un poète, que pour mériter ce nom il ne suffit pas d'aligner des bagatelles sonores et harmonieuses, *nugæ canoræ,* mais qu'il faut encore avoir quelque chose à dire et qui mérite d'être dit, que le poète est tenu d'instruire autant que de charmer, qu'il s'agit d'être clair avant d'être profond, vrai avant d'être original, que c'est même la meilleure manière de l'être; qu'une œuvre, pour mériter ce nom, doit être une et former un tout, en d'autres termes, que toutes ses parties doivent se répondre; un poète, un homme qui réduisait l'art à cela! qui pour comble assignait aux poètes

pour fonction d'élever et de former les jeunes générations, et qui, finalement, traitant les vers de jeux d'enfant, estimait qu'il n'est pas de poème qui vaille l'œuvre de la vie soumise à la sagesse et à la raison ! Allons donc !

Tout au plus, les moins exaltés reconnaissaient-ils en lui l'étoffe d'un poète; mais que pouvait devenir son talent au régime plat et bourgeois où il le mettait? Ah! qu'il se fût bien autrement développé, ce talent, s'il en eût remis l'éducation entre leurs mains! — « Comment donc, leur répliquait Horace « avec le plus grand sérieux, mais vous avez raison, et je ne fus « jamais poète ou qu'un demi-poète tout au plus, absolument « nul et incapable en dehors de la critique »; ce qui ne l'empêchait pas par parenthèse de promettre à ses vers l'immortalité, tant du moins que le Grand Prêtre monterait, suivi de la jeune Vestale, les degrés du Capitole; en quoi il était modeste, puisque son œuvre devait survivre à l'empire romain.

Vous pensez si ce petit dialogue dont Horace a recueilli dans la *Lettre aux Pisons* les traits les plus piquants, réjouissait la galerie et tous les gens d'esprit qui ne demandaient qu'à rire. En attendant, on se disputait ses vers; ceux même qui en disaient le plus de mal les faisaient venir de chez les Sosies qui étaient les Lemerre de cette époque, et tout en rageant, s'en régalaient en cachette.

On raconte d'un poète qui, sous le second Empire, fut un instant à la mode, et garde encore aujourd'hui des dévots, qu'il poussait si loin la passion de l'excentrique, que, pour étonner les autres et s'étonner lui-même, il avait, un beau soir, imaginé de coucher, non sur son lit, mais dessous; il trouvait cela sublime. Ce poète, qui avait des analogues à Rome, eût regardé par-dessus son épaule Horace dont le dernier souci fut toujours de se faire remarquer, et pour qui l'idéal du poète était un galant homme causant en vers. C'est celui que Fénelon, qui semble ici l'interprète de l'esprit français, s'en faisait dans sa charmante lettre à l'Académie française si féconde en vues de toute sorte.

« Je demande, dit-il, un poète aimable, proportionné au commun des hommes, qui fasse tout pour eux et rien pour lui. Je veux un sublime si familier, si doux et si simple, que chacun soit d'abord tenté de croire qu'il l'aurait trouvé sans peine, quoique peu d'hommes soient capables de le trouver. Je préfère l'aimable au surprenant et au merveilleux. Je veux un homme qui me fasse oublier qu'il est auteur, et qui se mette comme de plain-pied en conversation avec moi. »

Connaît-on beaucoup de poètes qui se soient plus approchés de cet idéal, qu'on peut trouver bien modeste, mais qui répond assez au goût français, au bon du moins, que l'auteur des odelettes, des satires et des épîtres? Et n'est-ce pas aussi pour cela qu'il est si populaire en France, où le prix reste toujours, en dépit des éclipses momentanées qu'ils peuvent subir, au naturel, au bon sens, à la sincérité, surtout lorsqu'on y ajoute, comme Horace, cette belle humeur dont il égaie tout ce qu'il pense et tout ce qu'il dit, et qui lui eût fait trouver de si jolis traits contre la poésie de ce quart d'heure alternant, à quelques honorables exceptions près, des caprices de l'arabesque et des raffinements tourmentés du bibelot aux prétentions de la philosophie pessimiste.

Ant. Campaux.
Professeur honoraire à la Faculté des lettres de Nancy.



LES SOUVENIRS

DE

LA MARÉCHALE OUDINOT

C'est encore dans le monde du premier Empire, si souvent parcouru depuis deux ans, que nous entraîne la lecture réellement attachante d'un livre publié cette année sur l'un des plus illustres lieutenants de Napoléon et — ce qui nous touche de plus près — sur l'un des plus glorieux enfants de la Lorraine, le maréchal Oudinot, duc de Reggio. Ce livre se présente au lecteur sous l'apparence d'une biographie étendue du maréchal : c'est, en réalité, la mise en œuvre des souvenirs inédits de la maréchale que nous trouvons dans le volume publié par M. Stiégler[1]. Chargé de cette publication par les enfants du maréchal Oudinot, l'auteur a su comprendre son rôle. En homme intelligent, il a renoncé, dès son troisième chapitre, à interpréter, résumer et extraire : son livre n'est plus, dès lors, qu'un cadre, je n'ose dire un prétexte; la duchesse de Reggio passe au premier plan; l'auteur s'efface discrètement pour la laisser parler. Et, certes, le lecteur ne saurait s'en plaindre.

C'est que, venus après tant d'autres sur la même époque et les mêmes hommes, ces souvenirs parviennent cependant à

1. *Le Maréchal Oudinot, duc de Reggio.* Récits de guerre et de foyer, d'après les souvenirs inédits de la duchesse de Reggio, par M. Gaston Stiégler. Plon et Nourrit, 1894.



présenter à la fois intérêt et originalité. Pas de révélations importantes : mais que de traits de mœurs admirablement saisis, que de détails topiques, que de récits émouvants, que de réflexions piquantes et, sous ce souffle d'héroïsme, que voilà un livre intéressant en somme, dans ses moindres chapitres, pour le Français et pour le Lorrain; tous parcourront avec sympathie et admiration cette vie intime ou publique du grand soldat de la Révolution et de l'Empire, de la grande dame de la cour des Bourbons, mais personne n'y trouvera plus de charme que les concitoyens d'Oudinot.

Que d'éléments d'intérêt, en effet! Appartenant par sa naissance à la noblesse royaliste, jetée par son mariage dans le monde impérial, introduite à la cour des Bourbons par l'évolution du maréchal, dame d'honneur de la duchesse de Berry et, à ce titre, associée intimement à la vie de la cour et de la ville, femme d'Oudinot, maréchal de l'Empire, ministre d'État sous la première Restauration, commandant de la garde nationale sous la seconde, à travers les bivouacs de Russie et les salons des Tuileries, la duchesse de Reggio a su juger avec simplicité et finesse des choses et des gens de son époque; cette grande dame était une personne d'esprit comme une femme de cœur; elle a fait mieux que voir beaucoup : elle a *su* voir et elle a su rendre ses impressions, si bien que cent ans après, elle nous fait revivre, d'une façon bien attachante, les événements de cette époque mouvementée. Aussi bien l'histoire de cette descendante des Coucy, mariée à ce plébéien, devenu maréchal et duc par la force de son poignet, ne saurait-elle être, dans tous les cas, dénuée d'intérêt pour personne.

Elle l'est moins encore pour les compatriotes d'adoption de la maréchale, pour les habitants de la Lorraine et du Barrois, dont elle parle avec tant de sympathie et d'estime, pour les concitoyens du maréchal au milieu desquels la duchesse de Reggio a si longtemps vécu et qui ont conservé, avec le fier souvenir des exploits du vaillant soldat, la mémoire de cette charmante grande dame qui fut la maréchale Oudinot.

La duchesse de Reggio, née de Coucy, était la seconde femme du maréchal Oudinot, qu'elle n'épousa que le 19 janvier 1812. Quoique fréquentant depuis plusieurs années la ville de Bar-le-Duc, alors toute pleine de la réputation d'Oudinot et où celui-ci venait se reposer après chaque campagne, la maréchale ne peut nous parler que par ouï-dire et d'une façon forcément incomplète des premières années du maréchal. C'est à quoi le biographe d'Oudinot a dû suppléer. Son rôle est de nous présenter, l'un après l'autre, ces deux personnages, si différents, qui allaient fondre leur vie, le soldat de fortune et la petite-fille des preux : les premiers exploits du maréchal à travers la mitraille et le bruit, dans l'odeur de la poudre et l'exaltation démocratique et militaire d'une part, les premières impressions douces, paisibles, de la charmante demoiselle de Coucy, d'autre part, voilà ce qui, en quelque sorte, parallèlement, emplit les premiers chapitres. Et ce n'est pas un des moindres charmes du livre, que ce contraste saisissant, cette espèce de paradoxe en action. Ces deux existences sont aux deux pôles de la société : naissance, fortune, caractère, antécédents, traditions, souvenirs, rancunes, espoirs, tout ce qui fait l'âme et ce qui fait la vie, les séparent et les éloignent, en apparence. Oudinot, c'est l'enfant du peuple, ayant ses défauts et ses qualités, c'est le fils d'un modeste brasseur, élevé dans la plèbe, gamin turbulent, adolescent fougueux, caractère entreprenant jusqu'à la témérité, rude jusqu'à la brutalité, avec des aspirations violentes et une ardeur débordante. Marié très jeune à une femme de sa classe, ce fils du peuple a adopté avec un enthousiasme bien explicable les principes de la Révolution; le volontaire de 1792, soldat de feu, chef de fer, qui parcourt l'épopée superbe des guerres de la République et de l'Empire, remportant une blessure de chaque campagne avec un grade conquis à la pointe du sabre, personne mieux qu'Oudinot ne peut le personnifier à nos yeux. S'il a quelque peu, en 1814 et 1815, oublié ses premières heures d'enthousiasme républicain, et à sa suite son biographe par je ne sais quelle incompréhensible pudeur,

le soldat de la Révolution a été longtemps considéré comme un des généraux les plus républicains de l'armée[1] : c'est un ami de Bernadotte et de Moreau. En somme, tout l'attache, en 1812, à la démocratie républicaine et impériale; son ardeur s'est, de la Sambre au Danube et du Rhin à la Vistule, dépensée tout entière pour cette double cause.

Pendant que, dans le fracas des batailles, Oudinot court à la conquête du monde, nous voyons grandir, humble fleur qu'il suffira d'un rayon de soleil pour faire épanouir, la fille des nobles proscrits. Ses parents ont été persécutés, emprisonnés; elle-même, déclarée suspecte à deux ans, n'a dû sa délivrance qu'à la pitié de Robespierre jeune. Cette Révolution, qui est apparue à Oudinot comme une aurore de gloire et de liberté, n'a pu laisser à Mlle de Coucy que l'impression d'une hideuse débauche de sang et de larmes. Échappés par miracle à la guillotine, mais préservés de l'émigration par la captivité, les de Coucy se sont réfugiés, naturellement assez pauvres, à Merçuay, en Franche-Comté et, après la mort de M. de Coucy, dans le petit domaine de Lentilles, en Champagne, puis à Vitry-le-François. Alors commence pour la petite fille des jours paisibles et sans histoire : les de Coucy sont certainement de très fervents royalistes « qui déplorent les jours néfastes et célèbrent à huis clos les anciennes solennités de la royauté », mais ce sont gens paisibles et Vitry est « la ville du monde où l'on s'occupe le moins

1. Il est peut-être regrettable qu'influencée tout à la fois par son loyalisme monarchiste et son admiration pour le Maréchal, la duchesse de Reggio ait, sans s'en rendre compte, voilé une des faces les plus glorieuses de son héros. Qui reconnaîtrait sous sa plume le soldat auquel ses compagnons d'armes rendaient, en 1794, cet hommage significatif : « Armée du Rhin. — 3e bataillon, 4e demi-brigade. — Si, joindre au courage d'un soldat, les talents d'un chef à l'amour de la patrie et de son devoir, une haine invétérée aux rois et à la tyrannie, à une profession constante des principes les plus purs, la pratique des vertus républicaines, est un titre à la reconnaissance de tous les bons républicains, les grenadiers du 3e bataillon de la 4e demi-brigade attestent que personne n'a plus de droit de prétendre aux regrets de ses frères d'armes et à l'estime de ses concitoyens que le citoyen Oudinot. » Oudinot fut, d'ailleurs, entre 1799 et 1804 un des membres de ce groupe militaire républicain qui essaya de résister à l'ascendant de Bonaparte : il est vrai d'ajouter que des chefs de ce groupe républicain, l'un, Moreau, devait périr dans les rangs des alliés, et l'autre, Bernadotte, put s'épargner le soin de devenir royaliste en France, en devenant roi en Suède.

de politique ». Groupés en Champagne, ces de Coucy réalisent d'une façon assez parfaite le type d'une famille noble de l'ancien régime. L'aîné de tous, le père de la future duchesse de Reggio, avait été capitaine au régiment d'Artois; à Hancourt, vivaient le paisible chevalier de Coucy, d'une distinction un peu effacée dans son rôle de cadet, et sa très nombreuse famille; à Lentilles, c'était l'oncle l'abbé, ancien grand vicaire, prêtre uniquement parce qu'il est le cadet, bouillant, emporté et maintenant absorbé tout entier dans un défaut de célibataire, une exigeante gourmandise; il est entouré de ses deux sœurs, les demoiselles de Coucy, restées filles pour réserver à l'aîné la modeste fortune familiale; à Vitry enfin, la tante chanoinesse, qui s'y est réfugiée après la dissolution de son chapitre et qui offre l'hospitalité à notre héroïne et à sa mère. On pense si, entre le brave abbé, absorbé dans sa gastronomie, la tante chanoinesse, le bon chevalier, les vieilles demoiselles de Coucy et cette jeune veuve tout entière à l'éducation de ses deux filles et de son fils, la vie devait être paisible. La Convention et ses dernières convulsions, le Directoire et ses scandales, le 18 fructidor et ses proscriptions, le coup d'État de brumaire, Marengo, Hohenlinden, le sacre du 2 décembre, Austerlitz, Iéna, Friedland, tous ces événements peuvent bien révolutionner la France et l'Europe, préparer à Oudinot un bâton de maréchal et un majorat en Italie, Vitry reste calme et les de Coucy indifférents. Le gros événement de l'époque, ce n'est pas l'établissement de l'empire, c'est le mariage de la sœur aînée de la future duchesse, Christine de Coucy, avec M. de la Guérivière, ex-chevalier de Malte, devenu, par le malheur des temps, un assez humble fonctionnaire de Bonaparte, contre lequel il avait jadis contribué à défendre l'île sainte.

Et, par le fait, ce mariage devait devenir un gros événement dans la vie de la future maréchale. L'ex-chevalier de Malte, passé surnuméraire, avait obtenu une place dans les finances, à Bar-le-Duc. C'est là que Mlle de Coucy entendit parler avec

orgueil et enthousiasme du héros dont la petite ville était si justement fière.

Ce héros, s'il faut l'en croire, devint le sien. Si douce, si timide, cette jeune fille n'était pas en vain la dernière d'une race de preux. Elle avait l'âme guerrière : elle aimait l'héroïsme et le héros : « J'étais née craintive et j'aimais la bataille; j'avais toujours eu du goût pour le tapage. Dans l'histoire comme dans les contes, ce à quoi je m'attachais le plus, c'était aux sujets militaires. » Aucun conte ne valait cette légende d'Oudinot, grossie par la petite ville qui, suivant l'expression de Mlle de Coucy « bondissait alors de gloire ou de douleur, selon les phases de cette vie semée de triomphes et de blessures ». A Bar, du reste, le général Oudinot n'était que le glorieux soldat et le héros des armées d'Allemagne; ce n'était pas ce fougueux démocrate dont Bonaparte craignait, en 1800 et 1805, le républicanisme ombrageux; très attaché à sa ville natale, le général avait toujours eu pour ses concitoyens, sans distinction de parti, les plus grands ménagements; les émigrés faits prisonniers avaient, d'ailleurs, été bien traités par ce brave, qui était généreux et loyal; déjà ce fils du peuple protégeait la noblesse, en plaçait les fils dans l'armée. A Bar, pas une voix discordante ne s'élevait contre lui; la Ville-Haute, le faubourg Saint-Germain de Bar-le-Duc, lui était aussi favorable que la Ville-Basse. Ce grand soldat apparaissait alors à l'imagination de la jeune fille, tel que devait lui apparaître plus tard le maréchal Augereau, « démesurément grand et gros, ayant une voix de tonnerre, ne parlant qu'avec les gestes et le ton du commandement, armé jusqu'aux dents et traînant toujours un grand sabre; en ceci, ajoute la duchesse, je ressemblais un peu aux enfants qui prennent souvent le tambour-major pour le colonel du régiment, par cela seul que le premier est le plus élevé en taille, marche en avant et fait, d'un air terrible, des gestes d'autorité ». L'apparition du général, en chair et en os, devait procurer à Mlle de Coucy une bien douce déception. Mme de la Guérivière, invitée chez la générale Oudinot, em-

mena avec elle la jeune fille, très curieuse de ce beau monde où elle se hasardait fort intimidée. Le héros de ses rêves lui apparut alors dans ce parc, devant cet hôtel où devait s'écouler la vie de la maréchale. Elle vit sortir des écuries « un homme qui s'avança lentement, marchant avec difficulté en s'appuyant sur le bras d'un officier. Il était vêtu d'une redingote brune et n'avait de l'uniforme qu'un bonnet de police, orné de la broderie indiquant son grade. Dès le premier coup d'œil, il déconcerta toutes les idées que je m'étais faites sur lui; sa taille souple et mince offrait cette bonne grâce particulière à qui porte habituellement l'uniforme; sur son teint très pâle se dessinaient de fines moustaches brunes de la couleur de ses favoris et de ses cheveux. Son front découvert et orné de beaux sourcils bien marqués était véritablement admirable; son sourire un peu fier, fugitif et rare, était néanmoins parfaitement gracieux; son regard perçant se fixait peu et il y avait dans tout l'ensemble de cette physionomie quelque chose de profond et de rêveur qui préoccupait ».

Rentrée à Vitry, M[lle] de Coucy conserva une impression profonde de cette première rencontre, et lorsque, trois ans après, le général, fait maréchal de France et duc de Reggio et devenu veuf, sollicita sa main, ce fut sans hésitation qu'elle l'accepta. Le maréchal lui fit présenter la situation avec sa franchise et sa rondeur militaires. « Elle sait que j'ai six enfants, mais ce sont de bons enfants, qui, dans la mesure que je médite, ne verront que mon bonheur. Vous direz de plus à M[lle] de Coucy que j'ai quarante-quatre ans, et 500,000 fr. de rente. Quant à ma position sociale, elle est connue et je serai heureux de la lui faire partager ». M[lle] de Coucy avait alors dix-sept ans; sa famille la laissait libre; elle accepta et, s'il faut l'en croire, elle accepta avec une émotion joyeuse et un véritable enthousiasme.

Voilà qui vient fort à propos détruire une légende dont le mariage d'Oudinot était précisément un des éléments. L'Empereur aurait imposé à ses maréchaux, veufs ou célibataires,

l'alliance des nobles maisons ralliées ou à rallier et c'est notamment à leur corps défendant que le fils du brasseur Oudinot et la fille des Coucy auraient été unis. Il est bien vrai que l'alliance des serviteurs de l'Empire avec les jeunes filles de l'aristocratie ne fut pas vue d'un mauvais œil par Napoléon I[er], qu'en certains cas, celui-ci organisa même ce qu'on a plaisamment appelé la « conscription des filles », en faisant de ses préfets les pourvoyeurs de cette étrange chasse, que quelques alliances se formèrent, après 1810, entre les familles nobles et certains serviteurs de l'Empire, qu'Adèle de la Rochefoucault, par exemple, épousa le beau-frère de Pauline, le prince Borghèse, que le comte d'Arberg céda aux instances de Napoléon, en mariant ses filles, l'une au général Mouton, l'autre au général Klein, que M[lle] Fanny de Dillon, pourtant très férue de sa noblesse, s'unit à la même époque au général Bertrand, M[lle] de Coigny au général Sébastiani, la fille du comte de Perrégaux au maréchal Marmont, la princesse de Birkenfeld au maréchal Berthier, M[lle] de Faudoas au général Savary et enfin M[lle] de Coucy au maréchal Oudinot[1]. Mais que Napoléon ait été le *deus ex machina* de tous ces mariages, qu'il ait non seulement abouché les futurs, mais forcé les consentements, c'est là un fait qui ne résiste guère à l'examen des sentiments que professèrent pour leurs époux les prétendues victimes de cette terrible tyrannie, et notamment M[mes] Bertrand, Sébastiani et Oudinot. L'enthousiasme avec lequel M[lle] de Coucy accorda sa main au maréchal Oudinot, le plus plébéien, le plus âgé, le plus chargé de famille des serviteurs de l'Empire, la facilité avec laquelle sa famille, si peu ralliée au régime,

1. Cette « conscription des filles » prêta, en province, à des incidents tragi-comiques dont nous trouvons la trace dans les bulletins de police de 1804 à 1814 (Arch. nat., F[7], 3704-3728) et dans quelques mémoires contemporains. Savary envoya, notamment en 1820, une circulaire aux préfets, leur enjoignant d'expédier des renseignements sur les filles nobles de leur département qu'on destinait, probablement suivant le nombre de leurs quartiers, à des généraux, des colonels, des capitaines. « Vous nous avez tout pris, répond un des nobles sollicités au préfet des Deux-Sèvres, vous voulez nous prendre l'honneur; f... ez-nous la paix! » Plutôt que de s'exposer à de pareilles réponses, le préfet de la Vendée, M. de Baraute, éluda de semblables démarches.

agréa cette alliance, prouve qu'en réalité, sous l'influence assurément de l'Empereur, mais le plus encore sous l'action des événements, une fusion se faisait entre deux mondes, deux sociétés, deux aristocraties. Ruinée par la Révolution, sans espoir en une restauration jugée improbable et dans une réaction plus impossible encore, enveloppée dans un ralliement général au maître, aux hommes, aux idées de l'époque, l'aristocratie ancienne avait pris son parti de frayer avec la nouvelle et préférait vouer ses filles aux Tuileries plutôt qu'au célibat; l'aristocratie nouvelle, de son côté, grisée de noblesse, de titres, de blasons, n'était pas insensible à l'honneur de faire entrer dans ses foyers les représentantes de l'ancienne noblesse : les unes apportaient la naissance, un vieux nom, une illustre parenté, quelque chose de respectable et de solide; les autres, un éclat d'aloi moins ancien, une fortune, un titre retentissant, un nom illustre et, qui sait ? demain, peut-être, quelque couronne ramassée comme celles de Murat et de Bernadotte dans l'écroulement de la vieille Europe. Ajoutons qu'une jeune fille à l'imagination héroïque, et sous l'influence d'un réel atavisme guerrier, comme Eugénie de Coucy, pouvait se résigner sans déplaisir à devenir la femme d'un de ces héros dont le nom remplissait alors de crainte et d'admiration l'Europe tout entière. — Napoléon n'eut donc ici besoin de faire violence à personne. En revanche, tout porte à croire qu'il accueillit avec faveur le mariage du duc de Reggio comme celui de ses camarades. Et c'est là qu'il commettait — dans son mépris de la femme — une très lourde faute. Favoriser l'alliance intime des serviteurs de l'Empire avec la vieille aristocratie royaliste, c'était, dans l'esprit de l'Empereur, rallier à coup sûr et d'une façon définitive au nouveau régime les familles ainsi entamées. C'était opérer la « fusion » suivant l'expression qui lui était chère, c'était la consommer au profit de l'Empire. Et cela pouvait être, mais à condition que les lieutenants eussent comme le maître l'âme et l'esprit inaccessibles aux influences domestiques. Il fallait que la « fusion » ne se retournât pas

contre son auteur. Or il en fut ainsi. Au phénomène d'exosmose attendu et prévu par le maître, c'est un phénomène d'endosmose qui se substitua. L'aristocratie entama sans se laisser entamer. Sans s'en douter, Napoléon prépare ici à Louis XVIII un état-major. — Déjà, à l'exemple de l'Empereur, les grands soldats qui s'appellent Marmont, Berthier, Oudinot, ont depuis longtemps — sous les lambris dorés des Tuileries, — répudié — sans se l'avouer avec le cynisme d'un Fouché, les opinions égalitaires d'antan, les vieilles ardeurs démocratiques et républicaines : plus d'un pense naïvement, comme le maître, que sa seule présence aux Tuileries marque d'une façon très suffisante et très satisfaisante le triomphe des principes de 1789. — Monarchistes l'Empereur a voulu les rendre, et monarchistes ils sont devenus. Et cependant ces souvenirs de la Révolution creusent entre ces anciens volontaires de 1792, ces parvenus de l'état-major impérial et les Bourbons un fossé que Napoléon eût dû s'appliquer à élargir. Le mariage est au contraire un pont jeté sur ce fossé. Ce que l'ancien adversaire de l'armée de Condé, le capitaine de Sambre-et-Meuse, le maréchal de l'Empire ne peut espérer, l'époux de Mlle de Coucy peut l'attendre : le pardon, l'oubli et la faveur. Qu'on ajoute à cela l'influence douce et très puissante d'une jeune femme intelligente, spirituelle, fine et bien élevée sur un soldat brave et fier sans doute, rude et autoritaire en apparence, au fond faible et désarmé devant l'ascendant d'un esprit supérieur, et l'on comprendra comment ces soldats de la Révolution, devenus par leur mariage les parents et les alliés de l'aristocratie royaliste, purent passer avec aisance d'un camp dans l'autre et s'attacher, nous verrons avec quelle ténacité et quel succès, à la monarchie légitime et à la vieille dynastie. A tout bien examiner, en favorisant de telles alliances, Napoléon jouait quitte ou double et, pour avoir méprisé l'influence de la femme, ce grand joueur perdit.

*
* *

Le mariage fut célébré le 19 janvier 1812 à Vitry-le-François. On ne peut, en en lisant les détails dans les souvenirs de la maréchale, s'empêcher de songer à un chapitre amusant des mémoires d'une autre maréchale, la duchesse d'Abrantès, née de Permon, mariée en 1800 au général Junot. Entre ces deux mondes le premier abord est difficile, un peu gêné. On se toise, on se mesure; c'est moins un abord qu'un abordage : la glace a quelque peine à se rompre. Il faut tout le tact de la maréchale, toute la bonne grâce du maréchal, pour établir un peu de liant entre l'entourage et la famille des nouveaux époux. Mais là surtout où le tact parfait de la jeune duchesse dut s'exercer, ce fut dans la conquête des enfants et de la famille tout entière d'Oudinot. Celui-ci — comme il l'avait dit en formulant sa demande — avait alors six enfants : deux fils et quatre filles; l'aîné, Victor, déjà un homme fait, était alors capitaine de la garde impériale; le cadet, Auguste, était encore un collégien de 10 ans; des quatre filles du maréchal, deux étaient plus âgées que leur nouvelle belle-mère, l'une mariée au vaillant général Pajol, l'autre au distingué et aimable général de Lorencez. — La maréchale déploya, à conquérir l'un après l'autre tous les membres de la famille, la délicatesse et l'esprit qui la distinguèrent toujours. Le vieux brasseur vivait toujours, retiré dans sa maison; la duchesse ne nous dit pas de quel œil il avait vu la nouvelle union contractée par son fils; mais à voir l'empressement, admirable, il faut l'avouer, mais un peu excessif avec lequel la duchesse abandonne le maréchal le soir même de son arrivée à Bar-le-Duc pour aller saluer le père de son mari, il semble qu'il y ait eu là quelqu'un à désarmer; elle y réussit pleinement : car les inspirations de son esprit secondaient toujours les élans de son cœur; cette démarche, racontée du reste avec simplicité, suffit à nous faire juger de son tact et de son intelligence supérieure. L'un après l'autre, les enfants du maréchal furent gagnés et pas un instant, du fait de ce mariage, l'union ne fut troublée entre le père et les enfants.

Très jeune à cette époque — elle avait dix-sept ans — la nouvelle duchesse de Reggio était d'une extrême timidité. Il semblait que cette jeune fille tirée de la pénombre où nous l'avons vu vivre, fût en quelque sorte éblouie dans les premiers instants et étourdie par cette lumière éclatante de la vie publique. Elle se montre effarée à Munster lorsque le maréchal lui présente les généraux placés sous ses ordres et son brillant état-major, et bien plus intimidée encore lorsque le prince Eugène de Beauharnais vient avec sa bonne grâce souriante lui présenter ses hommages à Berlin, si intimidée même qu'elle ne peut prononcer un mot. Et c'est cette timide jeune femme que nous verrons braver la fatigue, le froid, la faim, la mort même pour aller chercher son mari blessé, au cœur de la Russie. Les natures de femmes offrent de ces contrastes saisissants, et, chez la maréchale Oudinot, il semble que l'ombre fasse ici ressortir le tableau avec plus de vigueur et d'éclat.

Munster, Berlin, telles avaient été en effet les étapes du plus extraordinaire voyage de noces qu'il soit donné à une jeune épousée de dix-sept ans d'accomplir au bras de son mari. Au moment où, à Vitry, le maréchal Oudinot unissait sa destinée à celle de Mlle de Coucy, le canon grondait sur la Vistule, l'Europe s'agitait dans la préparation d'une formidable lutte et le duc de Reggio était déjà désigné pour prendre le commandement du 2e corps de la Grande-Armée qui se formait en Westphalie. Après l'avoir reconduit jusqu'à Berlin, la maréchale reprit le chemin de la France et regagna la paisible ville de Bar-le-Duc.

Elle n'y resta pas longtemps. — Fougueux soldat, — se jetant toujours au premier rang, oubliant trop souvent qu'il était maréchal et non sergent, Oudinot se trouvait sans cesse exposé et sans cesse atteint. Aucun général de l'Empire ne fut plus souvent blessé. Le 17 août 1812, au combat de Polotsk, le maréchal fut atteint d'un biscaïen et dut livrer le commandement du 2e corps au général Gouvion Saint-Cyr qui — fort jaloux

d'Oudinot au dire du général de Marbot — ne put guère dissimuler sa satisfaction.

C'est à Bar-le-Duc que la maréchale apprit cette triste nouvelle. Immédiatement, sans hésitation, elle exprima le désir formel de partir pour la Russie; son oncle, le chevalier de Coucy — un de ces hommes discrets et excellents qui se révèlent dévoués jusqu'à l'héroïsme aux moments critiques de l'existence — s'offrit à l'accompagner. Qui eût dit jadis au paisible M. de Coucy qu'il s'en irait un jour à travers les neiges de la Russie à la recherche d'un maréchal de « l'usurpateur », l'eût probablement fort étonné. Tant il est vrai qu'il ne faut jamais jurer de rien.

Nous voilà arrivés aux plus belles pages, au passage le plus poignant des souvenirs de la maréchale. Quelle dut être l'épouvantable impression en face des tragiques horreurs qui se déroulèrent devant les yeux de cette jeune femme, pour que tant d'années après, elle ait pu nous en tracer un si émouvant tableau! Il n'est guère de mémoires contemporains où cette campagne de Russie ait été l'objet d'un plus saisissant récit. — Et comment s'en étonner? Quel plus impressionnant spectacle, cet hiver de 1812-1813, un des plus atroces du siècle, dans la neige et la glace, sous le ciel uniformément gris, comme fermé et impitoyable, cette débâcle d'une armée jusque-là de bronze et du plus grand empire du monde, cette retraite tantôt morne, d'une lenteur mortelle, tantôt affolée, enragée, avec ses péripéties dramatiques et ses tragiques épisodes, et tout cela aperçu, pénétré, éprouvé par une jeune femme de dix-huit ans, élevée loin du bruit et des agitations du monde, dans la plus paisible des petites villes.

Arrivée à Wilna, qui lui apparaît dans le désordre le plus pittoresque, la maréchale retrouve le duc de Reggio à peu près guéri de sa blessure, avide déjà de reprendre sa place au premier rang : l'armée a bien besoin de tous ses serviteurs, car la retraite commence. Le 29 octobre, le commandant du 2e corps apprend que son successeur Gouvion Saint-Cyr est à son tour

atteint ; il court immédiatement reprendre la tête de ses troupes avec ce respect de la discipline qui, chez lui, se joignait à la bravoure pour en faire le meilleur des soldats. La maréchale reste seule à Wilna, anxieuse, inquiète. Son confident est le duc de Bassano — alors ministre, — laissé à Wilna par l'Empereur et qui un jour apprend à la duchesse d'un air consterné et soucieux qu'à Paris un audacieux coup d'État a failli renverser l'Empire. C'était là un événement d'assez fâcheuse augure. On attendait, sans nouvelle du maréchal. « Le froid augmentait et tous les cœurs se serraient en se représentant cette masse d'hommes cheminant entre cette neige qui couvrait tout et le ciel gris que ne perçait plus un seul rayon de soleil. »

C'est dans cette morne anxiété, le 2 décembre, anniversaire tristement célébré à Wilna sous le coup d'une bise glaciale, que la duchesse vit tout d'un coup arriver une sorte de fantôme dans lequel elle eut peine à reconnaître le brillant capitaine Le Tellier, premier aide de camp du maréchal. Celui-ci s'était depuis un mois battu avec sa fougue ordinaire, faisant l'admiration de l'Empereur, admiration dont nous retrouvons l'écho dans les bulletins de la Grande-Armée. Le 24 novembre, il avait, suivant les termes d'un de ces bulletins, rencontré la division Lambert à quatre lieues de Borisow, l'avait attaquée, battue, lui avait fait 2,000 prisonniers, pris 6 pièces de canon, 500 voitures de bagages de l'armée de Volhynie et rejeté l'ennemi sur la droite de la Bérésina. — Mais quatre jours après, il avait été, au cours d'une nouvelle escarmouche sur les bords de la Bérésina, frappé d'une balle, traîné par son cheval et grièvement blessé ; il avait dû subir une pénible opération et on le dirigeait sur Wilna. Le messager du reste se montrait fort sombre. Tout était perdu : la fortune de l'Empire sombrait dans un épouvantable désastre, et, comme la maréchale s'écriait : « Où est l'Empereur ? où est l'armée ? » — « L'Empereur, reprit-il d'un air sombre, c'est de ses victimes que nous avons à nous occuper. Sa folle et gigan-

tesque entreprise, son ambition sans limites, son égoïsme sans exemple, nous coûtent 400,000 hommes... Vous voulez savoir des nouvelles de l'armée, Madame ; elle n'existe plus... Regardez-moi ; je suis un des plus forts, un des mieux vêtus de ceux qui en petit nombre et par miracle ont échappé à cet immense naufrage... Nous revenons en guenilles... » Le malheureux officier était en effet dans l'état le plus misérable, « sa figure toujours belle, mais tragique, avait quelque chose de si sombre que j'en restai atterrée. Lorsqu'il m'était apparu, deux heures auparavant, j'avais cru voir un fantôme et en effet ses joues creuses, son désespoir, la fumée des bivouacs incrustée dans sa peau lui donnaient une teinte cadavéreuse. Ses vêtements étaient usés, ternis, presque sans couleurs. Ses bottes étaient serrées et attachées par des ficelles : en un mot, la catastrophe qu'il venait de décrire si éloquemment semblait s'être personnifiée en lui. »

Malgré l'élan qui la portait au-devant du blessé, la maréchale dut attendre à Wilna l'arrivée du duc de Reggio. Il y arriva très malade ; sa blessure était grave et son moral par surcroît très aigri, sans cependant qu'il pût encore se résigner à croire en une retraite qui l'exaspérait. Il avait couru mille dangers, avait failli être enlevé par un parti de cosaques, avait vu la débandade. Mais il avait encore la foi, une foi aveugle et touchante, l'entêtement de l'éternel vainqueur dans la superstition de son étoile et de celle de l'Empereur. Vaincus, allons donc ! Les Français battus, Napoléon en fuite, le maréchal Oudinot en retraite ! Tout cela n'était qu'une reculade pour mieux sauter. On retournerait à Moscou. Mais déjà l'étoile pâlissait dans ce ciel gris et froid de Russie. Le maréchal cependant, tout à ses illusions de retour offensif, de revanche prochaine, refusait de quitter Wilna, lorsque le 6 décembre 1812 le duc de Bassano, secrétaire d'État — à la fois solennel et troublé — vint confidentiellement apprendre au maréchal que, dans la nuit, l'Empereur lui-même venait de passer à Wilna, fuyant vers Paris en traîneau pour parer

aux terribles éventualités qui d'un moment à l'autre pouvaient se produire. Alors la stupéfaction fut grande, puis la terreur, puis la démoralisation, à voir le vainqueur d'Austerlitz et d'Iéna fuir vers l'Occident escorté de quelques officiers. Le grand vent de la finale déroute soufflait derrière ce traîneau.

Le maréchal, étourdi de ce premier coup porté à sa foi, se décida à quitter Wilna, puisqu'il n'y avait plus d'ordres à attendre et que le maître abandonnait l'armée. Et pour l'entourage du maréchal, entassé dans deux berlines, la retraite, l'interminable retraite, commença à travers cette impitoyable neige semée de cadavres raidis, et où se dessinait en noir la place des bivouacs, entre le ciel gris sans soleil et la terre gelée, tantôt à travers un désert de glace effrayant, immense, où l'on peut voir l'énorme horizon gris, tantôt au milieu d'une masse de gens qui, dans l'affolement de la retraite, l'exaspération de la misère et l'instinct de la conservation, ont tout perdu, le respect, la courtoisie, la discipline, l'humanité. Dans l'un et l'autre cas que de dangers et que de douleurs. Dans la berline, le maréchal — aigri, exaspéré — souffre cruellement, se plaint, s'agite ; le voyage avec ses cahots, ses secousses, lui devient insupportable ; on arrive enfin à un relais de poste : « La maison à moitié brûlée dans laquelle nous fit entrer M. Le Tellier avait été encombrée dans la journée non seulement par ceux qui, revenant de l'armée, avaient pu résister au froid et arriver jusque-là, mais par ceux qui, en sens inverse, arrivaient de Kœnigsberg, pour rejoindre ce qu'ils appelaient encore l'armée. C'était l'état-major et la dernière partie de la division Loison, laquelle avait été appelée par l'Empereur. C'étaient le général et ses officiers qui avaient cherché là un abri dans cette maison, la seule qui se trouvât sur cette ligne dévastée et dont une partie avait été démolie pour fournir au feu du bivouac que nous apercevions. L'encombrement était tel que M. Le Tellier eut mille peines à pénétrer. Il battait les uns, marchait sur les autres,

criant à tous que le maréchal Oudinot mourant avait aussi droit à une place. Rien! personne n'écoutait, personne ne se rangeait ni ne se défendait. L'autre, furieux, s'exaspérait en vain; mais bientôt il s'aperçut que plusieurs étaient moribonds, quelques-uns déjà morts. Il chercha à traîner au dehors plusieurs de ces derniers pour nous faire place, mais ceux qui restaient, profitant de ses soins, avec cet instinct égoïste de la bête qui était, pour la plupart, le seul sentiment qui leur restât, en prenaient plus à leur aise. Cependant, après avoir traversé la première pièce où régnait cet effroyable pêle-mêle, l'on nous fit pénétrer dans la seconde pièce, remplie des officiers du général Loison. Ils y étaient tellement entassés qu'ils ne pouvaient ni s'y asseoir, ni s'y étendre, et restaient debout pour tenir moins de place, à commencer par le général qui, au nom de mon mari, obtint la place strictement nécessaire pour déposer devant le poêle le petit matelas sur lequel il était étendu. Je m'assis sur le pied de ce matelas..... Lorsque je reviens sur tous ces détails, lorsque je me représente mon état moral au milieu de ces horreurs, je m'explique parfaitement cet excès de personnalité dont on a tant parlé à cette époque. Certes je souffrais beaucoup de ce que je voyais, mais ce sentiment était tellement secondaire relativement à ce que je ressentais pour ceux que j'aimais, et, faut-il l'avouer? pour moi même, qu'aujourd'hui je me trouve avoir fait partie de ces insensibles qui ont fait ajouter à la langue française le mot *démoralisation*. »

Il faut s'arrêter : je devrais tout citer de ces pages où des sentiments si poignants, des détails si émouvants sont peints dans un style à la fois si simple et si captivant. La retraite continue, bientôt elle devient effroyable. Le blessé, tantôt plongé dans l'air vicié de la berline, tantôt dans l'atmosphère glacée de l'extérieur, souffre de plus en plus, et pour comble de maux les médicaments, les cataplasmes gèlent dans les mains de l'excellent docteur Capiomont; gelés aussi les vivres, les boissons, la dysenterie se déclare chez presque tous

les compagnons de la courageuse femme et la laisse seule contre tant de calamités; tous les jours, par surcroît, de poignantes inquiétudes, de mauvaises nouvelles et, par-dessus tout, un doute, une ignorance plus terrible que tout; un jour c'est le général Pajol, le gendre d'Oudinot, qui rejoint la petite caravane, blessé, exténué, à demi mort; encore celui-là a-t-il un sort assuré! mais que devient le colonel Victor Oudinot laissé à Wilna où, digne fils du maréchal, il a cru de son devoir d'attendre les débris de son régiment? que devient l'autre gendre, le brillant général de Lorencez, bataillant à l'arrière-garde? Blessés peut-être, prisonniers ou morts. Un autre jour c'est l'intendant général Baudicourt — l'ami, l'hôte jadis du maréchal et de sa femme à Bar-le-Duc, — qu'on rencontre atterré encore, écrasé sous l'horrible nouvelle : son fils unique mort dans la retraite. Ce n'est pas tout : le père, l'ami est atteint; mais le citoyen, le soldat se sent accablé. Par lambeaux, le maréchal et les siens apprennent les péripéties lamentables du désastre dans lequel ils sont enveloppés, les Russes sur nos derrières, les Cosaques débordant l'armée, semant la panique, les troupes dispersées, sans discipline, insultant leurs chefs qui les abandonnent, le continent qui s'agite, Murat fuyant à son tour vers son royaume menacé, la débandade, la débâcle partout. Le pauvre cher 2e corps, qui tient tant au cœur du maréchal, est parvenu, dans un effort suprême, grâce à l'élan donné par son chef, à la discipline jadis rigoureuse qu'il lui a imposée, à ramener son artillerie jusqu'à Wilna, mais a dû la laisser échouée là-bas dans la neige en bas de la montée, et comme les autres corps, il se disperse et s'effrite. Le maréchal est au désespoir; tout chez lui tressaille de douleur, de colère et de honte : le soldat, le chef, le père, l'époux, le patriote; il se sent impuissant; il s'aigrit, s'exaspère. On n'ose plus lui résister; le seul confident des angoisses de la duchesse, le bon chevalier de Coucy, si dévoué, si paternel, s'égare, se perd; le maréchal ne veut pas qu'on l'attende; nouvelles angoisses pour la malheureuse jeune

femme. Aussi bien le cadre est-il digne du tableau. Le pâle soleil ne paraît même plus après l'horrible nuit du 7 au 8 décembre 1812. « Les bivouacs de la veille se dessinaient en noir sur la blancheur du terrain, mais tout y était éteint et sans mouvement. Combien d'hommes étaient morts? Combien agonisaient ? Je ne sais, mais il est de notoriété que cette nuit du 7 au 8 fut une des plus meurtrières par la température et que ses ravages sur nos restes furent lamentables. » Dans cette débâcle, tous les rangs sont confondus, toutes les distinctions, toutes les convenances, tous les sentiments s'oublient ; de là des détails grotesques qui à ce moment ne paraissent que lamentables : certains généraux sont en guenilles, ont l'air d'être en pleine mascarade ; d'autres sont comme le général Chasseloup-Laubat, rencontré par la petite troupe et qui, n'ayant plus d'autres effets, « grelotte tout doré dans son traîneau formé de quatre planches », qui a gardé ses épaulettes, ses aiguillettes, ses galons, mais a remplacé le chapeau à plumes par un vulgaire bonnet de coton, enfoncé sur les oreilles ; personne ne songe même à sourire de cette fantastique apparition.

Au château d'Antonowo, où la petite caravane espère se reposer, on trouve le typhus : on se remet en route et enfin à Gumbinnen on peut faire un repas civilisé et la duchesse se livre avec délices à des soins de propreté et de toilette qui naturellement lui étaient inconnus depuis plusieurs semaines. C'est là, à Gumbinnen, que l'état-major du maréchal se rallia à lui par un dernier instinct de discipline. Il le reçut fort mal, refusant toujours de croire à la retraite, à la débandade officielle, admise de tous. « Eh bien, Messieurs, leur dit-il rudement, où allez-vous? Quoi, sans blessure, sans maladie sérieuse, vous quittez l'armée ? Croyez-vous que je lui tournerais le dos, moi, si je pouvais m'utiliser en ce moment? » Les aides de camp se regardent consternés. Achille Delamarre prend la parole : « Monsieur le Maréchal, vous êtes notre chef direct, notre patron ; nous devons suivre votre chance. D'ailleurs il n'y a plus rien à faire ici, puisque l'Empereur est parti et que

l'armée n'existe plus. » Furieux de cette parole un peu brutale, le maréchal s'écrie : « Eh bien, Messieurs, on la recomposera, cette armée ! On la ramènera au printemps, tambours battant, sur la Vistule. Attendez-moi là et allez offrir vos services aux chefs de corps qui, plus heureux que moi, peuvent encore rester utilement à leur poste. »

Cette foi vraiment robuste dans la victoire quand même dut, hélas ! céder à Berlin devant l'apparition du fameux 29e bulletin de la Grande-Armée. Dans le dessein d'appeler une nouvelle classe sous les drapeaux, l'Empereur ne dissimulait rien du désastre et apprenait à l'Europe, en même temps qu'à la France, avec une franchise incroyable, que la Grande-Armée n'existait plus. La scène est dans sa brièveté d'une admirable vigueur. Le maréchal atterré, « interdit, suffoqué, se retournant vers nous, exprima par son énergique pantomime que nous n'avions plus rien à faire ». On se remit en marche, mornes, accablés, à travers l'Allemagne qui frémissait de haine et d'impatience.

Et lorsqu'à la fin de ce fabuleux voyage, l'héroïque jeune femme revit son hôtel de Bar-le-Duc, ses jardins de Jeandheurs, elle put croire qu'elle avait rêvé le plus horrible des cauchemars. Et cependant ce n'était là que le premier acte de la finale débâcle.

*
* *

Cette débâcle dut lui paraître moins imminente encore lorsqu'à quelques semaines de son retour en France la jeune duchesse de Reggio fut enfin présentée aux Tuileries. Là, pas de traces du désastre : chambellans et dames d'honneur continuent à faire leur service de cour sous les lustres des Tuileries ; la cour est brillante et Paris s'amuse. Personne ne croit à la débâcle : trop de gens sont intéressés à la redouter. On essaye de réagir contre les donneurs de mauvaises nouvelles. Les témoignages abondent sur ce point. Les bulletins de police de

Savary, duc de Rovigo, se font l'écho de cette universelle confiance. Lorsqu'en février 1814 — un an après — M. de Vitiolles parlera de la chute possible de Napoléon, son interlocuteur paraîtra « aussi étonné que si on lui eût parlé de la résurrection de Louis XIV » et le regarde « avec une sorte d'inquiétude sur l'état de son cerveau[1] ». La cour continuait à être animée et brillante. Soit que ses sentiments restés au fond tout dévoués aux Bourbons la rendissent peu désireuse d'y pénétrer, soit que par une singulière négligence on ait omis de l'y inviter, la nouvelle duchesse y parut peu. Elle fut présentée à l'Empereur qui se montra animé de cette bienveillance plutôt brusque que hautaine qu'il affectait — surtout vis-à-vis des dames — depuis quelques années, procédant par questions brèves et déconcertantes : il négligea cependant de l'entretenir de son sujet de conversation ordinaire avec les dames, et qui consistait à leur demander le nombre de leurs enfants et la nature des soins qu'elles leur pouvaient prodiguer. Le lecteur me permettra de reproduire ici la scène, la seule où Napoléon apparaît dans les souvenirs de la duchesse. « Je suivis la duchesse de Bassano qui, toujours impassible, se trouva bientôt dans le cabinet, en tiers avec l'Empereur et moi. Il fit un pas vers nous et dit, en faisant un signe de tête plutôt qu'un salut : « Bonjour, Madame la duchesse de Bassano » ; puis, se retournant vers moi, m'adressant le même signe de tête, sans changer de figure ni d'inflexion, il me dit : « Bonjour, Madame la duchesse de Reggio. » Je le saluai, car, dans ce moment, j'avais repris tous mes esprits. Après une seconde de silence, l'Empereur me demanda des nouvelles du maréchal, puis il me dit : « Vous êtes une vieille mariée, Madame ! » Un fin sourire suivit ces paroles, et vint, comme un rayon, éclairer ce visage. Je répondis qu'il y avait, en effet, quinze mois que j'étais mariée, mais que les circonstances s'étaient opposées jusqu'ici à ma présentation. « Je le sais, reprit

1. Baron de Vitiolles, *Mémoires*, t. I.

« l'Empereur sérieusement, mais avec une nuance d'intérêt : « vous avez fait un long voyage et, ajouta-t-il avec une expres- « sion très sentie, vous avez eu bien froid. » Je m'inclinai ; il s'arrêta, puis me dit : « Vous êtes Champenoise? » Après ma réponse, il me demanda des nouvelles de mon mari, et, se retournant vers ma compagne, il lui parla de ses enfants, puis il nous fit un salut collectif qui nous donna congé. L'on trouva que l'Empereur m'avait très bien reçue..... » La nouvelle duchesse alla rendre ses hommages aux deux impératrices : Marie-Louise lui laissa une fâcheuse impression ; elle nous la présente « grande, raide, timide et très maigrie » ; en revanche Joséphine, qu'elle alla voir à la Malmaison, lui apparut bonne, douce, intelligente et résignée dans sa situation horriblement fausse ; aussi bien est-il évident, d'après bien d'autres témoignages, que c'était cette impératrice-là qui avait toutes les sympathies. Après cette présentation, la maréchale s'attendait à être invitée à la cour ; elle ne le fut pas. Le maréchal — très fier de sa femme et fort susceptible sur ce point — s'en froissa très vivement — plus vivement qu'elle-même, semble-t-il — et quelques mois plus tard ne put à ce sujet dissimuler son mécontentement à l'Empereur.

Au surplus c'est à cette époque que le maréchal Oudinot commence à se désaffectionner de la cause impériale ; non qu'il l'ait en aucune façon trahie ou mal servie jusqu'à l'abdication de Fontainebleau ; mais la résolution avec laquelle il se jeta quelques heures après cette abdication dans le camp des Bourbons ne s'explique — à mon avis et nous aurons lieu d'y revenir — que par un long mécontentement causé par toute une série d'incidents grands et petits. N'ayant jamais eu pour la personne de Bonaparte l'attachement aveugle d'un Junot, d'un Lannes ou d'un Duroc, subjugué seulement — soldat avant tout — par le génie de cet incomparable chef, il avait nécessairement senti décroître avec sa confiance son admiration et son attachement ; du jour où il avait à Wilna appris la fuite du maître, de l'heure surtout où il avait lu à Berlin l'aveu de

la défaite, le talisman lui sembla détruit : l'Empereur lui apparut rapetissé, amoindri ; là-dessus vient se greffer un vif froissement d'amour-propre conjugal, une mortification à laquelle le mari d'Eugénie de Coucy ne pouvait s'attendre de la part d'une cour où les « ralliés » de l'aristocratie étaient d'ordinaire si bien accueillis; enfin à ces causes de mécontentement s'en ajoute une bien plus grave. En Allemagne, le maréchal — battu à Grossbeeren — se voit retirer le commandement par Napoléon, d'après le général de Marbot pour avoir tenté une marche imprudente sur Berlin et d'après la duchesse de Reggio pour l'avoir empêchée. Quoi qu'en dise la maréchale, ce caractère en somme violent, facile à aigrir, dut en concevoir une profonde rancœur. Quoi qu'il en soit, il rentra en France malade, démoralisé, fut atteint de la fièvre à Bar-le-Duc, faillit y mourir du typhus, puis devant l'invasion de son pays, se remit sur pied avec toute la rage du lion blessé que le chasseur vient relancer dans son antre. Ce soldat qui, à la suite de l'Empereur, avait pénétré dans Vienne, Berlin, Moscou, qui s'était battu sur les rives de l'Elbe, de la Vistule, du Danube et de la Moskowa dut, la rage dans l'âme, défendre sa propre ville natale. Ce fut superbe : sa fureur vint cette fois en aide à sa vaillance ordinaire ; il se jeta sur les alliés, en déblaya la vallée de la Saulx où se trouvait son domaine de Jeandheurs, les accula à Saudrupt, les débusqua, les força à traverser Bar-le-Duc au pas de course, et les rejeta dans Ligny-en-Barrois. Ce dut être une singulière satisfaction pour cette âme ulcérée de soldat et de citoyen que de balayer ainsi de sa ville natale l'envahisseur étranger.

Durant cette superbe campagne de Champagne — celle qui fait peut-être le plus d'honneur au génie militaire de l'Empereur — le maréchal avait repris un commandement. Il fut naturellement blessé dès les premières rencontres. La maréchale courut à sa recherche, le retrouva à Provins sur pied et déjà guerroyant, et ne put que lui procurer un bon dîner qu'on invita Macdonald affamé à partager. Laissant ces vaillants sol-

dats à leur devoir, mais ne voulant plus revenir dans Bar maintenant occupé, la duchesse se réfugia à Paris, trouva dans son hôtel son beau-fils, le colonel Oudinot, blessé à Craonne, y fut rejoint par le général Pajol frappé à Montereau, et se fit — toujours vaillante — la garde-malade des deux braves.

Cependant l'invasion s'avançait — comme le flot d'une inondation — vers Paris. La maréchale suivit le mouvement général, s'entendit avec le comte de Saint-Aulaire — un rallié du faubourg Saint-Germain au régime impérial — qui, préfet de la Meuse, avait dû lui aussi abandonner Bar-le-Duc et était venu reprendre son service de chambellan auprès de Marie-Louise. Il conduisit sa femme et la maréchale à Versailles encombré des débris de la cour : l'impératrice régente s'était décidée à se retirer sur la Loire, laissant le gouvernement et la défense de Paris au roi Joseph.

Ce fut donc à Versailles, dans cette nuit du 29 au 30 mars 1814, que la maréchale put en quelque sorte être témoin de l'écroulement final : elle avait vu entre Wilna et Berlin le premier acte de la débâcle dans la neige et la glace ; c'est à Versailles qu'elle en vit les dernières scènes. L'affolement était grand. Le bruit courait que Marmont et Mortier allaient défendre Paris des hauteurs de Romainville. On craignait un bombardement. « Un bruit incessant et confus annonça, durant toute la nuit, le passage d'un grand nombre d'hommes, « de chevaux, de voitures et bientôt le jour éclaira le plus « étonnant spectacle que l'on ait jamais pu avoir sous les yeux. « Il nous fixa immobiles à nos croisées. Ce que nous voyions, « mes enfants..., c'était l'Empire ! l'Empire qui s'en allait « avec ses pompes et ses splendeurs : c'étaient les ministres, « tous dans leurs carrosses à six chevaux, emportant avec leur « portefeuille, femme, enfants, bijoux, livrées, c'était le Conseil d'État tout entier, les archives, les diamants de la couronne, les administrations, etc... Et ces parcelles de pouvoir « et de magnificence étaient entremêlées, sur la route, de

« pauvres ménages ayant entassé sur une charrette tout ce « qu'ils avaient pu enlever des maisons abandonnées par eux « au pillage (présumé) qui allait fondre sur la contrée. Dès le « point du jour le canon avait grondé. » Et toute la journée le défilé continua : M. de Saint-Aulaire y put reconnaître plus d'un rallié du faubourg dans son carrosse armorié, consterné, incertain sur la politique à suivre, suivant d'autres carrosses, ceux-là aussi armoriés, peut-être de quelque ancien conventionnel passé ministre et grand-officier du régime impérial. Pour les uns et les autres l'horizon semblait sombre. On s'arrache cependant, on lit avec enthousiasme et un dernier reste de confiance une proclamation du roi Joseph qui encourage les Parisiens à la résistance et finit par ces mots : « Parisiens, je reste au milieu de vous ! » Au moment où le comte de Saint-Aulaire en fait la lecture enthousiaste à ces dames, celles-ci aperçoivent soudain le roi Joseph lui-même qui passe dans son carrosse escorté de son état-major, « il quittait, lui aussi, après avoir dit : battez-vous ! » La maréchale déclare la chose inexplicable, et cependant toutes les débâcles offrent de ces tristes comédies.

En face de cette retraite désordonnée, il fallait fuir, toujours fuir. A travers la Beauce, de Versailles à Chartres, de Chartres à Châteaudun, de Châteaudun à Tours et de Tours à Poitiers, la maréchale est livrée à tous les hasards d'une fuite aventureuse ; elle a perdu ses compagnons ; elle est seule, sans argent, sans nouvelles ; sur l'horizon sans limite de la Beauce elle aperçoit se dessiner les hourras de Cosaques qu'elle a vus pour la première fois en Russie : elle tombe même entre leurs mains, mais est délivrée par un officier qui, tout en larmes, lui annonce la chute de l'Empereur. Napoléon venait d'abdiquer.

* * *

Le maréchal Oudinot avait eu une part très importante à cet événement ; il avait en quelque sorte mis la plume entre

les mains de l'Empereur et lorsque celui-ci avait voulu poser des conditions, créer peut-être des équivoques, il lui avait rudement rappelé sa promesse et déclaré « que le soldat n'entendait rien aux restrictions politiques ». Puis l'acte d'abdication signé, le duc de Reggio avait, le premier, adhéré à la monarchie des Bourbons à laquelle il devait rester attaché.

La maréchale passe absolument sous silence ces importants événements. Elle a senti avec son tact ordinaire ce qu'il y avait de choquant pour tous dans cette brusque volte-face qu'elle était du reste la première à approuver. Elle réalisait certainement son plus cher désir ; elle lui permettait d'unir maintenant dans son cœur le culte du passé et celui du présent. Mais pour le lecteur, qui n'a pas les mêmes raisons de bénir cette singulière évolution, il y a quelque chose de pénible à la constater. Si loyale, si excusable que soit l'adhésion d'Oudinot au nouveau régime, elle eût pu peut-être se faire moins empressée. On aimerait à le voir — puisqu'il ne pouvait plus servir le gouvernement impérial ni la Révolution — se retirer dans sa terre de Jeandheurs en attendant l'heure où la réaction blanche aurait cessé de sévir. Il est insupportable de penser que ces hommes qui devaient tout à la Révolution et à l'Empire, qui avaient triomphalement promené le drapeau tricolore dans les capitales de l'Europe, les Ney, les Marmont, les Oudinot aient si vite, si facilement, sans murmure, sans protestation, brusquement renié leur passé et abandonné l'insigne de ce glorieux passé, la cocarde de la démocratie républicaine et impériale. Et — chose curieuse — tandis que nous voyons à la suite des Bernadotte et des Moreau, ces fils de la Révolution renoncer si facilement à ses derniers vestiges, c'est un aristocrate, un fils d'émigré, le général de Montesquiou-Fézenzac, qui verse des larmes amères en se séparant de ces couleurs aimées sous lesquelles il a si loyalement et si brillamment servi l'Empire[1] ; chez celui-là qui ne devait rien à 1789, la

1. Duc de Fésenzac, *Mémoires*.

noblesse du cœur s'unissait à celle de la race. Et pendant qu'Oudinot allait saluer l'héritier de Louis XVI, une tourbe d'émigrés avides de réaction, de Cosaques ivres de pillage, de soldats de Condé stupides et maladroits, d'Autrichiens, de Prussiens et de Bourboniens envahissait Paris, foulant aux pieds nos libertés, nos droits, nos plus chers souvenirs, avec notre sol envahi. Un Oudinot adhérant à un régime rétabli par un Blücher et un Schwarzemberg, aidés par un Bourrienne et un de Talleyrand, devait se trouver mal à l'aise en face de certains contacts, et de fait la duchesse elle-même ne dissimule pas la « fureur » de son mari devant certaines manifestations antipatriotiques dont les salons des Tuileries et du noble faubourg furent alors le théâtre. Mais Oudinot — détaché, nous l'avons vu, de l'Empereur et de l'Empire — était en somme entraîné dans un mouvement général. Cet ex-républicain, dont les compagnons d'armes vantaient en 1793 la haine invétérée aux tyrans et à la tyrannie, les vertus républicaines et les principes démocratiques, voyait tous ses camarades passer à l'ennemi ; la République était impossible ; les d'Orléans n'inspiraient pas confiance ; il avait épousé une jeune fille royaliste, toute sa famille l'était : il se jeta dans le légitimisme. Et sa seule excuse est dans le mot de Cicéron réédité en ces circonstances mêmes par le comte Beugnot « qu'il est des époques où il est plus difficile de connaître son devoir que de le faire ».

Aussi bien les Bourbons surent-ils — malgré leur maladresse — accueillir avec faveur cette adhésion à laquelle ils ne pouvaient s'attendre. Le comte d'Artois avait immédiatement nommé le duc de Reggio ministre d'État, puis commandant de l'infanterie de la garde royale. Ce commandement obligeait cependant le maréchal à quitter Paris : la garde royale — ancienne garde impériale — suspecte aux nouveaux maîtres — malgré les protestations d'Oudinot — était éloignée et envoyée à Nancy et à Metz.

Le maréchal alla résider à Metz et c'est là qu'il reçut la

visite du duc de Berry — prince plus avenant que spirituel — qui cherchait à se tailler une popularité en chaussant, d'une façon quelque peu ridicule, les bottes de Bonaparte. Il voulut se faire acclamer par la vieille garde et vint à Metz. Il y reçut — grâce à son affabilité et aux soins du duc de Reggio — un accueil enthousiaste. Mais lorsque le même duc de Reggio alla recevoir, au cours de ce voyage, le duc de Berry à Bar-le-Duc, il put constater par l'enthousiasme très modéré de la population que sa ville natale ne l'avait pas suivi dans son évolution. Le maréchal multiplia à Bar et à Jeandheurs les fêtes et les illuminations : des lampions aux mille couleurs illuminèrent trois jours les rives de l'Ornain et de la Saulx, des jeunes filles en blanc — les couleurs ont seules changé — vinrent offrir au prince des dragées de Verdun et des confitures de Bar-le-Duc, mais la population s'amusa sans enthousiasme. Bar restait bonapartiste ou dans tous les cas anti-bourbonien[1].

Le maréchal resta néanmoins fidèle aux Bourbons après le retour de l'île d'Elbe : voyant la garnison de Metz et ses grenadiers irrésistiblement entraînés vers Napoléon, il résigna ses pouvoirs et se retira à Bar avec une certaine dignité : il y resta malgré les sollicitations de l'Empereur, ses reproches et ses menaces. Mais que de déboires et que de froissements ! Ses anciens camarades, Ney, Davout, et bien d'autres reprennent leur épée, tentent la revanche ; on se bat à la frontière et Oudinot n'y est pas ! Dans sa propre famille, c'est la division ; si le général de Lorencez et le colonel Oudinot restent fidèles aux Bourbons, le général Pajol — qui n'a jamais sincèrement adhéré — reprend les armes sous l'Empereur ; il devait du reste se séparer définitivement des opinions des siens et resta sous la seconde Restauration l'adversaire du gouvernement

1. Le maréchal éprouva, du reste, plus d'une contrariété lors des fêtes lorraines de 1814 : à Bar-le-Duc on avait préparé une illumination sur la butte de Farémond, placée en vue du parc des Reggio; cette illumination — comme pour montrer l'alliance qui se faisait chez le maréchal entre ses vieilles et ses nouvelles amours politiques — représentait une croix de la Légion d'honneur et une croix de Saint-Louis. Or, malgré tous les efforts, cette dernière — emblème du régime royaliste — s'éteignit et ne put être rallumée. Le maréchal en fut vivement contrarié.



contre lequel il tenta de s'enrôler sous le drapeau des généraux Foy et de La Fayette[1]. Le colonel Jacqueminot — concitoyen et aide de camp favori d'Oudinot — très opposé à la Restauration, reprit également du service. Ce durent être de rudes soucis pour le maréchal.

Après Waterloo, il fut nommé par le gouvernement provisoire commandant des gardes nationales de la Seine et peu après confirmé dans ce poste par le gouvernement royal. Il assista la mort dans l'âme à la réaction qui sacrifie le général Ney et tant d'autres et à tous les excès abominables de la Terreur blanche, mais il resta néanmoins d'une fidélité à toute épreuve aux Bourbons. Aussi lorsque naquit la première fille de la maréchale — celle qui fait revivre d'une façon si parfaite toutes les vertus, toutes les grâces et toutes les séductions de sa mère — le roi Louis XVIII voulut la tenir sur les fonts baptismaux ; la duchesse d'Angoulême fut la marraine.

C'est encore cette fidélité du maréchal que le roi voulut reconnaître et récompenser en donnant la duchesse de Reggio comme première dame d'honneur à la princesse Caroline de Naples que le duc de Berry allait épouser — sans enthousiasme, semble-t-il. Cette nomination fut accueillie avec émotion par la duchesse de Reggio qui ne se résigna à accepter cette charge que sur les instances et les ordres du maréchal, très fier de cette nouvelle marque de la faveur royale.

*
* *

Cette promotion permit à la duchesse de se mêler d'une façon intime à la vie de la cour. Et dès lors dans ses souvenirs le maréchal passe au second plan. La duchesse de Reggio alla recevoir à Marseille la nouvelle princesse du sang, et la ramena à Fontainebleau. Sa situation de première dame d'hon-

1. Cf. *Le Général Pajol*, par son fils, le général Pajol.

neur lui assignait un rôle souvent astreignant. Elle était, entre autres soins, chargée de convoquer à chaque naissance princière les témoins désignés et les princes au chevet de la duchesse de Berry. C'est ainsi qu'elle assista aux deux premières couches de la princesse, très rapidement suivies de deuil, et à la naissance de Mme Louise de France, plus tard duchesse de Parme. C'est encore sa qualité de première dame d'honneur qui la fit témoin d'un événement bien dramatique auquel un récent assassinat politique donne une singulière actualité. Je veux dire la mort du duc de Berry à l'Opéra. Elle fut prévenue de ce qui se passait cette nuit-là même du 13 février 1820, au cours d'un bal, par Casimir-Perier et le général Pamphile de Sainte-Croix, courut à l'Opéra où la représentation continuait pendant que le prince agonisait et put assister à la scène poignante dont elle a su nous faire partager toutes les émotions. « Sur quelques matelas assemblés à la hâte était étendue la victime. Son teint, ses lèvres étaient livides. Déjà les ombres de la mort étaient répandues sur son front et cependant ses yeux mourants avaient encore une expression prodigieuse. A sa tête était sa femme, vêtue d'un peignoir ensanglanté déjà qui avait remplacé la robe de soie aussi ensanglantée dont on venait de la débarrasser. D'une main elle tenait celle du prince, de l'autre elle me fit signe d'approcher. « Parlez bas, me dit « elle, car il entend tout. » Je ne parlai ni bas ni autrement. Dupuytren seul se fit entendre pour déclarer qu'il allait élargir la blessure qui ne saignait plus[1]. En effet, c'étaient des masses de sangsues qu'on avait jetées par poignées sur cette large poitrine découverte que venaient les traînées de sang qui effrayaient nos regards, mais la blessure, produite par une fine lame, semblait refermée et l'épanchement intérieur était imminent. Au même instant, ajoutant par cette opération consciencieuse et indispensable au martyre du blessé, Dupuytren lui

1. On sait que le président Carnot fut frappé par Sante Caserio d'une façon à peu près identique, que la blessure faite par le stylet, présenta le même danger et que l'opération subie par le président de la République fut à peu près la même que celle que Dupuytren fit subir au duc de Berry.



arracha de tels cris que, tombant à genoux en bouchant mes oreilles et me pressant contre Mme de Noailles qui était dans la même attitude que moi, je me sentis paralysée d'horreur. Si M. le duc de Berry eût pu être sauvé, il l'eût été par l'habile praticien qui, ne pouvant mieux, obtint au moins un effet momentané qui rendit à l'agonisant des facultés dont il usa pour sanctifier sa fin. »

Chose curieuse, en montant l'escalier qui conduisait à la chambre où agonisait le prince, la maréchale s'était heurtée à la duchesse d'Orléans — plus tard la reine Marie-Amélie — qui, assise sur les marches de l'escalier et entourée de sa famille, attendait avec une anxiété douloureuse l'issue de cet horrible événement qui, sans la naissance du comte de Chambord, eût en somme régulièrement ouvert à son mari l'accès du trône des Bourbons.

L'horreur fut générale. L'impression fut énorme. Le procès eut un retentissement considérable. Cependant la maréchale commet une singulière erreur lorsqu'elle affirme que Louvel ne fut pas défendu devant la Chambre des pairs, « qu'il n'accepta pas même un avocat d'office ». Une semblable pratique eût été contraire à toutes les traditions et à toutes les règles de la justice. Louvel fut éloquemment défendu précisément — chose curieuse — par un des avocats les plus royalistes de l'époque et l'un des plus illustres, maître Bonnet qui, désigné d'office, fit tout — malgré l'ardeur de ses sentiments légitimistes — pour sauver la tête de son triste client[1].

La duchesse de Reggio reprit son service auprès de cette jeune veuve, qui désormais était l'espoir du parti légitimiste : cet espoir sembla du reste se réaliser et la duchesse de Reggio fut appelée une fois de plus à assister la princesse lors de la naissance de « l'enfant de la promesse » : le futur comte de Chambord. A l'heure présente il serait peu intéressant de réveiller le débat au sujet de la légitimité du duc de Bordeaux ;

1. Bonnet, *Discours, plaidoyers et mémoires*. 1839. Tome I.

le récit de la duchesse — qui semble un peu confus — pourrait, semble-t-il, donner des armes à ceux qui l'ont jadis contestée. « J'étais à la fin d'une migraine et je venais de m'endormir avec la lourdeur qui résulte de cet état, lorsque je fus réveillée en sursaut par trois coups violents frappés à ma porte à travers laquelle un valet de pied me cria de descendre au plus vite chez son Altesse Royale. Je ne pris que le temps de passer ma robe, de jeter un grand cachemire sur mes épaules et de descendre cet immense escalier sur lequel régnait déjà un mouvement inusité ; il était deux heures du matin. Ce mouvement devint de l'encombrement au fur et à mesure que j'approchai de la chambre à coucher dans laquelle j'eus peine à pénétrer. Entre autres personnes me disputant le passage était la duchesse de Gontaut, en peignoir et en bonnet de nuit, traînant par la main un jeune garde national. Je vis confusément plusieurs autres personnes s'agiter autour du lit de Mme la duchesse de Berry qui, assise sur son séant et se soutenant à peine sur un de ses coudes, s'écria en m'apercevant : « C'est un Henri, « voyez ! » Elle me montra un enfant qui venait de naître, posé contre elle, sur ses couvertures. Je tournai alors un regard éperdu sur l'entourage : *pas un individu officiel n'en faisait partie.* « Où sont les témoins, Madame, m'écriai-je, où se trou- « vent le roi et la famille royale ? — Personne n'a pu être averti, « me dit-elle. »

La duchesse de Reggio, affolée par la responsabilité qui pèse sur elle, se précipite elle-même chez le duc d'Angoulême qu'elle arrache au sommeil, absolument ahuri d'apercevoir à son chevet la maréchale Oudinot en costume de nuit, fait prévenir Louis XVIII et le comte d'Artois ; bientôt tout est bruit dans le palais ; les Bourbons avaient un héritier, l'enfant de la promesse venait de naître, gage d'avenir, semblait-il, et de durée pour la dynastie qui allait s'écrouler neuf ans plus tard.

Les Oudinot semblent avoir partagé la joie de tous les royalistes : leur attachement au régime et à la dynastie se

fortifiait de jour en jour en raison même des sacrifices qu'il leur imposait. Et vraiment ces sacrifices durent être souvent pénibles. Un peuple — las d'un joug abhorré — veut secouer ce joug, se dérober au triple despotisme d'un roi, d'une noblesse et d'un clergé également tyranniques, faire en un mot ce que la France avait accompli entre 1789 et 1793. Et c'est la France elle-même, devenue — circonstance honteuse — la vassale et la servante de la Sainte-Alliance et du prince de Metternich, qui va être chargée de remettre ce peuple sous le joug, d'étouffer la liberté et de faire triompher le privilège et le despotisme. A la frontière où le drapeau tricolore a été déployé, les troupes françaises tireront sur le drapeau de Valmy, de Jemmapes, d'Austerlitz et d'Iéna. A la tête de l'armée, c'est le duc d'Angoulême, qui, lui du moins, ne trahit pas son passé et ses principes en venant donner au delà des Pyrénées le signal de la Terreur blanche. Mais sous lui marchent des maréchaux de l'Empire, tous fils de la Révolution et parmi eux — il faut l'avouer — le fils du brasseur Oudinot. Sans enthousiasme, sans grand orgueil, mais sans hésitation, fatalement entraîné dans le cycle de son évolution, il avait accepté le commandement d'un corps d'armée. Cet « ennemi de la tyrannie », comme disaient ses compagnons d'armes de 1794, allait contribuer à rétablir sur son trône un Ferdinand VII. Ce héros des armées d'Allemagne, qui avait servi sous Masséna, Moreau et Bonaparte, devenait l'instrument de la Sainte-Alliance et le lieutenant d'un duc d'Angoulême. Aussi bien la duchesse avec son tact ordinaire passe-t-elle assez rapidement sur cette campagne qui était du reste — il faut le reconnaître — imposée au maréchal par son admirable respect de la discipline. Il avait accepté de servir un gouvernement : il le servait[1].

1. Cette campagne valut du moins — s'il faut en croire un de ses biographes — un certain succès au maréchal Oudinot près des dames de Valladolid. On avait, à l'entrée de la ville, préparé un arc de triomphe destiné au maréchal : au centre, une couronne tressée par les dames de Valladolid devait, à un moment donné, tomber sur la tête du maréchal. Celui-ci, épouvanté probablement de cet excès d'honneur... et de mauvais goût, fit brusquement avancer son cheval d'un pas et la couronne alla tomber à un endroit auquel elle n'était pas destinée.

En revanche, la réaction politique qui se déchaînait à l'intérieur l'irritait souvent; mais elle l'exaspéra le jour où — conséquence de cette réaction — les ambassadeurs de Naples et d'Autriche émirent la prétention exorbitante de refuser aux maréchaux de l'Empire les titres que Napoléon leur avait jadis accordés. Le maréchal, qui était personnellement d'une fierté ombrageuse, protesta contre cette suprême inconvenance avec d'autant plus d'énergie que la duchesse avait été, détail curieux, lors du mariage du duc de Berry, mis en rapports avec le duc de Scilla — le vrai titulaire du duché de Reggio — et que celui-ci n'avait pas hésité à lui accorder son titre et son nom.

Le maréchal — malgré tout son dévouement — n'allait pas d'ailleurs tarder à être lui-même victime de la stupide et odieuse réaction qui marqua l'avènement du roi Charles X. Il était, on s'en souvient, commandant de la garde nationale de la Seine : fort ennuyé des bruits qu'on faisait courir sur l'esprit libéral de cette troupe bourgeoise, ce fut lui qui, dans le dessein de faire cesser ce qu'il appelait un malentendu, provoqua la fameuse revue qui devait avoir des conséquences si déplorables pour tout le monde. Contrairement à ce qu'on a jusqu'ici prétendu, la duchesse de Reggio affirme que le roi y fut salué sinon avec enthousiasme, du moins avec respect par la garde nationale, qu'il se retira fort satisfait et manifesta au maréchal son contentement et sa bienveillance; ce fut en rentrant à Paris que la garde, passant devant le ministère des finances où résidait M. de Villèle, injustement traité en bouc émissaire par la bourgeoisie libérale, aurait manifesté violemment sa haine du ministère et son attachement à la Charte. Quoi qu'il en soit, dans la soirée du 27 avril, était signé par le roi le décret portant dissolution de la garde nationale, faute irréparable qui aliénait définitivement à la Restauration la bourgeoisie jusque-là hésitante : l'émotion fut grande; les menaces éclatèrent; on suspendit — nous raconte la duchesse — à la porte Saint-Denis « un grand tableau représentant un uni-

forme de garde national avec ces mots en grosses lettres : « Défroque de garde national à vendre », et plus bas, entre parenthèses, « moins le fusil ». Le maréchal dissimulant avec peine son mécontentement et son inquiétude, quitta l'hôtel du commandement. Mais la duchesse resta dame d'honneur de la princesse et l'entente ne sembla pas troublée. La maréchale accompagna la duchesse de Berry dans ses voyages en Bourgogne, dans la vallée du Rhône, à Grenoble, où la duchesse se rencontra avec le roi de Naples, et le maréchal reçut le commandement des troupes de Paris.

Ce commandement eût pu le compromettre à tout jamais. Mais le maréchal Oudinot semblait né sous une bonne étoile. Ce fut le 1er mai 1830 que, par suite d'un système de roulement assez singulier, il transmit au maréchal Marmont, duc de Raguse, ce même commandement que celui-ci devait, trois mois après, exercer contre ce peuple dont Oudinot sortait et contre la garde nationale qu'il avait si longtemps commandée. Nul doute qu'avec son respect de la discipline Oudinot n'eût été acculé là à la plus pénible des nécessités.

La duchesse assista aux dernières fêtes qui précédèrent de si peu la révolution de 1830. Elle était de ce bal historique de juillet donné au Palais-Royal, chez le duc d'Orléans, en l'honneur du roi de Naples. « Vraie fête napolitaine, avait dit l'un des assistants, car nous dansions sur un volcan[1]. » Et dans la soirée même les premiers souffles de la Révolution agitaient déjà les jardins du Palais-Royal.

Quant au maréchal, il était à Metz lorsqu'il apprit la chute de Charles X ; de fait, il avait été ainsi amené à garder dans les événements qui venaient de se dérouler si rapidement une neutralité qui lui permit, sinon de se rallier au régime nouveau, tout au moins d'accepter de lui successivement la haute situation de chancelier de la Légion d'honneur (1839) et celle plus enviée encore de gouverneur des Invalides (1843). Ce fut

1. M. d'Haussonville, *Ma Jeunesse*.

à cette époque que cet illustre survivant de la Grande-Armée vint faire en quelque sorte amende honorable devant le cercueil de l'Empereur et subir aux Invalides la revanche de Fontainebleau. Il fut un des maréchaux désignés pour escorter les restes de Napoléon dans la journée historique du 15 décembre 1840.

Mais la duchesse conserva toute sa fidélité et son attachement à la dynastie déchue. On se rappelle encore chez ses amis avec quelle difficulté elle agréa la visite du jeune et brillant duc d'Orléans au château de Jeandheurs. Lorsque son ancienne maîtresse — l'aventureuse duchesse de Berry — fut à la suite de son enfantine échauffourée de Vendée enfermée à Blaye, la duchesse de Reggio, avec ce rigide esprit de devoir qui l'avait conduite en Russie à la recherche de son mari, n'hésita pas à solliciter du maréchal Soult, alors président du Conseil, le droit de s'enfermer avec elle ; se sentit-elle indigne d'un pareil dévouement? quoi qu'il en soit, la princesse refusa.

Après 1830, la maréchale s'était retirée en Lorraine. Elle se partageait entre Bar-le-Duc, où ses salons réunissaient l'élite de la société, et son superbe château de Jeandheurs. C'était — après les heures agitées — une vie douce et aimable. Si un deuil cruel — la mort du colonel Auguste Oudinot, tué en Afrique en 1835 — vint jeter au cœur du maréchal et de sa femme une profonde tristesse, le mariage des filles de la duchesse, les brillants faits d'armes du général Victor Oudinot, des jeunes officiers Charles et Henri, des Pajol et des Lorencez pouvaient remplir de joie et d'orgueil le duc et la duchesse de Reggio.

Le maréchal mourut le 13 septembre 1847. Ç'avait été un soldat dans toute l'acception du terme. Sa femme avait le droit d'adoucir les couleurs naturellement un peu fortes de son portrait : elle l'a fait, sans pouvoir les effacer.

L'homme et le soldat avaient également les défauts de ses qualités. Bouillant et généreux, il était violent et emporté. Son éducation, les circonstances où s'était écoulée sa jeunesse, la fréquentation des camps avaient développé sa fougue : elle

apparaît dans toutes les circonstances de sa vie et très souvent dans les paroles que lui arrachaient les émotions fortes. Nul doute que dans ces cas son vocabulaire n'ait été à hauteur de celui que pratiquaient ses compagnons d'armes. Cerné par les Cosaques dans une hutte, il se dresse sur son séant et se tournant vers son fils qui hésite à engager la lutte : « F..... moi le camp et va te battre. » Il était ombrageux, d'un caractère qui s'aigrissait facilement devant la contradiction ou l'obstacle, qui s'exaspérait en face des échecs ; sa générosité, son respect de la discipline, ses meilleurs sentiments se sentaient-ils froissés? il entrait dans une fureur dont la duchesse ne nous a pas toujours dissimulé les manifestations. Est-il une scène qui donne mieux l'idée d'une colère muette que cette lecture du 29e bulletin à Berlin? Rappellerons-nous aussi ce fameux bal de 1814 où sa femme le vit s'avancer la fureur dans les yeux, en face d'une manifestation antipatriotique, et s'écrier : « Partons à l'instant? » Au surplus, cette colère était presque toujours justifiée par les plus nobles sentiments. Il avait horreur de la platitude et de la barbarie révolutionnaires. Un jour le père d'Oudinot recevait à sa table un fougueux Jacobin qui, dès le début du repas, se croyant probablement chez des purs, se prit à exalter les vertus civiques et les abominables crimes d'Hébert dont il était — disait-il — le grand ami. Oudinot dissimule d'abord son irritation, mais tout à coup, n'y tenant plus en face de tant d'ignominie, il saisit un plat de haricots qu'on venait de servir et le jette tout entier à la face de ce pur des clubs. Enfin, ajoutons que s'il était parfois vif, il savait panser les blessures qu'il faisait. Le général de Marbot, pourtant fort sévère à l'endroit du maréchal, lui rend cette justice qu'il allait de lui-même jusqu'aux excuses les plus touchantes envers ceux qu'il avait pu maltraiter injustement. Au surplus, en dehors de ces moments de surexcitation, le maréchal était un homme aimable et charmant : il ne manquait ni de grâce ni de diplomatie. Il sut exercer cette dernière qualité au grand profit des missions qu'il lui fut donné de remplir. Quant à sa

grâce elle lui conquit non seulement sa femme — ce qui est déjà chose appréciable, — mais aussi — on s'en souvient — les « dames » de Bar-le-Duc comme celles de Valladolid. Cette séduction s'est exercée en plus d'une circonstance. Elle lui avait acquis notamment l'amitié d'un aimable prélat, le cardinal de la Tour d'Auvergne qui, après avoir fait la connaissance d'Oudinot en 1802, a rendu un éclatant hommage aux qualités de l'homme du monde comme aux vertus du soldat.

Ces vertus étaient grandes. Elles faisaient de lui le plus grand soldat peut-être de la Grande-Armée. Et j'insiste sur ce mot de soldat, car ces mêmes vertus nuisaient souvent à ses talents de tacticien et de chef. Le général de Marbot a contesté — non sans cette acrimonie qu'il apporte dans ses jugements — les qualités d'Oudinot comme général. A lire d'autres témoignages, à parcourir les bulletins de la Grande-Armée, il faut convenir que sa vaillance elle-même n'était pas sans nuire à son sang-froid. Ses succès étaient généralement emportés à la pointe du sabre. Et ce n'est point là manière de parler figurée. Le maréchal se jetait dans la bataille avec une incomparable fougue, toujours au premier rang, excitant les hommes de la voix et de l'exemple et finalement — pour pousser l'exemple jusqu'au bout — ne se retirant jamais de l'action sans une balle dans le corps ou quelque coup de sabre sur la tête. Aussi bien ces lieutenants de Napoléon furent-ils presque tous des soldats incomparables beaucoup plus que des génies militaires de premier ordre. Le maître les dispensait de toute initiative grandiose, de toute colossale entreprise; s'il avait écarté Moreau, c'est en partie parce qu'il sentait en lui un tacticien malhabile à se soumettre aux plans d'un autre; sous ce chef unique il fallait simplement des cavaliers comme Murat qui chargeait à la tête de ses escadrons comme un simple colonel, des lieutenants comme Ney et Lefebvre qui entraient les premiers par la brèche dans les villes conquises, des soldats enfin, comme Oudinot, qu'il appelait le Bayard de l'armée française.

Cette vaillance héroïque et souvent téméraire se doublait d'une autre qualité essentielle du soldat, un respect de la discipline poussé jusqu'au fanatisme. Oudinot a toujours obéi. Jusqu'à un certain point il admettait l'échec, mais il n'admettait pas la débandade ; nous l'avons suffisamment constaté en assistant aux colères que lui inspiraient les événements de 1812. Malade ou blessé, il n'abandonnait son commandement qu'à toute extrémité et le reprenait à peine convalescent, et c'est cette discipline après tout, ce respect de l'autorité, qui du lieutenant de Moreau fit successivement un maréchal de Napoléon et un compagnon d'armes du duc d'Angoulême. Dur envers lui-même, il était sur ce point d'une sévérité extrême envers les autres : rappelons-nous de quelle façon il reçut ses aides de camp qui — entraînés dans la retraite — étaient venus le rejoindre et l'entourer. Enfin et surtout il fut ce que ne furent pas toujours ses compagnons d'armes, il fut désintéressé. Berryer père, qui fut son ami et son hôte au château de Jeandheurs, lui rend sur ce point un hommage sans restrictions. « Oudinot fut, dit-il, le général le plus désintéressé de l'armée[1]. » Voilà qui vient compléter heureusement cette sympathique physionomie. Ajoutons enfin que s'il eut en matière politique peu de fixité dans les idées, c'est que — militaire dans l'âme — il dédaignait ce qu'il appelait « les restrictions de la politique » et c'est qu'au-dessus des régimes qu'incarnaient Robespierre, Bonaparte, Louis XVIII ou Louis-Philippe, il voyait la France, la grande patrie aimée. Patriote dans le sens le plus large et le plus généreux, il avait aussi l'amour du foyer, l'amour du clocher. Sa fidélité à son département de la Meuse, à sa ville natale, lui fait sur ce point grand honneur. Il y était aimé et admiré. Il n'était certainement pas un citoyen de Bar — artisan de la ville basse ou aristocrate de la ville haute — qui n'eût souscrit au jugement que portait sur lui le cardinal de la Tour d'Auvergne. « Comme tous ceux qui

1. Berryer père, *Mémoires*. T. II.

l'ont connu, j'atteste qu'on n'était ni plus honnête, ni plus remarquable, ni plus digne de transmettre sa mémoire à l'immortalité. » Oudinot s'est-il jamais attendu à être canonisé de si belle façon par un prince de l'Église? Quoi qu'il en soit, ce qui fait pour nous l'originalité de cette grande et belle figure, originalité qu'on aurait bien tort de vouloir lui ravir, c'est que né du peuple, il resta au fond, dans ses défauts comme dans ses qualités, dans sa prestance physique comme dans sa physionomie morale, l'homme du peuple. Qualités et défauts, vertus militaires et civiques, faisaient du maréchal de l'Empire comme du soldat de 1792 un vrai Français sorti des entrailles de ce peuple des villes qui a comme lui ses emportements et ses inconstances, mais aussi ses vaillances, ses générosités et ses charmes.

Mais ce qui fait, plus encore peut-être que sa valeur personnelle, une auréole à cette figure de soldat, c'est la postérité qu'il légua au pays. A cette France, qu'il concevait si grande et si forte, il laissa une race de héros et de soldats. On trouverait en effet difficilement une famille qui, dans l'espace de trois quarts de siècle, ait fourni tant de chefs à nos armées. C'est le général Victor Oudinot mort en 1863 qui ne dut qu'à sa loyale opposition au coup d'État du 2 décembre de ne pas figurer à côté de son concitoyen Exelmans parmi les maréchaux du second Empire. C'est son frère puîné Auguste Oudinot, colonel avant 37 ans, tué en Algérie en 1839. C'est le fils aîné de la maréchale, Charles Oudinot, mort colonel à 39 ans. C'est le vaillant général Henri Oudinot qui, mort récemment, avait pris une part active et glorieuse aux guerres du second Empire. A leur tour les filles du maréchal devaient faire souche de soldats: leurs maris, les généraux Pajol et de Lorencez, morts l'un en 1844, l'autre en 1827, léguèrent leurs noms et les traditions d'Oudinot à des fils bien dignes de cette illustre parenté, le général de division Charles Pajol, le général de brigade Eugène Pajol, et ce vaillant général de Lorencez, qui s'engageait avec une si petite armée au cœur du Mexique. Enfin, lorsque la

guerre de 1870 suscitait tant de jeunes héros, l'un des plus jeunes, l'un des plus braves, tombé victime de son devoir et de sa vaillance, était un petit-fils du maréchal Oudinot, le lieutenant Antoine de Vésins. Il semble vraiment que ce sang généreux, répandu par vingt-deux blessures de 1792 à 1814, ait fécondé cette race : noblesse oblige, se sont répétés les fils du maréchal ; et cette noblesse les a menés sur les champs de bataille où jadis elle avait été gagnée. Partout où, dans notre siècle, on s'est battu pour la grandeur, l'extension ou la défense du pays, un descendant d'Oudinot s'est trouvé là empêchant en quelque sorte pour sa race la prescription de la gloire.

Celle qui, à défaut de leur ardeur personnelle, eût su leur rappeler ce qu'ils devaient au sang dont ils sortaient, la maréchale Oudinot survécut vingt et un ans à son mari. Cette grande dame, qui avait connu les fêtes des Tuileries, vivait à Bar-le-Duc, se partageant entre le monde, la famille et la charité. Son esprit aimable trouvait en lui-même d'admirables ressources : sa bonté et son esprit savaient lui en faire découvrir et au besoin en faire naître autour d'elle. Il n'est pas une maison de pauvres ou un salon de riche, où durant vingt ans, elle n'ait laissé comme trace de son passage ce parfum aristocratique de distinction sans morgue et de finesse sans malice. C'est bien en effet une aristocrate de race que cette duchesse du nouveau régime, fille des nobles de l'ancien ; mais c'est surtout une aristocrate du cœur et de l'esprit. Ses mémoires écrits avec tant de sincérité mais aussi avec un tact si parfait et une si grande finesse, en témoignent assez. Ce tact exquis se trouve dans tout ce qu'elle dit comme dans ce qu'elle ne dit pas. Enfin, en étant très fine et très spirituelle, elle sut — chose rare — être très bonne ; son esprit ne s'exerce jamais aux dépens d'autrui ; chercher à deviner ses ennemis, ses rivales, ses antipathies, serait inutile ; en pourrions-nous dire autant de tous les mémoires de femmes ? Mais nous aimons mieux encore penser que cette aimable grande dame ne se connut pas d'ennemis. Aussi ne saurait-on s'étonner de voir dans la ville où elle a vécu

le souvenir de *la maréchale* se conserver dans une sorte d'auréole à l'éclat de laquelle concourent assurément les exploits du grand soldat qui lui donna son nom, mais plus encore la vertu, la noblesse et l'esprit qui firent de la duchesse de Reggio une grande dame dans la plus haute acception du terme.

Et lorsqu'après avoir envisagé ces deux figures — chacune dans son genre si intéressante et si sympathique — celle de la grande dame et celle du grand soldat, on reporte les yeux sur la brillante pléiade de soldats valeureux et de femmes charmantes qu'ils ont léguée au pays, on ne peut se défendre d'une respectueuse et reconnaissante admiration. C'est donc mû par un bien légitime sentiment de fierté que, dans une éloquente improvisation, le maire de Bar-le-Duc saluait, sur la tombe du dernier de cette lignée de braves, cette famille lorraine « qui résumait ce que les Français aiment le plus à admirer, la bravoure et la gloire chez les hommes, et chez les femmes la vertu, la distinction et l'esprit ». Les souvenirs de la maréchale — si bien mis en œuvre — ne peuvent que nous faire tous souscrire à si juste louange et on ne leur saurait donner une plus éloquente et plus exacte conclusion.

Louis MADELIN.



LE

CLUB DES JACOBINS

DE TOUL

1793—1795

(*Suite et fin*[1].)

Le 13 ventôse (3 mars), Chauvenel, censeur de la Société et administrateur du district, informa le Club que Laurent Martel et Moussu, chargés, le 26 pluviôse, d'aller dans le canton de Libremeix[2] pour y recueillir les dons patriotiques des habitants, avaient été incarcérés par ordre de l'administration du district « pour causes de malversations inouïes, signalées par divers procès-verbaux des communes intéressées ». Dans ces conditions, Chauvenel croyait de son devoir de communiquer ces procès-verbaux à l'assemblée, avant de les transmettre à l'accusateur public de Nancy.

Leur lecture émut le Club, qui « témoigna son indignation sur la conduite de ces deux commissaires et demanda qu'il en fût fait justice »; mais il n'y avait contre Martel et Moussu que des présomptions : le 28 prairial (16 juin), le tribunal criminel de la Meurthe rendit un jugement qui renvoyait ces deux citoyens de l'accusation portée contre eux, « attendu que

1. Voir *Annales de l'Est*, octobre 1894, p. 489; janvier 1895, p. 42.
2. Ci-devant Royaumeix.

le fait d'avoir détourné à leur profit des effets et de l'argent, en leur qualité de commissaires délégués par la Société populaire pour recueillir les offrandes patriotiques du canton de Libremeix, n'avait pas paru constant ».

Une grande quantité d'*effets en nature* et une somme de 1,400 livres, recueillis dans les campagnes par les soins de la Société, furent remis, le 13 ventôse (3 mars), au citoyen Haudot, officier au 4ᵉ bataillon de la Meurthe, auquel étaient destinés ces dons patriotiques.

A la séance du 16 ventôse (6 mars), la jeune Caze, qui s'était mariée le matin même, se présenta au Club avec son mari. Les deux époux, introduits dans la salle par Michelet, furent « placés en face du bureau » aux applaudissements de l'assemblée et admis aux honneurs de la séance.

Un vieillard indigent et « plus que septuagénaire » se présenta ensuite, et la Société, estimant que « le devoir du républicain est de secourir son semblable », fit faire une collecte entre ses membres et les spectateurs des tribunes : une somme de plus de cent livres fut recueillie et remise au bénéficiaire.

Deux personnes reçurent de même un secours à la réunion du 20 ventôse (10 mars) : 1° trois cents livres « à prendre sur la caisse du ci-devant comité révolutionnaire » furent votées en faveur de Dominique Philippe, « défenseur de la patrie, malade et indigent »; 2° une souscription, ouverte en faveur d'un nommé Granier, produisit 111 livres 13 sols 3 deniers, somme qui fut remise à Saunier, secrétaire, pour être convertie en « bons sur un boulanger » au fur et à mesure des besoins de cet indigent.

Dans la correspondance soumise le même jour à la Société populaire figurait une lettre de Jacob, engageant ses compatriotes « à surveiller les ennemis de la Révolution, à ne faire grâce ni aux aristocrates, ni aux modérés, et à se tenir en garde contre *les patriotes de 1793* ».

A l'allure tranquille de la Société populaire pendant ces derniers temps, on aurait pu oublier que le régime de la Ter-

reur comprimait la France comme la capitale; la puissance était tout entière au parti de la *Montagne,* qui avait abattu celui de la *Gironde* en s'appuyant sur la *Plaine,* composée de ceux qui craignaient pour eux-mêmes autant que pour le pays. Le Club toulois n'appartenait pas à la Plaine, il avait plutôt l'esprit girondin, quoique paraissant céder volontiers aux impérieux avis dictés par la Montagne : ses membres n'hésitaient pas à se dire *sans-culottes* et adoptaient volontiers les emblèmes du parti le plus avancé, mais ils ne provoquaient pas et exécutaient sans passion les mesures révolutionnaires imposées par la Société des Jacobins de Paris.

C'est ainsi que, lorsque Giron, peintre, soumit à ses collègues, le 24 ventôse (14 mars), deux modèles de *carte de sociétaire*, appropriés aux idées d'alors, ceux-ci choisirent « celui où figurait une montagne, surmontée du bonnet de la Liberté et autres attributs ».

C'est ainsi que, de même, le citoyen Dussert, inspecteur des hôpitaux militaires, ayant, à l'ouverture de la séance du 26 ventôse (16 mars), chanté ironiquement *un couplet sur les prêtres,* la Société en vota l'impression à mille exemplaires et la distribution dans les campagnes.

Poirot, précédemment curé de Mirecourt, ayant alors demandé à être reçu comme membre, la Société arrêta que désormais aucun ex-prêtre non marié ne serait plus admis dans son sein. Poirot fit alors connaître « qu'il était dans l'intention de se marier », et l'assemblée ajourna en conséquence son admission « jusqu'à ce qu'il ait fait choix d'une compagne ».

Cette décision fut immédiatement généralisée et le président somma individuellement les ex-prêtres non mariés faisant partie du Club de *déclarer leur intention*. Bralret, ancien curé de Bagneux ; Loppinet, ancien curé de Chaudeney[1], et Saul-

1. Loppinet (F.) avait été un des élèves les plus distingués du collège Saint-Claude de Toul; il publia, en 1813, un *Traité de l'éducation des abeilles, adapté au climat du département de la Meurthe* (Bralret, éditeur à Toul; Hœner, imprimeur à Nancy).

nier, ancien vicaire de la cathédrale[1], firent connaître leurs projets de mariage. Ce dernier ajouta « qu'il avait dans sa poche une lettre de Jacob, le complimentant sur la citoyenne dont il a fait choix ».

A la réunion du 3 germinal (23 mars), une indemnité annuelle de 100 livres, payable par trimestre, fut votée au profit du citoyen Romangin, sonneur de la commune, chargé d'annoncer au moyen des cloches l'ouverture des séances.

A celle du 6 germinal (26 mars) fut lue une lettre de Jacob : ce député informait que la Convention avait reçu, le 3 germinal, l'adresse envoyée par la Société pour lui faire connaître les nombreuses offrandes patriotiques de la commune de Toul et des campagnes du district. Les représentants du peuple, disait Jacob, avaient accueilli la lecture de cette adresse « par les plus grands applaudissements » et en avaient « ordonné l'insertion au bulletin avec mention honorable ».

« Les citoyennes de la ci-devant congrégation de la Vierge, au faubourg de la Moselle[2] », vinrent patriotiquement, à la séance du 10 germinal (30 mars), déposer sur le bureau une somme de 53 livres 8 sols 6 deniers « provenant d'une collecte faite entre elles pour l'entretien de leurs frères d'armes qui combattaient aux frontières, et spécialement du 4e bataillon des volontaires de la Meurthe ». La Société, acceptant cette offrande, remercia « les généreuses patriotes ».

L'ancien curé de Mont-le-Vignoble, Houillon, dont la réadmission avait été ajournée lors de l'épuration du Club, demanda ensuite la parole pour déclarer à l'assemblée « qu'il avait toujours été attaché aux principes de la Société, qu'il se ferait toujours un devoir de mériter son estime par son attachement à la Révolution, et qu'il était en pourparlers pour se

1. Saulnier avait déclaré, à la séance du 29 frimaire (19 déc.), abandonner à la nation les 1,250 livres d'indemnité qui lui avaient été accordées comme ancien prêtre.

2. Ci-devant faubourg Saint-Evre. — Le faubourg Saint-Mansuy, débaptisé également, s'appelait faubourg de la Paix.

marier ». Sur le mérite de ces affirmations, Houillon fut admis comme *membre épuré*.

Le trésorier démissionnaire de la Société, Gennevaux, maire de Toul, présenta l'état de sa gestion, qui avait été soumis préalablement à la vérification de Maillot et de Guinet. La Société l'approuva, mais comme les dépenses atteignaient la somme de 541 livres 6 sols, et les recettes seulement celle de 511 livres 2 sols, elle arrêta que le nouveau trésorier (Dolot, commis à la recette du district) remettrait à Gennevaux 30 livres 4 sols sur les deniers provenant des premières recettes.

Enfin, le cavalier équipé et armé aux frais de la Société, ayant annoncé qu'il partirait le lendemain pour l'armée « combattre les satellites des tyrans », l'assemblée arrêta qu'il en serait immédiatement donné avis, tant à la Convention qu'au ministre de la guerre.

A la séance du 20 germinal (9 avril), le Club des Jacobins de Toul ne justifia pas son beau titre de *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité*. Il se montra, contre son habitude, le digne émule de celui de Paris, en votant l'envoi à la Convention d'une adresse « pour approuver la déportation des prêtres réfractaires ». La délibération qui précéda le vote de cette adresse, avait été provoquée à l'occasion du passage à Toul, huit jours auparavant, d'un convoi de 48 prêtres du département : partis de Nancy, ces ecclésiastiques étaient dirigés sur l'île d'Aix ; ils avaient été grossièrement insultés par la foule[1], et la Société populaire, ne sachant pas se déro-

1. Voici en quels termes un de ces déportés, l'abbé Michel, devenu après la Révolution curé de la cathédrale de Nancy, raconte son arrivée à Toul, le 1er avril 1794, dans son *Journal de la déportation des ecclésiastiques du département de la Meurthe dans la rade de l'île d'Aix* (1re édition en 1796, 2e édition en 1840 ; pages 24 et 25) :

« A peine sommes-nous sur le pont de la Moselle, près de Toul, que la populace, se portant en foule à notre rencontre, nous accueille par les injures les plus grossières et par les cris répétés : *Dans l'eau, ces b......-là !* Arrivés dans la ville, nous fûmes déposés dans un grenier à paille, au-dessus d'une écurie à vaches, et l'on posa des sentinelles pour empêcher de nous parler....

« Cette première réception dans une ville, où plusieurs d'entre nous étaient très connus, ne nous présageait rien de bien agréable pour le reste de notre route ; cependant le lendemain, nous remontâmes sur nos voitures et sortîmes de Toul sans recevoir aucune insulte.... »

ber à la passion haineuse qui animait les masses, avait applaudi elle-même aux mesures de rigueur prises contre les insermentés.

Dans la même séance, fut communiquée une lettre où Jacob « relatait les trames qui avaient été ourdies dans la Convention pour détruire la Révolution et la Liberté » : c'était le soi-disant complot monarchique des *Dantonistes*. Sur le rapport de Saint-Just, la Convention avait, le 12 germinal, décrété d'accusation les représentants Danton, Camille Desmoulins, Lacroix, Fabre d'Églantine, etc., et le tribunal révolutionnaire avait, quatre jours après, condamné à mort ces premiers apôtres de la Révolution, dont le seul crime était de vouloir mettre fin au régime de la Terreur. « Je prie la Société, — disait le député à la fin de sa lettre, — d'avertir mes concitoyens que je ne me mêlerai plus de leurs affaires qui concerneraient des arrestations. » Jacob ne dissimulait guère qu'à cette époque terrible où chaque jour voyait tomber des têtes, il ne voulait pas braver l'orage !

Le 23 germinal (12 avril), le commandant du dépôt du 1er régiment de dragons, en garnison à Pont-à-Mousson, informa la Société que le cavalier fourni par le Club était incorporé dans ce corps[1].

Une nouvelle heureuse fut annoncée par le président à l'assemblée dans la réunion du 3 floréal (22 avril) : il venait de recevoir avis, par la Société populaire de Metz, « de la victoire remportée sur les ennemis par l'armée de la Moselle et de la prise d'Arlon le 28 germinal (17 avril) ».

Le même jour, une importante question fut traitée, celle de la répartition des secours aux indigents.

Jusqu'alors, si un citoyen était jugé digne que la Société lui vînt en aide, une quête spéciale était faite dans l'assemblée et les tribunes, et son produit remis immédiatement au nécessiteux[2].

1. La Société décida peu après (16 floréal-5 mai) qu'elle verserait à Dabit, par trimestre et d'avance, une haute paye de 10 sols par jour.

2. C'est ainsi qu'il avait été remis 81 livres 12 sols, le 30 ventôse, à François

Le Club décida qu'il n'en serait plus ainsi, sauf les cas d'extrême urgence ; il vota la création d'un *comité de bienfaisance,* composé de trois membres, qui seraient nommés tous les trimestres en même temps que ses autres comités. Les demandes de secours devaient être renvoyées dorénavant à ce comité, qui vérifierait l'indigence et le patriotisme des pétitionnaires. « Pour alimenter la caisse de bienfaisance », l'assemblée et les tribunes seraient invitées tous les mois à déposer les offrandes sur le bureau. Le trésorier présenterait, chaque mois aussi, un état indiquant la situation de la caisse et délivrerait, pour chaque pétitionnaire, sur mandat signé du président et d'un des secrétaires, la quotité de secours qu'aurait déterminée la Société [1].

Le président fut informé, le 6 floréal (25 avril), « que les fossoyeurs, chargés d'enterrer les soldats décédés dans les différents hôpitaux, ne creusaient les fosses qu'à très peu de profondeur et mettaient plusieurs cadavres dans la même fosse, de telle sorte qu'il se trouvait quelquefois à peine un pied de terre de couvrement, et que conséquemment, les exhalaisons méphitiques se répandaient et corrompaient l'air [2] ». Le Club,

Louis; 54 livres 5 sols, le 6 germinal, à Nicolas Clément; 33 livres, le 16 germinal, à la citoyenne Tellier; 68 livres, le 20 germinal, à Mitta; 47 livres 5 sols, le 23 germinal, à Nicolas Langlois; enfin la Société avait sollicité de l'administration du district, le 16 germinal, en faveur de la veuve Étienne, un secours de 300 livres, à prendre sur les fonds du ci-devant comité révolutionnaire de Toul.

1. Du 3 floréal an II (22 avril 1794) au 10 floréal an III (29 avril 1795), 80 personnes furent secourues par la *caisse de bienfaisance* de la Société et reçurent diverses sommes formant un total de 2,024 livres.

2. Voici en quels termes Dussert, inspecteur des cinq hôpitaux militaires alors établis à Toul, expliquait la cause de ces faits, dans le rapport qu'il adressa le 23 ventôse (13 mars) au ministre de la guerre :

« J'ai visité, pour la tranquillité des citoyens de cette commune, le lieu de la sépulture : j'ai reconnu d'abord trop peu de profondeur dans les fosses et l'indispensable besoin de la chaux. J'ai remarqué que les cadavres étaient pour la plupart sans linceuls ni cercueils, quoiqu'on leur en donne à chacun, mais la rapacité des fossoyeurs vient sans doute enlever aux morts cette dernière enveloppe : la commune va faire surveiller cet abus si dangereux pour tous les habitants.

« J'ai découvert que les évacuations viennent de l'armée du Rhin et que les engorgements qui deviennent si dangereux sont la suite de l'infidélité des voituriers qui, revenant de cette armée, se chargent de conduire les malades sur les hôpitaux de Besançon, mais que pour rentrer dans leurs foyers, ils jettent leurs feuilles et arrivent à Nancy, qui, ne pouvant tenir, fait refluer sur Toul. Cent cinquante de ces

ému de cet état de choses, décida que deux de ses membres, Rivet et Bralret, seraient chargés pendant un mois « d'aller surveiller les enfouissements[1] ».

Le 10 floréal (29 avril), la Société résolut de prendre contre les accapareurs et agioteurs une mesure semblable à celle qu'elle avait prise contre les ex-nobles, les étrangers et les ex-prêtres non mariés. « Pénétrée des maux incalculables que l'agiotage, l'accaparement et la revente des biens nationaux ont causés tant à la République qu'aux particuliers », elle prononça l'exclusion de son sein « de tous ceux qui avaient fait le trafic infâme de la revente des biens nationaux » et chargea Grégeois, Prugneaux et Fyot-Latour de lui présenter une liste de ceux qui s'étaient livrés à *ce trafic honteux*.

Rivet et Bralret vinrent rendre compte de leur mission à l'assemblée du 13 floréal (2 mai) ; ils exposèrent « qu'au cimetière de *Taconet*, pour remédier aux inconvénients signalés, on avait reporté de la terre sur les fosses, mais qu'au *Pâquis des Agneaux*, ils avaient trouvé les cadavres sur l'herbe, sans fosses préparées pour les recevoir ». Ces deux membres furent déchargés de leur surveillance et le citoyen Joseph Fontaine fils fut rétribué par la Société pour « faire creuser les fosses à la profondeur voulue et se trouver à toutes les inhumations ».

Ensuite, le Club examina une demande d'affiliation, qu'il s'empressa d'accueillir favorablement; elle émanait du citoyen

malades, morts depuis le 5 ventôse, ont jeté la tribulation dans cette commune, sans cependant ralentir ses soins généreux et hospitaliers envers les soutiens de la Liberté et de l'Égalité. » (*Archives municipales.*)

1. La Société populaire ne fut pas seule à se préoccuper du danger que faisait courir aux habitants l'inhumation incomplète des cadavres. Le conseil général de la commune prit, le 9 floréal (28 avril), un arrêté d'où nous extrayons ce qui suit :

« Le conseil invite et requiert les citoyens de cette commune à se rendre demain décadi, 5 heures et demie du matin, avec pelle et pioche, sur le terrain adjacent de *Taconné* pour le transport des terres. Les communes de Villey-Saint-Étienne, Francheville et Dommartin sont requises pour le même travail de bien et d'intérêt général. Ceux qui n'auront point de pioches ni bêches en seront pourvus à la municipalité, qui tiendra état de cette fourniture. Les officiers municipaux partageront avec leurs frères les travaux qui intéressent leur conservation. Le rendez-vous est au-devant de la maison commune. » (*Archives municipales.*)



Frimont[1], « général à l'armée du Rhin et fils d'un laboureur de Gondreville », à qui les occupations de sa vie militaire ne faisaient pas oublier ses chers compatriotes.

Le lecteur se rappelle les poursuites dirigées contre Alexis Laurent et son long emprisonnement à Paris à l'occasion d'un vol commis au bureau des messageries de Nancy; la Société populaire était intervenue en sa faveur : aussi, dès son retour à Toul après son acquittement, Laurent, reconnaissant, se présenta au Club le 23 floréal (12 mai) pour remercier ses membres « de l'intérêt qu'ils avaient pris à son affaire et des adresses qu'ils avaient envoyées en sa faveur au Comité de Salut public et à l'accusateur Fouquier-Tinville ». Le président répondit à Laurent que la Société « regarderait toujours comme le premier de ses devoirs de protéger la vertu et le patriotisme et que la défense du citoyen probe, vertueux et républicain serait de tout temps à son ordre du jour ».

Le *Journal du département de la Meurthe,* publié à Nancy par le citoyen Thiébaut, avait, dans ses numéros 8 et 9, publié, sous la signature *Husson,* des articles accusant *une grande municipalité des environs* d'avoir fait des réquisitions dans les campagnes pour les militaires des hôpitaux et d'en avoir distrait une partie du produit. A la séance du Club de Nancy, le 9 floréal (28 avril), l'accusation avait été précisée : la municipalité qu'on avait visée était celle de Toul. Aussitôt celle-ci s'était justifiée par un long mémoire adressé tant au Club de Nancy qu'au rédacteur du journal, lequel consentit à insérer dans un de ses plus prochains numéros « une rétractation solennelle, telle qu'il plairait à la municipalité de la rédiger[2] ». La Société populaire touloise tint néanmoins à mettre en parfaite lumière les actes de ses édiles et chargea en conséquence son

1. Frimont (Maurice), né à Gondreville en 1747, général de brigade, avait été, en 1793, commandant de la place de Schelestadt. Il fut nommé par Napoléon chevalier de la Légion d'honneur et mourut à Lunéville en 1811.

2. Le modèle de la rétractation, œuvre de Maillot, alors agent national, fut envoyé à Nancy le 23 floréal (12 mai); la minute de cette pièce existe aux archives municipales.

comité des subsistances « de recueillir tous les faits, renseignements et pièces relatifs à la grave inculpation portée par le rédacteur du *Journal du département de la Meurthe,* prétendant que la ville de Toul avait mis en réquisition dans les campagnes les œufs et le beurre et avait soustrait une partie de ces comestibles, destinés à l'usage et au besoin des frères d'armes se trouvant dans les différents hôpitaux de la ville ».

Une troisième et dernière question vint à l'ordre du jour de la séance du 23 floréal (12 mai), celle du budget de la caisse de bienfaisance : à cet égard, il fut décidé qu'on adresserait, par l'intermédiaire de Jacob, au représentant du peuple Bar, une pétition tendant à obtenir l'exécution de la promesse verbale faite à la Société « du versement dans sa caisse de bienfaisance de 3,661 livres 7 sols 6 deniers, reliquat des fonds du comité révolutionnaire ». Cette somme devait servir à secourir *les patriotes indigents* [1].

Toujours secourable, le Club donna, dans sa réunion du 30 floréal (19 mai), un nouvel exemple de générosité : ayant appris que le citoyen Nicolas Turla « était malade, ainsi que sa femme et ses cinq enfants, et réduit à la plus affreuse misère », il fit en sa faveur, « vu l'urgence de son cas », une collecte qui produisit 67 livres 15 sols. Un des assistants, nommé Villars, se conduisit en véritable bienfaiteur et prit à sa charge deux des enfants de Turla.

La Société populaire « avait à cœur d'exclure de son sein ceux de ses membres qui avaient fait et faisaient le trafic si honteux des biens nationaux ». Elle arrêta, en conséquence, le 10 prairial (29 mai), que la commission nommée pour lui dénoncer les accapareurs et les agioteurs, *ces mangeurs de biens qui, comme des sangsues, boivent le sang de leurs frères,* présenterait son rapport le 20 prairial : mais la mission n'était

1. Cette requête ne fut pas accueillie. Elle fut reproduite un mois plus tard, au nom de la Société, par Girardeau, délégué à Nancy pour parler au représentant du peuple à l'armée du Rhin, Pflieger, de passage en cette ville (23 prairial-11 juin). Cette démarche paraît être aussi restée vaine, aucune mention du paiement de la somme réclamée n'existant dans les délibérations ultérieures de la Société.



pas sans difficulté et la liste ne put être prête. Elle ne fut déposée sur le bureau, comme nous le verrons plus loin, que le 30 messidor (18 juillet), quelques jours avant la chute de Robespierre.

Le Club décida ensuite que la municipalité serait invitée à désigner un orateur chargé « de prononcer, chaque *décadi*, un discours de morale dans le temple consacré à l'Être suprême ». Robespierre, qui répudiait l'athéisme, venait en effet de faire décréter par la Convention que la République reconnaissait l'existence de l'*Être suprême* et l'*immortalité de l'âme* et qu'une fête serait, à une date prochaine, célébrée en l'honneur de la Divinité.

A la séance du 13 prairial (1er juin), l'assemblée reçut communication de la correspondance, qui donnait notamment deux nouvelles importantes : une lettre annonçait « les avantages remportés par les troupes de la République sur les esclaves du despotisme » ; elle produisit une *vive sensation*, traduite par des applaudissements unanimes ; une autre, venant de Paris, transmettait l'avis qu'un nommé Ladmiral avait tiré sur Collot d'Herbois deux coups de pistolet sans l'atteindre, et qu'une jeune fille, Cécile Renault, s'était présentée chez Robespierre dans l'intention de le poignarder. Cette lettre faisait connaître en outre que ce dernier avait, quelques jours après ces tentatives, prononcé à la Convention un discours véhément contre les ennemis de la République, disant qu'ils recouraient à l'assassinat pour se défaire des patriotes.

Immédiatement la Société, « pénétrée d'horreur contre ces attentats commis par des scélérats soudoyés, et d'une douce satisfaction de ce que ces généreux républicains, défenseurs de la Liberté, aient échappé à la fureur des assassins », vota l'envoi à la Convention d'une adresse approbative du discours de Maximilien Robespierre.

La *fête de l'Être suprême* ayant été fixée au 20 prairial (8 juin), le conseil général de la commune de Toul en avait dressé le programme et avait publié une proclamation, dans

laquelle il exposait le culte de la Raison et la manière de le célébrer le plus dignement[1].

La Société populaire, à son tour, décida, le 13 prairial (1er juin), que le plan de cette fête, les cantiques qui y seraient chantés et la proclamation du conseil général seraient imprimés; que l'administration du district les ferait distribuer dans toutes les communes, pour que celles-ci « pussent se diriger dans la célébration de cette auguste fête »; qu'enfin la proclamation serait lue *à la première station* et que « le devant des maisons et les différentes stations seraient ornés de verdure ».

Le culte catholique n'existait plus, mais la nouvelle religion lui empruntait ses cérémonies : celle du 20 prairial n'allait être que la procession d'une *Fête-Dieu* laïque, où les prêtres manqueraient, mais non les *reposoirs* et les cantiques.

Le Club prit, le 16 prairial (4 juin), une délibération tendant à inviter :

1° *La municipalité de Toul* « à faire une adresse aux citoyens des communes de la campagne, pour les engager à approvisionner le marché de Toul de beurre, de fromage, d'œufs et de volailles, en leur faisant part des mesures que la police avait prises pour mettre les vendeurs à l'abri de toutes les vexations qu'ils pouvaient craindre et pour protéger la vente de leurs denrées »;

2° *Les vrais patriotes* « à dénoncer à l'opinion publique et à la police les infractions à la loi du *maximum* et ces vils égoïstes, qui affament leurs frères en retenant pour leur propre satiété ce qui pourrait servir aux besoins de plusieurs ».

Le même jour, le général Mouzin[2] fit don à la *caisse de bienfaisance* d'une somme de mille livres, destinée à secourir les malheureux et les indigents.

A sa réunion du 23 prairial (11 juin), la Société éprouva

1. Voir l'*Histoire de Toul* de Thiéry, où cette proclamation est transcrite intégralement (II, p. 314 à 318).

2. Mouzin (Pierre-Gabriel-François), né à Bar-le-Duc le 22 novembre 1745, général de division commandant la place de Longwy, avait été nommé, le 11 ventôse



« une agréable sensation » en apprenant que les troupes de la République avaient enlevé Dinan aux Vendéens.

L'assemblée désigna ensuite trois de ses membres, en exécution d'un arrêté pris le 15 prairial par le Comité de Salut public, à l'effet de se transporter dans les communes du district et « reconnaître les prairies propres à y mettre au vert les chevaux de la République pour les rétablir ».

En outre, le 26 prairial (14 juin), elle invita les administrations de ces mêmes communes « à mettre en réserve le tiers des prairies pour du regain, afin de ménager de nouvelles ressources en fourrages à la République ».

Le Club entendit, le 3 messidor (21 juin), « la relation du fameux combat naval du 13 prairial, dont la date fera à jamais époque dans les annales de la France ». Les marins qui montaient le vaisseau *le Vengeur* s'étaient fait couler aux cris de : Vive la République ! plutôt que de se rendre aux Anglais[1].

13 messidor (1er juillet) : La Société, à cette date, procéda à la désignation de 24 citoyens, chargés de surveiller, tant à la ville que dans les campagnes, l'exécution de la loi du *maximum*. Ils avaient la mission « de dénoncer à qui de droit les infractions à cette loi, d'élever l'esprit de leurs frères des campagnes et d'employer près de ceux-ci tous les moyens de persuasion pour éteindre chez eux les flambeaux du fanatisme ».

Huit jours plus tard (21 messidor-9 juillet), elle invita les autorités constituées à « faire enlever les tabernacles et démolir les autels qui se trouvaient dans les temples de l'Être suprême ».

(12 mars 1794), au commandement de celle de Toul. Voici l'ordre laconique par lequel le général en chef lui notifiait sa nomination (*Archives municipales*) :

« Au quartier général de l'armée de la Moselle, à Bouzonville, le 11 ventôse an II de la République française, une et indivisible.

« Le citoyen L. Hoche, commandant l'armée de la Moselle, au citoyen Moussin (*sic*), général de division.

« A la réception de la présente, tu partiras, citoyen, pour aller prendre le commandement de la place de Toul, sur laquelle tu te feras donner tous les renseignements nécessaires. — *Signé :* L. Hoche. »

Plus tard anobli par Napoléon, le général baron de Mouzin mourut à Paris le 10 mai 1821.

1. Pour honorer cet acte mémorable, la Convention venait de décréter qu'un *modèle* du *Vengeur* serait suspendu aux voûtes du Panthéon.

Cette opération ayant été effectuée, le maire de Toul, Gennevaux, proposa au Club, à la séance du 27 messidor (15 juillet), de se servir des marbres « provenant de la démolition des autels des ci-devant églises » pour la construction d'un *autel de la Patrie*. Mais l'assemblée n'adopta pas cette motion et décida que les marbres seraient mis sous séquestre, en attendant les ordres du Comité de Salut public relativement à leur emploi.

A la même séance, le *censeur* se plaignit que quelques femmes fussent venues dans les tribunes « sans être décorées de la cocarde tricolore ». Le puritanisme des sans-culottes leur faisait oublier la galanterie française : le président témoigna aussitôt « la plus vive indignation » et la Société arrêta « que le commandant de la place serait invité à donner la consigne de mettre en état d'arrestation, en conformité de la loi [1], tout citoyen ou citoyenne qui, par oubli ou par mépris, ne porterait pas ce signe glorieux du patriotisme ».

Le Club attendait impatiemment le rapport des trois commissaires qu'il avait chargés de dresser la liste de ceux de ses membres reconnus accapareurs ou agioteurs de biens nationaux. Le rapport de la commission fut déposé à la réunion du 30 messidor (18 juillet) ; il ne livrait à la vindicte populaire que les noms de six membres : Génot fils, Lacapelle (Alexis), Pérot (François), Richardin (Nicolas), Thomas (J.-B.) et Vigoureux (Étienne). Aussitôt l'assemblée arrêta que chacun de ces noms serait « soumis au scrutin épuratoire ».

Vigoureux, seul présent, chercha à se disculper des faits qui lui étaient reprochés. Son expulsion fut, malgré sa défense,

1. Un décret, rendu par la Convention le 21 septembre 1793, avait rendu obligatoire le port de la cocarde tricolore : « Les citoyennes, femmes et filles, — disait ce décret, — seront tenues de porter la cocarde nationale tricolore ; cette cocarde ne pourra être qu'en fil ou laine, conforme à celle de tous les autres citoyens. Toute citoyenne qui sera surprise sans avoir de cocarde sera punie, pour la première fois, de huit jours de détention ; la seconde fois, elle sera détenue comme suspecte jusqu'à la paix. »

La municipalité avait même réglementé, le 26 septembre suivant, le prix de vente de ces insignes et fixé à 6 sols le prix des petites cocardes et à 8 sols celui des grandes.



votée à l'unanimité. Le nom de Stainville, huissier, qui avait été « violemment inculpé, au cours de la discussion, d'avoir employé des manœuvres pour se faire adjuger une maison », fut ajouté d'office par l'assemblée sur la liste dressée par la commission.

Lacapelle et Génot vinrent présenter leur défense à la séance suivante (4 thermidor-22 juillet). Ce dernier discuta longuement tous les griefs à lui imputés et, deux membres de la commission ayant dit « qu'ils ne l'avaient porté sur leur liste que sur la dénonciation de quelques particuliers », la Société déclara que Génot « n'avait pas démérité de ses concitoyens et était déchargé des inculpations portées contre lui ». Il en fut de même pour Lacapelle, qui s'était contenté, pour se disculper, de « mettre au défi qui que ce fût de lui reprocher un gain, illicite ou frauduleux, dans les biens nationaux qu'il avait acquis ou rétrocédés ».

Les bras manquaient pour les récoltes, puisque les hommes valides étaient presque tous aux armées ; la question des voies et moyens pour y parer fut discutée par la Société à la séance du 10 thermidor (28 juillet) : elle résolut d'inviter une fois encore la municipalité de Toul « à faire exécuter les réquisitions qu'elle avait données pour assurer des bras aux cultivateurs pour rentrer leurs moissons et à recommander aux commissaires délégués aux subsistances de refuser des bons de pain à ceux qui, jugés en état de travailler, ne se rendraient pas dans les communes qui leur avaient été désignées, pour aider à rentrer les récoltes ».

Un membre proposa l'exclusion de Lapoule, qui, ayant enfreint la loi du *maximum* en vendant du vin au détail à un prix supérieur à celui de la taxe, avait « encouru une sentence de police municipale ».

Lapoule présenta sa défense en « protestant de la pureté de son intention ». S'il avait agi ainsi, dit-il, c'est que « le défaut de petite monnaie pour rendre à son acheteur lui avait seul fait préférer un compte rond à des fractions; il eût mieux

valu, à la vérité, s'en tenir à la loi, mais il pense qu'en tout cas sa faute est excusable ».

L'assemblée ne se laissa pas convaincre et, déjà frappé le 25 brumaire (15 novembre) d'une suspension de huit jours pour son intempérance de langage, Lapoule, cette fois, fut frappé d'exclusion pour trente jours par la décision suivante :

La Société,

Estimant que si la loi du *maximum* doit être exécutée pleinement, c'est aux sociétaires à donner les premiers l'exemple d'une stricte soumission aux lois ;

Qu'un puissant moyen de la faire respecter, c'est pour eux le devoir non seulement de la prêcher, mais de l'exécuter ;

Que, sous quelque point de vue qu'on puisse envisager cette infraction de la part d'un membre, elle ne peut, sans compromettre ses principes, rester indifférente à un fait qui a provoqué un jugement de police ;

Que cette tache rejaillirait sur la Société entière, si elle n'excluait de son sein celui qui, pour un modique intérêt, a terni la pureté des principes que tout sociétaire doit suivre,

Arrête :

Après discussion, que le citoyen Lapoule sera privé pendant trois décades du droit de siéger et de voter parmi les sociétaires.

A l'heure même où, après cette décision, le Club levait sa séance, vingt et une têtes tombaient à Paris sur la place de la Révolution. C'étaient celles de Robespierre et des principaux personnages de son parti, guillotinés le 10 thermidor à six heures du soir. Lassée enfin de la dictature de Robespierre et du régime de sang qui en était la conséquence, la Convention avait la veille envoyé le *dictateur* à l'échafaud, où lui-même avait fait traîner tant de victimes.

Mais la chute du gouvernement de la Terreur ne fut connue au Club de Toul que le 13 thermidor (31 juillet). Cette nouvelle était annoncée par une lettre de Jacob « qui contenait le détail de l'horrible conspiration tramée par Robespierre,

Couthon, Saint-Just, Lebas et autres contre la Liberté française et l'unité et l'indivisibilité de la République, et relatait la punition de ces traîtres, que l'on avait considérés comme les principales colonnes du gouvernement révolutionnaire ».

Après la lecture de cette lettre, — dit le procès-verbal de la séance du 13, — lecture qui est entendue avec un silence qui peignait les sentiments dont l'âme de chaque auditeur était pénétrée, il se produit un de ces beaux mouvements qu'il est plus facile de sentir que d'exprimer. Toute l'assemblée se lève spontanément en criant : *Vive la République et périssent les traîtres !* et tous jurent de nouveau d'être fidèles à l'unité et à l'indivisibilité de la République et de mourir plutôt que de retomber sous le joug du despotisme.

Le président donna connaissance à l'assemblée d'une proclamation adressée par la Convention à tous les Français « pour les engager à se tenir unis et à se resserrer de plus en plus pour extirper tous les complots liberticides ». Cette communication fut « couverte par les plus vifs applaudissements ».

La séance se termina par le vote d'une adresse[1] à la Convention « pour lui exprimer les sentiments de la Société et généralement de tous les citoyens de Toul en apprenant la découverte d'un si horrible complot contre la souveraineté du peuple, et lui annoncer qu'ils avaient fait le serment de s'attacher invariablement à cette assemblée ».

La Société populaire reçut, le 15 thermidor (2 août), une nouvelle lettre de Jacob, contenant « le récit détaillé des événements survenus à la Convention le 9 thermidor » ; ce député y avait joint un numéro de la *Correspondance politique de Paris et des départements,* journal qui donnait aussi de nombreux détails sur la chute de Robespierre et de ses complices.

Dans ces circonstances, la Société était fort perplexe sur l'attitude qu'elle devait prendre vis-à-vis du Club des Jacobins de Paris, auquel, comme on le sait, elle était affiliée. Or ce Club avait soutenu Robespierre jusqu'au bout : se joignant

1. Elle fut rédigée par Carez et envoyée à Paris le 15 thermidor.

à la municipalité parisienne, il s'était déclaré en permanence pour résister par la force au décret de la Convention, qui ordonnait l'arrestation des terroristes. Aussi, dans la réunion tenue le 16 thermidor (3 août), Carez exprima-t-il l'avis que, « dans les circonstances où se trouvait la *Société-mère,* il ne convenait pas de trop s'avancer, sans s'être assuré de la part qu'elle avait prise dans les derniers événements ». Estimant que cette Société procéderait sans doute à une nouvelle épuration de ses membres, il proposa « d'attendre quelques jours avant de lui témoigner la profonde indignation dont le Club avait été pénétré en apprenant l'horrible trahison du 9 thermidor ».

Cet avis fut partagé par l'assistance, qui ajourna l'envoi d'une adresse aux Jacobins de Paris « jusqu'après leur épuration ».

Le Club résolut le même jour d'élever la voix en faveur d'un Toulois, Richardin, arrêté et emprisonné à Strasbourg : il écrivit donc au représentant Hentz, pour lui témoigner l'intérêt que prenait la Société à la détention de Richardin et l'inviter « à faire accélérer la décision à prendre au sujet de ce citoyen, sur le compte duquel il ne lui était rien parvenu qui puisse lui faire suspecter son patriotisme ».

Nicolas Pillement, ex-juge au tribunal du district de Toul, ayant prié la Société de lui délivrer un certificat de civisme, l'assemblée repoussa cette demande le 20 thermidor (7 août), en inscrivant à son procès-verbal les motifs qui rendaient Pillement indigne de l'obtenir[1].

Avant de clore la séance, la Société décida l'ouverture immé-

1. Voici l'analyse de ces motifs : Pillement avait fait partie du jury d'accusation dans l'affaire du notaire Conrard et de l'ex-contrôleur Ulriot, qui furent acquittés, « quoique les faits allégués et prouvés contre eux fussent de nature à les faire trouver coupables ». Il avait pris part, au commencement de la Révolution, à un jugement rendu par le tribunal contre des individus qui avaient crié dans les rues de Toul : *Vive l'aristocratie !* Condamnés à huit jours de prison par une sentence de police municipale, les inculpés portèrent appel devant le tribunal, qui ne les condamna qu'à trois livres d'amende. Enfin, Pillement avait encore siégé dans un procès intervenu entre Del et Carez, « pour injure calomnieuse dans une séance du comité municipal ».



diate d'une souscription « dans le but de contribuer à la construction, l'armement et l'équipement d'un vaisseau ». Une somme de 329 livres fut aussitôt recueillie parmi l'assistance. Henriot, Valentin, Girardeau et Petitjean furent en outre chargés de se transporter au domicile des autres citoyens « pour les engager à souscrire selon leurs facultés ».

Il semble qu'après la chute du régime terroriste, la modération aurait dû ressaisir tous les esprits. A Toul, la masse populaire n'en fournit pas la preuve :

Des prisonniers, venant de Strasbourg, traversèrent la ville le 20 thermidor (7 août), conduits à Paris devant le tribunal révolutionnaire. Leur convoi fut l'objet d'un accueil aussi inhumain que celui fait le 11 germinal (1er avril) aux prêtres réfractaires emmenés en déportation.

Le citoyen Cochois[1], commandant du détachement qui escortait le convoi, vint aussitôt au Club et témoigna à ses membres « la profonde douleur que lui avait causée la conduite des citoyens de Toul, vis-à-vis de ces prisonniers, seulement prévenus et non condamnés, contre lesquels on avait publiquement crié : *A la guillotine!* » Il raconta les mauvais traitements que ces malheureux avaient eu à subir sur leur chemin depuis leur départ de Strasbourg et fit même connaître que l'un d'eux, dans son désespoir, s'était donné la mort.

Le président (Gennevaux) exprima au commandant Cochois « les sentiments d'indignation dont était pénétrée la Société; elle ne partage point, — dit-il, — les sentiments de ces mauvais citoyens qui avaient osé insulter à des malheureux qui pouvaient être reconnus innocents, mais qu'une mesure de sûreté générale empêchait de se présenter libres à la barre du tribunal ». Il termina en donnant l'assurance au chef du déta-

1. Cochois (Antoine-Christophe), né à Kreuzwald (Moselle) en 1755. Il entra dans les carabiniers en 1774, y fut reçu officier en 1777 et fit successivement les campagnes de 1792, 1793 et 1795. Chef de brigade en l'an VIII et général de brigade en l'an XIII, Napoléon le nomma baron de l'Empire et officier de la Légion d'honneur. Gouverneur de Lyon en 1806, il fut chargé de la défense de cette place en 1814 et s'en acquitta brillamment. Retraité en 1815, le baron Cochois se retira à Nancy, où il mourut vers 1830.

chement que la municipalité, informée de ce qui s'était passé, avait pris des mesures pour empêcher le renouvellement déplorable de pareilles manifestations.

Une des personnalités les plus marquantes du Club des Amis de la Liberté et de l'Égalité était Carez, dont nous avons déjà tant de fois prononcé le nom. Ayant un des premiers embrassé la cause de la Révolution, il avait bravé pour la servir toutes les difficultés, tous les dangers et les préjudices.

Imprimeur de l'évêché et des maisons religieuses, il avait vu sa clientèle s'amoindrir; plus tard, il avait délaissé ses ateliers pour siéger à Paris à la Législative, en 1791 et 1792; nous l'avons vu partir en 1793, pour l'armée du Rhin, à la tête du bataillon de Toul.

Revenu dans ses foyers, il avait repris sa profession avec courage. « Me voilà de législateur redevenu compositeur, — écrivait-il à un de ses amis, — et quoique j'aie les doigts engourdis, j'espère remplir ma nouvelle tâche avec succès. » Il devint alors l'imprimeur des diverses administrations touloises : directoire, municipalité, tribunal, Société populaire, etc., et fit paraître, à la fois comme auteur et comme éditeur, plusieurs publications patriotiques. L'une d'elles notamment, intitulée *l'Ami des Jeunes républicains*, reçut, dans la séance du 26 thermidor (11 août), l'approbation du Club, qui, « estimant que cet ouvrage ne pouvait qu'être très profitable à la jeunesse et utile au progrès de la Raison et de la Vertu, recommanda aux instituteurs et institutrices de le mettre entre les mains de leurs élèves, pour les instruire dans les vrais principes du républicanisme ».

Le 26 thermidor (13 août), la Société accueillit par des « applaudissements universels et les cris de : Vive la République! » la lecture d'une lettre de Jacob, annonçant la prise de Fontarabie (31 juillet) et de Saint-Sébastien (4 août), « places espagnoles ouvrant aux armées républicaines l'entrée de la Corogne ».

Sous l'impression de cette nouvelle heureuse, elle décida que



les membres « dont la fortune ne répondait pas au patriotisme et que leur peu de facultés mettait hors d'état de fournir à la caisse », entreraient provisoirement dans la salle des séances sans être munis d'une « carte constatant le paiement de leurs cotisations ». Carez et Donzé-Bastien furent chargés « de prendre des renseignements » sur cette catégorie de sociétaires et d'en rendre compte à l'assemblée.

A la même séance, la Société invita le général Mouzin à donner de nouveaux ordres « pour empêcher les militaires de la garnison d'exercer des voies de fait sur les habitants des communes voisines, en exigeant du pain et en se répandant dans les vignes et les jardins, et pour faire arrêter aux portes de la place tout militaire chargé de légumes, jusqu'à ce qu'il ait déclaré où il les avait achetés ».

Le général rendit compte des mesures qu'il avait déjà prises à ce sujet, exposa qu'il avait « fait lire à l'ordre le Code pénal militaire pendant trois décades » et promit d'édicter pour la garnison de nouvelles défenses.

Deux mesures intéressant l'armée furent prises dans la réunion du 6 fructidor (23 août) :

Carez et Balland furent chargés de se rendre près du représentant du peuple et de lui demander « qu'une partie de la récolte des vignes des émigrés de Toul fût mise à la disposition des commandants de dépôts, pour être sagement distribuée aux braves frères d'armes convalescents ».

Papin, Mouzin et Quirin Petit reçurent mission d'inviter les citoyens « à donner chacun un *chauffoir* de cendres pour les ateliers de fabrication du salpêtre et de se présenter dans les maisons, suivis de citoyens porteurs de *tendelins*, pour recueillir ces cendres ».

Le 16 fructidor (2 septembre), un abonnement fut souscrit au journal *le Moniteur*, par la Société populaire, « désireuse d'être instruite promptement et régulièrement des grands événements dont la République est le théâtre durant le cours de notre glorieuse Révolution ».

Le président fut chargé par l'assemblée de ce jour d'avertir le conseil général de la commune que plusieurs citoyens « refusaient d'envoyer leurs enfants aux écoles primaires et de l'inviter à y pourvoir ».

A la même date, la *Caisse de bienfaisance* reçut un certain nombre de dons, entre autres celui fait par les jeunes gens du collège; le principal de cet établissement, Michelet, déposa sur le bureau une somme de 35 livres, « fruit des économies de ses élèves[1] ».

Il y avait à répartir une somme « de plus de 1,900 livres, accordée à titre de secours à la commune de Toul en vertu d'un décret ». Le Club procéda le 20 fructidor (6 septembre) à cette opération, qui fut suivie d'un concert, offert par « les citoyens musiciens de la commune, ayant demandé à clore la séance par des airs patriotiques ».

Le lendemain, Michelet ayant proposé, « pour donner plus de pompe et d'éclat à la distribution des prix des élèves du collège », de célébrer cette cérémonie « en présence du peuple et dans le sein de la Société », celle-ci consentit à mettre à la disposition du principal la salle de ses séances, où le public « pourrait se rassembler plus commodément que partout ailleurs ».

A la réunion de la *troisième sans-culottide de l'an II* (19 septembre 1794)[2], une collecte fut faite en faveur de la veuve du citoyen Lagrange, « tué en défendant la République » : elle produisit 35 livres 12 sols. Après quoi, les membres de la Société populaire reçurent la visite d'un de leurs jeunes et distingués compatriotes, de passage à Toul, Jean-Fran-

1. A cette occasion, le maire de Toul écrivait à Jacob, le 20 nivôse an III :
« Les enfants du collège de notre commune ont été émus des cris des malheureux qui manquent de pain; ils ont affecté aux pauvres leur goûter de tous les jours; voyez, mon cher, comme l'éducation nationale a fait des progrès sur de jeunes âmes, qui savent déjà faire des sacrifices ! » Jacob donna, le 24, lecture de cette lettre à la tribune de la Convention, qui en ordonna l'insertion au bulletin de sa séance. (*Moniteur* du 26 nivôse-15 janvier 1795.)

2. On sait que les *sans-culottides* étaient les cinq *jours complémentaires* de l'année républicaine.

çois *André*, membre du Club de Strasbourg et maire de cette ville[1].

Nous sommes arrivés aux premiers jours de l'an III.

La séance du Club, tenue le 3 vendémiaire (24 septembre), fut consacrée au compte rendu de la mission de Germain fils et Buisson, qui avaient été envoyés par la municipalité à Nancy « pour trouver le représentant du peuple Michaud[2], relativement aux subsistances ». Michaud, après le 9 thermidor, avait été délégué par la Convention pour remplacer Bar dans la Meurthe. Les deux commissaires, après l'exposé de leur entrevue, annoncèrent à la Société que le représentant « devait se transporter incessamment à Toul et qu'il comptait y prendre, de concert avec les autorités constituées, toutes les mesures nécessaires à assurer la subsistance du peuple[3] ».

Michaud, en effet, arriva le surlendemain (5 vendémiaire-26 septembre). Aussitôt prévenu, le Club envoya à sa rencontre une délégation composée de Georges, Giron, Froissard et Laurent, « pour lui indiquer le local de ses séances ». L'assemblée entonna l'*hymne patriotique* à l'entrée du député et le président (Balland fils) lui ayant donné l'*accolade fraternelle*, offrit son fauteuil à Michaud, « qui l'occupa à l'instant ».

1. André n'avait alors que 27 ans. Né à Toul le 4 avril 1767, il était en 1792 avocat au tribunal du district de Strasbourg; nommé procureur général syndic du Bas-Rhin le 21 janvier 1793, il fut arrêté avec Schneider, accusateur public du tribunal révolutionnaire de Strasbourg, et incarcéré à Dijon. Rendu à la liberté en avril 1794, il fut peu après nommé maire de Strasbourg, par arrêté du représentant Foussedoire. André conserva ces fonctions jusqu'au 28 nivôse an III (17 janvier 1795).

Le 24 germinal an VI, il fut élu député du Bas-Rhin au Conseil des Cinq-Cents. A la dissolution de cette assemblée, André se retira au village de Gondreville, près Toul, où il perdit sa femme, Marie-Antoinette de Nevenstein, décédée à l'âge de 36 ans, le 11 août 1811. Nommé la même année premier conseiller à la cour impériale de Colmar, il fut élu en 1827 député du Haut-Rhin.

2. Michaud (Jean-Baptiste), né en 1760 à Pontarlier (Jura), était avant la Révolution avocat au Parlement de Besançon. Élu successivement membre du directoire du département du Doubs en 1790, député à la Législative en 1791 et à la Convention en 1792, il vota la mort de Louis XVI. A la dissolution de la Convention, il passa au Conseil des Cinq-Cents, puis à celui des Anciens. Devenu ensuite président du tribunal criminel de Besançon, il rentra dans la vie privée à l'avènement de l'Empire. Michaud fut compris dans la loi d'exil qui, en 1816, frappa les régicides et se réfugia Lausanne, où il mourut en 1819.

3. Le chiffre des entrées et sorties dans les *greniers d'abondance* de la commune était, au 17 septembre, de 1,239 quintaux de blé et 182 d'orge pour les entrées et de 518 quintaux de blé et 64 d'orge pour les sorties (communication faite à la séance dudit jour).

Le procès-verbal de la séance du 5 vendémiaire nous semble assez intéressant pour être transcrit en son entier :

Le représentant du peuple, après avoir remercié la Société de l'accueil fraternel qu'elle venait de lui faire, l'informa de l'objet de sa mission dans le département de la Meurthe, où il était envoyé, dit-il, pour y rétablir la paix et la tranquillité. Il annonça ensuite qu'il était spécialement chargé de la réorganisation des comités de surveillance révolutionnaires, en exécution de la loi du 7 fructidor dernier et qu'il était porteur de listes de candidats. La liste pour le canton de Toul comprenait, dit-il, quatre membres présentés par le conseil général du district et celui de la commune réunis [1] ; celle pour les huit autres cantons comprenait huit membres, présentés par le conseil général du district [2].

Il donna lecture de ces listes à la Société et mit aux voix successivement les noms des individus qui y étaient portés, afin que si le peuple avait quelque chose à leur reprocher, il pût prendre une détermination convenable.

Ces citoyens ayant été acceptés tant par la Société que par les tribunes, le représentant du peuple les proclama en conséquence membres du nouveau comité.

Le représentant du peuple présenta ensuite une liste de candidats, formée par le conseil général de la commune et celui du district réunis, pour remplir les places vacantes au conseil général de la commune de Toul, candidats qui furent successivement proclamés et acceptés [3].

L'appel nominal de tous les autres membres fut ensuite fait, et personne n'ayant réclamé, le représentant du peuple les maintint tous dans leur place.

Le représentant termina en déclarant à l'assemblée que, d'après les renseignements qu'il avait pris, il était assuré que l'esprit public était bon dans le district et notamment dans la commune de Toul ; qu'il aurait désiré pouvoir y rester plus longtemps pour y fraterniser, mais que, des affaires pressantes relatives à sa mission l'appelant à Nancy, il était obligé de s'y rendre.

1. Froissard; Rolin, serrurier; Juste Arnould et Christophe Vincent.

2. Renaud Petitbien, d'Uruffe (canton d'Allamps); Jean-Claude Thouvenin, d'Ochey (canton de Bicqueley); Sébastien Mouilleron, de Blénod (canton de Blénod); Monchablon, de Fontenoy (canton de Fontenoy); Louis-Étienne Naudin, de Foug (canton de Foug); Jean-François Gérardin père, de Jaillon (canton de Jaillon); Louis Julliat, de Lucey (canton de Lucey), et J.-B. Périn, de Grosrouvres (canton de Libremeix).

3. Goffin, perruquier; Le Bègue, apothicaire; Lacroix père; Augustin Bouchon; Leclère, chamoiseur; Périn, huissier, et Alexis Colson.



Jacob avait écrit à Gennevaux, maire de Toul, une lettre dans laquelle il se plaignait de ce qu'on eût fait courir le bruit qu'il avait été mis en état d'arrestation, ainsi que Colombel, député de la Meurthe.

Gennevaux fit part de cette lettre à la Société populaire le 20 vendémiaire (11 octobre), annonçant l'intention de rechercher « la source de cette malveillance ». L'assemblée, de son côté, décida « qu'on écrirait à Jacob pour lui témoigner la sensibilité du Club à l'égard de cette calomnie et lui assurer que ce bruit n'avait fait aucune sensation sur le peuple, dont il conservait toute l'estime et la confiance ».

A la séance du même jour, la Société reçut communication d'une dépêche de Michaud, représentant du peuple en mission dans le département, qui lui ordonnait de procéder à la nomination « d'une commission de douze patriotes, chargée d'examiner, de concert avec l'administration du district et le comité de surveillance, tous les motifs de détention des personnes suspectes, qui avaient été arrêtées dans l'étendue du ressort ».

Ces douze citoyens[1] furent élus à la réunion du 21 vendémiaire (12 octobre), et immédiatement la commission fonctionna conformément aux ordres donnés : le résultat fut favorable aux détenus[2].

Le malheureux Lapoule voulut prendre la parole, mais « l'état d'ivresse dans lequel il se trouvait s'étant fait aussitôt apercevoir », l'assemblée l'exclut de son sein pour une décade ; il fut expulsé « à la grande satisfaction des tribunes ».

Une adresse au représentant Michaud fut votée en faveur

1. Voici leurs noms : Maillot, agent national ; Gennevaux, maire ; Papin ; Thiéry *dit* La Moustache ; Ceresolle ; Borde, adjudant de la garde nationale ; Haraucourt ; le général Goffard ; Grégeois, officier municipal ; Laurent, *idem ;* Goffin, notable, et Gérard (de Nancy). — Leclère, chamoiseur ; Guillaume l'aîné, vannier ; Richardin, tanneur, et Giron, peintre, furent désignés pour suppléer, en cas d'empêchement, les membres de la commission.

2. Les *suspects* dont les noms suivent furent rendus à la liberté : Bicquilley (C.-F.) ; Houillon (D.-A.) ; Guernier (Th.) ; Hardouineau ; Cordier (V.) ; Poirot père, ainsi que les citoyennes Chevin, Cornillot, Béroville, Louis et Tardif.

des gendarmes de la brigade de Toul, « bons patriotes, susceptibles d'avancement aux grades supérieurs ».

La séance se termina par une collecte qui produisit 65 livres « en faveur de Bernard, cordonnier, malade et dans le besoin depuis longtemps ».

Bicquilley vint le 30 vendémiaire (21 octobre) remercier les membres du Club « de l'intérêt qu'ils avaient pris à ses malheurs durant son arrestation ». Il leur témoigna « sa vive reconnaissance pour les démarches qu'ils avaient faites pour le tirer de cet état » et demanda à être « réintégré dans la Société », ce qui lui fut accordé à l'unanimité.

10 brumaire (*31 octobre*) : Le président ayant consulté la Société et les citoyens des tribunes sur l'affectation à donner à une somme de 600 livres provenant de dons volontaires « destinés aux parents des défenseurs de la patrie, qui s'étaient portés aux lignes de Wissembourg, et était restée sans emploi après le retour de ces défenseurs », l'assemblée décida que ces fonds seraient versés à sa caisse de bienfaisance. Cette décision souleva les protestations des citoyens « ayant fait partie du bataillon qui s'était porté à la défense des lignes de Wissembourg en septembre 1793 ». Plusieurs d'entre eux se présentèrent à la séance suivante (13 brumaire-3 novembre) pour « réclamer contre la destination des fonds qui restaient en caisse et avaient été donnés à leur profit » ; ils demandèrent que la délibération du 10 brumaire fût rapportée, ce qui parut équitable; mais le comité de bienfaisance avait déjà disposé d'une partie des 600 livres et le Club arrêta « que le reliquat de cette somme serait distribué aux moins fortunés des volontaires du bataillon, par les soins des capitaines et fourriers de chacune des neuf compagnies dont il se composait ».

La réunion du 16 brumaire (6 novembre) fut consacrée à la discussion du cas de Donzé-Bastien, que la Société « avait mandé par-devant elle à l'effet de répondre aux différentes inculpations portées contre lui ». Ce citoyen, qui avait été

élu plusieurs fois secrétaire et membre des divers comités, était accusé d'avoir apposé un faux endossement sur un billet *discrédité,* qu'il donnait en paiement d'un chapeau ; de s'être approprié, alors qu'il était en état de faillite ouverte, une caisse de marchandises, qu'il avait vendues au mépris des étiquettes indiquant les adresses et les noms de leurs propriétaires; enfin d'avoir dénoncé à la Société les administrateurs du district pour l'avoir à tort traduit au Comité de Salut public comme banqueroutier.

Le président ayant donné la parole à Donzé-Bastien pour présenter sa défense, celui-ci « tenta en vain de se justifier » ; il déclara « qu'il n'était pas en état de lutter contre *le pot de fer* et que, laissant le champ libre au vainqueur, il donnait sa démission de sociétaire et de commandant de la garde nationale de Toul ».

L'assemblée arrêta que Donzé-Bastien, avouant lui-même son état de faillite, serait rayé à l'instant du tableau des membres du Club : elle déclara, en ce qui concernait les faits dénoncés contre lui, qu'elle ne pouvait s'en rendre dénonciatrice ni demander le renvoi de l'inculpé devant les tribunaux et passa à l'ordre du jour.

Le membre exclu avait fait des assimilations entre la situation financière du maire de Toul et la sienne. Gennevaux se présenta le lendemain à la Société « pour repousser l'accusation portée contre lui par Donzé-Bastien, qui lui avait lancé le trait calomnieux et méchant de *banqueroutier,* pour le marquer de la même note que lui ». L'assemblée, satisfaite des explications de Gennevaux, déclara que « l'inculpation vague, faite contre ce fonctionnaire public, était fausse et calomnieuse, et qu'il n'avait jamais cessé de mériter l'estime et la confiance de ses concitoyens ».

Estimant que « la lecture des nouvelles était négligée depuis quelque temps », le Club décida le 20 brumaire (10 novembre) qu'un de ses membres « se rendrait tous les jours, à cinq heures précises, dans le lieu des séances pour faire la lecture des pa-

piers publics aux citoyens assemblés et que la cloche serait désormais sonnée à quatre heures trois quarts ». Ce lecteur devait être remplacé tous les dix jours; à cet effet, Balland fils fut désigné pour la première décade.

La Société procéda le 26 brumaire (16 novembre) à l'apurement de la gestion de Dolot, trésorier sortant. Du compte rendu financier présenté par ce dernier, il ressortait que, du 11 germinal an II au 1er vendémiaire an III (du 31 mars au 22 septembre 1794), ses recettes s'étaient élevées à 660 livres 8 sols 6 deniers et ses dépenses à 728 livres 3 sols 3 deniers. En ce qui concernait le budget de la caisse de bienfaisance, les recettes avaient été, du 23 floréal an II (12 mai) au 1er vendémiaire an III, de 1,051 livres 14 sols 6 deniers et les dépenses de 1,115 livres. Les comptes reconnus justes et Dolot restant donc créancier de 131 livres 3 deniers, la Société autorisa son successeur (Aubry, receveur des droits d'enregistrement) à lui rembourser cette somme sur ses premières recettes.

Aucune adresse n'avait été envoyée aux Jacobins de Paris, contrairement à ce qui semblait avoir été résolu, sur la proposition de Carez, à la séance du 16 thermidor (3 août). C'est que les événements avaient maintenu la perplexité dans l'esprit des membres du Club toulois : ceux-ci, en principe, étaient en complet accord avec la Convention, tandis que la société-mère avait continué sa lutte contre cette assemblée, malgré la chute de Robespierre.

Ainsi, le Club de la rue Saint-Honoré avait fait parvenir à toutes les Sociétés populaires de France un manifeste les invitant à combattre la réaction thermidorienne; la Convention y avait répondu le 18 vendémiaire (9 octobre) par une proclamation aux Français et, le 25 du même mois (16 octobre), elle avait rendu un décret qui défendait « toutes affiliations, agrégations, fédérations, ainsi que toute correspondance en nom collectif entre sociétés et toutes pétitions collectives ».

Les Jacobins ayant accueilli ce décret par les plus énergiques protestations et hautement exprimé l'intention de ral-

lier les forces de leur parti pour résister à la Convention, le Comité de sûreté générale, dans la nuit du 22 brumaire (12 novembre), fit apposer les scellés sur les registres et papiers des Jacobins, ferma leur Club et en apporta les clefs à la Convention.

Il est visible que les sociétaires toulois éprouvèrent un véritable soulagement à la nouvelle de ce vigoureux acte des représentants du peuple; ils comprenaient que toute liberté d'agir leur était rendue et leurs hésitations disparurent; le 26 brumaire (16 novembre), ils votèrent l'envoi d'une adresse à la Convention nationale pour « la féliciter de sa proclamation au peuple français, qui contenait les principes de tous les vrais républicains et l'inviter à continuer à tenir d'une main ferme les rênes du gouvernement et à ne pas souffrir qu'une *autorité rivale* s'élevât à côté de la représentation nationale, en qui la Société mettait toute sa confiance ».

Voici la teneur de cette adresse, envoyée le même jour; on ne saurait trouver une manifestation plus expressive et plus nette :

Les citoyens composant la Société populaire de Toul, département de la Meurthe, à la Convention nationale.

Citoyens représentants !

Loin de nous le système des continuateurs du tyran que vous avez détruit, qui osent dire que le gouvernement révolutionnaire ne peut se concilier avec la justice ! La conduite ferme et sage que vous avez tenue depuis les mémorables journées des 9 et 10 thermidor prouve à la France et à l'Europe étonnée que vous savez tout à la fois vaincre, gouverner et faire le bonheur du peuple.

Nous vous invitons à rester à votre poste et à vous maintenir dans cette attitude imposante qui doit consolider la gloire de la République.

Pour nous, nous jurons de mourir s'il le faut pour votre défense, qui est celle de la liberté et de l'égalité, sans lesquelles il ne peut exister de bonheur sur la terre.

Vive la Convention nationale! Vive la République!

Mais, si le Club des Jacobins de Paris était supprimé, les sociétés populaires de province ne pouvaient plus avoir qu'une apparence de vie politique dans l'état d'isolement où venait de les placer le décret du 25 vendémiaire en brisant leurs affiliations. La modification du Club toulois en fut la conséquence naturelle : il résolut aussitôt de prendre une nouvelle orientation, de se rapprocher des autorités constituées et de se transformer en société d'enseignement populaire. En conséquence, en même temps qu'il envoyait l'adresse à la Convention, le Club prit la délibération suivante :

Considérant que les sociétés populaires doivent, dans chaque lieu, assister de tous leurs pouvoirs les autorités constituées dans les soins relatifs à l'instruction et à la morale publiques, la Société arrête :

I. Il sera formé dans son sein un *comité d'instruction publique*, composé de six membres choisis à la majorité absolue des suffrages;

II. Ce comité sera chargé de faire, dans le plus bref délai, un rapport sur l'état actuel de l'enseignement local dans les écoles de l'un et l'autre sexe, ainsi que sur les besoins et les moyens d'amélioration de ces établissements ;

III. Ce même comité présentera aussi un rapport sur les moyens de donner aux assemblées décadaires l'intérêt, la pompe et tous les avantages que le législateur a dû se promettre de l'institution de ces assemblées;

IV. Ce même comité présentera, lorsqu'il y aura lieu, des projets pour l'embellissement des fêtes républicaines, qui seront ordonnées par la loi ou les corps constitués ;

V. Il sera délibéré par la Société sur les projets qui lui seront présentés par son comité d'instruction publique, pour les approuver et les communiquer, s'il y a lieu, aux autorités qui peuvent en ordonner l'exécution.

« Pour augmenter l'intérêt des séances », le Club ayant résolu de donner des concerts dans son local, la *Société de musique* s'y rendit le 30 brumaire (20 novembre) et joua des airs patriotiques. Le président invita les musiciens, qu'il remercia, à venir à toutes les séances décadaires. « Les citoyens artistes répondirent au vœu de la Société par de nouvelles preuves et un nouvel hommage de leurs talents. » Une collecte, faite

dans l'assemblée, produisit une somme de 60 livres, destinée « à acheter des instruments pour compléter la musique ».

Ces auditions musicales furent sans attraction sur les membres du Club; six jours après (6 frimaire-26 novembre), le censeur « s'étant plaint du peu de zèle que mettait un grand nombre de sociétaires à se rendre aux séances », le président fit procéder à un appel nominal et note fut prise des absents « pour permettre au censeur de leur appliquer les articles du règlement relatif aux absences réitérées et sans cause légitime ».

Une lettre de Jacob fut communiquée à la réunion du 13 frimaire (3 décembre); ce député annonçait qu'il avait lu le 10 à la tribune l'adresse envoyée par la Société à la Convention et que cette assemblée en avait ordonné « l'insertion au *Bulletin* avec mention honorable[1] ». Cette nouvelle était confirmée par une autre lettre émanant du *Comité des pétitions, correspondances et dépêches* de la Convention.

Le Club ayant reçu de Jacob, trois jours après, « des discours pour les fêtes décadaires », arrêta après avoir entendu la lecture du premier de ces discours, intitulé *A l'Être suprême et à la Nature,* qu'ils seraient transmis à la municipalité avec invitation à les faire lire au *Temple de l'Éternel,* lors des assemblées décadaires.

Le trésorier fit connaître le 23 frimaire (13 décembre) que les fonds de la caisse de bienfaisance se réduisaient à 22 livres; l'assemblée décida qu'une collecte serait faite le premier décadi de chaque mois pour alimenter cette caisse et qu'il serait sursis à l'examen des demandes de secours jusqu'à la rentrée de nouveaux fonds.

La Société vota à la même date la distribution aux sociétaires de cartes destinées à remplacer celles qui portaient les emblèmes de la Montagne. Ces cartes de membres devaient « avoir la forme d'un médaillon et porter la figure de la Li-

1. Voir au *Moniteur* du 12 frimaire le bulletin de la séance de la Convention du 10, même mois.

berté, armée d'une pique surmontée d'un bonnet, avec cette légende supérieure : *Carte d'entrée,* et cette légende inférieure : *Société populaire de Toul* ». Le général Goffard[1] ayant offert de se charger de la fabrication de ces cartes et d'en prendre la dépense à sa charge, l'assemblée « accepta cette offre avec reconnaissance ».

Vingt sociétaires seulement assistaient à la séance du 26 frimaire (16 décembre). Après l'appel nominal fait par le censeur, il fut décidé que le président enverrait à tous les absents « un billet de convocation pour la séance du 30 ».

Claude Gérard, arrivé de Nancy, demanda la parole pour instruire l'assemblée des opérations du représentant du peuple Génevois[2], envoyé en mission dans le département, le 27 brumaire (17 novembre), par la Convention nationale :

Ce représentant, — dit Gérard, — a procédé à l'épuration des corps constitués; il en a éliminé les sectateurs de l'infâme Mauger, les terroristes et les faux patriotes qui avaient surpris la confiance des représentants qui ont précédé Génevois dans le département. Aussi les citoyens sont-ils dans

1. Goffard (Jean-Claude), né à Toul le 26 février 1744, était le fils d'un cabaretier. Après avoir fait ses études au séminaire de Toul, dit Bataille dans sa *Notice historique sur la ville de Toul* (p. 106), il s'était engagé le 1er mai 1764 dans un régiment d'artillerie. Sous-officier en 1771 et lieutenant en 1778, il avait pris part à la guerre de l'Indépendance en Amérique. Devenu capitaine en 1792, il avait accompli, pendant les guerres de la Révolution, diverses actions d'éclat qui lui valurent, en 1793, le grade de chef de bataillon et de colonel six mois plus tard. Blessé, près de Lille, par une balle qui lui fracassa les os du pied gauche, il avait été nommé, le 19 germinal an II (8 avril 1794), général de brigade et inspecteur de l'artillerie. Il n'était pas guéri de sa blessure et, comme elle l'avait rendu boiteux, il avait été renvoyé dans ses foyers quelques jours après avec une modique pension. C'est alors qu'il avait été admis, le 20 floréal an II (9 mai 1794), comme membre du Club de Toul. Le général Goffard mourut en cette ville le 14 mai 1805.

2. Génevois (Louis-Benoît), né à la Mure en 1751, était avocat avant la Révolution. Élu, en 1791, président du tribunal criminel de l'Isère, puis, en 1792, député de ce département à la Convention, il vota la mort de Louis XVI. Envoyé en mission, le 27 brumaire an III (17 novembre 1794), dans le département de la Moselle et de la Meurthe, il y poursuivit les terroristes et prit, le 14 frimaire (4 décembre), un arrêté ordonnant l'arrestation « de tout individu qui, dans les sociétés populaires, provoquerait des mouvements ou des discussions dont l'effet serait d'entraver les mesures prises par les autorités constituées ». Génevois devint ensuite membre du Comité de sûreté générale et passa au Conseil des Cinq-Cents, d'où il sortit en 1798. Nommé, en avril 1800, membre du Tribunal de cassation, il occupa pendant tout l'Empire les fonctions de conseiller à la Cour de cassation. Destitué par les Bourbons en 1815 et exilé en 1816 comme régicide, Génevois se réfugia en Suisse, où il mourut en 1824.



une satisfaction universelle de se voir affranchis d'une domination odieuse, qui ne s'est signalée que par des turpitudes, des faveurs, des violations et des maux de toute espèce. En terminant, l'orateur témoigna à ses concitoyens le regret qu'il aurait de s'éloigner à nouveau de Toul, dans le cas où il serait obligé d'aller reprendre près le tribunal criminel du département les fonctions dont il avait été dépossédé par suite des persécutions et des intrigues de ses ennemis.

D'unanimes applaudissements accueillirent le discours de Gérard[1].

Grâce aux convocations qui avaient été envoyées individuellement aux sociétaires, la réunion du 30 frimaire (20 décembre) fut assez nombreuse. Un membre, dont le nom n'est pas mentionné, prononça un discours dont voici l'analyse :

L'orateur déclara que l'abandon des séances par un grand nombre de sociétaires n'avait pour cause, à ses yeux, que le défaut de discussions, intéressantes et utiles, sur les objets qui doivent occuper les sociétés populaires. On a cherché également à répandre cette opinion que ces assemblées étaient sans objet depuis la loi qui leur ôte l'influence, que l'intrigue y avait usurpée, sur l'action du gouvernement ; on a dit que les écarts, justement reprochés à quelques-unes de ces sociétés, avaient attiré sur toutes l'animadversion publique et que la chute des *Jacobins de Paris* ne manquerait pas d'entraîner la dissolution de toutes les autres sociétés.

L'orateur s'éleva contre ces théories : il dit que l'institution des sociétés populaires tenait au régime républicain, qu'il en existait dans tous les États libres et dans ceux même qui ne jouissaient plus que d'une ombre de liberté.

Selon lui, la liberté ne pouvait se conserver que par la vigilance active et continue du peuple sur tout ce qui peut y porter atteinte ; l'isolement des citoyens et leur apathie sur tout ce qui intéresse la chose publique ont toujours été les signes et les avant-coureurs de la servitude.

L'orateur dit ensuite que rien n'était plus éloigné de l'esprit du peuple français et de ses représentants que la dissolution de ces sociétés, conservatrices d'un bien inappréciable et acquis par tant de sang et de sacrifices. Leur existence était formellement garantie par la Constitution, et il serait certainement contre le vœu de tous les citoyens composant la Société popu-

1. Gérard fut nommé, quelques mois après, greffier du tribunal du district de Toul. Il devint, en 1804, greffier de la cour d'appel de Nancy et, en 1811, juge à la cour prévôtale. A la Restauration, il rentra dans la vie privée et se retira au village d'Écrouves, près Toul, où il mourut le 13 novembre 1827.

laire de Toul de donner l'exemple d'une telle dissolution. L'orateur demanda en conséquence que tous les membres fussent invités par le président à proposer les moyens qui leur paraîtraient les plus propres à donner de l'intérêt et de l'utilité aux assemblées de la Société.

Le Club, après discussion, arrêta « qu'un comité de trois membres, pris dans son sein, serait chargé de lui proposer les moyens qu'il croirait les plus propres à donner de l'intérêt et de l'utilité aux séances, et qu'il serait chargé de l'exécution des mesures qui seraient adoptées ». Henriot, Guinet et Bicquilley père furent choisis pour composer ce comité, sous le nom de *comité d'utilité publique*.

A l'issue de la réunion, Saunier prit la parole « pour détromper le peuple au sujet de fausses nouvelles qui paraissent avoir été répandues par la malveillance, comme la suppression du mot *citoyen* et la reprise de celui de *monsieur* et autres analogues, soit dans les lettres, soit dans les conversations ».

Dabit informa la Société, à la séance du 3 nivôse (23 décembre), que son fils Pierre, « dragon au 1er régiment, actuellement près de Coblentz et qui avait été monté et équipé aux frais de la Société et envoyé par elle à la défense de la patrie, lui avait écrit pour lui dire qu'on voulait lui faire échanger le cheval qu'il avait reçu de la Société et qu'il ne pouvait que difficilement consentir à cet échange, parce que son cheval était bon et lui avait déjà sauvé la vie. Il invitait donc la Société à employer ses bons offices pour qu'il en obtînt la conservation. » L'assemblée, trouvant la requête fondée, chargea son président d'aller avec l'un des secrétaires à la maison commune inviter le conseil général à écrire *à qui de droit* pour appuyer la demande de Dabit.

Le *comité d'utilité publique* ayant, le 10 nivôse (30 décembre), communiqué son rapport sur « les moyens les plus propres à donner de l'intérêt et de l'utilité aux séances », la Société l'adopta et vota le règlement suivant :

I. Indépendamment de la lecture des papiers-nouvelles, qui continuera



d'avoir lieu immédiatement avant l'ouverture de chaque séance, il sera donné lecture dans le cours de la séance des lois d'un intérêt général ou local, ainsi que des rapports intéressants, faits à la Convention au nom de ses comités.

II. Toutes ces lectures seront faites par un sociétaire, désigné par le président à chaque séance de décadi et sous la direction du bureau.

III. Les sociétaires et autres citoyens, munis de nouvelles particulières ou autres pièces intéressantes qui ne seraient point sur le bureau, sont invités à les y déposer pour en être, s'il y a lieu, donné lecture à l'assemblée.

IV. Dans le cours de chaque séance, on pourra donner tous développements et explications sur les lois dont la lecture aura été faite et ouvrir toutes discussions dont elles paraîtront susceptibles pour l'instruction des citoyens.

V. A la séance de chaque décadi, il sera prononcé un discours sur le sujet moral, rapporté à ce jour dans le décret sur les fêtes décadaires, ou tout autre point de morale républicaine, au choix de l'orateur qui en sera chargé.

VI. Le troisième jour de chaque trimestre, le *comité d'utilité publique* proposera à la Société neuf orateurs, qui seront chargés des discours décadaires pendant les trois mois de son exercice.

VII. Les orateurs, nommés par la Société sur la proposition du comité, se rassembleront avec lui le lendemain de leur nomination, pour se concerter entre eux sur la distribution des jours et des sujets à traiter.

VIII. La Société charge les trois membres du comité de prononcer les discours aux trois séances décadaires prochaines, se réservant de nommer ultérieurement les orateurs qui en seront chargés pour le reste du trimestre actuel.

Malgré ce règlement et les louables efforts du *comité d'utilité publique* pour rendre à la Société populaire son ancienne vitalité, la séance, suivante fixée au 13 nivôse (2 janvier 1795), ne put avoir lieu, faute d'un nombre suffisant de sociétaires. Treize citoyens seulement étaient présents, alors que le règlement exigeait un minimum de vingt membres pour qu'on pût délibérer.

A la réunion du 16 nivôse (5 janvier), le président informa l'assemblée que les officiers, sous-officiers et soldats du dépôt du 11e régiment de dragons, en garnison à Toul, avaient offert

au corps municipal d'abandonner en faveur des indigents le quart de leur ration journalière de pain. La Société et les tribunes accueillirent cette communication par d'unanimes applaudissements et arrêtèrent qu'une adresse serait envoyée à la Convention par les soins du comité de correspondance « pour lui faire connaître cet acte de générosité et de patriotisme du 11e régiment[1] ».

La séance du 20 nivôse (9 janvier) fut consacrée à l'audition du discours décadaire, prononcé par Henriot *sur la nécessité de la Vertu, base essentielle du républicanisme*. Celles des 23 et 26 nivôse (12 et 15 janvier) n'ayant réuni que douze sociétaires, aucune délibération ne put y être prise.

Les sociétaires, dès lors, ne se présentèrent plus que *tous les décadis :* l'accalmie était complète[2] et les réunions ne servaient qu'à des conférences faites à ces dates par les plus diserts orateurs du Club.

C'est ainsi que parlèrent successivement : Bicquilley, le 30 nivôse (19 janvier) *sur la grandeur et la dignité de l'homme;* Guinet, le 10 pluviôse (29 janvier) sur un sujet qui n'est pas

1. La veille, ces militaires avaient écrit en ces termes aux officiers municipaux :

« *Citoyens,*

« Le manque d'approvisionnement en grains dans lequel se trouve votre commune dans la saison actuelle nous étant connu, nous nous empressons de vous prier d'offrir à nos concitoyens le quart de notre subsistance pour le temps que vous jugerez nécessaire. Nous trouverons dans l'acceptation de cette offre la véritable jouissance du républicain, celle d'être utile à la patrie. »

Cette lettre fut transmise par les officiers municipaux à Jacob et lue par ce député, le 24 nivôse, à la tribune de la Convention, qui en ordonna l'insertion au bulletin de la séance. (*Moniteur* du 26.)

2. Les jeunes gens, au contraire, montraient alors le plus grand zèle. Le registre du conseil d'administration du collège national de Toul fait connaître que, le 26 brumaire an III (16 novembre 1794), les élèves présentèrent à ce conseil une pétition demandant qu'il leur fût permis de *se réunir en société populaire* dans l'intérieur de l'établissement. Applaudissant à cette intention, le conseil d'administration accorda l'autorisation aux jeunes sans-culottes. Cette société juvénile fut de courte durée. Ses membres étaient épris d'indépendance; ils payèrent quelquefois leur amour du mouvement et de la liberté : ainsi, l'un d'entre eux garda les arrêts pendant un jour pour avoir troublé l'ordre le 11 frimaire (1er décembre), et des mesures sévères durent être prises le 1er ventôse (19 février 1795) pour rétablir l'ordre dans la société. (Voir *Les Écoles dans la Meurthe avant et après* 1789, par M. Maggiolo. *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1889, p. 101.)

indiqué; Mongin[1], le 20 pluviôse (8 février) ***sur la haine des tyrans et les avantages des républiques;*** Jacquet, le 10 ventôse (28 février) ***sur la justice;*** Balland fils, le 13 ventôse (3 mars), ***sur les qualités du bon citoyen et les vertus du vrai républicain;*** et Carez le 30 ventôse (20 mars). Ce dernier « traça un tableau bien énergique de ce qu'il restait à faire pour conserver et faire fructifier le trésor précieux de la liberté, dont le dépôt sacré, qui avait été conquis par tant de travaux et de sacrifices, devait passer intact à la postérité ».

Pendant les trois mois qui suivirent, plusieurs séances durent être ajournées par suite de l'insuffisance des sociétaires présents et deux discours seulement furent prononcés : le premier, par Poincloux, le 20 floréal (9 mai), et le second par Mongin, ***sur l'amour des lois,*** le 10 prairial (29 mai).

Qu'était donc devenue l'ardeur qui, pendant si longtemps, avait enflammé la Société populaire? Le souffle de la vie n'animait plus le Club, il était expirant, atteint mortellement par le choc en retour du coup de foudre qui avait tué celui des Jacobins de Paris.

Excitée par les députés de la Montagne et souffrant de la famine, la populace parisienne avait, le 1er prairial (20 mai), envahi la Convention en demandant *du pain et la Constitution de 1793!* Le représentant Féraud avait été tué en défendant l'accès de la salle des séances, et sa tête présentée au bout d'une pique au président de l'assemblée. La force armée, néanmoins, avait réprimé l'émeute, dont les principaux instigateurs avaient été arrêtés.

La Société touloise se réunit à cette occasion le 21 prairial (9 juin). Elle discuta ces événements et leurs conséquences, puis vota l'envoi d'une adresse à la Convention au sujet « des

1. L'abbé MONGIN (François-Bernard), ex-prêtre constitutionnel, était né à Toul le 9 mars 1757. Il devint, sous le Directoire, professeur de grammaire générale à l'école centrale de la Meurthe et prononça, en cette qualité, à la distribution des prix de l'an VI, un discours qui fut très applaudi. A la Restauration, il devint professeur de philosophie et de rhétorique au collège royal de Metz. Il publia à Nancy, en 1803, un *Traité de philosophie élémentaire* (2 vol. in-8°). Mongin mourut à Metz le 7 janvier 1837.

dangers que cette assemblée avait courus dans les premiers jours du mois et auxquels la Société avait pris la plus grande part ». L'adresse fut signée par tous les membres présents et portée sur-le-champ par le secrétaire à la maison commune.

Mais les succès des armées françaises avaient été grandissant pendant ces derniers mois. La République batave avait été, en Hollande, substituée au gouvernement du stathouder; la Prusse, menacée sur toute sa frontière, avait demandé la paix, qui avait été signée le 5 avril 1795 (traité de Bâle).

Aussi, après avoir voté l'adresse à la Convention, les membres du Club, dans leur satisfaction patriotique, crurent-ils en outre devoir inviter la municipalité « à engager, au son de caisse, tous les citoyens à se réunir pour se réjouir des événements heureux qui, depuis sept ans, avaient signalé la Révolution, malgré les trames toujours renaissantes et toujours plus atroces de ses ennemis ».

Cette séance du 21 prairial fut la dernière et la léthargie commença pour la Société.

Trois mois plus tard, celle-ci n'existait plus, la Convention ayant, par son décret du 6 fructidor (23 août 1795), prononcé la dissolution de toutes les sociétés populaires de France [1].

Remise fut faite à la municipalité le 16 fructidor (2 septembre) des archives de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, ainsi que le constatent les lignes suivantes, qui terminent le registre des délibérations :

Clos et arrêté, sur la présentation et remise du citoyen Poincloux, dernier président.

Toul, le 16 fructidor an III.

Signé :

P. H. Lacroix, *Maire.* — Maillot, *Procureur de la commune* [2].

1. L'article unique de ce décret était ainsi conçu :

« Toute assemblée, connue sous le nom de *club* ou de *société populaire*, est dissoute; en conséquence, les salles où lesdites assemblées tiennent leurs séances seront fermées sur-le-champ et les clefs seront déposées, ainsi que les registres et papiers, dans le secrétariat des maisons communes. »

2. Depuis sa transformation en Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, la Société populaire touloise avait tenu 246 séances, dont 224 ordinaires et 22 sur convocations extraordinaires.

Tant que la République avait eu à lutter contre les factions au dedans et presque toute l'Europe au dehors, les clubs avaient présenté une utilité incontestable; ils avaient permis aux divers éléments de la Nation de s'unir et d'agir plus efficacement pour la défense de la Souveraineté du Peuple et de l'intégrité du territoire; par leurs affiliations et les rigueurs de leurs principes, ils avaient été le plus puissant moteur de cette exaltation patriotique qui enfanta de si grandes choses.

Dans ce concert des forces populaires de la province et de la capitale, le Club des Jacobins de Toul joua un rôle dont on ne saurait, sans injustice, méconnaître l'importance.

S'il a émis quelquefois des motions violentes, conséquence obligée de la surexcitation générale des esprits, du moins il n'a laissé aucune trace sanglante et, autant qu'aucun autre, il a contribué avec un véritable dévouement civique, au milieu de difficultés sans nombre, au triomphe de la Démocratie française.

Aussi, avons-nous cru qu'il méritait à tous les titres d'être tiré de l'oubli. Les membres du Club toulois ne se sont-ils pas signalés par leur sens pratique, leur énergie et, presque toujours, par leur sagesse et leur modération? N'étaient-ils pas animés, — le lecteur a pu s'en convaincre, — du plus pur patriotisme, d'un ferme esprit républicain et des sentiments les plus généreux?

Albert Denis.

UN

ÉVÊQUE DE VERDUN, PRINCE DE LORRAINE

ENSORCELÉ, MARIÉ ET CONDAMNÉ

PAR LE TRIBUNAL DE L'INQUISITION

L'histoire qu'on va lire est étrange, et, fait plus étrange encore, aucun historien n'en a fait mention. Il est impossible pourtant qu'une aventure aussi extraordinaire, à laquelle de nombreuses personnes ont été mêlées, arrivée dans la famille alors la plus en vue de France, ne se soit pas ébruitée, malgré les précautions prises pour étouffer l'affaire par les personnes intéressées. Il faut donc attribuer à un parti pris le silence des contemporains qui n'en ont pas parlé en écrivant la biographie du personnage qui en fut le héros.

Ce personnage est un prince de la toute-puissante maison de Lorraine, évêque et comte de Verdun, abbé de nombreux monastères. Erric, ou, comme on l'appelait vulgairement, le duc Erric, est né en 1576 [1], de Nicolas de Lorraine, comte de

1. C'est du moins la date donnée par les historiens; peut-être faut-il la reculer d'un an ou deux. Les auteurs du *Gallia Christiana*, après avoir dit que le duc Erric est né le 14 mai 1576, ajoutent, quelques lignes plus loin, qu'il entra en possession de l'évêché de Verdun le 24 août 1598, à l'âge de 21 ans. Lui-même, dans l'interrogatoire qu'il subit le 14 décembre 1605, et qu'on lira plus loin, se dit « âgé de trente ung an ou environ ».



Vaudémont, marquis de Nomeny, duc de Mercœur, et de Catherine de Lorraine-Aumale. Il était donc frère de la reine Louise, femme de Henri III, frère du duc de Mercœur, le fameux chef de la ligue, frère d'un cardinal de Lorraine, cousin d'un autre cardinal de Lorraine, cousin germain du duc de Lorraine Charles III, etc. Malheureusement pour lui, il n'était que le quinzième enfant de son père, le cinquième d'un troisième lit; aussi dès son jeune âge, sans consulter ses goûts, uniquement pour lui préparer un avenir, on l'avait destiné à l'état ecclésiastique. Son père avait été élevé dans les mêmes conditions, mais promu aux évêchés de Metz et de Verdun sans avoir reçu les ordres, il avait pu, lorsque l'occasion s'en était présentée, abandonner ses deux sièges épiscopaux pour entrer dans la carrière des armes, épouser successivement trois femmes et en avoir quinze enfants. Le malheur du fils fut d'avoir reçu la prêtrise avec l'épiscopat.

L'instruction d'Erric fut confiée à Christophe de la Vallée, qui était entré, lui aussi, dans les ordres, parce qu'il n'était pas l'aîné de sa famille, avait reçu la cure de Paroi [1] dans le partage des biens paternels et obtenu l'abbaye de la Challade [2] par une faveur du pape. Sans doute comme rétribution des soins donnés à son élève, le précepteur du jeune prince fut nommé maître des requêtes du duc de Lorraine et reçut une pension de 500 livres de la reine Louise.

En 1587, l'évêché de Toul devint vacant par la mort du cardinal Charles de Lorraine; on ne pouvait songer sérieusement à le donner à Erric, trop jeune, mais on le lui réserva. Sans tenir compte de l'élection de Thierry Thiriot, régulièrement faite par le chapitre, le pape Sixte-Quint, sur les instances du duc de Lorraine, du roi et de la reine de France, plaça sur le siège épiscopal Christophe de la Vallée, à charge pour lui de céder la place à son élève dès que celui-ci serait en âge de l'oc-

1. Aujourd'hui dans le département de la Meuse.
2. Aujourd'hui dans le département de la Meuse.

cuper, et de lui payer, en attendant, une pension annuelle de mille ducats d'or.

En 1593, l'évêque de Verdun étant mort à son tour, le pape Clément VIII, toujours sur les instances de la maison de Lorraine et du roi de France, au mépris de l'élection faite par le chapitre et des réclamations de la cour impériale, donna au duc Erric la juridiction temporelle du diocèse et à l'évêque de Toul, son précepteur, le pouvoir spirituel, avec le titre de suffragant; puis, dès que le jeune prince eut 21 ans, il obtint une dispense d'âge pour recevoir les ordres sacrés et entra en possession de l'évêché et du comté de Verdun, au mois d'août de la même année[1].

Je n'ai pas l'intention de raconter son épiscopat. Tous ceux qui l'ont fait, les auteurs du *Gallia Christiana*, Dom Calmet[2], le chanoine Roussel, l'abbé Le Bœuf[3] et d'autres ont présenté Erric comme le modèle des évêques, de mœurs absolument irréprochables, partageant ses revenus avec les membres pauvres de son clergé, préoccupé avant tout de réformer les monastères placés sous sa juridiction, cédant en 1610 son siège épiscopal[4] par humilité et parce qu'il n'obtenait pas du roi la restitution de certains droits enlevés à l'église de Verdun, enfin prenant ses dispositions pour être enterré après sa mort (1623) comme un simple moine dans un couvent de capucins. Ces vertus méritent d'autant plus notre admiration que la naissance et l'éducation du prince, les moyens par lesquels il obtint ses bénéfices les faisaient moins prévoir. Mais sont-elles authentiques?

Dom Calmet a publié[5] un document que les autres historiens ont également connu et qui laisserait supposer que le jeune

1. Conf. ci-dessus page 277, note 1.

2. *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine.*

3. *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun*, par l'abbé Roussel, édition revue par l'abbé Le Bœuf.

4. A son neveu Charles, fils du comte de Chaligny. Cette fois le pape exigea que le nouvel évêque attendrait sa trentième année pour recevoir les ordres et exercer les fonctions épiscopales.

5. *Ibid.*, Preuves.

évêque n'avait guère plus que son père la vocation ecclésiastique. C'est une supplique par laquelle Erric, assurant que sa présence dans son diocèse est non seulement inutile mais plutôt nuisible, demande au pape comme la plus grande des faveurs l'autorisation de prendre les armes contre les infidèles et de verser son sang pour la défense de la papauté, comme l'ont déjà fait ses deux frères, le duc de Mercœur et le comte de Chaligny; tout au moins d'être envoyé en ambassade, fût-ce auprès du shah de Perse, afin que sa vie soit digne de sa naissance et de sa famille. Ce que les bénédictins et Dom Calmet ont tiré de ce document ne fait pas honneur à leur sagacité. Les auteurs du *Gallia Christiana* disent que cette supplique fut écrite en 1596; Dom Calmet est du même avis; il ajoute même que l'évêque se trouvait alors à Rome, où il était venu dans l'intention de se faire jésuite, mais que le pape ne le lui avait pas permis et que les prélats l'en avaient dissuadé, parce qu'il pouvait rendre plus de services dans le monde qu'au couvent.

Comment les historiens ont-ils pu concilier le zèle épiscopal et l'humilité évangélique dont ils font honneur à l'évêque avec les ardeurs belliqueuses et l'orgueil de ce jeune prince qui trouve que le gouvernement du diocèse et du comté de Verdun, pendant la période si difficile des guerres de la ligue, n'est pas digne de lui? Comment en 1596, alors que son compétiteur, régulièrement élu, que les chanoines, que l'empereur mettaient tout en œuvre pour le déposséder de son évêché, comment Erric osait-il dire au pape que sa présence était inutile à Verdun, et même, ce qui peut paraître bizarre, qu'elle y était nuisible? Il est plus curieux encore que cette supplique soit de l'époque où l'évêque voulait entrer dans l'ordre des jésuites. Enfin il est tout à fait extraordinaire que des historiens sérieux aient pu dater le document de 1596, alors que le suppliant y rappelle la mort de ses deux frères, arrivée en 1601 et en 1602.

Les auteurs du *Gallia Christiana* savaient par une lettre du cardinal Bellarmin que l'évêque de Verdun avait eu l'idée d'entrer chez les jésuites; Dom Calmet l'avait appris par des

lettres du cardinal d'Ossat. Or Bellarmin ne reçut le chapeau qu'en 1598 et d'Ossat en 1599.

Voici vraisemblablement quelle fut l'origine de ces bruits. Le 19 décembre 1605, le tribunal de l'Inquisition, usant par ordre supérieur d'une excessive indulgence, condamna l'évêque de Verdun à s'exiler de son diocèse et à se retirer chez les jésuites de Pont-à-Mousson. C'est alors qu'Erric dut faire des démarches *pour ne pas entrer chez les jésuites ;* c'est alors qu'il put dire que sa présence à Verdun était plutôt nuisible qu'utile.

J'ai copié à Rome, il y a quelques années, le dossier très curieux du procès de l'inquisition, non pas, comme on pourrait le croire, dans les archives du Vatican, mais à la bibliothèque du prince Barberini[1]. Aux archives du Vatican je n'ai trouvé qu'une seule lettre relative à l'affaire[2]. Cette particularité s'explique facilement. En 1605, le nonce à Paris était Maffeo Barberini ; c'est à lui que fut confiée cette affaire ; il put par conséquent garder le double des pièces du procès, soit comme documents historiques, soit plutôt comme « petits papiers » contre la maison de Lorraine. De plus, en 1623, le cardinal Maffeo Barberini devint le pape Urbain VIII et eut toutes facilités pour faire passer, à l'exemple de ses prédécesseurs, des archives pontificales dans celles de sa famille les documents qui lui convenaient.

Je vais mettre sous les yeux du lecteur, soit par extraits ou analyses, soit en les transcrivant ou en les traduisant intégralement les pièces les plus intéressantes du dossier. Je les disposerai dans un ordre qui permettra de suivre facilement la marche des événements.

D'une lettre adressée de Paris par le nonce Maffeo Barberini au cardinal Aldobrandini, en date du 24 janvier 1605, j'extrais les deux passages suivants[3] :

« On dit que l'évêque de Verdun, frère du défunt duc de

1. Dans le registre LXIII, 57.

2. C'est la lettre du 24 janvier 1605, dont on trouvera plus loin deux extraits.

3. Cette lettre, écrite en italien, est conservée au Vatican dans le registre 50 de

Mercœur, a épousé une dame appelée Mme de Vatam, qu'il aimait et avec qui il entretenait des relations depuis trois ans ; il est parti avec elle on ne sait pas encore où... »

Et plus loin : « On a appris de meilleure source, au sujet des affaires de l'évêque de Verdun, qu'elles n'ont pas été si loin qu'il ait épousé Mme de Vatam, mais qu'il s'est retiré avec elle dans la province de Berri et que le roi s'entremet pour le tirer de cette grave erreur. »

Comme on le verra plus loin, c'est le premier bruit qui était fondé : le mariage avait bel et bien été célébré, après contrat passé devant notaires, publication du premier ban et dispense des deux autres.

Dans une autre lettre, non datée, mais qui se place chronologiquement ici, on lit : « L'évêque de Verdun, pour les raisons que je vous ai fait connaître précédemment, s'est retiré dans un monastère ; on dit qu'il est disposé à faire intercéder près de Sa Béatitude pour obtenir l'absolution de l'irrégularité qu'il a encourue en célébrant la messe après avoir fait publier des bans pour contracter mariage, ainsi que je vous en ai avisé il y a quelque temps[1]. »

Comment l'affaire fut-elle déférée à l'Inquisition ? Est-ce après une enquête qu'auraient provoquée les lettres du nonce ? Est-ce à la suite des démarches de l'évêque pour se faire absoudre ? Je l'ignore. Toujours est-il que dans une assemblée générale tenue le 30 juin 1605 en présence du pape Paul V, le Saint-Office décréta que la cause serait confiée au nonce apostolique près la cour de France, à qui l'on donnerait des instructions précises. Le nonce devait, à Paris ou aux environs, en un lieu qu'il jugerait convenable, examiner l'évêque sur le fait, l'intention et la croyance, et, si l'intention était niée, le faire abjurer en présence d'un notaire et de témoins ; il devait

la *Nonciature de France*. La même lettre, mais sans nom de destinataire, et datée du 23 janvier, se trouve dans le dossier de la bibliothèque Barberini (fol. 57 et suiv.), avec quelques variantes. Dans celle-ci l'évêque est dit fils et non frère du défunt duc de Mercœur ; les deux qualifications sont également exactes.

1. Fol. 127 du registre de la bibliothèque Barberini.

le suspendre de ses fonctions épiscopales et de la célébration de la messe pour un temps à limiter ultérieurement par le souverain pontife, lui imposer des pénitences salutaires, l'absoudre de l'excommunication, lui donner la dispense d'irrégularité dont il aurait besoin, lui assigner pour prison un monastère pour un temps déterminé, le condamner à faire à des jeunes filles pauvres des dots dont le nonce fixerait lui-même le nombre et le montant; lui dire qu'il n'était pas absous par la bulle *Pastoris æterni* de Léon X, et enfin procéder contre le prêtre qui avait célébré le mariage [1].

Le cardinal Valenti fut chargé de transmettre au nonce cette décision.

Dans une assemblée nouvelle du Saint-Office, tenue le 18 août, le pape, cédant sans doute aux instances de la maison de Lorraine et de la cour de France, chargea le cardinal Arrigone [2], secrétaire de la congrégation, d'envoyer aux nonces de nouvelles instructions, ayant pour but de modérer la peine à infliger à l'évêque de Verdun. En conséquence le cardinal Arrigone écrivit au nonce la lettre suivante, datée du 22 août :

Très illustre et Révérendissime Seigneur, comme frère. Dans la congrégation du Saint-Office tenue en présence de notre seigneur le 18 du présent mois, on s'est occupé de l'affaire de Monseigneur l'Évêque de Verdun, précédemment commise à V. S., sur l'ordre de Sa Sainteté, par la lettre de l'illustrissime seigneur cardinal Valenti. Après avoir examiné et considéré de nouveau les peines et pénitences que vous devez imposer audit Monseigneur suivant les instructions de la susdite lettre, Sa Sainteté, pour de bonnes raisons, a décidé qu'au lieu de prison vous lui imposiez l'exil de la ville et du diocèse de Verdun pour un temps qu'elle limitera elle-même, et que vous ayez soin de ne faire aucune mention dans la sentence d'une assignation quelconque d'un monastère pour prison. En outre il a été convenu que ledit Monseigneur, pour l'excès qu'il a commis, a besoin que la provision de l'église et des titres des autres bénéfices qu'il possède soit revalidée; c'est pourquoi vous l'avertirez en secret qu'il y pourvoie, et que quand il réclamera cette provision, Sa Sainteté la lui ac-

1. Le texte du décret est au dossier.

2. Telle est l'orthographe constante de ce nom dans toutes les pièces du dossier.

cordera aussitôt avec toute sa bienveillance. Je m'offre et me recommande à vous de bon cœur. De Rome, le 22 août 1605.

Mais le nonce n'avait pas reçu la lettre du cardinal Valenti et n'en apprit l'existence que par celle du cardinal Arrigone. Il en avisa donc celui-ci dans sa réponse datée du 20 septembre. « Il peut se faire, ajoutait-il, que la lettre ait été remise à quelque agent de l'évêque et qu'un accident ait empêché jusqu'ici qu'elle me parvînt. » S'il la reçoit, il procédera conformément à sa teneur, sauf les restrictions contenues dans les nouvelles instructions.

Le 31 octobre le cardinal Arrigone lui répondit :

Très illustre et Révérendissime Seigneur comme frère. J'ai appris par votre lettre du mois dernier que vous n'aviez pas encore reçu celle du cardinal Valenti relative à l'affaire de Monseigneur l'évêque de Verdun; j'en ai fait part à Sa Sainteté et à mes illustrissimes et révérendissimes collègues les cardinaux à la congrégation tenue le 20 du présent mois. Bien que Sa Sainteté ait reçu assurance de l'agent du duc de Lorraine accrédité près de sa cour que ledit Monseigneur comparaîtra de lui-même et que la lettre en question vous sera présentée, néanmoins par précaution et pour plus ample information elle m'a ordonné de vous envoyer un double de cette lettre ; mais malgré toutes les recherches, on ne l'a pas trouvée enregistrée ; je vous envoie donc le texte du décret ordonné par notre seigneur en cette affaire dans la congrégation du Saint-Office, tenue le 30 juin [1], et dont copie avait été donnée au cardinal Valenti pour qu'il vous écrivît conformément à sa teneur. Je vous rappelle par ordre de notre seigneur que dans l'instruction et l'expédition de cette affaire vous devez vous conformer à ce décret, sauf les restrictions contenues dans ma lettre du 22 août, et que vous devez, au lieu d'imposer un monastère pour prison, imposer l'exil de la ville et du diocèse de Verdun. Dans la certitude que vous exécuterez ces ordres avec toute votre prudence, je vous souhaite toutes sortes de prospérités. De Rome, le dernier jour d'octobre 1605.

Cependant on ne restait pas inactif à la cour de Lorraine, et l'on n'y reculait devant aucun procédé capable d'entraver

1. J'ai donné plus haut les dispositions de ce décret.

l'exercice de la justice. Nous verrons tout à l'heure quelle grotesque comédie on avait jouée en février et mars, dans les appartements du cardinal de Lorraine, à Nancy, pour fournir des circonstances atténuantes au coupable en le faisant passer pour maléficié. D'autre part il n'est pas douteux que la lettre du cardinal Valenti ait été interceptée par l'évêque de Verdun. Le nonce l'insinue dans sa lettre du 20 septembre au cardinal Arrigone, et il était évidemment bien renseigné; en même temps il signale le fait au duc de Lorraine[1] et s'en plaint à l'évêque de Verdun lui-même par la lettre suivante datée du 28 septembre :

Monseigneur, je ne puis m'empêcher de vous[2] faire savoir mon déplaisir de ce que, je ne sais par quel accident, la lettre qui me confie votre affaire se trouve retardée, ainsi que j'en rends compte à Son Altesse le duc de Lorraine, votre cousin, par une lettre expresse, dont je joins copie à la présente pour vous montrer mon désir de vous satisfaire. Je suis certain que, étant donnée votre sagesse, vous supporterez ce retard en vous conformant à la volonté de Dieu, qui sans doute veut exercer votre patience pour rendre plus méritoire ce que vous ferez. Je vous plains et désire vous offrir le plus tôt possible mes services. Je vous baise la main.

Du reste, et c'est bien là un aveu, l'agent du duc de Lorraine à Rome donne au pape l'assurance que l'évêque de Verdun se présentera de lui-même et qu'en même temps la lettre perdue sera remise au destinataire.

Grâce à cette manœuvre les intéressés connaissaient d'avance la sentence des juges et en retardaient en même temps le prononcé, ce qui leur permettait d'en faire modifier par des démarches nouvelles les dispositions les plus graves. Ils obtinrent ainsi que la prison à laquelle devait être condamné l'évêque fût remplacée par l'exil peu gênant du diocèse de Verdun.

1. Dans sa réponse du 28 septembre au duc, qui lui avait écrit en faveur de son cousin.

2. Pour plus de clarté et de brièveté, je remplace constamment l'expression « Votre seigneurie illustrissime » par « vous ».

Le nonce ayant reçu toutes les instructions nécessaires assigna l'évêque de Verdun à comparaître devant lui le 14 décembre, à Vincennes, dans le monastère des Minimes, dit monastère des Bonshommes.

A l'heure convenue, Étienne Cordonnier, notaire public à Paris, donna lecture des deux lettres du cardinal Arrigone et du décret du Saint-Office, qui commettaient la cause à Monseigneur Barberini. Après que l'authenticité de ces pièces eut été vérifiée par Pierre Calzarello, docteur *in utroque jure*, prêtre du diocèse d'Adria, Jérôme Stephanucci de Todi et Jules Roffino de Rome, l'inculpé fut introduit et le nonce lui fit subir l'interrogatoire suivant :

Premièrement de son nom et cognom, qualité et age. Lequel, sur ce interrogé :

A dict se nommer Henry de Loraine, evesque et comte de Verdun, agé de trente ung an ou environ[1].

Enquis combien de temps il y a qu'il est pourveu de l'évesché de Verdun :

A dict qu'il y a douse ou treize ans.

Enquis s'il n'a pas faict sa demeure en l'abbaye de Jarcy, distant de Paris de six lieues[2] :

A dict y avoir demeuré.

Enquis depuis quel temps il y a demeuré :

A dict qu'il y a ung an qu'il y demeuroit ou environ.

Interrogé si pendant le temps qu'il a demeuré en la dicte abbaye il cougnoissoit l'abbesse[3] :

A dict que ouy.

Interrogé de quoy et comme il cougnoist la dicte abbesse :

A dict qu'il la cougnoist par le moyen de madamoiselle de Vattan sa

1. L'évêque de Verdun avait un frère appelé *Henri* ; lui-même s'appelait *Erric* et signait *Erric de Lorraine* ou *Erricus a Lotharingia*. Henry est sans doute une traduction fautive du notaire. Bien que l'interrogatoire, *more Franciæ*, eût dû se faire en français, le nonce posait ses questions en latin et le notaire les traduisait aussitôt. Il en était peut-être de même des réponses.

2. *Gerciacum ad fluviolum Ederam, prope villam Cumbas* (*Gallia Christiana*). On verra plus loin que l'abbaye de Jarcy faisait partie de la paroisse de Varennes en Brie. — Varennes, petit village sur l'Yères, dans le département de Seine-et-Oise.

3. Jeanne du Puy, fille de Vincent du Puy, seigneur de Vatan, et de Louise Robertet, après avoir administré pendant trois ans le monastère de Saint-Antoine à Paris, devint abbesse de Jarcy en 1600 et garda cette fonction jusqu'à sa mort, en 1640.

sœur, qui pour lors demeuroit en la ville de Paris, laquelle luy en a donné la cougnoissance.

Interrogé combien de temps il a demeuré en la dicte abbaye de Jarcy :

A dict y avoir demeuré quinze jours durant.

Enquis ou il faisoit sa demeure en la dicte abbaye :

A dict que c'estoit en une chambre de la maison de l'abbesse.

Interrogé depuis quel temps il a cougneu la dicte damoizelle de Vattan, sœur de la dicte abbesse :

A dict qu'il y a ung an et demi qu'il la cougnoit.

Enquis qui lui a donné la cougnoissance de la dicte damoiselle :

A dict que sç'a esté ung sien serviteur qui se nomme Gouaise, lequel [il] nous a dict s'estre retiré d'avec luy depuis huict mois en ça[1].

Interrogé si pendant le dict temps qu'il a demeuré en la dicte abbaye de Jarcy il a familièrement conversé avec la dicte damoiselle de Vattan :

A dict que huit jours après qu'il fut logé en la dicte abbaye il avoit familièrement conversé avec la dicte damoiselle de Vattan, mesmes avoir eu sa compaignée charnelle.

Enquis s'il cougnoist le pere et la mere de la dicte damoiselle de Vattan :

A dict que non et qu'ils sont morts.

Interrogé si pendent le temps qu'il a esté en la dicte abbaye de Jarcy il a pas voullu faire promesse de mariage a la dicte damoiselle de Vattan, et si de faict il ne luy a pas faict promesses de mariaige :

A dict que a la vérité il luy a faict promesses de mariaige, mais que c'estoit a cause que la dicte damoiselle de Vattan ne luy vouloit permetre l'avoir sa compaignée charnelle sinon a ceste condition.

Si en exécution des dictes promesses il y a eu quelque acte faict et quel :

A dict que ouy, sçavoir qu'il y eust ung ban faict ou proclamation faicte en l'église de Varenne, parroisse de Jarcy[2], mesmes ont esté fiancés en la dicte abbaye de Jarcy par le prestre qui faict l'office en la dicte abbaye pour les religieuses, et ce par la permission du curé de Varennes.

Enquis s'il sçait le nom du prestre qui les a fiansez :

A dict ne sçavoir le nom.

Enquis s'il a mémoire d'avoir cougneu le dict prestre et s'il a bien remarqué a son visaige de quel aage, quelle barbe, quelle stature, et [de] quel pays il estoit :

A dict que lors des dictes fiansailles, le dict prestre estoit blesme, portant barbe noire et de grande stature, et du pays de Normandie, ainsi que le dict prestre luy avoit dict.

1. Ce Gouaise est évidemment le même qui est appelé plus loin Herbelin.

2. L'expression signifie, non pas que Varennes est de la paroisse de Jarcy, mais que Varennes est la paroisse de Jarcy.



Interrogé s'il a mémoire et cougnoissance du curé de Varennes :

A dict que jamais il ne l'a veu.

Interrogé si avant les fiansailles il y a eu proclamations de bans :

A dict n'i avoir eu que ung ban proclamé, et que pour les deux aultres le prestre de Jarcy eust dispense et permission du curé de Varennes.

Interrogé si la dicte permission du curé de Varennes a esté donnée par escript et de qui elle estoit signée :

A dict qu'elle estoit par escript, et ne se souvient si estoit signée ni de par qui.

Interrogé s'il a la dicte dispense ou permission :

A dict que non et croit qu'elle soit et est entre les mains du prestre de Jarcy ; toutesfois que depuis la dicte damoiselle de Vattan l'a retirée du dict prestre.

Enquis s'il a veu la dicte dispense :

A dict que non.

Interrogé comme il sçait qu'il y a eu dispense par escript :

A dict que la dicte damoiselle de Vattan lui a dict.

Interrogé si de vray il a pas espousé en face de Saincte Eglise la dicte damoiselle de Vattan, et quel jour et mois :

A dict et recougneu avoir esté mariés ensemblement et sollemnisé le mariaige en la dicte abbaye de Jarcy environ le mois de janvier ou febvrier derniers [1].

Enquis qui estoit présent lors des dictes espousailles :

A dict que l'abbesse du dict lieu, et un certain nommé Herbelain, auquel il avoit promis le prendre a son service, a la prière de la dicte damoiselle, et ung aultre nommé Aubert, et quelques servantes de la dicte damoiselle y estoient présentz.

Si despuis les dictes espousailles il a pas eu la compaignée charnelle de la dicte damoiselle de Vattan :

A dict et confessé avoir eu sa compaignée charnelle depuis les dictes espousailles par plusieurs fois pendant ung mois et demy et en divers lieux.

Interrogé si depuis les mois de janvier et febvrier il a veu, hanté, fréquenté et habité avec la dicte damoiselle de Vattan :

A dict que non et qu'il l'a quictée et ne l'a onques veu depuis.

1. Le manque de précision dans beaucoup des réponses de l'évêque est extraordinaire et ne peut s'expliquer que par l'imbécillité ou la mauvaise foi. Personne n'admettra qu'un homme sain d'esprit ait oublié si rapidement, non seulement le jour, mais le mois de son mariage. En tout cas, ce mariage eut lieu avant le mois de février. Le nonce en avait déjà entendu parler le 23 janvier. Erric va reconnaître, dans quelques instants, que pendant un mois et demi après son mariage il eut « compaignie charnelle » avec Mlle de Vattan. Or il est certain qu'au milieu de février il l'avait déjà abandonnée, puisque déjà à cette époque il se faisait exorciser pour chasser les maléfices par lesquels cette « courtisane » l'avait séduit.

Si depuis le dict temps il n'a poinct faict d'aultres amitiés avec aultres femmes ou filles, et s'il a avec luy serviteurs qui l'ont induit cy devant et encores a présent l'induisent et persuadent a continuer a ses premières voluntés :

A dict que non et que depuis il n'a eu familiarité avec aucunes.

Interrogé si depuis les dictes fiansailles il a célébré messe ou faict quelques actes pontificaulx, ou s'estre inmiscé es choses sainctes et sacrées :

A dict que une fois seulle il a célébré la messe, dont il avoit eu absolution de quelque prédicateur Jacobin, lequel disoit avoir ceste puissance à cause de la bulle du pape donnée à ceulx de la confrairie du rousouer [1], de laquelle il estoit, et encores faict son jubilé dernier, et confessé et receu la saincte communion en particullier, sans avoir dict et célébré la messe.

Enquis en quel habit il estoit lors des fiansailles et espousailles faictes en la dicte abbaye de Jarcy :

A dict estre habillé en seculier avec ung habit de satin verd.

Enquis s'il avoit une espée :

A dict que non.

Interrogé si les promesses de mariage ou aultres choses faicte[s] entre luy et la dicte damoiselle de Vattan ont esté rédigées par escript ou soubz seings privés ou par devant nottaires ou aultres personnes :

A dict que ung nommé Herbellain, recepveur des tailles de Bretaigne, dressa (en la ville de Paris, avant qu'ilz fussent fiansez) un contract de mariage entre luy respondant et la dicte damoiselle de Vattan, et fut signé tant du dict respondant que de la dicte damoiselle.

Interrogé que portoit le dict contract :

A dict qu'il portoit qu'ilz se prometoient de se prendre l'un l'aultre en mariage, et, entre aultres clauses, que la dicte damoiselle de Vattan lui donnoit en faveur du dict mariage la somme de douze mil escus contant [2].

Enquis si le dict contract de mariage fut a l'instant signé des nottaires :

A dict que deux nottaires de la ville de Paris furent appellez par le dict Herbellain, qui avoit dressé le dict contract, et en leurs présences fuct dict aus dictz nottaires par le dict Herbellain que c'estoit la damoiselle de Vattan qui prestoit la somme de cinquante mil livres au dict sieur respondant, et ne fuct leu le dict contract, et a l'instant fuct signé le dict contract par le dict respondant, Herbelain, ung de ses serviteurs qui s'appelle Henry Oubert, qui est encores demeurant avec luy, et par les dictz nottaires, combien que lors ny après le dict contract signé aucun argent ne fuct compté ni nombré [3], s'estans contantés les dictz nottaires de la déclaration

1. Rosaire.
2. En 1602 l'écu d'or avait été mis à 3 livres 5 sous.
3. Aucun argent ne fut compté en présence des notaires pour simuler un prêt ;



qu'avoit faicte le dict sieur respondant qu'il estoit comptant bien qu'il n'eust rien receu.

Interrogé s'il a levé les actes tant des fiansailles que des espousailles et aultres choses faictes pour raison du dict mariage :

A dict qu'il n'a rien levé des choses susdictes.

Enquis s'il y a minutte et instrument du dict contract de mariage et entre les mains de qui il est demeuré :

A dict que le dict contract est demeuré entre les mains de la damoiselle de Vattan, et qu'il n'y a minutte aucune demeurée vers les nottaires, a cause que le dict Herbelain faisoit a croire que c'estoit une obligation de prest.

Interrogé si lorsque le contract fut passé devant les nottaires en présence du dict Herbelain quel habit il avoit :

A dict qu'il estoit et avoit le mesme habit que lors des fiansailles, qui estoit de sattin verd.

Interrogé si lorsqu'il fut en la dicte abbaye de Jarcy avec la dicte damoiselle de Vattan a quelle intention il y alloit :

A dict que son intention n'estoit que de contenter ses affections et pour avoir cougnoissance charnelle avec la dicte damoiselle de Vattan.

Interrogé s'il avoit intention de contracter mariage avec la dicte damoiselle et la fianser et espouser :

A dict que son intention n'a jamais esté de l'espouser, ains seulement de satisfaire a ses affections et appetitz charnelz.

Interrogé entre quelles personnes il estime que l'on puisse contracter mariage :

A dict que cela se faict entre les laiques seulement.

Interrogé ce qu'il croit du mariage :

A dict qu'il croit que c'est ung sacrement.

Enquis pourquoi il a contracté mariaige, veu qu'il estoit et est ecclésiasticque :

A dict que par fragilité il a faict cela, et pour satisfaire a ses appetitz et affections, et croit que sç'a esté par une sorcelerie que le dict mariage a esté faict ; a exibé une attestation *au susdit monsignor Nunce* [1], par laquelle il prétend qu'il appert avoir esté desensorcelé, dont la teneur cy après sera au bout du présent procès [2].

ce qui ne veut pas dire que le duc Erric n'a pas touché les douze mille écus d'or que lui donnait Mlle de Vattan.

1. Il y avait d'abord *nous a exibé...*, on a effacé *nous*, qui a été remplacé par *au susdit monsignor nunce*. Dans la suite de l'interrogatoire les mots en italiques sont de même des mots substitués à *nous* ou à ses équivalents. Les mêmes changements ont été introduits dans la rédaction du procès partout où il les comportait.

2. On trouvera plus loin la traduction de cette attestation, qui est rédigée en latin.

Le dict monsignear le Nunce luy a[1] remonstré qu'il avoit faict une grande et lourde faulte de s'estre tant oublié a commectre un tel acte.

Le dict monsignear de Verdun a supplié *le dict monsignear le nunce*[2] d'avoir pitié de luy, se submettant à la misericorde de nostre sainct pere et *à la sienne*[3].

Après lesquelles interrogatoires faictes et icelles levés et relevés de mot a aultre, [il] a icelles signées en *la* presence *du susdit monsignear le nunce*[4] et de *moy*[5] nottaire pour ce appellé, après que *le susdict monsignear le nunce l'a*[6] interpellé de *lui*[7] dire s'il avoit a adjouster ou diminuer quelque chose, lequel a dict qu'il ne veult rien adjouster ny diminuer, et a déclaré ce que dessus estre veritable. Les an et jour que dessus. Signé : Erric de Lorraine.

Voici maintenant la curieuse attestation d'ensorcellement et de désensorcellement présentée au nonce par l'évêque de Verdun :

Depuis plusieurs jours l'illustrissime évêque de Verdun éprouvait un malaise ; contrairement à son habitude, il avait le sommeil agité et troublé par des frayeurs soudaines ; ayant remarqué que sa douleur augmentait lorsqu'il regardait le portrait d'une courtisane[8] qu'il avait près de lui, il commença à se demander s'il n'y avait pas dans cette peinture quelque sortilège ou quelque maléfice. Ayant remis le tableau à l'un de ses domestiques, celui-ci l'apporta secrètement au père Michel Morazano, de l'ordre de Saint-Ambroise, afin que selon son habitude il cherchât par des prières et des exorcismes si l'on n'en avait pas fait un objet de maléfice. Le père Michel l'ayant examiné, à l'insu de l'illustrissime évêque de Verdun, celui-ci ressentit un changement dans son état, une lourdeur de tête et je ne sais quel malaise dans les bras, qu'il attribuait toutefois au jeu de paume, auquel il s'était livré la veille.

Le père, informé de cette particularité, supposa qu'il y avait quelque

1. Au lieu de *Luy avons*.
2. Au lieu de *Nous supplie*.
3. Au lieu de *de nous*.
4. Au lieu de *notre*.
5. Au lieu de *notre*.
6. Au lieu de *nous l'avons*.
7. Dans le manuscrit : *le*, substitué à *nous*.
8. Je traduis ainsi le mot *muliercula*. Celle que l'évêque traite ici de courtisane n'est autre que Mademoiselle de Vattan, jeune fille d'excellente famille, qu'en quelques mois il avait débauchée, épousée, puis délaissée.

maléfice caché et voulut s'en rendre compte par des exorcismes faits sur la personne même de l'évêque. C'est pourquoi le 18 février, après la messe, dans la chambre du cardinal, après la récitation des litanies et une confession générale, il ordonna que si quelque démon, auteur ou conservateur de maléfice, se trouvait en l'illustrissime évêque, il se manifestât en provoquant de la chaleur ou du froid ou quelque douleur dans l'estomac ; et monseigneur aussitôt dit qu'il ressentait une chaleur inaccoutumée dans l'estomac ; le père ordonna que cette chaleur montât de l'estomac dans la tête, et immédiatement l'illustrissime évêque éprouva dans la tête une très légère douleur accompagnée de chaleur. Le tout s'évanouit peu après sur l'ordre du père. Celui-ci, non content de ces manifestations bien que nullement équivoques, exigea d'autres preuves et voulut que le démon soulevât tantôt un doigt tantôt un autre suivant qu'il le lui commanderait. Le démon obéit et leva le doigt que le père lui avait ordonné de lever s'il était un démon de terre ; toutefois les jours suivants, par des signes qu'on lui avait demandés, il témoigna qu'il était de feu ; mais les deux témoignages étaient exacts, comme la suite l'a démontré ; en effet plusieurs démons inférieurs présidaient à ce maléfice, les uns de terre, les autres de feu.

Le samedi 19 février, avant midi, le père ayant reconnu, grâce à sa longue expérience, qu'il y avait maléfice, voulut qu'il fût manifeste non seulement à lui-même, mais encore à d'autres témoins ; il ordonna donc au démon, s'il était de terre, de faire un signe que le père avait indiqué secrètement à l'illustrissime cardinal et à Monseigneur de Châtillon. Ce signe consistait à soulever le *medius* de la main gauche de l'évêque, le reste de la main demeurant immobile ; le démon obéit aussitôt, bien que Monseigneur l'évêque n'ait pu ni savoir ni deviner quel signe le père avait demandé.

Le même jour après midi, après la récitation solennelle des litanies et une confession générale, comme le démon avait annoncé qu'il détruirait le maléfice et sortirait le lundi de la huitième semaine suivante, le père commença à agir avec vigueur et lui enjoignit de s'en aller plus vite ; l'esprit indiqua qu'il ferait ainsi ; alors le père lui ordonna de lever la main droite s'il était pour sortir la semaine prochaine, et s'il devait sortir seulement la seconde semaine, de lever la main gauche ; l'esprit résista quelque temps, mais enfin leva la main droite.

Le 20 février avant midi, après la messe, en présence de l'évêque de Toul et d'autres ecclésiastiques, le démon, sur l'ordre du père, fit d'abord signe qu'il était prêt à obéir ; le père lui ordonna ensuite, s'il était entré par un aliment comestible ou potable, de lever l'auriculaire de la main gauche, le reste de la main demeurant immobile : il éleva l'auriculaire gauche ; enfin le père voulant être renseigné d'une façon précise lui ordonna de lever le *medius*, s'il était entré à l'aide d'un aliment comestible, de lever l'auricu-

laire s'il était entré à l'aide d'un breuvage : immédiatement il souleva l'auriculaire et le père en conclut que le maléfice avait été donné dans un breuvage.

Le lundi 21 février, le démon ayant promis précédemment de sortir ce jour même pendant la messe, le père le pressa de tenir sa promesse et de rompre le maléfice ; l'esprit fit les signes convenus et le père reconnut que quelques démons étaient sortis, mais qu'il en restait encore plusieurs pour présider au maléfice ; il le comprit par des indices que le démon lui donna sur sa demande ; c'est pourquoi il le pressa ce jour même et les jours suivants d'indiquer au nom et par l'intercession de quels saints il sortirait, quel jour et comment il signalerait son départ : le démon fit savoir qu'il sortirait le 8 mars, par l'intercession des saints apôtres Paul et Barthélemi.

Les jours suivants, le père continuant à presser le démon, lui demanda des signes que lui-même indiquait secrètement, comme nous l'avons déjà expliqué précédemment, aux assistants, parmi lesquels se trouvaient, outre le cardinal, Monseigneur l'évêque de Toul et les seigneurs de Châtillon et de Beaupré ; et souvent le démon donna ces signes, fournissant ainsi à tous des preuves irrécusables du maléfice, puisque l'évêque de Verdun ne pouvait par aucun moyen savoir quels signes avaient été convenus.

Ensuite le père voulut connaître quel avait été le but du maléfice, si c'était l'amour, la haine ou quelque autre but pervers, et le démon fit les signes convenus pour indiquer que l'amour avait été le but du maléfice.

En outre, puisqu'il était évident que l'auteur du sortilège avait eu l'amour en vue, le père crut devoir demander si le maléfice devait aussi conduire au mariage, et aussitôt en présence de tous les témoins le démon donna les signes convenus pour indiquer que le but du sortilège était le mariage.

Les jours suivants le père s'occupa de faire confirmer au démon ce qu'il avait révélé précédemment, en répétant les signes qu'il avait déjà donnés, et ainsi tout le monde fut certain que les révélations précédentes étaient vraies et avaient été obtenues sans fraude.

Enfin le 8 mars, avant la messe, le prêtre enjoignit au démon de répéter les signes qu'il avait déjà souvent donnés, le menaçant des peines les plus graves[1] s'il n'obéissait pas ou s'il trichait, et le démon obéit, et en guise de serment, sur l'ordre du père, il manifesta tous les signes convenus.

On commença la messe ; lorsqu'on fut à l'élévation, comme depuis le commencement de l'office le père n'avait cessé de presser énergiquement le démon, Monseigneur commença à chanceler et à baisser la tête, en même temps il ressentit de la chaleur dans l'estomac, un souffle chaud lui sortit

1. On ne voit pas bien quelles pouvaient être ces peines.

par les oreilles qui lui tintaient; c'était le signe convenu par lequel le démon devait annoncer son départ, signe que l'évêque ignorait. Le père lui avait prescrit ce signe parce qu'il avait reconnu que le chef des démons était de feu.

Auparavant le père avait jeté sur des charbons ardents bénits la peinture dont il a été parlé plus haut, après l'avoir mise en morceaux : d'abord elle faillit éteindre le feu, toutefois elle finit par se consumer, non sans difficulté, en dégageant une forte puanteur.

Les jours suivants, par des prières et des exorcismes nombreux on chercha s'il ne restait rien du maléfice; à de nombreuses reprises on convint de signes par lesquels, si quelque démon était encore présent, il devait se manifester, mais aucun de ces signes ne fut répété, et le père en conclut que le sortilège était détruit et que les démons étaient bien expulsés. Et tous ceux qui avaient été témoins de ces faits avec le cardinal, c'est-à-dire Monseigneur l'évêque de Toul, les seigneurs de Châtillon et de Bellevaux et l'official de Reims, ont signé.

Signé : Charles, cardinal; — François Joulet; — de Chastillon. — Je soussigné affirme que, appelé par mon sérénissime seigneur le duc, par mon illustrissime seigneur le cardinal légat et par monseigneur l'évêque de Verdun, j'ai assisté à tout ce à quoi dans le récit qui précède je suis dit avoir été présent. Signé : Christophe, évêque et comte de Toul; — Je, père Michel Murazano, général de la congrégation des saints Barnabé et Ambroise; — Je, frère Zacharie, vicomte de l'ordre des saints Barnabé et Ambroise; — Rousselet, official de Reims.

A cette attestation en est jointe une autre, datée du 26 mars 1605, du père Michel Murazano, recteur général de toute la congrégation des saints Barnabé et Ambroise, envoyé l'année précédente par le duc de Savoie près du cardinal Charles de Lorraine pour le « soigner ». Ce document n'ajoute rien au précédent. Le père Michel ayant soupçonné qu'« une fée ou un démon » résidait dans le corps de l'évêque de Verdun, constata en présence du cardinal et de nombreux ecclésiastiques l'existence d'un maléfice et délivra l'évêque par des exorcismes[1].

1. Quelle est la morale dans cette comédie? La mauvaise foi du père Michel n'est pas douteuse; l'évêque de Verdun, qui soulevait le médius ou l'auriculaire, chancelait ou sentait des souffles chauds dans ses oreilles avec tant d'à propos, était évidemment, lui aussi, un farceur. Mais les témoins étaient-ils dupes ou compères? *A priori* la seconde hypothèse paraitrait la plus vraisemblable ; mais il faut se rappeler qu'à cette époque, en Lorraine et dans toute la région de l'Est, les prisons regorgeaient

L'interrogatoire terminé, le nonce demanda à l'évêque de Verdun s'il était disposé à faire ce qui lui serait ordonné; sur sa réponse affirmative, il l'assigna de nouveau au même lieu pour le 19 du même mois à fin d'entendre prononcer la sentence.

Le lundi 19 décembre, dans la même salle du couvent des Bonshommes de Vincennes, en présence des témoins soussignés, spécialement convoqués, « et de quelques autres », lecture ayant été donnée par le notaire à l'évêque de Verdun de l'interrogatoire qu'il avait subi le 14 et de ses réponses, le nonce lui dit : « Frère, d'après ce que tu as fait tu nous es fortement suspect d'être tombé dans l'hérésie qui assure faussement que le mariage n'est pas un sacrement mais un contrat, et qu'il peut être célébré même par ceux qui ont reçu les ordres sacrés, c'est pourquoi il est nécessaire que tu te purifies et que tu abjures l'hérésie susdite. »

Alors l'évêque, à genoux, les deux mains posées sur les évan-

de prétendus sorciers et sorcières ; que les tribunaux ne cessaient de condamner des malheureux accusés de sortilèges, d'assister aux sabbats, d'entretenir des relations avec les démons ; que des juges de cette région ont écrit de volumineux ouvrages sur les sorciers et leurs pratiques ; que dom Calmet leur a consacré un chapitre de son histoire de Lorraine, sans élever le moindre doute sur l'origine diabolique de leur puissance. On sait d'ailleurs que cette maladie sévissait, quoique à un degré moindre, dans les autres parties de la France. C'est en 1617 que Léonora Galigaï fut brûlée. Les témoins qui ont signé l'attestation pouvaient donc être de bonne foi. Il est du moins certain que le principal d'entre eux, le cardinal de Lorraine, non seulement croyait à la sorcellerie, mais encore se considérait lui-même comme la victime d'un maléfice, et c'est précisément pour l'exorciser que le père Michel Murazano, un spécialiste, était venu exprès de Milan à Nancy, avec d'autres religieux de sa congrégation, également experts en l'art d'expulser les démons : « La santé du cardinal Charles de Lorraine, raconte dom Calmet, avoit toujours été fort chancelante. On prétend qu'en 1595 on lui donna un maléfice qui lui causa dans tous les membres de si étranges douleurs que les médecins d'Italie, de France, d'Allemagne, de Lorraine et de Flandres qu'on employa pour le soulager n'y purent trouver aucun remède ; mais le marquis de Sulin, ambassadeur du duc de Savoye en Angleterre, lui ayant dit que les religieux Ambrosiens de Milan, de l'ordre de saint Jérôme, avoient un grand talent pour exorciser, et qu'ils avoient guéri le cardinal Amédée d'une semblable maladie, il en fit venir quelques-uns en Lorraine en 1604, et par le moyen de leurs prières et de leurs exorcismes il se sentit fort soulagé de ses douleurs ; mais il lui resta toujours une si grande faiblesse dans les bras, les jambes et le reste du corps qu'il demeura comme perclus pendant toute sa vie. Pour récompenser les Pères Ambrosiens ses bienfaiteurs, il les introduisit dans le Prieuré et dans l'église de Saint-Nicolas-du-Port dont il venait d'unir les biens à la Primatiale de Nancy. Ces bons Pères y demeurèrent jusqu'en 1618, que les Benedictins-Réformez de Saint-Vanne y entrèrent en leur place. » (*Ibid.*, III, 76.)

giles, jura qu'il professait la foi telle que l'église catholique l'enseigne;

Qu'il croyait et professait que le mariage est un des sept sacrements institués par J.-C., qu'il ne pouvait être contracté que par des laïques, et que, par conséquent, il reniait l'hérésie qui prétend faussement que le mariage n'est qu'un contrat et que la vie conjugale est permise à tous;

Que jamais à l'avenir il ne ferait de promesses semblables à celles qu'il a faites à M[lle] de Vattan de la prendre pour femme, ni rien de ce qu'il a reconnu avoir fait ou dit dans cette affaire, et qui tombe sous l'accusation de l'hérésie susdite;

Qu'il était disposé à faire la pénitence que le nonce lui imposerait.

Après cette abjuration, le nonce prononça la sentence. Je n'en donnerai que le dispositif, laissant de côté les formules et les considérations qui n'apprennent rien de nouveau :

... Nous te condamnons, ou plutôt nous t'imposons les pénitences suivantes. D'abord nous te suspendons de tes fonctions épiscopales et de la célébration de la messe jusqu'à ce qu'il plaise à notre très saint seigneur le pape Paul V d'en disposer autrement; nous enjoignons et ordonnons que pendant le même temps tu t'exiles de la ville et du diocèse de Verdun; nous voulons et commandons que pendant un an commençant aujourd'hui tu récites les sept psaumes de la pénitence une fois par semaine; que pendant le même temps tu jeûnes tous les samedis en l'honneur de la très glorieuse vierge Marie; que pendant un an, chaque dimanche, tu reçoives la sainte Eucharistie après t'être confessé; que tu maries huit jeunes filles pauvres, vierges et nées de parents honnêtes, en faisant à chacune d'elles une dot de cent écus d'or, en l'espace de deux ans, à savoir quatre d'aujourd'hui en un an et quatre l'année suivante; que pendant cette première année et jusqu'à ce qu'il ait plu à notre très saint seigneur le pape Paul V d'en disposer autrement, tu fasses ta résidence habituelle chez les pères jésuites, dans leur maison de Pont-à-Mousson; que tu renvoies Henri Oubert de ton service; que jamais tu ne reprennes ni lui ni Herbellin, qui est déjà parti; que toutes les fois que le sérénissime duc de Lorraine ou l'illustrissime cardinal de Lorraine, ensemble ou séparément, te demanderont de renvoyer des serviteurs ou des familiers actuellement à ton service, tu les renvoies sans retard, et que tu ne puisses plus les reprendre. Enfin, par me-

sure de bienveillance, nous te donnons dispense sur l'irrégularité que tu as contractée.

Les témoins qui ont signé la sentence sont, outre le nonce, François de Harlay, abbé commandataire du monastère de Saint-Victor près Paris; les frères Jean Moulin, correcteur du couvent des Bonshommes, et Joseph Le Tellier, religieux du même couvent; noble homme maître Antoine Pené, seigneur de la Porte, avocat au Parlement de Paris; Étienne Cordonnier, notaire public à Paris et notaire de la cour épiscopale de Paris.

Enfin le nonce avertit l'évêque en particulier qu'il n'avait pas été bien absous par la constitution *Pastoris æterni*, et le prévint que s'il n'observait pas la sentence qui venait d'être prononcée, il pourrait être jugé comme relaps et impénitent.

Deux jours après, le 21 décembre, le nonce écrivait au duc de Lorraine que, conformément au désir exprimé dans sa lettre du 6 courant[1], il avait expédié l'affaire le plus rapidement et de la façon la plus favorable qu'il lui avait été possible. Il insistait sur l'importance qu'il y avait à éloigner de l'évêque plusieurs de ses familiers, afin de lui enlever l'occasion d'une rechute. Il ajoutait que s'il n'avait pas envoyé cette lettre par l'intermédiaire de l'évêque, c'était pour expédier les choses plus rapidement. C'était évidemment là un prétexte; cette lettre, très courte, pouvait être écrite, sans rien retarder, avant le départ d'Erric et même avant le prononcé de la sentence. En vérité le nonce craignait que l'évêque ne fût pas un messager sûr.

Le nonce envoyait en même temps une lettre analogue au cardinal de Lorraine.

Enfin, le 26 décembre, il écrivait au cardinal Arrigone pour l'informer que le procès était terminé. Voici sa lettre, qui nous apprend pourquoi il attachait tant d'importance au séjour

1. Cette lettre n'est pas la seule que le duc ait envoyée au nonce relativement à cette affaire. Voy. ci-dessus, page 285, note 1.

de l'évêque chez les jésuites, et au renvoi de certains de ses familiers qu'il n'a pas cru devoir désigner :

« Monseigneur l'évêque de Verdun est venu dans un monastère des frères de Saint-François de Paule, situé près d'une terre appelée le Bois de Vincennes, à deux lieues de Paris, et là, en exécution des commandements de V. S. illustrissime et conformément au décret de la très illustre congrégation du Saint-Office de l'inquisition, je l'ai examiné sur le fait et sur l'intention. Il a nié l'intention ; je l'ai fait alors abjurer, je l'ai absous de l'excommunication et je lui ai imposé la pénitence que V. S. illustrissime verra par la teneur de la sentence jointe à la présente. Comme pénitence salutaire, entre autres choses, il doit renvoyer de son service un certain Umbert et ne plus le recevoir parmi ses familiers, pas plus qu'un certain Erbellin, déjà parti, lesquels furent l'occasion principale de sa faute. Et parce que j'ai appris par Mme de Mercœur [1], belle-sœur de l'évêque, dame d'une vie exemplaire et très pieuse, et par d'autres personnes graves et dignes de foi, que le dit Monseigneur a d'autres serviteurs d'une conduite peu recommandable et capables de le faire prévariquer, mais qu'il ne serait pas facile de les éloigner de lui sans l'autorité du duc de Lorraine, il m'a paru bon de l'obliger d'une manière générale à renvoyer ceux de ses serviteurs que le dit seigneur duc de Lorraine et l'illustrissime seigneur cardinal de Lorraine jugeront à propos d'éloigner de lui. Je l'ai disposé à prendre pour habitation la maison des jésuites de Pont-à-Mousson, terre voisine de Nancy, hors du diocèse de Verdun. Là, par la fréquentation des pères, il évitera de nombreuses occasions qui pourraient lui être funestes. Mme de Mercœur m'ayant fait avertir que si l'on n'agissait pas ainsi, il resterait par sa faiblesse (*facilità*) exposé au danger des conversations pernicieuses. J'ai aperçu en lui, autant qu'on peut en juger par l'extérieur, de véritables signes de repentir et de contrition. Si V. S. illustrissime désire que je fasse rédiger le procès et la sentence en forme authentique, qu'elle veuille bien m'en donner avis. En attendant, avec ma plus humble révérence, je lui baise les mains.

Cette lettre est chronologiquement la dernière pièce du dossier. Cependant le rôle du nonce n'était pas terminé avec la condamnation de l'évêque de Verdun ; il devait encore poursuivre le prêtre qui avait célébré le mariage. Mais les documents relatifs à cette affaire conservés à la bibliothèque du

1. Marie de Luxembourg, veuve de Philippe Emmanuel, duc de Mercœur et de Penthièvre.

prince Barberini ne concernent que la maison de Lorraine. J'ignore donc ce qu'est devenu le prêtre trop complaisant; s'il est vrai, comme le dit Erric, qu'il a fui, si enfin on put le retrouver. J'ignore également ce qu'est devenue Mlle de Vattan. Sa sœur ne semble pas avoir été inquiétée, puisqu'elle garda son abbaye jusqu'à sa mort.

Je n'ai pas entrepris d'écrire la biographie du duc Erric; j'ai voulu simplement en faire connaître un épisode omis par les historiens et qui m'a paru digne d'être mis en lumière. Je m'arrêterai donc ici, après avoir fait remarquer toutefois que la supplique de l'évêque de Verdun au pape, dont il a été parlé précédemment, se place naturellement après le procès que je viens de raconter, mais qu'elle ne peut être postérieure à l'année 1608, puisque l'évêque y dit qu'il a confié l'administration de son diocèse à son cousin Charles, duc de Lorraine, et que celui-ci mourut le 14 mai 1608.

Ernest Langlois.

NÉCROLOGIE

M. CHARLES SCHMIDT

Les *Annales de l'Est* ont perdu, dans la nuit du 10 mars dernier, l'un de leurs principaux collaborateurs. M. Charles Schmidt s'est doucement éteint à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il a publié dans notre Recueil deux études de science très solide, véritables modèles d'érudition : l'une consacrée à l'un des érudits Alsaciens de la Renaissance, *Laurent Fries, de Colmar, médecin, astrologue, géographe à Strasbourg et à Colmar* (t. IV, p. 522-575); la seconde dans laquelle, revenant sur un sujet qui lui était particulièrement cher, il nous faisait connaître l'histoire des *livres et bibliothèques à Strasbourg au Moyen âge* (t. VII, p. 538-593). Il nous a aussi donné un compte-rendu très substantiel de la thèse de M. Besson sur Fischart (t. V, p. 133). A diverses reprises, nous avons signalé, à notre tour, les derniers travaux de M. Charles Schmidt, notamment son *Répertoire bibliographique strasbourgeois jusque vers 1530* et nous avons dit quels sentiments d'estime profonde nous éprouvions pour le savant et pour l'homme[1]. Au lendemain de la mort du grand érudit, M. Rod. Reuss lui a consacré, dans le *Journal d'Alsace,* quelques pages émues, où sont énumérés les travaux du maître, et dans lesquelles revit sa physionomie si douce et si séduisante. Nous les reproduisons ici. Nous ajoutons seulement que c'est avec un véritable serrement de cœur que nous voyons disparaître, les uns après les autres, de l'autre côté des Vosges, les historiens de l'Alsace, fidèles au souvenir du passé, Ch. Schmidt après X. Mossmann, ceux qui, nés au pays, ont seuls pu connaître les vrais sentiments intimes de l'Alsacien, nous décrire ses joies et ses grandes tristesses. Nous avons aussi pour devoir de présenter à

1. *Annales de l'Est,* t. VIII, p. 451. Une faute d'impression s'est glissée au haut de la page 453. Il faut lire : M. Schmidt compte aujourd'hui plus de 80 ans.

la famille de l'illustre professeur nos bien sincères regrets; nous prions en particulier notre collègue à la Faculté des lettres, M. Émile Grucker, cousin-germain de M. Schmidt, d'agréer l'expression de nos sentiments de profonde condoléance.

C. P.

Dans la nuit du dimanche à lundi s'est éteinte l'une des existences les mieux remplies qu'il nous ait été donné de connaître. Un travailleur infatigable est entré dans son repos; l'Alsace protestante perd un des plus savants parmi les théologiens de marque qu'elle a produits, et nous tous, qui nous consacrons à l'étude du passé de notre province natale, nous venons porter, à celui qui fut si longtemps notre maître, un dernier hommage de tristesse et de regrets.

M. Charles-Guillaume-Adolphe Schmidt était né le 20 juin 1812 à Strasbourg, où son père était libraire-éditeur. Après avoir terminé ses études au Gymnase protestant, le jeune homme suivit les cours préparatoires du Séminaire puis, à partir de 1830, ceux de la Faculté de théologie. Il appartenait à cette forte et brillante promotion qui commença ses études aux alentours de la Révolution de Juillet et fournit, dans des carrières bien diverses, tant de travailleurs solides et de savants remarquables. Sur les bancs du Séminaire, il fut le condisciple des Schimper, des Auguste Stœber, des Bergmann, des Baum, des Cunitz, des Graf et des Bartholmess, pour ne nommer ici que quelques-uns des plus connus parmi ses émules.

M. Schmidt se consacra, dès l'abord, à l'étude de l'histoire ecclésiastique, et comme il désirait entrer dans la carrière académique, il conquit rapidement les différents diplômes qui devaient lui en ouvrir l'accès. Bachelier en théologie en 1834, licencié en 1835, il était reçu docteur dès 1836, et l'année d'après, il commençait ses cours comme agrégé libre au Séminaire protestant de sa ville natale; il ne devait les interrompre que quarante ans plus tard.

En 1839, le titulaire de l'enseignement de la théologie pratique au Séminaire étant décédé, le jeune agrégé se présenta pour lui succéder, bien que ses études favorites ne l'eussent guère préparé pour cette tâche. Il obtint la place et, quelque temps après, en 1843, il fut chargé du même enseignement à la Faculté de théologie. Mais il ne se sentait pas, au fond, grande vocation pour la chaire. Aussi, cette discipline toute spéciale, dont il fut le représentant officiel pendant un quart de siècle, n'exerça-t-elle pas d'influence sensible sur ses travaux scientifiques, et l'on peut négliger ici les rares écrits, opuscules théoriques et sermons, qui s'y rattachent, en rendant compte de l'œuvre si considérable du savant historien.

En 1849, M. Charles Schmidt succéda à M. le doyen Bruch dans la direction du Gymnase protestant et occupa ces fonctions pendant une dizaine d'années; il les reprit encore une fois, en 1865, à la démission de mon père, pour les quitter définitivement en 1868. En 1864, la mort de M. André Jung, professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté et au Séminaire et conservateur des deux bibliothèques de Strasbourg, permit enfin à M. Schmidt de s'occuper, officiellement aussi, de l'enseignement de sa science préférée. Il fut le successeur de M. Jung, dans sa chaire d'histoire ecclésiastique au Séminaire, jusqu'à la suppression de cet établissement en 1872, et à la Faculté jusqu'en 1877, date à laquelle il demanda sa mise à la retraite après quarante ans de labeur académique.

Un instant il avait songé à passer la frontière, lorsque le gouvernement français reconstitua notre ancienne Faculté de théologie au sein de l'Académie de Paris. L'appel pressant de ses anciens collègues de Strasbourg, qui lui destinaient la première place à l'école nouvelle, le toucha profondément; mais il ne put se décider à quitter le cadre paisible où s'était écoulé sa vie tout entière et à recommencer ailleurs une carrière pour ainsi dire nouvelle, alors que son âge et tant de travaux déjà accomplis ne lui permettaient plus de compter sur un bien long avenir. Depuis, il a vécu, très à l'écart de ses contempo-

rains et presque solitaire, au milieu de ses chers livres, dans cette vieille maison canoniale de Saint-Thomas, entre la rue Salzmann et la rue des Cordonniers, la même qu'habita Jean Sturm au seizième siècle. Son petit cabinet de travail, abrité sous les ombrages touffus de son jardinet, semé de débris gothiques, fut désormais le centre véritable de son existence, le sanctuaire où, se désintéressant de plus en plus des bruits extérieurs, l'éminent savant passait ses journées laborieuses comme un bénédictin d'autrefois. Ayant perdu depuis de longues années la compagne de sa jeunesse et de son âge mûr, séparé de ses enfants par les nouvelles frontières politiques, il cherchait et trouvait dans un travail sans relâche la consolation, ou du moins l'adoucissement de bien des épreuves intimes, des vicissitudes et des tristesses du dehors; de toutes ces épreuves, aucune ne lui fut plus pénible — il me l'a souvent répété lui-même — que de sentir le poids irrésistible de l'âge diminuer graduellement cette puissance de travail, qu'il a su conserver néanmoins jusqu'au bout. Dans ces dernières années, du moins, le vieillard octogénaire a vu quelques-uns de ses petits-enfants remplir d'un rayon de soleil la vaste demeure, si longtemps déserte, et lorsque l'heure suprême a sonné, la main de sa fille a pu lui fermer les yeux.

La vie d'un savant est presque tout entière dans ses livres. Quand on parcourt la liste de ceux qui sont sortis de la plume de M. Schmidt, on éprouve tout d'abord un sentiment d'étonnement à en constater le nombre, comme aussi la diversité des sujets qu'il a traités. Cet étonnement se change en respect quand un examen plus approfondi permet de s'assurer avec quelle compétence, toujours la même, il a suffi à sa tâche. Il ne saurait être question de donner ici la bibliographie complète de l'auteur; à moins que le défunt ne l'ait dressée lui-même, la besogne ne sera pas facile pour son biographe futur, tant est considérable le chiffre des mémoires et des articles divers que M. Schmidt a semés, durant sa longue carrière scientifique, dans des recueils encyclopédiques ou des revues

spéciales, tant en France qu'en Allemagne. Pour ne parler que de nos recueils alsaciens, on trouverait de quoi remplir toute une série de volumes, dans la *Revue d'Alsace*, le *Bulletin des monuments historiques*, les *Strassburger Beiträge zu den theologischen Wissenschaften*, le *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, etc., etc.

Comme théologien, M. Schmidt a débuté par de nombreuses et savantes études sur l'histoire des mystiques et des sectes hérétiques du moyen âge. Après sa thèse de doctorat, *Essai sur les mystiques du quatorzième siècle* (1836), il a publié un essai sur *Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris* (1839), et la biographie du célèbre dominicain Tauler (Hambourg, 1841). A ce groupe se rattache encore l'ouvrage capital de son âge mûr, l'*Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois* (Paris, 1849, 2 vol. in-8°), qui fut couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres et qui a conservé jusqu'à ce jour une haute valeur scientifique. Plus tard, M. Schmidt est revenu à ses études favorites, en publiant le *Livre des neuf rochers*, du mystique strasbourgeois Rulman Merswin (Leipzig, 1859) et la curieuse biographie de l'hérétique Nicolas de Bâle (Vienne, 1866).

Les écrits du savant professeur sur l'époque de la Réforme ne sont guère moins nombreux. Il débuta sur ce terrain par les *Études sur Farel* (1834). Bientôt après il écrivit une biographie de Pierre Martyr Vermigli (1835) qu'il devait reprendre plus tard, en la développant, dans la grande collection des *Vies des pères de l'Église luthérienne et de l'Église réformée*, mise au jour par un éditeur d'Elberfeld. Le talent de l'auteur et son esprit critique avaient mûri, quand il fit paraître son *Gérard Roussel, prédicateur de la reine de Navarre* (1845), et dix ans plus tard, son beau livre sur *la Vie et les travaux de Jean Sturm*, fondateur et premier recteur du Gymnase et de l'Académie de Strasbourg (1855). Mentionnons encore sa volumineuse *Vie de Mélanchthon* (1861) et les *Traités mystiques*

écrits de 1547 à 1549, publiés à Genève en 1876. Nous ne citons point toute une série d'autres publications du même genre, mais nous ne saurions passer sous silence deux des principales œuvres d'histoire ecclésiastique sorties de la plume de l'auteur. L'un est un travail déjà ancien, l'*Essai historique sur la société civile dans le monde romain et sa transformation par le christianisme*, paru en 1853, qui lui valut la croix de la Légion d'honneur et fut couronné par l'Académie française; l'autre appartient à sa verte vieillesse et résume, avec autorité une partie de son long enseignement académique; c'est l'*Histoire de l'Église chrétienne au moyen âge*, publiée en 1883.

Tous ces travaux, justement appréciés des érudits et des théologiens de tous pays, n'avaient pas pénétré pourtant, sauf peut-être la *Vie de Jean Sturm*, dans les couches plus larges du public alsacien. C'est par des publications, généralement étrangères à ses études premières, que M. Schmidt a conquis la notoriété, qu'il méritait si bien, parmi ses compatriotes. Il est devenu, de plus en plus, un *alsatiqueur*, si je puis m'exprimer ainsi, et, au moment où la mort est venue nous l'enlever, il était, non pas seulement par le privilège de l'âge, mais par le mérite intrinsèque de ses travaux, le représentant le plus autorisé des études alsatiques parmi nous. A mesure que le temps exerçait son influence calmante sur les controverses ecclésiastiques auxquelles il avait participé jadis, à mesure aussi que l'intérêt de certaines questions diminuait pour lui, ou que les questions elles-mêmes lui semblaient épuisées, le savant professeur se détournait davantage de la théologie proprement dite, pour se vouer de préférence à l'histoire littéraire, à l'histoire des mœurs en Alsace, à des recherches sur la topographie de Strasbourg, etc.

Il s'y était exercé, d'ailleurs, de bonne heure; dès 1842, à l'occasion du Congrès scientifique tenu dans nos murs, il publia, comme membre du comité d'initiative, une *Notice sur Strasbourg*, volume compact et qu'on consultera toujours utilement quand on voudra se faire une idée exacte du Strasbourg

d'alors. En 1860, il fit paraître son *Histoire du Chapitre de Saint-Thomas de Strasbourg pendant le moyen âge,* travail précieux non seulement pour l'histoire ecclésiastique locale, mais pour celle du mouvement intellectuel en Alsace. En 1871, il donna, sous le voile de l'anonyme, les intéressantes recherches sur les noms des rues et des maisons de Strasbourg au moyen âge (*Strassburger Gassen- und Hæusernamen*), dont une édition nouvelle, revue et augmentée, parut, signée de son nom, en 1889.

Ce sont également des recherches de première main que renferme son volume sur les plus anciennes bibliothèques et les premiers imprimeurs de Strasbourg (*Zur Geschichte der ælteslen Bibliotheken und Buchdrucker Strassburgs,* 1882). Dans ces dernières années, M. Schmidt avait porté plus particulièrement son attention sur les humanistes alsaciens de la fin du moyen âge, et grâce à de patientes et fructueuses investigations dans une foule de collections publiques et particulières, il est devenu une autorité pour les rares et courageux travailleurs qui défrichent ce champ d'études aussi attrayant que peu connu. Il a résumé le fruit de ses recherches dans son *Histoire littéraire de l'Alsace à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle* (1877), qui lui valut derechef une des couronnes de l'Institut et qui témoigne d'une érudition prodigieuse, toujours sûre d'elle-même. Plus récemment, il nous a raconté la curieuse biographie d'un humaniste souabe, Michel Toxites, qui vécut longtemps en Alsace (1889); il a publié enfin, de 1892 à 1894, quatre volumes d'un *Répertoire bibliographique strasbourgeois jusque vers 1530,* qui restera, longtemps encore, le guide le plus sûr de tous ceux qui voudront se renseigner sur les produits certains des presses de notre ville, depuis les débuts de l'imprimerie locale jusqu'au triomphe de la Réforme.

Nous devons arrêter ici cette énumération, déjà trop longue, mais qui est bien loin d'être complète. Pendant soixante ans d'une activité littéraire non interrompue, M. Schmidt a fourni,

comme on voit, un nombre tout à fait exceptionnel de travaux érudits. Si l'on y désirerait parfois un peu plus de vie et de couleur, on se console aisément de l'absence de ce don, fatal à tant d'historiens qui en abusent, par l'abondance des faits nouveaux et des données précises que l'auteur sait réunir sur tous les sujets qu'il traite, en les renouvelant, quand d'autres les ont traités avant lui, en les créant le plus souvent, pour ainsi dire, à l'aide de documents qu'il est le premier à découvrir ou du moins à mettre en œuvre. C'est un de ces savants trop rares, dont les écrits peuvent être utilisés avec une entière confiance, parce qu'il n'a jamais parlé que de choses qu'il avait étudiées à fond, et que jamais, ni le culte de la phrase, ni l'esprit de parti n'ont exercé sur ses jugements scientifiques leur influence délétère.

M. Charles Schmidt était le dernier survivant de cette génération d'élite dont nous énumérions, en partie, les noms tout à l'heure, et qui ont fait, avec beaucoup d'autres, la gloire de l'Académie de Strasbourg. Il rappelait encore, parmi nous, bien des souvenirs du passé, cet antique Gymnase, détruit par l'incendie de 1860, notre vieux Séminaire protestant, avec son microcosme original, cette Faculté de théologie de jadis, si brillante il y a trente ans, et qui n'est plus qu'un lointain souvenir, aujourd'hui que les plus jeunes représentants de l'École de Strasbourg d'alors sont devenus les doyens de l'École sœur de Paris.

Ce n'est pas sans une mélancolie profonde que les plus âgés d'entre nous l'accompagneront demain à sa dernière demeure. Il personnifiait seul encore à nos yeux, depuis la mort de mon père, les souvenirs d'un temps qui s'enfonce toujours plus avant dans le passé; il prêchait aux générations nouvelles, par un exemple sans cesse renouvelé, les joies austères et les bénédictions du travail.

Depuis longtemps M. Schmidt avait dépassé l'âge où tant d'autres se reposent sans avoir jamais travaillé comme lui. Il ne croyait pas cependant avoir acquitté sa dette envers la

science, et, jusqu'au dernier moment où il put tenir une plume, il n'a pas songé à interrompre son labeur.

J'ai pénétré, hier, une dernière fois, dans ce petit cabinet de travail, tapissé de tableaux, de dessins et de portraits de famille, rempli de livres précieux, sur lesquels le maître veillait avec un soin jaloux, et où, bien souvent, j'étais heureux de venir chercher, dans une causerie familière, quelque renseignement sur ce passé strasbourgeois que M. Schmidt connaissait mieux que personne. On m'a montré, entr'ouvert sur sa table de travail, le dernier numéro de la *Revue historique*, parue il y a huit jours. La main défaillante du vieillard octogénaire en coupait encore les feuillets au moment où on dut le transporter sur son lit qu'il n'a plus quitté que pour le cercueil. Le spectacle d'une énergie si tenace dans le travail, d'une application si persévérante de la volonté à satisfaire des besoins intellectuels, peut être présenté comme un exemple précieux à la génération contemporaine, si dédaigneuse d'études prolongées, si hâtive en ses productions, si avide surtout de triomphes faciles. Pour nous qui, depuis tant d'années, regardions comme un honneur et comme un devoir de signaler, ici même, à nos concitoyens, les remarquables travaux que ne cessait de produire la plume érudite et féconde de M. Schmidt, nous conserverons, avec un sympathique respect, le souvenir d'une existence si longue et consacrée presque tout entière à l'étude et à la recherche impartiale de la vérité scientifique.

Rod. Reuss.

M. NICOLAS PIERSON

Au commencement de cette année, les *Annales de l'Est* ont perdu, en M. N. Pierson, un ami de la première heure et un collaborateur distingué. Sur sa tombe, son successeur au

Progrès de l'Est a mêlé à ses regrets et à ses adieux un éloge et un portrait qui caractérisent en traits remarquables l'homme politique et le journaliste. Mais M. Pierson était aussi, et avant tout, un homme de lettres. La politique, bien qu'elle ait absorbé le meilleur de sa vie, ne fut pour lui qu'une seconde vocation ; la première avait été tout universitaire. Je ne pense pas qu'il faille compter — ni omettre non plus — une courte illusion qu'adolescent encore, il s'était faite sur des sentiments religieux qui ne devaient pas durer. C'est à ces titres — universitaire et ami des lettres — que nous honorons ici sa mémoire.

Dès les classes supérieures, au lycée de Nancy, M. Pierson montra un goût net et précoce pour tout ce qui est du métier littéraire. Il aimait le style, le sentait, et travaillait à s'en faire un. On peut dire qu'il y travailla jusqu'à ses derniers jours.

Rhétoricien, c'était son ambition d'écrire et de bien écrire. Plus tard professeur, puis journaliste, il voulut être, fut et demeura, partout et toujours, écrivain.

On sentait cette préoccupation maîtresse non seulement dans ce qu'il publia chaque matin, pendant près de vingt ans, et qu'il soignait avec une méthode à lui, malgré l'oppression de l'échéance quotidienne, mais encore dans ses lettres particulières, et jusque dans les moindres billets, jusque dans les quelques mots qu'on crayonne sur une carte de visite.

Autant il apparaît fixe et identique en politique, raide même parfois et inflexible dans son attitude et dans sa ligne, autant il eut la souplesse, la mobilité, le don d'assimilation et des amours successives et changeantes en littérature. Il fut d'abord romantique chrétien, et sa première passion alla droit à Chateaubriand. Son professeur de rhétorique, M. Hémardinquer, classique, spirituel et sceptique, l'en détacha. Il y revint pourtant, après plus de quinze ans de brouille aiguë, à l'occasion d'un cours de la Faculté des lettres.

A Paris, au lycée Charlemagne, il se forma et s'orienta en un sens nouveau, sous la direction de MM. Gaston Boissier et

Eugène Despois, — une figure et un caractère — dont il prit l'impression; le premier, excitateur irrésistible, à la parole vivante et suggestive, tout pimpant de la lumineuse prestesse voltairienne; le second, grave comme un vaincu, avec le feu intérieur de la foi libérale, voué par sa conscience autant que par son tempérament à l'opposition en tout, même en latin et en grec. Ces deux maîtres tournèrent l'esprit de M. Pierson à l'étude et à l'admiration du XVIIIe siècle. Alors Helvétius, Condillac, Mme du Deffant, Diderot, Rivarol devinrent ses auteurs favoris. Un peu plus tard, il les abandonna momentanément pour le positivisme anglais moderne, pour le darwinisme et l'associationisme, pour Auguste Comte, pour les séduisants contemporains, l'obsesseur Taine, et le charmeur Renan. Mais ils semblent être restés ses préférés au fond, ses amis de derrière la tête et ses directeurs d'intelligence. Son premier article aux *Annales de l'Est*, en octobre 1890, fut une étude sur Helvétius. Le livre de M. Émile Faguet, *le* XVIIIe *siècle*, qui, avec beaucoup de talent et de clairvoyance ironique, est un pamphlet voulu contre Voltaire, l'avait particulièrement irrité. Il pensait à y répondre; et je ne serais pas étonné qu'on trouvât dans ses papiers une défense apologétique des philosophes précurseurs de la Révolution, à laquelle il laissait entendre qu'il travaillait depuis sa retraite du journalisme.

Revenu de Paris à Nancy, M. Pierson prépara la licence à la Faculté des lettres et se destina décidément au professorat. Il fit ses débuts au collège de Phalsbourg où il fut nommé régent de 7e et de 8e, le 4 février 1865. C'est là qu'il fit la connaissance de deux littérateurs lorrains qui eurent leurs jours de popularité, Erckmann et Chatrian. C'est de là qu'il allait causer délicieusement avec Edmond About, dans sa campagne des environs de Saverne; de là aussi qu'il vint à Nancy se faire recevoir licencié, — le premier — en juillet 1865. Le rapport du doyen d'alors fait mention du succès de M. Pierson en ces termes à la fois flatteurs et inquiets: « Un esprit heureux et aimable que l'Université est charmée d'enlever à la *littérature*

facile et de fixer désormais dans les études sérieuses et les graves devoirs du professorat. » Il est certain que M. Pierson donnait de belles espérances à l'Université, puisqu'il avait su écrire quelques pages de très bon latin sur le sujet suivant : « Lettre de Ciceron envoyant à Sulpicius le *De rerum natura* de Lucrèce » ; mais il n'était pas non plus sans lui donner quelque inquiétude sur sa fidélité finale, puisqu'il s'était essayé dans la *littérature facile;* il faut, je pense, entendre par là qu'il avait collaboré à un petit journal nancéien de jeunes gens, intitulé : le *Petit Poucet*, où beaucoup de choses réputées sacrosaintes étaient spirituellement frondées, entre autres, et particulièrement le gouvernement de Napoléon III. En janvier 1866, M. Pierson fut nommé régent d'histoire au collège de Lunéville. Il y demeura jusqu'en 1872, époque à laquelle il quitta l'Université pour prendre au *Progrès de l'Est* la succession de M. Alfred Rambaud, lequel, à l'inverse, se retirait de la presse pour remonter dans sa chaire d'histoire.

Pendant ces six années d'enseignement, l'influence qui s'est exercée sur M. Pierson avec le plus de constance et d'efficacité visible, fut sans contredit sa participation assidue, convaincue, parfois passionnée aux travaux et aux discussions de la *Conférence Stanislas*. Mais comment la définir ou la décrire à ceux qui n'en furent point, cette petite réunion hebdomadaire de la vieille Université qui était moins qu'une académie, beaucoup plus qu'une « parlotte », autre chose et mieux qu'un cercle et tout le contraire d'un club ; et qui néanmoins était un peu de tout cela, en une combinaison originale et bien nancéienne qui ne s'est jamais retrouvée depuis? Quelque ancien membre de cette institution morte, qui aurait des loisirs, des souvenirs et des documents, devrait bien en tenter l'histoire pour les survivants qui y prendraient, j'en suis sûr, un plaisir extrême. Il ne convient pas d'en essayer ici même la plus rapide esquisse. Et pourtant c'est dans ce cadre et ce milieu qu'il faudrait replacer la figure de M. Pierson, à la fin de l'Empire et pendant les premières années de la République. A la Conférence Sta-

nislas, on était jeune avec des âges divers ; on s'entendait dans l'opposition contre le régime impérial avec les opinions les plus opposées, on était, en gros et en masse, libéral et décentralisateur, pépinière et renfort de l'École de Nancy. On y faisait des lectures de travaux écrits et aussi des expositions orales, des improvisations même.

M. Pierson commença par lire ; mais bientôt il préféra parler. En même temps qu'écrivain, il voulut être orateur. C'est à la Conférence Stanislas qu'il fit ses classes d'éloquence. Il la prit pour école, pour gymnase, pour champ de manœuvre et d'expérience ; souvent même, et quand il eut abordé la tribune populaire, il donnait, à ses confrères et à lui-même, une répétition générale de conférences qu'il destinait au grand public.

C'est qu'en effet il préparait et soignait sa parole comme son style. Il avait toutes les apparences et cherchait tous les effets de l'improvisation ; mais il n'était pas improvisateur. Au contraire, il calculait tout ; il choisissait méthodiquement sa thèse, proportionnait et ordonnait ses développements, apprêtait des formules frappantes, des mots saillants, des points d'orgue. Il étudiait aussi sa mise, son geste, sa diction. Au plus fort de ses succès oratoires, il fut enthousiaste d'un petit *manuel* d'Ernest Legouvé, le moins naturel des conférenciers ; il en fit, toute une saison, son catéchisme. Il se défiait de la spontanéité, qu'il réprima et dompta en lui, jusqu'à en paraître quelquefois artificiel et théâtral. C'était par conviction et par système ; il croyait sincèrement qu'il ne faut rien livrer de soi-même ni de sa vie au hasard, et il traitait tout, dans sa personne et dans son régime, aussi bien que dans ses écrits et ses discours, comme un art, et même comme un art scientifique.

Dans les discussions de la Conférence Stanislas, qui étaient le plus souvent d'une vivacité et d'une passion extrêmes, M. Pierson s'était fait une loi d'envelopper toujours son humeur agressive et son esprit de combat d'une parfaite politesse et de correction parlementaire. C'était une escrime où il cher-

chait à piquer à sang l'adversaire, mais à armes loyales, selon les règles, et sans main gauche.

Au journal il s'efforça de faire de même. Une de ses coquetteries fut d'écrire pendant bien longtemps dans la première page deux articles, de ton, de style et de portée tout différents, et, à l'aide d'initiales variées, de faire croire aux lecteurs, qui n'étaient pas dans le secret, qu'ils lisaient la prose de deux rédacteurs distincts. Les connaisseurs ne s'y trompaient pas; mais combien de personnes cherchèrent obstinément un autre nom que le sien sous le J. K. dont il signait sa quotidienne *Petite guerre!* On y mit même celui de l'auteur de ces lignes, qui n'en pouvait mais, et se déclarait bien innocent et incapable de cette guerre de chaque matin, qui ne fut pas toujours si *petite* qu'elle s'annonçait; M. Pierson se réjouissait de la méprise et ne fit jamais rien pour la dissiper, tant il lui plaisait de se donner à lui-même l'illusion d'une souplesse de plume et d'une variété de styles qui furent le jeu favori et l'ambition suprême de sa vie littéraire.

Il était naturel que, déjà journaliste et orateur distingué, M. Pierson ait pensé à se montrer tout à fait auteur. Après les articles et les conférences, il voulut faire des livres; il en fit. Il donna coup sur coup en 1889 : la *Rhétorique du candidat à la députation;* en 1890 : l'*Université de Nancy;* et en 1891 : les *Délicieuses après-midi du Palais-Bourbon*. Ces trois ouvrages ont été analysés, à leur heure, dans les *Annales de l'Est;* je n'ai point à y revenir. On y retrouve les brillantes qualités du journaliste, et aussi la longue habitude des articles quotidiens, limités et successifs. Les chapitres, enlevés de main de maître, ne dépassent pas la mesure d'une colonne. La phrase est courte, à reliefs; l'écrivain fait un sort à chaque expression. Une ponctuation un peu haletante; pas de virgules, ni de points et virgules; rien que des points finaux et des majuscules à chaque commencement de ligne. On dirait de ces médailles que le balancier découpe et laisse tomber, luisantes et neuves, en les détachant avec un bruit sec, rythmé et un peu mono-

tone. M. Pierson frappait chacune de ses propositions et leur donnait l'aspect métallique. De là une tendance à la forme de l'aphorisme, et de l'aphorisme à poussée continue. Par exemple : « Un grand nombre d'excellents ouvrages sont consacrés en France à l'art de parler : aucun à l'art de se taire. — Dès que l'intelligence se porte spécialement du côté de la langue, elle se retire de l'oreille. Quand on parle facilement, on écoute impatiemment. La parole intérieure tend à devenir parole extérieure. La lave oratoire fermente et menace sans cesse de déborder. La parlotte a discrédité le Parlement... » (Introduction à la *Rhétorique du candidat.*)

Quand M. Pierson écrivit ces trois volumes, il était dans une période de transition ; il commençait à se détacher du journalisme ; mais il n'avait pas encore le repos et la sérénité qu'il faut et qu'il désirait, pour composer un vrai livre. On se demandait, et il se demandait peut-être, si, avec ses beaux services républicains, son expérience de la politique, ses dons d'orateur, son intégrité et son désintéressement, il n'allait point être appelé à mettre en action, au Parlement, ce précieux acquis de près de vingt années.

Il ne fut point appelé, et prit très simplement sa retraite.

Il redevint purement homme de lettres, et retourna aux livres, qu'après tout il aimait mieux certainement, et connaissait mieux peut-être que les hommes. Avec les ressources de sa prodigieuse mémoire et de sa bibliothèque chérie, il recommença délicieusement cette « conversation avec les grands génies de tous les siècles » dont parle Descartes, et que même au plus fort du combat journalier, il n'avait jamais interrompue.

Il semble que dès lors il ait entrepris une revue critique de ses opinions et de ses enthousiasmes, avec le calme du sage qui devient spectateur plutôt qu'acteur dans la comédie humaine. Ce conducteur d'hommes, qui avait été l'âme d'un parti, qui avait fait jouer tant de ressorts et, qu'on me passe l'expression, tenu dans sa main de fer, toujours élégamment

gantée, tant de ficelles derrière la scène politique, rentra dans son cabinet de penseur et de liseur; et, laissant là les joies décevantes de la volonté, il ne visa plus qu'à se donner les joies plus autonomes et plus hautes de l'intelligence.

Avait-il jamais eu celles du cœur? Ceux même qui l'ont connu le plus intimement n'en savent rien. Il y a eu toujours de l'énigmatique en M. Pierson. Ce qui est certain, c'est qu'il a aimé Nancy, sa ville natale, d'une tendresse filiale et qu'il a travaillé autant que pas un de ses enfants les plus fiers et les plus dévoués à la vouloir et à la faire grande, belle et heureuse.

Quand la mort est venue l'enlever, dans la force de l'âge, il était retourné à ses premiers délices, les lettres, la philosophie et l'histoire. Il allait écrire, non plus avec la hâte fatale du journaliste, mais dans le loisir laborieux d'une maturité paisible et souriante. Mais sa destinée brisa cruellement cette vie nouvelle, au tournant de la cinquantaine.

Personne ne peut dire quels étaient ses projets, ses plans, ses travaux commencés. Il cessa de respirer et de penser avec une résignation ferme et conforme à ses dernières convictions.

Ce fut une personnalité et un caractère.

Émile KRANTZ.



BIBLIOGRAPHIE

Abbé Nalot. — *Recherches sur la nationalité de Jeanne d'Arc.* Montreuil-sur-Mer, 1894, 58 p., plan et carte.

Jeanne d'Arc naquit à Domremy ; selon toute apparence son père était originaire de Champagne, et sa mère de Vouthon, dans le duché de Bar. Domremy se divisait en deux parties, appartenant l'une immédiatement au royaume de France, l'autre au duché de Bar, mouvant pour la rive gauche de la Meuse du royaume de France. Un petit ruisseau, dont le cours a varié, servait de frontière ; selon les époques il a passé tantôt à droite, tantôt à gauche, de la maison habitée par la famille d'Arc. Quel était exactement son cours dans le premier quart du xv[e] siècle ? C'est sur quoi l'on a beaucoup discuté, sans qu'une solution me paraisse bien sûre.

On peut, de toute manière, considérer Jeanne d'Arc comme Française, puisque la partie du Barrois où se trouvait Domremy était fief lige du Roi. Et, si l'on suppose la maison de la Pucelle située en territoire barrois, il a pu exister des droits d'entrecours qui auraient conservé, à la famille, la nationalité du père. Il me semble un peu oiseux que l'on ait livré tant de combats pour savoir si Jeanne était sujette médiatement ou immédiatement du roi de France.

La question avait été mal posée, à une époque déjà ancienne. On l'énonçait ainsi : Jeanne d'Arc était-elle Lorraine ou Champenoise. Au point de vue de la nationalité politique, la Pucelle ne pouvait pas être Lorraine, puisque Domremy n'a jamais fait partie du duché héréditaire de Lorraine ; on ne peut, non plus, strictement la dire Champenoise, puisque la Champagne était réunie comme partie intégrante au royaume de France.

Cependant les auteurs anciens ont qualifié la Pucelle uniquement de Lorraine parce que, indépendamment du duché héréditaire, il existait une Lorraine traditionnelle, géographique, ecclésiastique, qui était connue de

tous et dans laquelle se trouvait Domremy. L'origine d'une telle tradition peut remonter à des temps excessivement reculés, car cette contrée correspond, à peu près, à la Belgique Première des Romains, moins l'archidiocèse de Trèves[1], et les Romains avaient, dans la distribution de leurs circonscriptions, tenu compte de celles qui existaient avant eux. L'établissement des diocèses épiscopaux maintint le souvenir des *civitates* de Metz, de Toul et de Verdun, et plus tard le duché de Haute-Lorraine ou Lorraine Mosellane, succédant au trop étendu et variable royaume de Lorraine, confirma l'idée d'une contrée spécialement appelée Lorraine, idée qui, depuis ce temps, n'a cessé d'exister, parce qu'elle est naturelle et dans l'ordre des choses.

Dans ce sens, Jeanne d'Arc est bien Lorraine comme tous ces individus que l'on trouve qualifiés : de *Verdun en Lorraine*, de *Toul en Lorraine*, etc., et comme ces fondeurs du Bassigny lesquels, même pour plusieurs qui étaient apparemment sujets français, ne manquaient guère d'inscrire sur les cloches qu'ils faisaient en tous pays leur origine lorraine.

Ce long préambule m'a paru nécessaire pour mettre chacun en état d'apprécier d'une manière précise la brochure que vient de publier M. l'abbé Nalot, chanoine honoraire à Saint-Dizier. On comprend que, désirant, après tant d'autres, rattacher Jeanne d'Arc à la Champagne, il se soit efforcé de recueillir les preuves établissant que l'héroïne était sujette immédiate du roi de France, que son père était Champenois et que la partie française de Domremy relevait d'un bailliage champenois. Pour cela, il lui fallait critiquer, comme il en avait le droit, les ouvrages de MM. Lepage et Chapellier; mais ses critiques présentent trop d'animosité ; il lui a semblé que tous les Lorrains s'étaient unis, depuis longtemps, pour soutenir une opinion erronée, contraire au patriotisme français ; il les traite comme des ennemis.

L'auteur paraît avoir rédigé son argumentation sous l'influence de ce préjugé et avec une certaine précipitation[2]. Il me fait honneur de me citer à propos des appréciations que j'ai données de deux travaux sur la même question publiés par MM. de Boureulle et Chapellier[3]; il reconnaît que j'ai voulu être « impartial » et que j'en ai « donné des preuves en plusieurs endroits »; mais il se contredit puisqu'à un endroit (p. 44) il me montre en désaccord avec M. Chapellier, et ailleurs (p. 43), parlant de la

1. Encore convient-il d'en réserver les décanats wallons de l'archidiaconé de Longuyon.

2. Elle semble prouvée par des inexactitudes dans le texte des citations et par plusieurs fautes typographiques de moins d'importance; par exemple, l'auteur, qui paraît si méticuleux sur l'orthographe des noms, change constamment celui de M. Chapellier en *Chappelier*.

3. *Annales de l'Est*, 1891, p. 299-300 et 302-303.

thèse de ce dernier, il dit : « M. L. Germain est un partisan convaincu de cette opinion » ; il commente en ce sens une réflexion finale sur le premier des deux travaux, réflexion dont il n'a pas pris la peine de bien saisir la portée.

L'auteur veut même me critiquer sur des faits de l'histoire de Lorraine. « René d'Anjou, avais-je écrit, ne prit possession du duché de Lorraine qu'en 1431, du chef de sa première femme. » A quoi M. Nalot ajoute : « Il serait plus exact de dire qu'il voulut prendre possession de ce duché, mais qu'il ne put y réussir. » M. le Chanoine se trompe : René fut si bien reconnu duc qu'il marcha à la tête de l'armée lorraine à la rencontre de son compétiteur, Antoine, comte de Vaudémont, allié aux troupes bourguignonnes ; assurément il fut battu, fait prisonnier et conduit à Dijon ; mais son antagoniste ne triompha point ; René ne perdit pas son duché, dont il resta le souverain légitime, considéré comme tel par la chevalerie lorraine, aussi bien que par tous les souverains.

M. le Chanoine me reprend encore sur cette citation que j'ai empruntée à une brochure de M. Jadart : *Domno-Remigio, in Leucis, qua Franci sunt, oriunda*. Il veut que l'auteur de ce texte ait entendu ne parler que des Leuquois français, à l'exclusion des Leuquois non français. Il me semble bien douteux qu'une telle restriction soit entrée dans l'esprit de cet auteur ; bien plus probablement il prenait la France dans un sens étendu : prévoyant les conquêtes futures de la patrie, considérant surtout l'origine, les mœurs et la langue des habitants du diocèse de Toul, il leur décernait cette qualité de Français ; la France, pensait-il sans doute, ne devait-elle pas s'étendre aux limites de l'ancienne Gaule[1] ?

« Enfin, dit M. Nalot, M. Germain apporte des affirmations, mais ne donne pas de preuves. Il affirme que l'ancien duché de Lorraine Mosellane était formé, pour la plus grande partie, des trois Évêchés (lisez diocèses)[2] de Toul, de Metz et de Verdun ; que Domremy devait en faire partie, parce qu'il appartenait à la *civitas Leuchorum*... » Me voit-on obligé de prouver ces choses, qui sont élémentaires[3].

1. N'est-ce pas avec les mêmes sentiments que le peintre verrier Guillaume de Marcillat, originaire de La Châtre, se qualifiait, en Italie, dans un acte de 1524 : « Priore di S° Teobaldo di S° Michele, diocesi di Verduno, in Francia » (V. *Guillaume de Marcillat, prieur de Saint-Thiébaut de Saint-Mihiel*; Nancy, 1887, p. 13-14). Or, à cette époque, Verdun était ville libre impériale, et Saint-Mihiel formait la capitale du Barrois non mouvant.

2. *Évêché* s'entendait dans le sens de la principauté temporelle des évêques ; jamais Domremy n'a fait partie de l'évêché de Toul ; j'ai écrit *diocèse*, ce qui est tout à fait différent et conforme à la vérité.

3. Faisant remarquer le morcellement de l'ancien duché bénéficiaire de Haute-Lorraine, j'avais dit que « des circonscriptions politiques aussi restreintes, d'ailleurs variant fréquemment, ne pouvaient fixer l'attention des peuples » (*Annales de l'Est*,

M. Nalot ne veut pas que cette ancienne Lorraine ait laissé des souvenirs, qui se retrouvent dans ce qu'on appelle encore aujourd'hui la Lorraine[1]. Il en veut à ce vieux duché mosellan : « C'est, dit-il, comme un quatrième sacrement, qui imprime un caractère ineffaçable. » N'y a-t-il pas des parties de ce qu'on nomme la Champagne qui n'ont jamais été comprises dans le comté de Champagne?

C'est à l'auteur qu'on pourrait reprocher de se borner à affirmer certaines choses qu'il aurait dû prouver ; quelques erreurs lui sont même échappées : « Le duché de Bar, dit-il (p. 54), n'a jamais cessé de dépendre de la France », ce qui est faux ; et (p. 52) : « Les ducs de Lorraine étaient obligés de faire hommage aux rois de France pour le duché de Bar. » Cela n'est vrai que pour la partie du Barrois située sur la rive gauche de la Meuse, ce qu'on appelait le Barrois mouvant; l'auteur paraît ignorer l'existence du Barrois non mouvant, dont Saint-Mihiel était la capitale.

Au temps de la Pucelle, dit-il encore (p. 48), « les ducs étaient des princes exclusivement Français, et même faisaient partie de la famille royale de France » ; et il cite Édouard III, son frère Louis, cardinal de Bar, et René. Or, ce qu'il vient de dire n'est exact que pour le dernier. Édouard et par conséquent Louis descendaient directement de Louis, comte de Mousson, qui avait épousé Sophie de Bar, et qui était de la maison de Montbéliard. Il est vrai qu'Édouard avait pour mère Marie de France, fille du roi Jean, mais on appartient à la famille de son père et non à celle de sa mère; si, dans la conversation ordinaire, on peut donner au mot famille un sens plus étendu, il faut, en matière historique, tenir à l'exactitude et à la précision des termes : on ne peut être que d'une famille, qui est celle des ascendants directs paternels ; ce serait, autrement, comme si l'on disait que Louis XIV, fils d'Anne d'Autriche, était de la maison de Habsbourg !

L'auteur affirme que, lors de son voyage à Nancy, Jeanne d'Arc s'est rendue en pèlerinage à la chapelle de Saint-Nicolas de Septfonds, près de Vaucouleurs, mais non pas à Saint-Nicolas-de-Port, dans le duché de Lorraine ; il n'explique pas la divergence des deux témoignages apportés, sur ce point, au procès de réhabilitation : cela prouve qu'il n'a pas connu l'ar-

1891, p. 300). M. Nalot m'objecte la stabilité de la limite entre la France et l'Empire, formée à la fin du moyen âge, par la Meuse; il me semble que le royaume de France et l'Empire n'étaient pas des « circonscriptions restreintes » !

1. Évidemment, les nouvelles circonscriptions administratives ont un peu influé sur le souvenir des anciennes; on donne surtout le nom de Lorrains aux habitants des quatre départements de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges; mais même au delà, notamment dans le Bassigny et les Ardennes, beaucoup de personnes se réclament plus volontiers de la qualité de Lorrains que de toute autre.



ticle de M. le baron de Braux, démontrant que la Pucelle a fait successivement ces deux pèlerinages[1].

Il veut que le duc Charles II ait toujours été un ennemi de la France (p. 32), sans comprendre les précautions que la situation géographique de son petit État commandait à ce prince : celui-ci a-t-il cru un instant que le parti du Dauphin allait succomber sous les coups des armées anglaise et bourguignonne? C'est possible ; mais, s'il avait été un adversaire de la maison de France, aurait-il marié sa fille aînée et héritière à René d'Anjou[2]? L'auteur semble croire que tous les Lorrains étaient, à cette époque, anti-français et qu'ils le sont restés. Ne craint-il pas de rappeler la guerre de Trente ans, reconnaissant néanmoins que le patriotisme est toujours respectable. De cette époque, dit-il, date le proverbe, très populaire en Champagne : « Lorrain, vilain, traître à Dieu et à son prochain » ; là encore, on pourrait bien dire à l'auteur, en lui renvoyant ses paroles, qu'il « apporte des affirmations mais ne donne pas de preuves ». Ce proverbe paraît bien plus ancien[3]; il est d'ailleurs vrai à l'égal de certain autre proverbe bien connu sur les Champenois.

Voici une autre attaque : les Lorrains, dit M. Nalot, ont faussé le nom de Jeanne d'Arc, en l'écrivant *Darc,* afin de tromper sur l'origine de sa famille. Quelle astuce ! et fallait-il que ces Lorrains fussent malins pour deviner les conséquences d'une telle orthographe ! Mais, le fait lui-même est-il vrai? L'auteur précise-t-il son accusation en citant les historiens qui ont les premiers commis ce crime ? Il avoue que l'emploi de l'apostrophe ne remonte pas au quinzième siècle et que tout le monde écrivait *Darc;* quand l'apostrophe a été adoptée dans l'orthographe française, on s'est demandé s'il fallait l'introduire dans le nom de famille de la Pucelle ; or, il paraît, l'auteur en semble convaincu, qu'à ce moment, quelque peu indéterminé, il y a eu entente : entre tous les Français pour écrire *d'Arc;* entre tous les Lorrains pour conserver la forme *Darc*. Mais, puisqu'il faut, suivant l'auteur, conformer les noms à l'étymologie, les familles assez nombreuses qui s'appellent Dallemagne, Décosse, Dalsace, Delahaye, etc., vont avoir à modifier leurs noms, ce qui pourra leur attirer quelques ennuis du côté de l'état civil.

Les Lorrains sont encore, suivant M. Nalot, coupables d'une autre fraude :

1. De Braux. *Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas,* dans le *Journ. de la Soc. d'arch. lorr.*, 1889, p. 95-100.

2. Le principe de la succession masculine n'était pas depuis bien longtemps regardé en France comme loi constitutionnelle; partout ailleurs, il était inconnu. Des Lorrains ne pouvaient-ils pas méconnaître la légitimité de ce principe et considérer le roi d'Angleterre comme l'héritier légal de la couronne de France ?

3. La question a été discutée il y a trois ans dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* (t. XXVI, 1892).

« Après, dit-il (p. 16-17) avoir défiguré le nom de famille de la Pucelle, en l'appelant *Jeanne Darc,* nos adversaires ont infligé le même traitement au nom patronymique du capitaine de Vaucouleurs. Naturellement, ce devait être un Lorrain; ils l'appellent donc le *sire Robert de Baudricourt.* — Baudricourt, en effet, est un village de la Lorraine, situé dans l'arrondissement de Mirecourt. — Or, dans les documents de cette époque, on lit toujours : Je Robert, seigneur de *Baudrecourt et de Blaise.* Baudrecourt et Blaise sont deux villages de Champagne, voisins l'un de l'autre... Le capitaine de Vaucouleurs était donc Champenois. »

Ici, je l'avoue, je ne comprends plus très bien l'auteur; tout à l'heure, il regardait comme erroné que l'on écrivît le nom *Darc* comme il s'écrivait au temps de la Pucelle; maintenant, il fait un crime à ceux qui ont accepté le changement d'un *e* en un *i* dans le nom du capitaine de Vaucouleurs! Mais ce crime retombe-t-il sur les Lorrains seuls? Étaient-ils sujets du duc de Lorraine les auteurs de l'*Histoire généalogique de la Maison de France et des grands officiers de la couronne,* et Mathieu Husson-l'Escossois, de Verdun, conseiller du roi de France, qui publia, en 1674, *le Simple crayon de la noblesse des duchés de Lorraine et de Bar et des éveschés de Metz, Toul et Verdun?* De plus, l'auteur peut-il certifier que, dans les documents de l'époque, on lise toujours *Baudrecourt?* Dans la prononciation lorraine et sans doute aussi en Champagne, certains *e* et *i* se transmutent facilement; jusqu'à nos jours, pour le nom de l'une des plus illustres familles du duché de Lorraine, on a écrit, tantôt *Ligniville,* tantôt *Ligneville*[1].

Robert de Baudricourt épousa, en secondes noces, Aleide de Chambley. On ne niera pas, je pense, que cette famille était lorraine, et que ce mariage dut augmenter les relations du capitaine de Vaucouleurs avec le pays lorrain. Ses origines étaient-elles si purement champenoises que le croit M. Nalot? Un doute peut venir lorsqu'on considère la généalogie publiée par le P. Anselme ou ses continuateurs : elle ne remonte pas plus haut que le père de Robert, et tout, sauf le nom, s'y rapporte au Barrois; « Liébault de Baudricourt, chevalier, conseiller et chambellan de Robert, comte (puis duc) de Bar, qui le fit gouverneur de la ville et marquisat de Pont-à-Mousson en 1384, et qui lui donna en récompense de ses services la place, siège et circuit de la maison de Nonsart le 14 may 1387[2]. »

Je ne poursuivrai pas plus loin, quant à présent, ces recherches pour

1. Cette dernière orme, *Ligneville,* est restée e nom du village, tandis que l'autre est devenue celui de la famille, mais encore aujourd'hui on le prononce souvent comme le nom de la localité et c'est ainsi que l'écrit M. le comte de Ludres, dans l'histoire de sa Maison, publiée dernièrement : *Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine,* Paris 1894.

2. *Hist. génél. de la maison de France et des grands officiers de la couronne,* 3e édit., 1733, t. III, p. 113.

lesquelles il existe de nombreux documents à consulter[1]. Ce qui vient d'être exposé suffit, je pense, pour montrer les faiblesses de l'argumentation de M. Nalot. Aussi bien, ses procédés de démonstration sont parfois singuliers ; voici la phrase qui termine et conclut son travail : « Nécessairement elle était Française, cette vierge qui est le type le plus accompli de la patrie Française. » C'est là un genre de preuve qui n'est pas encore reçu à l'École des chartes, et une nécessité qui n'est pas évidente. Dans une comparaison peu délicate, l'auteur dit qu'on ne peut être à la fois oiseau et souris, Française et Lorraine: niera-t-on les services rendus à la France par Bertrand du Guesclin, né en Bretagne, par Henri IV, né dans le Béarn, par Turenne, né dans la principauté souveraine de Sedan, par Fabert, né à Metz, à une époque où le roi n'y exerçait encore ses pouvoirs qu'en qualité de vicaire du Saint-Empire? Ces étrangers n'ont-ils pas été de bons Français?

Sans apporter, dans la question, des éléments nouveaux d'un intérêt considérable, le travail de M. Nalot renferme cependant des parties intéressantes ; le commencement surtout m'en paraît assez bien élaboré[2], mais la suite est plus lâchée ; elle prend trop le ton de la polémique ; il semble que l'auteur soit suggestionné par son animosité contre les Lorrains ; le sang-froid lui manque; il néglige de s'occuper des documents curieux publiés dans ces dernières années par M. Chapellier ; il ne prend pas le temps de bien saisir ce qu'ont écrit ceux qu'il combat, et il commet des inexactitudes.

Jeanne d'Arc forme un lien naturel entre la Lorraine et la Champagne; elle devrait surtout être considérée comme un témoignage des attaches morales qui existaient, de très longtemps, entre la Lorraine et la France. Pourquoi donc se la disputer de cette sorte ?

Léon Germain.

E. Misset. — *Jeanne d'Arc Champenoise, étude critique sur la véritable nationalité de la Pucelle, d'après les documents officiels de son époque et les plus récentes publications.* Paris, Champion, et Orléans, Herluison, 1895, un vol. in-8° de 80 pages.

Ce livre a paru il y a trois mois à peine, et il a déjà toute une bibliogra-

1. Plusieurs pièces publiées par M. S. Luce confirment ces relations de Robert de Baudricourt et de son père avec le duc de Bar; elles résultaient déjà du premier mariage (inconnu du P. Anselme) de Robert avec Catherine de Sancy (*alias* Sancey, Chancy), veuve de Bertrand de Landres, de la maison de Briey.

On lit dans le nobiliaire connu sous le nom de *Dom Pelletier annoté* (ms. Bibl. publ. Nancy) : « L'an 1390, Liebault de Baudricourt, chevalier (fut nommé) gardien de Verdun pour le duc de Bar ».

2. Je laisse de côté le premier paragraphe.

phie, je veux dire qu'il a suscité un nombre respectable d'articles critiques où l'on entreprend de le discuter, de le corriger, de le réfuter. Comme le titre l'indique amplement, l'auteur veut établir que Jeanne d'Arc la bonne Lorraine est une invention ridicule, que Jeanne d'Arc était Champenoise, et il rassemble en autant de chapitres tous les arguments d'ordre administratif, fiscal, judiciaire, politique, géographique qui peuvent servir à démontrer cette thèse. Il part donc en guerre pour sa province contre la Lorraine; aussi n'a-t-il pas dû s'étonner de ces contradictions. Nous n'avons pas le dessein de revenir sur ce débat, pas même pour le résumer et pour juger la valeur des arguments; ce travail excéderait les dimensions d'un simple compte rendu. Les personnes qui voudraient faire un examen approfondi de la question n'auront qu'à se reporter à l'article de M. Ch. Guyot dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine* de janvier 1895, aux observations formulées par M. Léon Germain dans une plaquette d'une douzaine de pages [1], puis à la suite d'articles très fouillés, d'une érudition solide et précise que fait paraître M. l'abbé L'hote depuis le mois de janvier de cette année dans *la Semaine religieuse du diocèse de Saint-Dié* [2]. Nous signalerons encore deux lettres longues et curieuses qui ont été publiées dans la *Semaine religieuse* de Nancy du 5 janvier 1895; une brochure de M. Misset, intitulée: *Première réponse à M. l'abbé L'hote* [3]; enfin, une note où nous avons examiné un point particulier, le *Ressort de la prévôté de Gondrecourt* [4]. Nous croyons avoir énuméré tout ce qui a paru jusqu'à ce jour, comme travaux dignes d'attention [5]. Quant aux articles donnés dans les journaux quotidiens, il semble inutile de les signaler, car ils se distinguent plutôt par de regrettables vivacités de langage et par des personnalités fâcheuses que par l'emploi de documents bien choisis ou d'arguments sans réplique. On y a parlé des choses et des gens du xve siècle avec la même passion qu'on apporte à la politique courante. C'est là sans doute ce qu'en style de presse on appelle « rajeunir une question ».

Dès qu'on a commencé la lecture de *Jeanne d'Arc Champenoise,* on a le plaisir d'y reconnaître des qualités littéraires que les érudits mettent trop

1. Nancy, Crépin-Leblond, 1895, in-8°, avec la rubrique *Bibliographie.* Ce travail doit faire partie du second volume des *Mélanges historiques sur la Lorraine* que prépare actuellement M. Germain.

2. Cette série d'articles n'est pas encore terminée; l'auteur doit en faire un tirage à part.

3. Paris et Orléans, 1895, in-8° de 14 pages.

4. Nancy, Crépin-Leblond, 1895, in-8° de 16 pages. On trouvera aussi cette note dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine* d'avril 1895.

5. Au dernier moment, nous avons connaissance d'une brochure que vient de faire paraître M. Poinsignon : *Ni Lorraine, ni Champenoise, ou nouvel aperçu sur Domremy, pays de Jeanne d'Arc.* Châlons, 1895, in-8° de 19 pages.

rarement dans leurs productions : plan bien arrêté et rigoureusement suivi, arguments soigneusement ordonnés, style parfaitement clair, très élégant et très alerte ; rien de lent ou de pesant, bien au contraire, de la verve et de l'esprit. M. Misset est donc fort agréable à lire.

On trouve aussi chez lui, et ceci est déjà moins recommandable, une tendance invincible à la polémique, des procédés agressifs à l'égard des personnes qui ont le malheur de ne pas penser comme lui. Il accable de sarcasmes et de dédain les écrivains, morts ou vivants, qui voient dans Jeanne d'Arc une Lorraine ou une Barroise. Il défie par avance ses adversaires possibles de réfuter sa thèse, ce qui n'est ni très modeste, ni peut-être même très prudent. Il s'est inspiré probablement d'un aphorisme célèbre du maréchal de Moltke : faire la guerre, c'est attaquer ; et il attaque perpétuellement avec une vivacité extrême. On a déjà relevé ailleurs des écarts de parole par trop regrettables ; nous n'y reviendrons pas ici, et nous tâcherons, bien entendu, de ne pas suivre le mauvais exemple que nous a donné ce trop belliqueux Champenois.

Si nous passons de la forme au fond, nous reprocherons surtout, à M. Misset, de n'avoir pas une connaissance très exacte et un sens très juste des institutions du moyen âge, et c'est là un défaut capital quand on demande les preuves de son système à l'organisation administrative, judiciaire, fiscale du xve siècle, considérée non pas dans ses grandes lignes mais dans ses plus petits rouages. D'autres ont déjà signalé de nombreuses erreurs de détail, par exemple la confusion (page 36) d'un tribunal d'arbitrage avec une juridiction régulière [1], l'identification (p. 51, note) des arages, impôt payé *au seigneur* par ses *vassaux,* avec la dîme, impôt payé au *curé* par ses *paroissiens,* ce qui est absolument différent. Nous avons dit : erreurs de détail ; qu'on n'interprète pas : erreurs insignifiantes, car justement, en comprenant les textes de cette manière fautive, M. Misset y trouve à l'appui de ses théories des arguments que les personnes non prévenues jugeront très solides.

Mais d'une manière générale, M. Misset conçoit d'une façon bien singulière l'administration française du temps de Jeanne d'Arc. Il nous apprend (p. 11) que la nationalité au point de vue administratif s'établissait alors « avec la même simplicité et la même précision, » que de nos jours, et partant de ce beau principe, il nous explique intrépidement (*ibid.* et p. 18) que les bailliages, ce sont des préfectures, les prévôtés des sous-préfectures (c'est bien ici le cas de dire que comparaison n'est pas raison). Avec une assurance superbe, il traite (p. 15) d' « énormité administrative » la façon dont un de ses devanciers explique certaines questions de ressort judiciaire

1. Cf. *La Semaine religieuse* de Saint-Dié de 1895, p. 211.

entre les prévôtés. Et l'explication était en réalité fort bonne [1], mais si elle concorde avec les faits et les textes, elle a le malheur de ne pas être conforme aux savantes et symétriques constructions de l'an VIII et M. Misset n'admet pas évidemment qu'il ait pu y avoir de notables différences entre la France de Charles VII et celle de Napoléon.

En réalité, le xve siècle est peut-être l'époque la plus complexe, la plus enchevêtrée de notre histoire nationale, soit comme faits, soit comme institutions. On l'étudie pendant des années, on croit le bien connaître et on y découvre des exceptions, des contradictions, des anomalies qui déconcertent. Et M. Misset qui jusqu'ici ne s'est occupé, paraît-il, que d'histoire littéraire et d'hymnologie, qui est par suite un peu inexpérimenté sur les questions de droit et d'administration féodale, pénètre avec entrain, sans douter de rien, dans ce dédale, dans cette confusion infinie ; il entreprend de régulariser, de simplifier, d'étiqueter d'après nos usages et nos idées modernes. Il ratisse, il coupe tout ce qui dépasse ; de la forêt du Bois-Chenu, il fait un parc de Versailles. C'est plus beau, plus régulier, plus satisfaisant pour l'esprit ; on s'y retrouve beaucoup mieux, seulement... ce n'est plus le xve siècle.

Comme cette tendance et cette manière de faire se manifestent d'un bout à l'autre de l'ouvrage, on fera bien de lire *Jeanne d'Arc Champenoise* pour s'en rendre compte. Un peu partout, l'auteur nous affirme que l'administration de Charles VII devait être exactement informée de telle ou telle chose, savoir au juste si une communauté payait ou ne payait pas les impôts au roi, connaître avec précision où finissait le domaine royal, où commençaient les possessions des feudataires et les États étrangers. Il oublie qu'au moment dont il s'agit l'administration française était absolument désorganisée ; les archives du Parlement, de la Chambre des Comptes, des autres corps de l'État étaient restées à Paris et se trouvaient aux mains des Anglais. Le roi de Bourges devait être aussi pauvre en documents qu'en écus ; la guerre, qui durait depuis près d'un siècle, avait mis partout une confusion inextricable : ni les sujets, ni les maîtres ne connaissaient plus leurs droits respectifs. Du reste, même à des époques normales, on avait parfois bien de la peine à se reconnaître dans les juridictions et dans les limites d'États. Le règne de Louis XII est à coup sûr une période de gouvernement calme et régulier et cependant, vers 1500, et sur cette même frontière de la haute Meuse, on se querella longtemps pour savoir si le village de Clinchamps était français ou barrois, s'il payait les impôts au roi ou au duc, et on n'arriva pas à tirer l'affaire au clair [2]. Ces incohérences administratives persistèrent jusqu'à la fin de l'ancien régime, puisqu'en 1789, une lettre de

1. Cf. notre article précité sur le *Ressort de la prévôté de Gondrecourt*.
2. Cf. les *Annales de l'Est* de 1888, p. 543.

convocation pour les États généraux fut expédiée par la chancellerie au lieutenant général du bailliage de Comminges, à Comminges, alors qu'il n'y avait dans le comté de Comminges ni bailliage, ni lieutenant général, ni ville du nom de Comminges [1]. Si les « bureaux » de Louis XII et de Louis XVI étaient si mal renseignés, on accordera que ceux de Charles VII, surtout au début du règne, pouvaient ignorer à qui Domremy et Greux, deux bicoques en somme, payaient la taille ; dans tous les cas, on n'est pas en droit d'affirmer comme un axiome qu'ils le savaient.

Au reste, supposé admis que Charles VII fût parfaitement informé sur cette question, l'exemption d'impôts qu'il octroya à ces deux communautés ne prouverait pas qu'elles relevaient directement de la couronne, car un document officiel au premier chef, un mandement des généraux des finances de Paris, constate qu'en 1400 les habitants de la prévôté barroise de Gondrecourt payaient les aides imposées au royaume [2]. Voilà encore un fait qui va surprendre M. Misset et qu'il qualifiera sans doute d' « énormité financière ». Mais son système, si logique soit-il, ne saurait prévaloir comme un témoignage aussi formel et aussi compétent que celui des généraux des finances.

Pour en finir avec les questions administratives nous demanderons à M. Misset s'il est bien juste de dire que Vaucouleurs est une ville champenoise (p. 30, 36). Le comté de Champagne a été réuni au royaume par suite du mariage de Philippe le Bel. Vaucouleurs fut acquis par voie d'échange sous Philippe de Valois et devint alors français, mais non champenois. Puisqu'il veut identifier du côté de l'Est les limites de la France et celles de la Champagne, nous sommes surpris que M. Misset ne déclare pas champenois Épinal qui a appartenu à la France de 1444 à 1466 ; puis les trois évêchés, le Clermontois, etc.

Les rapports féodaux touchent aux rapports administratifs et nous voyons avec regret que M. Misset se trompe sur ceux-là comme sur ceux-ci. Il affaiblit, jusqu'à le supprimer presque, le rapport de vassalité qui, depuis le traité de Bruges en 1301, liait les comtes ou ducs de Bar aux rois de France. Si on le croyait, le roi aurait eu vis-à-vis de son feudataire beaucoup de devoirs et à peu près aucun droit. Pour qui connaît la politique si ferme en même temps que si habile de Philippe le Bel et de ses successeurs cette conception ne laissera pas de paraître invraisemblable. M. Misset nous dit, il est vrai, que le traité de Bruges ne stipulait pas nombre d'obligations à la charge du vassal, mais il y a loin du droit au fait, du texte à son

1. Cf. *Revue critique*, 1895, p. 108.

2. Cf. notre article précité. — Pour s'en assurer, les généraux avaient été obligés de faire faire une enquête sur place. Cependant, il s'agissait de toute une prévôté, non de 2 villages, et le gouvernement siégeant encore à Paris avait ses archives sous la main.

application, et le grand talent des légistes de la royauté était précisément de tirer d'un texte ce qui n'y était pas formellement exprimé. Plus le texte était vague et général, plus on pouvait y ajouter son prétexte d'interprétation. Sur cette question de la mouvance du Barrois, M. Misset s'est beaucoup trop fié à un plaidoyer prononcé en 1832 devant la Cour d'appel de Nancy par Troplong [1]. Or, depuis cette date, les études historiques ont fait des progrès incontestables : Troplong se croit très hardi, très progressiste parce qu'il se sépare parfois de Velly, de Vertot, de Henrion de Pansey, qu'il se réclame d'Augustin Thierry, dont les théories sont maintenant bien contestées. De plus, Troplong, né à Saint-Gaudens, n'est arrivé en Lorraine qu'en 1829 : quand il rédigea deux ans plus tard ce très long mémoire, il n'avait pas encore pu se mettre très au courant de l'histoire de notre province et il y paraît : il fait mourir un duc de Lorraine à Azincourt (p. 81), il ne sait pas (p. 80) si le comté de Bar est devenu un duché en 1354 ou en 1364. Il ne faut pas oublier du reste qu'il était avocat général et qu'en attribuant au Barrois une indépendance presque entière, il ne soutenait pas une thèse de pure érudition, mais qu'il avait en vue les intérêts du fisc auquel le triomphe de cette thèse permettait de revendiquer un domaine important.

En réalité, la dépendance du Barrois fut si étroite, si continuelle, à dater de 1301, qu'on ne pourrait essayer d'en donner les preuves complètes sans refaire toute l'histoire de ce pays, travail qui demanderait au moins un volume. M. l'abbé L'hote a du reste réuni un certain nombre de textes fort concluants sur cette question [2]. Nous y joindrons celui-ci qui ne l'est pas moins : par un acte du 15 novembre 1541, le duc Antoine et son fils aîné reconnaissent qu'ils sont hommes liges du roi pour le duché de Bar et qu'ils ne peuvent sans sa permission « user d'aucune régale et souveraineté dans le Barrois » [3]. Les jugements rendus par les tribunaux du Barrois mouvant allaient en appel aux bailliages de Chaumont et de Sens [4], puis au Parlement de Paris. Nous avons montré que ceux du prévôt de Gondrecourt étaient même portés d'abord devant le prévôt d'Andelot, et que les impôts royaux étaient levés dans la prévôté de Gondrecourt. Cette mouvance du

1. *De la souveraineté des ducs de Lorraine sur le Barrois mouvant*. Nancy, 1832, in 8° de 216 pages.

2. *Semaine religieuse* de Saint-Dié, 1895, p. 92-94, 212.

3. Collect. Godefroy, vol. 332, f° 319. Cette collection est la propriété de la bibliothèque de l'Institut; elle se compose, pour une bonne partie, de documents relatifs à la mouvance et au ressort du Barrois et, M. Misset habitant Paris, nous ne pouvons que l'engager à les aller voir. Le catalogue en a été fait par M. Lalanne. (Paris, 1866, in-8°.)

4. Ils y allaient effectivement, et non pas seulement en théorie. Cf. les vol. 363 et 373 de la collection Godefroy.



Barrois était, qu'on nous permette l'expression, une épine dans le pied des ducs de Bar, puis des ducs de Lorraine et de Bar, épine qui les blessa toujours davantage, jusqu'au moment où, de guerre lasse, ils s'en allèrent abandonnant leurs États à la France. Voilà une situation bien connue — il suffit de feuilleter dom Calmet ou Digot pour en trouver l'indication — et que M. Misset conteste obstinément parce que l'admettre gênerait sa thèse. Il se retranche (p. 17) derrière une citation de Troplong où nous trouvons une distinction bien subtile entre la coutume et le droit, et la théorie étrange que le Barrois mouvant était hors du royaume parce qu'il ne faisait pas partie des domaines de la couronne. Aucun historien n'admettra cette identification entre les limites du royaume et celles du domaine royal ; ce sont là choses absolument différentes. Et si M. Misset l'admet, il arrivera à ces conclusions bizarres, que Jeanne d'Arc a sauvé une ville étrangère en délivrant Orléans qui ne faisait pas partie « des domaines de la couronne » mais appartenait au duc Charles d'Orléans, alors prisonnier en Angleterre, qu'elle a conduit Charles VII hors du royaume en le menant à Reims dont l'archevêque et non le roi était le seigneur direct. Et ce serait alors le cas de reprendre pour la lui appliquer une bien belle phrase de M. Misset (p. 54) : « Comme quoi les meilleures intentions ne préservent pas toujours les plus honnêtes gens de lamentables fatalités. »

Si maintenant nous passons des choses aux personnes, des institutions aux partis, nous constaterons qu'ici encore M. Misset a porté des appréciations inexactes, parce qu'il s'est laissé aller à son besoin habituel de simplifier et d'aligner et aussi parce qu'il cède à une partialité évidente contre tout ce qui est Lorrain et Barrois.

Il est étrange que, venue pour réconcilier tous les Français, ayant même essayé de rétablir la paix entre la France et l'Angleterre et d'entraîner les armées des deux nations à la conquête du Saint-Sépulcre, Jeanne d'Arc n'ait pas inspiré à tous ses historiens les sentiments de paix et de concorde dont elle était animée. Certains ne savent que récriminer à son propos et charger d'accusations bien lourdes une fraction notable des Français d'alors. Déjà, il y a quelques années, le regretté Siméon Luce nous exposait doctement qu'au XIVe et au XVe siècle les Franciscains seuls avaient été de bons Français, que les Dominicains s'étaient vendus dès la première heure au parti anglo-bourguignon et avaient travaillé de tout leur pouvoir à perdre Jeanne d'Arc [1]. Aujourd'hui M. Misset formule un réquisitoire aussi sévère contre les Lorrains. On voit du reste que, pour lui, il n'y avait au temps de Jeanne d'Arc que des partisans déterminés, convaincus ou du Dauphin ou des Anglais : pas de nuances intermédiaires, de situations mixtes, d'hésitants,

1. Cf. les *Annales de l'Est* de 1889, p. 434.

comme il est naturel d'en trouver en grand nombre dans les situations politiques, confuses et tourmentées. Eh bien, en réalité, les factions du xve siècle sont aussi variées et aussi complexes que l'administration.

Il est certain que jusqu'en 1419 le duc de Lorraine Charles II fut un Bourguignon déclaré. C'était son droit, car il ne relevait de la France que pour une faible portion de son duché, Neufchâteau et Châtenois; c'était aussi son intérêt et il serait très aisé, mais un peu long, de démontrer que dès 1402 les intrigues du duc d'Orléans poussaient inévitablement le duc de Lorraine dans les bras du duc de Bourgogne. Au reste, à cette époque, les Bourguignons n'étaient pas encore un parti anti-national, traître à la patrie; ils ne le sont devenus qu'à la fin de 1419, après l'assassinat de Jean-Sans-Peur. Or précisément, au début de cette année, Charles II s'était séparé de ses anciens alliés en donnant sa fille à un prince français, René d'Anjou, beau-frère du dauphin qui sera Charles VII. Dès lors, il inclinera toujours plus dans le sens français, autant que la prudence le lui permettra.

Dans le Barrois, où régnèrent successivement le cardinal Louis de Bar et René d'Anjou, la situation était encore plus difficile qu'en Lorraine, parce qu'on était plus près du théâtre de la guerre. M. Lecoy de la Marche a montré avec la clarté de l'évidence dans son beau livre sur *Le Roi René* que ces deux princes furent toujours de bons Français, et son jugement est corroboré par Siméon Luce qui a étudié minutieusement la situation du Barrois pendant les années qui précèdent la délivrance d'Orléans [1]. Cependant en divers endroits, spécialement aux pages 48 et 49, M. Misset nous présente René d'Anjou et le cardinal de Bar comme de grands amis des Anglais. Il ignore donc que ceux-ci avaient confisqué au premier son comté de Guise, au second son château de Saint-Fargeau [2], ce qui n'est pas précisément une preuve d'amitié. Il ignore aussi que, pendant ces années où se prépare la mission de Jeanne d'Arc, le duché de Bar fut dans un état de guerre continuel avec les Anglais et les Bourguignons. Quand nous disons qu'il l'ignore, nous employons un terme inexact, car le récit de ces hostilités, fait avec les documents du temps, occupe de nombreuses pages du livre de Siméon Luce que M. Misset a feuilleté, étudié de près, et qu'il cite à tout moment. S'il n'a pas rencontré ces documents, c'est qu'il n'a pas voulu, c'est que son siège était fait. Dès 1424, les Anglo-Bourguignons font des incursions dans diverses parties du Barrois, pillent, brûlent les villages [3]. Ils continuent en 1425 et 1426; le duc est obligé de défendre aux paysans d'avoir du feu allumé, de peur de fournir à l'ennemi le moyen d'incendier les maisons; malgré cette précaution, les Anglais détruisent

1. *Jeanne d'Arc à Domremy* (Paris, 1886, in-8°), p. CLXXXVI-VII, CXCIX.
2. *Ibid.*, p. 109, 203, note.
3. *Ibid.*, p. 104, 105, 107, 114, 130, 131.

par le feu la petite ville de Révigny, à quatre lieues de Bar, en août 1425[1]. Et ce n'étaient pas là de ces ravages commis par des bandes de routiers qui pillaient indifféremment amis ou ennemis, c'était une guerre en règle, puisqu'une trêve fut conclue entre les Anglais et le duc de Bar en juin 1428[2]. Si ces pillages et ces incendies sont pour M. Misset la marque de relations amicales, il n'est pas difficile.

De même que René d'Anjou se serait montré grand ami des Anglais, il aurait été, toujours d'après M. Misset, l'ennemi mortel, le persécuteur acharné des capitaines armagnacs qui commandaient dans la Champagne orientale. Il est certain qu'on le voit courir sus à plusieurs d'entre eux; mais, en bonne justice, il avait raison. Ces capitaines, Robert de Baudricourt excepté[3], étaient de véritables bandits, sans foi ni loi, qui ne pensaient qu'à butiner aux dépens de tout le monde et dont le moindre souci était bien de servir le roi Charles VII, quelques notes biographiques sur ces intéressants personnages nous le feront bien voir : Eustache de Vernancourt commandait à Passavant, près de Sainte-Menehould. En 1428, ce bon Français, ce guerrier loyal offre au duc de Bedford de lui livrer la place pour 10,000 saluts ; l'affaire ne s'arrange pas parce que l'Anglais ne veut en donner que 8,000 ; pour se dédommager de n'avoir pu conclure un si bon marché, Eustache se mit à dévaster méthodiquement les cantons du Barrois voisins de sa forteresse. René d'Anjou ne pouvait évidemment laisser dépouiller ses sujets, il vint l'assiéger et, pour en finir plus vite, lui acheta Passavant en octobre 1428, au prix de 5,000 couronnes d'or[4]. Mais alors Eustache surprit la maison forte de Révigny, dans le duché de Bar, s'y retrancha et se mit à piller de plus belle ; les habitants de ce canton ont conservé le souvenir de ses méfaits et le nom d'Eustache, devenu dans la tradition populaire *le prince Lutasse,* sert maintenant encore à faire peur aux petits enfants. Il fut assiégé, pris et mené à Bar où il mourut le 18 novembre 1429, après sept mois de captivité[5]. Et le vainqueur, René d'Anjou, croyait si peu avoir nui aux intérêts de la France en mettant à la raison ce scélérat, qu'il rejoignit son beau-frère Charles VII quelques jours après le sacre et l'accompagna à l'attaque de Paris dans le temps où Vernancourt expiait ses crimes dans la geôle de Bar. On ne voit pas que le roi l'ait mal reçu et ait réclamé

1. *Ibid.*, p. 142, 147, 159, 169.

2. *Ibid.*, p. 213.

3. Et René entretint toujours les meilleures relations avec Baudricourt, dont il resta « l'allié fidèle et l'ami intime », et pour lequel il « éprouvait la plus vive sympathie » nous dit Siméon Luce, p. CLXXVI, CLXXXVII.

4. *Ibid.*, p. 167, note 5.

5. *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts* de Bar-le-Duc, 1876, p. 119-121.

la mise en liberté du prisonnier. Peut-être au fond était-il enchanté d'être débarrassé d'un pareil serviteur.

Nous avons moins de renseignements sur Jean Raoulet qui commandait à Vitry. On voit seulement qu'en 1422, ayant besoin d'argent, et ne pouvant sans doute plus s'en procurer par le pillage dans une contrée ruinée, il s'empara du bailli armagnac de Vitry, d'un officier par conséquent du même prince qu'il était censé servir, le mit en prison et ne lui rendit la liberté qu'en 1424 en lui faisant payer une grosse rançon [1].

Reste Robert de Sarrebrück, damoiseau de Commercy, que M. Misset qualifie (p. 44) « le plus fougueux partisan du dauphin en ces parages ». Ce certificat de civisme fera sourire tous ceux qui connaissent même superficiellement l'histoire de Lorraine. En réalité, le damoiseau fut le plus parfait bandit, le voleur de grands chemins le plus accompli d'un siècle où les hommes de ce type pullulaient. Il serait malaisé de faire le compte des cantons qu'il a ravagés par le fer et par le feu, des serments solennels qu'il a violés, des trahisons qu'il a commises. Lâche avec cela, on le vit bien à Bulgnéville. Il resta toujours, nous dit M. Misset (p. 41) « fidèle au dauphin et à la cause nationale ». Il est étrange alors que ce parangon de chevalerie ait juré en 1425 d'observer le traité de Troyes et d'obéir à Henri VI et à Bedford [2]. La vérité est que Robert se mit au service de toutes les factions et les trahit toutes successivement : en 1422, il s'engage au duc de Lorraine ; en 1423, il se réfugie en Bourgogne et Philippe le Bon intervient en sa faveur, ce qui prouve qu'il ne le tenait pas pour un Armagnac intransigeant ; en 1425, comme nous l'avons dit, il devient Anglais et peu après il essaye de surprendre Toul, qui est sous la garde du roi de France ; en 1431, il chevauche dans l'armée de René d'Anjou ; en 1438, désespéré sans doute de ne pouvoir faire assez de mal à lui tout seul, il appelle les Écorcheurs en Lorraine [3]. Le butin fut sa seule patrie et son seul parti.

Or, Robert de Sarrebrück sert d'une manière bien inattendue à M. Misset pour prouver que Domremy et la famille d'Arc étaient champenois : en 1423, ce village se mit en la garde de Robert et promit de lui payer un droit de garde annuel de deux gros par feu. D'où le syllogisme suivant : Robert était partisan du dauphin ; Domremy se met sous sa protection ; donc, Domremy appartenait au domaine royal et était Armagnac d'opinion. Nous avons montré qu'il fallait en rabattre sur le « patriotisme » du damoiseau, et qu'en cette année 1423 entre autres, il n'en donna pas des preuves éclatantes ; de plus, si cet indice de la nationalité et de la foi politique était admis, il fau-

1. S. Luce, p. 320.

2. S. Luce, p. 164.

3. Camille Martin, dans les *Positions des thèses* de l'École des Chartes, promotion de 1885, p. 133 et suivantes; dom Calmet, II, 744.



drait écrire dans les précis d'histoire que Metz, dont on fixe en général l'acquisition à 1552, était ville française, sujette directe du roi sous Charles VII, car Metz se mit sous la garde de Robert qui du reste viola indignement ses engagements[1]. Qu'étaient-ce donc que ces traités de garde? C'était une sorte d'assurance contre l'incendie, le pillage, le meurtre, etc. Une communauté payait une bonne annuité à quelque seigneur turbulent et redouté du voisinage et il la prenait sous sa garde, c'est-à-dire que s'il ne la protégeait pas toujours contre les attaques d'autres ennemis, au moins s'abstenait-il de la molester lui-même, quand il était à peu près un honnête homme. C'était une façon commode de remplir sa caisse[2], et beaucoup de barons invitaient sans vergogne les villes et les villages à se mettre sous leur garde, en les menaçant de terribles exécutions en cas de refus. En bon français de 1895, cela s'appellerait du chantage, et on n'a jamais vu que le chantage fût un sûr procédé pour connaître les sentiments intimes et les convictions des gens. Domremy et Greux étaient trop près de Commercy, le repaire du damoiseau, pour ne pas tenir à le désarmer; de là ce traité de 1423 dont M. Misset tire un parti si fantaisiste.

Nous venons de parcourir la plus grande partie du livre de M. Misset. Pour être complet, il faudrait encore examiner un dernier chapitre dans lequel l'auteur étudie la topographie de Domremy et la condition civile de ses habitants. Mais il y a là des questions si délicates, si obscures que leur discussion demanderait une étude spéciale, étude que nous tenterons peut-être ailleurs. Le présent compte rendu n'est déjà que trop long. Nous le terminerons en résumant notre impression sur *Jeanne d'Arc Champenoise :* On y trouve beaucoup de travail et de recherches, un talent de mise en œuvre et d'exposition indéniable, mais aussi des idées trop simplistes sur les institutions du moyen âge, une connaissance insuffisante de l'histoire et de la géographie historique de la Lorraine, enfin un parti pris évident et acharné contre tous les Lorrains et les Barrois, ceux du XVe siècle et ceux du XIXe. Au total, livre fort intéressant à lire, nous tenons à le répéter, et de plus fort instructif, non parce qu'il apporte beaucoup de résultats nouveaux, mais parce qu'il nous montre à quelles erreurs les défauts que nous avons indiqués peuvent entraîner un esprit aussi ingénieux et aussi original.

E. DUVERNOY.

---

1. Digot, III, 39.

2. Nous exceptons, bien entendu, le cas où la garde était assurée par le roi de France ou par quelque autre prince souverain qui voyait dans cette convention un moyen d'étendre son influence plutôt qu'une source de revenus et qui protégeait effectivement ses clients. — Quant à Robert de Sarrebrück, il pratiquait en grand ce genre de spéculation, car, en 1441, Charles VII lui fit jurer de ne prendre désormais aucune garde sur les habitants du royaume. Et, notons qu'à cette date de 1441, il n'échappa à la potence qu'en payant au roi une énorme somme, à titre d'indemnité, pour ses dernières exactions.

Buste de Gringoire. Discours d'inauguration. — Nancy, Imprimerie coopérative de l'Est. 1894. Brochure de 25 pages in-8°.

Pierre Gringore. Rondeaux contenant la confession d'un amoureux. — Caen, Ch. Valin. 1894. 1 vol. in-8° de 128 pages.

L'inauguration du buste de Pierre Gringoire, qui avait été fixée au 28 juin 1894, ne put avoir lieu, on s'en souvient, par suite du crime odieux qui plongea la France entière dans le deuil. Mais la municipalité a tenu du moins à réunir en une brochure les discours qui devaient être prononcés dans cette cérémonie. Ainsi le vieux poète ne revivra pas seulement en effigie dans le bronze si habilement sculpté par M. Bussières : nous pourrons lire l'ingénieuse et brillante étude où M. Krantz lui a donné avec une bienveillante équité la part d'éloges qui lui revient et a fixé les traits saillants de sa physionomie. Voilà donc un tardif hommage rendu en Lorraine au héraut d'armes du duc Antoine. C'est le résultat de l'active campagne menée par quelques Lotharingistes qui, dans leur zèle, ont voulu même faire naître en notre province celui que la Normandie peut à bon droit, tout concourt à le prouver, revendiquer comme un de ses enfants. Sur ce point, M. Krantz ne nous laisse guère d'illusions : « Où Gringoire était-il né ? En Normandie, très probablement, pour ne pas dire très certainement. » Et, entre autres arguments, il constate « qu'on relève dans les vers de Gringoire un certain nombre de locutions tirées du patois du Nord-Ouest de la France et pas une tournure ni une expression lorraine. Quant au nom de Vaudémont qu'il prit à la cour du duc Antoine, il est tout simplement la désignation de sa charge. » Mais, que Gringoire soit né à Caen ou à Ferrières en Normandie, l'érection de ce buste en notre ville n'en a pas moins sa raison d'être. La Lorraine fait du poète son enfant adoptif, « puisque la belle période, virile et prospère, du milieu de sa vie, s'est passée ici dans le Palais Ducal, à la cour du bon duc Antoine, parmi nos arrière-grands-pères et nos arrière-grand'mères qui ont accueilli et applaudi Gringoire, comme un éminent concitoyen ». Au surplus, le nom même du poète semble s'être en quelque sorte lotharingisé. Lui-même a toujours signé *Gringore*. Mais, après qu'il fut venu en Lorraine, l'*i* a pénétré dans son nom, et sans doute sous l'influence de la prononciation locale.

Le discours de M. Krantz fait passer sous nos yeux d'abord le Gringoire de Victor Hugo, le plus populaire de tous, puis celui de Théodore de Banville et enfin le vrai, celui de l'histoire. A une biographie très vivante, réduite aux faits essentiels et bien établis, succède une appréciation littéraire

qui met Gringoire à son rang, c'est-à-dire à une certaine distance des poètes vraiment inspirés et artistes.

On ne pourra que développer ce jugement et le confirmer dans le détail, si on entreprend quelque jour, ainsi que le souhaite M. Krantz, une étude complète et approfondie de l'œuvre de Gringoire, qui reste intéressante à titre de document, comme miroir des opinions et sentiments de la majorité catholique et française au commencement du XVI[e] siècle.

Une question qui se poserait au futur historien de Gringoire est celle de l'authenticité des pièces qui lui sont attribuées avec plus ou moins de vraisemblance. Que vaut, par exemple, l'attribution, déjà ancienne, à notre poète d'une série de rondeaux dont M. le comte de Blangy vient de rééditer avec soin une partie, en y ajoutant 46 rondeaux inédits? On serait curieux de connaître les raisons qui ont pu amener à considérer Gringoire comme l'auteur de ces poésies. Ces raisons, je les ai cherchées en vain dans l'introduction de M. de Blangy, où elles auraient été si bien à leur place. J'aurais voulu y trouver également l'indication des éditions antérieures de ces rondeaux et de leur contenu. Brunet en cite un certain nombre que M. de Blangy a omis de mentionner. Il s'est borné à éditer le manuscrit dont il est le possesseur et à donner en note les variantes de diverses éditions. Quant aux éloges qu'il décerne dans sa préface à ces poésies « pleines de fraîcheur et de jeunesse », j'avoue que je ne saurais m'y associer. Ces rondeaux me semblent d'une platitude assez soutenue et d'une monotonie fastidieuse. Je songe, en les lisant, à ce Scalion de Virbluneau, sieur d'Ofayel, l'amoureux transi aux sonnets somnifères, que Théophile Gautier a immortalisé.

A. C.

Alfred ERICHSON. — *Das theologische Studienstift Collegium Wilhelmitanum* (1544-1894); zu dessen 350jährigen Gedächtnisfeier. Strasbourg, Heitz et Mündel, 1894. 220 pages in-8°.

M. Erichson n'est pas un inconnu pour ceux de nos lecteurs qui se souviennent de sa notice sur la bibliothèque de l'Internat de Saint-Guillaume (*Annales de l'Est,* 1891, p. 388). Ils le connaissent aussi comme dévoué collaborateur d'Édouard Reuss dans la publication de la grande édition de Calvin, travail immense qu'il achève en ce moment même avec le précieux concours de M. Louis Horst. Il s'est d'ailleurs fait apprécier par une série de monographies alsatiques [1], dont nous citerons au moins la plus impor-

1. 14 brochures relatives, la plupart, à la Réforme en Alsace, et dont deux sont en français : *Le Protestantisme à Kaysersberg* (Strasb., 1871) et *l'Église française de Strasbourg au XVI[e] siècle* (Fischbacher, 1886).

tante, biographie populaire de Bucer, facile et attrayante à lire [1], et la plus récente, qui a fait sensation dans le monde théologique [2]. Car son but, atteint, nous semble-t-il, était de démontrer que la liturgie réformée n'est autre que celle de l'*ecclesiola gallicana* de Strasbourg, c'est-à-dire une traduction de la liturgie en usage au XVI[e] siècle dans les églises de cette ville. Nous insisterons encore sur un autre de ses écrits, paru au 350[e] anniversaire de la fondation du Gymnase de Strasbourg et qui nous donne, habilement groupés, une série de jugements portés par les écrivains les plus divers sur cette célèbre école depuis le jour où elle fut ouverte par Jean Sturm qui, 40 ans après, la dirigeait encore et comptait parmi ses auditeurs 3 princes, 24 comtes ou barons et 200 nobles. Elle servit aussitôt de modèle à celles que créèrent Bâle et Heidelberg et vit ses élèves affluer de tous les pays voisins, surtout après qu'en 1566 l'empereur lui eut accordé la collation des grades de bachelier et de maître ès arts, en attendant qu'elle prît rang parmi les Universités. Elle passait alors pour la principale curiosité de la ville après la cathédrale et l'Arsenal [3].

Aujourd'hui, M. Erichson nous offre, dans un ouvrage plus long, l'histoire même de cet Internat, à la direction duquel il se consacre depuis plus de vingt ans et qui, le 7 novembre dernier, fêtait le 350[e] anniversaire de sa fondation, en même temps que le quatrième centenaire de la naissance de son fondateur, Gaspard Hédion. C'est donc une œuvre de circonstance, presque de famille; mais ce n'est pas uniquement cela, car, si ce livre intéresse surtout les anciens pensionnaires du cloître de Saint-Guillaume, il dévoile aux profanes lettrés une page peu connue de l'histoire de Strasbourg et, à ceux qui la connaissent, de nombreux détails nouveaux, parmi lesquels nous allons choisir les plus intéressants.

Les Wilhelmites, institués en Toscane vers 1150, vinrent à Strasbourg en 1302. Les Müllenheim leur cédèrent, dans la Krutenau, une chapelle avec un terrain où ils bâtirent leur couvent. Wimpheling s'y retira, après avoir renoncé à sa chaire de Heidelberg pour se livrer, contre Murner, à une polémique interrompue par les progrès de la Réforme. Dès 1524, les premiers moines commencèrent à jeter le froc; mais la ville n'occupa leur cloître qu'au bout de neuf ans et quelques-uns y restèrent même jusqu'en 1543. Mais déjà alors on avait recueilli dans les bâtiments des étudiants pauvres qui devaient apprendre la nouvelle théologie, la théologie protestante.

C'est ainsi que naquit le *Collegium pauperum*, ancêtre du *Thomasstift* ac-

1. *Martin Butzer, der elsässische Reformator* (Strassb., Heitz, 1891. 77 p.).

2. *Die calvinische und die altstrassburgische Gottesdienstordnung* (Strassb., Heitz, 1894. 35 p.).

3. *Stimmen über das Strassburger Gymnasium aus vierthalb Jahrhunderten* (Strassb., 1888. 15 p. Chez Fréd. Bull).



tuel. Le président du conseil ecclésiastique Hédion, chargé par le Magistrat de sa création, en garda la haute surveillance jusqu'à sa mort, causée par la peste de 1552, qui enleva aussi le premier *pédagogue* (directeur) de l'Internat, Christophe Sœll [1]. Celui-ci, de noblesse tyrolienne, avait étudié à Wittemberg, puis voyagé avec Bucer (1542-1544). Il dirigea un an Saint-Guillaume, fut ensuite pasteur, accompagna en Angleterre (1550) sa belle-mère, qui allait rejoindre son mari, Bucer, et fut enfin délégué au concile de Trente avec Sleidan et Marbach. Ce dernier remplaça Hédion comme inspecteur de l'Internat.

On connaît l'intolérance de Marbach, ainsi que ses querelles avec Jean Sturm, fondateur de la haute école qui reçut en 1621 [2] le titre et les privilèges universitaires. A ce moment Saint-Guillaume, de son côté, recevait une organisation nouvelle. Nous ne pouvons entrer dans le détail des règlements ; signalons, du moins, les curieuses prescriptions relatives au costume, et dont le fréquent renouvellement marque l'importance que les édiles y attachaient. Elles forment un des chapitres les plus intéressants du livre (p. 77) et nous le recommandons aux amateurs de ce que les Allemands appellent *Kulturgeschichte*. Ces prescriptions rappellent les lois somptuaires et pourtant les circonstances invitaient peu aux excès du luxe : la guerre désolait les bords du Rhin et la détresse régnait jusque dans Strasbourg.

C'est pendant cette sombre époque que Saint-Guillaume fêta son premier centenaire par un chant séculaire latin, œuvre d'un étudiant, et par une autre pièce de vers qui mérite de fixer un instant notre attention, car elle est en français. Elle fut imprimée par Jéhan André ; mais le seul exemplaire connu a péri en 1870 et nous ne pouvons en juger que par les extraits donnés dans une brochure qui parut lors du troisième centenaire [3]. L'auteur n'est pas nommé ; mais parmi les nombreuses découvertes que M. Erichson a déjà faites dans la bibliothèque qui lui est confiée, se trouvent trois sonnets qui trahissent la même origine et qui sont l'œuvre du Montbéliardais Nicolas Boissard, directeur de l'Internat à cette époque. Boissard est aussi l'auteur d'un épithalame reproduit par M. Ch. Zwilling, professeur au Gymnase [4]. Ces vers sont les premiers que Strasbourg ait publiés en français, si l'on excepte un sonnet de 1611, cité également par M. Zwilling, et un acrostiche de 1630, trouvé par M. Erichson.

Nous arrivons à la date importante de 1660. Cette année, en effet,

1. Rœhrich a raconté sa vie en 1844 (*Chr. Söll, der erste Pädagog*. Strassb.).

2. Voy. A. Erichson : *Das Strassburger Universitätsfest vom Jahre 1621* (Strassb., 1884).

3. *Das 300jährige Bestehen des geistlichen Studienstiftes St. Wilhelm*, par Rœhrich, déjà cité (Strassb., 1841).

4. *Die französische Sprache in Strassburg* (Strassb., 1888).

le couvent des Wilhelmites menaçant ruine, on transféra ses hôtes dans celui des Dominicains, bâti vers 1250 sur des assises romaines. Là se trouvait le vaste corridor sombre dont le souvenir n'est pas encore disparu, et le beau cloître ou *Kollaim*[1], parsemé de tombes de moines, Albert le Grand, Tauler et maître Eckart y avaient habité et leurs ombres y erraient parfois encore, disait-on. Les cours de théologie s'y étaient faits jusqu'à la création de l'Université, quelques-uns s'y faisaient encore, un *collegium prædicatorum* y avait été installé de 1535 à 1638, et les conseils ecclésiastique et académique s'y réunissaient régulièrement. Là, les étudiants étaient donc bien chez eux, à côté du Gymnase où la plupart d'entre eux avaient commencé leurs études. Ils devaient rester juste deux siècles dans cette nouvelle demeure.

Leurs traditions ne furent pas troublées par la capitulation de 1681, qui garantissait à la ville la possession de ses biens ecclésiastiques. Toutefois, les étrangers, nombreux jusque-là, disparurent et ne furent remplacés qu'après le Concordat par les Montbéliardais et les réformés méridionaux. D'autre part, l'influence de notre langue commença à se faire sentir. Dès 1727, elle prenait une large place dans le cycle des travaux faits sous les auspices du directeur; c'était surtout la nécessité de former des pasteurs pour le Ban-de-la-Roche qui en faisait cultiver l'étude. Des bourses de voyage furent instituées pour Genève, parfois même pour Paris, et des examens périodiques maintinrent en haleine les disciples de la *schola gallicana,* où, depuis 1746, on s'exerça au discours français. Puis on fit, chaque dimanche avant le dîner, la lecture des sermonnaires (par exemple, Saurin en 1777). Bref, on se francisa si bien à Saint-Guillaume que bientôt d'anciens élèves purent devenir professeurs de notre langue au Gymnase, voire prédicateurs français à Strasbourg.

Une fonction particulière des internes était de chanter aux enterrements. Nous lisons dans le programme des solennités qui signalèrent la translation du corps du maréchal de Saxe, le 20 août 1777 : « Les pensionnaires de Saint-Guillaume accompagneront le convoi au nombre de 39, en longs manteaux noirs et en crêpes; ils chanteront pendant toute la marche, sans discontinuer, des airs lugubres qu'accompagneront deux serpens. » L'usage de ces chants funèbres, salariés d'ailleurs, datait du moyen âge et se maintint jusqu'en 1789. La Révolution ébranla l'institution de Saint-Guillaume aussi bien que toutes les autres. Le professeur Koch réussit, il est vrai, à sauver les propriétés protestantes en Alsace, qui ne furent point mises à la disposition de la nation (décret du 10 déc. 1790); mais bientôt les étudiants partirent pour les armées et pendant plus d'un an (1794-1795), il n'y en eut

1. Corruption de *Collegium*.



aucun au cloître, qui fut occupé par des corps de garde, des prisonniers et des familles de jardiniers. Partisans de Dietrich, comme tous leurs coreligionnaires strasbourgeois, les directeurs, Fritz puis Dahler, avaient eu à se défendre contre les attaques de Schneider et de sa feuille *l'Argus*.

En 1798, les biens de Saint-Guillaume faillirent être confisqués. Cette fois, le danger fut conjuré par le jeune Geoffroi Schweighäuser, alors précepteur à Paris; et bientôt le Concordat vint légaliser de nouveau l'existence de l'Internat, en modifiant, il est vrai, ses attaches. Le nouveau séminaire protestant hérita, grâce à Koch, des biens de l'ancienne Université, et Saint-Guillaume y fut rattaché comme pensionnat.

En 1806, le nombre croissant des locataires fit créer à Saint-Thomas une annexe. Cet édifice, bâti en même temps que le quai qui porte son nom (1772), renfermait déjà les salles de cours et du chapitre. Une dizaine d'étudiants y furent logés avec une partie de la bibliothèque, sous la surveillance d'un sous-directeur, et comme le cloître des Dominicains vieillissait, il fut plusieurs fois question de le céder au Gymnase et d'occuper uniquement Saint-Thomas, avant que l'incendie du 29 juin 1860, dont M. Erichson fait une description saisissante, ne vînt imposer cette solution radicale. Les travaux d'agrandissement faits alors à Saint-Thomas firent découvrir des vestiges romains et les squelettes des moines écossais, fondateurs du cloître qui remplaça la construction romaine.

Pendant ces 350 ans d'existence, l'Internat a logé 2,260 pensionnaires, dont quelques-uns ont parcouru une carrière bien différente de celle que leur séjour à Saint-Guillaume semblait leur préparer, par exemple Gruber, dont la réputation européenne n'a rien de pastoral, et Nefftzer, dont les débuts théologiques inspirèrent à Schérer cette remarque : « Sans avoir mené jusqu'au bout ces études, Nefftzer y avait acquis une masse considérable de connaissances et surtout il s'en était intimement assimilé l'esprit. Le penseur le plus indépendant que j'aie jamais connu, il resta plein de respect pour les belles sciences qu'il avait traversées, de goût pour les vastes questions auxquelles il avait touché, de cette sorte de maturité enfin qu'on gagne à avoir poussé des reconnaissances jusqu'aux limites du savoir humain [1]. »

Nous ne saurions mieux terminer que par ces paroles, qui pourraient servir d'épigraphe à la belle étude de M. Erichson.

Théodore Schœll.

---

1. Introduction aux *Œuvres choisies* de Nefftzer, imprimées par le *Temps* en 1886.



Ch. Diehl, ancien membre des écoles françaises de Rome et d'Athènes, professeur à la Faculté des lettres de Nancy. — *L'Art byzantin dans l'Italie méridionale*. Librairie de l'*Art,* Paris, 1894. 1 vol. in-8° de 267 pages.

Ce beau volume est composé d'articles déjà publiés dans diverses revues d'archéologie et d'art, et de chapitres inédits, qui relient et complètent les premiers éléments. C'est donc un vrai livre, que M. Charles Diehl offre aux connaisseurs et aux amateurs des choses byzantines ; et, bien que les parties composantes en soient nées successivement, il y a entre elles plus qu'une juxtaposition chronologique ; il y a une cohésion historique et logique, sans compter un tour de main artiste qui donne au tout sa valeur d'ensemble harmonieux.

M. Diehl a choisi pour sujet d'études privilégié le monde byzantin, avec tout ce qui s'y rapporte et l'exprime : l'art est au premier rang. Des deux questions qui se posent aux extrémités de toutes les belles périodes d'un art caractérisé, la question d'origine et la question d'influence et de rayonnement, M. Diehl, ici, laisse de côté la première et s'attache à la seconde, pour laquelle il se trouve particulièrement bien muni par ses observations et ses recherches de voyageur. En effet, tous les documents, toutes les preuves à l'appui présentés dans le volume, pour soutenir la discussion théorique et les vues d'esthétique générale, ont été conquis par l'auteur en deux longs et parfois difficiles voyages, entrepris en 1883 et 1884 dans la Terre d'Otrante, la Basilicate, la Calabre et la Sicile. L'objet propre de ces deux explorations, dont les résultats très personnels sont devenus ce livre qui l'est aussi, était « d'étudier les influences exercées par Byzance sur l'art italien des provinces méridionales ».

Il subsiste, comme l'on sait, sur ce sujet, après des controverses sans nombre et sans fin, deux opinions extrêmes et contraires. Les Byzantinistes fanatiques font de Constantinople le centre unique de tout l'art chrétien d'Europe, et prétendent trouver partout la marque byzantine ; tandis que les Italiens du Sud, Salazaro en tête, dénient, par patriotisme local, toute influence à l'art byzantin sur celui de leur patrie, et soutiennent que des écoles, absolument originales et autochtones, se sont fondées et ont fleuri du VIIe au XIIIe siècle dans l'Italie méridionale, sans avoir reçu la moindre leçon des artistes grecs. M. Diehl prend position entre ces deux thèses également outrées, et, très justement soutenu par ce qui lui sert ici de textes, c'est-à-dire les analyses et les descriptions des œuvres d'art qu'il a découvertes et directement étudiées, il démontre, avec une ingénieuse clarté, que, dans le pays de Calabre, de Basilicate et de Terre d'Otrante, le voisinage des pays grecs, la longue domination des Byzantins, les migrations

fréquentes venues du rivage opposé de l'Adriatique et de la mer Ionienne, la persistance des monastères basiliens et des colonies grecques, ont produit, du xᵉ au xivᵉ siècle, une magnifique floraison artistique dont le caractère purement oriental est incontestable. C'est seulement après cette période qu'un style italien indigène s'est fait jour et a supplanté, mais relativement tard, les traditions et les canons byzantins.

Au lieu de s'en tenir aux deux seuls types qu'on a l'habitude d'invoquer, les mosaïques et les miniatures des manuscrits, qui sont sans doute des documents très précieux, très significatifs et très riches, mais pour ainsi dire trop aristocratiques et surtout trop exclusivement consultés, M. Diehl pense avec raison qu'il faut aller à la source la plus féconde et vraiment populaire de l'art byzantin, et le chercher là où il s'exprime à la fois avec le plus d'abondance, de naïveté et de spontanéité intense, c'est-à-dire dans les fresques des églises. Or, ces fresques, on les compte par centaines. Elles peignaient aux yeux des fidèles, en leur continu et permanent développement mural, l'histoire parlante de la religion. Elles étaient l'enluminure des croyances et comme l'illustration de la foi. C'est elles qui réalisaient les conceptions des imaginations pieuses, et les artistes qui les exécutaient, étant du peuple et partageant ses extases, s'inspiraient de l'âme même et des traditions nationales. Donc, toute l'iconographie byzantine revit en elles, ou plutôt continue d'y vivre ; et M. F. Lenormant, le grand maître en cette matière, dont M. Diehl invoque justement la suprême autorité, a pu dire excellemment en parlant de l'histoire de l'art byzantin : « Cette histoire est réellement impossible à écrire sans avoir visité à fond cette province de l'Italie, sans avoir examiné attentivement et de très près, les nombreuses et capitales œuvres d'artistes grecs du moyen âge qu'elle conserve encore »

C'est de cet examen attentif et minutieux, opéré avec toutes les ressources d'une parfaite méthode, et la perspicacité d'un esprit savant et artiste tout ensemble, que M. Diehl a réuni les résultats essentiels dans ce volume de 267 pages, où l'élégance lumineuse de l'exposition est aidée et rehaussée par des planches nombreuses, d'après les dessins de M. H. Bousquet-Boze. L'ouvrage est donc essentiellement descriptif ; il est impossible, dans un compte rendu, d'analyser des descriptions ; il faudrait citer. J'indiquerai seulement, d'après M. Diehl lui-même, celles de ses trouvailles qui concordent le mieux avec l'idée directrice de son livre : ce sont les fresques de Carpignano (xᵉ siècle), celles de S. Vito dei Normani et de Vaste (xiiᵉ siècle), et celles de Soleto (xiiiᵉ et xivᵉ siècle). Elles « forment une série également remarquable par leur date, par les sujets qu'elles représentent, par leur parfaite conformité avec les pures traditions de l'iconographie byzantine ».

Mais ces fresques n'ont pas seulement un très grand intérêt artistique ; elles sont encore des pages d'histoire hagiographique. « Elles nous intro-

duisent dans les communautés religieuses qui se répandirent en si grand nombre à travers l'Italie grecque du moyen âge, elles nous font pénétrer dans l'intimité de ces moines basiliens qui peuplèrent les solitudes de la Calabre et de la Terre d'Otrante et dont les vies des saints nous racontent les jeûnes et les austérités..... On nous dit leurs pénitences, leurs macérations et leurs jeûnes, les nuits passées en prières, les jours écoulés sans prendre de nourriture, le court sommeil sur une pierre brute, la vie rude et grossière ; ou bien on nous les montre groupés autour d'une église élevée de leurs mains, vivant d'abstinence et de pauvreté, manquant plus d'une fois du pain même nécessaire à leur existence, et sans cesse obligés de fuir devant les descentes des Arabes qui, tant de fois, ravagèrent ces misérables provinces. »

Si la plupart des fresques dont M. Diehl a donné la reproduction sont bien d'allure byzantine par la raideur des corps et des vêtements, par la symétrie de la composition, à droite et à gauche de la figure centrale, et aussi par l'emploi exclusif du dessin de face, avec une exagération des yeux et des extrémités, il en est pourtant quelques-unes où l'on voit déjà poindre la finesse italienne, avec ses courbes gracieuses, les molles inflexions des hanches et la souplesse des étoffes. Tel est, par exemple, *un archange* des fresques de S. Vito dei Normani près de Brindisi (XIIe siècle), page 49 ; tel aussi *le Christ entre les archanges Michel et Gabriel,* page 71. Le Christ est bien byzantin ; mais les deux archanges et notamment celui de droite s'inclinent vers lui, avec une douce flexion de buste et un heureux raccourci de visage, qui font pressentir les primitifs du Nord, Fra Beato Angelico par exemple. Cette remarque n'est point une objection à la thèse de M. Diehl ; elle en pourrait être plutôt une confirmation. Il faut bien admettre, en effet, qu'entre l'école byzantine qui a fleuri d'abord et l'école italienne que M. Diehl reconnaît lui avoir succédé, il y a eu une phase de transition où les deux styles se sont rencontrés et associés dans les mêmes œuvres, tout en s'y combattant. C'est l'histoire même de tous les arts qui ont été soumis à la loi de la continuité et de l'évolution ; et c'est le cas, plus que partout ailleurs, en Italie.

En outre de sa valeur artistique, l'ouvrage de M. Diehl renferme des qualités qui ne pouvaient lui être données, en même temps, que par un archéologue, un épigraphiste, un historien et un écrivain également distingués. On n'y « souhaite rien », comme on disait au XVIIe siècle, sinon qu'il soit répandu et lu, comme il le mérite, non seulement parmi les techniciens de l'histoire de l'art, mais parmi tous ceux qui s'intéressent par goût, ou s'occupent par profession, avec une curiosité sympathique, des prodigieuses richesses de la civilisation byzantine.

Émile KRANTZ.

Charles Diehl. — *Opuscules divers sur l'histoire byzantine.*

A côté du beau livre sur l'*Art byzantin dans l'Italie méridionale,* dont il vient d'être rendu compte, M. Diehl a publié une série d'études et d'articles sur la civilisation byzantine, que nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs.

1° Rapport sur deux missions archéologiques dans l'Afrique du Nord (avril-juin 1892 et mars-mai 1893). [Paris, Leroux, 1894. 1 vol. in-8° de 150 pages et XXIV planches. Extrait des *Nouvelles Archives des Missions scientifiques et littéraires.*] — Lorsque les généraux de Justinien eurent reconquis en 533 l'Afrique sur les Vandales, ils couvrirent aussitôt la province de tout un réseau de forteresses. Une multitude de villes fortes et de citadelles auxquelles est resté attaché le nom du patrice de Solomon s'élevèrent comme par enchantement sur les frontières et jusque dans l'intérieur du pays, occupant toutes les positions importantes, surveillant les plaines, barrant les défilés, tenant les points d'eau. L'œuvre continua sous les successeurs de Justinien, jusqu'au moment où les Arabes occupèrent la contrée. M. Diehl s'est proposé d'étudier sur les lieux les ruines encore restées debout de ces fortifications byzantines. Il les a visitées les unes après les autres, prenant partout des notes, multipliant les photographies. Dans son rapport au ministre, il groupe ces fortifications en deux séries. Il nous présente d'abord la ligne des places de l'extrême frontière, celles qui se répartissent sur les limites ouest et sud-ouest de la Numidie (Sétif, El-Madher, Bellezma, Tobna) et celles qui se trouvent sur les limites méridionales de cette province et de la Byzacène (Timgad, Ksar-Bagaï, Tébessa, Haïdra, Thélepte). Il nous montre comment, derrière les places de première ligne, une seconde, une troisième rangée de forteresses ont appuyé les citadelles de la frontière, et il nous décrit la seconde ligne de Numidie (Mdaourouch, Tifech, Tigisis, Khamissa, Thibilis, Guelma), la seconde ligne de la Byzacène, c'est-à-dire le système d'occupation du massif montagneux de la Tunisie centrale (Laribus, Kessera, Henchir-Sidi-Amara, Lemsa, Sbiba, Sbéitla, etc.), puis la troisième ligne de défense, parallèle à la Medjerda, avec les citadelles de Béja, de Bordj-Hallal, d'Aïn-Tounga, de Téboursouk, d'Aïn-Hedja. Nous comprenons fort bien de la sorte suivant quel plan d'ensemble toutes ces fortifications ont été élevées ; nous voyons aussi quelle était l'étendue de l'occupation militaire byzantine en Afrique. Nous sera-t-il permis de regretter l'absence d'une carte, mettant sous nos yeux d'une façon claire les résultats auxquels M. Diehl est arrivé et nous permettant de saisir en un clin d'œil ses conclusions ? M. Diehl étudie séparément chacune des forteresses que nous venons d'énumérer. Il nous les décrit

successivement avec la plus grande netteté, sans que l'abondance du détail nous fasse perdre de vue l'ensemble de l'édifice. De nombreux croquis et vingt-quatre planches fort bien réussies aident du reste à l'intelligence du texte. Diverses catégories, divers types de constructions militaires défilent ainsi devant nous. Ce sont tantôt de véritables villes fortifiées, comme à Tébessa, à Bagaï et à Thélepte; tantôt des citadelles défendant des villes ouvertes, étendues à leurs pieds, comme à Haïdra, à Aïn-Tounga, à Mdaourouch; tantôt des châteaux isolés occupant quelque position stratégique importante, comme à Lemsa ou à Timgad. A côté des fortifications *officielles* en quelque sorte, des constructions de Solomon, nous voyons s'élever une foule de fortins, de *kasr*, construits par les habitants mêmes, sur un plan très primitif et dont le rôle était moins de défendre quelque défilé que de servir de réduit à des villages ou à des groupes d'exploitations agricoles. Et tandis que M. Diehl passe en revue toutes ces places, il laisse tomber de sa plume un grand nombre de renseignements sur l'histoire de cette Afrique byzantine qu'il connaît si bien. Conquête de Justinien, administration de la province, date de la construction de ces citadelles, arrivée des Arabes, sur tous ces sujets nous apprenons en passant une infinité de détails. M. Diehl souvent aussi est amené à nous parler des monuments romains de la région, si nombreux et parfois d'une si parfaite conservation. Aussi ses études doivent-elles être lues non seulement par les archéologues byzantins, mais par tous les archéologues qui s'occupent de l'Afrique du Nord, ce beau champ d'exploitation, et non seulement par les archéologues, mais par tous les historiens, qui savent quel grand rôle a joué Byzance dans la marche générale de la civilisation.

2° Dans son voyage en Afrique, M. Diehl a trouvé à l'intérieur du minaret de la grande mosquée de Kairouan un fragment d'inscription latine du VIe siècle. Cette inscription offre des morceaux d'un diplôme, émis en faveur d'un monastère africain de Saint-Étienne par un empereur de Byzance. Elle rentre par suite dans la catégorie de documents appelés *chartes lapidaires*. Elle est déjà curieuse pour ce motif, mais ce qui en augmente encore l'intérêt, c'est que le graveur a reproduit en caractères cursifs la mention *sancimus*. Ce mot a dû être écrit sur le diplôme original par l'empereur lui-même; et le graveur n'a eu garde de négliger ce témoignage d'authenticité; il s'est appliqué à le rendre sur la pierre en un véritable *fac-similé*. M. Diehl a présenté sa découverte à l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui a inséré son travail dans ses Mémoires (volume de 1894).

3° Dans la *Revue bleue* (numéro du 7 avril 1894) [1], M. Diehl nous

1. *Deux Musées. Saint-Louis de Carthage et le Bardo.*



énumère brièvement les principales richesses archéologiques renfermées aux deux musées de Saint-Louis de Carthage et du Bardo à Tunis. Il nous raconte l'histoire de ces deux musées, le premier créé en 1876 par le R. P. Delattre ; le second, qui ne date que de 1885 et qui a été établi, au nom du gouvernement français, par M. de La Blanchère et qui est dirigé aujourd'hui par M. Pradère, ayant sous ses ordres M. P. Gauckler. Nous passons tour à tour en revue avec lui les antiquités puniques, romaines et chrétiennes rassemblées dans les deux musées et qui font revivre les anciens temps de la Tunisie. Avec lui, nous souhaitons que des crédits plus larges permettent de procéder avec plus de régularité à des fouilles dans la Régence, et d'enrichir ces musées de nouvelles découvertes.

4° Dans la *Byzantinische Zeitschrift* de M. Krumbacher, M. Diehl publie un chapitre séparé de son beau travail sur l'histoire de la domination byzantine en Afrique, auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné son prix ordinaire. Dans ce chapitre, il traite des relations du gouvernement byzantin avec les populations indigènes. Il fait la géographie de ces anciennes tribus de l'ouest à l'est, depuis celles qui étaient établies au sud de la Tripolitaine jusqu'à celles qui occupaient la Tingitane ; il décrit leurs mœurs, qu'il rapproche de celles des Berbères actuels ; il nous fait connaître leurs principaux chefs, Antalas, Coutsina, Sabdas, dont il fait un portrait pittoresque ; enfin il montre comment Byzance sut, par sa politique habile, par des concessions opportunes, par des traités en bonne forme, par l'expansion de la religion chrétienne, s'attacher toutes ces peuplades. Ce chapitre nous fait vivement souhaiter de pouvoir bientôt lire l'ouvrage tout entier et le présenter au public dans nos *Annales de l'Est*.

Ch. PFISTER.

Henri LICHTENBERGER. — *Histoire de la langue allemande*. 1 volume in-8° de 478 pages. — Paris, Laisney. 1895.

Nous avons un double motif de signaler ce beau livre à l'attention des lecteurs des *Annales de l'Est :* d'abord, M. Lichtenberger est notre collègue de l'Université de Nancy ; ensuite, cet ouvrage est sorti directement de l'enseignement donné à la Faculté des lettres. C'est un résumé très serré des leçons substantielles faites à notre école pendant ces sept dernières années. Le livre rappellera par suite à nos anciens étudiants les conférences qu'ils ont suivies. Il initiera les élèves des autres Facultés aux questions de la grammaire historique allemande ; car le cours du jeune maître est entièrement original en France. Nous avons eu déjà dans notre pays, et à

Nancy même, des livres remarquables sur la littérature allemande ; mais jusqu'à ces derniers temps la philologie germanique a été à peu près négligée. M. Lichtenberger le premier nous donne un résumé de la grammaire historique allemande, condensant dans quelques centaines de pages de gros manuels et une infinité de dissertations, parus de l'autre côté des Vosges, nous mettant au courant des grandes théories philologiques et des dernières découvertes de la science grammaticale, nous exposant toutes ces lois et toutes ces règles avec une clarté parfaite et une neteté fort grande. L'ouvrage fait honneur et à M. Lichtenberger et à la Faculté des lettres de Nancy.

Le livre se divise en deux parties. La première comprend l'histoire proprement dite de la langue allemande, exposée d'une façon générale. L'auteur nous montre avant tout les origines de la langue allemande moderne, qui, avec l'anglais, le suédois, le danois, etc., se rattache au *germanique primitif;* de ce langage primitif, il ne subsiste aucun document, mais on en peut reconstituer les traits essentiels par la comparaison des divers dialectes auxquels il a donné naissance. Le germanique lui-même descend d'une langue mère à laquelle les philologues donnent le nom de *indo-européen.* M. Lichtenberger nous indique ensuite comment peu à peu, du germanique primitif, sont sortis les divers dialectes allemands ; il recherche la date probable à laquelle la séparation s'est faite ; il nous fait connaître le domaine géographique de chacun de ces dialectes. Puis, revenant au point de vue historique, il trace à grands traits les progrès de la langue allemande depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours. Il distingue trois périodes, la période ancienne qui s'étend à peu près jusque vers l'année 1100 ; la période moyenne qui nous conduit jusqu'à la traduction de la Bible par Luther; enfin celle de l'allemand moderne. En quelques traits précis, il caractérise chacune de ces périodes, signale les principales productions germaniques qui la représentent, fait connaître les influences extérieures que subit la langue, soit qu'elles la déforment, soit qu'elles l'enrichissent. Nous avons particulièrement été frappé de la manière très nette dont M. Lichtenberger nous explique comment, par-dessus les dialectes qui chaque jour deviennent plus différents les uns des autres, par-dessus le *niederdeutsch* parlé dans la plaine du Nord, le *mitteldeutsch,* langue de l'Allemagne du centre, l'*oberdeutsch,* qui retentit en Autriche, en Bavière, en Souabe et en Suisse, s'est constituée une langue générale, artificielle, qui est devenue le langage commun de toute l'Allemagne cultivée et lettrée, ce que nous appelons maintenant le *hochdeutsch.* Cette langue naît dans les chancelleries, principalement dans la chancellerie impériale, où l'on prend l'habitude d'employer toujours pour un mot la même forme et la même orthographe. Les imprimeurs, au milieu du xve siècle, ne tardent pas

*

à reproduire, dans leurs éditions, les formes et l'orthographe de la chancellerie. Les chanceliers veulent que leurs diplômes soient compris de l'Allemagne entière ; les imprimeurs souhaitent que leurs livres soient achetés sur les bords de la mer du Nord aussi bien que dans les vallées reculées des Alpes. Les uns et les autres emploient par suite une langue générale, commune aux Saxons du Nord et aux Allemands du Sud, et ainsi la langue, en se fixant, s'unifie. Vient alors un homme de génie qui fait sienne cette langue des chanceliers et des imprimeurs, qui la consacre par ses écrits enflammés, répandus à des milliers d'exemplaires et lus avec avidité dans toute l'Allemagne. Avec Martin Luther, l'allemand littéraire est définitivement créé[1].

La seconde partie du livre est plus spécialement grammaticale. M. Lichtenberger nous expose, par l'histoire de la langue, les règles de la grammaire allemande. Jadis, en langue française, les grammairiens posaient des règles tranchantes, absolues : « Les noms en *al* font au pluriel *aux*. Exemple: cheval, chevaux. » « La règle, ajoutait-on, a une ou plusieurs exceptions. » Mais pourquoi en était-il ainsi? L'on se gardait bien de nous le dire. Il fallait obéir à ces préceptes, parce que la grammaire les avait posés ! Ce fut toute une révolution dans notre enseignement, quand M. Brachet nous expliqua, par l'histoire de la langue, ces règles, en apparence si mystérieuses, quand il nous fit savoir pourquoi, par exemple, l'on disait à la première personne du singulier : « je vais », à la première personne du pluriel: « nous allons ». Eh bien, ce que autrefois M. Brachet a fait en France pour la langue française, M. Lichtenberger vient de le faire en France pour la langue allemande. Il nous fait comprendre par l'histoire ces lois grammaticales, à première vue si capricieuses et si arbitraires. Pourquoi en allemand dit-on : *der Tag, die Tage* et *der Gast, die Gäste ?* M. Lichtenberger nous explique qu'autrefois on déclinait *tag* pluriel *tagâ, gast* pluriel *gasti ;* mais qu'en vertu de la loi phonétique dite de métaphonie, *a* se change en *e* ou *ä*, lorsque la syllabe suivante contient un *i* (ainsi *kraft* donne *kräftig*, d'où *gasti* = *gäste*), mais reste intact devant *a* (d'où *tagâ* = *tage*).

Une grammaire historique comprend naturellement trois parties : la *phonétique* qui ne voit dans les mots qu'une succession de sons et étudie ces sons en eux-mêmes ; la *morphologie* qui considère les mots dans leur struc-

1. Voici quelques inexactitudes de détail que nous avons relevées dans la partie historique du livre. P. 21 : La Moselle à l'*ouest* de Thionville, lisez au *sud* de Thionville; p. 40: il est à peu près sûr que la bataille de Clovis contre les Allemans s'est livrée près de Strasbourg et non à Tolbiac; p. 44, lisez Freising, la forme allemande moderne, au lieu de Freisingen ; p. 54, lisez la dignité royale, non la dignité impériale. Celle-ci ne sera rétablie qu'en 962 ; p. 131, il est question, en 1690, de Frédéric Ier, il faut lire : Frédéric III, qui devint en 1701 roi de Prusse sous le nom de Frédéric Ier.



ture intime, recherche les lois qui président à leur formation, et étudie en particulier le mécanisme des déclinaisons et conjugaisons ; enfin la *syntaxe* qui considère non plus le mot isolé, mais la phrase et formule les règles suivant lesquelles les mots se groupent dans la proposition. M. Lichtenberger n'a point traité de la syntaxe allemande, très compliquée, mais si intéressante. La comparaison de la phrase allemande et de la phrase française fournirait tant de curieuses observations ! Nous espérons qu'un jour il voudra bien compléter son travail. En attendant, il traite avec une très grande clarté, multipliant les exemples, la phonétique et la morphologie. Pour la phonétique, il passe tour à tour en revue les voyelles et les consonnes, et il nous donne les principes de l'accentuation allemande. Nous avons surtout remarqué le chapitre où il nous fait connaître les phénomènes généraux du vocalisme allemand : les trois lois d'apophonie, de fracture et de métaphonie. Pour la morphologie, après avoir défini, d'une manière toute négative (mais le moyen de faire autrement ?) les mots simples, il étudie les divers suffixes ou préfixes qui, ajoutés à la fin ou au commencement d'une *racine,* donnent naissance à des mots dérivés et il nous fait connaître les différentes manières dont les mots allemands se combinent les uns avec les autres, pour former des mots composés. Puis, tour à tour, nous passons en revue les règles de la déclinaison et de la conjugaison : nous trouvons l'explication de ces prétendues anomalies, qui faisaient jadis au collège notre désespoir, surtout de ces verbes forts dont on nous faisait réciter la longue liste, par ordre alphabétique !

Le livre de M. Lichtenberger rendra les services les plus signalés aux étudiants en allemand de nos Facultés. En ce moment, ces études sont pour la première fois en honneur chez nous : des jeunes gens distingués, souvent les plus distingués de nos étudiants, les embrassent, et, d'année en année, le concours de l'agrégation d'allemand devient plus fort. M. Lichtenberger en révélant dans son cours aux jeunes Français les règles de la grammaire historique germanique, a contribué pour sa bonne part à ce progrès ; et son ouvrage, résumé de ses leçons, le rendra encore plus sensible. Mais le livre a une portée plus haute. Nous en recommandons la lecture à tous ceux qui veulent apprendre, d'une manière rapide et agréable, l'histoire de la langue allemande ; et encore à ceux, qui ayant appris autrefois l'allemand d'une façon empirique, veulent se rendre compte des règles que jadis Adler Mesnard et Lévy leur ont dictées. L'ouvrage, qui est un livre de classe par sa destination, mérite de sortir des classes et d'être connu du grand public.

Nous voudrions profiter de l'occasion pour signaler deux charmants articles publiés par M. Lichtenberger dans la *Nouvelle Revue.* Dans le numéro du 15 juillet 1894, il nous présente Max Stirner et fait une analyse très minutieuse de son livre : *l'Unique et sa propriété,* paru à Leipzig en

1845. Il nous montre comment ce livre, après avoir fait scandale, fut entièrement oublié jusqu'à ce que, ces dernières années, les idées essentielles du philosophe furent reprises et développées à nouveau par les théoriciens de l'anarchisme et par des littérateurs avancés comme Nietzsche. Il indique très finement toutes les inconséquences de Stirner, puisque, après avoir supprimé la famille et l'État qui empêchent la libre expansion du moi, il rétablit des associations ; il a beau proclamer que ces associations seront composées d'égoïstes, dans lesquelles l'individu cherchera uniquement son profit personnel sans se croire obligé de se dévouer pour la communauté : qui dit association, dit forcément limitation du *moi.* — Dans le numéro du 15 janvier 1895, dans un article intitulé : *Richard Wagner et la Révolution sociale,* M. Lichtenberger nous fait voir par quelles séries de sensations le grand compositeur, alors Kapellmeister à Dresde, fut amené en 1848 à se déclarer partisan d'un vague socialisme humanitaire. Il nous dit la part, presque inconsciente, qu'il prit aux journées de mai 1849 et comment il dut se soustraire par la fuite d'abord à Weimar, puis à Zurich, au mandat d'amener décerné contre lui. Cette crise mit fin à l'apostolat politique de Wagner ; il retourna dès lors à sa grande mission artistique, et, peu après, comme ses déboires augmentaient, il lui parut que c'était une illusion de croire à la bonté du peuple et à la régénération de l'humanité ; et il sortit du socialisme comme d'un rêve. Cet article est un chapitre détaché du cours professé cette année à la Faculté des lettres par M. Lichtenberger et qui sera, nous en exprimons le vœu, bientôt publié en volume.

Ch. Pfister.



RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

1° Meurthe-et-Moselle.

Mémoires de l'Académie de Stanislas. 1893. CXLIV[e] année, 5[e] série, tome XI. Nancy, Berger-Levrault et C[ie], 1894. Un vol. in-8°, LXXVI-440 p.

M. Maggiolo[1] s'est demandé ce que furent au juste ces fêtes civiques et nationales qui, au début, embellirent de leur faste la période révolutionnaire, puis jetèrent bientôt sur elle ou le ridicule ou l'odieux. Ces cérémonies dont nul n'ignore les grandes lignes sont cependant mal connues quant aux formes particulières qu'elles revêtirent dans les différentes régions de la France. L'auteur les étudiera donc en province et spécialement dans notre Lorraine où, dit-il, de tels excès ne furent jamais populaires. Cette méthode double l'intérêt de ce consciencieux travail. A Nancy, ce fut d'abord une brillante fête de la Constitution ; réuni sur la côte Sainte-Geneviève, tout le clergé séculier et régulier, rehausse singulièrement, le 17 avril 1791, l'éclat de cette manifestation par son imposant appareil et la large place qui lui est réservée. Puis, le décor change : Notre-Dame est transformée en temple de la Raison ; on a applaudi aux orgies de Saint-Sulpice et des autres paroisses ; partout ont retenti les déclamations des sans-culottes. Dans la capitale lorraine, le 30 brumaire an II, à la ci-devant cathédrale, le représentant du peuple, Faure de la Haute-Loire, vient de faire un amas des chasubles et des surplis des prêtres assermentés, il y a mis le feu, et, maintenant, c'est lui qui boit, dans le riche calice de l'évêque, à la santé de la République. De la lecture de ces lignes se dégage une poignante tristesse.

1. *Les Fêtes de la Révolution. 1789-1802.*

Mais, n'examiner la période révolutionnaire qu'à travers ce sombre prisme, ce serait la méconnaître. Si à ces heures on rencontre l'horrible, à d'autres on entrevoit le sublime. En 1789, c'est tout un monde qui s'écroule; or, quel cataclysme n'a pas ses drames; quelle crise bienfaisante se passe sans tortures; quelle mue mystérieuse s'accomplit sans ses moments de souffrance et de laideur?

En quittant ce milieu troublé de violentes aspirations et d'incompréhensibles folies, nous allons pouvoir, dans la suite de ces *Mémoires*, nous reposer longtemps sous un ciel enchanteur, au sein du calme des civilisations mortes. Nous commencerons par une pittoresque et instructive excursion dans le domaine des colosses osiriens, au pied des obélisques de granit rose, parmi les colonnes et les chapiteaux mutilés que recouvre peu à peu un linceul de sable. Là, sont des allées bordées de sphinx à l'énigmatique sourire; ici, perdus dans la végétation luxuriante des palmiers et des acacias, nous apparaissent de hauts portails somptueux qui ne maintiennent plus leurs pierres branlantes que par un prodige d'équilibre.

Toute l'Égypte ancienne et hiératique va se révéler à nous: Louxor et ses dieux, le temple de Karnak et son dédale immense, le Nil, Memphis. Au cours du voyage, notre guide nous montrera non seulement tout ce qui se voit, mais aussi tout ce qui se devine. C'est dans ces conditions qu'il faut parcourir une telle contrée. M. Gabriel Thomas[1] note soigneusement, au passage, chacune de ses impressions. Il nous explique avec détail les bas-reliefs des nécropoles, il traduit pour nous les hiéroglyphes, il ne quitte qu'avec regret ces chambres funéraires au fond desquelles il admirait, par exemple, des musiciennes de pierre « faisant courir sur les cordes d'une harpe leurs doigts agiles aux flexions délicates ». Mais, il saura aussi préciser l'aspect moderne du pays; à l'occasion, il s'arrêtera dans la campagne basse pour esquisser à la hâte les sobres lignes de ce petit village aux cabanes de limon chétivement groupées entre des murs hérissés de nopals. Et même, ayant à peine dépouillé l'horreur religieuse dont, après tant de siècles, il s'est encore, soudain, senti pénétré au seuil des hypogées, le voyageur ne dédaigne pas de nous montrer les minarets illuminés du Caire et d'errer dans les ruelles de la ville un soir d'ouverture de Ramadan. Souvent, durant ces courses à travers l'empire des Pharaons, une lente rêverie envahit notre aimable cicerone; il s'attarde alors à goûter les langueurs des nuits étoilées, à écouter les frémissements des palmes et les frôlements des élytres, à respirer le parfum des lupins en fleurs; bercé par ses phrases très douces que les épithètes chargent un peu, tout comme un air saturé de senteurs trop voluptueuses alourdit, nous nous oublions à suivre avec

1. *En Égypte.*

lui, sur les bords du Nil, tel oiseau silencieux, « qui glisse les ailes tendues, et tourne avec lenteur ses grands orbes qui fascinent... ».

M. Thomas se plaisait à redresser, en imagination, sur leurs soubassements, palais et sanctuaires de la vieille Égypte; M. Benoît[1] s'appliqua de même, dans l'amusant imprévu d'une excursion de deux semaines à travers l'Arcadie, à revivre la vie des anciens jours, à retrouver chez les Grecs d'aujourd'hui l'aspect et le caractère des aïeux, à évoquer toute la mythologie de l'Hellade. Ce fut vraiment une heureuse idée que de s'offrir, pendant les vacances de l'École française, après un accablant et studieux été passé à Athènes, cette délicate distraction. Quelles jouissances pour un esprit tout hanté des souvenirs classiques que d'entrevoir, sur les bords des marais de Lerne, l'ombre d'Hercule, de camper sur les flancs du Ménale, de contempler dans les hautes vallées du Cyllène la chute de ce Styx dont l'eau noire inspire encore aujourd'hui une superstitieuse terreur! Terre attirante entre toutes, celle qui vous laisse, après un peu moins d'un demi-siècle d'éloignement, un souvenir si ému, si plein de fraîcheur et d'enthousiasme.

Si nous accompagnons maintenant M. de Souhesmes[2], plus de ruines ou de vastes plaines silencieuses. Le petit État où il nous conduit mesure à peine soixante kilomètres carrés, mais il est prospère et tout palpitant d'activité. J'ai, écrivait avec humour, en 1818, Pierre Lebrun à Béranger,

J'ai, sur la rive Adriatique,
Trouvé ce matin, en rôdant,
Une petite république,
Qui de ton roi fait le pendant.

La population de Saint-Marin est d'environ 9,000 âmes. L'histoire de ce peuple dont les mœurs demeurent paisibles et le territoire intact au milieu des bouleversements et des remaniements de la carte d'Italie est vraiment attachante. M. de Souhesmes nous présente un excellent aperçu de l'aspect de la minuscule république; il nous dit ses ressources, son administration; il nous initie à la patriarcale constitution que les braves Sammarinais se sont donnée et qu'ils ne demandent qu'à conserver longtemps encore.

C'est un pieux tribut que M. le comte de Ludre[3] paie aujourd'hui à l'amitié en venant nous parler d'Alexandre de Metz-Noblat. Appartenant à une famille d'ancienne noblesse lorraine, M. de Metz, après de solides études de droit terminées à Paris, vint se fixer à Nancy. C'était l'heure où le père

1. *Quinze jours en Arcadie.*
2. *La République de Saint-Marin en 1893.*
3 *Alexandre de Metz-Noblat. Souvenirs d'un ami.*

Lacordaire suspendait toute l'élite de la ville à sa vibrante parole ; où, d'autre part, Guerrier de Dumast, méritant l'élogieux reproche d'avoir « inventé la Lorraine », remettait en honneur le glorieux passé de la Province, tandis qu'il groupait la jeunesse de l'ancienne capitale sous une bannière sur laquelle il avait inscrit cette devise: *Foi et lumière ;* époque intéressante et féconde, dont précisément, cette année même, on nous a conté l'histoire en quelques pages charmantes[1]. Pour la grande part qu'il prit à ce double mouvement de décentralisation et d'activité intellectuelle et religieuse, M. de Metz-Noblat méritait de ne pas être oublié. Collaborateur au *Correspondant*, à la *Revue des Deux-Mondes*, il créa bientôt une revue locale : *Varia*, dans laquelle tinrent à signer d'Haussonville et Saint-Marc-Girardin. Un seul trait suffit à peindre cette nature droite et croyante. M. Alexandre de Metz méditait alors un important travail de science sociale sur le succès duquel il fondait les plus belles espérances. Il est dans le plein enivrement de la conception. Soudain, son jeune fils tombe gravement malade ; le père erre désolé dans la campagne ; mais, voici que son regard redevient serein ; il a aperçu une croix et, devant ce symbole, il a juré de faire un grand sacrifice. Il n'eut pas à prendre le deuil, mais l'ouvrage parut sans nom d'auteur. Ce sont toujours de belles pages que celles inspirées par quelque noble sentiment ; il est réconfortant, au milieu des égoïstes préoccupations de tous les jours, d'entendre parfois une voix grave s'élever et nous dire, par exemple, d'un ami, après vingt-trois ans de séparation, ces simples mots : « Quand il disparut de mon horizon, la place qu'il occupait ne fut point remplie. »

M. Sorlat[2] a donné à l'Académie la primeur de deux pièces importantes concernant l'histoire de l'ancienne châtellenie de Moyen, histoire dont il prépare la publication. Le premier document, une charte de 1392, considérée par les gens de Moyen comme leur acte d'affranchissement, nous indique les droits et usages des habitants vis-à-vis de leurs seigneurs, les évêques de Metz. Un pied-terrier de 1605, et d'étendue plus considérable, nous fait de nouveau connaître chacun de ces droits, et nous énumère toutes les rentes, redevances et corvées dues à l'évêque. Ce sont là de solides matériaux pour un travail qui augmentera très honorablement la série des monographies consacrées aux anciennes localités de notre région.

Dans l'épitaphe qu'il composa pour lui-même, J.-J. Grandville déplorait que parmi tous les êtres et toutes les choses auxquels il avait donné la vie, lui seul n'eût pas su faire son chemin. Le pauvre découragé se trompait. Sa popularité, chose rare, a résisté à la mode. Au moment de l'inauguration du monument élevé à sa mémoire, le public nancéien eut la bonne fortune

1. Abbé E. Martin, *Le Mouvement catholique à Nancy, de 1830 à 1850*. Nancy, 1891.
2. *Deux documents historiques concernant l'ancienne châtellenie de Moyen.*

de pouvoir visiter une fort curieuse exposition des principales œuvres originales sorties du fin crayon de notre compatriote. M. de Meixmoron [1] en a alors dressé une iconographie chronologique, en même temps qu'il étudiait attentivement l'homme et le talent. Un Grandville nouveau s'est révélé à lui. Musset se plaisait à trouver dans le plus pur comique de Molière :

> Une mâle gaîté, si triste et si profonde,
> Que lorsqu'on vient d'en rire, on en devrait pleurer;

M. de Meixmoron a partout rencontré sous la verve capricieuse du dessinateur, sous l'aspect agréable de la satire, outre l'observation malicieuse et le sens critique, une philosophie profonde et mordante, une mélancolie même et une amertume que Grandville ne devait plus dépouiller avant la lamentable fin que l'on sait. Il appartenait à un artiste lorrain de saisir l'occasion unique qui s'offrait, et de dégager, du plus complet ensemble que l'on aura jamais formé des productions de Grandville, la physionomie réelle du célèbre caricaturiste, en insistant surtout sur les traits les plus sympathiques et les moins connus.

Nous serions injuste si nous ne mentionnions pas le discours de réception de M. J.-V. Barbier, dans lequel le secrétaire de la Société de géographie nous énumère les principales femmes géographes, et la réponse très fine faite à ce discours par le président de la Compagnie, M. Mellier.

Pierre Boyé.

Nous ajoutons encore qu'en 1896, l'Académie décernera un prix de 1,000 fr. dû à une fondation de M. le D[r] Herpin. Nous en publions ci-joint le programme :

Histoire d'une abbaye, d'une collégiale, d'un couvent ou d'un prieuré de l'ancienne province de Lorraine ou des Trois-Évêchés, jusqu'en 1789.

Les concurrents qui choisiront l'une des grandes abbayes de la Lorraine ou des Trois-Évêchés comme Remiremont, Saint-Mihiel, Gorze, etc., seront autorisés à s'arrêter au début du XVI[e] siècle. L'Académie exclut du concours la seule abbaye de Senones, à cause du travail de dom Calmet, qui a été publié récemment; elle ne comprend pas dans son sujet les trois chapitres des cathédrales de Metz, Toul et Verdun.

1. *J.-J. Grandville. Œuvre de Grandville.*



Les concurrents sont invités à établir exactement la liste des abbés ou abbesses du monastère choisi, avec la date de leur avènement et de leur mort; à dresser un catalogue des bulles pontificales, des diplômes, des chartes, des pièces de toute nature, tant manuscrites qu'imprimées, qui concernent ce monastère; ils sont priés de renvoyer pour les bulles déjà connues aux *Regesta pontificum romanorum* de Jaffé et de Potthast; pour les chartes ducales, s'il y a lieu, aux catalogues des ducs Mathieu II et Ferry III. Ils éviteront de combler les lacunes que présentent les documents du monastère, en racontant l'histoire générale de la province ou de l'ordre religieux. Ils ne mentionneront que les faits qui touchent le monastère ou qui ont eu une influence directe sur son histoire.

Les mémoires doivent être déposés au secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy, au plus tard le 31 décembre 1895.

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître sous peine d'exclusion.

2° Alsace-Lorraine.

Bulletin du Musée historique de Mulhouse, n° XVIII. Année 1894. Une brochure in-8° de 89 pages, suivi d'un appendice, p. 113-208. — Mulhouse, veuve Bader et Cie.

M. Eugène Waldner nous expose l'histoire de *l'ancienne confrérie des bonnetiers du Haut-Rhin,* dont les archives sont conservées en partie parmi celles de la ville de Colmar. La corporation ne date que de la fin du XVIe siècle ; à l'origine elle comprenait simplement les tricoteurs des États autrichiens, tant sur la rive gauche que sur la rive droite du Rhin. Puis elle s'étendit à tout le pays compris entre les Vosges et la Forêt-Noire. Ses statuts furent à ce moment approuvés par l'empereur Rodolphe le 19 juillet 1605. Mais plus tard, en 1653, les artisans de Strasbourg, ceux des villes de la Basse-Alsace et de Sainte-Marie-aux-Mines sur la rive gauche, de Bade, d'Oberkirch, d'Oppenau, d'Offenbourg, de Gengenbach et de Lahr sur la rive droite, formèrent une corporation à part. Les bonnetiers de Fribourg et tous ceux de la rive droite, demeurés sujets autrichiens, se séparaient à leur tour aux XVIIe et XVIIIe siècles de ceux du Haut-Rhin, devenus français. M. Waldner nous raconte ces faits avec une grande précision; il nous donne d'intéressants détails sur l'organisation de la confrérie, son prévôt, ses douze jurés, ses assemblées, ses armoiries. Il nous dit aussi

comment l'industrie des tricoteurs tomba peu à peu en décadence par l'introduction en Alsace du métier à tisser, et comment l'ancienne corporation, ruinée par de nombreux procès, disparut tout naturellement en 1791, à la satisfaction même des confrères qui ne pouvaient plus davantage supporter la lutte. — Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, la ville de Mulhouse possédait une très précieuse argenterie, qui garnissait les tables aux repas officiels, et qui était conservée avec grand soin dans un caveau secret du Rathhaus. M. Édouard Benner publie l'inventaire de cette argenterie, dressé en 1676 et revu en 1764[1]; il nous donne sur quelques articles de très intéressants renseignements. Lors de la Révolution, la plupart des pièces ont été fondues et converties en monnaie; quelques échantillons seuls ont pu être conservés. — M. Gustave Gide publie les *Menus de quelques dîners servis aux* Waisenvögte *sous l'ancienne République de Mulhouse.* Les *Waisenvögte* étaient chargés de surveiller les tuteurs, d'assister aux inventaires, aux présentations et aux révisions annuelles des comptes de gestion, aux liquidations et décomptes généraux. A chacune de ces opérations, on leur offrait un copieux repas et l'on a conservé les menus de 600 de ces agapes, entre les années 1778 à 1797. Ces menus nous font connaître les plats les plus variés de la cuisine mulhousienne au siècle dernier.

Le volume contient en appendice la suite de la chronique allemande de Mulhouse; nous y lisons le récit des événements de 1467 à 1526.

C. P.

1. *L'ancienne argenterie de Mulhouse.*

CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

Légion d'honneur. — Par décret du 20 avril, est nommé chevalier de la Légion d'honneur, M. Krantz, doyen de la Faculté des lettres de Nancy.

Conseil général des facultés. — Le jeudi 28 mars les professeurs et chargés de cours docteurs de la Faculté des lettres ont procédé à l'élection de deux délégués au Conseil général des Facultés dont les pouvoirs étaient expirés. Sur 12 électeurs 11 ont pris part au scrutin. M. Grucker, professeur de littérature étrangère, et M. Pfister, professeur de l'histoire de l'Est de la France, ont été réélus par 10 voix.

Baccalauréat. — Une session extraordinaire du baccalauréat, 2e partie, s'est ouverte devant la Faculté des lettres le jeudi 28 mars et a été close le vendredi 29. — 17 candidats étaient inscrits dont 16 pour le baccalauréat classique et un pour l'ancien baccalauréat ès lettres. L'unique candidat de la seconde catégorie a été ajourné après les épreuves écrites. Sur les 16 candidats de la 1re catégorie, 4 ont été ajournés après les épreuves orales. Proportion des reçus : 75 p. 100.

Bibliothèque universitaire. — Par arrêté ministériel du 25 janvier 1895, M. Pitet, bachelier ès lettres, pourvu du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire universitaire, est nommé sous-bibliothécaire (2e classe) à la bibliothèque universitaire de Nancy en remplacement de M. Battesti.

Le Gérant,
Ch. Pfister.

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.



NOTES

SUR

LES SEIGNEURS, LES PAYSANS

ET LA PROPRIÉTÉ RURALE

EN ALSACE

AU MOYEN AGE[1]

OBSERVATION

En donnant à ce manuscrit le titre de *notes,* j'en indique et l'origine et la nature. Ce ne sont, en effet, que des notes, prises plus ou moins accidentellement, pendant que, il y a bientôt quarante ans, j'étais occupé à mettre en ordre les archives de Saint-Thomas. Comme à mesure que les notes s'accumulaient, le sujet m'intéressa davantage, je lus quelques livres sur la matière, mais je ne réussis pas à la dominer comme je l'aurais voulu; il aurait fallu, pour cela, une connaissance de l'ancien droit que je ne possède pas. Je ne songeai à classer mes notes et à leur donner une certaine

1. M. Charles Schmidt a laissé dans ses papiers un certain nombre d'études entièrement achevées, faites avec ce souci scrupuleux d'exactitude qu'il poussait si loin. Nous publions ici l'une d'elles avec la permission de son fils, M. Schmidt, pasteur à Paris. Ce travail, comme l'indique l'observation placée au début, date de 1880; M. Schmidt n'a donc pas pu se servir des volumes de M. Fustel de Coulanges sur l'alleu et le bénéfice, publiés plus tard. En revanche, il connaissait fort bien les travaux antérieurs de M. Fustel, comme ceux des écrivains allemands qui ont traité de la formation du village. Il connaissait surtout tous les textes publiés en 1880 et qui nous fournissent des renseignements sur le paysan d'Alsace. Il ne nous appartient pas de dire tout le bien que nous pensons de l'article que nous publions ici; nous tenons seulement à déclarer qu'aucun changement n'a été fait au texte de M. Schmidt; nous nous sommes seulement permis d'ajouter quelques petites notes signées de nos initiales. C. P.

forme, que pour me délasser, après avoir achevé mon *Histoire littéraire de l'Alsace,* et pour que mon travail ne fût pas entièrement perdu; dans l'état où ils se trouvaient, mes petits papiers n'auraient pu servir à personne. Maintenant, au moins, si mon manuscrit tombe entre les mains d'une personne compétente, elle en fera peut-être son profit; et elle le fera sans me critiquer trop vivement, si j'ai commis des erreurs, ou si je propose, comme nouveautés, des choses qu'on avait trouvées bien avant moi.

A la fin du travail, je donne la liste des villages dont on a publié les coutumes; quand je rapporte un fait sans en indiquer la source, celle-ci est le rotule compris dans ma liste.

Strasbourg, 9 mars 1880.

LIVRE Ier

FORMATION DES VILLAGES ET CONSTITUTION DES SEIGNEURIES.

CHAPITRE Ier

ÉPOQUE CELTIQUE ET ROMAINE.

Lors de l'arrivée des Romains en Alsace, le pays était habité par des Celtes. Les déclarations des anciens historiens sur les limites de la Gaule, quelques noms de lieux conservés par les conquérants, deux ou trois mots qui se sont perpétués jusqu'à nos jours dans la langue populaire, des monuments de divers genres, témoignent surabondamment de la présence de la race celtique dans notre province. Les sépultures trouvées près d'un certain nombre de nos villages prouvent que ces derniers avaient été déjà des centres d'habitation. Le genre de vie de la population, ses mœurs, ses conditions sociales ont dû être les mêmes que partout ailleurs où étaient établis les Celtes, peuple essentiellement agricole; mais nous n'avons à cet égard aucun renseignement direct pour l'Alsace, nous ne pouvons que tirer quelques inductions de ce que nous apprend Jules César sur la Gaule. Sans aucun doute, il y a eu, en Alsace, contrée belle et

fertile, de ces gens riches, qui, aimant la vie rurale, recherchaient, pour y fixer leurs demeures, la proximité d'une forêt ou d'un ruisseau[1]; leurs richesses ont dû consister principalement en terres, dont l'exploitation était confiée à des hommes de condition inférieure; malheureusement, la vraie nature des rapports de ces derniers avec les propriétaires nous est encore à peu près inconnue. D'après César, la classe qu'il appelle la *plebs* gauloise, était réduite à la misère par les dettes, par la grandeur des tributs, par l'oppression de ceux qui avaient le pouvoir et la fortune, et qui la traitaient comme des maîtres traitaient leurs esclaves[2]. Ce n'était pas là l'esclavage dans l'acception romaine du mot, mais un état ressemblant plutôt au servage de la glèbe. Peut-être y avait-il aussi chez nous de ces *ambacti,* dont parle encore le grand historien[3]; ils ne paraissent pas avoir été « des tenanciers chargés de corvées et de redevances en nature[4] »; on ne peut y voir que des clients qui, pour s'assurer la protection d'un grand, s'étaient mis à son service en renonçant à leur liberté. L'existence enfin des druides en Alsace est attestée par quelques monuments dans les Vosges, bien que toutes les pierres qui passent pour druidiques soient loin de mériter ce nom[5].

Telles ont été, autant qu'il est possible de le supposer, la population et la situation de l'Alsace avant qu'elle ne fût occupée par les Romains. Nous savons, par les découvertes archéologiques qu'on ne cesse de faire tous les jours, qu'il y a eu des établissements romains, soit à l'endroit même où existent

1. ..... *domicilia Gallorum, qui, vitandi æstus causa, plerumque silvarum ac fluminum petunt propinquitates.* (César, *De bello gallico,* lib. VI, cap. 30.) — Voir sur cette partie le Ier livre du 1er volume de l'*Histoire des institutions politiques de l'ancienne France,* par Fustel de Coulanges, Paris, 1875; — de Valroger, *Les Celtes, la Gaule celtique,* Paris, 1879; — Garsonnet, *Histoire des locations perpétuelles,* Paris, 1879, p. 30 et suiv.

2. César, *De bello gallico,* lib. VI, cap. 13.

3. *O. cit.,* lib. VI, cap. 15. Les *soldurii* de l'Aquitaine (*ib.,* lib. III, cap. 22) étaient des gens de même condition.

4. Laferrière, *Histoire du droit français.* Paris, 1846, t. II, p. 111.

5. On a aujourd'hui entièrement renoncé à l'opinion qui a vu, dans les menhirs, les murs et enceintes préhistoriques, des monuments druidiques. C. P.

aujourd'hui nos villes et nos villages, soit dans le voisinage immédiat de ces lieux ; presque partout, on a signalé des vestiges de constructions ou déterré des médailles, des ustensiles, des sculptures, des sarcophages. On doit donc admettre que le pays a été très habité ; il était traversé par de grandes voies militaires et par des routes vicinales; il y avait des aqueducs, des *castella,* des bâtiments consacrés au culte ; aux environs de Strasbourg stationnait une légion, qui a laissé dans le sol de nombreux monuments, témoins de son long séjour.

Mais on ne connaît que fort peu de localités désignées par des noms romains ; on ne sait rien non plus de positif sur la condition de la population alsacienne sous la domination romaine. Nos plus anciens documents sur l'état des personnes et des terres ne remontent pas au delà du VIIe siècle. Pour les temps qui précèdent cette date, on en est encore ici réduit à des conjectures, fondées sur des analogies.

La population était composée, comme l'indique la nature des choses, d'éléments celtiques et romains, auxquels vint se joindre de bonne heure un contingent germanique assez considérable. D'après les principes romains, la conquête aurait dû avoir pour effet de priver les anciens habitants de leurs terres ; il est probable toutefois que l'Alsace n'eut pas à subir un traitement plus dur que le reste de la Gaule, dont les indigènes ne furent pas dépossédés de leurs biens ; chez nous aussi, ils durent garder, les uns la propriété, les autres l'usufruit des fonds qu'ils cultivaient. Les Romains disséminés dans les campagnes ont été, outre les fonctionnaires, peu nombreux du reste, des colons militaires, des vétérans auxquels on avait assigné quelques champs. Ces colonies étaient organisées d'après les mêmes lois précises, qui régissaient cette matière partout dans le monde romain. On avait dû faire en Alsace une répartition, *sortitio,* des terres, par le ministère d'une commission *agris dandis, assignandis;* à chaque participant les *agrimensores* avaient attribué une portion de ce qui n'était ni réservé à l'usage public ou au domaine impérial, ni laissé aux anciens

propriétaires. Les lots, tirés au sort, devenaient la propriété de ceux qui les recevaient, mais on ne les recevait qu'à la condition de rester au service de l'État; les terres distribuées aux vétérans formaient ainsi une sorte de bénéfices militaires; on les tenait à titre de location perpétuelle, au lieu de les posséder comme des domaines libres. Dès le milieu du IVe siècle, l'emphytéose, ayant pour but « l'amélioration du sol et la mise en valeur des terres incultes », était la forme la plus importante et la plus générale des concessions dans le monde romain; les législateurs espéraient arrêter par là la désertion des campagnes et la ruine croissante de l'agriculture[1]. Les vétérans, ayant besoin de colons, gardèrent ceux qu'ils trouvèrent établis; c'étaient en partie des habitants d'origine gauloise, en partie des barbares, transplantés dans la province; leurs nouveaux maîtres leur laissèrent les terres aux conditions auxquelles ils les avaient reçues eux-mêmes; ils en firent des emphytéotes, avec défense de quitter le sol, mais avec le droit de l'exploiter contre une redevance. Ces colons, dont la condition tenait le milieu entre celle de l'homme libre et l'esclavage romain, étaient de vrais fermiers héréditaires, seulement ils l'étaient par nécessité et non en vertu de contrats.

En exceptant les fonctionnaires, les légionnaires et les vétérans, le nombre des Romains et des Latins établis en Alsace n'a pu être que très restreint; les Italiens n'ont guère eu l'habitude de se transporter et de se fixer, pour leur seul agrément, au delà des Alpes. Il pourrait donc paraître surprenant que, dès le Ve siècle, notre population indigène fût devenue romaine de mœurs et qu'elle eût donné à ses divinités nationales des noms romains, s'il n'avait pas été naturel que la civilisation supérieure s'imposât, de même que dans toutes les autres parties de la Gaule, à une race intelligente, élevée déjà au-dessus de la barbarie. Les grands propriétaires ont été presque tous de ces Gallo-Romains, qui avaient adopté les

1. Garsonnet, *o. cit.*, p. 151.

coutumes des conquérants; ils possédaient chacun une ou plusieurs *villæ,* dans l'une ou l'autre desquelles ils avaient des demeures dans le style romain ; les thermes, les restes de mosaïques et de peintures murales, que çà et là on a déterrés, ont appartenu sans doute à de pareilles habitations. Une partie des domaines était exploitée par les *maîtres* eux-mêmes au moyen de serfs ; d'autres terres étaient cédées à des colons, qui passaient pour libres, mais qui étaient attachés au sol en qualité d'*hommes* du propriétaire[1]. Ces domaines toutefois ne formaient pas des *latifundia* aussi vastes que ceux de l'Italie ou de la province d'Afrique, dont l'étendue, trop grande pour pouvoir être utilement cultivée, a été une des causes de la décadence de l'Empire.

Il faut rappeler enfin que de bonne heure il y a eu en Alsace une nombreuse population germanique. A diverses reprises, les Romains avaient transporté sur la rive gauche du Rhin des troupes de prisonniers, formant parfois des tribus entières. A ces immigrants forcés vinrent se joindre de temps à autre des bandes, poussées soit par le goût des aventures, soit par le besoin de chercher des moyens de subsistance qu'ils ne trouvaient plus dans leur patrie ; beaucoup de ces bandes, après avoir ravagé l'Alsace, furent vaincues et repoussées, mais quand l'Empire ne fut plus en état de défendre ses frontières, il en vint d'autres, qui s'établirent sur des terres vacantes, en se soumettant aux lois romaines; d'autres se mirent comme colons au service des propriétaires. Beaucoup de Germains, en outre, étaient enrôlés, sous le nom de *læti,* dans les troupes impériales et assimilés aux vétérans ; ils avaient reçu des biens, à charge de prendre les armes en cas d'agression. D'autres encore servaient comme fédérés ; il arriva même, vers la fin du IVe siècle, un moment où les armées n'étaient presque plus composées que de ces *læti* et de ces fédérés barbares. Déjà au Ier siècle, la population d'origine germanique avait été si con-

1. On trouve déjà dans les lois romaines les expressions *dominus* et *homines vestri*. (Fustel de Coulanges, *o. cit.*, p. 222.)

sidérable, qu'on avait pu donner aux contrées longeant la rive gauche du Rhin le nom de Germanie cisrhénane; plus tard on avait divisé celle-ci en deux provinces, dites la Germanie première et la Germanie seconde; c'est à la première qu'appartenait l'Alsace.

CHAPITRE II

PÉRIODE GERMANIQUE.

§ 1. — Occupation définitive de l'Alsace par les Germains.

Pas plus en Alsace que dans d'autres pays de l'Occident, la domination romaine ne fut renversée par la force des armes; elle s'éteignit, elle cessa d'exister. Les chefs germaniques, qui avaient commandé les armées sous l'autorité des empereurs, s'emparèrent de l'administration et de la justice, sans qu'on s'y opposât, sans qu'on parût même s'en apercevoir; ils finirent insensiblement par gouverner en leur propre nom. L'occupation définitive de l'Alsace par les Germains ne fut donc pas l'effet d'une conquête, à la suite d'une guerre dont l'histoire ne sait rien; amenée par les circonstances, à mesure que l'Empire s'affaiblissait, elle s'accomplit sans troubler les conditions de la vie sociale, sans bouleverser la législation existante; les habitants d'origine celtique ne furent pas plus asservis ni dépossédés qu'ils ne l'avaient été par les Romains, et ceux de ces derniers qui restèrent dans le pays, ne furent pas forcés de se soumettre à des lois nouvelles.

Comme les Germains ne s'étaient pas établis comme conquérants, mais comme alliés ou comme colons, la population gallo-romaine n'avait aucun motif de leur être antipathique. Les races se mêlèrent par des mariages, d'où ne pouvait sortir qu'un peuple participant des qualités de chacune d'elles. Si les Germains obtinrent une certaine prépondérance, ils la

durent moins à leur nombre qu'à l'ascendant de leurs chefs, successeurs incontestés des autorités militaires et civiles de l'Empire. Suivant une tradition, peu authentique, il est vrai, mais non contraire à la vraisemblance, les premiers évêques de Strasbourg auraient été des Romains ou des Gallo-Romains, Amandus, Justus, Maximin, Valentin, Solarius; le premier qui porte un nom franc, Arbogast, a été contemporain de Dagobert Ier (entre 622 et 638). C'est vers cette même époque que l'on ne rencontre plus en Alsace que des noms allemands, tant d'hommes que de lieux ; ils supposent l'emploi usuel de la langue, et non seulement les hommes libres, mais leurs serfs, descendants de Celtes ou de Romains, sont invariablement appelés de noms tudesques[1] : preuve manifeste de la disparition des anciens souvenirs. Aucun document ne nous révèle ce qui se passa chez nous aussitôt après la cessation du régime impérial; on se trouve, tout d'un coup, transporté, au VIIe et au VIIIe siècle, au milieu d'une population fixée au sol et habitant de nombreux villages; il y a partout des routes, des champs, des vergers, des vignes, des pâturages, il y a des domaines constitués, des propriétaires de *villæ*, des tenanciers et des serfs. Sous ce rapport, la situation était encore la même que sous les Romains. Outre les terres cultivées, on trouvait encore dans le pays de vastes étendues couvertes de forêts, des terrains incultes, des marécages, des sables stériles. Beaucoup de ces terres sans maître furent occupées par des chefs germaniques qui, comme nous le dirons plus bas, les partagèrent avec leurs gens. Celui qui devenait propriétaire d'un domaine déjà exploité, en gardait les colons, qui ne changeaient ainsi que de maître sans changer de condition; ils durent se montrer peu sensibles à ce changement, par lequel leur état social n'était ni aggravé ni amélioré. Bien des choses introduites par les Romains et devenues des habitudes furent ainsi conservées;

1. Dans les *Traditiones Wizenburgenses*, on rencontre quelques noms latins, mais ce ne sont que des noms bibliques ou de saints, qu'avaient adoptés les religieux de l'abbaye.



les Germains les adoptèrent, en y mêlant parfois quelques-unes de leurs propres coutumes, mais ils ne modifièrent ni les principes généraux qui régissaient la propriété et son usage, ni la délimitation de la terre cultivable telle qu'elle existait. Quant aux rois, ils s'adjugèrent les anciennes terres domaniales ; le fisc romain devint le fisc royal des Mérovingiens et des Carolingiens.

§ 2. — Noms des villages.

Dès le VII[e] siècle nos villages paraissent avec des noms allemands, dont la plupart sont formés de noms d'hommes. Comme rien n'est moins admissible qu'une extinction totale des familles gallo-romaines, il faut croire que plus d'un de ceux dont les noms se retrouvent dans les dénominations des villages, a été le descendant germanisé d'un ancien propriétaire et qu'à la *villa,* dont il avait hérité de ses ancêtres, il a donné son nom nouveau. D'autres villages furent appelés d'après des Germains, fondateurs de colonies ; le premier occupant devenait le propriétaire libre, le *dominus* de ce qu'il s'appropriait, et la terre où il s'était fixé fut désignée par son nom. On faisait de même quand on reconstruisait un village qui, pendant quelque invasion d'aventuriers, avait été saccagé. La *villa Gundwino* (aujourd'hui Gunstett[1]), mentionnée dans les chartes de 699 et 715, était ainsi appelée d'après un certain Gundwin, dont le fils, Ermbert, avait établi non loin de là le village d'*Ermenbertovillare*[2]. En 718, Chrodoin donna à l'abbaye de Wissembourg, entre autres biens, ce qu'il possédait à *Actulfovillare, quam ego de novo edificavi*[3]. Aginon fonda *Aginonivilla* (Hegeney, près de Haguenau[4]) ; en 786 son fils Engelbert le céda, comme étant son héritage, à la susdite abbaye[5]. Ces exemples suffiront

1. Gunstett, canton de Wœrth.
2. *Tradit. Wizenb.*, p. 196, 208, 216, 231.
3. *O. cit*, p. 183.
4. Canton de Wœrth.
5. *O. cit.*, p. 88.

pour justifier notre opinion que les villages, tels que *Eckeboldisheim* (Eckbolsheim), *Lingolfisheim* (Lingolsheim), *Liupoldesheim* (Lipsheim), *Tunginisheim* (Dinsheim), *Gundoldesheim* (Gundolsheim), *Otmaresheim* (Otmarsheim), et cent autres dont il serait trop long de donner la liste, doivent leurs noms à ceux qui, à un titre quelconque, en ont été les maîtres. Du nombre de ces derniers ont aussi été les rois des dynasties mérovingienne et carolingienne; ils ont possédé en Alsace des *villæ* royales, Kirchheim, Marlenheim, Erstein, Sermersheim, etc. Pendant plusieurs siècles les souverains allemands furent propriétaires d'un assez grand nombre de localités pareilles; tantôt ils les concédèrent à l'évêque ou à une maison religieuse, tantôt ils les engagèrent ou les donnèrent en fief à des nobles.

En latin le terme le plus fréquent pour désigner un village de cette époque a été *villa;* en effet, le village germanique primitif n'a pas été autre chose que la *villa* gallo-romaine, une maison rurale avec ses dépendances, entourée des habitations des colons. Au lieu de *villa,* on rencontre aussi *villare,* mot qui dans ce sens n'avait pas été usité dans la langue classique; on n'avait connu *villaris* que comme adjectif de *villa* [1]; dans la basse-latinité *villare* paraît de bonne heure comme synonyme de *villula,* ferme isolée, petit hameau, ou bien comme identique avec *villa*. En allemand on en fit *Wilre, Wiler* (*Weiler*), qui se trouve souvent comme terminaison d'un nom de lieu commençant par un nom d'homme : *Bodoldeswilre* (Balschwiller), *Rapertivilare* (Reipertswiller), *Ratrammesvilare* (Ratzwiller), etc. D'autres termes, plus fréquents encore, sont *heim,* vieux allemand pour domicile, et *dorf,* la forme germanique la plus ancienne pour village [2]. Dans l'origine, ces diverses dénominations étaient employées chez nous indifféremment pour la même localité : *Biberesheim* ou *Biberesdorf, Bruningovilla* ou *Bruningesheim, Gerbricovillare* ou *Gerlaichesdorf,* etc.

1. *Villares gallinæ*, poules élevées dans la villa. (Pline, *Hist. Nat.*, X, 41, 57.)
2. Graff, *Sprachschatz*, t. 4, p. 946; t. 5, p. 224.

Les Germains, qui venaient en Alsace pour y chercher une patrie nouvelle, ne se fixaient pas toujours près d'un ancien village de la période romaine. Bien souvent ils s'emparaient d'un terrain vague pour le cultiver, ou d'une portion de forêt pour la défricher; ce terrain, qu'ils prenaient *de deserto, de eremo,* ils l'entouraient d'une clôture; pour l'exploiter, ils attiraient des colons, ou établissaient comme tels les gens qu'ils avaient amenés avec eux. Le nom qu'on donnait à la partie prise sur le désert était *adprisio, captura,* en allemand *Bifang,* de *befangen,* enfermer, enclore. Celui qui se l'était appropriée en restait le propriétaire héréditaire. La loi bavaroise autorisait ces prises; les rois, depuis qu'ils se considéraient comme ayant le domaine du *desertum,* les permettaient de même; ils défendaient de troubler en leur possession ceux qui les avaient opérées « pour faire porter à la terre des fruits »[1]; ils comprenaient la nécessité de protéger et de développer l'agriculture. Plus d'une fois, ces propriétés gardèrent le nom de *Bifang,* qui rappelait leur origine. En 1268, le margrave Henri de Hachberg vendit aux johannites de Rhinau un grand *prædium* à Diebolsheim, *vulgariter nuncupatum in dem Bifang*[2]. Ailleurs le *Bifang* primitif paraît avoir été morcelé, mais la qualification demeura attachée à l'ensemble des champs; dans chacune des deux banlieues de Bettenhoffen et de Kilstett, qui se touchent, il y avait encore au XIVe siècle un canton rural appelé *der Bifang;* dans les premiers temps, les deux n'avaient formé évidemment qu'un seul domaine[3].

Des domaines du même genre ont été désignés quelquefois par le nom de *Haftung.* Ce terme, qui est rare dans notre province, ne peut venir que de *haften,* être attaché, tenir à

1. En 724 Thierry IV confirma à l'abbé de Marmoutier une terre, *quam de deserto... preoccupaverat.* (*Als. dipl.*, t. 1, p. 29.) — Une *captura* mentionnée dans une charte de Fulde de 801; une autre de 812: *ipsam capturam nominamus Theotricheshus et Engilrihes*; ce dernier la donna à l'abbaye de Fulde. (*Traditiones fuldenses*, p. 72, 106.) — Capitulaires de 815, c. 3 et de 844; *Capit.*, éd. Baluze, t. 1, p. 551 [Borétius, I, p. 261]; t. 2, p. 27.

2. Archives de Basse-Alsace.

3. *Im Bifang*, plusieurs fois aussi dans la Haute-Alsace. Stoffel, 1re édit., p. 16.

quelque chose. En 820, le comte Hugues, faisant un échange avec l'abbaye de Wissembourg, lui donna entre autres tout ce qu'il possédait *in villa Brunnon* (Niederbronn), *excepta illa ecclesia et illa haftunna*[1]; il se réservait l'église et une *haftunna*, c'est-à-dire une *Haftung*, un grand corps de biens contigu. On retrouve le mot dans le même sens à Weyersheim et à Geispolsheim[2].

Enfin, il y a le terme de *colonia*, pour désigner une propriété composée de champs, de prés, de vignes, et cultivée par des colons; le mot devint synonyme de manse[3].

C'est au milieu d'un pareil domaine, pris sur le désert, que celui qui se l'était approprié, établissait soit sa demeure, soit une simple ferme, *curtis*, *grangia*, pour l'exploitation. Autour de la maison du maître, ou autour de sa ferme, s'élevèrent successivement les cabanes des colons et les huttes des serfs; c'est ainsi que se formèrent de nouveaux villages et qu'on peut expliquer les noms locaux qui se terminent par *husen* et *hofen*[4].

1. *Trad. Wizenb.*, p. 74.

2. Dans les *Tradit. fuld.*, p. 85, on trouve de même : *donamus... exceptis vero haftunnis*. — *Haftunga*, *captivitas*. Graff, t. IV, p. 748; *obligatio*, *arrestum*, *arrha*. Haltaus, *Glossarium germ. medii ævi*. Leipz., 1758, f°, p. 738. Appliqué à une terre, le mot doit avoir eu un autre sens. Ducange, t. 3, p. 614, l'explique par *certus ac determinatus agri modus*; de même Grimm, *Rechtsalterthümer*, p. 535, note. Graff, t. IV, p. 743, a le subst. *Haftûn* (abl.), *connexione*; le verbe est *haften*. — *Ein Matte, heisset die Haftunge*, Weyersheim, XVIIIe s., 1317; *in der Hofftunge*, Geispolsheim, 1430, estropié in der *Hefftunde*, 1453.

3. Formules de Marculphe. *Capitul.*, éd. Baluze, t. 2, p. 390, 400. — *Tradit. fuld.*, p. 39, etc.

4. Comp. ci-dessus, p. 367, note 1, la *captura* dite *Theotricheshus*, maison où demeure Théotrich. — *Husen*, *Hausen* avec noms d'hommes : *Buotzoldes husa* (Bosselshausen), *Luitoldeshusa* (Lixhausen), *Willingeshusen* (Wilshausen), etc. D'autres *Hausen* sont dénommés d'après leur situation : Harthausen, Mülhausen, Mittelhausen, Nordhausen, Osthausen, Sundhausen, Westhausen. — *Gunterhusen*, 1292, dans la banlieue de Bossendorf, *curtis Gutenhusen*, 1232, près de Rosheim, *Liebenhusen*, 1345, dans la banlieue de Rosenwiller, *Meinartzhusen*, 1272, dans celle de Dahlenheim, étaient restés de simples fermes.

Hofen avec noms d'hommes : *Adelhardeshoven* (Adelshofen), *Brunichoven* (Brinighofen), *Gumprehtshoven*, *Guntershoven*, etc. — *Künigeshoven*, *curia regis*, ancienne *villa* royale; *Pfaffenhoven*, fondé par un chapitre ou une abbaye. — Osthofen, 775, Westhofen, 739, Sundhofen. — Simples fermes : *Appenhoven*, 1292, dans la banlieue

D'autres villages furent désignés d'après des particularités de leur situation sur une colline ou dans une vallée, près d'un ruisseau, d'une source, d'une forêt, d'une chapelle, d'une église, etc.[1].

§ 3. — Partage des terres.

Jusqu'ici nous n'avons considéré les villages qu'au point de vue de celui qui en était soit le propriétaire par héritage, soit le fondateur, et qui leur avait donné le nom. Ce *dominus* avait gardé, avons-nous dit, les colons indigènes établis sur le sol ou, à défaut de ceux-ci, il en avait appelé d'autres. Mais plus d'un, appartenant à une race germanique transrhénane, n'était venu en Alsace qu'accompagné de ses fidèles ; quelle est la part qui fut assignée à ces derniers, qui passaient pour hommes libres, malgré la dépendance qu'ils avaient acceptée à l'égard de leur chef? Suivant quelques auteurs, la possession et l'ex-

de Bergbietenheim ; *Grevenhoven*, 1369, dans celle de Kurtzenhausen ; *Waldeneshova*, xe siècle, *Waldonis curia*, 1144, dans celle de Singrist.

Quelques noms de villages sont formés avec *Stat*, *Stette*, lieu d'habitation : *Bardestat* (Berstett), *Selestat*, *Rinstett* (Richstett), *Hatztat*, etc.

Villages fondés par les évêques : *Bischovisheim* (Bischheim), *Bischovesholz* (Bischholz), *Bischoviswilre* (Bischviller et Bischwihr).

Le plus ancien nom donné aux habitations villageoises germaniques a été *Bur* (Graff, t. III, p. 18), plus tard il fut réservé aux cabanes des serfs, tandis que les maisons des hommes propres et des colons reçurent la dénomination de *Hof*, *curtis*, cour, comprenant l'ensemble des bâtiments nécessaires à la vie agricole. *Bur* se conserva en Alsace dans la composition de quelques noms de hameaux et de villages : *Illebure* (Illkirch), *Eckesrbure*, *Betebure* ; par ce dernier terme on entendait une chapelle, un petit oratoire, élevé au milieu des champs ; quand autour de l'édifice se furent groupées quelques maisons, celles-ci gardèrent tout simplement le nom de *Betebure* ; il y en a plusieurs en Alsace. *Hofen* et *Buren* (canton de Soultz-sous-Forêts), appartenant jadis au chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune, doivent s'expliquer sans doute par fermes des colons et cabanes des serfs. Le mot *buron* est encore usité dans quelques parties de la France pour maison de paysan. En Champagne, il y a un village Bura (1135, *Bura*) et deux Burey.

1. Rivières et sources : Andlau, Scherviller, Breitenbach, Bruchbach, Dieffenbach, Hagenbach, Luterbach, etc. Altbrunn, *Baldaburne* (Balbronn), Brunstatt, *Burne* (Nieder- et Oberbronn), Burnhaupt, Kaltenbrunn, etc. Collines et montagnes : *Hugesbergen* (Hausbergen), Bergheim, Heiligenberg, etc. Bois et forêts, essarts, nature du terrain : *Birke* (Birkenwald), *Eichahe* (Eichhofen), Jungholz, Kastenholz, etc. *Ottenrode* (Ottrott), *Gerüte* (Gereuth), Grendelbruch, Gries, Riedheim, Sand, les divers Soultz. Églises : Altkirch, Feldkirch, *Helfradeskirche* (Helfrantzkirch), Singrist, en latin *Signum Christi*, etc.

ploitation de la terre étaient réglées, dans les sociétés primitives, d'une façon partout identique; la propriété collective a précédé la propriété individuelle; dans quelques contrées, fort éloignées les unes des autres, elle a été la forme la plus ancienne; çà et là elle est même en usage encore aujourd'hui[1]. Ce principe peut être vrai quand il s'agit de sociétés réellement primitives, mais à l'époque dont nous parlons il n'y avait plus en Alsace de société de ce genre. Les Germains, en occupant définitivement le pays, y avaient trouvé un ordre de choses régulier, auquel ils s'étaient soumis et habitués quand avait encore duré la domination romaine; celle-ci ayant cessé, ils ne firent pas table rase, ils se bornèrent à se substituer aux anciens maîtres, en adoptant les bénéfices d'une civilisation plus avancée. Néanmoins on a soutenu que les premières agglomérations d'habitants germaniques de la campagne ont été chez nous des associations, qui ont eu en commun l'usage de toutes les terres comprises dans leurs marches (*Markgenossenschaften*). Mais, outre qu'on a singulièrement exagéré l'importance de ces associations, sur lesquelles, au fond, on n'a que fort peu de renseignements positifs, on n'a tenu aucun compte de ce qui avait existé chez les Celtes et chez les Romains; on a raisonné d'après l'ancienne hypothèse d'une invasion et d'une conquête, qui auraient mis au pouvoir des Germains un pays presque inhabité et n'ayant aucune tradition. On sait combien cette hypothèse est contraire à la réalité des faits. La seule chose vraie, c'est que les Germains ont introduit en Alsace l'idée de la *Mark;* peut-être même serait-il plus exact de dire qu'ils n'en ont apporté que le mot, une démarcation des terres dépendant d'une *villa* n'ayant pas été une nouveauté. Quoi qu'il en soit, l'usage commun de certaines parties de la marche ne saurait être contesté; mais il est tout aussi incontestable que chacun de ceux qui y participaient a

1. De Laveleye, *Les Formes primitives de la propriété* (*Revue des Deux-Mondes*, 1872, *passim*).

eu à sa disposition une part de propriété individuelle[1]. Les Germains ont eu la coutume de se réunir en bandes guerrières; celles-ci se donnaient des chefs, qu'elles suivaient dans les combats et avec lesquels elles se fixaient là où ils s'arrêtaient pour s'établir. Quand dans une *villa* romaine abandonnée on trouvait des habitants, colons de l'ancien propriétaire, on ne songeait ni à les expulser, ni à les dépouiller; dans quel intérêt les aurait-on chassés d'un sol qu'ils cultivaient mieux que n'auraient pu le faire les nouveaux venus, étrangers encore à la vie agricole? Mais toutes les terres n'étaient pas encore livrées à la culture, de grandes étendues attendaient encore le travail de l'homme pour être fécondées. Soit près d'une *villa* dont un Germain prenait possession, soit là où il opérait sa *prise* et fondait sa colonie nouvelle, il trouvait de quoi récompenser la fidélité de ses compagnons; il ne s'emparait d'aucun fonds qui avait son maître; ni les Francs, ni les Alémans n'ont procédé à un partage des propriétés privées, ils ne les ont pas englobées davantage dans une propriété commune de la marche. La preuve qu'outre l'*Almend* il n'y a pas eu de propriété commune est fournie par les lois barbares elles-mêmes; il est parlé de bornes, *termini*, des biens particuliers, on prévoit des contestations au sujet de ces bornes, on prend des mesures contre ceux qui empiètent sur le pré, le champ, l'essart d'un voisin; les *consortes*, les *commarchani*, mentionnés dans les lois, ne sont pas des gens qui ont avec d'autres la cojouissance de terres différant du communal proprement dit, ce ne sont que les habitants d'une même marche, partout les lois supposent le sol cultivé partagé entre des propriétaires divers[2].

1. Inama-Sternegg, *Die Ausbildung der grossen Grundherrschaften während der Karolingerzeit.* Leipz., 1878, p. 6, 12 et suiv.

2. *Si quis dum arat, vel plantat vineam, terminos casu non voluntate evellerit..... Quotiescumque de terminis fuerit orta contentio... Lex Bajuv.*, tit. XI, cap. 2, 3. *Capitul.*, t. 1, p. 123. — *Si quis homo pratum vel agrum vel axartum alterius, contra legem malo ordine invaserit et dicat suum esse... Ib.*, tit. XVI, cap. 1, § 1; *o. cit.*, p. 133. — *Ille homo qui hoc testificare voluerit, commarchanus debet esse. Ib.*, tit. XVI, cap. 1, § 1. *L. cit.* — « Les lois franques, dit M. Fustel de Coulanges, t. 1, p. 460, ne sont pas faites pour une troupe vivant en commun, mais pour une société où l'indi-

Nous n'avons aucun texte sur la manière dont fut faite en Alsace la répartition entre les fidèles des chefs. D'après César et Tacite, les anciens Germains faisaient chaque année des partages de la terre cultivable; leurs chefs distribuaient les lots soit entre les familles, soit aux membres de la communauté suivant leur rang ou leur dignité; chacun n'avait la jouissance de son lot que pendant un an, après quoi on lui en assignait un autre[1]. Pour expliquer cette coutume, il faut admettre que, selon la nature du sol, les parts étaient de valeur diverse et qu'on avait établi un roulement afin de ne pas créer de privilèges[2]. Dès le VI[e] siècle, ce mode, possible avant le contact des Germains avec le monde romain et notamment avec la Gaule romaine, fit place à un autre, plus conforme aux besoins d'une population devenue sédentaire. On ne paraît avoir retenu que le principe, dont parle Tacite, de faire la répartition *secundum dignitatem*, principe qui, du reste, était aussi celui de la législation romaine; on ne détermina pas uniformément des parts égales pour tous, on partageait suivant la richesse ou la position des compagnons du chef; ce n'est qu'à ceux qui étaient de condition égale qu'on destinait des parts égales. Ces lots ont-ils été tirés au sort? Il est des savants qui en doutent. On sait toutefois qu'en bien des occasions les Germains, même après leur conversion au christianisme, ont eu l'habitude de consulter le sort; il faut ajouter

vidu vit et possède isolément... Si la terre était en commun, les lois ne régleraient que des partages de jouissance; ce qu'elles constituent, au contraire, c'est toujours la propriété individuelle. »

1. Les Germains « *agriculturæ non student, ...neque quisquam agri modum certum aut fines habet proprios, sed magistratus ac principes in annos singulos gentibus cognationibusque hominum, qui una coierint, quantum, et quo loco visum est, agri attribuunt, atque anno post alio transire cogunt* ». (César, *De bello gallico*, lib. VI, cap. 22.) César ajoute les diverses raisons qu'on donnait pour expliquer ce système. — « *Agri pro numero cultorum, ab universis in vices occupantur, quos mox inter se, secundum dignationem, partiuntur; facilitatem partiendi camporum spatia præstant. Arva per annos mutant, et superest ager.* (Tacite, *Germania*, cap. 26)

2. Garsonnet, p. 44, 516. De Valroger, p. 98 et suiv. De pareils partages périodiques entre les membres d'une commune se faisaient encore, jusque dans les temps modernes, dans quelques contrées de la Hollande, de l'Allemagne et de la Suisse. (Garsonnet, p. 575 et suiv.)

que là encore la coutume germanique était d'accord avec la pratique romaine; c'est par un partage au sort que, dans les provinces conquises, on avait attaché au sol les vétérans chargés de le défendre[1]. Chez les Germains le tirage avait lieu pour les portions de grandeur égale, qui devaient échoir à des hommes de condition égale. On connaît des localités où cet usage, quand la commune faisait l'acquisition de nouvelles terres, s'était conservé jusqu'au XVI[e] siècle[2].

Après le premier partage on n'en fit plus d'autre, excepté parfois pour quelques terrains restés communaux; chacun garda son lot comme propriété libre et individuelle; il formait sa *sors*, sa *portio*, son *Lüs* (*Loos*)[3], pièce d'une grandeur déterminée, pouvant servir de champ ou de pré. En 730, Théodon vendit au convent de Murbach sa *portio* dans la marche de Hamarisstad (près de Neuf-Brisach) pour trente sous[4].

Dans une charte de 828, concernant l'abbaye de Schwarzach, il est parlé d'une *sors una* à Meistrazheim et de *sortes duæ* à Freistett (pays de Bade); dans une de 847 on mentionne quatre *sortes* dans le *pagus* de la Sarre[5]. Dans beaucoup de banlieues de l'Alsace il a existé au moyen âge, et encore plus tard, des champs appelés *die Lüsse, in den Lüssen;* on avait même conservé le terme comme nom d'une mesure, particulièrement pour les prés: *unum luz prati,* Ingenheim 1271; *duæ partes prati quæ dicuntur luzze, ein halp luzze mit matten,* Truchtersheim, XIV[e] siècle, etc. Dans un document de 1351, relatif à des biens à Mommenheim, on lit: *ein lüs ist ein mannesmatte;* ce passage est important, en ce qu'il semble révéler la

1. Comp. Ducange, t. 6, p. 305.

2. En 1586, la commune de Thôss, dans le canton de Zurich, ayant acheté des terrains en nature de champs, de prés et de bois, les partagea *wie es das Losz jedem geben hat.* (*Weisthümer,* t. I, p. 132.) — Garsonnet, p. 46, admet aussi le tirage au sort des lots.

3. *Si quis in sortem alterius fuerit ingressus... Lex Ripuar.,* tit. LX, cap. 5. *Capitul.,* t. 1, p. 45. — *Terra, quam pater ejus sortis jure possidens, mortis tempore reliquit... Lex Burgund.,* tit. XIV, cap. 5. — *Portio quod* (sic) *in villa illa... habuisse visus est.* Form. de Marc. *Capitul.,* t. 2, p. 390.

4. *Als. dipl.,* t. I, p. 13.

5. Grandidier, *Hist. de l'Ég. d'Als.,* t. 1, p. CLXXXVII. — *Tradit. Wizenb.,* p. 191.

contenance d'un lot : une *mannesmatte* était un pré qu'un homme pouvait faucher en un jour. Si l'on juge par analogie, un *champ* formant un lot a dû correspondre à ce qu'on appelait un *jurnale*, c'est-à-dire un arpent qu'on pouvait labourer en un jour avec un seul attelage. Je ne crois pas me tromper en voyant dans cet emploi permanent du mot *Lüs* un souvenir de l'ancien partage des terres ; les principaux d'entre les fidèles d'un chef avaient reçu chacun, selon sa dignité, plusieurs de ces lots, chacun des autres n'en avait tiré au sort qu'un seul. Certains *Lüsse* avaient même gardé les noms des propriétaires : à Achenheim on trouvait des *Zoter Lüsse*, à Melsheim des *Golderates Lüsse*. Il y a plus : quiconque a parcouru l'Alsace a remarqué des cantons ruraux, divisés en bandes parallèles, de longueur et de largeur égales ; qu'est-ce, sinon les anciens *Lüsse?* Ils présentent une image frappante de la répartition primitive ; après plus de douze siècles, et malgré les changements de propriétaires, la disposition et les dimensions de ces champs n'ont pas varié un seul instant[1].

On voit ainsi que dès la période mérovingienne la propriété privée était établie chez les Germains habitant l'Alsace. Dans l'origine, ceux qui ont reçu des lots sont des hommes libres, pouvant librement disposer de leur portion ; à la différence des simples colons, ils n'ont pas seulement la jouissance de leurs terres, ils en ont la propriété, tout en restant dans une certaine subordination à l'égard de leur chef, devenu le *dominus*, le seigneur de la colonie ou de la *villa*.

§ 4. — Marche. — Finage.

La *villa* formait le domaine, *prædium, allodium,* de celui qui l'avait établie ou qui la possédait comme patrimoine venant de ses pères. Les villages, comme centres d'habitation,

1. Ces terres ont été souvent partagées entre les habitants d'un village à une époque relativement récente, au détriment des biens communaux. Il en a été ainsi, par exemple, à Beblenheim pour les champs du canton dit *Sebloch*. C. P.

étaient encore peu considérables; tout autour se trouvaient des fermes isolées ou de petits hameaux, *villulæ*, *Wiler*, qui dépendaient du même seigneur que la *villa*. On pourrait citer un grand nombre de ces hameaux situés non loin des villages dont ils faisaient partie ; les uns étaient simplement désignés par *der Wiler*, d'autres portaient le nom d'un homme, d'autres encore rappelaient une particularité locale[1].

Tout l'ensemble du *prædium* était délimité par des bornes diverses; des fossés, des pierres, des arbres portant des incisions, des chemins, des rivières marquaient les confins. La *Lex Baiuvariorum* suppose cet usage comme établi depuis longtemps[2]. Il ne s'agissait pas encore d'une banlieue, on ne voulait qu'indiquer les limites d'une propriété. Ces limites constituaient le finage, *finis*, dont le synonyme était *marca*, *Mark*; on sait que le sens primitif de ce mot a été frontière. Comme jadis en Germanie c'étaient les forêts qui avaient formé la limite des populations, parsemées avec leurs cultures dans les clairières, on leur avait donné quelquefois plus spécialement le nom de *Mark*; dans cette acception, le nom ne subsista en Alsace que pour les grandes marches forestières, dont nous parlerons plus bas, et avec lesquelles il ne faut pas confondre les marches qui paraissent si souvent dans nos documents du VIIIe et du IXe siècle; là le mot *marca* est pris généralement pour *finis*, lors même qu'aucune forêt ne formait la limite; souvent même la *marca* est identifiée avec la *villa*: *in fine vel in marca Wiccobrocho*, 743; *quod in ipsa fine vel in ipsa marca visus sum habere*, 741; la *villa* de Wasselonne avec tout ce qui est situé *in ipsa marca*, 754; *in marca Franchenheim*, 774;

1. *In villa nuncupante Gerireshusa seu et in marca quæ dicitur Semheimeromarca, quantumcumque in ipsa villa vel in ipsa marca seu in ceteris villulis circumiacentibus de proprietate habere dinoscor*, 830. (*Tradit. Wizenb.*, p. 160.) Dans la Basse-Alsace je connais près de trente banlieues avec des biens dits *bi dem Wilre*. Il y avait à Imbsheim un Bruckwiler, à Hohwiller un Gumpenwiler, à Ebersheim un Hegenwiler, à Börsch un *nemus quod dicitur Hubwiler*, à Bettenhofen un Reimbrehtzwiler, à Schafhausen un Siwiler ou Sigewiler, à Lohr un Sinnewiler, à Rumersheim un Sunderwiler, à Epfig un Vinkenwiler, à Littenheim un Witrolwiler, etc.

2. Tit. XI, *Capitul.*, t. I, p. 123. Les marques sont des *aggeres terræ, lapides notis evidentibus sculpti, notæ incisæ in arboribus*.

in villa vel in marca Bruningesthorf, 798 ; *in villis vel in marcis quæ dicuntur Scaphusa vel Urenheim,* 782 ; *in villa quod* (sic) *dicitur Echenheimomarca ; in villa vel marca que dicitur Lintolteshusa,* 855[1]. Les deux noms ont pu être pris l'un pour l'autre, parce que tout village avait sa *Mark,* et que toute *Mark* dépendait d'un village[2] ; la *Mark* était la partie non bâtie, les terres cultivées, les forêts, les pâturages, les terrains vagues.

Des formules très détaillées énuméraient les biens dont se composait une *villa* ou *marca,* en tant qu'elle formait un *prædium* ou domaine : c'étaient des maisons, des cabanes, des granges, des terres mises en culture et des terres incultes, des champs, des prés, des vignes, des vergers, des bois, des serfs, des troupeaux, des cours d'eau, parfois des moulins[3]. Pour ne rien omettre, on ajoutait souvent *cum quæsitis et inquirendis,* ou bien *quicquid dici aut nominari potest*[4]. Des formules de cette espèce se retrouvent jusque dans des chartes du XIIIe siècle[5].

§ 5. — Progrès de la grande propriété.

La grande propriété a existé en Alsace dès les plus anciens temps. Des Celtes, des Gallo-Romains, des Germains ont été successivement propriétaires de domaines et de *villæ.* A côté de ces hommes riches et puissants il y en avait d'autres moins fortunés, mais qui étaient libres et qui possédaient leur fonds comme patrimoine personnel ; c'étaient surtout ceux qui, lors d'un partage de terres entre les fidèles d'un chef, n'avaient reçu chacun qu'un lot unique. Cet état des choses est modifié au moins depuis le VIIIe siècle ; la moyenne et la petite propriété sont absorbées de plus en plus par la grande. Aucune

1. *Tradit. Wizenb.,* passim.
2. Garsonnet, p. 43.
3. *Tradit. Wizenb.,* p. 19, 22, 24, 33, etc.
4. *Als. dipl.,* t. I, p. 113, 122. — Grandidier, *Hist. de l'Église de Strasbourg,* t. II, p. CCLXIII.
5. P. ex. *Als. dipl.,* t. I, p. 327, etc.

loi, aucune coutume n'empêchait le particulier de disposer de son bien, de le morceler, de l'aliéner par cession ou par vente. Les uns abandonnent ce qu'ils possèdent et cessent d'être hommes libres, les autres augmentent leur fortune par des achats ou en recevant des donations et acquièrent ainsi une richesse et un pouvoir qui les élèvent bien au-dessus du reste de la population.

Diverses causes ont amené ce résultat. Comme les hommes libres étaient seuls appelés au service militaire, beaucoup d'entre eux, pour se soustraire à un fardeau devenant tous les jours plus lourd, firent le sacrifice de leur indépendance, en cédant leurs biens à des églises ou à des laïques riches. Les grands profitèrent de cette disposition des petits, pour les forcer de leur vendre ou de leur donner ce qu'ils possédaient[1]. D'autres fois le besoin de se procurer une protection efficace contre les violences, si fréquentes dans ces temps de troubles, engage un homme de condition médiocre à aliéner son bien et sa liberté, il se *recommande* à un seigneur, il se met sous sa tutelle, il devient son *homme* et reprend, contre une redevance, l'usufruit de ses champs. D'autres fois encore les terres sont données aux églises par des personnes qui n'ont pas d'enfants, par une veuve qui a perdu son fils unique, ou par quelqu'un qui avait reçu des bienfaits d'une maison religieuse[2]. Ajoutez à cela les partages que les pères faisaient entre leurs fils et qui, diminuant l'importance du patrimoine primitif, portaient les enfants à se dessaisir de leur héritage.

La loi permettait aux hommes libres de donner leurs biens à des églises et de les reprendre comme bénéfices, tantôt pour l'usage viager, tantôt à titre héréditaire[3]. Nous aurons à revenir sur ce fait, nous ne l'indiquons ici que pour constater que ceux qui ont eu ainsi la faculté de céder leurs terres,

1. La preuve en est dans un capitulaire de 805, cap. 16. *Capitul.*, t. I, p. 427 (Borétius, t. I, 125).

2. Par ex. *Tradit. Wizenb.*, p. 15, 22, 39, 52.

3. *Lex alem.*, tit. I et II. *Capitul.*, éd. Baluze, t. I, p. 57.

n'ont pu l'avoir que parce qu'ils ont eu la pleine et entière propriété de ce qu'ils abandonnaient. En les reprenant contre un cens, ils descendaient à un rang inférieur, qui ne leur laissait plus qu'une liberté restreinte. La liberté complète supposait la propriété; on n'était réputé homme libre que quand on possédait une terre, quelque petite qu'elle fût, pour laquelle on ne devait à personne des redevances.

Ces divers modes d'acquisition achevèrent, du VIIe au Xe siècle, de constituer en Alsace la grande propriété territoriale. Outre les rois, on voit alors les ducs, les comtes, les nobles posséder des domaines très étendus. Au VIIIe siècle, Eberhard, fils du duc d'Alsace Adalbert, a vingt-deux *villæ* dans la Haute-Alsace[1]; Boron en a neuf dans la Basse-Alsace, dont il avait hérité de son père le comte Hugues[2]; un certain Nordoald en a quatre[3]; le comte Ruthard possède les villages de Schwindrazheim, Drusenheim, Dangolsheim, Küttolsheim et Tränheim[4]; Adale, fille de Bodalus, est propriétaire des *villæ* de Wasselonne et d'*Esphenwilre*[5]; à la fin du Xe siècle, Düttelnheim est un alleu de Hemediech, un des fidèles de l'Empereur[6]. D'autres seigneurs ont des biens dans plusieurs marches, sans que la totalité de celles-ci leur appartienne; c'étaient sans doute d'anciens lots d'hommes libres, que ces derniers avaient soit vendus, soit cédés pour les reprendre contre des redevances. En 742, Rantwig, fils de Chrotwig et d'Oda, a des terres dans une vingtaine de finages, entre autres à Valff, où en 788 le comte Otton et en 820 le comte Hugues possèdent également des domaines[7]. Dans la seconde moitié du VIIIe siècle, le comte Adalrich et son frère Otton ont des biens dans quinze *villæ*,

1. *Als. dipl.*, t. I, p. 9.
2. *Tradit. Wizenb.*, p. 22.
3. *O. cit.*, p. 24.
4. En 758, il en fait donation au couvent de Schwarzach, dont il était le fondateur. *Als. dipl.*, t. 1, p. 33.
5. *Loco cit.*
6. Grandidier, *Hist. d'Als.*, t. I, p. CLXXXVI.
7. *Tradit. Wizenb.*, p. 53, 75. — *Tradit. fuld.*, p. 42.

Sigfrid en a dans onze, Gerbald dans vingt, Sigibald dans douze, Adon dans treize, etc.[1]. Nous avons relevé ces faits d'après les chartes par lesquelles les propriétaires firent donation de leurs terres à des couvents ou à des églises. Par cette libéralité, ainsi que par celle des rois, les maisons religieuses comptèrent de bonne heure au nombre des plus grands propriétaires de l'Alsace.

A mesure que cette grande propriété se développe et se consolide, la petite devient plus précaire, plus difficile à conserver. Dans les conditions sociales de cette période, un homme libre, ne disposant que de peu de fortune personnelle, ne pouvait se maintenir qu'avec peine; le non-libre voyait devant lui un avenir moins incertain. Déjà au IVe siècle, en plein empire romain, on avait vu en Gaule de petits propriétaires céder leurs biens à des voisins plus riches, en consentant à devenir leurs colons[2]. Les Germains firent de même; au dire de quelques historiens, ils avaient ranimé la civilisation romaine mourante en lui apportant l'idée de la liberté individuelle; cette idée, au contraire, leur a été aussi étrangère qu'aux hommes des temps classiques; ils n'hésitaient pas à sacrifier volontairement leur liberté, dès qu'ils ne se croyaient plus en état de la défendre; à l'indépendance ils préféraient la sécurité; on achetait celle-ci par l'abandon des biens. Au VIIe siècle, les *traditiones* deviennent de plus en plus fréquentes; ce qu'on avait, on le remettait à un noble ou à une église, on renonçait à sa liberté, on acceptait de n'être plus que serviteur tributaire. Il fallait un certain courage pour résister à ce besoin de sécurité, qui entraînait les populations rurales appauvries et opprimées; quelques familles trouvèrent ce courage et laissèrent à leurs descendants des biens modestes qui n'étaient chargés d'aucune redevance et dont ils pouvaient librement disposer; nous en trouverons la preuve dans la suite de ce travail. La libre possession d'un lot de terre était la condition

1. *Als. dipl.*, t. I, p. 41, 63, 77, 121. — *Tradit. fuld.*, p. 42, 62.
2. V. Fustel de Coulanges, t. I, p. 264.

de la liberté de la personne; mais les petits propriétaires, qui jouissaient de cette liberté, étaient, tout autant que les colons de toute nature, *sujets* d'un *seigneur*. La prépondérance que donna la richesse, l'immunité accordée par les rois aux établissements ecclésiastiques, et finalement le système féodal, eurent pour conséquence la transformation définitive, depuis longtemps préparée, de la grande propriété territoriale en seigneurie territoriale, laquelle s'étend sur tous ceux qui demeurent sur le territoire[1].

§ 6. — Diverses classes d'hommes.

Par rapport à l'état des terres, il faut distinguer dès lors plusieurs classes d'hommes, qui ont quelque analogie avec celles de l'ancienne société romaine, sans leur être tout à fait identiques :

1° Ceux qui possèdent librement ; ce sont d'abord les grands propriétaires, églises, abbayes, seigneurs laïques ; puis des hommes libres, exploitant eux-mêmes un patrimoine médiocre. Les premiers, en raison de l'étendue même de leurs domaines, sont relativement peu nombreux ; les autres, par suite des circonstances que nous avons indiquées plus haut, sont devenus rares ;

2° Ceux qui cultivent le sol pour des maîtres ou qui ne le possèdent que sous la forme de tenure. Ce sont :

a) Les serfs, *mancipia*. Leur condition est plus dure qu'en Germanie à l'époque de Tacite ; « les esclaves, dit cet historien, ne sont pas employés comme chez nous aux différents usages de la maison ; ils ont chacun leurs pénates, leur habitation, qu'ils régissent eux-mêmes ; le maître leur impose, comme à des colons, une redevance en blé, en bétail, en vêtements ; là s'arrête leur devoir d'obéissance[2] ». Si ce renseignement est exact, l'ancien servage germanique a été, en effet,

1. Comp. Inama-Sternegg, p. 62 et suiv.

2. *Germania*, cap. 25.

plus semblable au colonat qu'à l'esclavage. Dans tous les cas, si tel a été le sort des serfs dans la Germanie elle-même, il ne l'est plus dans les pays dont les barbares s'étaient emparés. Déjà dans les temps de l'Empire encore florissant, l'ancien esclavage romain s'était transformé peu à peu en servage de la glèbe[1]. Le serf avait reçu un petit lot de terre, qu'il cultivait pour son propre compte, contre des redevances et des services qu'il devait à son maître, mais, de même que par le passé, il n'avait aucun droit personnel. C'est cet état des choses que les Germains avaient trouvé aussi en Gaule, ils l'avaient adopté comme la plupart des autres coutumes romaines concernant l'exploitation du sol. Leurs serfs sont alors attachés à la glèbe, de telle sorte qu'ils lui sont pour ainsi dire incorporés; ils ne possèdent pas même leur mobilier, il est fourni par le maître et fait partie de la pauvre cabane qu'ils habitent; ils sont l'objet de ventes, de donations, d'échanges, avec leurs femmes et leurs enfants, *cum omni suppellectili eorum, cum omnibus quæ habent,* comme s'ils n'étaient eux-mêmes que des instruments inanimés[2]. Ils ont à faire les travaux les plus rudes, les corvées les plus abjectes; une grande partie de ce que récoltent les hommes et de ce que tissent et filent les femmes, est acquise au propriétaire, qui ne leur laisse que le strict nécessaire pour leur subsistance. Ainsi compris, le servage a duré chez nous pendant plusieurs siècles. Toutefois, sous l'influence du christianisme, on avait introduit de bonne heure diverses formes d'affranchissement. Tantôt le maître déclarait simplement qu'il donnait à son serf la liberté, « de manière qu'il puisse aller et rester où il voudra » ; mais que lui profitait cette faculté s'il était sans ressource? Il était réduit à se mettre de nouveau sous une dépendance, moins absolue sans doute que le servage, mais qui ne lui laissait de

1. Fustel de Coulanges, *le Domaine rural chez les Romains.* (*Revue des Deux-Mondes*, oct. 1886.)

2. Exemples nombreux dans les *Tradit. Wizenb. — Un échange en* 885. *Als. dipl.*, t. I, p. 76.

la liberté que le nom. Tantôt, selon le mode franc, le serf était émancipé par le roi, contre la remise d'un denier et pour rester l'*homme du roi;* tantôt, selon le mode romain, c'est-à-dire ecclésiastique, le propriétaire le présentait à une église pour être sous sa protection, *mundeburdium,* à condition de payer à cette église, dont il devenait l'homme propre, une redevance annuelle[1]. Tous ces affranchis n'étaient plus serfs, mais ils n'étaient pas complètement libres, ils appartenaient :

b) A la catégorie des *homines proprii, Eigenleute, Hörige,* en français *hoirs*. Il y en avait de deux espèces, des roturiers et des nobles. De la première étaient d'abord les affranchis dont il vient d'être parlé[2] ; puis les descendants des colons de l'époque gallo-romaine, qui étaient restés sur leurs terres et qui, par des donations ou des recommandations, avaient passé à des seigneurs ou à des églises ; de plus, les anciens *lides* qui, d'après la loi salique, avaient formé une classe intermédiaire entre les hommes libres et les serfs[3] ; enfin, les hommes libres peu riches qui avaient fait cession de leurs biens. Les hommes propres dépendant d'une maison religieuse étaient appelés spécialement *Gotteshausleute ;* ce sont les *homines ingenii qui in mundeburde monasterii sunt,* dont parle Thierry III dans sa charte de 684 pour l'abbaye d'Ebersmünster[4]. Ils formaient la *familia* de l'église à laquelle ils appartenaient et qui les protégeait[5]. Ils possédaient librement leur mobilier et leur bétail, parfois même une maison avec un jardin potager ; ils étaient dispensés des travaux serviles, ils n'étaient dépendants que quant à la terre qu'ils tenaient de leur seigneur et qu'ils ne pouvaient pas quitter, mais qui ne pouvait pas non plus leur être enlevée aussi longtemps qu'ils ne devenaient pas infidèles. Quand ils

1. Hagen, *Juris formulæ alsaticæ tres*. Bern, 1872, 4°, p. 1. 2. *Lex Ripuar.*, tit. LVIII, cap. 1 et suiv. *Capitul.*, t. I, p. 40. Capitulaire de 798, *o. c.*, t. 1, p. 298. — *Tradit. fuld.*, p. 141. *Tradit. Wizenb.*, p. 106, 122, 154, 178. — *Als. dipl.*, t. I, p. 76.

2. C'étaient les *liberti* dont il est parlé, p. cx., en 739. *Trad. Wizen.*, p. 22.

3. *Lex salica,* tit. XIV, cap. 6. *Capitul.*, t. I, p. 292.

4. Grandidier, *Hist. de l'Égl. d'Als.*, t. I, p. XL.

5. Marmoutier. *Als. dipl.*, t. I, p. 227, 231.

avaient des enfants, le droit de succession était pour eux le même que pour les hommes entièrement libres ; non moins que ceux-ci, ils jouissaient, dans la plupart de nos villages, de la faculté du retrait lignager; quand l'un d'entre eux vendait sa maison, les membres de la famille étaient autorisés à la retirer des mains de l'acquéreur, en lui remboursant le prix et les frais[1]. Ce n'est que s'ils mouraientsans enfants, que l'héritage des hommes propres était dévolu à leur patron; ils étaient mainmortables, ils ne pouvaient pas tester, et en raison de leur terre ils étaient transmissibles, par vente ou par donation, à un propriétaire nouveau. Enfin, la femme libre qui en épousait un, perdait, pour elle et ses enfants, la liberté[2].

Les hommes propres nobles descendaient de propriétaires libres, qui avaient cédé à un seigneur des terres d'une certaine étendue, ou qui en avaient reçu à titre de bénéfice. Ces bénéfices n'étaient plus de même nature que ceux que Rome avait conférés à des vétérans, et qui avaient cessé d'exister avec l'Empire; dans les premiers temps, les bénéficiers germaniques ne possèdent pas leurs biens héréditairement, ils ne les tiennent que comme des concessions individuelles, mais ils ne tarderont pas à s'en arroger l'hérédité. Les uns sont les vassaux des princes, les autres forment, sous le nom de *ministeriales, Dienstmannen,* la *familia militaris* ou *nobilior* des églises[3]. Ces derniers n'avaient pas à fournir de redevances en argent ou en nature, ils ne devaient que le service militaire pour la défense de l'honneur et de la liberté des établissements religieux. Dès le VIII[e] siècle on connaît en Alsace de ces béné-

1. D'Agon de Lacontrie, *Ancien statutaire d'Alsace*. Colmar, 1825, p. 56, 85 et suiv., 97 et suiv., 130 et suiv., 144, 151, 164 et suiv. — Pour le comté de la Petite-Pierre, v. Dag. Fischer, *Dorf und Schloss Lützelburg*. Saverne, 1879, p. 27. — Le droit de retrait, qui était exercé en Alsace encore au XVIII[e] siècle, remonte à une époque très ancienne ; il suppose, pour les biens, une primitive copropriété de famille, par conséquent un état où la famille ne s'était pas encore divisée en beaucoup de branches.

2. Quand un des hommes propres de l'abbesse d'Erstein venait à mourir, elle faisait délivrer à la famille un arbre long de sept pieds, pour en faire le cercueil; c'est pourquoi celui-ci était appelé *Todtenbaum*, terme usité encore aujourd'hui en Alsace. Rotule de Sundhofen. *Weisth.*, t. IV, p. 154.

3. *Als. dipl.*, t. I, p. 66, 254.

fices nobles, dépendant de monastères; on en fait mention pour Honau, pour Ebersmünster, pour Murbach[1]. En 991, l'abbaye de Wissembourg perdit dans 68 localités, dont quelques-unes étaient situées en Alsace, des *beneficia militum*[2]. L'évêque avait ses ministériaux, le grand chapitre en avait d'autres, *der Brüder Dientsmannen ;* les nobles de Marlenheim étaient *Gotteshausleute* de l'abbesse d'Andlau[3]. A Strasbourg, le conseil épiscopal, à Seltz, celui de l'abbé étaient composés de ministériaux. Ceux-ci, soumis uniquement à la juridiction de leur seigneur, avaient des droits seigneuriaux sur leurs propres hoirs, mais étant hoirs eux-mêmes, leur maître pouvait les vendre, les donner, les échanger, dans la même forme qu'il aliénait ses hommes propres de condition roturière.

c) Une dernière classe était celle des colons héréditaires, qui tenaient leurs biens par suite de contrats avec les propriétaires. Ce sont eux peut-être que la loi alémanique distingue des *servi ecclesiæ*, en les qualifiant de *liberi ecclesiastici, quos colonos vocant*[4]. Je suis très disposé à croire que, dans bien des cas, ils descendaient d'emphytéotes romains, auxquels les nouveaux maîtres avaient laissé leurs titres de possession. Dans une certaine mesure, leur situation était analogue à celle des hommes propres, mais ils jouissaient d'une plus grande somme de liberté, ils avaient des droits dont étaient privés les autres et dont il sera parlé plus bas.

Tous ensemble, d'ailleurs, étaient les sujets de leur seigneur territorial. Le droit de celui-ci ne se bornait pas au domaine du sol, il s'étendait sur ceux qui occupaient ce sol soit comme hommes propres ou colons, soit comme petits propriétaires libres ; de là des formules comme « *Bann und Mann, Leib und*

1. ... *de quibuslibet beneficiis... cum equitatus ordine.* Privilège du roi Pépin pour Honau, 750. *Als. dipl.*, t. I, p. 35.

2. Dans les troubles qui suivirent la mort de l'empereur Otton II, le duc Otton de Franconie s'empara de ces bénéfices pour en récompenser ses partisans. *Tradit. Wizenb.*, p. 305.

3. *Weisthümer*, t. I, p. 727.

4. *Lex alem.*, tit. IX et XXIII. *Capitul.*, t. I, p. 60, 63.

Gut, Wald und Weide », « *Grund, Leute und alle Eigenschaft*[1] ». Le seigneur devait à ses gens la justice et la protection pour leurs personnes, en retour ils lui devaient des prestations et des services divers. Ces relations du seigneur avec les paysans formeront l'objet de notre deuxième livre.

LIVRE II

LE SEIGNEUR ET LE VILLAGE.

CHAPITRE Ier

LES COUTUMES.

Dès que la grande propriété territoriale se fut définitivement constituée, le seigneur, laïque ou ecclésiastique, en eut la supériorité, *Landeshoheit*. Il est inutile de dire que celle-ci doit être distinguée de la souveraineté appartenant au roi ou à l'empereur. L'exercice même de la supériorité territoriale, et en général les relations entre les seigneurs et les paysans étaient réglés uniquement par la coutume, *das alt Herkommen*. Ces coutumes, qui, pendant longtemps, ne s'étaient transmises qu'oralement, ne furent écrites que quand elles étaient consacrées déjà par un usage plus que séculaire. Elles ne forment pas un système créé d'une pièce, elles sont nées pour ainsi dire d'elles-mêmes, suivant la diversité des circonstances, comme résultat de la nouvelle condition sociale de populations devenues agricoles et dépendantes, et de seigneurs devenus grands propriétaires. Quelques éléments s'en retrouvent dans les lois barbares, mais à ces éléments il s'en était mêlé d'autres qui rappellent le temps où la législation romaine avait dominé dans notre pays.

1. P. ex. *Weisth.*, t. I, p. 703, 743.

Les documents qui contiennent les coutumes sont désignés d'ordinaire par le terme de rotules, parce que, pour pouvoir les conserver et les transporter plus aisément, on les écrivait sur des rouleaux de parchemin. En Allemagne, on leur donne le nom de *Weisthümer*, preuves, témoignages. Comme ils ne rapportent que des coutumes, ils présentent, à côté de quelques traits qui se rencontrent presque dans tous, une variété de détails locaux, dont il est impossible aujourd'hui d'expliquer les causes. En Suisse et en Allemagne, il y a eu beaucoup d'usages semblables aux nôtres; ce fond commun remonte sans doute à des habitudes communes aux diverses tribus germaniques qui se sont établies dans nos contrées. Quant aux dispositions contenues dans les rotules suisses, dans ceux du Brisgau, de l'Ortenau, du Palatinat, et qui manquent en Alsace malgré le voisinage, je ne prétends pas que, en partie du moins, on ne les ait pas observées aussi chez nous; mais, peu enclin à faire des rapprochements hypothétiques, je me bornerai à indiquer exclusivement ce qui est alsacien.

Jusqu'à présent on a publié 236 de nos rotules, dont 36 concernent les seigneuries laïques; les 200 autres se répartissent entre 44 établissements ecclésiastiques, dont 8 étaient en dehors de notre province. Plusieurs même de ceux qui sont laïques paraissent se rapporter à des fiefs épiscopaux. M. Hanauer suppose, avec raison, que le nombre des rotules laïques a dû être beaucoup plus considérable; pour expliquer pourquoi on n'en connaît que si peu, il pense que « les archives des seigneurs n'ont pas été tenues avec autant de soin que celles des abbayes, qu'elles ont été plus exposées que les autres aux ravages du temps[1] ». Mais il nous semble inutile de croire que les seigneurs séculiers aient été moins soucieux que les ecclésiastiques de la préservation de leurs archives; ils ont eu le même intérêt que les églises à sauvegarder leurs droits. Les archives des couvents et des chapitres nous ont été conservées

1. *Constitution des paysans*, p. 306.

parce que, lors de la sécularisation des biens religieux, à l'époque de la Révolution, elles ont été transportées aux chefs-lieux des départements, tandis que celles des familles nobles restèrent entre les mains de leurs derniers possesseurs; rien n'empêche d'admettre qu'il en existe encore.

Ce que nous avons suffit, du reste, pour donner une idée complète du régime seigneurial sous toutes ses faces. Dans beaucoup de rotules, il est vrai, ce qui concerne l'administration des propriétés rurales est mêlé à ce qui regarde les relations du seigneur avec les paysans, en tant qu'ils ont été ses sujets; mais le triage est rarement difficile à faire. Il est enfin des documents qui ne rappellent que les coutumes relatives à de certains biens d'un genre à part, à savoir les colonges; nous devons les réserver pour le moment où nous aurons à traiter de cette institution si remarquable à tant de titres, mais qui diffère essentiellement des villages.

Par suite de ventes, d'engagements, d'échanges, de collation de fiefs, les villages, surtout ceux qui avaient des seigneurs laïques, changeaient fréquemment de maître. Ces changements ne modifiaient en rien la condition des habitants; le nouveau seigneur entrait dans les droits de son prédécesseur et acceptait les coutumes établies. Une chose qui frappe quand on étudie les rotules villageois, c'est que presque jamais ils ne nous apparaissent comme octroyés ou imposés par le seigneur, ils ont l'air de contrats librement consentis de part et d'autre. Comme il n'est resté aucune trace de ce qui s'est passé à l'origine de ce régime, au VIIe et au VIIIe siècle, on ne peut que supposer qu'il a été introduit à une époque où le seigneur, qui était le plus fort, avait encore pu exiger de ses hommes propres des services qui, sans être les mêmes que ceux des serfs, étaient encore assez lourds; par contre, il s'était engagé à leur accorder, outre sa protection, la jouissance de certains droits. Une fois la coutume fixée, les paysans y ont tenu avec une ténacité inspirée par la crainte d'être traités plus durement s'ils essayaient de se soustraire à leurs obligations. De

même qu'il a été de l'intérêt du seigneur, qui fort souvent ne résidait pas dans son village, de savoir ce qu'il pouvait attendre de ses hommes, il a été de l'intérêt de ceux-ci de conserver fidèlement les coutumes, afin que le seigneur ne pût ni aggraver les charges ni oublier ce que de son côté il devait à ses sujets. On tenait à cet effet des réunions annuelles, *placita generalia*, où les paysans *récitaient* publiquement les droits[1]. A ces réunions on convoquait indistinctement tous les habitants du village, non seulement les fermiers colongers, mais en général ceux qui étaient soumis au ban seigneurial, *Banleute*, tous ceux, comme on disait, qui avaient un foyer envoyant de la fumée par le toit[2]. Le seigneur, s'il était présent, ou en son absence son représentant, commençait par demander : quelles sont les coutumes? Un des paysans, choisi par eux, répondait : nous allons réfléchir ; sur quoi ils sortaient, se concertaient un instant, puis rentraient et déclaraient ce qu'ils savaient[3]. On observait cette formalité lors même qu'on avait déjà des rotules écrits ! c'était une manière de reconnaître aux paysans le droit de déclaration. A plus forte raison procédait-on ainsi quand un rotule était perdu, quand il y avait une contestation entre deux seigneurs, ou quand, par suite de troubles dans le pays, les réunions annuelles avaient dû être suspendues pendant quelque temps. Les deux frères Conrad et Jean de Lichtenberg ayant eu un différend au sujet de leurs droits respectifs sur le village d'Ober-Sultzbach, les échevins, les colongers et les paysans se réunirent le 13 janvier 1383 et firent une déclaration, dont les deux seigneurs durent se contenter[4]. Lorsque, dans la même année, les troupes du comte de Varsey

1. *Placitum generale*, tenu chaque année à Gewenheim, *ut ibi tam jura ecclesiæ* (l'abbaye de Massevaux) *quam episcopi* (de Bâle) *et advocati* (comté de Ferrette) *coram eo publice ab hominibus recitentur.* (Trouillat, t. II, p. 58.) — La charte est rejetée aujourd'hui par les historiens comme apocryphe ; mais, comme le faux est très ancien, elle ne laisse pas de nous montrer quels étaient les anciens usages. C. P.

2. *Huber und Baulûte*, Bösenbiesen, Kientzheim. — *Huber*, *Gotzhuslûte und Baulûte*, Grussenheim. — Tous ceux qui ont *Husrouch*. Blæsheim, Issenheim, Rosheim.

3. P. ex. *Weisth.*, t. I, p. 372.

4. Arch. de la Basse-Alsace.

étaient descendues en Alsace près de Saverne, les habitants des villages, entre autres ceux de Küttolsheim, effrayés de l'apparition de ces *Anglais*, avaient pris la fuite; l'invasion n'avait pas duré, mais dans le désordre causé par la panique, les biens de Küttolsheim étaient restés incultes et n'avaient rien rapporté aux nobles du village. En janvier 1392, ceux-ci convoquèrent les échevins et les vieillards pour faire renouveler par eux les coutumes et les droits anciens[1]. De même, en 1513, on réunit les paysans des quatre villages du val d'Orbey, dépendant des sires de Ribeaupierre; ceux d'entre eux qui avaient la mémoire du passé furent appelés à constater les usages traditionnels[2].

Dans la suite des temps on introduisit çà et là des modifications, en général peu importantes. Quelques rotules du xv[e] siècle contiennent des points, qui sont passés sous silence dans les rotules antérieurs; de ce silence toutefois on ne peut pas toujours conclure que ces points soient des nouveautés; quand on les retrouve ailleurs à une époque plus ancienne, on est autorisé à croire qu'ils ont été observés là où l'on n'en parle pas. A la fin du moyen âge, pendant l'anarchie qui règne dans l'empire sous Frédéric III, beaucoup de seigneurs ne retiennent plus que les coutumes qui sont à leur avantage et négligent celles qui sont en faveur des paysans; on a beau alors les renouveler, les nobles ne s'en inquiètent pas, jusqu'à ce que leur tyrannie pousse les rustauds au désespoir et à la révolte. Quand celle-ci est vaincue, plus d'un seigneur impose à ses sujets de la campagne des obligations plus dures; nous avons des rotules du xvi[e] siècle qui témoignent de cette aggravation.

(*A suivre.*) Ch. Schmidt.

1. Arch. de Saint-Thomas.
2. *Coutumes du val d'Orbey*, p. 7.

LUNÉVILLE

A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

I. Population ; revenus de la ville : contributions diverses. — II. Bailliage ; maîtrise des eaux et forêts ; municipalité. — III. Édilité et police. — IV. Règlements du commerce et de l'industrie. — V. Garnison. — VI. Établissements de bienfaisance. — VII. Le clergé régulier. — VIII. Le clergé séculier. — IX. Les juifs. — X. L'instruction. — XI. L'esprit public : l'assemblée du district et l'adresse des notables. — XII. Les élections ; le cahier du tiers état.

I.

La population de Lunéville, qui atteignait à peine 1,200 habitants à la fin du XVIIe siècle[1], s'était rapidement accrue sous les règnes de Léopold et de Stanislas ; elle était de 2,433 feux en 1753[2], soit d'environ 12,000 âmes. Elle diminua quelque peu à partir de 1766, et ne comptait plus que 2,315 feux en 1789[3].

1. Il y avait, en 1698, 225 ménages et 48 veuves ou filles. De Vaubourg, *Mémoire concernant les États de Lorraine et du Barrois*, p. 3 (dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, Nancy, Wiener).

2. *État des visites et reconnaissances faites par les officiers de la maîtrise royale des eaux et forêts de Lunéville* (ms. de la bibliothèque de Lunéville), f° 50.

3. Lunéville a 10,961 habitants en 1793, — 9,427 en 1801, — 12,378 en 1827. Arch. de Lunéville, F, 9 ; Marchal, *Histoire de Lunéville*, p. 84.



Jusqu'au moment de la Révolution, les étrangers qui voulaient s'établir à Lunéville devaient d'abord présenter au lieutenant de police un certificat de bonne vie et mœurs délivré par les officiers municipaux de leur dernière résidence, et, s'ils avaient femme, un extrait de mariage en due forme. Les lettres de bourgeoisie ne pouvaient être accordées qu'à ceux qui « par leur bien, leur profession et leur travail », paraissaient pouvoir subsister avec leur famille sans être à charge au public[1]; il fallait en outre, pour les obtenir, payer un droit d'entrée de 10 fr.[2] partagé également entre le domaine et la fabrique, — et enfin prêter serment de « vivre en bon et fidèle sujet du roi et donner avis à la *Chambre* (c'est ainsi qu'on appelait d'ordinaire le corps municipal) de tout ce qui pourrait venir à sa connaissance de contraire au service de Sa Majesté, au bien de la ville et du public[3]. »

Les habitants de Lunéville avaient depuis longtemps[4] à acquitter des droits d'octroi sur le vin, l'eau-de-vie, la bière, le cidre, la viande et les grains. Ces taxes étaient affermées à des traitants, ce qui déchargeait la ville des difficultés de la perception; en 1788 elles rapportaient 66,500 livres[5].

Les trois fours banaux de la place Saint-Jacques, de la rue Hargaut et de la rue des Carmes, avaient été adjugés en 1786, pour trois ans, au prix annuel de 1,171 liv. 13 sols 4 deniers.

1. Règlement de police du 15 juin 1772. Arch. de Lunéville, FF, 16.

2. Ce droit fut de 30 fr., de 1590 à 1617, de 40 fr., de 1618 à 1701. Il parait avoir été supprimé pendant quelques années et réduit, en 1710, à 10 fr. Avant 1710, il était presque entièrement perçu au profit de la ville. *Ibid.*, DD, 17; FF, 34. — Le *franc barrois* était une monnaie de compte fort en usage, valant 8 s. 6 d. 6/7 de Lorraine.

3. Bibliothèque de Lunéville, *fonds Piroux*, n° 2.

4. Déclarations du 10 juillet 1701 et du 8 décembre 1717. — Le droit de lever des taxes sur certaines denrées à leur entrée en ville n'avait été accordé d'abord que pour 6 ans; il fut indéfiniment prorogé. Arch. de Lunéville, BB, 5; *Recueil des édits, ordonnances, etc., du règne de Léopold*, II, 150.

5. Il s'agit toujours, à moins d'indication contraire, de *livres de Lorraine*; la livre de Lorraine ne valait que 15 s. 6 d. de France. C'est seulement le 5 janvier 1792 que le conseil général de la commune de Lunéville arrêtait qu'à l'avenir « la comptabilité serait présentée en argent au cours du royaume, et que toutes les adjudications qui auraient lieu seraient à ce titre, quand bien même elles n'en feraient pas l'énonciation ». Arch. de Lunéville, D, 1-6, f° 31.

Les particuliers étaient tenus de payer un droit de cuisson de 10 sols par résal de blé ou autres grains, mais tout bourgeois pouvait avoir son four et y cuire librement, et même autoriser ses locataires à y cuire[1]. En revanche les propriétaires de vignes devaient, même s'ils avaient des pressoirs, donner 1 fr. par *jour*[2] de vigne à l'adjudicataire des pressoirs banaux[3]; le droit de pressurage était perçu pour les autres propriétaires à raison d'un vingt-quatrième ou d'un douzième, suivant que les raisins étaient pressurés avant ou après la fermentation[4].

Le budget des recettes était encore grossi des retenues d'un dixième (et de 4 sols par livre en sus) faites sur la finance des officiers municipaux[5], d'un *droit de four* payé par les pâtissiers et les boulangers, de la location des étaux des bouchers[6], et de l'affermage de quelques terrains communaux; il s'élève, en 1788, à 82,759 l. 14 s. 4 d. Les dépenses furent, la même année, de 79,390 l. 6 d.[7].

Les comptes, rendus par le trésorier aux officiers municipaux, étaient envoyés à la chambre des comptes de Lorraine, qui les vérifiait et se faisait payer assez cher cette vérification. En 1788, la ville donne 1,110 l. 5 s. pour droit de révision, 36 l. pour les apostilles et 4 l. pour les huissiers de service[8].

Depuis Léopold, Lunéville était exempte de la *subvention*, ainsi d'ailleurs que les villes de Nancy et de Bar-le-Duc. L'im-

1. *Ibid.*, DD, 2-2.

2. Le *jour* avait 250 verges ou toises carrées, et se divisait en 10 *ommées*.

3. Les pressoirs banaux avaient été adjugés, en 1783, pour 306 l. 16 s. 8 d. Arch. de Lunéville, CC, 30.

4. *Ibid.*, DD, 2-3.

5. En 1788, ces retenues s'élèvent à 561 l. 4. s. 7 d. *Ibid.*, CC, 30.

6. Le *droit de four* des pâtissiers et boulangers rapporte, en 1788, 143 l. 19 s. 9 d.; la location des boucheries, 734 l. — Les boulangers et pâtissiers devaient primitivement donner à la ville, chaque année, 2 livres de cire, évaluées à 3 l. de France par délibération des officiers municipaux du 29 novembre 1787. *Ibid.*, CC, 30 et 122.

7. Le budget des dépenses comprend 121 articles : traitement des officiers municipaux et des cinq sergents de ville, vingtièmes pour les biens patrimoniaux (678 l. 18 s.), imposition pour la banalité des fours et des pressoirs (952 l. 17 s.), entretien de la maison des orphelins (20,100 l.), etc. *Ibid.*, CC, 30.

8. *Ibid.* — Cf. Abbé Mathieu, *L'ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois*, p. 243.

pôt sur les maisons et héritages, et la taxe sur les divers corps de métiers produisirent, en 1787, 19,530 l. 11 s., cours de France[1].

On consommait à Lunéville, à la même époque, environ 1,790 quintaux de sel valant 55,966 l., ce qui faisait un impôt de près de 5 l. par tête[2].

La dîme se levait au douzième sur le territoire agricole de Lunéville; en 1788, elle donne 800 gerbes de seigle, 600 de blé, 200 d'avoine, 150 d'orge, 1 résal et demi de navette, 65 résaux de pommes de terre[3]. La dîme du raisin se percevait au douzième ou au dix-huitième suivant qu'elle se prenait à la vigne ou à la cave; elle rapportait environ 1,200 livres aux décimateurs. La taille dite *Saint-Remy*, ainsi appelée parce qu'elle était exigible de chaque ménage le jour de la fête de Saint-Remy, était, par suite d'une transaction dont nous ignorons la date, payée par la ville, qui versait chaque année 66 l. 17 s. au domaine, 57 l. 3 s. aux chanoines de la Primatiale et 10 l. 4 s. 3 d. aux dames Prêcheresses de Nancy[4].

II.

L'édit de juin 1751 avait divisé la Lorraine en 34 bailliages qui subsistèrent jusqu'à la Révolution. Le bailliage de Lunéville comprenait 108 communautés; il avait pour limites : à l'est, les bailliages de Saint-Dié et de Blâmont et la principauté de Salm; au nord, la châtellenie de Vic; à l'ouest, les bailliages de Rosières et de Châtel, et, au midi, celui de Bruyères[5].

1. A savoir 18,058 l. 11 s. pour les maisons et héritages, et 1,472 livres pour les corporations. *Compte de M. Benoist, receveur particulier*. Arch. de Meurthe-et-Moselle, B, 10-481.

2. Bibliothèque de Lunéville, *fonds Piroux*, 20.

3. On cultivait surtout les pommes de terre blanches, qui se vendaient, prix moyen, 5 l. le résal; les rouges valaient presque le double. *Ibid*.

4. Arch. de Lunéville, CC, 80 et 84.

5. Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois*, II, 71.



Les magistrats des bailliages faisaient les fonctions de juges seigneuriaux dans les domaines directs du roi, et connaissaient, par appel, des jugements rendus par les officiers des autres seigneurs[1]. Le titre de bailli était donné à de grands personnages, qui n'assistaient jamais aux débats et ne prenaient aucune part au délibéré des sentences que les lieutenants généraux rendaient en leur nom : en 1789, le bailli d'épée de Lunéville était Charles-Just de Beauvau[2], « maréchal de France, prince du Saint-Empire romain, grand d'Espagne de la première classe, chevalier des ordres du roi, capitaine des gardes du corps, gouverneur et lieutenant général des pays et comté de Provence, Arles, Marseille et terres adjacentes, gouverneur des villes et châteaux de Lunéville et Bar-le-Duc, marquis de Craon, baron d'Autrey, Saint-George, Lorquin, Turquestein, Harbourg et Petitmont, seigneur de Xouaguesange, du ban Lemoine, Fléville, Buissoncourt et Morlay, conseiller-chevalier d'honneur en la cour du parlement de Nancy ». Les autres officiers du bailliage étaient : Thiry, lieutenant général ; Laroche, lieutenant particulier ; Marchis, assesseur ; Laplante, Launay, Bailly, Eby, Cuny, conseillers ; Regneault, avocat du roi ; Gouvenoux, procureur du roi ; Lejeune, greffier en chef ; Georges, commis-greffier ; Mengin, curateur en titre ; Thiébaut l'aîné, commissaire aux saisies réelles ; Olivier, receveur des consignations ; Michel et Lebel, jurés priseurs ; Laurent, Anthoine et Marchal, commis ; George, conservateur des hypothèques[3].

Les officiers des grueries, ou maîtres des eaux et forêts, connaissaient des délits et malversations commis dans les eaux et

1. Cf. Abbé Mathieu, *L'ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois*, p. 222.

2. Charles-Just, maréchal de Beauvau, fils de Marc de Beauvau (prince de Craon), naquit à Lunéville le 10 septembre 1720 ; colonel des gardes de Stanislas, il servit comme volontaire dans l'armée française pendant la campagne de Bohême (1742), fut nommé en 1777 commandant d'une division militaire et devint gouverneur de la Provence en 1782 et maréchal de France en 1783. L'Académie française lui avait ouvert ses portes en 1771. Il mourut en 1793.

3. *Almanach de Lorraine et Barrois*, 1789, p. 80.

forêts des communautés, des particuliers et du domaine. La maîtrise particulière de Lunéville, créée en 1747, exerçait sa surveillance sur le territoire des anciennes grueries de Lunéville, Einville, Blâmont, Azerailles et Deneuvre[1]; elle était ainsi composée en 1789 : Poinsignon, maître particulier; Pergaut, lieutenant; Georgeat, lieutenant honoraire; Malhorty, procureur du roi; Delespée, garde-marteau; Lacretelle, greffier; Drouin, arpenteur; Bonnefin, réarpenteur; Jeannat et Martin, huissiers[2].

Louis XV supprima, par l'édit d'octobre 1771, tous les offices municipaux et de police établis dans les duchés de Lorraine et de Bar par Léopold, et en créa d'autres dont il éleva les émoluments. La municipalité de Lunéville fut, jusqu'à la Révolution, composée d'un maire royal, d'un lieutenant de maire et de police, de quatre échevins[3], d'un échevin-trésorier receveur des octrois, d'un procureur du roi, d'un secrétaire-greffier, d'un commis, d'un commissaire de police et d'un huissier; la ville payait annuellement sur ses deniers 1,291 l. 13 s. 4 d. au maire, 904 l. 13 s. 4 d. au lieutenant de police, 1,291 l. 13 s. 4 d. au receveur, 645 l. 16 s. 8 d. au procureur et au greffier, 300 l. au commis, 129 l. 3 s. 6 d. au commissaire de police, 193 l. 15 s. à l'huissier[4]. En 1789, les officiers municipaux étaient : Lanière[5], maire royal, chef de police, subdélégué de l'intendant; Piroux, lieutenant de maire et de police; Chypel, Christophe, Bourguignon, Conigliano, échevins; Curien, échevin-trésorier; Poirson, procureur du roi; Richard, secrétaire-greffier en chef; Martin, commis; Parisot, commissaire de police; Laguerre, huissier[6].

1. Durival, II, 78.
2. *Almanach de Lorraine et Barrois*, 1789, p. 97.
3. Les charges d'échevins, érigées en offices en 1771, furent rachetées par la ville. L'échevin était nommé par le roi; avant d'entrer en fonctions, il devait prêter serment entre les mains du maire et faire attester par deux bourgeois honorables qu'il était « un homme de bonne vie, mœurs et religion catholique, apostolique et romaine ». Arch. de Lunéville, BB, 24 (réception de Conigliano, 30 août 1787).
4. *Recueil des ordonnances et règlements de Lorraine*, XII, 512.
5. Il était maire depuis 1772.
6. *Almanach de Lorraine et Barrois*, 1789, p. 118.

Le corps municipal n'administrait pas seulement les affaires de la ville; il tenait des audiences et jugeait les contraventions aux règlements de police.

III.

La municipalité, la maîtrise des eaux et forêts et le bailliage siégeaient dans le même bâtiment, occupé aujourd'hui par le tribunal de première instance[1]. Le 31 mai 1786, les officiers municipaux demandaient à emprunter 20,000 l. pour la construction d'un nouvel hôtel de ville sur l'emplacement de l'ancienne fourrière[2] de Stanislas: « Les différentes juridictions de la ville, disaient-ils dans leur requête à l'intendant, sont si à l'étroit qu'elles manquent des pièces de logement nécessaires à leurs opérations, et au point que les délibérants qui n'ont en tout qu'une seule pièce servant à la fois de greffe, d'antichambre, de salle d'audience et de chambre du conseil, sont le plus souvent obligés de la céder pour le fonctionnement des autres juridictions.... [3] »

Dans le nouvel hôtel de ville la municipalité se proposait de placer, à côté des trois tribunaux convenablement installés, la brigade de maréchaussée pour laquelle il fallait louer un local, — les cinq officiers d'invalides, qui recevaient de la ville une indemnité de logement de 1,000 l., — les écoles des frères, à l'étroit dans le bâtiment qui leur avait été affecté en 1750, — un corps de garde, — un magasin pour les pompes à incendie, — enfin des halles nouvelles.

Les halles étaient alors adossées au vieil hôtel de ville, et touchaient aux prisons, dont on songeait à agrandir le préau,

1. Le bailliage siégeait le lundi et le vendredi, la maîtrise des eaux et forêts le samedi, la municipalité le mercredi.

2. La fourrière de Stanislas occupait à peu près la partie de la rue Banaudon comprise entre la place Léopold et la rue des Bosquets.

3. Arch. de Lunéville, BB, 21, f° 28.

afin de « rendre la respiration » aux détenus privés « de la lumière comme de la liberté[1] ».

D'autres travaux n'étaient pas moins urgents à la veille de la Révolution : l'eau était mesurée aux habitants de la ville avec parcimonie. En 1769, on avait, il est vrai, détourné au profit des fontaines publiques une partie des eaux qui alimentaient les bassins des Bosquets, mais les conduites étaient en mauvais état ; et puis la cession, en 1778, des Mossus au sieur Hoffmann, qui transforma ce pâquis communal en une plantation de garance, fit tarir six fontaines. Près de 400 bourgeois protestèrent dans une pétition au parlement contre l'aliénation du pâquis ; le parlement cassa, le 6 mars 1783, cette adjudication « meurtrière » ; on put ramener de l'eau dans deux fontaines, « mais en petite quantité, peu saine, encore interrompue en hiver et en été ». En 1787, le pâquis fut de nouveau adjugé au sieur Saglio, moyennant 13,000 l. ; dans une brochure[2], publiée en 1789, un anonyme prend vivement à partie le maire Lanière et demande que le pâquis des Mossus soit ramené à l'état de simple pâturage, seul moyen, dit-il, d'alimenter les fontaines de la ville.

En 1785, les habitants de Ménil attirent l'attention de la municipalité sur l'état du chemin qui traverse leur faubourg et conduit à Lunéville ; ce ne sont que cloaques, enfoncements, ornières profondes, qui en rendent la fréquentation difficile pendant le jour, dangereuse pendant la nuit : « Les suppliants, écrivent-ils, ne sont pas de pire condition que ceux de Viller et des autres faubourgs, ils supportent les mêmes charges ; tous les autres ont des pavés ; les suppliants ne désirent qu'une chaussée en bon état ; et si on leur objecte que les autres fau-

1. *Ibid.* — Les halles seules furent construites en 1789 ; elles ont disparu en 1882, lors de l'agrandissement du collège communal.

2. *Mémoire sur l'inaliénabilité des pâquis communaux de la ville de Lunéville* ; Lunéville, 1789, in-12 de 12 pages. (Communiqué par M. Léon Le Brun, avocat à Lunéville.) — Ce mémoire est sans doute du lieutenant de police Piroux, ennemi acharné de Lanière, et que celui-ci traitait, dans une lettre du 22 avril 1786, de « lâche imposteur, vil calomniateur », etc. Arch. de Meurthe-et-Moselle, C, 210-211.



bourgs tiennent à la ville sans interruption de maisons, ils répondront que Ménil y tiendrait peut-être de même si le particulier ne craignait d'y bâtir à cause du mauvais chemin et de la difficulté d'y hanter. » La municipalité se contente d'arrêter que, jusqu'à nouvel ordre, les pierrailles et gravois seront conduits et répandus sur la chaussée de Ménil [1].

L'administration qui, faute d'argent, négligeait le nécessaire, était tenue parfois de s'occuper du superflu. Au commencement de septembre 1784, l'intendant exige qu'il soit fait à la salle de comédie des réparations dont le devis monte à près de 10,000 l. : « La ville, lui répond aussitôt le corps municipal, est dans l'impossibilité de faire un sacrifice semblable..... ; ce sacrifice, fût-il d'ailleurs possible, serait d'autant plus propre à révolter les malheureux habitants, que leur misère ne comporte que des salles d'hôpitaux au lieu des salles de spectacle qu'à la vérité on ne demande pas pour eux [2]..... » Il fallut s'exécuter; du moins l'intendant, touché des remontrances de la municipalité, arrêta que Lunéville contribuerait seulement pour moitié aux travaux décidés et qu'elle serait dans la suite déchargée des grosses réparations de la salle [3].

Comme dans la plupart des villes de France, la municipalité de Lunéville ne négligeait rien pour rendre les rues bien alignées et les constructions uniformes ; il était défendu de bâtir tant que les plans de l'architecte n'auraient pas été visés et approuvés par le maire. Le règlement de police du 25 juin 1772 avait fait disparaître les caves qui s'ouvraient sur la rue et dont les saillies nuisaient à la circulation; les propriétaires

1. 2 novembre 1786. Arch. de Meurthe-et-Moselle, C, 208-209; Arch. de Lunéville, BB, 21, f° 32.

2. Délibération du corps municipal du 9 septembre 1784. Arch. de Lunéville, BB, 21, f°s 14 et 15. — Ces réparations étaient demandées par les gendarmes rouges, alors en garnison à Lunéville.

3. Les dépenses afférentes à la ville s'élevèrent à 4,162 l. 4 s., cours de France. Arch. de Lunéville, DD, 20. — M. l'abbé Mathieu a écrit (*Ancien régime*, p. 332) : « A Lunéville, on travaille même le dimanche au rétablissement de la comédie, et on ne trouve d'argent ni pour les pavés, ni pour les fontaines. » On voit que la responsabilité de ces travaux n'incombe pas aux officiers municipaux de Lunéville.

étaient tenus de pourvoir les maisons neuves de chéneaux et de tuyaux de descente qui allaient jusqu'au sol et déchargeaient les eaux pluviales sur une pierre de 18 pouces de diamètre[1].

Les rues sont balayées tous les jours par les soins des habitants, et même arrosées pendant les chaleurs de l'été à un signal donné par la cloche du beffroi, à peine de 2 fr. d'amende que les maîtres peuvent « retenir sur les gages de leurs domestiques ». Un entrepreneur est chargé de l'enlèvement quotidien des boues et des immondices. La police exige que tous les propriétaires aient des latrines dans leurs maisons et menace les récalcitrants d'en construire à leurs frais; elle ne permet au « maître des basses œuvres » d'exercer son métier que de 11 heures du soir à 4 heures du matin[2].

Pour assurer la facilité de la circulation et prévenir des accidents assez fréquents de nos jours, il est défendu aux parents de laisser les enfants au-dessous de sept ans « à leur propre conduite sur les places et dans les rues de la ville, sous peine de 10 fr. d'amende payables sur-le-champ par les pères et mères, tuteurs ou curateurs, ou autres personnes à la garde de qui lesdits enfants auront été confiés ». On renouvelle aussi l'interdiction de laisser circuler dans la rue des porcs, lapins, oies, canards et dindons, d'y tuer ou d'y brûler des porcs, d'y tirer des feux d'artifice, fusées, pétards ou serpenteaux[3].

Avec Stanislas avaient disparu les chaises à porteur[4] que l'on trouva longtemps à Lunéville devant le château et sur la place de la Comédie. Mais si les rues sont moins animées, en re-

1. Arch. de Lunéville, FF, 16.

2. Règlement de police du 25 juin 1772. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. Le règlement du 27 novembre 1754 avait réduit les chaises à porteur à 16, et défendu aux porteurs de « se présenter pour le service du public étant épris de vin ». La course coûtait 5 sols lorsqu'on ne dépassait pas les ponts, 10 sols au delà des ponts et dans les faubourgs; la nuit, on donnait un sol de plus en été, et 2 sols en hiver, à charge par les porteurs de se pourvoir de lanternes. *Ibid.*, HH, 2, f° 22. — (Voir sur les chaises à porteur à Nancy et à Lunéville, l'*Annuaire de la Meurthe*, 1856, p. 8.)

vanche elles commencent à être éclairées : les lanternes se montrent en 1772[1].

En cas d'incendie nocturne, les particuliers continuèrent néanmoins à être astreints par règlement de police à mettre une lumière aux fenêtres de leurs maisons. Au premier coup de cloche, les charpentiers, les maçons et les couvreurs devaient se porter avec leurs outils aux lieux où le feu était signalé, à peine de 20 fr. d'amende contre ceux qui arriveraient en retard sans excuse légitime[2]. Après l'incendie qui menaça de détruire le château en 1719, le corps municipal avait obligé les bourgeois d'avoir chez eux un cuveau ou un tonneau, de 4 mesures au moins, toujours plein d'eau ; après l'incendie de 1755, il fut établi près du château un corps de garde « dans lequel il y aurait pendant chaque nuit des mois de janvier, février, novembre et décembre, 21 ouvriers de bâtiment, et 14 pendant chacun des autres mois, lesquels s'y assembleraient à la retraite sonnante et en sortiraient à 4 heures du matin en été et à 6 heures en hiver » ; 7 de ces ouvriers faisaient de temps en temps une ronde dans les 7 quartiers de la ville.

Lunéville avait, en 1756, cinq pompes à incendie, cinq cents sceaux, sept grands crochets garnis de frettes, et trente autres crochets[3]. Les étrangers qui possédaient une maison en ville payaient chaque année, et par maison, 10 sous pour subvenir à l'entretien de ce matériel[4]. Les particuliers chez qui le feu prenait de jour ou de nuit étaient punis d'une amende de 50 fr. ou de 100 fr. ; on percevait ces amendes au profit du maire, qui en abandonnait le produit à la ville moyennant une rétribution annuelle de 139 livres[5].

1. Le corps municipal avait d'abord fixé au 15 novembre 1771 l'adjudication de l'entretien et de l'allumage de 470 lanternes placées en ville et dans les faubourgs ; mais « la caisse de la ville étant absolument épuisée », l'adjudication fut remise au 1er novembre 1772. Arch. de Lunéville, DD, 21.

2. Règlement de police du 22 janvier 1756. *Ibid.*, PF, 16. Ce règlement forçait aussi les propriétaires à établir au moins une cheminée dans chaque appartement.

3. Arch. de Lunéville, DD, 17.

4. Il y avait, en 1789, 24 propriétaires étrangers à la ville.

5. Pendant les premières années de son administration, M. Lanière avait négligé

Le règlement de police veille, bien entendu, à l'observation des dimanches et fêtes, qui doivent être « consacrés au service de Dieu », et durant lesquels « toutes personnes s'abstiendront des œuvres manuelles et serviles, si ce n'est dans le cas de nécessité, après en avoir obtenu la permission du curé et du maire... » ; les marchands fermeront leurs boutiques dès le matin ; les revendeurs pourront « exposer en vente des légumes, herbages et autres menues denrées, mais seulement jusqu'à 9 heures du matin ».

Les aubergistes et cabaretiers, les pâtissiers, les rôtisseurs, les maîtres de billard ne donneront ni à boire, ni à manger, ni à jouer pendant les heures du service divin — si ce n'est aux étrangers qui traverseraient la ville — sous peine de 30 livres d'amende et même d'interdiction de leur commerce en cas de récidive. Il est aussi défendu à toutes personnes « de quelle qualité et condition qu'elles puissent être, de voiturer ou faire voiturer leurs chars, charrettes et tombereaux auxdits jours... »

Enfin, pour sauvegarder l'apparence des bonnes mœurs, il est enjoint « à toutes filles, même à celles nées en cette ville ou ses faubourgs, qui habitent en chambre, soit seules ou plusieurs ensemble, de se retirer dans leur famille, ou d'entrer en condition dans la quinzaine, à moins qu'elles n'aient des parents ou amis, gens de probité, qui répondent de la régularité de leur conduite, ... à peine d'être lesdites filles chassées de la ville et des faubourgs, avec défense d'y rentrer, et de 100 fr. d'amende contre ceux qui leur donneront retraite[1] ».

IV.

Au XVIII[e] siècle, l'autorité municipale se préoccupait avant tout d'assurer l'alimentation publique.

de retirer cette rétribution accordée à ses prédécesseurs. Le 15 novembre 1775, le corps municipal l'autorisa à toucher une somme de 486 l. 10 s. représentant les arrérages qui lui étaient dus pour 3 années et 8 mois. Arch. de Lunéville, BB, 19, f° 77.

1. Règlement de police du 25 juin 1772. Arch. de Lunéville, FF, 16.



A Lunéville, on percevait au profit du roi, sur les grains qui venaient au marché, un droit du quarantième, dit droit de *copelle*[1]; ce droit concourait avec les difficultés des communications à rendre les disettes fréquentes. Le 2 mai 1771, la foule, se plaignant de la cherté du pain, brise les fenêtres d'un boulanger de la rue des Loups (aujourd'hui rue Traversière); le 7 juin, le tumulte recommence[2].

Dans le règlement de police de 1772, la municipalité fait la guerre aux accapareurs, arrête que les grains ne peuvent être vendus qu'aux halles, défend « à toutes personnes d'aller au-devant des grains, soit au dehors ou dans la ville, pour les arrher ou acheter par eux ou par quelques personnes interposées, — aux voituriers et propriétaires de blés conduits aux halles de renchérir, par eux ou par d'autres, le prix qu'ils auront d'abord mis auxdits blés, — et *à toutes personnes d'en offrir un prix plus fort,* à peine de 40 livres d'amende et *d'être poursuivies comme pour monopole* ». Les boulangers, les pâtissiers, les négociants en grains ne peuvent se présenter aux halles avant l'heure marquée par le lieutenant de police, et, pendant tout le marché, en cas de concurrence entre un bourgeois et un boulanger, le bourgeois a la préférence s'il paye le même prix.

Le corps municipal fixe le taux du pain, indique la quantité de farine dont les boulangers « sont tenus de se précautionner pour les temps de gelée et de sécheresse », dans le cas où les moulins ne pourraient moudre. Il s'ingère dans le détail de la fabrication du pain, enjoint aux boulangers de « ressuyer leur pain avec de la farine, et non avec de l'eau, — de former des pains blancs longs, du poids d'une demi-livre, de la largeur de 3 pouces, en forme de borde, et des pains (blancs et bis) ronds, du poids de 8 et de 16 livres, etc. ». Tout boulan-

1. Le corps municipal demandait déjà en 1733 la suppression de cet impôt lourd et vexatoire. *Ibid.*, FF, 7.

2. Guerrier, *Annales de Lunéville*, p. 77. Le 23 mai 1741, une émeute éclatait déjà à Lunéville « à la vue de quelques voituriers qui y étaient venus pour acheter du blé chez des marchands ». Arch. de Meurthe-et-Moselle, C, 433.

ger doit cuire au moins trois fois par jour, de telle façon qu'à toute heure, depuis 6 heures en été et depuis 8 heures en hiver jusqu'à la nuit, on puisse trouver chez lui du pain des deux qualités, « lequel sera bien cuit, bien conditionné et bien panagé », à peine de confiscation et de 30 fr. d'amende pour la première fois, de 50 fr. pour la seconde, et, pour la troisième, de prison et d'interdiction de continuer le commerce.

Les boulangers étaleront « au dehors de leurs maisons et sur des étaux, sauf à y mettre des jalousies de fil d'archal, du pain des deux espèces ci-dessus, dès 6 heures du matin en été et 8 heures en hiver, de manière que lesdits étaux soient toujours garnis, et que le public sache à qui s'adresser pour en acheter ». On ne fait pas un crime aux boulangers de manquer de pain bis, mais à la condition qu'ils donneront du pain blanc au même prix que le bis, à toutes les personnes qui en demanderont.

Enfin le boulanger n'est pas libre de cesser de cuire quand il lui plaît : il ne peut quitter sa profession, en quelque temps que ce soit, « sans une permission expresse et par écrit de la police, laquelle ne sera accordée qu'après avoir ouï les maîtres du corps des boulangers[1] ».

On taxe la viande comme le pain. Les bouchers doivent toujours être approvisionnés dans leurs écuries de bœufs, de veaux et de moutons de bonne qualité, à peine de 50 fr. d'amende pour la première fois, de 100 fr. pour la seconde fois, et de privation de l'exercice de leur profession pour la troisième fois ; « à l'effet de quoi il sera fait, chaque mois, par le visiteur-juré, une visite des bestiaux desdits bouchers, pour en constater la quantité et les espèces, dont il sera dressé un état, pour être par lui remis au maire royal ». Pour faciliter l'approvisionnement des bouchers, il est interdit à tous les marchands de bétail de paraître sur les marchés et les foires avant midi, ou d'acheter dans les villages voisins, à la distance de trois lieues, pour revendre en ville.

1. Règlement de police du 25 juin 1772.

L'abatage, la préparation, l'étalage des viandes, tout est réglementé : les bouchers ne tueront ni bouc, ni chèvre, ni taureau ; ils auront soin de « bien saigner les bœufs, veaux et moutons, pour que la masse du sang ne se répande pas dans la viande et n'en corrompe pas le suc..., de dépecer leurs viandes dès qu'elles seront refroidies, de les exposer et attacher à des crochets, en sorte qu'elles soient en évidence, et que le premier venu puisse désigner celle qu'il voudra choisir avec une baguette que chaque boucher sera tenu d'avoir sur son étal, avec défense auxdits bouchers de cacher leurs viandes, ou d'en refuser à qui que ce soit... ». Bien plus, « aucune viande, exposée ou retenue dans les maisons, boutiques ou arrière-boutiques, ne pourra être refusée aux acheteurs qui se présenteront, sous prétexte d'un débit ou destination faite au profit de quelque autre non présent, la préférence demeurant toujours en faveur de l'acheteur présent qui offrira le prix de la taxe ». Enfin il est défendu aux bouchers « de comprendre, sous quelque prétexte que ce puisse être, dans les ventes et distributions qu'ils font au poids, les têtes, pieds, foies ou mous, non plus qu'aucune portion d'os détachés et autres que ceux qui font naturellement partie des morceaux qu'ils distribuent... ».

Les charcutiers, les poissonniers, les revendeurs et revendeuses[1], les aubergistes, cabaretiers, taverniers et cafetiers, les maîtres de billard sont l'objet de la même surveillance minutieuse.

La plupart des associations ouvrières de Lunéville avaient reçu sous Léopold et sous Stanislas des statuts et des règlements, et constituaient des jurandes[2] : les bonnetiers, les boulangers, les tisserands, les tanneurs et corroyeurs, les cordonniers, les chapeliers, les tailleurs, les tonneliers. En 1772, les orfèvres obtenaient des lettres qui limitaient à huit[3] le nombre

1. Les revendeuses doivent porter « la manche jaune marquée de trois croissants ». Règlement du 25 juin 1772.

2. Cf. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, t. I, p. 644-665.

3. Dans ce nombre n'étaient pas comprises les veuves qui tenaient boutique ouverte.

des maîtrises, et instituaient, pour l'administration de la communauté, deux jurés-gardes, élus tous les deux ans. En 1770, avaient paru les patentes du roi concernant les communautés des *barbiers*, *perruquiers*, *baigneurs*, *étuvistes* des duchés de Lorraine et de Bar[1].

V.

Après la mort de Stanislas, le gouvernement français, pour dédommager Lunéville de la perte de la cour, avait envoyé en garnison dans cette ville la *gendarmerie*, corps d'élite qui venait immédiatement après la maison militaire du roi et faisait brigade à l'armée avec elle[2].

L gendarmerie formait, en 1772, dix compagnies d'ordonnance ; la première, la compagnie des *gendarmes écossais*, datait de Charles VII ; les neuf autres avaient été créées successivement sous Louis XIV : les *gendarmes anglais*, *bourguignons*, *de Flandre*, *de la Reine*, *du Dauphin*, *de Berry*, *de Provence*, *d'Artois* et *d'Orléans*. L'effectif total de ces dix compagnies était d'un millier d'hommes[3].

L'*Almanach et état de la gendarmerie*[4] pour l'année 1777 décrit aussi l'uniforme de cette troupe : « Habit, parments et collet de drap écarlate, bordé d'un galon d'argent d'un pouce de large, les revers garnis de six brandebourgs du même galon, boutons argentés, doublure, veste, culotte et gants de couleur chamois, ceinturon et chapeau bordé d'argent, cocarde blanche, cravate noire, bandoulière et épaulettes brodées d'argent et gar-

1. Arch. de Lunéville, HH, 17.

2. Le premier détachement de la gendarmerie arriva à Lunéville le 13 novembre 1766 ; une garde bourgeoise avait été établie après la mort de Stanislas pour veiller à la conservation du château. Arch. de Lunéville, DD, 18.

3. Cf. Isnard, *La Gendarmerie de France*. Strasbourg, 1781, in-8° de 86 p. ; A. Benoit, *Les Gendarmes rouges à Lunéville*, Lunéville, 1892, in-12 de 66 p.

4. Nancy, chez veuve Leclerc ; à Lunéville, chez Chenoux, libraire de la gendarmerie.

nies d'un galon de soie affectée à la compagnie[1], manteau de drap écarlate, doublé en entier de serge rouge et parementé de couleur chamois. — L'équipement du cheval de drap cramoisi, bordé d'argent, avec un chiffre brodé en argent du roi et des princes du sang. — Les casaques des trompettes couvertes de galon d'argent et de soie à la livrée du roi. »

Les hôtels des Cadets et des Gardes, l'Orangerie et le Château servirent de casernements aux *gendarmes rouges* (c'est ainsi qu'on devait les appeler à Lunéville). On construisit pour eux, en 1787, à l'hôtel des Gardes, — aujourd'hui quartier de la Barolière — le manège, l'un des plus vastes de France, long de 100 mètres et large de 27.

La gendarmerie avait pour chef le capitaine de la première compagnie; elle fut commandée à Lunéville, d'abord par le comte Louis de Mailly, puis par le marquis de Castries[2], qui devint ministre de la marine en 1780. Le marquis d'Autichamp[3], capitaine des gendarmes anglais, exerça le commandement en l'absence du ministre; il fut remplacé en 1785 par le duc de Castries[4], fils du marquis.

La gendarmerie, dont l'empereur Joseph II admirait les belles manœuvres en 1777, avait le grand inconvénient de

1. Soie jonquille (Écossais), violet (Anglais), vert (Bourguignons), feuille-morte (Flandre), rouge-ponceau (Reine), bleu céleste (Dauphin), bleu (Berry), vert d'eau (Provence), cramoisi (Artois), souci (Orléans).

2. Castries (Charles-Eugène-Gabriel de la Croix, maréchal de), né le 25 février 1727, fit ses premières armes au régiment du Roi-infanterie, combattit à Dettingen en qualité de mestre de camp du régiment du Roi-cavalerie. Brigadier en 1748, puis maréchal de camp, et, en 1759, mestre de camp général de la cavalerie, il se signala dans la guerre de Sept ans et battit le duc de Brunswick à Clostercamp. Ministre de la marine en 1780, il fut nommé maréchal de France en 1783. Il émigra pendant la Révolution et mourut en 1801.

3. Autichamp (Mis Jean-Thérèse-Louis de Beaumont d'), né à Angers en 1738, entra à onze ans au régiment du Roi, fit, comme aide de camp du maréchal de Broglie, son parent, les premières campagnes de la guerre de Sept ans, en Allemagne, devint brigadier en 1770, maréchal de camp en 1780. Il commanda, pendant la Révolution, l'avant-garde de l'armée des princes, servit en Russie de 1797 à 1815; revenu en France, il fut nommé gouverneur du Louvre. Il mourut à Saint-Germain en 1831.

4. Castries (Armand-Charles-Augustin, duc de), né en 1756, fit la guerre d'Amérique à la tête d'un régiment, fut créé brigadier en 1782, maréchal de camp en 1788. Il émigra pendant la Révolution; à son retour en France, Louis XVIII le nomma pair et gouverneur de la division militaire de Rouen. Il mourut en 1842.

coûter fort cher. Les charges s'y vendaient des prix élevés : une compagnie valait 150,000 livres, une lieutenance 120,000, un grade d'enseigne 100,000, une charge de guidon 60,000[1]. Une première réforme avait été faite, en 1776, par le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre, qui réduisit les compagnies à huit[2] : chacune des nouvelles compagnies avait un capitaine-lieutenant, un premier lieutenant, un second lieutenant, un sous-lieutenant, un porte-étendard, quatre maréchaux des logis, huit brigadiers, un fourrier, quatre-vingt-seize gendarmes et deux trompettes; l'état-major du corps comprenait un commandant-général[3], un commandant en second[4], un major, deux aides-majors, un fourrier-major, un timbalier, un aumônier, un chirurgien-major, un second chirurgien, un maréchal-expert, un maître-armurier et un maître-sellier[5].

En 1788, la gendarmerie fut licenciée et les gendarmes versés, comme officiers ou sous-officiers, dans les divers régiments de cavalerie. A cette nouvelle, le maréchal de Castries écrivait au chevalier d'Estresse, chargé, en l'absence de son fils, du commandement en chef : « C'est avec une douleur extrême que je suis forcé de vous annoncer la suppression totale de la gendarmerie. Vous pouvez assurer à tous les individus qui la composent que j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour la conserver. Vous devez facilement juger de la peine que j'en éprouve, mais il faut s'occuper des moyens de terminer la réforme avec ordre, fermeté, et le courage que tout militaire doit avoir pour suivre les ordres du roi : je connais votre bon cœur et votre sensibilité, il faut vous y livrer entièrement pendant quelques heures, mais reprendre après vos fonctions de commandant et toutes les qualités que je vous connais...

1. Art. 13 de l'ordonnance du 24 février 1776. D'Isnard, p. 76.

2. Les compagnies de Berry et d'Orléans furent supprimées et les gendarmes incorporés dans les huit autres.

3. C'était le capitaine de la première compagnie.

4. Le commandant en second était en même temps capitaine de la deuxième compagnie.

5. D'Isnard, p. 68.

« Je connais aussi votre caractère pour être bien sûr que vous emploierez tous les moyens qui dépendront de vous pour adoucir le sort de ces malheureux dont mon fils et moi sommes pénétrés. Assurez-les que je m'occuperai d'eux après la destruction du corps comme s'il existait, et que je me rappellerai toujours avec plaisir la satisfaction qu'ils ont fait éprouver souvent à leur chef par la manière distinguée dont ils ont fait leur devoir; mon fils ira incessamment les assurer du regret que j'ai de n'avoir plus d'espérance de servir avec eux[1]. »

Le duc de Castries arriva en effet à Lunéville, le 8 mars, pour présider au désarmement des gendarmes : le mardi, 11 du même mois, le porte-étendard de chaque compagnie lut l'ordonnance de réforme : « Les mercredi et jours suivants, écrit le lieutenant de police Piroux, on a vendu publiquement les étoffes, chapeaux, habits, manteaux, ustensiles, linges, etc.; chaque jour on fait le décompte d'un certain nombre de gendarmes qu'on a ensuite obligés de partir la nuit. Il n'est permis à aucun de demeurer à Lunéville s'il n'y a ses parents, s'il n'y est marié ou s'il n'est chevalier de Saint-Louis[2]. » Le lundi de Pâques, 200 hommes du régiment du Roi, en garnison à Nancy, prirent possession des trois postes du château, du magasin de Viller et de l'hôpital, en attendant l'arrivée, à Lunéville, des carabiniers de Monsieur, qui devaient y remplacer les gendarmes rouges.

Lunéville ressentit vivement la perte des gendarmes rouges : « Cet illustre corps, s'écrient les armuriers et fourbisseurs dans leurs doléances de mars 1789, prenait plaisir à entretenir les ouvrages de plusieurs artisans et ouvriers de chaque état. Sa suppression a désolé ces hommes laborieux qui se trouvent

1. Lettre du 20 février 1788. Nous en devons communication à l'obligeance de M. Léon Le Brun, avocat à Lunéville.

2. Bibliothèque de Lunéville, *fonds Piroux*, 19. — Les papiers du lieutenant de police Piroux, conservés à la bibliothèque de Lunéville, contiennent des renseignements précis, et pas toujours édifiants, sur la vie privée des gendarmes rouges; M. Benoit en a donné quelques extraits dans sa brochure citée plus haut (*Les Gendarmes rouges à Lunéville*, p. 57-61).

aujourd'hui dans l'inaction parce que les carabiniers ont à leur suite tous les ouvriers dont ils peuvent avoir besoin, et notamment des fourbisseurs et armuriers... » — A l'arrivée de la gendarmerie, représentent les cordonniers *tant en vieux qu'en neuf*, « le nombre des ouvriers de toute espèce, loin de diminuer, s'accrut à l'infini, et chacun trouvait dans son travail, quoique pénible, les douceurs d'une vie agréable...; ce corps illustre était nécessaire pour faire gagner la vie à toute la bourgeoisie de cette ville de Lunéville; au lieu de nous faire travailler, les officiers de carabiniers ont fait défense à leurs hommes de se faire chausser en ville... » — Depuis la suppression de la gendarmerie, constatent avec tristesse les tailleurs, fripiers, brodeurs et chasubliers, « cette ville n'a plus aucune bonne maison, est sans ressource et sans commerce, au point que les trois quarts des ouvriers manquent d'ouvrage et de pain. » — Les manouvriers et toutes les corporations d'artisans tiennent un langage semblable[1].

Les carabiniers de Monsieur quittèrent Saumur, où ils étaient en garnison depuis 1784, vers le milieu de mai 1788. Divisés en cinq brigades en 1758, ils n'en formaient plus que deux, de cinq escadrons chacune, depuis les réformes du comte de Saint-Germain. L'ordonnance du 17 mars 1788 modifia encore leur organisation : les brigades devinrent des régiments. Chaque régiment était de quatre escadrons; l'escadron comptait 150 hommes divisés en deux compagnies. En temps de guerre, les deux régiments devaient recevoir chacun 104 hommes pour constituer un dépôt[2].

Les carabiniers portaient, comme grande tenue, l'habit bleu et le chapeau; la petite tenue était un habit-veste de couleur chamois avec parements et collet écarlate, galonné en lames d'argent pour les officiers et en fil blanc pour les soldats. Ce

1. Arch. de Lunéville, AA, 4.

2. Albert, *Recueil de faits pour servir à l'histoire militaire du corps des carabiniers* (manuscrit de la bibliothèque de Lunéville, p. 59). — Ce manuscrit a été récemment publié, en partie du moins, dans la *Revue de cavalerie*.



dernier uniforme, quoique supprimé en 1776, était encore en usage à l'époque de la Révolution.

A la fin d'août 1788, les carabiniers se rendirent pour quelques semaines dans les environs de Metz, au camp de Frascati, commandé par le maréchal de Broglie; on y remarqua leur tenue martiale et leurs belles manœuvres[1].

VI.

La perte de la cour et de la gendarmerie avait plongé dans l'indigence et la misère une bonne partie de la population de Lunéville. En mars 1789, les manouvriers supplient le roi « de jeter un regard favorable de bonté et de miséricorde sur l'état déplorable où ils se trouvent; ils sont, disent-ils, au nombre de 2,000 au moins; plusieurs d'entre eux se sont vus, dans cet hiver rigoureux, à deux doigts de la mort, et beaucoup en sont estropiés, sans pain, sans bois et sans ouvrage...[2] ».

Le célèbre voyageur anglais, Arthur Young, qui visita Lunéville le 17 juillet 1789, écrit : « Cette place n'a pas d'industrie, et conséquemment est très pauvre : on m'a assuré que la moitié de la ville, composée de 10,000 âmes, est réduite à la plus grande pauvreté[3]. »

On se préoccupait pourtant, à cette époque comme aujourd'hui, de venir en aide aux membres faibles et infortunés de la société. Lunéville avait, en 1789, trois établissements de bienfaisance : la maison de Charité, la maison des Orphelins et l'hôpital Saint-Jacques.

La maison de Charité[4], fondée par Léopold et généreuse-

1. Albert, *Ibid.*, p. 56 et 64.

2. *Doléances des manouvriers de la ville de Lunéville.* Arch. de Lunéville, AA, 4.

3. *Voyages en France*, trad. Decasaux, Paris, 1793, t. I, p. 409.

4. Elle était installée dans un local dépendant anciennement de la commanderie Saint-Georges et occupé aujourd'hui par l'école des sœurs de la rue de la Charité. La maison de Charité est devenue, en 1816, le bureau de bienfaisance.

ment dotée par Stanislas[1], était tenue par les sœurs de Saint-Lazare, qui fournissaient aux indigents, en cas de maladie, le bouillon, le linge et les remèdes : deux médecins, payés par la ville, voyaient les malades à domicile. Les revenus de la maison s'élevaient à 5,300 livres environ[2], sans compter les aumônes des riches particuliers et le produit des quêtes.

Les vieillards, les infirmes et les enfants abandonnés étaient entretenus dans la maison des Orphelins. Cet hospice, fondé en 1759 par un chanoine, vicaire de Lunéville, M. Bellaire, avait été autorisé, par les lettres patentes du 5 septembre 1762, et placé sous la direction de deux, puis de six sœurs de Saint-Charles; grâce aux libéralités de Stanislas[3], il put s'agrandir, et fut installé, en 1764, dans la rue de Viller, où il est encore aujourd'hui; cette même année, le roi de Pologne y réunit la *maison de Force* et l'*Aumône publique,* créées par les ordonnances du 30 janvier 1728 et du 22 avril 1732[4]. A la veille de la Révolution, le *coton* (c'est ainsi qu'on appelait la maison des Orphelins, et ce nom lui est resté) était un établissement industriel d'une assez grande importance et dont les artisans de la ville se montraient jaloux : « Les maîtres-teinturiers — lisons-nous dans les doléances de cette corporation — se plaignent de ce que la maison des Orphelins a une fabrique en siamoise et en laine, et que, sous prétexte de fabriquer pour elle, elle a pris à titre de louage un moulin à foulon, et privé par là les suppliants de la teinture des droguets, ainsi que du salaire du foulon[5]. »

Le travail des orphelins constituait à peu près le seul revenu de l'hospice, qui n'avait, outre ses bâtiments et ses jardins,

1. Stanislas donna 88,189 livres à la maison de Charité. *Recueil des fondations et établissements faits par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar,* p. 62-68.

2. Arch. de l'hôpital de Lunéville.

3. Stanislas fit don à la maison des Orphelins d'une somme de 22,000 l. *Recueil des fondations,* p. 197-198.

4. Arch. de Lunéville, FF, 21.

5. *Ibid.*, AA, 4.

qu'une ferme de 17 paires; aussi la subvention de la ville était très élevée : 20,000 livres en 1788[1].

Dès 1406, le duc Charles II avait établi près de Lunéville, à Viller[2], un hôpital pour donner l'*hospitalité* aux étrangers et particulièrement aux pèlerins. A la fin du XVIIe siècle, l'hôpital était « ruiné et sans bâtiments; ses revenus montaient à 1,322 fr. 9 gros en argent et 3 résaux de blé sur un gagnage sis à Ménil, suivant le compte rendu le 14 juin 1689; ce revenu était chargé par an de 30 messes, 8 hautes et 22 basses[3] ».

En 1707, Léopold se procura, au moyen d'une loterie, les revenus nécessaires pour construire un nouveau bâtiment, puis il obtint de l'évêque de Toul la réunion à l'hôpital de Lunéville des biens des hôpitaux d'Einville et d'Ogéviller, et ne négligea rien pour améliorer les ressources de cet établissement[4].

Stanislas fit don à l'hôpital de 28,645 livres provenant de la succession de M. de Meschek, grand-maréchal de sa cour, et du gagnage dit *de Launay*, situé à Chanteheux, lequel lui coûta 18,580 livres[5].

En 1789, l'hôpital Saint-Jacques de Lunéville était dans un état remarquable de prospérité : le budget des recettes s'élevait à 54,874 livres, dont 21,807 livres représentant le reliquat du compte précédent; les dépenses ne dépassaient guère 19,000 livres[6].

Pendant le séjour de la gendarmerie, il y eut, à Lunéville, un hôpital militaire, qui, logé d'abord à l'étroit, fut établi par lettres patentes du 13 octobre 1769 dans l'hôtel de Craon que

1. *Ibid.*, CC, 30.

2. Le faubourg de Viller ne fut réuni à Lunéville qu'au commencement du XVIIIe siècle. — Sur l'hôpital Saint-Jacques de Lunéville, voir l'*Étude* de M. le Dr Paulin, Lunéville, 1892, in-8° de 81 p.

3. *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul*, 1711, p. 190.

4. Durival, *Description de la Lorraine et du Barrois*, II, 75; *Rec. des édits, ordonnances, etc., du règne de Léopold Ier*, III, 16 et 18.

5. *Recueil des fondations*, p. 59-62.

6. Arch. de l'hôpital de Lunéville.

le prince de Beauvau consentit à céder en échange de plusieurs autres maisons[1].

Une sorte de succursale des Invalides fut installée, en 1788, dans les bâtiments de l'Orangerie; elle reçut douze maréchaux des logis, brigadiers et gendarmes, infirmes ou pauvres, qui se trouvaient sans asile[2].

VII.

En 1789, il y avait à Lunéville sept maisons religieuses, cinq d'hommes et deux de femmes.

La plus ancienne était l'abbaye de Saint-Remy, fondée en 999 par Folmar le Vieux, comte de Lunéville, pour des Bénédictins que remplacèrent, en 1034, des religieuses, puis, en 1135, des Chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. En 1188, Pierre de Brixey, évêque de Toul, donna à l'abbaye la cure de Saint-Jacques qu'elle conserva jusqu'à la Révolution; c'était le chapitre des Chanoines qui désignait le curé.

Au commencement du XVIIe siècle, le P. Fourier réforma la congrégation sous le titre de Notre-Sauveur, et instruisit à Lunéville, en 1623, les premiers novices de l'ordre nouveau.

Stanislas consentit, sous certaines conditions, à la suppression du titre d'abbé, et à l'union à la mense canoniale de tous les biens et revenus de la mense abbatiale : le Saint-Siège confirma cette suppression et cette union par une bulle de juin 1761[3].

La maison comptait, en 1789, seize prêtres et un frère profès : Sébastien Defoug, prieur; Claude-Joseph Chapitey, curé de Saint-Jacques; Nicolas Florentin et Henry Seltzer, vicaires; le principal et les professeurs du Collège, etc.

Les Chanoines avaient les dîmes de Lunéville, Jolivet, Chan-

1. Lepage, *Sur l'organisation et les institutions militaires de la Lorraine*, p. 321, *note*.

2. *Ibid.*, p. 334.

3. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, I, 669; *Recueil des fondations, etc.*, p. 718.



teheux et Moncel, laissées à ferme pour 6,980 livres; celles de Frémonville, qui leur rapportaient 1,393 livres; celles de Mont, Rehainviller, Adoménil, Hériménil, Bénaménil et Pessincourt; les fermes de la Haute-Foucrey, de Chaufontaine, etc. Le total de leurs revenus s'élevait à 23,135 l. 13 s. 4 d. — Les charges de la maison étaient considérables; il fallait d'abord payer au roi un don gratuit de 2,351 livres, puis entretenir les quatre régents du Collège, une sœur de la maison de Charité, un frère des écoles chrétiennes, donner au curé de Jolivet la portion congrue, etc.[1]. Les Chanoines trouvaient pourtant le moyen de faire de nombreuses charités : « Pour rendre hommage à la vérité, — écrit, le 21 avril 1791, la municipalité de Lunéville au directoire du district, — nous ajouterons que les Bernardins de Beaupré et les Chanoines réguliers de Lunéville faisaient annuellement des aumônes abondantes, qui étaient d'un grand soulagement pour les pauvres de la ville et de nos environs[2]. »

Les Minimes furent appelés par Henri II, en 1620, ils s'établirent non loin du Château[3] et bâtirent, en 1628, leur église, qui fut embellie sous Léopold[4]. La reine de Pologne fit don au couvent d'une somme de 6,000 livres de France pour la fondation d'une messe basse quotidienne. Stanislas construisit dans l'église une chapelle sous l'invocation de l'ange gardien, et affecta un capital de 1,200 livres à la célébration de douze messes par an[5].

Le corps municipal s'adressait alternativement aux Minimes et aux Capucins pour prêcher l'Avent et le Carême et donnait au prédicateur de 100 à 200 livres[6].

1. Arch. de Lunéville, P, 14.

2. *Ibid.*

3. Dans la maison qui est aujourd'hui le n° 47 de la Grande-Rue.

4. Durival, II, 74; Lepage, I, 675.

5. *Recueil des fondations*, p. 79 et 195. — C'est dans l'église des Minimes que l'on vit, jusqu'à la Révolution, le petit monument en forme de pyramide — déposé aujourd'hui au musée de la ville — élevé en l'honneur de Bébé, le nain de Stanislas.

6. Arch. de Lunéville, DD, 17.

Outre le supérieur, le P. Pauly, la maison se composait, en 1789, de trois pères et d'un frère lai; ses revenus, fort modestes, ne dépassaient pas 1,270 livres; elle avait 15 jours de prés et de chènevières à Viller, et quelques champs à Parroy, à Bénaménil et à Vitrimont[1].

Les Capucins étaient plus pauvres encore, n'avaient ni fondations, ni rentes, et vivaient d'aumônes; ils s'établirent à Lunéville en 1633, grâce aux générosités de Nicolas Priquet, chantre de la collégiale Saint-Georges de Nancy, et d'une dame de Custine d'Haraucourt. En 1789, il y avait neuf pères et quatre frères lais[2].

Par lettres patentes du 24 juillet 1632, Charles IV avait permis aux Carmes déchaussés de fonder une maison à Lunéville; mais les guerres qui désolèrent la Lorraine au XVIIe siècle empêchèrent les religieux de mettre à profit les dispositions bienveillantes du prince. Au commencement du XVIIIe siècle, ils s'adressèrent à Léopold pour obtenir une nouvelle autorisation; Léopold la leur accorda le 3 juin 1707, exigea que le prieur et le supérieur de l'établissement fussent nés en Lorraine, et leur permit de faire la quête un jour par semaine dans la ville et les faubourgs. Le sieur Christophe André, intendant des bâtiments, ponts et chaussées de Lorraine, leur donna un terrain à l'entrée de la ville, sur la route de Nancy, pour y construire leur église et leur couvent[3].

La population de Lunéville avait manifesté des sentiments de méfiance à l'égard des nouveaux arrivants; le corps municipal et les bourgeois adressèrent à Léopold « leurs très humbles remontrances » et lui exposèrent que cet ordre mendiant serait pour la ville une nouvelle charge : « S. A. R. est humblement priée de considérer que l'établissement d'une maison de R. P. Jésuites y serait bien plus avantageuse pour y enseigner et instruire la jeunesse, fort nombreuse, et y attirerait la

1. *Ibid.*, p. 14.
2. Lepage, I, 677, Arch. de Lunéville, p. 14.
3. Arch. de Meurthe-et-Moselle, H, 935.

jeunesse d'Alsace, en échange et par ce moyen procurerait à l'une et à l'autre la facilité de faire leurs études et apprendre les deux langues sans qu'il en coutât rien aux chefs de famille[1]... »

Léopold ne tint aucun compte de ces remontrances. Les Carmes, en attendant que leur couvent fût bâti, s'étaient établis d'abord à l'ermitage Saint-Léopold, puis, en novembre 1707, à la commanderie Saint-Georges, située sur la place du Puits-Content. Les bâtiments de la place dite depuis des Carmes ne furent complètement achevés qu'en 1727. Cette même année, l'évêque de Toul, Mgr Begon, consacra la chapelle du couvent sous le nom de Saint-Léopold; plus tard, Stanislas y fit faire un maître-autel en stuc, œuvre de Guibal : Élie y était représenté montant au ciel dans un char de feu[2]. Les Carmes durent encore à la générosité du roi de Pologne un tabernacle, deux autels collatéraux, une chaire à prêcher et 1,200 livres pour la fondation de deux messes par semaine[3].

En 1789, les Carmes de Lunéville étaient au nombre de sept, sans compter trois frères lais; ils possédaient dans la ville, outre le jardin attenant au couvent, un grand jardin au lieu dit *Berg-op-zoom*, et plusieurs maisons : leurs revenus annuels montaient à 2,276 livres[4].

Un prieuré de Bénédictins, dépendant de l'abbaye de Senones, fut fondé à Léomont en 1734; mais l'année suivante les religieux acquirent, pour la somme de 77,419 livres, le fief de Ménil, appartenant au prince de Craon. Une bulle du pape Clément XII autorisa la translation du prieuré à Ménil. La maison couventuelle fut bâtie en 1766; on y employa les matériaux du salon de Chanteheux.

En 1789, le prieur des Bénédictins était Nicolas Gridel; il y avait six religieux prêtres. La bibliothèque comptait 1,245

1. Requête du 14 avril 1707. — Arch. de Lunéville, FF, 14.
2. Durival, II, 76.
3. *Recueil des fondations*, p. 169 et 170.
4. Arch. de Lunéville, p. 4. — Cf. *Inventaire des tableaux provenant des Carmes de Lunéville* dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1876, p. 64.

volumes, « dans lesquels, disent les officiers municipaux chargés de l'inventaire, nous n'avons remarqué aucun livre de marque, ni qui mérite une mention particulière, plusieurs se trouvant même mutilés et dépareillés[1] ».

Les Bénédictins de Lunéville avaient les deux fermes de Ménil et de Léomont, qui leur rapportaient, la première 2,200 livres et la seconde 1,830; ils étaient décimateurs sur une partie du ban de Vitrimont et à Mouacourt. Le revenu total de la communauté montait à 15,509 livres, plus 60 résaux de blé, 68 résaux d'avoine, 2 résaux de légumes, 6 milliers de paille, 1 porc gras et 6 chapons : il était grevé, en 1789, des intérêts d'une somme de 39,425 livres due à divers particuliers; la communauté avait en outre à payer 9,227 livres à ses fournisseurs[2].

Les religieuses de Sainte-Élisabeth, vulgairement nommées *sœurs grises*, furent appelées à Lunéville par René II, en 1481; leur couvent occupa d'abord l'emplacement du théâtre actuel et d'une partie de la terrasse du château. Léopold, pour agrandir les Bosquets, le transféra, en 1712[3], à l'entrée du faubourg de Viller[4], et posa la première pierre de la nouvelle chapelle le 23 juin 1712. Cette chapelle était sous l'invocation de saint Antoine de Padoue : on y voyait, au moment de la Révolution, le tombeau du comte de Hunolstein, mort en 1727, et celui d'Adélaïde de Buchet, son épouse, morte en 1753[5].

Les sœurs grises visitaient les malades, les soignaient, les assistaient, et ensevelissaient les morts; en 1691, leur supérieure voulant les « cloîtrer et enfermer de grilles », elles s'adressèrent au prévôt et aux officiers municipaux qui prirent

1. Cf. *Les Monastères de l'ordre de Saint-Benoît en Lorraine*, par H. d'Arbois de Jubainville, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1887, p. 71.

2. Arch. de Lunéville, p. 14.

3. Par la convention du 11 juillet 1712, Léopold accorda aux religieuses une indemnité de 15,000 livres tournois. Arch. de Meurthe-et-Moselle, B, 769.

4. Il reste de ce couvent le bâtiment situé au coin des rues Girardet et de l'Hôpital, occupé naguère par le mont-de-piété et dépendant aujourd'hui de l'hôpital.

5. Durival, II, 74.



en main leur défense : ces magistrats certifièrent qu'elles s'étaient toujours « acquittées dignement de leurs services de charité avec satisfaction d'un chacun, étant d'une vie exemplaire, et que si elles venaient à être cloîtrées, le public en souffrirait des préjudices notables, en sorte que ladite ville s'y opposerait formellement, d'autant qu'elles n'ont été reçues dans ladite ville qu'à ces conditions, et ne les y souffrirait pas autrement[1] ».

En 1708, le monastère se composait de la supérieure, de treize religieuses, d'une sœur converse et d'un confesseur cordelier. En 1789, il y avait quinze religieuses, y compris la supérieure, Françoise Pauly; leurs revenus ne dépassaient guère 4,000 livres. La communauté payait un don gratuit de 166 l. 5 s.[2].

La congrégation de Notre-Dame avait été créée par le P. Fourier pour donner l'instruction aux jeunes filles; elle s'installa à Lunéville, en 1625, dans la maison du prieur de Vergy, à la porte Joly, puis acheta, en 1671, une maison plus spacieuse dans la Grande-Rue, près des Minimes[3]. Gabrielle de Nogent, fille de M. de Nogent, seigneur de Chanteheux et autres lieux, prit l'habit dans ce couvent, en 1651, et abandonna tous ses biens aux religieuses, à condition qu'elle aurait le titre de fondatrice de la maison[4].

En 1708, il y avait, outre la supérieure, treize religieuses et quatre novices; en 1789, le couvent compte vingt mères[5] et cinq sœurs converses.

Les sœurs de Notre-Dame possédaient de petites fermes à Lunéville et dans les environs, à Jolivet, à Rehainviller, à Hénaménil, à Maixe, à La Neuveville-aux-Bois et à Deuxville.

1. Délibération du corps municipal du 13 septembre 1691. Arch. de Lunéville, BB, 4, f° 47.

2. *Ibid.*, p. 14.

3. C'est aujourd'hui le n° 15 de la Grande-Rue.

4. Lepage, II, 676.

5. La supérieure était Marie-Françoise Bevalet.

Un capital de 29,970 livres leur était dû par les chanoines réguliers de Lunéville, de Domêvre et d'Hérival[1]. Elles n'étaient pourtant pas riches : leurs revenus atteignaient à peine 5,000 livres.

VIII.

Lunéville, qui appartint d'abord au diocèse de Toul, fut rattaché à celui de Nancy, érigé en 1777. Il n'y avait qu'une paroisse, reconnue insuffisante depuis longtemps[2] ; la cure rapportait 1,000 livres en 1711, 5,600 livres en 1789[3].

La vieille église Saint-Jacques avait été démolie en 1745, et remplacée, comme église paroissiale, par l'église de l'abbaye Saint-Remy, nouvellement construite, et qui fut aussi placée sous le vocable de saint Jacques. Il y avait onze chapelles ou bénéfices simples, qui donnaient ensemble un revenu de 2,000 livres environ : la plus riche était la chapelle de Saint-Gœury, dont dépendait une ferme située à Fraimbois et vendue, en 1791, pour 6,375 livres[4].

Les principales confréries de la paroisse Saint-Jacques étaient celles du Saint-Sacrement, du Purgatoire, de Notre-Dame-des-Suffrages, de l'École, de l'Enfant-Jésus. Dans la confrérie du Purgatoire, « on prêche tous les jours de l'Octave, et l'on paie un écu pour chaque sermon au prédicateur, qui est choisi conjointement par le curé et par les officiers d'église. Il y a un réveilleur qui va par la ville, vers minuit, exciter les fidèles à prier pour les trépassés pendant l'octave des Morts, à qui on paye 10 fr. pour salaire[5]... »

1. Les Chanoines de Lunéville leur devaient 5,070 l. ; ceux de Domêvre, 8,900 l. ; et ceux d'Hérival, 16,000 l. Arch. de Lunéville, p. 4.

2. En 1791, l'église des Carmes devint le centre d'une nouvelle paroisse au titre de Saint-Léopold. Les deux paroisses disparurent pendant la Révolution. Saint-Jacques fut érigée en église paroissiale en 1802 ; un décret du 20 juin 1849 a autorisé l'établissement d'une nouvelle paroisse au titre de Saint-Maur.

3. *Pouillé du diocèse de Toul,* 1711, p. 189 ; abbé Mathieu, p. 141.

4. Arch. de Lunéville, p. 14 ; Lepage, I, 671.

5. Lepage, I, 672. — Les recettes de la confrérie du Purgatoire s'élèvent, pour huit ans, de 1723 à 1730, à 2,257 fr. et les dépenses, à 1,898 fr. Arch. de Lunéville, GG, 202.

Les confréries se rendaient aux processions avec leurs bannières, et précédées de leurs préfets; souvent les questions de préséance soulevaient des querelles que tranchait l'autorité civile. En 1744, la congrégation de l'Enfant-Jésus se plaint de ce que plusieurs confréries et corps de métiers ont eu le pas sur elle à la procession de la Fête-Dieu; et pourtant, ajoute-t-elle, « à l'exception de la confrérie du Saint-Sacrement, elle est préférable à toutes confréries et corps de métiers par le seul titre qu'elle porte ». M. de la Galaizière lui-même décide, après avis du lieutenant-général de police, que dorénavant, dans toutes les processions, la congrégation de l'Enfant-Jésus aura le pas sur tous les corps de métiers et marchera immédiatement après la confrérie du Saint-Sacrement[1].

Le 21 juin 1742, Stanislas fit faire une procession qui se renouvelait tous les ans le lendemain de l'octave du Saint-Sacrement — jour de la fête du Sacré-Cœur de Jésus — en mémoire de la plantation de la croix de Mission érigée à Lunéville sur le chemin de Jolivet, le 1er juin 1742. Une somme de 1,000 livres fut donnée aux Chanoines réguliers comme curés de Saint-Jacques, 1,000 livres à la fabrique pour la fourniture du luminaire, et 1,000 livres aux Jésuites de Nancy chargés de fournir le prédicateur qui faisait à la messe du matin, le même jour, un sermon en l'honneur de la Croix, et après midi, au pied de la Croix, « une exhortation sur les Mystères[2] ».

D'après l'article 16 de la transaction passée entre les Chanoines réguliers et les officiers de l'hôtel de ville, lors de la translation de la paroisse Saint-Jacques dans l'église de l'abbaye, les paroissiens devaient payer chaque année aux Chanoines 950 livres pour « la fourniture et l'entretien des vaisseaux sacrés, ornements, livres de chœur, linge et son blanchissage, organiste, luminaire, etc. ». Stanislas fit don à la fabrique de 19,000 livres dont les intérêts servirent à payer cette somme, « à charge par la fabrique de faire chanter tous

1. Arch. de Lunéville, BB, 12, f° 164.
2. *Recueil des fondations*, p. 69.

les ans, dans la paroisse, une messe solennelle pour la conservation de Sa Majesté et de la Reine, le 20 octobre, jour de la naissance de Sa Majesté, et un service à perpétuité le jour de sa mort et de celui de la Reine, ces deux services réduits à un après le décès de Leurs Majestés[1] ».

Les officiers municipaux intervenaient en maîtres dans l'administration de la paroisse, nommaient le suisse, les bedeaux, les sonneurs, les chantres; ils invitaient le curé de la paroisse à assister à la séance où ils désignaient chaque année le prédicateur de l'Avent et du Carême, mais passaient outre si le curé ne se présentait pas[2]. Ils prenaient le titre de « directeurs et administrateurs de la fabrique de la paroisse », et entendaient à l'hôtel de ville les comptes annuels du receveur.

En 1785, les officiers du bailliage voulurent s'attribuer l'audition de ces comptes, et un conflit faillit s'élever entre les deux corps. L'évêque de Nancy intervint, et, par ordonnance du 22 avril 1785, donna à un bureau présidé par le curé et composé de 4 membres que nommeraient les officiers municipaux, le soin d'administrer les revenus et d'ordonner les dépenses de la fabrique. La municipalité consentit à cet arrangement, à condition toutefois qu'elle continuerait elle-même, comme auparavant, à nommer à tous les emplois rétribués par la fabrique; l'évêque s'étant opposé à cette prétention, l'accord ne put se faire et la cause fut portée devant le Parlement de Nancy : celui-ci, par arrêt du 5 juillet 1787, maintint les officiers municipaux « au droit et possession d'administrer la fabrique de ladite ville, d'en auditionner les comptes, etc.[3] ».

En 1788, les recettes de la fabrique (revenus, reliquat de l'année précédente, etc.) s'élèvent à 9,398 l. 12 s. 3 d., les dépenses à 2,261 l. 8 s. 9. d.[4].

1. *Ibid.*, p. 78.
2. Le 10 mai 1719, le corps municipal charge le R. P. Henry, capucin, de prêcher, « ... M. le curé de la paroisse n'ayant trouvé à propos, sans doute, de venir à la séance ... » Arch. de Lunéville, BB, 7, f° 132.
3. *Ibid.*, BB, 21, f°s 17, 19, 20, 22 et 27; GG, 204.
4. *Ibid.*, GG, 201.

IX.

Avant la Révolution, la religion catholique était la religion de l'État : les autres cultes étaient tantôt proscrits, tantôt tolérés. On trouvait, en Lorraine, quelques familles protestantes dans la vallée de la Sarre et dans les villages voisins de l'Allemagne, mais à aucune époque nous n'en avons constaté l'existence à Lunéville.

Sous Stanislas, deux familles israélites obtenaient le droit de résider dans cette ville[1]. Il y en avait seize en 1785, et elles demandèrent à cette époque la permission d'acquérir un terrain pour y bâtir une synagogue. Leur requête fut fortement appuyée par le maire, M. Lanière, qui affirma que la faveur qu'elles sollicitaient serait, dans la circonstance, « de justice et d'une saine politique » ; d'ailleurs, ajoutait-il, cette synagogue devant être « voûtée et située au centre d'un jardin à une distance suffisante non seulement des maisons voisines, mais même des passages, les cérémonies qui s'y pratiqueront ne pourront être ni aperçues ni entendues au dehors ». Le 8 février 1785, les juifs de Lunéville recevaient une réponse favorable, mais, dans sa lettre à l'intendant, le secrétaire d'État exposait que « S. M. a ordonné que dans les lettres qui leur seront expédiées, il ne fût pas fait mention de l'usage auquel ce terrain est destiné... Elle n'a pas voulu autoriser expressément par un titre émané d'Elle un établissement qu'Elle ne fait que tolérer[2]... ».

Peu de temps après, en novembre 1787, les juifs domiciliés à Nancy et à Lunéville cherchaient à obtenir l'autorisation d'avoir un cimetière en Lorraine, attendu qu'ils se trouvaient dans la nécessité d'inhumer leurs morts à Metz[3]. Cette auto-

1. Lévy, *Notice sur les Israélites du duché de Lorraine*, Paris, 1885, p. 17.

2. Arch. de Meurthe-et-Moselle, C, 356.

3. *Ibid.* — En avril 1788, les 16 familles juives de Lunéville demandent la permission de se choisir un rabbin.

risation ne leur fut pas accordée avant la Révolution, mais le 11 novembre 1791, le conseil général de la commune de Lunéville leur permettait d'établir un cimetière au bas des vignes, à gauche du chemin d'Einville[1].

Victimes d'une législation inique, les juifs étaient encore, en 1789, livrés à toutes les suspicions : « Ils font des commerces inconnus et très nuisibles au peuple, — écrivent les cafetiers, limonadiers et vinaigriers de Lunéville; — qu'il soit ordonné par S. M. qu'ils soient tenus à un commerce honnête, tenant boutique ouverte... » Les délégués des autres corporations tenaient à peu près le même langage, et nous trouvons dans le cahier du tiers état le vœu suivant : « Défendre à toute famille juive étrangère de s'introduire dans le royaume, chercher les moyens de rendre les familles qui y sont établies utiles à la société[2]. »

Il était interdit à ces parias de traverser la cour du château, et c'est seulement le 12 août 1791 que, faisant droit à leur requête, le corps municipal « considérant que les places entre les grilles du château sont des passages publics..., arrête que M. le commandant militaire en cette ville sera invité à faire lever sans retard la consigne qui en restreint l'usage[3] ».

X.

De 1668 à 1750, on voit figurer au budget de Lunéville les gages d'un « régent et maître d'école », que choisissaient les officiers de l'hôtel de ville; le curé approuvait et sanctionnait. A côté de cette école, patronnée et entretenue par la municipalité, il y avait des écoles libres[4].

En 1750, Stanislas fit venir trois frères des écoles chrétiennes « pour instruire gratuitement les pauvres enfants mâles

1. Arch. de Lunéville, D, 1-6, f[os] 7 et 11. — C'est le cimetière juif actuel.
2. *Ibid.*, AA, 4.
3. *Ibid.*, D, 1-5, f[o] 66.
4. *Ibid.*, CC, 11; BB, 4, f[o] 24.

des ville et faubourgs de Lunéville à lire, à écrire, à chiffrer, l'orthographe, les quatre premières règles de l'arithmétique et la religion ». Une somme de 16,129 l. 7 d. fut affectée à cet établissement; Stanislas fit en outre donner aux frères 2,000 l. pour acheter des meubles et payer leurs frais de voyage[1].

Les frères furent logés dans la maison dite de l'école, appartenant à la ville, et commencèrent leurs exercices le 2 mai 1750; un nouveau don de 8,000 l. fait par Stanislas en 1756 permit d'entretenir un quatrième maître; enfin, par contrat du 19 mai 1759, les Chanoines réguliers de Saint-Remy s'engagèrent, en retour de la suppression du titre abbatial, à fournir après la mort de leur abbé une rente annuelle de 300 livres pour l'entretien d'un cinquième frère[2]. L'abbé Martin n'étant mort qu'en 1783, les bourgeois de la ville envoyèrent en février 1781 une pétition à l'intendant, le priant de donner à l'école le cinquième maître dont elle avait, affirmaient-ils, un besoin urgent : M. Lanière, consulté par l'intendant, répondit que la pétition émanait des frères eux-mêmes, que s'ils « étaient actuellement trop surchargés d'enfants, c'était bien leur faute, parce qu'ils recevaient à leur école beaucoup d'enfants de parents en état de payer les frais d'éducation, et qu'ils semblaient même préférer ceux-ci aux enfants des pauvres pour lesquels leurs écoles étaient instituées[3]... »

A partir de 1750, la municipalité cesse toute subvention aux maîtres laïques, mais du moins elle leur permet d'enseigner « sous la direction du sieur curé de la paroisse ». En 1787, Jean-Pierre Perrin, qui a « poursuivi le cours de ses études jusqu'en philosophie et s'est appliqué avec l'approbation de Mgr l'évêque de Metz, à l'instruction de la jeunesse en plusieurs

1. *Rec. des fondations*, p. 40 et 94.

2. *Ibid.*, 77 et 94.

3. Arch. de Meurthe-et-Moselle, C, 210-211. — En 1789, les frères avaient 450 élèves. Arch. de Lunéville, F, 9.

endroits avec succès », obtient l'autorisation de fonder une école dans la rue de Viller[1].

L'instruction primaire était donnée aux filles par les sœurs de la maison de Charité et par celles de la Congrégation : les premières avaient, en 1789, 380 élèves; les secondes, 250[2].

Les Chanoines réguliers possédaient à Lunéville, dès le commencement du XVII[e] siècle[3], un collège dont les malheurs du temps amenèrent la fermeture. L'instruction secondaire ne fut plus alors donnée que par des « régents de latinité » à qui le corps municipal accordait de modiques subventions[4].

Léopold voulant doter d'un collège son lieu favori de résidence, s'adressa aux Chanoines réguliers et obligea la municipalité, par lettres du 20 octobre 1728, à leur payer annuellement la somme de 1,000 livres pour « nourriture et entretien » de trois régents[5]. Quelques années après, sous la régence d'Élisabeth-Charlotte, le lieutenant-général de police, au nom du corps de ville, passa avec les Chanoines un traité par lequel ceux-ci s'engageaient, moyennant une subvention annuelle de 1,200 livres, à fournir quatre maîtres pour enseigner « la langue latine » : les parents des élèves n'avaient pas d'écolage à payer, mais seulement une légère rétribution pour le balayage des classes, l'éclairage et les « frais de correcteur[6] ».

Il suffisait, pour être reçu au collège, de savoir lire et écrire : l'un des maîtres enseignait « les premiers principes de la langue latine » ; le second faisait la sixième et la cinquième ;

1. *Ibid.*, FF, 15.

2. *Ibid.*, F, 9.

3. En 1631, on octroya aux Chanoines réguliers, sur les revenus de la confrérie de l'école, 200 fr. « en reconnaissance des peines qu'ils prennent à enseigner et instruire la jeunesse ». *Ibid.*, GG, 207, f° 159. — Voir aussi Maggiolo, *Collèges dirigés en Lorraine par les Chanoines réguliers de Notre-Sauveur, de 1623 à 1789*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1885, p. 150.

4. Arch. de Lunéville, BB. 6, f° 122; BB, 9, f° 8.

5. Le corps municipal chercha en vain à se soustraire à cette charge. *Ibid.*, BB, 9, f° 19.

6. *Ibid.*, DD, 16. — Le sceau du collège portait, dans le champ de l'écu, un Sauveur bénissant. Voir *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1878, p. 116.



un autre, la quatrième et la troisième; le dernier enfin, la seconde et la rhétorique

Cette organisation fut conservée jusqu'en 1758. A cette époque, le corps municipal se plaint que, les deux classes supérieures étant réunies, les écoliers « ne remportent de leurs leçons qu'une teinture superficielle des principes de la seconde et de la rhétorique » ; il demande que ces classes soient désormais confiées à deux maîtres, réforme que l'on peut opérer sans augmenter le personnel enseignant par la suppression de la classe inférieure, dite de *basse latinité*: « Quantité de pères et de mères — disent avec beaucoup de bon sens les officiers municipaux — pour se débarrasser de leurs enfants en bas âge, les envoient au collège dans lequel ils continuent ensuite, quoiqu'ils n'aient pas les moyens de les soutenir dans le reste de leurs études, abus qui ne serait pas si fréquent s'ils étaient dans la nécessité de rétribuer un maître jusqu'à ce qu'ils eussent acquis la capacité requise pour entrer en sixième; ce qui les porterait à leur faire suivre leur métier et les rendrait meilleurs artisans que bons écoliers[1] ».

M. de la Galaizière ayant approuvé la suppression de la classe de *basse latinité*, le corps municipal autorisa le sieur Ferrand « à donner les premiers principes de latinité chez lui, sous la rétribution de 35 sols par mois pour chacun écolier ». En 1784, il y avait à Lunéville deux « répétiteurs ou régents des premiers éléments de la langue latine[2] ».

Par l'article 7 du contrat passé le 19 mai 1759, il fut stipulé qu'à partir de la suppression du titre abbatial les Chanoines entretiendraient à leurs frais les quatre régents du collège; en conséqence la ville cessa, à la mort de l'abbé Martin (1783), de payer aux Chanoines l'indemnité annuelle de 1,200 livres[3].

En 1789, le personnel du collège de Lunéville était ainsi

1. Arch. de Lunéville, DD, 18.
2. *Ibid.*, DD, 18; FF, 23, f° 56.
3. *Rec. des fondations*, p. 77; Arch. de Lunéville, CC, 26, f° 105.

composé : MM. Georges, prieur et principal ; Guépratte, préfet des classes et professeur de rhétorique ; Goussin, régent de seconde ; Hœgel, régent de troisième et de quatrième ; Abend, régent de cinquième et de sixième. Le collège comptait 50 élèves[1].

XI.

Aux approches de 1789, les registres de la municipalité de Lunéville offrent peu d'intérêt ; on ne se croirait pas, en les parcourant, à la veille de la Révolution. La Chambre se réunit rarement, à peine une fois par mois ; elle nomme chaque année des *bangards* pour la conservation des biens champêtres et des *collecteurs* pour lever l'impôt ; elle fixe le jour des vendanges ; elle décide d'offrir en corps le « vin de ville » à Monsieur, depuis Louis XVIII, qui visita la ville le 10 août 1783 ; elle ordonne des réjouissances pour la naissance du duc de Normandie en 1785, et pour celle de la princesse Sophie en 1786 ; elle rappelle régulièrement à ses administrés que, le 25 août, à l'occasion de la fête du roi, ils seront tenus de fermer leurs boutiques pendant le jour et d'illuminer le soir, à l'instar de l'hôtel de ville, les façades de leurs maisons... Et voilà tout. Jusqu'au mois de décembre 1788, aucune délibération importante ne nous révèle cette vie municipale, active et indépendante, que l'on a pu constater dans d'autres lieux. Il fallut les débats soulevés par la réorganisation des administrations provinciales, l'exil et le retour triomphal du Parlement de Nancy, enfin la convocation des États généraux, pour réveiller l'esprit public et produire à Lunéville quelque chose de l'agitation qui remuait alors la France entière.

L'édit du 8 juillet 1787 avait établi en Lorraine une assemblée provinciale pour partager avec l'intendant la surveillance

1. *Almanach de Lorraine et Barrois*, 1789, p. 58 ; Arch. de Lunéville, F, 9. — La ville donnait chaque année de 60 à 70 livres pour l'achat des livres distribués comme prix aux écoliers méritants (69 l. 15 s. en 1788).



des affaires des communautés, diriger le service des ponts et chaussées, et proposer au roi les réformes qu'elle croirait utiles au bien public[1].

L'assemblée provinciale partagea la Lorraine en douze districts, qui correspondaient à peu près aux arrondissements d'aujourd'hui : Nancy, Bar, Boulay, Épinal, Briey, Lunéville, Mirecourt, Neufchâteau, Sarreguemines, Saint-Dié, Saint-Mihiel et Pont-à-Mousson. Chaque district devait avoir son assemblée spéciale: au-dessous de ces assemblées de district siégeraient dans les villages des assemblées municipales.

L'assemblée du district de Lunéville se réunit dans une salle de l'abbaye Saint-Remy, le 1er avril 1788, à huit heures du matin, sous la présidence de M. l'abbé de Lupecourt, grand-doyen de l'église cathédrale primatiale de Nancy, vicaire général du diocèse. Les autres membres nommés par le roi étaient : pour le clergé, MM. Ficher, chanoine régulier, curé de Manonviller; Combette, prieur de l'abbaye de Haute-Seille; — pour la noblesse, le comte de Fiquelmont, seigneur de Parroy et autres lieux; — pour le tiers état, MM. La Roche, lieutenant particulier au bailliage de Lunéville; Regneault, avocat et procureur au bailliage de Blâmont; de Montzey, prévôt-gruyer, chef de police et subdélégué à Rambervillers[2].

L'assemblée se compléta en choisissant cinq membres, deux de la noblesse et trois du tiers : pour la noblesse, le comte de Croismare et M. de Châteaufort; pour le tiers état, MM. Regneault, avocat du roi au bailliage de Lunéville; Parmentier, avocat à Lunéville; Drouot, conseiller au bailliage de Châtel. Afin de donner aux nouveaux élus le temps de se rendre à Lunéville, la prochaine assemblée fut fixée au surlendemain.

Le jeudi 8 avril, après la messe du Saint-Esprit dite par M. Ficher dans l'église Saint-Jacques, les membres de l'assem-

1. Cf. abbé Mathieu, *L'Ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois*, p. 354 et suiv.; de Lavergne, *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI*, p. 271-283.

2. Arch. de Meurthe-et-Moselle, L, 7.



blée, « placés selon leur rang », se rendirent à leur salle. Ils nommèrent procureurs-syndics M. de Châteaufort pour les premiers ordres, M. La Roche pour le tiers, et s'adjoignirent à leur place le comte de Monthureux, seigneur d'Arracourt, et M. Lejeune, avocat au parlement, demeurant à Lunéville; enfin ils choisirent le *bureau intermédiaire* qui devait fonctionner dans l'intervalle des sessions et se composer du président, de deux syndics et de quatre membres élus ; ces derniers furent M. Ficher pour le clergé, le comte de Fiquelmont pour la noblesse, MM. Regneault (de Lunéville) et Parmentier pour le tiers état. Le lendemain, l'assemblée s'ajourna au 15 octobre, laissant au bureau le soin de veiller à l'entretien des routes, d'assurer la correspondance par piétons avec les communautés, de viser les procès-verbaux des élections des assemblées municipales, etc.

Pendant que le bureau intermédiaire du district de Lunéville poussait avec zèle ses travaux et préparait ses rapports, le Parlement de Nancy entra tout à coup en scène et donna en Lorraine le signal de la lutte contre le gouvernement de Louis XVI.

Loménie de Brienne voulait opérer une réforme complète dans la magistrature. Les ordonnances de mai 1788 érigèrent tous les bailliages en sièges présidiaux, placèrent au-dessus des présidiaux les grands bailliages, au nombre de deux pour la province, — l'un à Nancy et l'autre à Mirecourt, — enlevèrent au Parlement le droit d'enregistrer et de promulguer les édits, conférant ce droit à une cour plénière qui siégerait à Paris, enfin supprimèrent une des quatre chambres du Parlement de Nancy.

Celui-ci fit entendre contre ce coup d'autorité d'énergiques protestations, que le premier président, M. Cœurderoy, renouvela le 8 mai en présence du gouverneur de Nancy, M. de Choiseul-Stainville, et de l'intendant de la province, M. de la Porte. La plupart des bailliages de la province protestèrent à leur tour et cessèrent leurs fonctions ; la justice fut presque partout suspendue.

Le Parlement de Nancy avait été exilé, mais cet exil ne fut pas long. La déclaration royale du 23 septembre annonça la convocation prochaine des États généraux et autorisa les magistrats à reprendre leurs fonctions. Le 20 octobre, le Parlement faisait sa rentrée solennelle au milieu de l'allégresse publique; tous les bailliages de la province, à l'exception de Lunéville, Pont-à-Mousson, Charmes et Mirecourt, assistèrent à cette « fête patriotique ».

Jusqu'à ce moment le tiers état lorrain avait gardé une attitude froide et réservée. Mais, encouragé par l'exemple du Parlement de Nancy, il élève la voix à son tour et revendique ses droits : à la place de l'assemblée provinciale, simplement consultative et partout impuissante, il réclame des États provinciaux *élus;* il demande dans ces États et dans les prochains États généraux un nombre de députés égal à ceux de la noblesse et du clergé réunis[1].

D'ailleurs le clergé et la noblesse se montraient favorables aux revendications du tiers. Dans la séance du 22 octobre, l'assemblée du district de Lunéville[2] déclarait que la Lorraine formant à peu près la trentième partie du royaume devait être admise à nommer la trentième partie des députés qui composeraient les États généraux, c'est-à-dire vingt députés si l'assemblée en comptait six cents : « Pour distribuer ce nombre entre les trois ordres, ajoutait-elle, il paraît qu'il n'y a pas de meilleur alignement à prendre que celui qui vient d'être établi pour la formation des États provinciaux du Dauphiné; une justice exacte a présidé à cette formation. Ainsi, dans les 20 députés, 10 seraient fournis par le tiers[3]. »

Cependant la cour n'osait pas trancher elle-même ces questions brûlantes qui occupaient le premier rang dans les préoc-

1. L'abbé Mathieu, p. 393 et suiv.

2. Cette assemblée siégea du 15 au 24 octobre; elle ne devait plus se réunir; seul le bureau intermédiaire siégea jusqu'au mois de juillet 1790.

3. L'assemblée demandait que les députés des ordres privilégiés fussent nommés à raison de 4 pour le clergé et de 6 pour la noblesse; elle terminait son adresse en disant qu'elle attendait « de la justice du roi » la convocation des États provinciaux.

cupations de l'époque. Elle convoqua, le 6 novembre 1788, une assemblée de notables qui se prononça contre le doublement du tiers.

Aussitôt la municipalité de Nancy désavoue son chef, M. de Mannessy, qui avait été appelé à cette assemblée, convoque les principaux bourgeois à l'hôtel de ville, le 27 novembre, et fait ses remontrances au roi.

Le 7 décembre, les « notables du tiers état » de la ville de Lunéville envoient à leur tour l'adresse suivante — qu'ils intitulent « vœu patriotique » — aux ministres, au gouverneur de la province, à leur bailli et au tiers état de Nancy :

« Les notables de la ville de Lunéville, assemblés pour délibérer sur le vœu à former à raison de la composition des États généraux ;

« Considérant :

« Que depuis un siècle le royaume penche évidemment vers la ruine ;

« Que des maux qui le minent, la situation déplorable des finances est le plus apparent ;

« Que la dette contractée par le gouvernement excède toute mesure ;

« Qu'il est indispensable et très urgent de la limiter dans de justes bornes ; et qu'ensuite pour la tranquillité des créanciers régnicoles, et pour rétablir le crédit de la France chez l'étranger, il convient de la faire déclarer dette nationale et de la garantir valablement ;

« Qu'il n'est pas moins pressant de constater la véritable masse des revenus de l'État et celle de toutes ses charges ;

« Qu'il convient de répartir l'impôt direct sur tous les ordres, sans distinction, sans réserve, et en proportion des forces et facultés de chacun ;

« Que le niveau bien établi entre la recette et la dépense, la recette doit être portée à quelques millions en sus pour faire le fond d'une caisse d'amortissement graduel, qui tende à sou-

lager peu à peu pendant la paix, et qui prépare une ressource pour la guerre et les calamités;

« Qu'on ne peut douter que ce plan ne soit entré dans les vues paternelles du roi lorsqu'il a annoncé la prochaine convocation des États généraux;

« Que pour les composer d'une manière propre à établir la confiance de la nation, il a jugé à propos de consulter les notables de son royaume;

« Que contrairement au vœu des princes frères de S. M., aux pressantes réflexions des grands que la patrie avoue pour ses véritables soutiens et aux réclamations du très petit nombre de représentants du tiers état, il semble que la pluralité des suffrages des notables assemblés sera pour composer les États, comme ils l'ont été en 1614;

« Que cette composition tenait encore au gouvernement féodal, qui regardait chaque seigneur comme le représentant de tous ses vassaux;

« Qu'il était raisonnable alors de se choisir une forme d'assemblée qui tenait à la constitution existante, mais que cette constitution ne subsistant plus, c'est une autre forme qu'il faut adopter;

« Que les fonctions importantes du clergé, et les grands emplois justement confiés à la noblesse, l'étendue de leurs propriétés, leur assurent les premiers rangs et une grande influence dans les États généraux : mais que l'ordre du tiers, libre, éclairé, propriétaire aussi, est le seul ordre qui, — sans jouir du brillant des fonctions des premiers ordres, non plus que des récompenses qui y sont attachées, et qui cependant en partage les peines, — porte avec lui et conserve avec soin les deux mamelles de l'État, l'agriculture et le commerce;

« Que le nombre, la force, les richesses, l'utilité et la contribution du tiers semblaient lui assurer au moins la balance dans toute assemblée nationale;

« Que ce préjugé fondé sur la nature, la justice et la raison, avait été sanctionné par l'édit de création des assemblées provinciales;

« Que cette loi émanée de la bienfaisance du roi avait été applaudie des mêmes notables[1] quand il s'agissait d'une administration partielle : mais qu'ils semblent en réprouver le principe dès qu'il est question de l'appliquer à l'administration de l'intérêt général ;

« Que ce changement d'opinion jette le tiers état dans de justes alarmes ;

« Que l'on peut craindre que les deux premiers ordres n'éludent son influence que pour éterniser son avilissement et ajouter encore aux surcharges qui l'accablent ;

« Que ce projet destructeur et nuisible même aux premiers ordres qui tirent leur subsistance du tiers état, et dont la prospérité est étroitement liée à celle du tiers état, expose la patrie aux plus grands dangers ;

« Que les peuples réveillés par des préliminaires non équivoques ne manqueraient pas de murmurer ;

« Que la fermentation établie conduirait infailliblement à l'anarchie ;

« Qu'il n'y a pas de maux qui ne pourraient en être la suite ;

« Que dans de pareilles conjonctures il est du devoir des villes principales de faire parvenir au pied du trône leurs alarmes, leurs désirs, leurs espérances ;

« Le tout mûrement examiné, lesdits notables ont unanimement arrêté que S. M. serait très humblement suppliée de convoquer le plus tôt possible les États généraux, d'en régler la composition de manière que le clergé et la noblesse fournissent la moitié des députés, et le tiers état l'autre moitié, d'ordonner que les matières qui devront y être traitées et délibérées se décideront à la pluralité des voix, recueillies par tête, et qu'en cas de partage S. M. réglera la décision dans sa sagesse. L'ordre du tiers état, dont le cri est le vœu public, et qui comprend toute la partie souffrante de la nation ne peut

1. Il s'agit de la première assemblée des notables convoquée en 1787, et qui avait sanctionné l'édit sur les assemblées provinciales.



manquer d'être d'une grande considération dans les vues de S. M.[1]. »

Les notables de Nancy avaient en outre nommé un comité de douze membres pour préparer un projet d'élection, et décidé l'envoi à Paris de deux avocats, MM. Mollevaux et Prugnon, pour défendre les intérêts de la Lorraine. Les représentants du tiers état de Lunéville, dans leur réunion du 23 décembre, applaudirent à ce choix, et invitèrent les deux délégués « à présenter et faire pour la commune de Lunéville les mêmes réclamations que pour le tiers état de Nancy ».

Sur ces entrefaites, on apprit que le clergé et la noblesse avaient pris l'initiative de réunir à Nancy, le 20 janvier 1789, une assemblée des trois ordres de la province. Les invitations furent lancées avant même que l'on eût obtenu la permission du roi. Aux ecclésiastiques, aux nobles, venus en grand nombre, se joignirent les bourgeois de Nancy et les députés de Pont-à-Mousson, Bruyères, Blâmont, Raon, Briey, Boulay, Remiremont, Sarreguemines, Thiaucourt, Rambervillers, Bouquenom et Lunéville. M. de Custines d'Aufflance, nommé président par acclamation, rappela l'objet de la réunion, qui était de « hâter le moment heureux où il serait permis de se former en États » ; le moyen le plus efficace d'obtenir ces États tant désirés était, disait-il, « l'évidence de la concorde et de l'union des différents ordres de la province ».

Cette concorde, cette union existait. Le 21 janvier, l'assemblée, où dominaient pourtant les membres des ordres privilégiés, arrêta qu'aux États provinciaux le tiers aurait des députés en nombre égal à celui des deux premiers ordres réunis, et qu'on y opinerait par tête, non par ordre. « MM. du clergé ont déclaré de plus que, tant au nom de MM. les ecclésiastiques qui composent l'assemblée, qu'au nom de ceux du reste de la province dont ils sont sûrs d'exprimer le vœu, ils consentent de supporter à l'avenir toutes les impositions pécuniaires quelconques, en proportion de leurs forces et facultés..... »

1. Arch. de Lunéville, AA, 4.

Quoique manquant de pouvoirs réguliers, l'assemblée de Nancy chargea une commission de préparer un projet d'organisation des États provinciaux, et ne se sépara que le 25 janvier. Deux membres de cette commission nous sont bien connus: Grégoire, curé d'Emberménil, et Regneault, avocat du roi au bailliage de Lunéville, les futurs constituants[1].

XII.

Les États provinciaux ne devaient pas être convoqués, mais le moment des élections aux États généraux approchait.

Le *Résultat du conseil du roi tenu le 27 décembre 1788* avait décidé le doublement du tiers état et répandu partout la confiance et la joie. Le règlement général pour les élections fut promulgué le 24 janvier 1789; un règlement particulier à la Lorraine parut le 7 février.

A Lunéville, les diverses corporations se réunirent du 11 au 16 mars pour rédiger leurs doléances et élire les délégués qui devaient former l'assemblée du tiers état de la ville. Cette assemblée fut ainsi composée[2] :

	Délégués.
Bouchers et charcutiers	1
Selliers, bourreliers et charrons	1
Teinturiers « du grand et du petit teint »	1
Tanneurs, corroyeurs, chamoiseurs et gantiers	3
Manouvriers	1
Jardiniers	1
Vitriers	1
Tisserands	4
Cordonniers « en neuf et en vieux »	2
Chaudronniers et fondeurs	1
Bonnetiers et fileurs de laine	1

1. *Procès-verbal de l'assemblée des trois ordres tenue en l'hôtel de ville de Nancy du 20 janvier 1789*, brochure de 32 p. in-4°. Bibliothèque de Nancy.

2. Arch. de Lunéville, BB, 25.



	Délégués.
Tailleurs d'habits, brodeurs, chasubliers	1
Tapissiers, miroitiers et vendeurs de meubles	1
Marchands de toiles	1
Marchands épiciers, confiseurs et chandeliers	3
Marchands merciers et quincailliers	2
Chapeliers	1
Perruquiers, barbiers, baigneurs, étuvistes	1
Cafetiers, limonadiers, vinaigriers et débitants	1
Serruriers, maréchaux-ferrants, ferblantiers	1
Armuriers, fourbisseurs et couteliers	1
Menuisiers, ébénistes, tourneurs, tonneliers	1
Charpentiers	1
Entrepreneurs, maçons, couvreurs, tailleurs de pierre	1
Boulangers	1
Cuisiniers, traiteurs, rôtisseurs, pâtissiers, aubergistes et cabaretiers	1
Orfèvres, joailliers et horlogers	1
Imprimeurs, libraires et relieurs	1
Apothicaires	2
Procureurs du bailliage royal	2
Maîtres en l'art et science de chirurgie	2
Huissiers audienciers et ordinaires du bailliage	2
Architectes	2
Notaires royaux	2
Avocats en parlement	2
Officiers du bailliage	2
Maîtrise des eaux et forêts	2
Notables, bourgeois et habitants n'appartenant à aucune corporation	6

Ces 61 délégués se réunirent à l'hôtel de ville le 17 mars à deux heures de l'après-midi, sous la présidence des officiers municipaux. Le maire de Lunéville ouvrit la séance par un discours enthousiaste : « Les voici enfin, les beaux jours de l'empire français, où ennoblis du titre de citoyens vous êtes convoqués pour en tenir les comices !... Que les réclamations et les vœux que vous avez à former, les instructions et les pouvoirs que vous avez à donner n'annoncent qu'un patrio-

tisme éclairé... Il ne faut pas vous figurer, Messieurs, que les députés que vos électeurs choisiront pour l'Assemblée nationale ne soient que des députés de notre ville, de celles des environs ou même de la province ; ils seront des représentants de la France entière... Élevons, s'il se peut, nos pensées au niveau des sublimes vertus du roi et de celles de son ministre, au niveau de l'amour paternel qu'il manifeste pour son peuple ; déracinons de nos âmes tout intérêt personnel ; détachons-les de tout parti ; abjurons tout esprit de corps pour n'être que citoyens français... »

Les délégués désignèrent alors douze commissaires pour rédiger leur « cahier de doléances, plaintes et remontrances » : MM. Regneault, avocat du roi au bailliage ; Harlaut, architecte ; Benoist, receveur des finances ; Parmentier, avocat ; André, entrepreneur de charpente ; Laroche, lieutenant particulier au bailliage ; Lanière, maire ; Mengin, avocat ; Lejeune, avocat, ancien conseiller intime du prince de Salm-Salm ; Liébaut, ancien officier inspecteur de l'École royale militaire ; Laplante, doyen des conseillers du bailliage ; Saucerotte, maître en chirurgie [1].

On s'ajourna ensuite au 21 mars. Dans cette seconde séance, les délégués du tiers état approuvèrent unanimement le cahier qui leur fut soumis, et nommèrent les seize électeurs qui devaient quelques jours après représenter la ville à l'assemblée générale du bailliage.

Le cahier du tiers état de Lunéville [2] émet le vœu qu'à la prochaine Assemblée nationale les voix soient recueillies par tête et non par ordre ; il demande le retour périodique des États généraux, l'établissement d'États provinciaux et de municipalités librement élues, la fin du régime du bon plaisir, la suppression de tous les privilèges sauf de ceux « purement honorifiques et tendant à maintenir la distinction des dignités,

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*, AA, 4. — Le cahier de l'ordre de la noblesse de Lunéville a été imprimé dans les *Archives parlementaires* (Mavidal et Laurent), 1re série, t. IV, p. 84-86.

des rangs, des titres, des grades et des places auxquelles il doit être porté honneur et respect dans une monarchie » ; il ne reconnaît qu'à l'assemblée générale de la nation le droit d'établir des impôts et l'engage à n'en consentir aucun avant la promulgation « des lois fondamentales et constitutives de la liberté et de la sûreté individuelle ».

Le tiers état de Lunéville, s'il montre son aversion pour le pouvoir arbitraire, n'en reste pas moins attaché à son roi ; il veut que la constitution nouvelle maintienne « l'ordre établi de la succession au trône », règle les cas de régence, fixe la majorité des rois, et proclame que « la nation est libre sous la protection de la loi et du roi ». Il est tellement enclin à ménager le vieil ordre de choses qu'il ne demande même pas la suppression pure et simple des lettres de cachet, considérées partout comme une des violations les plus odieuses de la liberté individuelle ; il veut seulement que ces lettres soient soumises « à des formes capables d'en prévenir les abus ». Il est tout disposé à se contenter de réformes partielles, incomplètes : la « faculté » de racheter les droits féodaux lui suffit ; il voudrait un code civil « *aussi uniforme que possible* pour tout le royaume ».

Toutefois les douze qui avaient accepté le mandat de parler au nom de leurs concitoyens ne déracinèrent point complètement de leurs âmes, ainsi que le leur conseillait l'un d'eux, tout intérêt personnel : ils cherchent à conserver pour leur ville le privilège de ne point payer de subvention ; ils voudraient que les États de la Lorraine fussent tenus à Lunéville ; ils attirent sur leur ville les « regards du gouvernement », et demandent des établissements « capables de la faire subsister » et de la relever de l'état malheureux où l'a mise « la perte de ses souverains ».

Mais c'est là la seule allusion au passé. Moins d'un quart de siècle après la mort de Stanislas, le tiers état de Lunéville affirme sa foi dans l'avenir, son attachement absolu à la grande patrie. Protestant par avance contre les abus de la

force, il proclame la France une et indivisible : « Il ne pourra être distrait, cédé, échangé ni donné aucune province, ni portion d'icelle, sans le consentement exprès de la nation assemblée[1]. »

1. Art. 15 du cahier du tiers état de Lunéville.

H. BAUMONT.

LE PEINTRE JEAN-JACQUES WALTER

ET SA

« CHRONIQUE STRASBOURGEOISE »

(*Suite*[1].)

TEXTE DE WALTER

1673.

— *Dass neue jahr faengt gefaehrlich ahn zu scheinen :* Anno Christi 1673 hat sich gar verwirrt ansehen lassen. Dass hin- undt widerziehen der frantzoesischen voelcker machte kein geringes nachdencken undt wurde das arme landt zum hoechsten mit selbigen beschweret. Freytags, den 17. januarii, zoge der printz de Condé mit 300 pferden, von Philippsburg kommende, nechst der statt vorbey, nacher Breysach, welcher von der statt nechsthierbey in einem dorff complimentirt und beschenkt worden.

— *Monatliche soldatengelder eingesamblet :* Weilen den 20. januarii wegen grosser kaelte, die wasser alle zu waren, hatt man taeglichan vor dem Weissen thurn durch viel volcks auffeissen müssen. Dienstags, den 4. februarii, hatt man den anfang gemacht die monatliche soldatengelder einzusamblen, welches schlechte freyde erwecket.

Der statt abgesanter war dato zu Zürich undt Bern, die zwey compagnien Schweytzer zu solicitiren undt auffzubringen.

1. Cf. *Annales de l'Est*, 1895, p. 68.

LE PEINTRE JEAN-JACQUES WALTER

ET SA

« CHRONIQUE STRASBOURGEOISE »

(*Suite.*)

TRADUCTION

1673.

— *La nouvelle année semble devoir être pleine de dangers :* L'an de grâce 1673 s'est présenté d'une façon bien embrouillée dès le début. Les marches et contre-marches des troupes françaises faisaient faire bien des réflexions et le pauvre pays était terriblement éprouvé par elles. Vendredi, le 17 janvier, le prince de Condé venant de Philippsbourg, et allant à Brisach, passa près de Strasbourg, avec 300 chevaux ; il fut complimenté par le Magistrat dans un village tout près de la ville et reçut des cadeaux.

— *Encaissement de la solde mensuelle des troupes :* Le 20 janvier, tous les cours d'eaux étant pris à cause du grand froid, il a fallu constamment faire briser la glace devant la porte Blanche par de nombreux travailleurs [1].

1. Ce travail permanent par les grands froids s'explique par le fait que les retranchements du côté de la porte Blanche (ou porte Nationale) étaient alors inachevés et la ville « passablement ouverte », à ce que dit Reisseissen (*Mémorial,* p. 30). On pouvait craindre une surprise, les fossés une fois pris de glace.



— *Neues frohngelt gefordert :* Dienstags den 18. februarii, wurden die burger abermahlen auff die zunffte entboten und wurde den selbigen angedeutet, dass die hohe noht erforderte die zwey grosse ahngefangene bollwerck vor dem Lug in's landt, und dem Müller, vollends zu verfertigen : desswegen man denn dass frohngelt neben dem monatlichen soldatengelt erstatten solle, welches hart herginge.

Den 22. februarii waren wegen abgangs des schnees die wasser dergestalt ahngelauffen [fol. 265b] dass vor dem weissen thurn wie ein see stunde, undt grossen schaden gethan.

— *Newe leichtordnung publicirt :* Den 19. martii, hatt man die new gemacht leichtordnung der burgerschafft auff allen zunfften notificirt, welche in offenen truck kommen.

— *Schweres bedencken wegen der Reyhnbruck den herren schoeffen vorgehalten :* Auff donnerstags, den 17. aprillis, waren die herren schoeffen abermahlen auff allen zunfften versamblet, da man ihnen zwen puncten vorgehalten, alss erstlichen, wegen der Reyhnbrucken, welche seithero wider repariret worden, dass man darüber reiten undt fahren koennen, welches der koenig in Franckreich übel aufgenommen undt kurtzum wider ruinirt haben wolte, undt unsere schiffe so von Franckfort kommen desswegen zu Phillipsburg alle im arrest weren. Der andere puncten war wegen der vielen unnützen reden so under der burgerschafft umbgiengen, alss wan eine grosse differentz under dem regiment undt uneinigkeit were, welches die hoechste unwarheit seye.

Darauff wurde per maiora geschlossen, grösser unheil zu verhuten, undt unssere schiffe loszumachen, müsse man temporisieren undt diesem hitzigen koenig, bey dieser gefaehrlichen zeit, so viel nachgeben undt die brucke

Mardi, 4 février, on a commencé à encaisser les sommes fixées pour subvenir à la solde des mercenaires, ce qui a causé un plaisir minime aux bourgeois [1].

Un envoyé de la Ville se trouvait en ce moment à Zurich et Berne pour solliciter la levée de deux compagnies et pour la mettre en train.

1. Reisseisen payait quatre florins par mois pour l'entretien d'un soldat. (*Mémorial*, p. 40.)

— *Nouvel impôt pour les corvées demandé :* Mardi, 18 février, les bourgeois ont été convoqués derechef dans leurs poêles, et on leur a fait comprendre qu'il était absolument nécessaire d'achever les deux grands cavaliers en construction devant le *Lug-ins-Land* et le bastion du Moulin [1], qu'il fallait donc, outre la solde mensuelle, payer encore l'impôt pour les corvées. Cela a paru bien dur.

Le 22 février, la fonte des neiges fit gonfler tellement les cours d'eau [fol. 265[b]], qu'il se forma comme un grand lac devant la porte Blanche, et qu'il y eut beaucoup de dégâts.

1. Il est question probablement de la partie du rempart qui couvrait le *Moulin-aux-Huit-Tournants*, propriété de la ville, près de la porte Blanche, et spécialement chargé de moudre les grains nécessaires à l'entretien de la garnison.

— *Nouvelle ordonnance du Magistrat concernant les enterrements :* Le 19 mars, on a communiqué la nouvelle ordonnance relative aux enterrements à tous les bourgeois dans leurs lieux de réunion. Elle a été également imprimée [1].

1. *Der Statt Strassburg Leichenordnung, Anno 1673,* 10 p. folio.

— *Exposé présenté à MM. les échevins, au sujet du pont du Rhin :* Jeudi, 17 avril, MM. les échevins furent convoqués de nouveau dans les poêles pour y entendre un rapport sur deux points, et premièrement au sujet du pont du Rhin. Celui-ci avait été réparé depuis, de sorte qu'on pouvait y passer à cheval et en voiture. Mais le roi de France s'était fort offensé de la chose et demandait qu'on le détruisît de nouveau incontinent. Tous nos bateaux, revenant de la foire de Francfort, avaient été arrêtés par ce motif à Philipsbourg. Le second point concernait les nombreux bavardages inutiles qui se faisaient en ville au sujet d'un prétendu désaccord et de froissements existant au sein du Magistrat, bruits absolument mensongers.

On décida finalement, à la majorité des voix, que pour empêcher de plus grands malheurs et pour faire relâcher nos bateaux, il fallait temporiser, et céder à ce roi si irascible, en des temps aussi dangereux. Il faudra donc démolir de nouveau le pont sur une longueur de sept jougs et utiliser le



biss auff 7 joch wieder so lange abheben biss bessere zeit entstehet, undt müsste man sich des fliegenden schiffes so lange gebrauchen, insonderheit weylen der koenig versprochen auff erfolgenden frieden die Reyhnbrucken auf seinen kosten wider auffzubawen undt in vorigen standt zu setzen. Nous verrons.

— *Die zwey Schweytzercompagnien ahnkommen :* Montags den 21. aprilis, nach mitag seint dermahleins die zwey compagnien Schweytzer alhero kommen, undt umb 5 uhren ihren ahnsehnlichen einzug gehalten, undt wohl empfangen worden. Es war ein schoen undt wohl mundirt volck, starck in 400 mann, darunder viel furnehmer leute undt vom adel. Groesser gelaeuff von volck hat man niemahlen gesehen. Sie zogen zum Metzgerthor hinein, über den Fischmarckt auff den Barfüsserplatz, daselbst ihnen der articulsbrieff vorgelesen undt sie darauff der statt geschworen, undt in ihre quartiere gezogen [fol. 266ª].

— *Die Schweitzer officirer werden herlich tractiert:* Dienstags darauff, den 22. aprillis, hat ein loeblicher magistrat die furnembsten officirer auff der Zimmerleutstuben zum willkumb koestlich tractiert, worbey es alles in froelichkeit zugegangen. Mittwochs darauff hatt man sie auff die wehl geführet und ihre posten ihnen angewiesen.

Darauff hatt man, donnerstags, den 24. dito, die burgerwacht abgestelt; von den andern bisshero geworbenen soldaten hatte man wider eine starcke compagnie, unter dem capitain Dürren, auffgerichtet, so naher Kehl verlegt worden. Hatte also damahlen die statt 4 compagnien und 2 compagnien Schweytzer.

— *Jetzige ordnung und verfassung der statt Strassburg :* Die gantze burgerschafft war damahlen in 39 fahnen oder compagnien aussgetheylt, davon waren 15 compagnien rundt umb die statt in den quartieren (alle quartiermeister waren bey dieser newen ordnung auch zu capitainen gemacht), undt dann 23 compagnien in der statt auff den paradeplaetzen, undt eine auff dem Zeughoff: welches dann damahlen unsere macht in allem war. Gott der allerhoechste wolle uns darbey staercken, friedt und einigkeit, alss das beste kleynodt, darzu verleyhen. Amen, amen! Denn

Gott giebt den sieg in dessen handt
Der mannlich streytt fürs vatterlandt.

bac volant, jusqu'à un moment plus propice. Le roi a promis de faire reconstruire le pont du Rhin à ses frais et de le remettre en état après signature de la paix. *Nous verrons.*

— *Arrivée des deux compagnies de Suisses :* Lundi, le 21 avril, dans l'après-midi, les deux compagnies de Suisses sont enfin arrivées ici et ont fait, vers cinq heures, leur entrée solennelle. Ils ont été fort bien reçus. C'étaient de belles troupes et fort bien équipées, comptant environ quatre cents hommes, et dans le nombre beaucoup de gens de marque et de nobles. Jamais on n'a vu plus grand concours de curieux. Ils entrèrent par la porte des Bouchers et traversèrent le Marché-aux-Poissons jusqu'à la place des Recollets [1], où il leur fut donné lecture de leurs engagements ; ils prêtèrent ensuite serment de fidélité à la ville et se rendirent dans leurs quartiers. [Fol. 266ᵃ.]

1. La place Kléber actuelle.

— *Splendide banquet offert aux officiers suisses :* Le mardi d'après, 22 avril, l'honorable Magistrat a offert un magnifique repas de bienvenue aux principaux officiers au poêle des Charpentiers, et tout s'y est passé très gaiement. Le mercredi d'après on les a conduits sur les remparts et on leur a assigné leurs postes.

Puis le jeudi, 24 de ce mois, l'on a libéré les bourgeois du service. On avait aussi formé, avec les mercenaires engagés jusque-là, une compagnie assez forte qui fut placée à Kehl sous le commandement du capitaine Durr. La Ville avait donc, à ce moment, quatre compagnies et deux compagnies de Suisses.

— *Organisation actuelle de la ville de Strasbourg :* Toute la bourgeoisie de Strasbourg a été partagée pour lors en trente-neuf enseignes ou compagnies ; sur ce nombre quinze étaient disposées par quartiers sur le pourtour de la cité (et dans cette nouvelle organisation tous les quarteniers avaient été nommés capitaines). Les vingt-trois autres compagnies étaient groupées dans l'intérieur de la ville sur leurs places de montre et l'une d'elles était de garde à l'Arsenal. Les hommes énumérés formaient à ce moment le total de nos forces. Puisse le Dieu tout-puissant nous donner aussi sa force et nous gratifier de la paix et de l'union, ces biens les plus précieux ! Amen, amen ! Car

Dieu met la victoire entre les mains de celui
Qui combat vaillamment pour la patrie.

Zufolge dem gemachten schluss der herren schoeffen, so den 17. dieses jüngsthin ergangen, hatt man freytags, den 25. aprillis, den anfang gemacht, und die Reyhnbrucken wider abgehebt, doch nicht mehr alss 7 oder 8 joch.

— *Grosser aufflauff des poebels wegen der Reyhnbrucken :* Auff dieses nuhn seint auff sambstag, den 26. dito, nach mitag umb 1 uhren, etlich hundert allerhandt burger und liederliches gesindlin vor dess regierenden herrn ammeyster, Johann Wencker's hauss gelauffen, theyls bewehrt, theyls ohnbewehrt, undt mit grossem ungestümme undt geschrey begehrt, nach dem sie vernommen dass man die Reyhnbrucken wider abgehebt, so wider ihren willen geschehen, alss begehrten sie dass man sie alsobaldt wider solte her undt [fol. 266b] in vorigen standt stellen, oder sie wolten selbst hinausziehen und handt anlegen.

— *Dess poebels begehren ahn den herrn ammeyster wegen der Reyhnbrucken :* Der herr ammeyster hat sie mit guten undt freundtlichen worten gebeten, ruhig zu sein, mit versprechen, dass er solches bey e. e. raht auff morgen wolte vortragen, und daran sein dass ihnen satisfaction widerfahren solte : aber sie wolten damit nicht zufrieden sein, sondern versambleten sich auff den Barfüsserplatz, undt zogen biss in 500 mann, mit ober- undt undergewehr, ohn alle ordnung, mit trommelschlag den Fischmarkt hienab naher dem Metzgerthor zu, undt theyls hinauss naher der Reyhnbrucken, undt suchten den bruckenmeyster, ihn zu zwingen die brucken wider zu machen.

— *Ein ohnruhiger tag :* Hierauff ritte der herr obriste der statt herumb undt liesse die thor der statt zuschliessen, es kamen auch etliche von den compagnien ins gewehr, und waren viel losse leichtfertiger gesellen, die mit grosser begierde warteten wann der laermen ahngehen würde, undt liessen sich viel boesser traeuwwordt vernehmen. Inn diesem grossen tumult, nachdeme in eyl die herren XIII versamblet worden, giengen der herr stattmeyster Bernoldt undt herr ammeyster Carolus Egen zu diessem auffrührerischen gesindlin bey dem Metzgerthor undt vermahneten sie mit vielen bitten und beweglichen worten von ihrem boessen fürnehmen abzustehen undt wider nach hauss zu ziehen, aber es halff alles nichts.

— *Schroeckliche aufflage gegen der obrigkeit von diesem losen gesindlin :* Dann sie schreyen zusammen, es waeren verraether auff der Pfaltz, die man wohl kennte, die statt undt burger weren den Frantzosen verkaufft, dass gelt haetten sie getheylt, mit mehr grausamen laesterungen undt ge-

Conformément à la décision de MM. les échevins, du 17 de ce mois, on a commencé vendredi, le 25 avril, à démolir de nouveau le pont du Rhin, mais non sur une longueur plus considérable que sept à huit jougs.

— *Grande émeute à cause du pont du Rhin :* Sur cela, le samedi, 26 de ce mois, plusieurs centaines de bourgeois et de mauvais drôles, sont venus vers une heure de l'après-midi, devant la maison de M. Jean Wencker, ammeister en régence, les uns sans armes, les autres armés, et ont déclaré, au milieu de clameurs violentes, qu'ils avaient appris la nouvelle démolition du pont du Rhin, et que cela s'était fait contrairement à leur volonté. Ils demandaient donc qu'on le remît immédiatement en état [fol. 266[b]], faute de quoi ils sortiraient eux-mêmes de la ville et mettraient la main à l'œuvre.

— *Réclamations de la populace au sujet du pont du Rhin :* M. l'ammeistre les pria là-dessus, avec de bonnes et amicales paroles, de se tenir tranquilles, leur promettant qu'il parlerait le lendemain de leur vœux au Conseil et qu'il tâcherait de leur donner satisfaction. Mais ils ne voulurent pas se tranquilliser pour cela, mais se réunirent sur la place des Recollets, et se mirent en marche, au nombre de plus de cinq cents, armés de sabres et de mousquets, et fort en désordre, vers la porte des Bouchers, en suivant le Marché-aux-Poissons. Bon nombre poussèrent jusqu'au pont du Rhin, cherchant l'ingénieur chargé de la surveillance du pont, pour le forcer à réparer ce dernier.

— *Une journée agitée :* Là-dessus le colonel commandant les forces de la ville, montant à cheval, visita les différentes portes de la ville et les fit fermer. Plusieurs des compagnies prirent également les armes et il se trouvait là bien des mauvais sujets qui guettaient avec impatience le moment où les désordres allaient commencer et qui proféraient de méchantes et menaçantes paroles. Après que Messieurs les Treize eussent été convoqués à la hâte, et au milieu du tumulte, M. le stettmeistre de Bernoldt et M. l'ammeistre Charles Eggen se rendirent auprès de cette populace rebelle, réunie près de la porte des Bouchers et l'exhortèrent, avec force prières et paroles émouvantes, à se désister de cette criminelle entreprise et de rentrer en ville. Mais cela ne servit de rien.

— *Terrible soulèvement de cette racaille contre les autorités :* Ils criaient tous ensemble qu'il y avait des traîtres à l'Hôtel de Ville, et qu'on les connaissait bien ; que la ville et les citoyens avaient été vendus aux Français, qu'ils s'étaient partagé l'argent, et bien d'autres infamies, au milieu du

schreys. Die beyden deputirten herren konnten kein gehoer haben, undt schrien sich gantz müde, da war aller oberkeitliche respect erloschen, auff alles bitten undt flehen dieser herren sagten diese rebellen, sie haetten zusammengeschworen, dass wolten sie auch halten. Die gantze statt war voller furcht und schrecken und wusste nicht wie der sachen zu thun were. Endtlich auff so hertzliche bitten dieser 2 herren hatt sich das gesindlin angefangen [fol. 267ª] zu verlauffen, die andern, so hinaussgezogen, musten (weilen die thore zu) uber nacht darauss bleiben. Darauff diessen abendt noch die herren raeht und XXI zusammenkamen, ordnung zu stellen. So wurden auch alle burgercapitain beschickt und ihnen ahnbefohlen sich in gutter bereytschafft zu halten und die wachten wohl zu bestellen.

— *Ein unruhiger Sontag :* Sontags darauff, den 27. aprillis, lebte man noch in grosser forcht. Undt hatt herr licenciat Saltzmann, pfarrherr im münster (wie auch in allen kirchen), eine bewegliche predigt gethan undt diesse boesse leute umb dieser grausamen laster hart gestrafft undt gesagt dass sie durch diese rebellion ihnen einen ewigen schandtflecken ahngehenckt haben, den ihnen der Reyhnstrom nimmermehr abwaschen wirt.

— *Herrn XV Elias Brackenhoffers hauss in grosser gefahr von dissen rebellen :* Darauff noch diesses erfolgt, dass etliche boesse gottlose leute dem herrn fünfzehner Brackenhoffer in dieser nacht für das hauss gelauffen, solches zu sturmen undt in brandt zu stecken, welches denn abermahlen grossen aufflauff undt schrecken verursachte, doch endlich gestillet, aber die gantze sontags nacht starcke wacht gehalten wurde. Ach gott, wass boesse, unruhige zeiten undt laeuffen giengen in dieser statt vor! Gott steuere allem diesem boesen vornehmen, amen!

— *Inquisition desswegen ahngestelt :* Donnerstags, den 1. maii, hatt man hierauff eine inquisition und examen auff allen zunfften ahngestellet, umb zu erforschen wer die authores dieses aufflauffes gewessen, wiewolen man gar gelinde mit verfahren musste, weilen noch immer zu viel boesse reden gehoert wurden, ja gar etliche mit gewehrter handt in's regierenden herrn ammeysters hauss gelauffen, sich zu purgieren, mit vermelden, sie weren die leute nicht, wie man sie titulierte, sondern ehrliche leute, haetten erst gethan was ihre burgerliche pflicht erforderte. Desswegen auch nicht einer von dieser gesellschafft dorffte eingezogen werden, weil jetzt kein wetter darzu war [fol. 267ᵇ].

plus grand bruit. Les deux membres délégués par le conseil ne purent se faire entendre et étaient tout à fait épuisés à force de crier. Tout respect dû aux autorités était effacé et quoi que pussent dire ces messieurs, ces rebelles leur répondaient toujours qu'ils avaient juré d'en agir de la sorte et qu'ils voulaient tenir leur parole.

La ville tout entière était saisie d'effroi et de terreur et nul ne savait comment on devait se tirer d'affaire. Enfin sur les prières instantes de ces deux messieurs, la racaille a commencé à se disperser [fol. 267a]; quant aux autres, qui avaient quitté la ville, ils durent camper au dehors, les portes étant fermées. Dans cette même soirée encore eut lieu une séance des conseils pour aviser au rétablissement de l'ordre. On envoya l'ordre à tous les capitaines de la milice bourgeoise de se tenir prêts à tout événement et de bien veiller sur leur différents postes.

— *Un dimanche troublé :* Le dimanche suivant, 27 avril, les craintes du public étaient encore fort vives. Et (de même que cela fut fait dans les autres églises), M. le licencié Saltzmann, pasteur à la cathédrale, prononça un sermon fort émouvant, dans lequel il châtia d'une façon sévère les vices et les méfaits de ces mauvais drôles, leur déclarant que cette rébellion serait pour eux une souillure éternelle, et que toutes les eaux du Rhin ne laveraient jamais.

— *La maison de M. Élie Brackenhoffer menacée par les rebelles :* Et après tout ceci, il advint encore que certains misérables se jetèrent cette nuit-là sur la maison de M. Brackenhoffer, membre du conseil des Quinze, pour la prendre d'assaut et la livrer aux flammes. Cela amena derechef un violent tumulte, et une panique générale, mais enfin le calme se rétablit : pourtant toute cette nuit de dimanche il y eut de fortes patrouilles. Oh ! mon Dieu, quels tristes temps et que de choses fâcheuses se passaient dans cette ville ! Que Dieu veuille mettre fin à tous ces méchants complots ! Amen !

— *Instruction commencée à ce sujet :* Le jeudi, 1er mai, l'on a ouvert une instruction à tous les poêles des tribus pour découvrir quels avaient été les auteurs de ce tumulte, mais il a fallu les traiter fort doucement, car bien des paroles menaçantes se faisaient encore entendre. Il y eut même des gens qui vinrent, tout armés, dans la maison de M. l'ammeistre en régence, pour se disculper, protestant qu'ils n'étaient point de mauvais drôles, comme on les appelait, mais d'honnêtes gens, et qu'ils n'avaient fait que ce qu'exigeait leur devoir de citoyen. Voici pourquoi il n'y en eut pas un de cette clique qu'on pût incarcérer ; le temps n'était point propice [1]. [Fol. 267b.]

1. Le *Mémorial* de Reisseissen, dont le récit est d'ailleurs bien moins détaillé que



[Fol. 267b] *Der Koenig in Franckreich zeugt vor Mastricht und belagerts :* Zu disser zeit hatt sich der koenig in Frankreich wider auffs neue gerustet, undt ist mit einer grossen macht gegen den Niderlanden aufgebrochen, in eygener person, undt sambstags den letzten may styl. vet. mit 40 000 mann die beruhmte vestuug Mastricht belaegert. Darinn lagen 6 000 soldaten in besatzung, die die Frantzosen zum willkomb ubel empfangen.

— *Seeschlacht zwischen den Frantzoesischen, Englischen uud Hollaendischen vorgangen :* Den 7. 8. undt 9. julli ist die grosse seeschlacht vorgangen zwischen den koeniglich frantzoesischen, englischen und hollaendischen schiffen, zwischen Seelandt und Engellandt, da die victori auff hollaendischer seite geblieben. Mittwochs den 11 junii, umb miternacht, ist auf dem Gerbergraben ein feur ausskommen, in eines gerbers hauss, so dass obere halbe theyl weggenommen.

— *Boesse unfruchtbare zeitt dieses Sommers :* Wegen des boessen continuirlichen regenwetters, so diese gantze zeit über gewehret, waren die wasser, absonderlich der Reyhn, über alle massen hoch ahngelauffen, so aller orten grossen schaden gethan. Es regnete fast tag und nacht, undt war kalt dabey, desswegen alle erdgewaechs nicht fort wolten, auch der weinstock nicht blühen konte, sondern der samen starck abfiele ; es war eine betrübte zeit.

— *Mastricht vom Koenig erobert und viel volcks verlohren :* Nachdeme nuhn der koenig in Franckreich die stadt Mastricht grausam beschossen, undt besturmbt, dess gleichen in keiner historien zu finden sein wirt, und manch dapfferer cavallier undt auch standespersonen darvor sitzen geblieben, dieselbige auch auff keinen entzatz zu hoffen hatte, auch die soldaten, neben den burgern, keines ferneren sturmbs erwarten wollen, hatt sie sich den 12/22 jullii ahn ihro koenigliche mayestaet mit ziemlichem accord übergeben.

celui de Walter, signale pourtant l'arrestation de Jean-Christophe de Botzheim, seigneur résidant à Illkirch, qui avait accusé quatre ou cinq membres du Magistrat de s'être laissé corrompre par Louis XIV. Il fut expulsé de la ville le 24 mai. (*Mémorial*, p. 51.)

[Fol. 267[b]] *Le roi de France vient mettre le siège devant Maëstricht :* A ce moment le roi de France a fait de nouveaux préparatifs de campagne et s'est mis en marche vers les Pays-Bas, avec des forces considérables. Samedi, dernier mai (ancien style), il est venu en personne mettre le siège devant la célèbre forteresse de Maëstricht, à la tête de 40 000 hommes. Il s'y trouvait une garnison de 6 000 hommes qui ont fort mal reçu les Français, pour leur entrée en matière.

— *Bataille navale entre Français, Anglais et Hollandais :* Les 7, 8 et 9 juillet, il y a eu une grande bataille navale entre les vaisseaux du roi de France, ceux de l'Angleterre et ceux des Pays-Bas. Elle a eu lieu entre les côtes de la Zélande et de l'Angleterre et la victoire est restée aux Hollandais [1].

Mercredi, 11 juin, vers minuit, un incendie a éclaté au fossé des Tanneurs dans la maison d'un corroyeur, et la partie supérieure de l'édifice a été détruite.

1. Walther se trompe ici d'un mois; la principale des batailles navales livrées par les flottes réunies de la France et de l'Angleterre à Tromp et Ruyter eut lieu le *7 juin* 1673. (Van Kampen, *Histoire des Pays-Bas*, II, p. 255.) L'issue en resta indécise; la lutte fut reprise le 14 juin et le 21 août, sans amener de résultats décisifs.

— *Mauvaise récolte de cet été :* En suite des pluies désolantes qui ne cessèrent pas de tout l'été, les cours d'eaux, et tout particulièrement le Rhin, étaient enflés au delà de toute expression et causèrent partout de grands dégâts. Il pleuvait sans interruption, nuit et jour et en même temps il faisait froid. C'est pourquoi toutes les plantes fourragères ne se développèrent point ; les vignes fleurirent mal et les grains se mirent à tomber. C'était une bien triste situation.

— *Maëstricht est pris par le roi.* — Le roi de France ayant bombardé cruellement et fait donner l'assaut à Maëstricht, après un siège, comme on n'en trouvera point de pareil mentionné dans l'histoire, et après que bien des galants cavaliers et des personnages de haut rang y eussent laissé leur peau, la ville n'eut plus aucun espoir de délivrance. Comme les soldats se souciaient aussi peu que les bourgeois d'affronter un nouvel assaut, la forteresse s'est rendue à Sa Majesté le 12/22 juillet, à des conditions assez favorables.



— *Der Koenig kommt naher Metz und Nancy :* Weilen nun nach eroberung dieser beruhmbten vestung sich der koenig wider zuruck undt über Sedan in Lothringen und naher Nancy begeben, welchen ort er auff's neue wider befestigte, alss hat ein loeblicher magistrat alhier beschlossen eine abschickung an selbigen zu thun undt umb erhaltung [fol. 268ᵃ] der neutralitaet bey diesen gegenwertigen troublen ahnzuhalten.

— *Der statt abgesanten ahn den Koenig in Franckreich reysen naher Nancy :* Alss ist den 14. julli, bey den geheimen stuben darzu ernent worden juncker Philipp Albrecht Bernold, staettmeyster, herr Andreas Brackenhoffer, alter ammeyster, und herr Iohann Jakob Friedt, der statt syndicus. Diese seint freytags, den 18. julli, von hier auff Nancy abgereysst, allda sie von ihrer koenigl. mayestaet sehr wohl empfangen, gnaedige audientz erlangt, undt stattlich tracktiert worden. Undt nachdem sie ihr geschaefft wohl verrichtet, abschiedt von ihrer koenigl. mayestaet, der koenigin undt dem gantzen hoff genommen, beym abschiedt koeniglich (mit guldenen ketten undt daran hangenden medaillen) begabt worden, und darauff dienstags, den 29. jullii styl. vet. zu mitag wohl wider allhero kommen, undt folgenden mittwoch, den 30. dito, bey herrn raeth XXI relation gethan, ihre praesenten (wie gebraeuchlichen) verpitschiert, jegliches absonderlich in einer schachtel, vorgelegt. Darauff ihnen solches von dem magistrat wider zuerkant, und also diesse commission wohl verrichtet worden.

— *Marquis du (sic) Louvois allhero kommen :* Dienstags, den 29. julii, seint die herren schoeffen abermahlen beysammen gewest, da man ihnen dess marquis de Louvois (jetz kœniglicher minister) begehren vorgelegt, welches wer allhero zu kommen, die statt undt vornemblichen unssere fortification zu besichtigen, weilen er so viel darvon gehœrt hætte. Weilen er nuhn bey dem koenig sehr wohl gewilt undt privé secretaire du roy, wuste man abermahlen nicht wass zu thun wer. Man hatt es endlichen dahin gestelt, in güte solches glimpflichen bey ihme abzulehnen. Den 30. Julli hierauff ist er allhero kommen, undt mit loessung der stucke empfangen worden, wart beym herrn residenten logirt. Den letzten dito hatt er dass münster, zeug (hauss), undt anderes besehen, undt ausswendig der statt ein stück wegs umb die aussenwercke geführt worden [fol. 268ᵇ].

— *Le roi vient à Metz et à Nancy :* Après la conquête de cette célèbre forteresse, le roi, revenant sur ses pas, se rendit en Lorraine, en passant par Sedan, pour visiter Nancy, dont il fait relever les fortifications. Notre honorable Magistrat décida de lui envoyer des délégués et de le solliciter pour le maintien de sa neutralité dans les troubles présents.

— *Les envoyés de la Ville visitent le roi de France à Nancy :* Les Chambres secrètes déléguèrent donc pour cela, dans leur séance du 14 juillet, le seigneur Philippe-Albert de Bernhold, stettmeistre; M. André Brackenhoffer, ancien ammeistre, et M. Jean-Jacques Fried, syndic de la ville. Ces messieurs sont partis d'ici pour Nancy, le vendredi, 18 juillet; ils y furent fort bien reçus par Sa Majesté, obtinrent une audience bienveillante et ont été magnifiquement hébergés[1]. Après s'être bien acquittés de l'objet de leur mission, ils prirent congé de Sa Majesté, de la reine et de toute la cour, et reçurent, dans leur audience de congé, un cadeau vraiment royal, des chaînes d'or, ornées de médailles. Ils revinrent ici, mardi, 29 juillet, vieux style, vers midi, et le mercredi suivant, 30 du mois, ils rendirent compte de leur mission devant les Conseils et déposèrent sur le bureau, selon l'usage, les cadeaux qu'ils avaient reçus, chacun dans une boîte à part, bien cachetée. Après quoi, le Magistrat leur accorda la permission de les accepter, et ainsi cette ambassade se termina d'une façon satisfaisante.

1. Le roi avait chargé le maréchal de Bellefonds de leur offrir un banquet. (Reisseissen, *Mémorial*, p. 52.)

— *Le marquis de Louvois vient à Strasbourg :* Mardi, 29 juillet, Messieurs les échevins ont été de nouveau réunis et on leur a soumis la demande de M. le marquis de Louvois, actuellement ministre du roi, qui désire venir ici pour voir la ville et surtout les fortifications dont il a tant entendu parler. Comme il est fort bien noté auprès du roi et son secrétaire privé, on n'a point su, une fois de plus, ce qu'il convenait de faire. On a fini par conclure qu'il fallait décliner poliment cette visite avec toutes sortes de bonnes paroles. Le 30 juillet suivant M. de Louvois est arrivé à Strasbourg, et a été salué d'une salve d'artillerie; il logeait chez Monsieur le Résident. Le dernier de ce mois, il a visité la cathédrale, l'arsenal et autres curiosités, et on l'a conduit un bout de chemin, en dehors de la ville, sur le front des fortifications[1].

1. On ne fait pas tort sans doute à Louvois en admettant que le prévoyant ministre de la guerre voulait s'assurer, dès lors, par une inspection personnelle, de l'état des fortifications de Strasbourg et du degré de résistance que la ville libre pourrait opposer un jour à une attaque ouverte qu'il jugeait encore inopportune. Les Strasbourgeois étaient évidemment persuadés que tel était le but de cette visite amicale, sans quoi ils ne l'auraient point déclinée, trop tard d'ailleurs pour l'empêcher.

— *Die Reihnbruck wider gebawen, die der Kœnig wider ruinirt haben will:* Freytags den 8. augusti hatt man die herren schoeffen abermahlen auff die zünffte entbeten, undt ihnen dassjenige schreyben so von Ihrer kayserl. Majestaet an hiesige statt abgangen, wegen unserer Reyhnbrucken abgelessen. Welches Ihre Majestaet hoch empfunden, mit versicherung dass sie nicht allein auff dem reichstag zu Regenspurg, sondern auch bey jetzt ahngestelter friedenshandelung zu Coellen der statt Strassburg interesse bestens beobachten wolle, damit selbiger gehoerige satisfaction geschehe.

Demnach Ihre koenigl. Majestaet von Franckreich etliche wochen zu Metz undt Nancy still gelegen, undt die newe fortification zu Nancy befoerdert, seint selbe den 14. augusti styl. vet. daselbsten auffgebrochen undt mit 5000 auff Marienkirch, alda sie übernachtet, von dar (den weg) auff Rappschweyer genommen, undt neben Collmar hien, donnerstags den 21. augusti styl. vet. zu Breysach mit der koenigin und gantzem hoffe eingezogen, da man so grausam geschossen dass es mit fleyss koennen allhier observiert werden. Zu Breysach seint Ihre Mayestaet allein 3 tage gewessen und wider zurucke nach Rappschweyer, da sie übernachtet, alsdann wider durch Marienkirch naher Nancy gekehret.

Dass 60. Capitel.

— *Histori wie es der statt Colmar ergangen :* Eher aber Ihre koen. Mayestaet diese reysse naher Breysach fortgesetzet, hatt der raht zu Collmar ettliches geschütz auff ihre waehl bringen lassen, Ihre Mayestaet daselbsten, wie sie vermeynten, darmit zu empfangen. Es seint zwar etliche tag zuvor biss in 400 pferdt daselbsten ahnkommen, undt hat vor der statt posto gefasst undt wacht gehalten, mit einem officier der sie commandierte. Sontags den 17. augusti st. vet. hatt die statt Collmar ihre waehl wohl besetzt undt mine gemacht, sich auff allen fall undt unbilligen gewalt zu deffendiren, wie denn auch wohl haetten thun koennen wan sie die sach wie recht angriffen hetten [fol. 269ᵃ].

— *Der Frantzosen befehl an den raht zu Collmar:* Als nuhn sontags, den 17. augusti styl. vet. der officirer so die reuterey vor der statt commandirte, ihre anstalt gesehen, hatt er dem raht daselbsten ahngezeygt, sie solten ihre stücke von den waehlen abführen, es würden sonst Ihre



— *Reconstruction du pont du Rhin dont le roi réclame la démolition :* Vendredi, le 8 août, on a de nouveau convoqué Messieurs les échevins dans leurs tribus pour leur donner lecture de la lettre que Sa Majesté Impériale a fait parvenir au Magistrat, à propos de notre pont du Rhin. Sa Majesté a ressenti vivement cette injure, et donne l'assurance qu'elle veillera aux intérêts de la ville, non seulement à la diète de Ratisbonne, mais encore durant les négociations actuellement engagées à Cologne, afin que Strasbourg reçoive la satisfaction qui lui est due.

Après que Sa Majesté Très-Chrétienne eut séjourné quelques semaines à Metz et à Nancy, et veillé à la construction des nouveaux remparts de Nancy, Elle a quitté cette dernière ville le 14 août (vieux style), et s'est rendue à Sainte-Marie-aux-Mines, à la tête de 5,000 hommes; Elle y a couché. De là, le roi s'est dirigé sur Ribeauvillé, et, passant dans le voisinage de Colmar, il est arrivé le jeudi, 21 août (vieux style), à Brisach, avec la reine et toute la cour; les salves d'artillerie ont été tellement puissantes qu'on a pu facilement les percevoir ici même. Sa Majesté n'est restée que trois jours à Brisach, puis Elle est revenue à Ribeauvillé, où Elle a passé la nuit. Le lendemain Elle est retournée à Nancy par Sainte-Marie-aux-Mines.

Chapitre LX.

— *Récit de ce qui est advenu à Colmar :* Mais avant que Sa Majesté eût continué son voyage vers Brisach, le Magistrat de Colmar avait fait monter quelques pièces d'artillerie sur les remparts, dans l'intention de saluer Sa Majesté, quand elle passerait. Peu de jours auparavant environ quatre cents cavaliers arrivèrent et prirent position immédiatement devant la ville, comme pour la surveiller, avec un officier qui les commandait. Le dimanche, 17 août (vieux style), la ville de Colmar a occupé soigneusement ses remparts et fait mine de vouloir se défendre, en tout état de cause, contre une attaque injuste, défense qu'elle aurait pu parfaitement soutenir, si elle s'y était prise d'une façon plus pratique[1].

1. Cette assertion est plus que sujette à caution. D'après tous les documents contemporains et les récits des chroniqueurs colmariens eux-mêmes, la ville était tout à fait hors d'état de soutenir une attaque en règle. On peut comparer, pour tout ce qui suit, le récit de Walter aux pièces réunies par M. J. Rathgeber dans son volume *Colmar und Ludwig XIV* (Stuttgart, Kroener, 1873, in-8°).

— *Injonctions faites par les Français au Magistrat de Colmar :* Le commandant de la cavalerie stationnée devant la ville s'étant aperçu, le dimanche 17 août (vieux style), de tous ces préparatifs, fit savoir au Magistrat qu'ils eussent à descendre leurs canons des remparts, sans quoi Sa Majesté



koenigl. Mayestaet solches empfinden. Darauff der raht daselbsten geantwortet, sie haetten ihre stücke nicht der meynung auffgeführet ihre mayestaet darmit zu beleydigen, sondern zu beneventiren. Aber der officier bestunde darauff, Ihre koenigl. Mayestaet, so in der naehe, begehrten solches gar nicht von ihnen, sondern sie thaeten viel besser, sie führten ihre stücke wider ab. Welches auch noch selbigen tages gethan. Darauff montags, den 18. dito, die koenigliche armee zu ross undt fuss (die nicht viel uber 4000 mann starck war), ahnmarschierte undt nahe bey der statt gestellet, darbey viel vornehme herren und Monsieur Louvois selbsten gewesen.

— *Collmar von den Frantzosen eingenommen undt uebel gehandelt :* Alss nuhn die abgesanten der statt zu ihnen hinauss gefahren, ihr stattcapitain sie gefragt wessen er sich auff alle begebenheit zu verhalten (in der statt waren nicht gar hundert mann geworbener soldaten, under diesem stattcapitain, aber viel geschütz undt kein einziger constabel), hatt er zur antwortt erhalten, sie wolten, wann sie wider zuruck kaemen, ihme befehl thun. Die burger waren meist unterdessen auff ihren zunfftstuben, undt handelten von diesen geschaefften, was zu thun were. Indessen seint die Frantzosen immer naeher herbeygeruckt undt auff der andern seiten der statt zum thor hereingetrungen, undt zu ross undt zu fuss eingezogen, ehe ihrer abgesandte solches vermerckt, auch niemands war der sich ihnen widersetzte. Haben also die Frantzosen sich der statt impatronirt, darauff gleich ihre voelcker auff die posten und waehl logiert, der statt soldaten weggeschafft undt sich hin und wider in die burgerhaeusser selbsten einlogiert.

— *Die statt Collmar disarmirt undt all ihr geschuetz undt proviandt weggenommen :* Dess andern tags darauff wurde den burgern bey hoher [fol. 269[b]] straff gebotten alle ihre gewehr, ober undt under, in dass zeughauss zu lueffern, der statt artilleri, bis in 93 stück, munition, proviandt, ohne wein undt früchten, wass auff der statt speicher undt keller vorhanden war, alles inventirt undt versecretiert, undt alles naher Breysach geführt. Der mons. marquis de Louvois (der ihnen bitter feindt war undt dieses spiel ahngericht) sampt andern fürnehmen cavallieren lage bey den fürnembsten burgern. Mancher ehrliche mann hatte 6, 8, auch wol mehr personen im hauss, so er nach ihrem belieben tractieren müssen.

en témoignerait son ressentiment. A quoi le Conseil répondit que ce n'était pas dans l'intention de blesser Sa Majesté, mais bien pour la saluer, qu'ils avaient mis en place leur artillerie. Mais l'officier insista, disant que Sa Majesté, laquelle se trouvait dans le voisinage, ne leur demandait rien de semblable et qu'ils feraient beaucoup mieux d'éloigner de nouveau leurs pièces. C'est ce qui fut fait encore le jour même. Le lendemain, 18 de ce mois, l'armée royale, qui ne comptait guère plus de 4,000 hommes en cavalerie et en infanterie, s'approcha de la ville et fut rangée tout près en bataille; il s'y trouvait beaucoup de seigneurs de marque et M. Louvois lui-même.

— *Colmar pris par les Français et mal traité :* Lorsque les délégués de la ville montèrent en voiture pour aller le trouver hors des murs, le commandant de Colmar leur demanda quelle était la consigne qu'ils lui donnaient pour toute éventualité. (Il y avait alors dans la ville environ cent mercenaires sous les ordres de ce commandant, et beaucoup de canons, mais pas un seul maître-canonnier.) Ils lui répondirent qu'ils lui feraient tenir leurs ordres quand ils seraient de retour. Pendant ce temps, les bourgeois étaient presque tous aux poêles de leurs tribus, et discutaient les mesures à prendre en pareille occurrence. Les Français s'approchaient cependant de plus en plus, puis ils pénétrèrent subitement en ville par la porte, du côté opposé, puis ils entrèrent à pied et à cheval, avant que les délégués du Magistrat s'en fussent aperçus et sans que qui que ce fût opposât la moindre résistance. Les Français se sont donc emparés ainsi de la ville, puis ils ont immédiatement logé leurs soldats dans les corps de garde et sur les remparts, éloigné les mercenaires et se sont établis çà et là, dans les maisons comme garnisaires.

— *Désarmement de Colmar :* Le lendemain les bourgeois reçurent l'ordre [fol. 265[b]] de remettre à l'arsenal toutes leurs armes, épées ou mousquets, à peine d'une amende considérable. L'artillerie de la cité, comptant quatre-vingt-treize pièces, les munitions, les approvisionnements en vins et céréales, tout ce qui se trouvait dans les greniers et le cellier de la ville, fut inventorié et mis sous scellés, puis conduit à Brisach. M. le marquis de Louvois[1] (qui les haïssait cordialement, et qui avait organisé toute cette surprise) et d'autres grands seigneurs logeaient chez les principaux habi-

1. Louvois n'avait aucune haine particulière pour les bourgeois de Colmar, mais il voulait mettre fin à la résistance des villes de la Décapole, qu'il pressentait devoir être occupées, au moins momentanément, dans la suite de la guerre, et dont les remparts et les munitions de guerre auraient été de la plus grande utilité aux alliés qui se préparaient à envahir l'Alsace.



— *Erbermlicher ruin der statt Colmar :* Aber darmit war es noch nicht genug, sondern baldt darauff haben sie angefangen die waehl und graeben zu ruiniren, die schoene thurm undt stattthor in die graeben geworffen, darzu sie einen absonderlichen process gebraucht, indeme sie einen ingenieur der in wenig zeit einen gantzen thurm auff ein mahl umblegen kann, undt darmit einen graben füllet. In summa diese schoene statt Collmar ist innerhalb 8 oder 10 tagen so zugericht worden, dass man sie nicht mehr kennet, stehet gantz offen, wie ein dorff, alle graeben seint gefüllt. Undt dass alles ohne ursach undt ihr verschulden, ja aerger als wan sie mit dem schwerdt erobert were. Ach Gott dess grossen jammers! Darüber mussten sie noch 32 compagnien (so zwar nicht gar starck waren) in guarnison halten undt grosse summen gelts darzugeben. Der iammer ist nicht zu beschreiben.

— *Schlettstadt undt alle die 10 staett von den Frantzosen ubel behandelt :* Darauff gienge es ahn Schlettstadt, da sie gleicher gestalt gehausset, doch etwas gnaediger; aber ihre mauern und waehle wurden ebenmaessig ruiniret. Darauff giengen sie ferners auff Ober-Ehenheymb und Roossheymb, Haggenaw, Weissenburg, Landaw, etc., da sie allen orten die mauern geoeffnet, die thurne zersprengt, ja auch die burger gezwungen darzu zu helffen [fol. 270ᵃ].

— *Ellender zustandt im gantzen Elsass :* Hatt also dass arme Elsass oder Edelsass seinen vormals gehabten splendor, freyheit und zierde auff ein mahl gantz verlohren. Der iammer unter diesen armen undt verlassenen leuten ist nicht zu beschreyben, undt mussten noch taeglichen und stündtlichen dass einquartieren undt tractieren mit dem hin und wider ziehenden volcke haben, undt biss auffs blut aussgesogen werden. Der allerhoechste Gott wolle diesem iammer ein ende machen!

— *Bischoff von Metz allhier kommen :* Dienstags, den 19. Augusti, ist der bischoff von Metz allhero kommen, mit einem grossen gefolge von geystlichen, so seine commissiones bey der statt abgelegt. Hatt allhier das münster undt anderes wohl besichtigt.

tants. Plus d'un brave homme avait six à huit garnisaires dans sa maison, voire même davantage, qu'il était obligé de nourrir à leur fantaisie.

— *Ruine lamentable de Colmar :* Mais tout cela ne suffisait point. Peu après ils ont commencé à démolir les remparts et les fossés, ils ont jeté bas les belles portes de la ville et les tours des fortifications, en employant pour cela un procédé singulier. Ils avaient avec eux un ingénieur qui en peu de temps parvient à renverser une tour entière en une fois et à combler ainsi les fossés. En un mot, cette belle ville de Colmar a été arrangée, dans l'espace de huit à dix jours, de façon à ce qu'on ne puisse plus la reconnaître. Elle est maintenant entièrement ouverte, comme un village, et tous ses retranchements sont nivelés. Et tout cela sans raison, sans qu'elle ait rien fait pour le mériter, et la voilà plus mal traitée que si elle avait été prise l'épée à la main! Ah! mon Dieu, quelle grande misère! En outre de tout cela, les Colmariens devaient encore nourrir trente-deux compagnies de soldats, peu nombreuses, à la vérité, et fournir de grosses sommes d'argent. Leurs lamentations ne peuvent être décrites.

— *Schlestadt et les villes de la Décapole mal traitées par les Français :* Après cela, on s'en prit à Schlestadt, où ils ont agi de la même façon, mais avec un peu plus de modération; cependant leurs remparts et leurs fortifications furent également détruits. Puis ils se rendirent à Obernai, Rosheim, Haguenau, Wissembourg, Landau, etc. Partout ils éventrèrent les murs des villes et firent sauter les tours des fortifications, en forçant les bourgeois à y prêter leur concours [fol. 270^a].

— *Triste situation de l'Alsace entière :* C'est ainsi que la pauvre Alsace ou terre des nobles[1] a perdu tout d'un coup son ancienne splendeur, sa beauté et ses libertés. On ne saurait décrire les lamentations de ces pauvres gens, abandonnés de tout le monde. Et avec cela ils étaient obligés de loger et de sustenter tous les jours ou plutôt à toute heure, les troupes en marche, et se voyaient épuisés jusqu'au sang. Que le Dieu tout-puissant veuille mettre fin à ces misères!

1. Jeu de mots sur l'étymologie, peu vraisemblable d'ailleurs, du mot *Alsace* (*Elsass* = *Edelsass :* terre des nobles).

— *L'évêque de Metz vient à Strasbourg :* Mardi, le 19 août, l'évêque de Metz est arrivé ici avec une grande suite d'ecclésiastiques qui ont présenté ses requêtes au Magistrat. Il a visité attentivement la cathédrale et d'autres curiosités de la ville[1].

1. L'évêque de Metz était alors Georges d'Aubusson de La Feuillade (1668-1697). Mais on peut se demander si Walter n'a pas voulu parler plutôt de son prédécesseur Guillaume-Egon de Fürstemberg, qui paraît encore plus loin dans son récit, et qui fut plus tard évêque de Strasbourg.



— *Wider neue unruhe allhier wegen der statt wercken :* Samstags den 23. augusti, hatt sich wider ein newe unruhe alhier begeben, indeme etliche unruhige koepffe von kauffleuten (die vor andern wolten gesehen sein) in dess regierenden herrn ammeysters hauss gelauffen, fürgebende man koente in diesser boessen zeit, da wir allenthalben mit den Frantzosen umbgeben waren, nicht sicher schlaffen, weiln die statt gleichsam offen stünde, bey der newen bastion, dem Lug in's landt. Erbaten sich derowegen ihnen zu erlauben dass einer vor sich eine anzahl arbeiter nehmen moechte, zu arbeyten, umb dass werck dergestalt noch vor winter zu befoerdern, dass man sicher sein koente. Alss solches unter der burgerschafft ruchtbar worden, haben sich viel gefunden die mit zugestimpt, desswegen dan, auff bewilligung, das werck diese wochen mit grossem ernst undt etlich hundert persohnen ahngefangen undt menniglich so eyfferig gearbeytet dass zu verwundern geweßen.

— *Extraordinari frohnen geht fort :* Weiln aber nichts so gut ist, es gibet ungelegenheit darbey, wie allhier, auch unordnung eingerissen, desswegen mann dieses extraordinari undt freywillig frohnen endtlich nach den zünfften gerichtet.

Da alle zeit eine zunfft ein tag frohnen solte, wie auch geschehen, undt so lange darmit continuirt worden biss dass winter undt regenwetter eingefallen, undt eine grosse arbeyt verricht worden [fol. 270[b]].

— *Die neuen burgercompagnien gemustert :* In diesem herbst hatt mann auch diejenigen burgercompagnien, so auff die paradeplaetze verordnet, auff ihre posten gestellet undt gemustert, nachmahlen selbig auff die waehle geführt undt exercirt, undt den gantzen monat septembris mit zugebracht, undt nichts als schiessen gehoert worden.

— *Frantzosen nehmen quartier nechst an der statt :* Den 23. septembris haben sich etliche frantzoesische voelcker nahe hierumb undt gar in Eckboltzheymb einquartiert, undt ubel darinn gehausset. Desswegen man newe wachten ahn die 3 hauptthor verordnet von rahtspersonen, so die inspection undt genaue auffsicht auff alles haben solten.

— *Nouveaux troubles à cause des travaux de fortification :* Samedi, le 23 août, de nouveaux troubles ont eu lieu ici. Quelques écervelés de commerçants (qui voulaient montrer leur patriotisme aux dépens des autres) firent invasion dans la demeure de Monsieur l'ammeistre régnant, en criant qu'il était impossible de dormir tranquilles en ces tristes temps, alors que nous étions enveloppés de toutes parts par les Français, parce que la ville était quasiment ouverte du côté du nouveau bastion du *Lug-ins-land*[1]. Ils réclament donc l'autorisation pour l'un d'eux d'engager à son compte un certain nombre d'ouvriers, afin qu'ils pussent avancer les travaux avant la venue de l'hiver et rendre ainsi la sécurité aux citoyens. Cette démarche ayant été connue dans la bourgeoisie, il s'en trouva beaucoup qui l'approuvèrent. Les constructions furent donc entreprises cette semaine, avec autorisation du Magistrat, par plusieurs centaines de personnes, avec le plus grand sérieux et tous y travaillèrent avec un zèle étonnant.

1. Le bastion du *Lug-ins-land* (bastion du Belvédère) se trouvait vers l'entrée de l'Ill dans l'enceinte de Strasbourg.

— *Les corvées extraordinaires continuent :* Mais rien n'étant si excellent en ce monde qu'il n'en résulte quelque inconvénient, ici aussi il y eut bientôt des désordres, si bien qu'on dut charger finalement les tribus de cette corvée extraordinaire et purement volontaire d'abord. Il fut décidé qu'une autre tribu serait de corvée chaque jour; c'est ce qui fut fait et l'on continua de la sorte jusqu'à la venue de l'hiver et la saison des pluies, en abattant pas mal de besogne.

— *Montre des nouvelles compagnies bourgeoises :* Cet automne on a également passé la montre des compagnies de bourgeois destinées à occuper les différents lieux de rassemblement, puis on les a conduits aux remparts pour leur apprendre l'exercice. On y a employé tout le mois de septembre et partout ce n'étaient que salves et décharges.

— *Les Français s'établissent dans le voisinage de la ville :* Le 23 septembre, plusieurs détachements français se sont établis dans le voisinage de la ville et même à Eckbolsheim, et y ont commis des dégâts[1]. C'est pourquoi l'on a placé de nouveaux postes aux trois portes principales, sous la surveillance de membres du Magistrat qui devaient fonctionner comme inspecteurs, et veiller attentivement à tout ce qui entrerait ou sortirait de la ville.

1. Eckbolsheim, petit village à quatre kilomètres environ de la porte Nationale, ou porte Blanche.



— *Die gaerten undt haeusser werden vor der statt hinweg erkandt :* Dienstags frühe, den letzten septembris, seint die herren schoeffen auff allen zünfften abermahlen versamblet gewesen, da mau ihnen den vortrag so bey herre raeht XXI geschlossen worden, vorgelesen : nemblichen dass erkant worden, alle gaerten und andere haeusser rundt umb die statt, sampt allen reben undt baeumen, undt dergleichen blondungen, biss auff 60 reyhnlaendische ruten weit, solten abgebrochen undt der erden gleich gemacht werden : darzu man zeit hätte biss auff den 24. octobris.

Weiln solches der statt hochnothwendig, ist es von den herrn schoeffen ahngenommen undt ratificiert worden : was die gebaeur der gartenhaeusser betreffen thaete, solten solche durch der statt werckmeyster abgeschaetzt undt den eygenthumbsherren nach billigen dingen solche bezahltwerden. Aber diese erkenntnuss hatt vielen, die es hart betroffen, nicht gefallen. So ist auch den schiffzimmerleuten ahngezeygt worden, ihre haeusslein undt hütten, sampt allem ihrem holtz, schiffen, undt anders, von den Schiffmatten hinwegzuraumen, darzu man ihnen einen andern platz bey dem Zoll in der Ruprechtsau eingeben, undt wurden alle grosse baume darauff ab [fol. 271ª] gehawen, welches dann einen schoenen prospect gab. Undt wurde dem werck in dem monat octobris ein ahnfang gemacht, undt viel tausent schoener, fruchtbarer baeum undt reben umbgehawen, dass ein jammer zu sehen war.

— *Zwey weibspersonen gerichtet :* Freytags, den 24. octobris, hatt mann allhier zwey weybspersonen mit dem schwerte gerichtet, dass eine war ein altes, boesses weyb von 70 iahren, welche ihre goettel, ein junges mensch von 22 iahren (welche sich in unehren schwaengern lassen undt ein kindt zur welt gebracht) ahngewiessen dass kindt heymblich weg zu thun, alss auch geschehen. Dass war eine boesse goettel! Sie waren beyde von Barr.

— *Feuersnoht zum roten Loewen :* Mittwochs, den 19. novembris, nachmittags umb 2 uhren ist in dem würtshauss zum roten Loewen, bey dem Zollthor, eine gefaehrliche fewersbrunst entstanden, da denn in allen kirchen gesturmbt worden, doch wegen grosser hulff baldt wider geloescht worden.

— *Klaegliche Geschicht dess Peter Assfelcks :* In dissem monat hatt sich

— *Arrêté pour la destruction des maisons de campagne hors la ville :* Le mardi matin, dernier septembre, Messieurs les échevins ont été convoqués derechef dans leurs tribus afin qu'il leur fût donné lecture d'un rapport déjà adopté par les conseils. Il avait été décidé que toutes les maisons de campagne et autres demeures tout autour de la ville, ainsi que les vignes et les arbres, et tout ce qui pouvait masquer la vue, seraient démolis, abattus et nivelés, jusqu'à une distance de soixante toises rhénanes. Il était accordé pour ce travail un délai jusqu'au 24 octobre.

Cette mesure étant absolument nécessaire pour la sécurité de la ville, elle a été votée et ratifiée par Messieurs les échevins. Pour ce qui concernait les constructions dans les jardins, elles seraient évaluées par les architectes de la ville et payées d'une façon équitable aux propriétaires. Mais cette décision n'a pas fait plaisir à bien des gens, qui en furent rudement éprouvés. Les charpentiers en bateaux ont été également avisés d'avoir à enlever leurs maisonnettes, huttes et barques, ainsi que leurs provisions de bois, etc., de la Schiffmatt[1], et on leur a assigné comme lieu de dépôt un endroit près du péage de la Robertsau. On abattit tous les grands arbres qui se trouvaient à ladite Schiffmatt, et l'on se procura de la sorte une fort belle perspective. Ce travail commença au mois d'octobre, et bien des milliers de beaux arbres fruitiers et de pieds de vignes furent enlevés, ce qui faisait mal à voir.

1. La *Schiffmatt* se trouvait vers le Wacken, au bord de l'Ill, en aval de Strasbourg.

— *Deux femmes exécutées :* Vendredi, 24 octobre, on a fait décoller ici deux femmes, dont l'une était une méchante vieille, âgée de soixante-dix ans. Elle avait poussé sa filleule, jeune personne de vingt-deux ans, qui s'était laissé engrosser et avait mis au monde un enfant, à faire disparaître celui-ci secrètement, ce que l'autre fit. Quelle vilaine marraine! Toutes deux étaient de Barr.

— *Incendie au Lion rouge :* Mercredi, 19 octobre, à deux heures de l'après-midi, un violent incendie éclata dans l'auberge du *Lion rouge,* près de la porte du Péage; on sonna le tocsin dans toutes les églises, mais grâce aux secours arrivés de partout, il fut bientôt éteint[1].

1. La porte du Péage ou *Zollthor* était une porte anciennement établie au passage de la rivière, en avant de Saint-Pierre-le-Vieux, alors que le faubourg National ou faubourg Blanc n'avait point encore été réuni à l'enceinte de la ville.

— *Lamentable histoire de Pierre Assfelck :* En ce mois advint aussi la



auch die klaegliche Geschicht mit dem Peter Assfelck undt seinem schwager Francken zugetragen, welche den 17. novembris von hier zu wasser, bey damahliger strenger kaelte naher Philippsburg reysen wollen (wegen des newen frantzoesischen zolles), so im namen der hiesigen handelsleute dahin abgeschickt worden, undt dess andern tags, den 18. dito frühe vor tag auss der Wantzenau abgefahren, in grossem nebel auff einen stock gefahren, in einem kleinen schifflein, welches zerborsten, undt der Peter Assfelck sich zwar lang an dem stock gehalten, doch endlich wegen grosser kaelte erstarrt undt undergesunken, dessen schwager Franck aber auff dem stock gesessen undt so lang aussgehalten bis ihne ein fischer an's landt gebracht. Gott gnade dem guten Peter seiner armen seelen! Amen!

— *Die frantzoesische Turenische armee kompt in's Elsass :* Den 12. decembris wurde allen capitainen bey der burgerschafft ahngesagt doppelt zu wachen, wegen herannaeherung der Turenischen armee, so durch [fol. 271b] drey wege herein ins Elsass zogen, ihre winterquartiere zu nehmen. Desswegen dann graussamer schreck und flehen under den armen leuten auff's newe entstanden. Es waren eben diejenigen voelcker so im churfürstenthumb Trier so grausam undt barbarisch gehausset. Undt obwolln diese gesellen hunger und ellendt erlitten, wolten sie doch jetzundt auffs beste getractiert sein. Es war der dritte theyl der Turenischen armee, bestehendt in 92 compagnien zu ross undt fuss. Sie sagten sich 6 biss 7000 mann starck, aber man hatt befunden dass es kaum halb so viel waren; gleichwohl wollten sie ihre verpflegung für voll haben. Gott erbarme sich der armen landleute! Es war doch nichts dann angst undt noht.

Die seegmühle vor dem Weissen Thurm wurde dieses iahr auch vollends abgebrochen, dargegen war die newe seegmühle bey S. Arbogast nuhnmehr fertig, mit sampt dem newen canal, so die statt über 8000 fl. gekostet undt wenig nutzen bringt.

— *Theurung faengt allhier wieder an :* Weilen nun das landt abermahlen

lamentable histoire de Pierre Assfelck et de son beau-frère Franck ; ils voulaient partir d'ici le 17 novembre, par eau, pour se rendre à Philipsbourg, malgré le grand froid, au sujet du nouveau péage établi par les Français[1]. Ils y étaient envoyés par les commerçants d'ici. Ayant quitté la Wantzenau le 18, avant le jour, ils se sont heurtés, par un violent brouillard, contre une poutre sortant de l'eau et leur petite nacelle s'est brisée. Pierre Assfelck s'est longtemps cramponné à cette poutre, mais enfin, le froid a paralysé ses membres et il a coulé à fond ; quant à son beau-frère Franck, il s'est assis sur la poutre et a réussi à s'y maintenir jusqu'à ce qu'un pêcheur ait pu le ramener à terre. Que Dieu fasse miséricorde à la pauvre âme de Pierre ! Amen !

1. Pour peser sur l'attitude indécise de la République strasbourgeoise, le commandant de la garnison de Philipsbourg avait reçu l'ordre d'arrêter tous les bateliers strasbourgeois qui descendaient le fleuve, ou revenaient de Francfort et Mayence, sous prétexte de leur faire payer des droits nouveaux, contrairement aux stipulations du traité de Munster.

— *L'armée française sous Turenne pénètre en Alsace :* Le 12 décembre, tous les capitaines de la garde bourgeoise furent avertis d'être doublement vigilants, l'armée de Turenne s'approchant et pénétrant, par trois routes différentes, en Alsace, pour y prendre ses quartiers d'hiver. Cela occasionna une panique épouvantable et la fuite des pauvres campagnards recommença de plus belle ; c'est que c'étaient les corps de troupes qui venaient de ravager d'une façon si cruelle l'Électorat de Trèves. Et, bien que ces gaillards y eussent souffert de la faim et de la soif, ils prétendaient cependant être traités pour le mieux à l'heure présente[1]. Ils formaient le tiers de l'armée de Turenne, composée de quatre-vingt-douze compagnies à cheval et à pied. Ils prétendaient compter de six à sept mille hommes, mais on a constaté qu'il y en avait à peine moitié en tout. Néanmoins, ils demandaient des rations pour le chiffre total. Dieu prenne pitié des pauvres paysans ! Partout régnaient la peur et la misère.

On acheva de démolir cette année la scierie devant la porte Blanche ; la nouvelle scierie près de Saint-Arbogast[2] est, par contre, actuellement terminée, ainsi que le canal qui y conduit l'eau ; cela a coûté huit mille écus à la ville et n'est que d'une médiocre utilité !

1. Cette prétention était, après tout, fort naturelle, après les misères de la campagne d'été, signalées par Walter lui-même.

2. L'ancien couvent de Saint-Arbogast se trouvait en amont de la ville, sur les bords de l'Ill, vers la Montagne-Verte actuelle.

— *La disette recommence à se faire sentir :* Toute la contrée étant de

mit soldaten erfüllet, also hatt sich allhier wider ein geschwinde theurung ahngefangen. Da dann ein fiertel weytzen, das vor wenig wochen 13 schilling golten, hatt man den 12. decembris auff dem Kornmarckt umb 3 gulden, 4 schilling verkaufft. Das korn galt 2 fl., 5 schilling, der wein schlug dessgleichen sehr auff. Sauern newen wein gab man den ohmen umb 14 schilling, so im herbst 7 schilling golten.

— *Die Schweytzer gelder werden ferners begehrt :* Dienstags, den 23. decembris seint die herren schoeffen auff allen zünfften abermahlen beysamen gewest, wegen ferneren beytrags der monatlichen soldaten-, oder Schweytzergelder, solche ferneres undt biss in den Junium zu continuiren, welches bewilligt worden.

Die keyserliche armee unter dem general Montecuculi, war meyster im bisthumb Coellen undt haben die Frantzosen die meysten oerter in *Hol*landt verlassen müssen [fol. 272ᵃ.]

Dass 61. Capitel.

— *Grosse Unruhe im Elsass wegen der Frantzosen :* Dass newe iahr, anno 1674, hat sich hierumb sehr unruhig ahngefangen, wegen der frantzoesischen einquartierungen, undt hoerete man nichts als klagen undt lamentieren von dem armen landvolck, weylen sie, ihrer gewohnheit nach, sehr übel mit den leuten umbgiengen. Dann sie wollten mit gemeyner kost nach der haussleute vermoegen nicht vergnügt, sondern koestlich und wohl tracktiert sein, darzu sie die armen leute mit grausamer furi gezwungen. Und überdieses mussten sie noch taeglichen einem gemeynen reuter 2 schilling, 4 pfennig, einem fussgaenger aber 15 pfennig geben, denen officierern aber ein überaus grosses gelt bezahlen. Undt obwohlen sie anfangs, als sie in das landt kommen, sich über 9000 mann starck undt also für den dritten theyl der Turenischen armee aussgeben, auch auff solche weyss wolten verpflegt und bezahlt sein, hat sich doch, en effect, befunden dass es nicht wol in allem 6000 mann weren ; welches alles die officierer zu sich gezogen, undt den gemeinen soldaten nichts geben.

— *Elendter zustand im landte :* Weylen nun durch dieses gottlose ge-

nouveau remplie de gens de guerre, la cherté de toutes choses se fit rapidement sentir par ici. Un quartaud de froment, qui avait coûté, il y a peu de semaines, treize schellings, a été vendu, le 12 décembre, au Marché-aux-Grains, pour trois écus quatre schellings. Le seigle se vendait deux florins cinq schellings; le prix du vin haussa de même considérablement. On vendait à quatorze schellings la mesure de vin nouveau aigre qui avait été coté sept schellings en automne[1].

1. D'après les données de M. l'abbé Hanauer dans ses belles *Études économiques sur l'Alsace*, on peut estimer le pouvoir du florin ou *gulden*, vers 1673, à *dix* francs de notre monnaie actuelle; celui du *schelling* à *un* franc environ. Le quartaud ou *viertel* de céréales = 116 litres, la mesure ou *ohm* de vin = 48 litres.

— *L'impôt pour payer les mercenaires suisses est réclamé encore une fois :* Mardi, le 23 décembre, Messieurs les échevins ont été réunis derechef dans tous les poêles des tribus, au sujet du renouvellement de l'impôt mensuel pour l'entretien des soldats suisses; on leur a demandé de l'accorder encore jusqu'au mois de juin, et ils y ont consenti.

L'armée impériale, sous les ordres du général Montecuculi, s'est rendue maîtresse de l'archevêché de Cologne et les Français ont dû abandonner la plupart des villes de la Hollande.

Soixante-unième chapitre.

— *Grande émotion en Alsace, à cause des Français :* La nouvelle année 1674 a commencé d'une façon bien agitée dans nos parages, à cause des troupes françaises qui y avaient leurs quartiers, et l'on n'entendait que plaintes et lamentations de la part des pauvres paysans, qu'ils traitaient fort mal, selon leur coutume. Ils ne voulurent point, en effet, se contenter du menu ordinaire de leurs hôtes, mais être hébergés et traités magnifiquement, et ils tâchaient d'y forcer ces pauvres gens avec une férocité cruelle. Et, en sus, on était obligé de donner encore journellement à chaque simple cavalier, deux schellings, quatre pfennings et quinze pfennings à chaque fantassin ; quant aux officiers, il fallait leur donner des sommes très considérables. Et, bien qu'en entrant en Alsace, ils aient prétendu compter plus de neuf mille hommes et former ainsi le tiers de l'armée de Turenne, et qu'ils aient voulu être rationnés sur ce pied-là, il a été établi qu'en réalité ils n'étaient pas même six mille en tout. Les officiers ont donc pris pour eux toute la différence et n'ont rien donné aux simples soldats.

— *Triste état du pays :* Cette maudite engeance épuisant de la sorte les

sindtlin die armen leutte gantz ausgesogen, undt noch darzu grausam tractiert worden, alss haben sich die meysten landleut (wer nuhr gekont) salviert undt allhero begeben, ihre haeusser, guther und wohnungen verlassen. Dahero dan diese statt abermahlen mit so grossem volck erfüllet worden, dergleichen in vielen jahren nicht ersehen worden.

— *Theurung nimbt zu :* Weilen dann die statt mit so grossem volck erfüllet, auch die Frantzosen [fol. 272[b]] taeglichen in grosser anzahl aussundt einritten, und viel proviandt auss der statt führeten, alss hatt sich wider eine starcke theurung, sowohl in den früchten alss in dem wein, undt in allen victualien ahngefangen. Auff dem lande war nichts oder wenig mehr zu bekommen. Es waren auch die wasser wegen des continuirlichen regenwetters abermahlen sehr hoch ahngelauffen, dass mann fast nirgends reysen konte. Vor dem Weissen Thurn war es wie ein lauterer see.

— *Herr D[r] Sebizius geht mit todt ab :* Sonntags, S. Pauli bekehrung, den 25. januarii frühe umb 2 uhren hat der weit- und weltberuhmbte herr D[r] Melchior Sebizius diesse welt gesegnet im 95. iahr, 6ten monat und 6ten tag seines alters, alss der geboren worden in anno 1578, den 19. *jullii*, welcher über 64 iahr allhier in der medicin ein hochberuhmbter practicus gewessen, auch zugleich comes palatinus, undt bey hiesiger universitaet professor, etc. gewesen. Welches ein wunder diesser zeit, weilen diesser hochbegabte mann seeligen von ein sehr gesunder complexion war undt immerzu gesundt gewesen, auch sein gesicht dergestalt behalten dass er noch vor wenig jahren ohne hulff der brillen reyne schrifften lesen koennen. Welcher mittwochs, den 28. januari, in grosser volckreicher versammblung zu S. Helena zur erden bestattet worden.

(*A suivre.*)



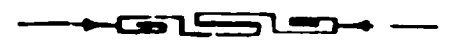
pauvres paysans et les maltraitant par-dessus le marché, la plupart des habitants de la campagne (pour autant que cela leur était possible) se sont sauvés et sont venus chez nous, abandonnant leurs biens, leurs champs et leurs demeures. Ce qui fit que notre ville était bondée de monde, plus qu'il n'y en avait eu depuis de longues années.

— *La disette augmente :* La ville étant ainsi remplie de fuyards, et les Français y entrant et y sortant tous les jours en grand nombre, pour quérir des provisions, une hausse considérable se produisit bien vite pour le prix des céréales, du vin et les vivres. A la campagne, on ne trouvait plus rien ou peu de choses. De plus, les rivières avaient partout débordé, par suite des pluies continuelles, de sorte qu'on ne pouvait presque pas voyager. Devant la porte Blanche, il y avait comme un lac immense.

— *Mort de M. le docteur Sebitz :* Le dimanche, jour de la conversion de saint Paul (25 janvier), vers deux heures du matin, le célèbre docteur Melchior Sebitz a quitté cette terre, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, six mois et six jours. Il était né en 1578, le 19 juillet. Pendant plus de soixante-quatre ans il a été parmi nous un praticien des plus renommés ; il était aussi comte palatin, professeur à l'Université, etc. Vraie merveille de notre époque, cet homme remarquable était doué d'une santé robuste, et n'avait jamais été malade ; il avait également conservé une vue si excellente qu'il pouvait déchiffrer, il y a peu d'années encore, les écritures les plus menues sans besicles. C'est le mercredi, 28 janvier, qu'il a été enterré au cimetière de Sainte-Hélène, au milieu d'une affluence considérable[1].

1. Sur les différents Sébitz qui, du XVI[e] au XVII[e] siècle, ont formé à Strasbourg une véritable dynastie de professeurs de médecine à l'Université, voy. O. Berger-Levrault, *Annales des Professeurs*, p. 224-225.

(*A suivre.*) Rod. Reuss.



BIBLIOGRAPHIE

H. DE LA VILLE DE MIRMONT. — *De Ausonii Mosella.* Thèse latine présentée à la Faculté des lettres de Paris. — Paris, Hachette, 1892, in-8° de 315 pages.

Après une savante édition critique et une excellente traduction de la *Moselle* d'Ausone[1], qui ont été appréciées ici par M. Pfister[2], M. de la Ville de Mirmont nous donne, dans sa thèse latine, une étude approfondie sur ce poème, qui complète son premier travail.

Nous avons désormais, grâce à lui, une monographie copieuse et bien près d'être définitive d'un ouvrage si curieux à tant de titres et qui ne nous intéresse pas seulement par sa valeur littéraire, par l'agrément de ses descriptions et la piquante préciosité d'un style pittoresque. Il contient encore beaucoup de renseignements dont la géographie et l'histoire peuvent tirer parti. C'est enfin un hymne en l'honneur d'un des plus beaux fleuves qui arrosent la Lorraine, bien qu'Ausone n'ait décrit que son cours supérieur, de Trèves à Coblentz. Mais ces eaux bleues que nuance d'une teinte verte le reflet des collines boisées, coulent d'abord dans nos riantes vallées; tour à tour s'y sont mirées nos antiques cités gallo-romaines, nos forteresses féodales, nos villes modernes et les hautes cheminées de nos usines. Toujours, comme au IVe siècle, la vigne tapisse le flanc des coteaux au pied desquels elle promène son flot paisible parmi les prairies herbeuses

1. *La Moselle d'Ausone, étude critique et traduction française précédées d'un commentaire explicatif et ornées d'une carte de la Moselle et de fac-simile d'éditions antérieures.* (Bordeaux, Gounouilhou, 1889).

2. *Annales de l'Est*, numéro de juillet 1890, p. 469.

et les grasses moissons, et toujours on peut redire l'éloquente apostrophe du vieux poète :

> *Salve, amnis laudate agris, laudate colonis...*
> *Amnis odorifero juga vitea consite Baccho...*
> . . . .
> *Salve, magne parens frugumque virumque, Mosella !*

En chantant notre Moselle, en lui donnant ses titres de noblesse les plus anciens et les plus vénérables, le poète bordelais a donc bien mérité de la Lorraine et acquis parmi nous ses lettres de naturalisation. Son poème est un panégyrique tout vibrant d'enthousiasme. Il n'a manqué à la Moselle, s'écrie-t-il, qu'un Homère ou un Virgile pour l'emporter en gloire sur le Simoïs et sur le Tibre.

C'est plaisir de relire la célèbre pièce d'Ausone en s'aidant du commentaire de M. de la Ville de Mirmont et de sa récente étude que je vais sommairement analyser.

Le chapitre Ier, que précède une courte introduction, discute la question de la date du poème, date qui peut être fixée à 370 ou 371, et examine les causes qui ont déterminé Ausone à composer la *Moselle*. Le vieux rhéteur cherchait à se montrer digne de la faveur que lui témoignaient Valentinien et Gratien en écrivant leur éloge et celui du fleuve qui baigne les murs de Trèves, la résidence impériale ; il était poussé aussi par l'ambition de se faire connaître comme poète par une œuvre plus sérieuse et plus étendue que celles auxquelles il avait dû sa renommée.

Le deuxième chapitre passe en revue les divers jugements des critiques sur la *Moselle* et établit ainsi qu'il suit les divisions du poème :

1° V. 1 à 22. — Itinéraire de l'embouchure de la Nahe, près de Bingen, jusqu'à Neumagen et la Moselle, et de là jusqu'à Trèves. 2° V. 23 à 74. — Éloge de la Moselle. 3° V. 74 à 149. — Énumération des différentes espèces de poissons qui y abondent. 4° V. 150 à 185. — Description des vignes qui tapissent ses rives et digression mythologique. 5° V. 186 à 239. — Joûtes sur le fleuve. 6° V. 240 à 282. — La pêche. Épisode de Glaucus métamorphosé en poisson. 7° V. 283 à 348. — Peinture des superbes villas qui ornent les deux rives. 8° V. 349 à 380. — Rivières qui se jettent dans la Moselle. 9° V. 381 à 417. — Éloge des populations qui habitent ses bords. Ausone promet de reprendre plus tard ce sujet et de le traiter avec ampleur. 10° V. 418 à 483. — Épilogue presque lyrique. Le poète s'excuse d'être resté trop au-dessous d'une si belle matière. Il redira aux rives de la Garonne les louanges du fleuve sacré qui enrichit le Rhin de ses ondes fraternelles.

Ce sommaire permet déjà de voir combien il est malaisé de classer dans

un genre poétique bien défini une œuvre aussi composite que celle-là. On la rattache d'ordinaire à la poésie descriptive. Ainsi J. J. Ampère[1] rapproche Ausone de Delille. En réalité, le poème de la *Moselle* relève de divers genres. Il est descriptif sans doute, mais encore, par d'autres côtés, didactique, épique et même lyrique, bien qu'écrit en hexamètres.

Une question importante est celle des sources d'Ausone. Peu de poètes de l'antiquité ont pratiqué l'imitation (nous ne disons pas le plagiat, puisque sur ce point les latins étaient très larges) d'une manière plus systématique et avec une plus tranquille assurance. Mais ces larcins, l'auteur du *Cento nuptialis* a su se les approprier avec un art très industrieux. Après H. Speck, Zingerle, et surtout Peiper[2], M. de la Ville de Mirmont établit au chapitre II, ainsi que dans l'appendice B, la liste très longue de tous les vers imités par Ausone, depuis Lucrèce jusqu'à Némésien. Ce n'était pas un mince travail que de dépouiller ainsi, pour chercher les emprunts ou les réminiscences d'Ausone, presque tous les poètes et une partie des prosateurs latins. M. de la Ville de Mirmont s'est acquitté de cette tâche avec une conscience très scrupuleuse. On ne pourrait lui reprocher que d'avoir, par crainte d'être incomplet, multiplié à l'excès les rapprochements. Il en est de trop peu caractéristiques et qui ne valaient pas la peine d'être relevés. Par exemple, que sert de rapprocher : *concolor herba*, v. 74, de *unda concolor* (Stace, *Thébaïde*, V, v. 265)? Je ne vois ici de commun que le mot *concolor*, qui se retrouve dans Ovide et dans divers auteurs. Le vers 78 :

Quæque per adversum *succedunt agmina* flumen

est rapproché de ce vers de Virgile (*Géorgiques*, I, 204) :

..... *qui* adverso *vix* flumine *lembum*, etc.

Mais est-il une expression plus usitée que : *adverso flumine* pour signifier : en remontant le fleuve, en amont du fleuve? Cf. César, *Bell. Gall.*, 7, 60; Lucrèce, IV, 421 ; VI, 719, etc., etc. La liste des imitations pourrait être abrégée sans inconvénients.

Nous avons ensuite une analyse littéraire détaillée, où les qualités et les défauts d'Ausone sont nettement mis en lumière. M. de la Ville de Mirmont, qui sait mieux que personne tout ce que le poète doit à ses devanciers, est peut-être pour cette raison porté à tempérer l'éloge et à accentuer la critique, puisque les tours précieux, les expressions recherchées, les exagérations appartiennent bien en propre à Ausone. Je reconnais la justesse de ses appréciations, même les plus sévères, et cependant je reste sé-

1. *Histoire littéraire de la France avant Charlemagne*, t. I, p. 267.

2. *D. M. Ausonii opuscula.* — Leipzig, Teubner, 1886, p. 457-436.

duit par l'ensemble du poème. En dépit de la manière et de l'affectation trop visibles, il a un charme très spécial. C'est, ainsi que le dit M. de Gourmont, « comme une suite exquise d'aquarelles », léchées sans doute et, si l'on veut, pointillées, mais qui ont tout de même de la fraîcheur et de la grâce. Je regrette que M. de la Ville de Mirmont, qui rend justice à ce petit poème, qui lui élève même un véritable monument, n'ait pas terminé son étude par quelques pages résumant l'impression finale.

Je me contente de signaler les chapitres III sur l'hexamètre d'Ausone, et IV sur sa langue et son style, où s'affirment dans des sujets tout techniques le savoir et la méthode très sûrs de l'auteur.

J'arrive au chapitre V que je considère comme le plus neuf et le plus intéressant. Il traite la question des imitations de la *Moselle* dans la poésie, depuis la fin du IVe siècle jusqu'aux dernières années de l'époque carolingienne. Les poètes chez lesquels on trouve des imitations incontestables sont, au temps d'Ausone, Paulin de Nole, son disciple, puis Prudence et Claudien ; au V[e] siècle, Symphosius, Rutilius Numatianus, Cyprien, Avitus, Paulin de Périgueux, Sidoine Apollinaire et les poètes africains ; au VI[e] siècle, Fortunat. Le nom d'Ausone subit une éclipse complète pendant le VII[e] siècle et ses œuvres paraissent tombées dans l'oubli. La Renaissance carolingienne remet un peu notre poète en honneur, et nous voyons à la fin du IX[e] siècle le moine Ermenric faire à la *Moselle* de larges emprunts.

La liste de ces imitations est dressée très minutieusement et il suffit de la comparer à celle qu'a donnée Peiper pour se rendre compte de tout ce qui restait à découvrir après celui-ci [1]. Les longues et patientes recherches de M. de la Ville de Mirmont nous permettent de constater l'influence considérable que le poème de la *Moselle* a exercée et d'en suivre la trace à travers la littérature jusqu'au plus ancien manuscrit, qui est de la fin du IX[e] siècle ou du commencement du X[e]. Il provient de ce même monastère de Saint-Gall, où Ermenric a eu en main un manuscrit peu différent, selon toute vraisemblance, de ceux qui nous ont été conservés. La chaîne se trouve donc à peu près renouée entre l'édition qu'Ausone donna lui-même de sa *Moselle* et le manuscrit de Saint-Gall.

Ce chapitre pourrait servir d'introduction au travail publié antérieurement par M. de la Ville de Mirmont, où sont décrits et classés les manuscrits de la *Moselle* et où sont étudiées les diverses éditions de ce poème depuis l'édition *princeps* d'Ugolet (Venise, 1499), jusqu'à celle de Peiper.

1. Ici encore on rencontre quelques rapprochements douteux ou superflus. Ainsi, p. 194, est noté ce fait que Paulin de Nole emploie, comme Ausone, *dignatus* au sens passif. Mais cet emploi est dans Virgile :

Conjugio, Anchisa, Veneris dignate *superbo* (*Æn.*, III, 475.), etc.

Relexo au sens de raconter est aussi dans Apulée, etc., etc.



A une bibliographie et à un commentaire qui paraissent déjà bien vastes, quand on songe que la *Moselle* n'a que 483 vers, ne pourrait-on pas cependant ajouter encore un petit appendice? Ne serait-il pas intéressant de savoir quelles ont été, pendant le moyen âge et à la Renaissance, où ce petit poème fut très admiré, les imitations qui en ont été faites? M. Pfister a déjà signalé à M. de la Ville de Mirmont les réminiscences de Sigebert de Gembloux, qui publia au XIe siècle un *Éloge de Metz*[1]. On en trouverait probablement d'analogues dans les chroniques versifiées de Metz ou des pays du Rhin. Metz a toujours revendiqué comme siennes les louanges données par Ausone aux riverains de la Moselle et on sait que cinq vers de ce poème (381-385) :

Salve, magne parens, etc.

sont gravés sur le péristyle de son Hôtel de Ville.

Dom Bernardin Pierron les cite, ainsi qu'un autre passage de la *Moselle*, dans une note de son poème : *Templum Metensibus sacrum*[2].

On pourrait aussi rechercher les autres poésies où la Moselle a été célébrée. Il y a, par exemple, dans le *Discours à Metz* de Paul Ferry, l'adversaire de Bossuet (Lyon, 1610), certains vers qui la décrivent :

La Moselle, paisible en ses rives profondes,
Le long de ce grand mont méandrise ses ondes.
. . . .
Et va ainsi superbe
Léchant à bègues flots la verdeur de son herbe.

Adolphe Rolland, mort si jeune après avoir donné de grandes espérances, aurait voulu écrire les louanges du fleuve sur les rives duquel il avait grandi :

Je chanterai le beau pays Messin,
Ses vins joyeux et le riant bassin
De la Moselle à regret fugitive ;
. . . .
Tranquille alors, mon luth pourra dormir
Au saule antique où dort celui d'Ausone[3].

Mais il n'eut pas le temps de réaliser son projet. On ne peut glaner dans ses poésies que quelques vers épars sur « la jeune sœur de la Meuse » dont le nom

A l'Océan n'est point porté.

1. Traduit et annoté par M. de Bouteillier, Paris, Dumoulin (1881).

2. Metz, J.-B. Collignon, 1779, p. 12.

3. *Souvenirs de Ad. R.*, Metz, 1836, p. 138.

Plus riche et plus variée serait sans doute l'iconographie de la Moselle. Que de riants et délicats paysages n'a-t-elle pas offerts au pinceau de nos artistes lorrains! Parmi nos contemporains, Auguste Rolland, un des premiers, a révélé le charme de ses bords. Faut-il rappeler les noms de Maréchal, d'Émile Michel, de tant d'autres?

Mais nous voici un peu loin de la thèse de M. de la Ville de Mirmont. Je ne puis que répéter, en terminant, que c'est là un travail très méritoire, qui sera lu avec plaisir et profit par tous ceux qui s'intéressent encore aux lettres latines.

A. Collignon.

Jean de Barr. — *Études alsaciennes.* 1 volume in-12 de 210 pages. Paris, Charles Schlæber. 1894.

Les études, réunies dans ce charmant petit volume, ont paru dans le journal *l'Alsacien-Lorrain*. Ce sont presque toutes des analyses d'ouvrages publiés en ces derniers temps sur notre chère province, mais des analyses où l'auteur met beaucoup de lui-même, de la sensibilité, de l'humour, des connaissances personnelles. Voici d'abord une étude sur l'âme celtique de l'Alsace, d'après le livre si enthousiaste de Schuré et où très légèrement l'on indique ce qu'a d'excessif la thèse du poète alsacien. Voici des appréciations trop aimables de nos propres études sur le mur païen et sur la légende de sainte Odile. Nous saurons, quand l'occasion se présentera, faire profit des indications nouvelles que nous donne Jean de Barr. D'après la brochure de M. Schmidt, l'auteur nous raconte la vie d'Herrade de Landsperg, abbesse de Hohenbourg, et nous dit les destinées de son fameux manuscrit : le *Hortus deliciarum*. D'après les deux volumes compacts du P. Brücker, il nous expose la biographie du pape alsacien Léon IX. Son étude sur le rabbin Joselmann, de Rosheim, nous montre quelle était la situation précaire des Juifs en Alsace au xvi[e] siècle; malgré l'intervention du grand rabbin auprès de Charles-Quint, ils sont chassés d'Obernai et de Colmar. Les Alsaciens sont-ils allemands ou gaulois? Cette question suscita déjà de graves controverses au xvi[e] siècle et Jean de Barr nous expose la terrible querelle entre Wimpheling, partisan de la première opinion, et Murner qui soutenait la seconde. Nous arrivons ainsi à la période contemporaine. Jean de Barr nous dit comment, en septembre 1792, la nouvelle de la proclamation de la République fut accueillie en Alsace. Il nous expose, d'après les travaux récents, surtout d'après le discours prononcé à l'Académie de Stanislas par M. Grucker, la vie du grand philanthrope

Oberlin. Il tire des citations intéressantes du récit d'un voyage que M. de Jouy, de l'Académie française, fit en Alsace en 1822, et il oppose à cette description de l'Alsace française celle qu'une femme anglaise, Mrs. Bethman-Edwards, vient de faire du pays, devenu allemand; que la grande dame anglaise soit bénie, puisqu'elle montre pour les vaincus une si vive sympathie! Avec le livre de M. Stæhling sur l'*Histoire contemporaine de l'Alsace*, Jean de Barr nous expose toutes les revendications que les Allemands ont faites en ce siècle de l'Alsace et de la Lorraine, particulièrement en 1840 et 1846, et aussi les calmes déclarations opposées par les journaux alsaciens à ces tirades patriotiques. Le volume se termine par une biographie très émue de Xavier Mossmann, que l'auteur semble avoir connu personnellement. « Mossmann, écrit-il, était de cette forte génération d'historiens alsaciens et notre maître à tous. M. Charles Schmidt en reste aujourd'hui le dernier représentant. » Hélas! à son tour Charles Schmidt vient de mourir: les rangs des écrivains français qui s'occupent encore de l'histoire de l'Alsace deviennent plus clairsemés. Aussi c'est pour Jean de Barr, c'est pour nous tous un devoir de poursuivre nos études sur le passé alsacien et de faire en sorte qu'on n'oublie point entièrement l'Alsace en France.

C. P.

Recueil de Documents sur l'histoire de Lorraine. — I. Inventaires des Ducs de Lorraine. Nancy, R. Wiener, 1891. In-8°, XXIII-375 p. — II. L. Le Mercier de Morière. Catalogue des actes de Mathieu II, duc de Lorraine. Nancy, R. Wiener. 1893. In-8° XI-390 p.

I. La *Société d'archéologie lorraine* de Nancy vient de prendre une initiative dont les érudits doivent lui savoir le plus grand gré. Outre la publication de ses *Mémoires* et de son *Journal*, elle s'est décidée à continuer un *Recueil de Documents sur l'histoire de Lorraine,* qui avant 1870 comptait déjà quinze volumes et dont les circonstances seules avaient depuis si longtemps interrompu la publication.

Le premier de ces volumes est consacré aux *Inventaires des Ducs de Lorraine*. Parmi les pièces enlevées au Trésor des Chartes de Lorraine pendant l'occupation française au XVII[e] siècle et transportées ensuite à la Bibliothèque nationale, où elles forment aujourd'hui la collection de Lorraine, se trouvait une série d'actes par lesquels les châtelains ou les concierges, chargés de la garde du palais ou des châteaux du duc, faisaient à leur sortie de charge, l'inventaire détaillé des objets mobiliers du château confié à leurs soins. Ces inventaires forment à la Bibliothèque nationale

une collection assez considérable (nos 462 et 463 de la collection de Lorraine, soit 68 inventaires), sur laquelle les travaux de linguistes tels que Victor Gay ou Godefroy ou de critiques d'art comme MM. Müntz et Molinier attirèrent l'attention de la *Société d'archéologie*. Celle-ci, après une communication de M. Molinier et un rapport de M. Favier, se proposa de faire dans cette collection un choix méthodique de pièces qui sont l'objet de cette publication. (Cf. *Journal de la Société d'archéologie lorraine,* décembre 1889, p. 284.)

Le volume ne renferme en effet que vingt de ces inventaires : ils ne concernent pas seulement le Palais ducal de Nancy (cf. *Inventaires des ducs de Lorraine,* p. 1, 14, 24, 66, 116, 172, 209, 285), mais aussi d'autres localités importantes des différents coins de la Lorraine comme Bar (id., p. 36), Boulay (id., p. 62), Gondreville (id., p. 143), Darney (id., p. 203), Pont-Saint-Vincent (id., p. 211), Nomeny (id., p. 231), Châtel-sur-Moselle (id., p. 275, 280), qui servaient de résidences à la cour ou à des membres de la famille ducale. Quelques-uns sont même consacrés à de simples maisons de plaisance comme celui de Saulrupt (*Inventaires...,* p. 118), Condé-sur-Moselle (id., p. 126) ou ont été faits en voyage (id., p. 155, 162). Ils sont à peu près de la même époque et les dates sont comprises dans une période qui s'étend de 1530 à 1606.

L'utilité de ces documents apparaît évidente non seulement aux philologues ou aux critiques d'art, mais encore aux historiens, qui peuvent y puiser les renseignements les plus sûrs et les détails les plus précis sur la vie au XVIe siècle ; ils nous font revivre pour ainsi dire les bons ducs dans leurs cadres à tous les moments de leur vie publique ou privée.

Par exemple, dans l'art militaire, on sait que le XVIe siècle est une époque de transition où la cuirasse et les armes de trait achèvent de perdre leur importance sur le champ de bataille au profit des armes à feu. Cette rivalité des deux espèces d'armes se retrouve dans les *Inventaires.* Sans doute l'éducation militaire est faite encore d'après les méthodes féodales et les tournois sont toujours en grande faveur, les inventaires de l'armurerie ducale de Nancy suffisent à le prouver par la longue énumération d'armes de parade, de chapeaux, de plumes, d'aigrettes, de ceintures, de flots de soie, de housses, d'armes dorées, de tout ce qui constitue en un mot l'attirail des fêtes chevaleresques d'autrefois (*Inventaires...,* nos 1 et 2, p. 1, 23), mais on peut dire que ce n'est plus là la guerre véritable, dont on trouve les engins dans le court inventaire des armes et munitions de guerre du château de Châtel (*Inventaires...,* no 19, p. 280). On y énumère encore des armes de l'époque féodale : traits, arbalètes, piques ferrées (*Inventaires...,* p. 281, no 3 ; p. 282, nos 24, 30 ; p. 283, no 33), mais les armes à feu apparaissent avec leur toute-puissance : « pièces de campaigne de dix piedz

environ », avec un attirail très compliqué pour le transport, la charge et les munitions (*Inventaires*, p. 280, n° 1 ; p. 281, n°s 7, 8, 11, 14, 15). On sent cependant, malgré tous les progrès réalisés, qu'on est loin encore des réformes de Gustave-Adolphe.

On pourrait continuer ces remarques à la lecture des Inventaires, contentons-nous seulement de résumer en quelques mots l'indication de leur contenu : les objets de luxe sont les plus nombreux et leur catalogue intéresse surtout les critiques d'art, comme celui des tentures ou tapisseries du château de Bar (p. 55), de la Maison de Nancy (p. 69) et entre autres celui qu'ordonne en 1606 le duc Charles III pour déclarer ces richesses unies et incorporées indissolublement à la couronne. Ce ne sont que broderies d'or et d'argent, pièces de satin aux couleurs les plus inattendues revêtues d'applications brillantes faites parfois de pierres précieuses. Quelle mondaine de nos jours ne soupirerait pas en lisant la description de telles merveilles ? Puis, ce sont les tableaux dont les collections pourraient former de véritables musées (*Inventaires...*, p. 110, 124), les bijoux, évalués à plus de 80,000 écus, c'est-à-dire à plusieurs millions de nos jours, les bibelots dont l'énumération révèle parfois des surprises (cf., par exemple, p. 100, n° 404, « ung myroir estrange, auquel l'on voit plus tost aultruy que soy-mesmes » ; « treize poppes » (poupées), p. 102, n° 428 ; « une petite cage où il y a ung péroquet », p. 102, n° 434 ; « une chemise de toille en laquelle n'y a nulles coustures », p. 102, n° 467 ; « ung engin à cuillir fruict sur les arbres », p. 107, n° 506).

Mais le superflu ne fait pas négliger le nécessaire : le mobilier ordinaire n'est pas non plus oublié dans ces inventaires et c'est là qu'apparaît dans son intimité la vie privée du XVIe siècle. On voit au château de Bar les appartements du duc Antoine, de la duchesse, de leur fils, de leur fille, des suivantes, du médecin, du maître d'hôtel ; ce sont là des meubles pour les usages courants de la vie, un peu uniformes. Le ménage ducal apparaît comme celui d'un bon bourgeois qui fait servir le revenu de ses terres à l'entretien de sa maison : dans ses campagnes, le duc a une fromagerie, une boulangerie, une basse-cour à Saulrupt par exemple (*Inventaires...*, p. 124-125). Et si dans ce domaine « en la cave l'on n'y voit goutte, et ez greniers, on n'y voit grains » (id., p. 125, n° 83), à Condé, au contraire, on trouve une bonne provision de vins du Barrois (id., p. 141-142 ; n°s 222-223). Les femmes sont aussi bonnes ménagères : leur orgueil est d'avoir des trousseaux bien garnis, des armoires débordant de provisions de linge, dont on distingue soigneusement l'origine, soit qu'il ait été acheté, reçu en don ou fabriqué sur commande (*Inventaires...*, p. 80, 81, 82).

Après cette analyse sommaire et forcément incomplète, on voit donc quelle peut être l'utilité de ces inventaires pour l'histoire locale et géné-

rale. Ajoutons de plus que le livre, fort bien édité, est d'un usage facile et sûr : on y a joint un répertoire des noms propres et un glossaire des termes anciens. M. L. Germain, l'impeccable érudit lorrain, s'est chargé d'éclairer par des notes les passages obscurs; des spécialistes, M. le commandant Larguillon pour les armes et M. Quintard pour les monnaies, ont donné leurs conseils ; enfin M. E. Duvernoy a corrigé les épreuves du livre pour lequel M. Favier a réuni les souscriptions et que présente au public une introduction de M. Ch. Guyot.

II. — Si le précédent volume mérite d'être comparé avec d'autres ouvrages du même genre, tels que les *Émaux du Louvre* de M. de Laborde ou avec le *Mobilier de Charles V* de M. J. Labarte, le *Catalogue des actes de Mathieu II, duc de Lorraine,* dans un tout autre ordre d'idées, a aussi des précédents qui en justifient la publication : ce sont en Allemagne les regestes impériaux de Böhmer, revus par Mühlbacher, Ficker et Hübner, bientôt suivis de regestes provinciaux, et en France, le *Catalogue des actes de Louis VI et de Louis VII,* par M. Luchaire, celui de *Philippe-Auguste,* par Léopold Delisle, qui intéressent l'histoire générale. Pour l'histoire locale, on vient à peine d'aborder cette œuvre et les travaux de ce genre sont encore peu nombreux; toutefois pour la Lorraine convient-t-il de citer déjà le *Catalogue des actes de Ferry III,* dû au regretté président de la *Société d'archéologie lorraine*.

Le *Catalogue des actes de Mathieu II* (1220-1251) est aussi l'œuvre d'un membre de cette société, d'un lotharingophile très distingué, M. Le Mercier de Morière, originaire de Metz, dont la science faisait déjà autorité au moment de sa mort en 1885, à l'âge de 32 ans. Il laissait dans ses papiers son œuvre la plus importante que ses collègues[1], après un rapport de M. Pfister, ont résolu de publier. On peut juger à première lecture de quelle utilité peut être ce Catalogue autant pour l'histoire générale que pour l'histoire locale et il reste à souhaiter que la collection de ces catalogues lorrains aille en s'augmentant tous les ans.

Le *Catalogue des actes de Mathieu II* comprend 381 numéros, dont 300 n'avaient pas été publiés ou étaient inconnus jusqu'à nos jours, c'est donc une masse énorme de documents qui sont mis ainsi à la portée de l'historien, documents découverts après de longues recherches, résumés avec un soin minutieux et dont M. de Morière a indiqué la valeur dans une introduction qui, comme on l'a dit, « est une vraie page d'histoire et une remarquable étude de diplomatique » (p. X).

1. Le mérite de cette publication revient surtout à M. Guyot, président de la Société d'archéologie, à M. Léon Germain, son secrétaire, et à M. Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle.



Dans cette introduction est établie tout d'abord la situation du duc de Lorraine vis-à-vis de ses suzerains par l'exposé des rapports de Thibault frère de Mathieu avec Frédéric, roi des Romains, et sur ce point particulier, M. de Morière discute de très près les assertions d'un de ses prédécesseurs, M. Noël, qui n'admettrait aucun rapport entre ces deux princes (p. 1-7).

Le second chapitre, consacré aux rapports de Mathieu II avec l'empereur Frédéric II, fixe la date précise de son changement d'attitude vis-à-vis de celui-ci (p. 15) et montre que Mathieu ne fut pas moins dévoué et soumis aux successeurs de Frédéric II, entre autres à Alphonse X de Castille. Vient ensuite l'exposé des rapports de Mathieu avec un de ses autres suzerains, le comte de Champagne, Thibaut IV, dont M. de Morière affirme les droits de suzeraineté sur la Lorraine, contrairement à Noël et à Digot, et il justifie la conduite de Mathieu II en disant que ce fut grâce à lui que la Lorraine a dû, à la fin du XIII[e] siècle, de passer sans secousse dans la mouvance directe du roi de France (p. 22). M. de Morière fixe ensuite le détail des longues guerres de Mathieu II avec Henri, comte de Bar, et relève encore à ce sujet des erreurs importantes des historiens lorrains (p. 28-31), puis il signale le soin du duc à s'assurer l'alliance des seigneurs bourguignons en les rattachant à la Lorraine par les liens du vasselage (p. 44-46) et énumère enfin les agrandissements opérés par le duc soit par successions ou héritages (p. 47-55), soit par traités ou contrats d'acquisition (p. 55-58). Dans les chapitres suivants, M. de Morière expose l'administration de Mathieu II en fixant la date de l'apparition du bailli en Lorraine sans déterminer sa compétence et en établissant au contraire celle des prévôts (p. 59-62); il insiste sur le mouvement communal en Lorraine, auquel Mathieu II se montrait peu favorable et réfute encore une théorie de Noël à propos de l'affranchissement de Neufchâteau (p. 63). L'introduction se termine par les relations du duc avec les établissements religieux, par la détermination de la date de sa mort, du lieu de sépulture, par des notices sur les membres de sa famille et enfin par des observations diplomatiques sur les actes du prince.

Par ce simple exposé, il est facile de se rendre compte de tout l'intérêt de cette publication qui est de plus enrichie d'une notice bibliographique très complète, d'une série volumineuse de pièces justificatives et d'une table très utile des noms de personnes et des noms de lieux. Enfin MM. Guyot et Duvernoy, qui en ont été les éditeurs, n'ont pas cessé, pendant l'impression du volume, de rechercher tous les renseignements qui pouvaient rester ignorés, et ils ont pu ainsi dresser une liste encore importante d'errata et d'addenda (cf. p. 328, et surtout p. 331-334).

Paul DESPIQUES.

L. H. Labande. — *La Charité à Verdun.* — *Histoire des établissements hospitaliers et institutions charitables de cette ville depuis leur fondation jusqu'en 1789.* Verdun, Laurent, 1894. Un vol. grand in-4° de 98 pages.

On doit déjà à M. Labande une *Étude sur l'organisation municipale de la ville de Verdun du* XIIe *au* XVIe *siècle,* et un très bon inventaire des archives de la même ville (cf. *Annales de l'Est,* VI, 302, et VIII, 440). C'est dire qu'il est très au courant de l'histoire de Verdun et qu'il était parfaitement préparé à expliquer ce que ses habitants ont fait pour les malheureux depuis le haut moyen âge jusqu'à la Révolution. Comme il le note très justement, il y avait à Verdun, et en général dans les villes du Nord-Est, plus de misères à soulager qu'ailleurs, parce que la guerre était incessante dans notre pays, *border* entre la France et l'Empire, comme l'appelle Michelet. Aussi les établissements charitables sont-ils nombreux à Verdun : le plus ancien est certainement l'aumônerie de la cathédrale, contemporaine peut-être de la fondation de l'évêché de Verdun et placée sous la surveillance directe de l'évêque. Puis, les bénédictins s'établirent à Verdun : suivant les prescriptions de saint Benoît, à chacune de leurs maisons était annexée une hôtellerie pour recueillir les étrangers sans ressources et une aumônerie pour distribuer des secours aux pauvres du pays. Enfin, à partir du XIIe siècle, furent fondés de véritables hôpitaux bien aménagés et desservis par une congrégation religieuse spéciale, composée d'hommes et de femmes qui se vouaient au soin des pauvres et des malades. Il y avait de plus des maisons de refuge particulières aux lépreux qui étaient exclus des hôpitaux ordinaires.

Après avoir fait connaître l'origine de ces divers établissements, montré comment ils étaient administrés, comment on y vivait, les services qu'ils rendaient, M. Labande étudie leur réorganisation au XVIe siècle par un des plus remarquables évêques de Verdun, Nicolas Psaulme, dont l'activité s'étendit aux objets les plus divers. C'est que, comme toutes les institutions ecclésiastiques du moyen âge, les hospices et les hôpitaux étaient tombés dans une lamentable décadence ; la règle étant oubliée et les biens dilapidés, les revenus ne suffisaient plus à leur entretien. Ajoutons qu'alors comme maintenant, les faux pauvres pullulaient et exploitaient impudemment la charité publique, de sorte qu'on dut en 1565 interdire la mendicité et même défendre aux bourgeois de faire l'aumône dans les rues. Nicolas Psaulme réduisit le nombre des hôpitaux pour diminuer les frais généraux et créa une sorte de bureau de bienfaisance qui ne devait distribuer de secours qu'à bon escient et après une enquête sérieuse. C'était une véritable organisation de la charité, très ingénieuse et très complète. Aussi se conserva-

t-elle jusqu'à la Révolution dans ses grandes lignes. En deux siècles, elle ne subit qu'un certain nombre de modifications de détails que M. Labande nous fait connaître avec soin dans ses deux derniers chapitres.

Cette étude est écrite principalement à l'aide des archives communales et des archives hospitalières de Verdun que M. Labande connaît parfaitement; mais il a aussi utilisé tous les autres documents et tous les ouvrages imprimés qui pouvaient lui donner des renseignements. Son histoire de la charité à Verdun est donc dans toute la force du terme un ouvrage documenté. Il a aussi, et avec raison, consulté les ouvrages où le même sujet est étudié pour d'autres villes. Cela lui a permis de faire des comparaisons intéressantes et d'expliquer bien des choses qui resteraient obscures si on ne les considérait qu'à Verdun. En ce moment où les questions d'assistance sont si discutées, où tant de projets de réforme sont mis en avant, des livres comme celui-ci sont fort utiles, car ils n'offrent pas seulement un intérêt rétrospectif, et leur lecture pourra instruire l'administrateur et le philanthrope aussi bien que l'historien.

E. Duvernoy.

J. Florange. — *Histoire des Seigneurs et Comtes de Sierk en Lorraine.* — En vente chez l'*auteur,* 21, quai Malaquais. Paris, 1895. 1 vol. in-8°, VII-230 p.

M. J. Florange est connu surtout parmi les érudits lorrains comme un distingué numismate, dont les collections, grâce à son flair de chercheur et à sa compétence toute particulière, n'ont jamais manqué d'intérêt. A ce sujet, nous nous contenterons de citer, par exemple, le catalogue des *Monnaies, Médailles et Jetons relatifs à la Lorraine* (Paris, 1894, in-8°), qui renferme près de 900 pièces et par conséquent constitue un guide précieux pour les historiens locaux.

Dans le cours de ses investigations, M. Florange ne se borne pas seulement à la numismatique, il recueille aussi les documents historiques qui concernent la Lorraine et il a pu ainsi former une collection assez importante dont il vient de tirer cette *Histoire des Seigneurs et Comtes de Sierk en Lorraine,* volume in-8°, luxueusement édité sur papier vergé, avec bibliographie au début et pièces justificatives en appendice, le tout suivi ou accompagné d'un tableau généalogique, d'une table alphabétique des noms de personnes et de lieux et de 6 planches hors texte (plans et gravures) assez nettement exécutées. Tout cela pour faciliter la lecture d'un volume qui reste néanmoins assez difficile à lire et peu commode à consulter.

Nous aurions en effet deux sortes de reproches à adresser à M. Florange. D'une part, son œuvre, à notre avis, ne nous paraît pas assez dégagée du travail de la composition, elle se contente d'être, pour ainsi dire, l'explication et le commentaire du tableau généalogique de la fin et on devine trop, croyons-nous, le collectionneur qui, sur une série de personnages, a mis bout à bout des notes, entre lesquelles il lui a été souvent difficile d'établir un lien logique. On voudrait un exposé des faits plus animé et plus vivant, pour chacun de ces personnages une physionomie *individuelle,* qui, outre leur nom, contribuât à les faire reconnaître, et, non pas seulement, à propos d'eux, l'énumération des actes d'archives qu'ils ont signés comme témoins. M. Florange pourrait, à son tour, prétendre qu'il a déjà répondu à ce grief au début de son Introduction (p. III) : « Aux temps batailleurs du moyen âge, on ne songeait pas encore à s'occuper d'histoires généalogiques, et les laborieux compilateurs des siècles suivants travaillèrent presque exclusivement à l'histoire des familles dont les représentants vivaient encore de leur temps. » Les archives sont donc restées pour lui souvent muettes et les documents écourtés et un peu secs qu'il a eus à sa disposition, n'ont pu lui fournir ces éléments pittoresques, que nous aurions souhaités.

D'un autre côté, si l'œuvre de M. Florange apparaît comme une généalogie des sires de Sierk[1], il importerait alors, dans un ouvrage de ce genre, de se piquer d'une grande précision ou d'une sévère exactitude dans les moindres détails, afin de permettre au lecteur de suivre la filiation des personnes ou au chercheur de s'orienter au milieu de cet amas de noms propres. Or, les fautes d'impression abondent dans le volume. M. Florange en a déjà corrigé un certain nombre à la plume (p. 22, 24, 29, 52, 68, 112, 128, 158), mais il en reste encore beaucoup[2] et, sans plus insister, nous nous contenterons de lui signaler l'incertitude qui règne dans le classement des fils d'Arnold le Vieux. Il dit tout d'abord, au début du ch. VIII, p. 79 : « Arnold le Vieux avait eu quatre fils : Gaspard, Jacques, Arnold VII dit Arnold le Jeune et Philippe. » On trouve la même énumération, p. 95, l. 13 et 14; mais ensuite vient un nouvel ordre : au début du ch. XI, p. 105, on lit : « Jacques, l'aîné des fils d'Arnold le Vieux » ; Arnold VII est nommé après lui ch. XIII, p. 131, Gaspard est cité p. 136, l. 6, comme le troisième fils d'Arnold le Vieux et ch. XIV, p. 137, on lit que Phi-

1. M. Florange écrit les *Comtes* de Sierk. Ce titre est tout à fait erroné.

2. Qu'indique la date 1311 du tableau généalogique pour Henri II, chanoine de Trèves, fils d'Arnold III, puisqu'on ne la retrouve pas dans le texte (p. 26)? Faut-il lire (p. 30, l. 7) dame de *Warnesberg* ou (p. 223) dame de *Warsberg ?* Quel est le véritable nom du fils aîné de Ferri III, co-seigneur de Frauenberg, qui dans le tableau généalogique est appelé *Jean V,* p. 56, l. 10, Jean IV de Sierk l'aîné et p. 99, l. 20, Jean III de Sierk?



lippe était le dernier des enfants d'Arnold. Or, troisième contradiction dans le tableau généalogique de la fin, où on trouve un nouvel ordre : Jacques, Arnold VII, Philippe et Gaspard. Il faudrait pourtant s'entendre !

Après avoir insisté si longuement sur les défauts du livre de M. Florange, il s'en faut de beaucoup de dire que cette œuvre est sans valeur. Après avoir indiqué l'avantageuse situation naturelle de Sierk, sur les bords de la Moselle, dans la pittoresque vallée que forment les montagnes de l'Altenberg, du Stromberg et la côte de Kirsch, ce qui fait de la place une situation importante dès les premiers temps de l'époque féodale, M. Florange pose nettement le problème, encore aujourd'hui discuté par les érudits locaux : les seigneurs de Sierk en ont-ils toujours été les seigneurs ? Quelle est l'origine de leur famille ? M. Florange expose donc les différentes hypothèses des savants, il ne se décide ni pour l'origine lorraine, ni pour l'origine luxembourgeoise. D'après lui, il serait plus probable que « les de Sierk auraient très anciennement résidé à Sierk et auraient été nommés dans les actes d'après leur pays d'origine : un tel de telle ville » (cf. p. 2), ou bien encore « ils auraient été nommés par Gérard d'Alsace ou son successeur immédiat châtelains du château de Sierk et auraient pris leur nom de leur nouvelle dignité » (cf. p. 2). Wirich ou Widrich, en 1104, apparaîtrait ainsi le premier comme gouverneur du château de Sierk au nom du duc de Lorraine ; après lui Arnold et Gontran pourraient être considérés comme ses fils, puis, comme le fils d'Arnold, Henri qui est cité pour la dernière fois en 1204 et qui a pour fils et successeur Arnold II.

M. Florange fait dès lors très heureusement l'histoire des seigneurs de Sierk en insistant particulièrement sur leur habile politique : agents du duc de Lorraine, auquel ils feront toujours payer cher leur dévouement et placés près du Luxembourg, entre les tentations de la France et de l'Allemagne, on peut les comparer dans cette partie de l'Est de la France aux Hohenzollern en Allemagne. C'est dans les deux familles la même fidélité à un puissant seigneur qui fonde les bases de leur fortune (cf. Arnold II, p. 5-7), le même souci de se faire récompenser largement de leurs services par des charges nouvelles ou par de véritables cadeaux (cf. les progrès incessants des de Sierk, avec Henri Ier (p. 6), Arnold II (p. 7), Arnold III, le premier qui séjourne dans l'enceinte du château de Sierk (p. 12, 44, 15) et qui laisse la seigneurie dans un état très prospère (p. 16). C'est aussi le même souci de jouer un rôle dans toutes les affaires de la région, souci que trahissent surtout Ferri I, fils d'Arnold III, qu'on trouve pris comme caution dans un nombre considérable d'actes de l'époque (p. 17-19) et Arnold V le Cadet, qui mérite ainsi au XIVe siècle de faire partie du con-

seil du duc de Lorraine. C'est encore en les comparant aux Hohenzollern, la même politique versatile, ou, pour mieux dire, dénuée de scrupules, qui leur fait oublier leurs origines et les tourne contre le duc de Lorraine leur premier protecteur, quand leurs intérêts l'exigent (cf. pour Ferri Ier, son alliance avec l'évêque de Metz contre le duché de Lorraine, p. 19). Il faut signaler ensuite la solidarité de tous les membres de la famille, la subordination des branches cadettes à la branche aînée, qui attire tout à elle par héritages. Si par exemple Ferri Ier au XIIIe siècle, Arnold V au XIVe, et Arnold VI au XVe, laissent de nombreux enfants, aucune dispute ne s'élève jamais entre les frères et les cadets[1], qui entrent le plus souvent dans l'Église et y occupent des charges considérables, deviennent dans les villes de cette région du Rhin et de la Moselle les créatures du chef de la famille. Enfin, il ne faut pas oublier non plus cet esprit pratique de leur politique quotidienne ; ces de Sierk apparaissent comme de véritables marchands, ils vendent leurs services au premier offrant comme Arnold IV l'aîné à Louis X le Hutin (cf. p. 28) ; ils prêtent de l'argent sur gages aux grands seigneurs embarrassés, au duc de Lorraine par exemple (cf. p. 27) ou acquièrent, par héritages ou par contrats, des créances, principalement sur le Luxembourg.

C'est avec Arnold VI le Vieux, à la fin du XIVe et au début du XVe siècle, qu'apparaît par tous ces moyens l'apogée de la famille des de Sierk. Arnold VI semble en être ce qu'a été parmi les Hohenzollern le Grand-Électeur au XVIIe siècle : « Sous Arnold IV[2], en effet, les Sierk deviennent les banquiers du duc de Luxembourg et même des empereurs, servent d'arbitres dans les occasions les plus décisives, et apposent leurs sceaux au bas des traités entre les familles régnantes. » Mais c'est le fils d'Arnold VI, Jacques de Sierk, qui fait de sa famille une puissante famille. M. Florange, un peu encouragé sans doute par des documents plus précis et plus abondants, esquisse avec plus de détails la figure de cet homme si actif et si entreprenant qu'il se substitue à son père dans l'administration des biens patrimoniaux avant la mort de celui-ci (cf p. 91). Il le montre absorbé par de multiples négociations, par le souci d'augmenter le patrimoine des Sierk, dépourvu de scrupules et si bien armé pour les luttes politiques du XVe siècle qu'il s'impose comme conseiller à l'empereur, qu'il acquiert à la cour de Rome une grande influence, occupe le siège archiépiscopal de Trèves et intervient à ce titre dans la conciliation qui amène la fin du

1. Cf. le tableau généalogique, où l'on voit des membres de la famille dans les évêchés de Toul, d'Utrecht, dans les chapitres de Trèves, de Metz, et même, au XVe siècle, c'est un fils d'Arnold le Vieux, Jacques de Sierk, qui est un des plus brillants titulaires du puissant archevêché de Trèves.

2. Il y a au début du ch. VII (p. 59), auquel j'emprunte cette citation, une faute d'impression, il faut lire « sous Arnold VI ».

grand schisme (cf. ch. IX, XI et XII). C'est un homme d'État moderne, un *Frédéric II sans la gloire militaire,* tel nous le fait comprendre M. Florange dans son exposé.

Tout cela en vain, car au xve siècle, « la puissante famille de Sierk, n'ayant pas d'héritier mâle légitime, allait s'éteindre, et son immense domaine passer par mariage en d'autres maisons. Mais Jacques avait en mourant la consolation de lui avoir taillé dans l'histoire de son époque, une place assez grande pour immortaliser le nom [1] ».

La fin du volume est consacrée à cette disparition de la famille et l'intérêt diminue au milieu de cet amas de noms propres de personnes et de lieux qui constituent le commentaire du tableau généalogique. Tout au moins pouvons-nous nous consoler par la lecture des chapitres du milieu, où les idées, que nous venons d'exposer, si elles ne sont pas énoncées avec autant d'affirmative que dans ce compte rendu, apparaissent cependant et ressortent assez clairement de la narration des faits, plus abondante et plus nourrie en cette partie.

Paul Despiques.

L.-A. Kiefer. — *Geschichte der Gemeinde Balbronn. Ein Beitrag zur vaterländischen Geschichte nach Urkunden.* Strasbourg, Noiriel (F. Staat, successeur). 1894. 1 vol. in-8° de 360 p.

Ballbronn est une commune du canton de Wasselonne, à 26 kilomètres de Strasbourg. Le ruisseau qui lui a donné son nom [2] naît au milieu du village et se jette dans la Mossig, près de Soultz-les-Bains. Le nom primitif, Baldeburn, indique une origine franque qui, sans doute, remonte à l'époque où saint Florent fonda le cloître voisin d'Haslach et où les rois mérovingiens habitaient le château, plus proche encore, de Kirchheim-Marlenheim. Ballbronn fit partie du domaine des Hohenstaufen, payant ses redevances au couvent des Prémontrés institué par Barberousse à Haguenau (1189), et resta attaché à la couronne impériale jusqu'à ce qu'en 1302 Albert d'Autriche le céda, avec Westhoffen, à son fidèle compagnon d'armes Jean Ier de Lichtenberg, dont le donjon inaccessible, au site si pittoresque, se voit encore au nord d'Ingwiller. Les Armagnacs causèrent beaucoup de dommages à la contrée et y eurent à soutenir contre les Strasbourgeois plusieurs engagements, dont un à Ballbronn même. Ce

1. P. 130.
2. Le Balbach, la rivière de Baldo, de même que Ballbronn signifie la source de Baldo. Baldo ne peut être que le propriétaire franc du district. Baldur, le dieu scandinave de la lumière, est hors de cause (Cp. Bollwiller et Baldenheim).

village formait alors avec Westhoffen et Traenheim un bailliage dont il était le chef-lieu.

Lorsque la famille de Lichtenberg s'éteignit (1480), ses biens passèrent aux comtes de Hanau, qui prirent le nom de Hanau-Lichtenberg et y introduisirent la Réforme en 1545. La capitale de leurs possessions alsaciennes était Bouxwiller. Le dernier d'entre eux mourut en 1736 et eut pour héritier son gendre, le landgrave Louis VIII de Hesse-Darmstadt, père du fondateur de la colonie militaire de Pirmasens. Ce dernier, Louis IX, mourut le 16 août 1790, au moment où son comté de Hanau-Lichtenberg venait d'être réuni au département du Bas-Rhin.

Voilà les jalons de l'exposé historique qui remplit la première partie du livre de M. Kiefer. Les chapitres qui y ont un intérêt particulier, en tant qu'inspirés par l'examen de documents inédits, sont ceux relatifs aux procès de sorcières (p. 45) et à la Révolution (p. 76). La deuxième partie du volume, d'une valeur toute locale, est consacrée à des considérations cadastrales, à la description topographique du village, à l'histoire de ses écoles et de son église qui existait dès 1193, à des détails sur le mouvement de sa population, sur ses débouchés agricoles et commerciaux, sur ses finances et son administration communale. Les dernières pages sont occupées par la liste des enfants de Ballbronn dont les noms méritent de passer à la postérité. Parmi eux nous citerons Hermann de Baldeburn, étudiant à Bologne en 1294; Hild, né en 1784, tour à tour lancier pendant la campagne d'Allemagne, adjoint à l'école de son père, arpenteur à Blâmont et maire de son village natal; Kœnig, maître ès philosophie en 1624, ami du romancier Moscherosch (bailli de Fénétrange); Muckensturm, né en 1857, curé à Bessan, près Reims; Wohlgemuth, né en 1823, forgeron, ouvrier à la manufacture d'armes de Mutzig, puis prédicateur méthodiste en Amérique, et Jean Wickersheimer, né en 1832, apprenti menuisier à Paris en 1847, infirmier à Berlin en 1851, qui découvre (1876) un nouveau procédé de conservation, embaume le grand-père et le père de Guillaume II ainsi que de Moltke, enfin est envoyé par le ministère prussien à l'exposition de Chicago.

En dehors du village se trouvait un château, dont les derniers vestiges disparurent en 1816. Il servit d'abord de forteresse, puis de résidence au bailli, tomba en ruines pendant la guerre de Trente ans, puis fut utilisé comme bergerie et vendu par l'État en 1810 avec les autres biens du landgrave. Celui-ci, d'ailleurs, n'était pas le seul propriétaire foncier de Ballbronn. Les chevaliers teutoniques et ceux de Saint-Jean y avaient des propriétés qui passèrent à l'encan dès 1794, en même temps que celles des couvents d'Haslach et de Marmoutier, de l'évêché de Strasbourg et de Louis Samson de Rathsamhausen, ex-président à Bouxwiller, émigré.

Ajoutons que le comté de Hanau-Lichtenberg, au moment de sa réunion à la France, comptait 12 districts, avec 7 villes, 4 bourgs, 138 villages, 114 fermes et moulins, et une population de 52,603 habitants.

Si nous signalons encore quelques pages consacrées spécialement à l'histoire de la paroisse protestante de Ballbronn, nous aurons donné une idée du contenu de ce volume. Nous y louerons l'étude minutieuse des documents, la clarté du style, la logique du plan, la sobriété dans le détail et regrettons de ne pouvoir en louer la tendance. Jusqu'à présent, la science alsacienne s'était efforcée d'accomplir la tâche élevée que lui assignait sa place intermédiaire entre deux grands peuples. Elle leur interprétait, à chacun dans sa langue, les productions du génie voisin, y atténuait les contrastes, en expliquait les anomalies apparentes, écartait les rivalités, dissipait les préjugés qui, de part et d'autre, enrayaient les progrès d'une civilisation commune. Cette œuvre d'apaisement, humanitaire et philosophique au premier chef, serait-elle devenue superflue? Assisterions-nous à une évolution nouvelle qui exclurait, au profit d'un nationalisme étroit, la hauteur de vues, l'impartialité calme et sereine que cette œuvre exige? Nous comprenons que beaucoup d'Alsaciens, excédés par d'incessants tiraillements, se réfugient dans un certain scepticisme politique ou plutôt dans ce patriotisme local, d'autant plus intense qu'il est plus limité, auquel les conditions géographiques et ethnographiques de leur province se prêtent si bien.

Le livre qui nous occupe ici, ne s'inspire pas de ce patriotisme-là, et nous le regrettons profondément, car ce patriotisme, né des chaudes émotions du foyer, ne sait rien des phrases officielles et ne se modifie pas selon le succès du jour. Il pourrait prendre pour devise :

Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.

Ce n'est pas celle de M. Kiefer.

Th. SCHŒLL.

Gustave MATTHIS. — I. *Die Leiden der Evangelischen in der Grafschaft Saarwerden.* II. *Bilder aus der Kirchen- und Dörfergeschichte der Grafschaft Saarwerden.* Strasbourg, Heitz, 1888 et 1894, 2 vol. in-8° de 272 et 310 pages.

Ces deux volumes nous donnent l'histoire religieuse, fortement docu-



mentée, de l'ancien comté de Saarwerden[1]. Avant de les apprécier, rappelons la situation et les destinées de ce comté.

Les 38 villages qu'il comprenait forment actuellement les cantons de Saar-Union et de Drulingen. Il touchait à l'ouest à la Lorraine, au nord au comté de Bitche[2], à l'est aux seigneuries de Diemeringen[3] et de la Petite-Pierre, au sud à celles de Phalsbourg, Lixheim et Fénétrange. Il fut réuni à la France le 14 février 1793 et forma, le 12 novembre suivant, un district du Bas-Rhin. Son origine est obscure. Il apparaît en 1131, créé sans doute peu auparavant par un descendant des comtes francs de Sarregovie, qui bâtit le château de Saarwerden, en prit le nom et en rendit hommage à l'Empereur, pour échapper à la suzeraineté du duc de Lorraine. Un de ses successeurs, sentant la nécessité d'un protecteur plus proche, consentit à recevoir en fief de l'évêque de Metz ses villes de Bouquenom et de Saarwerden, acte important qu'invoquera la chambre de réunion de 1680 pour obliger la comtesse régente Claire-Éléonore à se reconnaître vassale du roi de France, et que, dès 1397, à la mort du dernier comte de Saarwerden, l'évêque de Metz invoquera pour nier aux comtes de Mœrs le droit d'hériter de ce fief. Il fut impuissant, cette fois, à réaliser ses prétentions ; mais lorsqu'en 1527 la ligne de Mœrs s'éteignit à son tour, l'évêque Jean investit son frère le duc Antoine de Lorraine, de l'héritage occupé par le comte de Nassau-Saarbrück, beau-frère du dernier comte de Mœrs. Le duc Antoine n'eut pas recours aux armes, mais intenta à son compétiteur, devant le tribunal suprême de Spire, un procès qui dura 102 ans et fut gagné par la Lorraine. La sentence du 7 juillet 1629 lui adjugea les deux villes de Saarwerden et Bouquenom *avec toutes leurs dépendances*. Le duc Charles IV qui convoitait tout le comté, le comprit sous le terme élastique de *dépendance* et s'en empara aussitôt, ainsi que de la prévôté de Herbitzheim qui appartenait à Saarbrück depuis 200 ans et n'avait jamais relevé des comtes de Mœrs[4].

Ce changement de maître affectait surtout la contrée au point de vue religieux ; elle était luthérienne depuis 1559 et avait accueilli un grand nombre de huguenots qui fondèrent sept villages, dans lesquels les noms français sont encore fréquents de nos jours. Les Lorrains, ennemis implacables de la Réforme, allaient ramener de gré ou de force leur nouvelle possession à l'ancien culte. Mais ils n'en eurent pas le loisir. Charles IV,

1. Dag. Fischer en avait déjà fait l'histoire politique (*Revue d'Alsace*, 1877 et 1878).

2. La prévôté d'Herbitzheim faisait partie du comté de Saarwerden.

3. Voyez *Revue d'Alsace*, 1888, p. 175.

4. Charles IV motiva cette annexion par la nécessité de s'emparer d'une caution pour les deux millions de rixdalers qui lui étaient dus comme représentant les impôts perçus pendant les 102 ans.



se voit assiégé dans Nancy par les Français (1633), pendant que le rhingrave Othon Louis, devenu général suédois, reconquiert, avec le comté de Saarwerden, sa seigneurie de Diemeringen que les Lorrains avaient également occupée. Le rhingrave meurt bientôt (septembre 1634) à Spire, mais Oxenstiern, comme directeur de l'Union évangélique, restitue solennellement aux Nassau leur terre de Saarwerden. Ils n'en jouirent pas longtemps. Le 30 juin 1635, les Impériaux sous Gallas passaient le Rhin à Worms, étaient le 18 septembre à Saarbrück, le 1er octobre à Bouquenom, et s'avançaient jusqu'à Château-Salins où ils se trouvèrent en face de Bernard de Saxe-Weimar. N'osant en venir aux mains, ils repassent les Vosges, laissant la peste et la famine dans les contrées florissantes qu'ils venaient de transformer en désert. Elles avaient déjà souffert beaucoup du passage des Impériaux lors du siège de Metz en 1552 ; mais cette fois, c'en fut fait de leur prospérité pour un demi-siècle, car les Suédois achevèrent de détruire ce qui avait pu échapper aux Croates de Gallas. Puis vint l'occupation française, interrompue par de nouvelles invasions lorraines. Au moment de la paix, qui restituait le pays à ses anciens souverains, les Lorrains l'occupaient et refusèrent d'en sortir, alléguant toujours le besoin d'avoir une garantie de paiement des indemnités qu'ils réclamaient. Ils ne l'évacuèrent qu'en 1670, gardant Bouquenom et Saarwerden, conformément à l'arrêt de 1629, et les cinq branches de la maison de Nassau rentrèrent dans leur domaine de la Sarre après un exil de 41 ans. Mais leur joie fut encore courte. Dès que la guerre éclata de nouveau, le comté fut inondé de troupes françaises qui n'en sortirent même pas à la paix de Nimègue. Nous avons vu la chambre de réunion de Metz le réclamer comme fief de l'évêché. C'est ainsi que le contre-coup de la révocation de l'édit de Nantes s'y fit sentir, atténué sans doute par la force des circonstances, mais moins anodin que ne semble le croire M. Arthur Benoît[1]. Aussi ne nous étonnerons-nous pas de voir ces riverains de la Sarre accueillir avec joie le traité de Ryswick qui les rendait aux princes de Nassau. Ceux-ci, réduits bientôt à deux, se partagèrent le comté (1745). La dynastie de Saarbrück eut 27 villages (chef-lieu Harskirchen), celle de Weilbourg obtint les onze autres, dont la capitale fut Neuf-Saarwerden, fondé en face de Bouquenom dans les premières années du siècle et joint à lui en 1793 pour former Sarr-Union.

Ce cadre dans lequel s'est déroulée la vie sept fois séculaire du comté de Saarwerden, comment M. Matthis l'a-t-il rempli ? Disons d'abord que

1. *Revue d'Alsace*, 1888, p. 185. M. Benoît n'est pas assez sévère, à notre avis, pour ceux qui ont arrêté les deux pasteurs dans la baronnie de Fénétrange (*id.*, 1889, p. 479). Les villages où ils étaient accusés d'avoir prêché dépendaient par moitié du comté de Saarwerden.

lorsqu'il décrivit dans son premier volume les différentes phases du développement religieux parcouru de 1550 à 1700 par le *Westerrich,* comme il appelle la région de la Sarre, il ne pensait pas à donner une suite à son récit. Ce n'est qu'en continuant à creuser son sujet, en poursuivant la rectification de certains détails, en faisant des découvertes nouvelles en étudiant la vie des ancêtres et des descendants de ses héros du xviie siècle, qu'il vit les matériaux du deuxième volume s'amasser sous sa main. De là les qualités et les défauts de son œuvre; exposition complète, vivante et définitive de certaines périodes; lacunes et ombres dans l'esquisse de quelques-unes; manque de perspective et d'unité dans l'ensemble. En d'autres termes, il nous a donné les matériaux d'une histoire religieuse et sociale de la contrée dont il s'occupe; c'est le travail du chercheur, de l'érudit. Reste à faire celui de l'artiste, à transformer le produit de ses recherches en une œuvre unique, proportionnée dans ses parties, en un mot, en une œuvre d'art.

Voilà pour la forme. Quant au fond de sa description, à la tendance qui l'anime, nous ne lui reprocherons pas la partialité, quoique certains passages versent un peu dans l'apologie et le panégyrique. Sans doute, la justice absolue n'est pas de ce monde. On a beau être historien consciencieux et froid, on subit l'influence de son éducation, de ses occupations habituelles, de ses relations et de son propre caractère. Et lorsqu'on a des convictions intimes, on met involontairement en relief ce qui peut en faire éclater la justesse, on laisse dans l'ombre ce qui serait apte à les ébranler. Tout cela est humain, même fort honorable, et l'historien idéal, s'il pouvait exister dans sa complète indifférence morale, ne satisferait sans doute personne, puisqu'il n'éveillerait aucune passion, ne flatterait aucun préjugé, ne nourrirait aucun amour-propre, ne répondrait à aucun des besoins intimes du cœur humain.

M. Matthis a mis son labeur de savant et son talent de narrateur au service des idées morales et religieuses qu'il estime les meilleures. Il a peut-être été sévère pour ses adversaires. Mais on tirera de ces deux livres une foule de renseignements empruntés aux meilleurs sources; c'est une monographie très estimable d'une région dont l'histoire a été jusqu'à présent peu connue.

Th. Schœll.

I. — E. Étienne. — *Essai de grammaire de l'ancien français* (ixe-xive siècle); Nancy, 1895, Berger-Levrault, in-8° de 529 pages. 12 fr.

II. — A. Debidour et E. Étienne. — *Les chroniqueurs français du moyen*



âge. Études, analyses et extraits; Paris, 1895, Lecène et Oudin, in-12 de 400 pages. (*Bibliothèque de l'enseignement moderne.*)

I. — Le nouveau livre de M. Étienne révèle une connaissance personnelle profonde de notre vieille littérature nationale ; il sera fort utile à tous ceux qui veulent étudier de près, ou simplement lire et comprendre nos anciens textes français. C'est une grammaire, et par conséquent le plan de l'ouvrage était d'avance imposé. Après avoir, dans une courte introduction, marqué la place qu'il faut faire dans la formation de notre langue, d'une part aux éléments latins et aux éléments germaniques ou grecs, d'autre part aux éléments populaires et aux éléments savants, l'auteur étudie successivement la *phonétique*, la *morphologie* (déclinaisons, conjugaisons, mots invariables) et la *syntaxe* du vieux français (*première à cinquième partie*). Dans une *sixième partie*, qui est intitulée : *De l'ordre des mots*, M. Étienne rapproche en quelque sorte les membres épars, qu'il a dissociés pour les analyser un à un ; après avoir passé en revue les divers éléments de la proposition, il s'attache à la proposition elle-même, pour en étudier la structure. C'est sans doute le plus neuf et certainement le plus intéressant chapitre du livre. « Notre langue a passé par un état intermédiaire entre la construction du latin vulgaire et celle du français actuel... Jusqu'à la fin du moyen âge, l'ordre des mots, malgré toutes les libertés dont jouit notre ancienne langue, est assujetti à un certain nombre de règles que l'on retrouve à peu près les mêmes à toutes les époques, du XIe siècle à la fin du XIIIe » (p. 313). Enfin une *septième et dernière partie* nous donne les lois principales de la dérivation et de la composition dans l'ancien français.

Une *bibliographie* et un copieux *index* terminent le volume. A propos de l'article bibliographique, je regretterai que M. Étienne n'y ait point cité la *syntaxe latine* de Riemann, d'autant qu'il a fait, avec raison, de nombreux emprunts à ce livre excellent. Il paraît lui devoir la classification des propositions subordonnées ; en tout cas il lui doit la plupart des textes latins cités et les énoncés de plusieurs règles importantes (p. 278, 285, 295, 297).

Je ne puis songer à analyser ici dans le détail le livre de M. Étienne ; je me bornerai à quelques réflexions générales. Ce qui m'a d'abord frappé, c'est l'abondance et l'heureux choix des exemples qui accompagnent l'énoncé de chaque règle. Il n'est pas une affirmation qui ne soit justifiée par un grand nombre de citations ; et, comme il convient, plus les règles énoncées sont délicates, plus elles nous éloignent soit de la tradition latine, soit des usages modernes, et plus aussi les preuves fournies doivent être et sont en effet abondantes. Souvent aussi, pas encore assez peut-être, un simple rapprochement entre les textes du moyen âge et les textes latins fait saisir mieux que de longs développements les lois de la formation de notre langue.

Et d'autre part, grâce à des comparaisons bien choisies avec des textes postérieurs au XIVe siècle, nous saisissons l'évolution lente et sûre de la langue, et la survivance dans la langue moderne de beaucoup d'éléments anciens nous est expliquée. Toutes les citations de textes du moyen âge sont accompagnées de références précises ; c'est à peine si quelques textes sont cités de seconde main, d'après le *Dictionnaire* de Littré (p. 203, 247). On ne saurait trop remercier M. Étienne de s'être donné pour nous ce surcroît de peine. Pourquoi seulement n'a-t-il pas cru devoir, en général, appliquer la même règle aux citations de textes anciens ou de textes modernes (p. 153, 154, 158, 214, 268, etc.)?

Le français du moyen âge n'est pas une langue toute formée, obéissant à des lois fixes ; c'est une langue en formation. Par conséquent, à mesure que la langue se transforme, les lois grammaticales se modifient. D'où la nécessité, pour chaque cas particulier, de distinguer les époques, d'étager en quelque sorte les citations. M. Étienne a eu grand soin de mettre en lumière, toutes les fois qu'il y avait lieu de le faire, cette évolution. Soit, par exemple, la question de l'ellipse du pronom personnel sujet (p. 198-202). Tantôt le pronom sujet est exprimé, tantôt il est omis ; un grand nombre de citations expliquent et justifient la distinction établie. Mais, de l'accumulation des exemples il résulte que, jusqu'à la fin du XIe siècle, le pronom sujet est généralement omis, qu'il est plus souvent exprimé au XIIe siècle, et que désormais la progression ne cesse de croître. L'auteur nous présente alors, en une sorte de tableau synoptique, sept citations étendues, chronologiquement disposées, depuis Ph. de Thaon (1130) jusqu'à Joinville (1309); la loi d'évolution y apparaît éclatante. De même encore, pour l'accord du participe passé conjugué avec *avoir* (p. 256-261) ; la lutte entre les deux tendances, la variabilité et l'invariabilité, a duré presque jusqu'au XVIIIe siècle. Grâce au choix heureux des citations très nombreuses, nous voyons « comment, quoique l'accord du participe soit manifestement la règle au XIe siècle encore, on voit pourtant déjà se confirmer la tendance à fondre participe et auxiliaire en une seule formule, qui mène insensiblement à l'invariabilité. Les XIIe et XIIIe siècles marquent un pas nouveau dans le même sens ; la tradition latine perd du terrain dans tous les dialectes à la fois. » De même encore pour l'emploi de la négation (p. 262-266) ; c'est la négation simple qu'on trouve jusqu'à l'*Alexis*, inclusivement, c'est-à-dire jusque vers le milieu du XIe siècle ; la négation est tantôt simple, tantôt composée, dans les textes postérieurs à l'*Alexis ;* mais la négation composée devient plus fréquente à mesure qu'on avance dans le XIIe siècle.

Précisément parce que la langue du moyen âge est une langue en formation, il est souvent difficile, même quand on s'arrête à un moment précis de l'histoire de la langue, de formuler des règles fermes. D'où la nécessité,

non seulement de distinguer les époques, mais, dans une même époque, d'établir des divisions et des subdivisions, d'examiner en détail tous les cas possibles, de faire suivre chaque règle des exceptions, souvent nombreuses, qu'elle comporte. Ce travail nécessaire a dû coûter beaucoup de peine à l'auteur ; et, si parfois le lecteur se perd dans ce dédale, c'est la faute du sujet, et non de l'auteur. Seulement, il y a un danger à vouloir être trop précis et trop complet, à trop diviser et trop distinguer ; M. Étienne n'y a pas toujours échappé. Par exemple, dans la syntaxe de l'article, page 178, § 249 : « Ce sont les substantifs abstraits qui se passent le plus facilement de l'article, parce qu'ils se prêtent aisément aux généralités ; il faut remarquer toutefois que l'article devient plus fréquent à mesure qu'on s'éloigne des origines, ce qui n'empêche pas l'ancienne langue de conserver, en général, une grande liberté dans l'emploi ou l'omission de l'article. » Ce qui revient à dire, n'est-ce pas, en deux mots, que, sur ce point particulier, on ne peut pas donner de règle précise. Ou encore, page 338, le paragraphe 450 relatif à la place des substantifs compléments indirects ou circonstanciels. « Ils viennent : 1° en tête de la proposition ; 2° entre le complément direct et le verbe ; 3° entre le verbe et le complément direct ; 4° entre le verbe et le sujet ; 5° entre le sujet et le verbe ; 6° entre le verbe et l'attribut ; 7° entre le sujet et l'attribut ; 8° à la fin de la proposition, après le sujet et le verbe. » Suivent les citations, en nombre à peu près égal pour chaque cas. Il eût suffi de dire que le complément indirect peut occuper toutes les places dans la proposition, et de donner un exemple pour chaque cas. C'eût été plus simple, aussi exact, et le chapitre aurait été allégé d'autant. De même encore, page 345, § 458, pour la place du complément direct dans les temps composés.

Je me permettrai, en terminant, de signaler à M. Étienne quelques définitions qui ne m'ont point paru parfaitement claires ; page 6 : « les seuls cas qui restent sont le nominatif et l'accusatif ; ce sont les plus importants dans la proposition ; le premier parce que c'est de lui que procède l'action ; le second, *parce qu'il est le but de cette action* » ; page 230 : « passé indéfini désignant un passé plus rapproché ou du moins qui se trouve *en rapport avec le présent de celui qui parle* » ; page 366 : « le génitif subjectif est celui où le complément déterminatif du nom est au fond le sujet de la proposition contenue implicitement dans ce génitif ». Quelques imperfections tout extérieures devront disparaître dans une nouvelle édition : page 12, ἄν doit être accentué ; page 466, Columelle, au lieu de Columel ; page 178, §§ 250-256 : sept paragraphes en un seul pour un article qui a trois lignes, c'est beaucoup.

Ces quelques critiques n'enlèvent rien à la haute valeur d'un livre très savant qui rendra de grands services à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de notre langue.

II. — Cet ouvrage, destiné aux élèves de nos lycées, contient, avec une biographie de Villehardouin, Joinville, Froissart, Commines et une étude critique des œuvres de ces quatre chroniqueurs, des extraits accompagnés de notes grammaticales. Les auteurs y ont ajouté un lexique et des notions sommaires sur la déclinaison et la conjugaison en ancien français.

Louis Couve.

Abbé E. Durand. — *Éléments de philosophie scientifique et de philosophie morale.* — Paris, librairie Poussielgue, 1894. Un vol. in-8° de 316 p.

Ceux qu'un studieux commerce avec les manuels destinés à l'enseignement secondaire n'a point initiés au secret de ces ouvrages, se feraient difficilement une idée de ce que la confection des meilleurs d'entre eux offre d'ingrat et de périlleux. Leurs auteurs savent souvent seuls, quel trésor de science modeste, quels germes féconds ils ont déposés dans ces petits livres. Tel, qui réussirait presque aisément dans une œuvre plus vaste et plus brillante où il développerait à l'aise, au gré de sa fantaisie, de hautes qualités personnelles, reculera souvent intimidé, déçu, devant la tâche plus humble où il lui faudra, afin de répondre aux exigences d'un programme, oublier précisément ses inclinations particulières. C'est tout un art et tout un labeur que d'enfermer la science dans des formules courtes et saisissantes, puis de la présenter à la jeunesse.

Celui qui nous offre aujourd'hui les *Éléments de philosophie scientifique et de philosophie morale* ne l'ignorait point. Entre les volumes trop considérables où une main inhabile s'égarerait à feuilleter au hasard, et les minces et secs mémentos de philosophie à l'usage des classes de sciences, il y avait un vide regrettable. Devant cette lacune, M. l'abbé Durand, courageusement, s'est mis à l'œuvre. Tous les fruits de son savoir et de son expérience, il les a réunis, et voici qu'il les offre aux élèves, aussi savoureux qu'ils puissent être en restant le plus assimilables.

L'auteur juge que « restreindre l'enseignement philosophique et moral à ce qu'il est nécessaire aux candidats de savoir pour subir avec succès les épreuves de l'examen, ou n'y voir qu'un exercice de pure dialectique et une histoire raisonnée de la pensée spéculative et pratique, c'est en méconnaître étrangement l'importance ». M. Durand ne se laissera pas aller à errer hors du programme imposé, dans des promenades de pur caprice ; mais il veut visiter des sites peu connus, faire contempler à ses lecteurs novices des horizons nouveaux. Aussi élargit-il singulièrement le champ des idées développées d'habitude dans les livres de ce genre. Il a rompu avec la routine ;

le professeur a abandonné certaines vieilles divisions; il a dépouillé, pour des yeux qui ne peuvent lui accorder qu'un regard hâtif, la philosophie éternelle de cette apparence surannée et mesquine qui parfois semble ridiculiser et ternir chez des esprits trop neufs l'art du divin Platon. M. Durand ne s'attarde donc pas beaucoup lorsqu'il traite du syllogisme, par exemple, et qu'il lui faut énumérer ces barbares formules latines, guides peu aimables, certes, donnés naguères encore aux mémoires rebelles pour les conduire à travers le vénérable labyrinthe de la logique. Par contre, il nous parlera avec détails de l'observation et de l'expérimentation; comme tout à l'heure, pour expliquer clairement le mécanisme de la démonstration, il ouvrait une géométrie et développait ce théorème que la somme des angles de tout triangle est égale à deux droits, il se fait maintenant naturaliste; il relit Cuvier sans oublier Bacon; il s'entretient avec Kepler ou Newton. Pour saisir ce qu'est la méthode scientifique, il faut avoir une notion des diverses sciences. L'auteur consacre vingt pages aux grandes hypothèses des savants; il expose celle de Laplace en termes vifs et concis; de même la loi des corrélations, celle des connexions organiques, la doctrine de Spencer. M. Durand n'est pas évolutionniste; il le déclare nettement; mais il n'impose pas son opinion; il ne nie pas la possibilité du système par cela seul qu'il en déclare la conception une hypothèse séduisante et invérifiable. Tant qu'il manquera un seul feuillet, une seule ligne, à nos archives paléontologiques, je défie le plus ardent disciple du darwinisme d'en pouvoir rationnellement affirmer davantage. Le chapitre sur la méthode historique, question si négligée d'habitude, nous semble une heureuse innovation.

La seconde partie du livre est bien le pendant de la première. On y appréciera l'intitulé : « Justice et charité », ou encore, plus loin, la classification des obligations envers l'âme du prochain en devoirs s'adressant à la sensibilité, à l'intelligence et à la liberté d'autrui. C'est surtout en ce qui concerne l'exposé de la morale particulière que l'auteur semble accentuer la louable tendance que nous avons notée avec empressement dès le début. Il ne manque de traiter ni du duel et de la guerre, ni de l'assassinat politique et de la peine de mort. Il examine l'esclavage, le servage, les abus de pouvoir. Celui qui écrit ces paragraphes se montre très au courant du siècle. C'est utile pour initier à une science très vieille qui a trop longtemps voulu se maintenir en un majestueux isolement, alors qu'en réalité elle n'est faite que de l'excellence de toutes les sciences. Communisme, socialisme, honneur, esprit de famille, voilà des mots qu'il est bon de commenter à la jeunesse afin qu'elle apprenne la véritable portée des concepts nouveaux sans oublier le respect dû aux plus anciens. Je ne sache pas qu'à propos de la morale civique jamais manuel de philosophie ait mieux parlé de la patrie,

des droits et des devoirs du citoyen, du vote, de l'impôt du sang, du dévouement au pays. Après la morale personnelle et la morale sociale, le prêtre, enfin, resté philosophe critique et logicien impeccable, termine ce livre par la morale religieuse, pièce indispensable de cette trilogie.

A la fin de chaque chapitre est placée une bibliographie complète qui permettra aux élèves les plus laborieux de retourner parfois aux sources. Ici encore, même impartialité et même largeur de vues que dans le texte. M. Durand nous citait Ovide et Juvénal, il empruntait au Digeste ou au Code civil, à Cicéron ou à Burlamaqui des définitions qu'il jugeait inimitables. Dans ces listes d'ouvrages à consulter, il renvoie au Père Gratry, à Monsabré et à Mgr d'Hulst tout comme à Jouffroy ou à d'Alembert; Fouillée et Le Play, Suarez et Renouvier sont voisins; Maine de Biran se trouve aux côtés de Xénophon. La Somme théologique n'exclut pas davantage la Philosophie positive que la Critique de la raison pure.

Composé spécialement pour les classes de mathématiques élémentaires et de première-sciences, ce livre, par toutes les qualités que nous avons dites, est trop supérieur pour ne pas devenir d'une incontestable utilité aux candidats au baccalauréat de philosophie. Je dirai plus — dussé-je paraître en quête d'un paradoxe: — la lecture de cet ouvrage est aisée et même attrayante. Si l'on songe à la rebutante monotonie qui dans tant d'autres de ces traités sommaires s'allie aux minuties d'une froide dialectique, on goûte avec soulagement, cette parfaite intuition des tendances du siècle, le charmant et sérieux éclectisme qui ont présidé au choix des exemples et des citations : vieilles maximes populaires ou clairs énoncés des dernières découvertes de la science.

Les *Éléments de philosophie scientifique et de philosophie morale* méritaient une mention dans cet organe de la Faculté des lettres de Nancy à un autre titre encore. M. Durand ne fut-il pas, lors de la création de la licence philosophique, le premier et brillant élève d'un maître éminent aux leçons duquel plusieurs depuis ont été formés? Faire ici l'éloge de ce travail de savante patience et — il faut le dire — de dévouement, c'est un peu rendre à César ce qui revient à César.

Pierre BOYÉ.



CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

Distinctions honorifiques. — Par arrêté ministériel du 20 avril 1895, sont nommés officiers d'Académie : M. Couve, ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy ; M. Pariset, chargé de cours à la Faculté des lettres.

Programme des conférences. — Les conférences du second semestre de l'année 1894-1895 se sont ouvertes le jeudi 25 avril. Nous en publions ici le programme :

Philosophie : M. V. Egger, professeur. — M. Paul Souriau, professeur, chargé du cours. — Le *mardi,* à 2 heures 1/4. (Licence.) Cours de logique.

Le *jeudi,* à 9 heures 1/2 et à 10 heures 1/2. Préparation à l'agrégation.

Le *vendredi,* à 2 heures 1/4. (Licence.) Cours de logique.

Le *même jour,* à 3 heures 1/2. (Licence.) Exercices pratiques.

Langue et littérature grecques : M. Albert Martin, professeur. — Le *lundi,* à 2 heures. (Agrégation de grammaire.) Explication du Discours de Démosthènes contre Leptine.

Le *lundi,* à 3 heures. (Licence.) Explication de l'*Électre,* de Sophocle.

Le *jeudi,* à 11 heures. (Agrégation de grammaire.) Thèmes grecs et exercices pratiques.

Philologie grecque : M. Couve, maître de conférences. — Le *mardi,* à 8 heures. (Licence.) Explication de Platon, *Protagoras* (1-25).

Le *mercredi,* à 2 heures. (Licence.) Thèmes grecs; Explication de Théocrite, le *Cyclope.*

Le *samedi,* à 8 heures. (Agrégation de grammaire.) Explication d'auteurs : Thucydide (Livre IV); Homère, *Iliade* (chant IX).

Langue et littérature latines : M. Thiaucourt, professeur. — Le *mer-*

credi, à 8 heures 1/4. (Licence.) Explication du livre XXI de Tite-Live. Correction de dissertations latines.

Le *jeudi,* à 2 heures et à 3 heures. (Agrégation de grammaire.) Explication d'un ouvrage de Cicéron. Correction de thèmes latins.

Le *vendredi,* à 8 heures. (Agrégation.) Explication du Livre I des *Annales* de Tacite.

Littérature latine : M. Collignon, professeur adjoint. — Le *lundi,* à 9 heures. (Licence.) Explication de Virgile (*Enéide*). Livre VI. Correction de dissertations latines.

Le *jeudi,* à 10 heures. (Agrégation de grammaire.) Explication de Lucrèce, Livre VI. Correction de versions latines.

Le *samedi,* à 9 heures 1/2. (Licence.) Cours d'histoire de la littérature latine : Le IVe siècle après J.-C.

Langue et littérature françaises : M. Émile Krantz, professeur. — Le *lundi,* à 8 heures 3/4. (Agrégation de grammaire.) Explication d'auteurs : Jean-Jacques Rousseau. Exercices de dissertation française.

Le *même jour,* à 10 heures. (Licence.) Explication d'auteurs : André Chénier.

Le *jeudi,* à 8 heures 1/2. (Licence.) Questions d'histoire de la littérature française au XVIIe siècle.

Le *vendredi,* à 10 heures. (Agrégation de grammaire.) Exercices pratiques; leçons d'élèves; correction de travaux écrits.

Langue française du moyen âge : M. Étienne, docteur ès lettres, chargé d'un cours complémentaire. — Le *lundi,* à 9 heures. (Agrégation de grammaire.) Explication d'auteurs.

Le *mardi,* à 10 heures 1/4. Conférence alternative de quinzaine pour l'Agrégation de grammaire et la Licence littéraire.

Grammaire des langues classiques : M. Cousin, maître de conférences. — Le *vendredi,* à 10 heures 3/4. (Licence.) Cours de grammaire : Le *Verbum infinitum.*

Le *vendredi,* à 2 heures. (Agrégation de grammaire.) Exercices pratiques.

Le *samedi,* à 10 heures 3/4. (Agrégation et Licence.) Métrique latine.

Langues et littératures étrangères : M. Grucker, professeur. — Le *mardi,* à 3 heures 1/2. Questions de critique et d'histoire littéraire. Exercices pratiques.

Le *jeudi,* à 2 heures et à 3 heures. (Agrégation et Licence.) Explication d'auteurs indiqués au programme : Lenau, Scènes de *Faust.* Gutzkow, *Zopf und Schwert.*

Philologie allemande : M. H. Lichtenberger, professeur adjoint. — Le *mercredi,* à 8 heures. (Agrégation et Licence). Exercices pratiques.

Le *samedi,* à 8 heures. (Agrégation.) Explication d'auteurs.

Le *samedi,* à 2 heures. Le roman de chevalerie en Allemagne au xiie et au xiiie siècle.

Littérature anglaise : Cours libre. M. F. Baldensperger, agrégé. — Le *vendredi,* à 10 heures 1/2. — Explication des auteurs anglais des programmes de la Licence et de l'Agrégation d'allemand.

Histoire ancienne et archéologie : M. Ch. Diehl, professeur. — Le *mardi,* à 8 heures. (Candidats au diplôme d'Études supérieures d'histoire et de géographie.) Études sur le règne de Justinien.

Le *mercredi,* à 10 heures 3/4. (Agrégation et Licence d'histoire.) Les Institutions de la République romaine.

Le *jeudi,* à 10 heures. (Agrégation et Licence d'histoire.) Exercices pratiques.

Le *jeudi,* à 11 heures. Questions d'Histoire romaine.

Histoire du moyen âge : M. Pfister, professeur d'histoire de l'Est de la France. — Le *mardi,* à 2 heures. (Licence et Agrégation.) *Les Institutions carolingiennes* (suite).

Le *jeudi,* à 2 heures. (Agrégation.) Questions d'histoire générale du Moyen Age.

Le *vendredi,* à 3 heures. (Candidats au diplôme d'Études supérieures d'histoire et de géographie.) Explication des passages des chroniqueurs du xvie siècle sur la ville de Nancy.

Histoire moderne : M. Pariset, chargé d'un cours complémentaire. — Le *lundi,* à 2 heures. (Agrégation.) Exercices critiques.

Le *mardi,* à 9 heures 1/4. (Agrégation et Licence.) Exercices pratiques.

Le *mercredi,* à 9 heures 1/2. Études d'histoire du xviiie siècle.

Géographie : M. Auerbach, professeur. — Le *vendredi,* à 10 heures. Exercices pratiques.

Le *samedi,* à 10 heures. (Candidats au diplôme d'Études supérieures d'histoire et de géographie.) Répartition géographique de la population en France.

Le *samedi,* à 2 heures. Ethnographie de l'Europe orientale.

Le Gérant,
Ch. Pfister.

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

NOTES

SUR

LES SEIGNEURS, LES PAYSANS

ET LA PROPRIÉTÉ RURALE

EN ALSACE

AU MOYEN AGE

(*Suite*[1].)

LIVRE II

CHAPITRE II

LE SEIGNEUR DU VILLAGE

---

§ 1. — Droit de juridiction (Twing und Bann).

Le seigneur territorial, *Landherr* ou *Grundherr*, *dominus terræ* comme il est appelé dans des constitutions impériales[2], était le possesseur de la terre, soit qu'elle lui appartînt comme patrimoine, soit qu'il la tînt en fief; en ce dernier cas, le propriétaire réel accordait au vassal l'exercice de la plupart de ses droits. Un des principaux de ces droits était la juridiction; inhérente à la propriété même, née pour ainsi dire avec elle,

1. Cf. *Anales de l'Est*, juillet 1895, p. 357.
2. Constitution de Frédéric II, 1232, et de Rodolphe I, 1281. Pertz, *Monumenta, Leges*, t. II, p. 292, 428.



elle constituait véritablement l'essence du *dominium terræ*[1]. Les églises et les monastères, quand ils avaient le droit de juridiction, le devaient à l'immunité accordée à leurs biens ; les rois, en les prenant sous leur protection immédiate, leur avaient donné le privilège, pour leurs terres et leurs gens, d'être exempts de tout pouvoir des juges publics[2].

Ce droit de juridiction était exprimé par le terme de *bannus;* en 817, l'abbaye d'Ebersmünster, par exemple, avait dans plusieurs villages le *bannus cum omni dominio et libera utilitate;* à Olswiller elle possédait un alleu avec le *bannus ipsius allodii cum omni mundiburde sua*[3]. Plus tard on disait *Twing und Bann, coercitio seu juridictio vulgariter dicendo Twing und Bann*[4]. C'était en général le droit d'ordonner et de défendre, de faire arrêter et emprisonner, d'imposer des services, de limiter la liberté individuelle des sujets et de réserver au seigneur certains bénéfices. L'expression était synonyme de supériorité territoriale[5]. Mais elle ne désignait que ce qu'on a appelé la basse justice, comprenant la police et le droit civil, les questions de propriété, d'usage, de redevances, d'impôts, de dettes ; dans beaucoup de localités, elle s'étendait aussi aux vols, aux coups et aux blessures, *Dieb und Frevel*. La haute justice n'appartenait qu'au roi ou au fonctionnaire auquel il la déléguait.

Cependant il ne faut pas, en trouvant que quelqu'un avait *Twing und Bann* dans un village, se hâter d'en conclure qu'il

1. ... *Sit Twing und Bann von nüt anders dar rueret danne von Eigenschaft*. Pfeiffer, p. 166.

2. ...*ut nullus judex publicus in villis vel res* (sic) *ipsius monasterii sui nec ad causas audiendas, nec freda exigenda, nec mansiones aut paratas faciendas, nec fidejussores tollendum nec homines ipsius monasterii de quibuslibet causis distringendum, nec ulla redibutione requirendum, ibidem ingredare non debeat*. Privilège de Charlemagne pour l'abbé de Murbach, 772. *Als. dipl.*, t. I, p. 45. La formule d'immunité est à peu près la même pour Marmoutiers, Ebersmünster, Münster, Hohenbourg, etc.

3. *Als. dipl.*, t. I, p. 67.

4. *O. cit.*, t. II, p. 162. — Grandidier, *Œuvres inédites*, t. IV, p. 554

5. *Herlicheit* (*Herrschaft*) ...*dazu gehört Twing und Bann, Wald und Weide, Zins, Zehende*, etc. Schwarzach. *Weisth.*, t. I, p. 423.

en était le seigneur véritable; la formule a quelquefois une signification plus restreinte. Tel personnage ou tel établissement religieux est dit avoir *Twing und Bann* dans une localité sans en être le seigneur; ce n'est alors que l'usage du sol, avec le droit de faire arrêter ceux qui contrevenaient aux coutumes ou qui commettaient des délits; l'exercice même de la juridiction appartenait à celui qui était le *Bannherr*[1]. L'abbesse d'Erstein avait dans ce village *Bann und Gezwing*, bien qu'il fût une *villa* royale[2]. Il arrivait aussi qu'un seigneur abandonnât à un autre la propriété d'un bien dépendant d'un village, en se réservant néanmoins le droit de juridiction. C'est ainsi qu'en 1234 l'évêque Berthold donna au couvent de Haute-Seille une *curia* à Altorf avec l'usage des pâturages et de la forêt; en même temps il lui transmit le pouvoir d'instituer un *bangard* et d'exiger des colons des corvées; il ne garda pour lui-même que la *jurisdictio dicta Twanc*, la juridiction seigneuriale[3]. Ailleurs, comme on le verra plus bas, il se trouvait à côté du seigneur territorial un seigneur colonger avec des droits spéciaux. C'étaient là des situations peu nettes; il y en avait d'autres plus compliquées encore. Plusieurs de nos villages étaient habités par des sujets de seigneurs différents et soumis par conséquent à des juridictions différentes; chaque seigneur n'exerce son autorité que sur les siens, c'est à lui qu'ils doivent les impôts, les corvées, le gîte, c'est lui qui les fait juger dans sa cour judiciaire par ses officiers. Ces juridictions partagées sont un des faits les plus singuliers de cette

1. Le prévôt de Lièvre avait *Twing und Bann* à Saint-Hippolyte, l'abbé de Lucelle, à Lutterbach, sans qu'ils eussent été seigneurs territoriaux de ces villages.

2. *Weisth.*, t. V, p. 454. — *Als. ill.*, t. II, 164.

3. Dans l'original de cette charte, conservé aux archives de la Basse-Alsace, et dans le texte qui est publié dans les œuvres inédites de Grandidier, t. III, p. 331, on lit: *Tuvanc.* Dans l'inventaire sommaire des archives du Bas-Rhin, t. III, p. 5, on a imprimé par erreur *Tuvane. Tuvanc* est pour *Twanc*; c'est la seule fois que cette forme se rencontre en Alsace pour *Twinc* ou *Twing*; elle était employée dans d'autres parties de l'Allemagne. V. Benecke, t. III, p. 164. Le scribe, qui a écrit la charte, a dû être un étranger, peu familiarisé avec les mots et les noms alsaciens; c'est ainsi qu'au lieu de Girbaden il met *Guirebalde*, au lieu de Dagewan, *Daguewanh*; l'éditeur de Grandidier a corrompu ce dernier mot encore davantage, il en fait *Daguowantz*.

histoire. Dans une petite localité, qui ne comptait peut-être qu'une cinquantaine de pères de famille, les uns relevaient de tel maître, les autres de tel autre ! Les raisons de cet état de choses, qui devait être fécond en conflits de toute sorte, n'ont pas été partout les mêmes. Tantôt, quand un seigneur venait à mourir, son domaine, y compris le droit de juridiction, était partagé entre ses enfants. Tantôt l'empereur n'abandonnait à une église ou ne donnait en fief à un noble, que la moitié, le tiers, le quart, le cinquième d'un village et de son *bannus*. Ou bien encore un père en détachait une portion pour former la dot de sa fille, ou on en vendait ou en engageait une partie pour se procurer les moyens de payer des dettes. Herlisheim, dans la Haute-Alsace, était un domaine des comtes d'Eguisheim, qui en firent un partage entre eux ; vers 1092, le comte Albert céda à l'abbaye de Marbach la moitié du *bannus* qui avait appartenu à sa cousine Richarde, épouse de Gérard de Vaudémont[1]. A Eguisheim même un quart du ban dépendait de l'abbaye d'Ebersmünster, laquelle avait en outre le quart de celui de Valff et la moitié de ceux de Hüttenheim, de Limersheim, de Müttersholz. Sundhausen était partagé entre les abbayes d'Erstein et de Hohenbourg. D'après un rotule écrit en 1383 et rappelant les traditions de Kembs, ce village avait été au XIe siècle la propriété de trois frères; l'un des trois étant mort, son tiers était revenu aux deux survivants, dont chacun avait eu ainsi la moitié du domaine; l'un avait fait don de sa part au chapitre de la cathédrale de Bâle, l'autre de la sienne au couvent de Saint-Alban dans la même ville ; depuis lors Kembs était resté partagé entre ces deux seigneurs[2]. A Rumersheim (Haute-Alsace) les Habsbourg ont eu la moitié de *Twing und Bann*, à Hirsingen ils n'en ont eu que le cinquième. En 1314 quatre nobles tenaient en fief des Ribeaupierre le village de Heitern et en étaient les *Bannherren*. Vers

1. Grandidier, *Hist. d'Als.*, t. II, p. CLVIII. Dans *l'Als. ill.*, t. II, p. 474, Richarde est appelée Hadwidis ; elle était fille de Gérard d'Eguisheim, oncle d'Albert.

2. Burckhardt, p. 141.

1336 l'évêque de Strasbourg concéda à Ebelin Beger le tiers d'un village dans le Val de Villé[1]. Ces exemples pourront suffire.

Tantôt les sujets des différentes juridictions demeuraient dans le village, les uns mêlés aux autres; tantôt c'était un chemin ou une rivière qui formait la limite des bans. Dans une ancienne charte pour Ebersmünster on indique entre autres comme délimitation d'un *bannus* une ligne partant du *mons Peleus* (Bâlon) et passant par le milieu des villages de Rödersheim et d'Alschwiller[2]. A Gildwiller la juridiction de l'abbesse de Massevaux était bornée à un district entre le Sulzbach et un étang dit Egelsee; à Eschau, celle de l'abbesse du couvent ne s'étendait que depuis le pont sur l'Ill jusqu'à la forêt; à Ebersheim, celle de l'abbé d'Ebersmünster ne comprenait qu'un espace entre l'Ill et un de ses bras[3].

§ 2. — La banlieue.

Dans tous les documents dont nous avons extrait la substance du paragraphe qui précède, ban n'a jamais d'autre sens que celui de juridiction. Le district, dans lequel un propriétaire exerçait ses droits, paraît dans quelques-unes de nos chartes du VIII[e] siècle sous le nom de *mitium;* il est parlé de gens vivant *super terris vel mitio* des religieux de Murbach[4]. Le professeur Zöpfl dérive ce terme du vieux allemand *mitan, messen,* mesurer; *mitium* serait ainsi une propriété délimitée, entourée d'une clôture, après qu'on en a mesuré la contenance[5]. Le mot, d'ailleurs, ne se conserva point.

1. *Als. dipl.*, t. I, p. 67. — *Weisth*, t. I, p. 677. — Hanauer, *Constitution*, p. 291. — Pfeiffer, p. 5, 25. — *Als. dipl.*, t. II, p. 108. — Grandidier, *Œuvres inédites*, t. IV, p. 557. — Etc., etc.

2. *Als. dipl.*, t. I, p. 66. Alschwiller, village détruit.

3. *Weisth.*, t. IV, p. 55; t. I, p. 667. — Arch. de la Basse-Alsace.

4. 760, 775, 777. *Als. dipl.*, t. I, p. 35, 44, 48.

5. Zöpfl, p. 32. D'après ce savant le mot *mitium* se retrouve dans la locution populaire, usitée encore en Allemagne, *ich sitze auf meinem Mist*, je suis sur mon bien.



On a vu qu'à la même époque l'ensemble d'une *villa* et des terrains qui en dépendaient était désigné par *Mark ;* cette dénomination est encore employée parfois au XI[e] et au XII[e] siècle : *in Volkoldesheim marcha* 1089, *in Witteneshelm marcha* 1094, *in Willegolteheim marcha* 1101, *in Northeim marcha* 1128, *in Eckeboldesheim marcha* 1163, etc. Comme la juridiction du seigneur s'étendait sur tout ce qui était compris dans la marche, le mot était pris alors dans le sens de district judiciaire ou seigneurial. Mais plus tard il n'est plus, dans quelques localités, que synonyme de confins de la banlieue : *Osthusmark,* à Bolsenheim, Erstein, Matzenheim, *Santmark,* à Matzenheim. C'est *bannus* qui prit la place de *Mark* pour indiquer le district, la *banlieue,* où le seigneur avait *Twing und Bann,* où il exerçait son droit d'ordonner, de défendre et de juger. Dans cette acception nous avons trouvé *bannus* en Alsace pour la première fois en 1031, *in banno Muteresholz,* puis, vers 1127, *in banno Berse, ut verbo utar rustico*[1]. On voit par ce passage qu'avant d'entrer dans le langage officiel, le mot ban avait été employé par le peuple ; les limites jusqu'où pouvait atteindre la justice du seigneur avaient paru aux paysans plus importantes qu'une simple délimitation territoriale ; c'est pourquoi ils avaient substitué *Bann* à *Mark.* Depuis lors on ne connaît bientôt plus que *Bann : in duobus bannis Utenheim et Hantschuhesheim* 1147, *in banno villæ Ingmaresheim* 1225, *in villa et banno Dunninheim* 1236, etc.

Quand un même seigneur avait la juridiction sur plusieurs villages, son district judiciaire formait ce qu'on appelait un *Gericht*[2].

La banlieue, comme l'ancien *mitium* et la *Mark,* était entourée d'une haie, *Hag,* masculin, ou *Hage, Hege,* féminin. Dans presque toutes les descriptions de biens que nous avons vues, il est fait mention de ces haies banales ; on en voit représen-

1. Würdtwein, *Nova subsidia,* t. VI, p. 193. — Grandidier, *Hist. d'Als.,* t. II, p. CCLXVIII.

2. Grendelbruch, Storbach. *Weisth.,* t. V, p. 416, 413.

tées sur des gravures sur bois de la fin du xve et du commencement du xvie siècle. Là où elles étaient coupées par un chemin, on établissait des barrières, *Fallbaum, Fallthor, Grendel, Serre,* destinées à empêcher le bétail de passer d'une banlieue dans une autre ; c'étaient des portes en bois ou de simples perches posées sur des supports, que chacun pouvait ouvrir ou soulever, et qui ensuite retombaient d'elles-mêmes, telles qu'on en fait encore à l'entrée des pâturages de la Suisse.

Les limites mêmes de la banlieue, *Bannscheide,* étaient marquées :

1° Par des pierres, *Markstein,* reconnaissables de loin par leur couleur ou leurs dimensions[1] ;

2° Par des arbres, le plus souvent des saules, des peupliers, des noyers, des aulnes, isolés ou formant soit des groupes, *Kopelbäume,* soit des lignes, *Zilbäume ;* il était défendu de les couper, et quand il en périssait un, on le remplaçait par un autre de la même espèce[2] ;

3° Des troncs ou souches, *Stöcke,* restes d'une ancienne forêt défrichée ;

4° Des poteaux, *Pfähle ;*

5° Des fossés, *Graben* ou *Graft ;*

6° Des buttes artificielles ;

7° Des croix ou des images de saints, *Bildstock.*

En cas de contestation sur l'emplacement ou la direction de la haie banale, c'étaient ces marques qui faisaient foi.

Dans plusieurs villages situés sur les bords du Rhin, la banlieue s'étendait jusque dans le fleuve, aussi loin qu'un cavalier armé pouvait descendre dans l'eau et atteindre avec sa lance[3].

1. *Der hohe — grosse — breite — rothe Markstein.*

2. Je n'ai pas trouvé en Alsace le mot *Lochbaum,* par lequel, selon Grimm, *Rechtsalterthümer,* p. 544, on désignait ces arbres.

3. *...so tieff in den Rin als einer mit einem Stechross und einem Ritspiess in den Rin geriten und gereichen mag.* Kembs. Burckhardt, p. 113.

§ 3. — Le village et le château.

Le village formait le centre de la banlieue, et le château, *Burg,* le centre du village ; çà et là toutefois la *Burg* se trouvait en dehors. Servant d'habitation au seigneur, elle était destinée surtout à la défense de ses propriétés et de ses hommes. Beaucoup de ces maisons, souvent assez modestes, mais protégées par des fossés et des tours, nous sont connues par l'histoire; la plupart ont disparu sans laisser de traces. Et lors même que ni dans les chroniques ni dans les chartes on ne parle de châteaux, les désignations de *Burgweg, Burgstrasse, Burggasse,* si fréquentes dans les descriptions de biens ruraux, nous autorisent à admettre qu'il y a eu des *Burgen* auxquelles ont conduit ces chemins[1]. Nous avons rencontré ceux-ci dans plus de cent banlieues de la Basse-Alsace; dans la Haute-Alsace, M. Stoffel en cite également un certain nombre. Dans quelques localités un petit ouvrage avancé, *Bürgelin,* complétait la défense du château et du village[2]. Au milieu des champs ou sur des éminences on élevait en outre des tours de garde, *Wehr, Warte,* pour signaler l'approche de troupes ennemies.

Les villages eux-mêmes ont eu quelquefois des enceintes fortifiées. Blotzheim venait d'être muni de nouveaux *propugnacula,* quand, en 1268, il fut dévasté par l'évêque de Bâle[3]. A Niedernai, on voit encore une tour, à Bernhardswiller des parties de l'enceinte avec trois portes. Là où rien ne s'est conservé, l'existence d'anciens murs est révélée par les noms des champs ; plus d'une fois ceux-ci sont dits situés près des portes des villages ; tels de ces derniers ont eu une porte orientale et une occidentale, tels autres une porte supérieure et une inférieure[4].

1. Comp. Mone, *Zeitschrift*, t. VIII, p. 390.

2. *Ein castelle oder ein Bürgelin,* Kœnigshofen, éd. Hegel, t. I, 318.

3. Trouillat, t. II, p. 186.

4. *Osterthor,* Brumat, XIVe siècle, Dangolsheim, 1327, Duntzenheim, XIIIe siècle, Dürningen, 1373. — *Westerthor,* Brumat, 486, Duntzenheim, XIIIe siècle, Mittelhausen,

Ailleurs c'était l'église qui était mise en état de défense [1], ou bien l'on avait fortifié le cimetière par des murs crénelés, garnis de meurtrières. Une quinzaine de ces cimetières subsistent, soit en entier, soit en partie, tels qu'on les avait établis au moyen âge [2]. Chaque village enfin était entouré d'un fossé, *Dorfgraben*, en arrière duquel courait une haie, *Etter*, qu'il faut distinguer de la haie banale, et qui comme elle avait des barrières. L'*Etter* était le dernier enclos du village, il enfermait les vergers, les jardins potagers et les habitations des paysans, composées d'une maison basse et couverte de chaume, d'une grange et généralement aussi d'une étable ou d'une écurie.

CHAPITRE III

LES PAYSANS ET LEURS CHARGES

---

§ 1. — L'ensemble des habitants du village.

Les habitants d'un village, *villani*, *Dorflüte*, *Geburen*, les pauvres gens, *arme Lüte*, comme ils sont appelés çà et là dès le XIV[e] siècle [3], étaient désignés dans leur ensemble par le nom de *Geburschaft*, *Bauerschaft* [4], terme pour lequel la langue

1343. — *Das nidere Thor*, Breuschwickersheim, 1290, Hindisheim, 1322, Geispolsheim, 1506, Mittelhausen, 1343.— *Das obere Thor*, Altorf, 1411, Dürningen, 1435, Krautergersheim, XIV[e] siècle, Mommenheim, 1351, Ober-Schäffolsheim, 1334. — *Das Kuwethor*, porte des vaches, Mutzig, 1330.

1. En 1262, dans la guerre avec l'évêque Walther de Geroldseck, les Strasbourgeois détruisirent la tour de l'église de Mundolsheim, *quæ erat valde fortis, lapidea et alta*. *Notæ historicæ argent.*, chez Böhmer, *Fontes rerum germ.*, Stuttg. 1853, t. III, p. 128.

2. Straub, *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 2[e] série, t. I, p. 76.

3. 1370, à Souffelnheim. Batt. *Das Eigenthum zu Hagenau*, Colmar, 1876, t. I, p. 101. V. aussi les rotules de Sierentz, de Preuschdorf et du Hattgau. Le mot *arm mann* pour paysan devient surtout commun à partir de la fin du XV[e] siècle, chez les écrivains qui tendent à l'amélioration du sort des populations rurales.

4. 1372, à Eschau. Dans la Haute-Alsace, *die Gebursami*, Kembs, Rixheim.



française ne paraît pas avoir d'équivalent. Les mots de *communitas, universitas, Gemeine,* qu'on rencontre d'assez bonne heure[1], n'ont pas eu dans l'origine le sens de commune, tel qu'il est entendu plus tard ; ils ne signifiaient d'abord que la totalité des habitants. Pendant plusieurs siècles les villages n'ont été, en effet, que des agglomérations de paysans demeurant au même endroit et ne formant un tout que par l'unité du nom que portait la localité[2]. La *Geburschaft* comprenait indistinctement, quels que fussent les seigneurs dont ils dépendaient, aussi bien les hommes libres ayant quelques biens personnels, que les hommes propres d'un noble ou d'une église[3] et les colons héréditaires d'une colonge, les *Huber*. Ceux qui n'étaient ni hommes propres ni colons étaient dits *Bannlüte,* gens vivant dans la banlieue et obligés de se conformer à ses coutumes[4]. Les colons héréditaires, qui cultivaient de grands biens et qui jouissaient de certains droits particuliers, étaient ce que nous appellerions les notables des villages, *prudentes viri, biderbe, erbere Lüte;* ils participaient d'ordinaire à l'exercice de la justice ou à la répartition des impôts; c'est parmi eux qu'on choisissait de préférence les échevins et les fonctionnaires; c'est eux aussi qu'on chargeait parfois de déclarer les droits, non seulement du propriétaire de leur bien, mais ceux du seigneur et des paysans[5].

Comme, lors même qu'ils étaient sujets de seigneurs différents, tous les habitants étaient unis par quelques intérêts communs, comme ils avaient l'usage du même *Almend,* comme ils se réunissaient pour fixer ensemble les bans des récoltes ou pour déterminer la quantité de bois à prendre par chacun dans

1. *Communitates* de Steinbourg et d'Ernolsheim, 1126. Grandidier, *Hist. d'Als.*, t. II, p. CCLXIV, etc.

2. Raspieler, *Mémoire pour Strasbourg contre Barr*, etc., 1826, p. 78.

3. On pouvait être fermier, *Lehnmann,* sans être homme propre : *die Lüte die des Gotzhus von S. Blesien eigen sint oder von im belehent sint. Weisth.*, t. I, p. 322.

4. Les *Huber* sont distingués des *Banlüte* et des *Gotzhuslüte,* à Bösenbiesen, à Fessenheim, à Kintzheim, à Grussenheim. *Villani et hubarii,* Ober-Sultzbach, 1383.

5. Burckhardt, p. 67, 77, etc. Comp. aussi *Weisth.*, t. I, p. 319.

la forêt communale, comme ils allaient tous à la même église et étaient enterrés au même cimetière, comme en outre ils avaient à concourir indistinctement à l'entretien des haies, des barrières, des chemins, à se prêter assistance en cas d'incendie et à prendre les armes quand on sonnait le tocsin à l'approche de l'ennemi, il arriva que les liens se resserrèrent de plus en plus et que les villages finirent par devenir réellement des communes, avec une administration et une police locales, avec des revenus, avec la faculté de choisir quelques officiers et de faire des actes civils et judiciaires. C'est alors aussi que les paysans se donnèrent le titre de bourgeois, *Bürger*. Rien ne nous éclaire sur l'époque où s'est opérée cette transformation ; nous n'avons aucune charte, par laquelle on aurait accordé à un village, non pas des franchises communales, mais une simple existence communale ; les règlements coutumiers, les seuls documents villageois que nous possédions et qui, d'ailleurs, ne peuvent en aucune manière être assimilés à des statuts municipaux, ne contiennent pas le moindre indice sur l'origine du nouvel ordre de choses. Celui-ci a dû se développer peu à peu, dans tel endroit plus tôt, dans tel autre plus tard, peut-être sous l'influence de l'exemple des villes, selon des circonstances que nous ne connaissons plus. On ne peut que citer quelques faits, dont les plus anciens que nous ayons trouvés remontent au XIII[e] siècle ; comme ils supposent l'organisation communale établie, il est à présumer qu'elle existait au moins depuis quelque temps. En 1251, les frères chargés des soins de l'hôpital de Strasbourg réclamèrent pour leurs biens situés dans la banlieue de Berstett l'exemption des taxes ; la *communitas villæ* la refusa d'abord et n'y consentit que contre le paiement d'une somme de vingt livres[1]. L'année suivante l'*universitas villanorum* de Griesheim près Dingsheim accorda au même hôpital la même exemption gratuitement[2] ;

1. L'accord est fait en présence de nombreux témoins et d'Eberhard d'Ettendorf, avoué du village. *Strassb. Urkundenbuch*, p. 257.

2. Le fait fut attesté et publié par le Magistrat de Strasbourg. Le seigneur du village n'est pas nommé dans l'acte. *O. C.*, p. 280.

il s'agissait d'une institution charitable, qui était encore peu riche et qui ne subsistait généralement que d'aumônes. En 1280, la *Gemeine* de Gresswiller loue un communal à la maison de Saint-Jean de Dorlisheim[1]; trois ans plus tard la *communitas sive universitas villæ Brunner* a un litige avec les Johannites de Schlestadt, et les deux parties choisissent des arbitres[2]; en 1370, Oberhofen emprunte au chevalier Kuntz de Lampertheim une somme de cent livres, pour être employée à l'utilité commune du village; en 1445, la commune de Lüttenheim, convoquée au son de la cloche, décide, pour couvrir une dette, d'emprunter de Martin Winter de Lupfenstein, bailli du Kochersberg, trente livres pour lesquelles elle donne en gage un terrain communal[3]. D'autres fois les actes ne sont passés qu'avec l'autorisation du seigneur, mais toujours au nom du village et par ses représentants. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1397, Bischofsheim se fait prêter, pour subvenir à des « besoins urgents », 20 livres par Jean Richter, ci-devant Schultheiss de Soultz-les-Bains[4]; qu'en 1413, la *villa* de Bergbietenheim emprunte du chapitre de Saint-Thomas 200 livres pour élever un nouveau mur d'enceinte afin de faire du village un *oppidum*; qu'en 1481, les *villæ* de Reitwiller et de Gimbrett empruntent 200 florins du même chapitre[5]. A Bischofsheim le consentement était donné par l'évêque de Strasbourg, à Bergbietenheim, par trois frères de Hohenstein, qui tenaient le village en fief de l'évêché, à Reitwiller, par le comte Henri de Deux-Ponts. Ces emprunts, et bien d'autres semblables, étaient faits dans l'intérêt des villages; les agents communaux surveillaient l'emploi des fonds avancés; les seigneurs, auxquels l'amélioration de leurs domaines ne pouvait que profiter, assignaient, comme gages du remboursement, les

1. Arch. de la Basse-Alsace.
2. Arch. de la Basse-Alsace.
3. *Ibid.*
4. Collection particulière.
5. Arch. de la Basse-Alsace et de Saint-Thomas.

revenus et les impôts que leur devaient les paysans ; c'était là le sens et le but de leur intervention ; au fond c'étaient eux qui empruntaient, en donnant hypothèque sur leurs revenus[1].

§ 2. — Obligations des paysans, restrictives de leur liberté personnelle.

On voit, par ce qui précède, que, tout en devenant des communes, s'administrant dans une certaine mesure elles-mêmes, les villages n'en étaient pas moins restés soumis à leurs seigneurs territoriaux ; rien n'était changé à la condition personnelle des habitants. Comme membres de la commune, les hommes propres eux-mêmes pouvaient se qualifier de bourgeois, sans que par là ils fussent relevés de leur position inférieure.

Il résultait du droit de juridiction du seigneur sur ceux qui demeuraient sur sa terre, que pour tout ce qui concernait leurs relations avec lui-même, ils n'étaient justiciables que de lui, qu'ils ne pouvaient recourir à aucun autre tribunal ; il leur devait la justice, mais ils n'avaient à la demander qu'à lui ; ils étaient attachés à lui par les liens d'une sujétion absolue. Dès qu'ils devenaient majeurs, çà et là dès l'âge de seize ou même de quatorze ans, ils étaient tenus, lors des plaids annuels, de lui rendre hommage, *hulden*, en jurant de lui rester fidèles, de le préserver de tout dommage et d'observer les coutumes.

Une des conséquences les plus graves de cette condition territoriale des paysans se rapportait au mariage. Dans les premiers temps du régime germanique, l'usage paraît avoir existé d'obliger les paysans à prendre femme ; il n'est mentionné dans aucun de nos rotules alsaciens[2]. En revanche il était défendu

1. Dans l'acte concernant Bischofsheim, on engage *bannum, silvas, aquas, pascuas, almendas, agros, prata, utilitates, obventiones, bona et jura*. Dans celui d'Oberhofen, fait *in des Dorfes gemeinen Nutz*, on engage la moitié du village, *mit Twinge und Banne, Walden, Wassern, Weiden, Gerihte, Vellen, Nützen, Zinse, Gülten, Gelte und allen Rehten*.

2. A Witnau, dans l'Oberland badois, chaque *Gotshusman* de l'abbaye de Saint-

d'épouser des femmes qui n'étaient pas sujettes du même seigneur, des *Ungenossinnen*. A Neuwiller celui qui en prenait une était condamné à une amende de 5 schillings. Si à Sierenz un des gens de l'évêque de Bâle se mariait en dehors de la seigneurie, on lui commandait dans trois sessions successives de réparer sa faute, sinon le *Vogt* le punissait en son corps et en son bien. Les dispositions les plus dures étaient celles qu'avait prises l'abbesse d'Erstein à l'égard de ses hommes propres de Grussenheim ; celui qui contractait un formariage payait chaque année, sa vie durant, 30 schillings, à sa mort l'abbesse s'emparait de ses biens meubles, ses enfants ne pouvaient hériter d'aucune terre dépendant du monastère, celle qu'il avait cultivée lui-même revenait à ceux de ses parents les plus proches qui étaient *Gotshuslüte*. La cause de cette interdiction, qui nous paraît tyrannique, était que l'homme, qui épousait une femme étrangère et qui l'emmenait avec lui, faisait perdre au seigneur de cette dernière le travail qu'elle lui aurait dû, si elle n'avait pas quitté son domaine. Le formariage étant défendu aux femmes, on faisait acte de réciprocité en punissant les hommes qui, tout en restant sur les terres de leur maître, prenaient pour épouses des personnes dépendant d'un autre.

La coutume était fondée sur la règle, que le sujet ne devait pas quitter le sol de sa seigneurie. Jadis cette règle ne s'était appliquée qu'aux serfs et aux colons attachés à la glèbe[1] ; plus tard on l'avait étendue à tous les sujets : *naturales proprium dominum ubique sequuntur*, est-il dit dans une charte de 1105 relative à Schlestadt[2]. Si quelqu'un émigrait d'un domaine, le seigneur pouvait le réclamer, en se faisant accompagner de témoins et en jurant que l'homme qu'il recherchait était bien

Blaise était tenu de se marier à l'âge de 18 à 20 ans, sous peine d'une livre d'amende ; les femmes de même, 1344. Burckhardt, p. 236. C'est un des rares exemples de la persistance de la coutume.

1. *Lex alem.*, tit. LXXXV. *Capitul.*, t. I, p. 81.

2. Grandidier, *Hist. d'Als.*, t. II, p. cc.

à lui [1]. Dès le XII[e] siècle, on voit des paysans tenter de se soustraire aux charges féodales, en se transportant dans des villes; en 1190, Henri VI, lors d'un litige à ce sujet entre les cités d'Alsace et les nobles de la province, fixa le mode à suivre pour ces derniers quand ils voulaient s'emparer d'un de leurs sujets qui les avait quittés : ils se présenteront devant un magistrat, accompagnés de sept parents du côté maternel, ou, à défaut de ceux-ci, de deux témoins, anciens voisins du fugitif; tous jureront que le réclamant est dans son droit [2].

Quand un émigrant venait dans un village, on ne devait le recevoir que s'il était libre de toute attache seigneuriale, si, comme on disait, il n'avait pas de *dominus sequens, nachfolgender Herr*. La loi salique fixait à douze mois le délai pendant lequel un maître pouvait exercer son droit de réclamation [3]. Cette disposition resta en vigueur dans la plupart des communes de l'Alsace; un séjour d'un an et un jour dégageait l'émigrant de ses obligations envers son seigneur; durant ce temps il pouvait user du bois communal, ne payait pas d'impôts et ne faisait pas de corvées; on le considérait comme un étranger, auquel il fallait laisser le loisir de se décider; le délai passé, si personne ne l'avait poursuivi, il devenait de fait le sujet du seigneur sur le domaine duquel il s'était établi, il lui jurait fidélité et se soumettait à toutes les charges [4]. Si parfois un seigneur permettait à un de ses hommes de s'éloigner, c'était à la condition de rester sous sa dépendance; l'émigrant avait alors des obligations doubles, les unes envers le maître qu'il quittait et auquel il demeurait redevable de certains impôts, les autres envers son maître nouveau; à Heitern, par exemple, il payait au *Bannherr* les taxes locales [5]; à Kembs, il fournissait à l'évêque de Bâle et au prévôt de Saint-Alban,

1. *Lex salica*, tit. XLVII, cap. 4; *Capitul.*, t. I, p. 313.
2. Grandidier, *Œuvres inédites*, t. III, p. 219.
3. *Lex salica*, l. c., note 4.
4. Saint-Pierre, Andolsheim, Pfaffans, Kembs.
5. *Als. dipl.*, t. II, p. 109.

entre lesquels se partageait la commune, deux hommes de corvée par an et concourait, en temps de troubles, à la défense du village; dans l'Ufriet, les étrangers étaient soumis à un droit de manance de deux schillings par an. On comprenait ces hommes sous les noms d'*advenæ, darkomen Lüte, Ungeburen, Hintersassen.*

Ce n'est que dans un petit nombre de villages que les habitants ont joui du droit de se transporter librement dans un autre lieu, *freier Zug;* tantôt, il est vrai, ils ne pouvaient se fixer que dans des localités soumises à la même juridiction [1], mais tantôt aussi leur liberté était sans restriction. Seulement on ne pouvait émigrer que si on ne laissait pas de dettes et qu'on avait acquitté tous les impôts; à Sulzbach (Soppe) il fallait même payer un impôt supplémentaire. On dénonçait d'abord au seigneur, puis on prévenait le *Vogt,* et celui-ci était tenu de fournir une escorte [2]. A Sierenz, le *Vogt* accompagnait le partant jusqu'à un mille de distance du village; à Huningue, jusqu'aux confins de la plus prochaine seigneurie, et cela par n'importe quel temps; jadis à Honau, jusqu'au milieu du Rhin, contre une rétribution de 6 deniers. Si une roue de la voiture du paysan se cassait, ou si celle-ci était si lourdement chargée qu'elle restait sur place, le *Vogt* devait descendre de cheval et venir en aide [3]. A Kembs on pouvait partir avec une voiture attelée de six chevaux; le maire la suivait jusqu'en dehors du village; pouvait-il l'arrêter avec son petit doigt, le paysan était obligé de rebrousser chemin : manière de parler

1. Il se présentait des cas assez compliqués. En 1284, les nobles de Landsberg, *Bannherren*, seigneurs justiciers, de Flexberg, firent avec les nobles de Hohenstein, *Bannherren* de Bergbietenheim, la convention suivante : si un homme ou une veuve de Flexberg s'établissent à Bergbietenheim, ils serviront les Landsberg *von dem Libe* et les Hohenstein *von dem Bann;* l'inverse aura lieu si un homme ou une veuve de Bergbietenheim vont demeurer à Flexberg. Si une femme de l'un des deux endroits épouse un homme de l'autre, elle et ses enfants deviendront hommes propres du seigneur duquel dépend le mari. *Dienen von dem Libe,* c'est rendre les services incombant à l'homme propre; *dienen von dem Bann,* c'est se soumettre à la juridiction. *Als. dipl.,* t. II, p. 28.

2. Villages du Hattgau, Odern, Sulzbach (Soppe).

3. Marlenheim, Wasselonne, Neuwiller, Hattgau.

symbolique pour dire que, si la voiture portait si peu de chose qu'elle se laissait arrêter sans peine, on passait pour vouloir échapper à la hâte à ses créanciers. D'autres règlements spécifiaient un minimum d'ustensiles qu'il fallait emporter[1]; comme ils ajoutaient que le reste du mobilier pouvait suivre, ils ne mentionnaient sans doute quelques objets que pour signifier la défense de partir les mains vides. Le maire ou le *Vogt*, s'ils rencontraient l'émigrant dans la banlieue sans les ustensiles indiqués, l'empêchaient de passer outre; mais avait-il dépassé la limite du ban, il était libre. Quand cette limite était un ruisseau, comme la Larg à Baltschwiller, il suffisait qu'un des chevaux de la voiture eût posé les pieds de devant sur le bord opposé, pour qu'on ne fût plus inquiété; le *Vogt* aidait même au conducteur à faire monter le chariot sur le rivage et lui donnait 4 deniers de sa bourse. Arrivé à l'endroit où il se proposait de résider, l'émigrant recevait l'assistance des indigènes pour faire avancer son équipage[2]. A Odern, le maire, eût-il déjà un pied au lit, devait accueillir instantanément celui qui demandait le droit de bourgeoisie.

Il est probable que ces coutumes, comme d'autres dont nous aurons à parler encore, n'étaient plus, à l'époque où elles furent notées par écrit, que des formes tombées en désuétude; on les conservait comme des traditions, mais elles ne servaient plus qu'à exprimer d'une manière symbolique, saisissante pour l'imagination, les droits que l'on pouvait réclamer. Il faut ajouter que, d'après quelques rotules, l'émigré pouvait revenir à son lieu d'origine, quand il était libre de tout engagement envers le seigneur qu'il quittait et de toute affaire qui aurait pu entraîner celui-ci dans des embarras[3].

1. A Baltschwiller et dans quatre villages voisins, dépendant tous des archiducs d'Autriche, on devait emporter un pilon, un tamis, un robinet et un *Hehl* (ailleurs *Hahel*, crochet pour suspendre la marmite au-dessus de l'âtre); à Soppe, une houe, un van, un boisseau et un pilon. *Weisth.*, t. IV, p. 49, 72.

2. Preuschdorf. Lampertsloch.

3. Drusenheim. Val d'Orbey.

§ 3. — Charges des paysans.

1. *Impôts.*

En parlant de charges, nous n'avons pas encore en vue les redevances que le tenancier avait à fournir au propriétaire dont il cultivait la terre, nous ne songeons qu'aux impôts féodaux, aux prestations que le paysan devait à son seigneur territorial ; on verra que, dans leur ensemble, ces obligations ont constitué un fardeau assez lourd.

Parmi les taxes, il en est qui se sont perpétuées depuis le régime romain ; d'autres datent de l'époque où beaucoup de villageois s'étaient trouvés encore dans l'état de servitude. Pour les cultivateurs libres mais peu fortunés, pour les fermiers héréditaires, même pour les hommes propres, elles étaient censées représenter le prix d'une concession primitive, fondée sur le principe que tout le sol était la propriété directe du seigneur ; celui-ci, exerçant le *dominium terræ,* avait consenti à laisser l'usage de sa terre à ceux qui y demeuraient ou qu'il y avait appelés comme colons, à condition pour eux de reconnaître sa supériorité territoriale par des services et des contributions, et à condition pour lui d'être leur protecteur, leur patron équitable.

Les hommes propres sont ceux qui ont eu à supporter les charges les plus lourdes ; la part imposée aux cultivateurs libres et aux *Huber* n'est pas toujours facile à distinguer de celle des *hoirs ;* on peut dire toutefois qu'en général elle a été moins onéreuse.

Nous devons observer aussi que sur plusieurs points nous n'avons que des données fort incomplètes ; nous tâcherons de les grouper et de les expliquer, autant que cela nous sera possible, d'après les renseignements puisés dans nos documents :

1° *Census capitalis sive de capite,* dans l'origine un cens, généralement modique, imposé au serf pour sa tête ou sa per-

sonne[1]. Il continua d'être exigé encore des serfs affranchis, devenus hommes propres ; il était ce qu'en France on appelait la taille personnelle. Une charte de 837 nous apprend que les hommes appartenant à l'abbaye de Hohenbourg lui devaient *censum de corpore suo*[2]. Dans sa confirmation des privilèges de l'abbaye de Seltz, Conrad III déclare en 1139 que les habitants du lieu n'étaient soumis à aucun autre impôt que le cens capital[3]. A Marmoutiers, au contraire, ceux qui demeuraient dans la marche en étaient exempts ; il n'était exigé que des gens de la *familia* de l'abbé établis en dehors de la marche, l'homme payait quatre deniers, la femme deux[4]. Dans les possessions de l'abbaye de Wissembourg, l'homme n'était taxé qu'à deux deniers, la femme à un seul[5]. C'était donc une vraie capitation. Plus tard on lui donna le nom de *Lipbette*, *Leibbette*[6], ce qui équivaut au *census de corpore* dont il vient d'être parlé à propos de Hohenbourg. Dans le Hattgau, on le définit en 1490 : l'imposition en retour de laquelle le seigneur doit protéger ses sujets contre toute violence[7]. On voit ainsi comment un cens originairement servile avait fini par se transformer en une charge féodale ;

2° Une autre de ces charges était un tribut en grains, perçu sur les terres cultivées, *Bannkorn* quand c'était du froment, du seigle ou de l'orge, *Bannhaber* ou *Zinshaber* quand c'était de l'avoine[8]. Au XIII[e] siècle le chapitre de Saint-Thomas, par exemple, se faisait livrer par les jardiniers de Sainte-Aurélie à Strasbourg, ses hommes propres, le sixième de chaque boisseau de seigle et de chaque boisseau d'orge[9]. A Eckbolsheim

1. Ducange, t. II, p. 140.
2. *Als. dipl.*, t. I, p. 107.
3. *O. C.*, t. I, p. 220.
4. *O. C.*, t. I, p. 226.
5. *Tradit. Wizen.*, p. 308.
6. Scherz, *Glossarium*, col. 900.
7. *Leibbette, ...die Bette dardurch das Mensche beschirmet werden soll für Gewalt. Weisth.*, t. V, p. 502.
8. *Weisth.*, t. I, p. 734.
9. *Als. dipl.*, t. I, p. 424.

et à Wolfisheim, le même chapitre avait converti ce tribut en argent; chaque paysan, ayant une charrue, devait 30 deniers par an [1]. D'autres seigneurs prélevaient lors de la moisson des gerbes, champart, *Landgarbe;* les gens qui, dans le comté de Ferrette, cultivaient eux-mêmes leurs champs, fournissaient au comte deux gerbes de grains et deux bottes de paille; ceux qui faisaient cultiver ou qui associaient leurs attelages pour le labourage, n'étaient taxés qu'à une gerbe et une botte [2]. Le cens en avoine était plus usité que l'autre; il est mentionné presque partout; les seigneurs ne cultivaient guère cette céréale dans leur terre salique, et pourtant il leur en fallait beaucoup pour leurs chevaux. Les maisons religieuses abandonnaient d'ordinaire ce tribut à leurs avoués. Quand un seigneur donnait un village en fief à un autre, l'avoine banale était souvent un des revenus qu'il se réservait [3]. La quantité était en général assez considérable; les gens de Habsheim, par exemple, devaient aux Habsbourg dix résaux par an [4]; ceux de Vendenheim en devaient au landgrave d'Alsace 26 et quelques boisseaux; la veille de Noël un des officiers du village allait, avec un chariot à quatre chevaux, de maison en maison pour recueillir le tribut; quand quelqu'un s'y refusait, le landgrave pouvait faire saisir son bétail [5]. Dans un de nos documents il est dit que par cette avoine on payait la jouissance des pâturages, des eaux et des bois [6];

3° Une troisième contribution consistait en poules et parfois en œufs. A l'origine, elle ne figure que comme tribut des serfs [7],

1. Ces derniers étaient dits *Juchpfennige*, de *Juch, Joch, jugum*, joug ou paire de bœufs pour l'attelage de la charrue.

2. *Coutumes du val d'Orbey*, p. 12.

3. En 1458, le duc Sigismond donna quelques villages du Sundgau en fief à Jean de Münsterol, en se réservant la dîme, l'avoine et les poules. *Als. dipl.*, t. II, p. 392.

4. Pfeiffer, p. 9.

5. Sur la quantité d'avoine qu'il fallait, par exemple, à l'évêque de Strasbourg, voir la relation sur l'élection de Guillaume de Honstein, dans le *Code historique et diplomatique de Strasbourg*, t. II, p. 251.

6. Rotule de Hofen et Büren.

7. Tit. XXII. *Capitul.*, t. I, p. 63.

mais elle ne tarda pas à être imposée à tous les sujets, quelle que fût leur condition. Elle était due par quiconque avait un *ignis ardens*, un foyer, *Hertstette*, feu et fumée, *Für und Röch*; de là le nom de *Rauchhuhn*[1]; c'était l'impôt pour avoir le droit d'habiter une maison avec un jardin potager et d'entretenir un ménage; les valets et les servantes, qui demeuraient chez leur maître, en étaient exemptés[2]. A Wolfswiller, il suffisait que dans un jardin on plantât quatre choux pour qu'on dût un *Gartenhuhn*[3], synonyme de *Rauchhuhn*[4]. Généralement on ne livrait qu'une poule par an, à l'époque du carnaval, *pullus carnis privialis, Fastnachthuhn*; dans quelques localités on en devait une seconde, à la Saint-Martin ou à la Saint-Pierre, *Herbsthuhn*[5]; ailleurs même trois, dont deux pour le seigneur et une pour son avoué; ceux qui, à Nieder-Magstatt, en fournissaient trois, étaient dispensés des corvées. Comme les paysans paraissent avoir été enclins à garder ce qu'ils avaient de meilleur, on prenait des précautions pour s'assurer de la qualité de la volaille; on exigeait que la poule pût sauter d'un degré de l'échelle à l'autre ou voler à une certaine distance. Quand le collecteur en trouvait une trop maigre, il faisait fermer la porte de la cour; si la poule volait depuis le poulailler sur la porte, il était tenu de la prendre; il la refusait, si elle revenait en arrière[6]. Le paysan qui devait une poule entière était obligé de la donner en nature; pour une demie ou un quart, on s'acquittait moyennant deux deniers ou un denier. A Oltingen, celui qui cultivait dans son jardin du persil,

1. *Für und Rouch*, dans un grand nombre de rotules. *Ignis ardens*, Marmoutiers. *Hertstette*, Dannemarie, Heitern.

2. La contribution était appelée *Hünergelt*, *Als. dipl.*, t. I, p. 392, ou *Hertrecht*, droit de foyer, *ib.*, t. II, p. 24. Dans le canton de Zurich, elle était due par quiconque mangeait son propre pain, *wer sin eigen Brott isset*. *Weisth.*, t. I, 94.

3. De même à Thiengen, dans l'Oberland badois. Burckhardt, p. 124. Le mot *Koltorss*, employé dans ces rotules pour choux (proprement trognon de choux) est encore usité en Alsace sous la forme de *Krutdorsche*.

4. A Ober-Hergheim, chaque maison, à Dannemarie, chaque *Hertstette* devaient un *Garthun*.

5. Banzenheim, Wintzenheim. Pfeiffer, p. 6, 14, etc.

6. Wasselonne, Hofen et Büren, Mülbach, Nieder-Magstatt, Dannemarie.

des choux ou des bettes, présentait, à la Saint-Martin, une poule en état de voler par-dessus la haie; il la prenait dans une main, dans l'autre il tenait 4 deniers, c'était au seigneur à choisir. Cette prestation s'est maintenue pendant fort longtemps; pour les maisons religieuses elle constituait un revenu qu'elles ne dédaignaient pas. Ce n'est qu'à Marmoutiers que les *consocii* de la marche et même leurs serfs en étaient exemptés. A Thann, on en dispensait les maris dont les femmes étaient en couches, si l'enfant était né en mai ou en septembre[1];

4° La contribution dite *Wisung*. Ce terme paraît avoir été d'un usage si général, et chacun a si bien su ce qu'il voulait dire, qu'on a pu l'employer dans les rotules sans l'accompagner d'une explication. Cette absence d'éclaircissements en quelque sorte officiels donne lieu à une certaine obscurité, qui ne se dissipe un peu que par une comparaison attentive des différents passages[2]. *Wisunga*, de *wisen*, *weisen*, est un vieux mot dont on s'est servi déjà au IXe siècle pour traduire *visitatio* et *oblatio*[3]; il s'agit d'une offrande, avec laquelle on se présentait devant un seigneur pour lui rendre hommage. On connaît, d'autre part, la coutume très ancienne de ceux qui ont eu le domaine des terres, de tirer de leurs sujets et de leurs tenanciers tout ce dont ils avaient besoin pour mener une existence facile. Il est donc permis de voir dans la *Wisung* un tribut, que chaque année on apportait au seigneur quand on lui jurait fidélité, ou qu'il faisait recueillir dans les villages par ses collecteurs. Elle a consisté principalement en porcs. On se fait

1. *Coutumes du Val d'Orbey*, p. 82.

2. Schilter, chez Schertz, col. 2046, le traduit par *esca*, en comprenant mal un passage du rotule d'Ebersmünster, dont il sera parlé plus bas. Burckhardt, p. 22, pense que *Wisung* est tantôt le laudème, tantôt un dédommagement pour une nouvelle délimitation d'un bien, tantôt un impôt pour avoir le droit de jouir de *Wunne und Weide*.

3. Graff, t. I, col. 1068. La vraie explication est celle de Pfeiffer, p. 365 : *einem wisen, sich zu bestimmten Zeiten oder auch bei besondern Anlässen mit einem Geschenk bei einem sich emfinden, wohl ursprünglich ein Zeichen der Hörigkeit*. Comp. Schmeller, *Bayerisches Wörterbuch*, Stuttg. 1827, t. IV, p. 179, et Benecke, t. III, p. 763.

difficilement une idée de la consommation de porcs que faisaient dans ces siècles les hommes de toutes les classes de la société. Les grands troupeaux qu'entretenaient les riches ne leur suffisaient pas, il fallait encore que leurs paysans leur présentassent de ces bêtes. Les chanoines du grand-chapitre appartenaient à la plus haute noblesse du pays; eh bien, qu'on ouvre leur *liber coquinæ*, on sera frappé de l'énorme quantité de viande de porc, fraîche ou fumée, de lard, de saucisses, qu'on leur distribuait les jours où l'on ne faisait pas maigre; le mouton et le bœuf n'entraient que pour une part minime dans cette nourriture animale.

Il paraît, d'après quelques indices, que la *Wisung* n'était pas toujours un porc entier, mais que certains seigneurs se contentaient des jambons et du lard, et qu'ils ne prélevaient même ce tribut que sur les paysans plus aisés. Chaque colon de Soultzmatt devait un *Wisevarch*, porc servant de *Wisung;* sept témoins étaient chargés de l'examiner, pour constater que ce n'était pas une truie et qu'il n'était pas malade; on lui coupait des deux côtés le lard, gros de deux doigts, en y laissant la graisse et les jambons; ce qui manquait en fait de lard était compensé par la tête et le dos; le reste revenait au paysan [1]. Cela rappelle les *scapulæ suillæ* qu'avaient à fournir au xe siècle quelques tenanciers du grand-chapitre [2].

Chaque année, les maires de l'abbé d'Ebersmünster lui offraient chacun un porc; en même temps ils lui apportaient comme *Wisungen* les côtes et le lard qu'ils avaient recueillis pour lui; si l'abbé préférait de l'argent, on lui donnait 5 schillings [3].

1. *Weisth.*, t. IV, p. 136. Le texte a faussement *Wisefarth;* il faut lire *Wisevarch*, *Varck*, *Ferkel*, porc.

2. Ce même usage de fournir des *scapulæ* se retrouve dans l'Oberland badois au commencement du XIVe siècle : à Urberg, on donnait *ze Wisunge ein Schulter* (*scapula*), à Küchelbach et à Eschibach, deux, à Geis, quatre. Pfeiffer, p. 49, 50.

3. *Ein zitig Swin... und die Wisunge die dozu hörent. Weisth.*, t. I, p. 671. C'est dans ce passage que Schilter prend *Wisung* pour *esca*, la nourriture qu'il faut pour le porc offert à l'abbé. — A Issenheim, un des douze biens dits *Mentag* était tenu par le *Zehender* (chargé de recueillir la dîme), *der git die Wisunge und nit anders*, il ne devait rien d'autre. *Weisth.*, t. V, p. 127.

Le *census qui vocatur Wisunge*, dû au grand-chapitre par ses hommes de Lampertheim, fut converti, vers 1244, en une contribution en argent de 20 deniers[1].

Dans quelques rares localités, on donnait comme *Wisung* des moutons. Le couvent de Neuwiller possédait à Reitwiller un demi-manse, qui lui livrait 20 deniers et *wisungam dimidiam*, estimée à un bélier ou à un agneau; ces animaux valaient, paraît-il, la moitié d'un porc[2]. Cette *Wisung* de Reitwiller était plutôt une redevance qu'une charge féodale. Ce dernier caractère reparaît, au contraire, à Breitenbach, dont les habitants, sujets des Habsbourg, devaient à ceux-ci un total de six agneaux[3]. Il en était de même à Fegersheim; chaque paysan avait à fournir à l'abbesse d'Eschau, outre un cens en grains, 11 deniers pour un agneau et 8 pour quatre poulets[4]. Citons encore le chapitre de Saint-Thomas, qui percevait des jardiniers de Sainte-Aurélie, à titre de *wisunga dimidia*, la moitié de chaque quart de vin, plus six pains et trois chapons; c'était à peu près ce qu'on devait aussi au seigneur du village de Saint-Gilles[5];

5° *Bette, petitio, precaria*. Dans le vocabulaire de Twinger, on lisait : *Bette der Geburen, betta vel precaria*. Comme le mot l'indique, cette contribution a dû être dans l'origine un don volontaire, sollicité par le seigneur. Au XIe siècle et plus tard elle est désignée quelquefois par le terme de *collecta*[6], qui sem-

1. Grandidier, *Œuvres inédites*, t. III, p. 372.

2. *Weisth.*, t. V, p. 462.

3. Pfeiffer, p. 16. — Chaque manse du couvent de Neuwiller lui devait comme *Wisung* deux chapons et deux quarts de vin.

4. Arch. de la Basse-Alsace.

5. *Als. dipl.*, t. I, p. 424. — D'après un passage un peu obscur du rotule de Saint-Gilles, la *Wisung* consistait en deux quarts de vin et quatre pains blancs, qui étaient un bénéfice pour les colons. Le mot paraît avoir été détourné ici de son sens ordinaire, pour signifier sans doute ce qu'ailleurs on appelait *Hubrecht*, v. plus bas. — A Ober-Hagenthal, la *Wisung* des colons était pour le prévôt de Bâle, celle des *Schupposen* (v. plus bas), pour le maire. — Ajoutons encore qu'à Ulm (Bade), chaque manse devait dix deniers ou deux chapons *zu Wisung*, qu'à Zarten (canton de Zurich), les biens non sujets à des corvées avec les voitures donnaient un schelling *ze Wiset*. *Weisth.*, t. I, p. 430, 340.

6. *Betha seu collecta*, Grandidier, *Hist. d'Als.*, t. II, p. CXLIII. — Ducange, t. I, p. 635.

ble prouver à son tour que dans les premiers temps le seigneur faisait faire une sorte de collecte, à laquelle chacun concourait selon ses moyens et sa bonne volonté. Ne semble-t-il pas évident d'après cela que ceux qui donnaient la *Bette* ont été d'abord des hommes libres, possédant des propriétés personnelles? S'ils avaient appartenu corps et biens à leur seigneur, celui-ci n'aurait pas eu besoin de leur adresser des sollicitations. Mais à mesure que le pouvoir seigneurial s'était consolidé, la *Bette* avait perdu son caractère volontaire, elle était exigée de tous les sujets comme un tribut ; tout au plus disait-on parfois qu'il fallait la répartir entre les habitants « selon l'équité », en proportion de ce que chacun possédait et en tenant compte du plus ou moins d'abondance des récoltes [1]. Elle consistait en blé, plus rarement en argent. Dans quelques villages elle n'était due qu'une fois par an, dans d'autres deux fois, en hiver et en été ; les paysans de Hüttenheim payaient 3 livres en février, *Hornungbette,* ceux de Matzenheim, 5 livres à la même époque et 11 lors de la moisson, *Ernebette* [2]. En 1265 sept nobles, qui s'étaient partagé la *Bette* de Kolbsheim et de Wittersheim, l'engagèrent au landgrave Sigebert de Werd pour une somme de 195 marcs d'argent : preuve que dans les deux banlieues le revenu était fort considérable [3].

Quelques désignations de champs font supposer que les seigneurs avaient consenti à ne prélever l'impôt que sur certains biens, faisant partie de domaines plus grands : 18 *agri zu Betten* à Westhofen 1261, *das Bettegut* à Stützheim 1402 [4]. Les nobles, qui tenaient des terres en fief, n'étaient pas soumis à cette charge envers le propriétaire, bien qu'il ne soit pas dit qu'ils n'aient pas pu en profiter pour eux-mêmes. Cependant, il est parlé aussi de biens loués ou appartenant à des villageois, et qui n'étaient pas grevés de la *Bette*. Les seigneurs avaient-

1. *Nach Billigkeit,* Hüningue. Burckhardt, p. 72.

2. *Ernebette,* à Kogenheim, 1489. Dans l'Ufriet, deux *Bette* par an, à la moisson et à Noël.

3. *Alsatia,* 1876, p. 251.

4. *Uf der grossen Bett,* Offwiller, XIV[e] siècle.

ils senti qu'il était peu juste d'exiger de leurs paysans ce que ceux-ci auraient dû être libres de ne pas accorder? Les gens de Hofen et de Büren, qui dépendaient du chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune, en étaient dispensés. Lorsqu'en 1272 Otton, *Schultheiss* de Marlenheim, et Diether Schönerknabe vendent à Saint-Thomas leurs propriétés à Ittenheim pour 22 marcs d'argent, ils déclarent qu'elles sont libres de toute *exactio seu census vel jus quod dicitur Bette*[1].

En 1276, trois frères de Greifenstein renoncent à la *Bette* sur 18 arpents que le curé d'Achenheim venait de vendre à une femme de ce village[2]. En 1307, Walther de Geroldseck, près de Lahr, atteste que les paysans d'Ober-Schäffolsheim lui doivent trois livres par an pour la jouissance des pâturages et des eaux, et que lui et ses héritiers n'exigeront plus d'eux ni la *Bette*, ni le droit de gîte et la prestation de voitures; la commune avait racheté des impositions variables par une taxe annuelle fixe[3];

6° *Stür, Steuer*, aide, pour les besoins généraux de l'État, surtout en temps de guerre et à l'occasion des voyages des empereurs pour se faire couronner à Rome. L'aide était à fournir par les vassaux, qui se la faisaient payer par leurs sujets roturiers. Les églises, les couvents, parfois aussi les villes, en étaient dispensés. Subordonnée aux circonstances, elle n'était pas levée chaque année, et quand on l'exigeait, on devait se conformer équitablement à la situation des paysans[4]. Dans l'Ufriet, chaque village choisissait des jurés spéciaux, chargés de répartir l'aide, de manière qu'aucun habitant n'eût à porter

1. Schmidt, *Histoire du chapitre de Saint-Thomas*, p. 323. — En 1240, Eberhard de Greifenstein, avoué d'Eckwersheim, affranchit *ab omni exactione vel collecta* 25 arpents que Burkart Sidelin, bourgeois de Strasbourg, avait achetés dans cette banlieue; en 1266 Frédéric et Eberhard d'Ettendorff déclarent que 44 arpents à Lampertheim, appartenant à Diether, de Strasbourg, ne leur doivent ni service, ni *Bette*. *Strassb. Urkundenbuch*, p. 203, 459.

2. Arch. de la Basse-Alsace.

3. *Ibid.*

4. *Wann der Bischoff ein Stür wil legen, die sol er legen nach sinen Gnaden und der armen Lüte Notdurft.* Sierentz, Burckhardt, p. 197.

une charge disproportionnée à ses moyens. A Huningue, c'était le maire qui, assisté de colons, faisait la répartition; quand chacun avait apporté sa part, on mettait le tout sur un manteau, le maire et les colons en prenaient d'abord ce qu'il leur fallait pour s'indemniser de leurs frais, du reste on formait trois tas, dont deux pour le seigneur (le prévôt de Bâle) et un pour son avoué. Dans les premières années du XIV[e] siècle maître Burckart de Fricke, secrétaire d'Albert de Habsbourg, fit le recensement des revenus de cette maison dans ses domaines de l'Allemagne méridionale, de la Suisse et de l'Alsace; on voit par ce travail combien l'aide était variable selon les années; à Logelnheim, par exemple, elle avait produit au moins 4 résaux de seigle, au plus 55; à Dessenheim, le minimum avait été de 40 résaux de seigle, 60 d'avoine et 12 livres en argent, le maximum de 100 résaux de seigle, 100 d'avoine et 14 livres; à Rixheim, minimum 7 foudres de vin et 11 livres, maximum 9 foudres et 12 livres; à Habsheim, minimum 3 foudres et 10 livres, maximum 5 foudres et 13 livres, etc.[1]. Observons toutefois que la terminologie n'a pas été constante, et qu'on n'est pas toujours sûr que *Stür* ait eu le sens que nous avons indiqué; il y a des documents où l'on trouve *Stüra seu betta*[2]; la *Stür* due aux Habsbourg pourrait donc avoir été simplement l'impôt ordinaire de la *Bette;*

7° *Gewerf.* Il est assez difficile de se rendre compte de la vraie nature de cette contribution[3]. D'après quelques passages, il semblerait que le mot, de même que le latin *exactio,* a été un terme général pour désigner tout impôt quelconque; en 1335, l'abbé de Murbach parle de *Stüræ vel exactiones vulgo*

1. Pfeiffer, p. 3 et suiv.

2. En 1360, deux nobles de Schauenburg, qui avaient possédé *titulo feodi* de Henri de Geroldseck, près de Lahr, une rente de 8 résaux sur la *Stüra vel betta* de Wolfisheim, la vendirent à Nicolas Ouwener, bourgeois de Strasbourg. Arch. de la Basse-Alsace.

3. Schöpflin, *Als. dipl.*, t. II, p. 34, note, dit à propos de *Gewerf: ita Alsatæ superiores vocant tributum principi suo persolvendum.* On voit par l'exemple de Wörth que le mot était aussi usité dans la Basse-Alsace. Sur l'étymologie, v. Benecke, t. III, p. 740.

dictæ Gewerf[1]; plus haut nous avons cité *exactio seu census vel jus quod dicitur Bette;* l'abbesse de Massevaux levait sur ses gens des *exactiones tamen competenter moderandas*[2]; à la fin du XIII[e] siècle, Guebwiller devait à l'abbé de Murbach, son seigneur, 40 marcs d'argent par an comme *Gewerf*[3]. Dans ces cas il se peut que le mot ait été pris pour *Stür* ou pour *Bette;* mais il en est d'autres, où l'on fait une distinction : dans un des rotules de Hüningue, il est dit que chaque année on donne *Stür, Bette und Gewerf,* et que les trois sont à répartir selon l'équité; à Bâle, on distinguait de même[4]; l'abbesse de Remiremont, seigneur d'Odern, n'avait le droit d'imposer aux habitants du village ni *Steuer,* ni *Gewerf,* outre les cens ordinaires. Les hommes de l'abbé d'Ebersmünster, établis dans l'enceinte du village, étaient exemptés du *Gewerf;* à Wörth, il n'était dû que par ceux qui résidaient au dehors, dans la *Vorburg,* faubourg; il formait là un total annuel de 3 livres et demie[5]. Au fond, il a dû être, comme l'aide, une taxe variable et extraordinaire, que l'on pouvait compenser par un tribut régulier; seulement jusqu'à présent nous en ignorons la cause et la destination.

2. *Hébergement et charroi.*

1° Parmi les charges des paysans, une des moins légères fut l'héberge, le gîte, *alberga, Herberge*[6], qu'ils devaient à leur seigneur et à ses hôtes. Le vassal était obligé de loger et de nourrir son suzerain en voyage, le sujet son seigneur. La coutume voulait que ce dernier fît des visites régulières dans ses villages, soit pour inspecter ses biens, soit pour présider des

1. *Als. dipl.*, t. II, p. 150.
2. 1241, Trouillat, t. II, p. 57.
3. 1286, *Als. dipl.*, t. II, p. 34.
4. Wackernagel, *Basler Dienstmannenrecht*, p. 24.
5. *Als. dipl.*, t. II, p. 227.
6. A Münster on se servait du mot *Atz,* action de nourrir quelqu'un. *Weisth.*, t. IV, p. 186. Ailleurs, on disait *Atzung, ibid.*, t. I, p. 599.

sessions judiciaires ou colongères[1]. On n'a que peu de renseignements sur les tournées faites par les seigneurs séculiers, mais elles ne doivent guère avoir différé de celles des seigneurs ecclésiastiques, sur lesquelles les données abondent.

En principe le gîte ne pouvait être exigé arbitrairement; il n'était dû qu'à de certaines époques, et tout ce qui était à fournir était strictement réglé. Le seigneur ne devait venir, faire sa *Zufahrt*, qu'avec un nombre déterminé d'hommes et de chevaux, mais à cet égard les usages locaux ont été très divers. C'était le village entier qui était chargé de l'entretien, chacun y contribuait, même les plus pauvres, la part principale toutefois retombait sur les plus aisés, les colons héréditaires. Tantôt le seigneur ne venait qu'une fois par an, soit lors d'un des plaids, soit entre la Saint-Martin et le carême; dans ce dernier cas, il informait le maire du jour précis de son arrivée, et le maire en prévenait les paysans huit ou quinze jours à l'avance. Tantôt on s'accordait deux et jusqu'à trois visites annuelles[2]; d'autres seigneurs, au contraire, ne se rendaient dans leurs villages que tous les quatre ans[3]. Abbés et abbesses se faisaient escorter de leurs ministériaux nobles[4]; l'abbé de Münster amenait son maréchal, son camérier, son chapelain et son cuisinier. Si en route le seigneur rencontrait un chevalier, un écuyer ou un simple notable, *Bidermann*, il pouvait l'inviter à être son hôte[5]. Était-il empêché lui-même, il se faisait remplacer par son Vogt, auquel était dû presque le même accueil. Le nombre des hommes formant l'escorte se voit par celui des chevaux; le prévôt de Saint-Alban de Bâle faisait son entrée à Kembs *cum tribus equitaturis;* l'abbesse de Saint-Étienne, à Bofzheim avec quatre chevaux; le prévôt de

1. Ces visites étaient appelées *Zufahrt*.

2. Une fois : Werentzhausen, Berentzwiller, Aspach, Brinighoffen, Hohen-Rodern, Saint-Léger. Deux fois, coutume la plus répandue. Trois fois, Offwiller, Ebersheim, Türckheim.

3. Sundhausen, Gresswiller, Romanswiller, Volgelsheim, Hochstatt.

4. *Mit Rittern und Knechten*, Gresswiller, Volgelsheim.

5. Brinighoffen, Hohen-Rodern.

Saint-Morand, dans ses différents villages, avec cinq; l'évêque de Bâle à Sirenz, le représentant du grand-chapitre de Strasbourg à Wilgotheim avec six; le camérier de Neuwiller à Soultz-les-Bains avec huit; l'abbesse de Niedermünster à Nothalten avec douze. Souvent on rencontre la mention d'un demi-cheval, *Halbross :* à Storbach et à Marlenheim, l'abbesse d'Andlau, à Mülbach le sire de Ratsamhausen venaient avec *drithalb Ross,* deux et demi; à Sundhofen l'abbesse de Hohenbourg, à Gresswiller et à Volgelsheim celle d'Erstein, à Hüningue l'évêque de Bâle avec *dreizehnthalb,* douze et demi. Le professeur Zöpfl, dans son remarquable travail sur la seigneurie d'Ebersheim, a pris *halb Ross* pour *equus castratus* [1]; il n'a pas remarqué qu'il s'agit d'un mulet, qui dans la langue populaire ne passait que pour un demi-cheval; dans les règlements coutumiers de Türckheim et de Hochstatt, il est dit en termes exprès que l'abbé de Munster venait dans la première de ces localités, et l'abbesse de Remiremont dans la seconde, avec douze chevaux et une mule [2]. Cette dernière servait à porter les bagages du seigneur; de même que l'abbé d'Œlenberg, tous les autres ont dû avoir dans leur suite un serviteur monté, conduisant la mule chargée de la valise [3]. Il a fallu toute la subtilité d'un esprit cherchant des rapprochements ingénieux, pour que Zöpfl, qui ne paraît avoir connu que le nombre douze, ait pu l'attribuer à un souvenir de l'ancien usage de composer un tribunal de douze échevins [4]; on vient de voir que le chiffre a été loin d'être uniforme, outre que les gens de l'escorte du seigneur n'ont jamais fait partie des sessions judiciaires.

1. P. 144.

2. *Zweilff Ross und ein Mul.* XII chevalz et un mulet. *Weisth.*, t. IV, p. 209, 86. V. aussi t. I, p. 319. La question, du reste, est décidée par ce passage, relatif à l'avoué de Breuschwickersheim : *nünthalp Ross, das ist mit acht Rossen und ein Mul. Weisth.*, t. I, p. 718. Déjà Schöpflin, *Als. dipl.*, t. II, p. 155, a parfaitement traduit *zwölfhalp Ross* par *cum duodecim equis et mulo.*

3. *Ein ritender Knecht der sinen Watsack fürt.*

4. P. 148.

Les chevaux et les valets étaient généralement logés dans les fermes des colons[1]. Le prévôt de Bâle, arrivant à Huningue, se rendait à la maison du maire, dont un domestique conduisait les chevaux chez les colons ; si un de ces derniers opposait un refus, on plantait devant sa porte un poteau auquel on attachait le cheval, en le rendant lui-même responsable de la conservation. Quand l'évêque de Strasbourg se rendait au couvent d'Ittenwiller, chaque habitant, *Hausgesesz*, du village de Saint-Pierre lui gardait deux de ses chevaux. On exigeait que les écuries fussent bâties de manière à ne pas être accessibles par derrière ; le paysan n'avait à réparer que les vols commis par des gens pénétrant par la clôture du fond[2] ; ce n'est qu'à Türckheim qu'on signale la coutume inverse. Aux chevaux il fallait procurer de la paille blanche ou sèche, leur montant « jusqu'au ventre », du foin frais, de l'avoine en quantité suffisante pour que la tête pût s'y enfoncer jusqu'aux oreilles[3]. A Nothalten, les colons ne donnaient que la paille, le maire fournissait le fourrage aux frais de l'abbesse de Niedermünster. A Storbach, les chevaux de l'abbesse d'Andlau étaient envoyés dans les prés, sous la garde du plus riche et du plus pauvre des paysans du village. A Türckheim, lors du plaid du mois de mai, la haquenée, *Zelter*, de l'abbé de Münster pouvait paître pendant trois jours à trois endroits différents la largeur d'un pas au bord des champs ensemencés ; les autres chevaux étaient conduits au pâturage communal.

Les colons prêtaient les lits et la vaisselle pour les valets, auxquels, à Offwiller, on avait à servir en outre un jeune porc et des fromages larges d'une main et assez durs pour que, lancés contre une paroi, ils en rebondissent sans se briser en morceaux[4].

1. Dans les *Hubhöf*, à Marmoutiers, Ebersheim, Nothalten, Volgelsheim, etc. Un manse était-il sans ferme, le colon contribuait pour 2 schellings. Landersheim.

2. Gresswiller, Romanswiller, Sundhausen, Ittenwiller, Wasselonne, Heimsbrunn.

3. Kembs, Bernhardswiller, Nieder-Ranspach, Marlenheim, Soultz-les-Bains, Sundhausen, Offwiller, Hohen-Rodern, Saint-Léger.

4. Dans ce même rotule et dans d'autres, les lits qu'il fallait fournir aux valets

Quant au seigneur, il voyageait avec des chiens et des faucons, pour se distraire pendant la route et pour se procurer lui-même son gibier.

Il partageait le produit de sa chasse avec les colons, qui de leur côté nourrissaient les chiens avec du pain de seigle et les faucons avec des poules[1]. Dans la plupart des villages le seigneur descendait chez son maire, qui lui devait, aux frais des paysans, des lits et du linge fraîchement lavé, des assiettes et des gobelets neufs, et le soir des chandelles de cire[2]. Outre la literie et la vaisselle, le camérier de Neuwiller, venant à Soultz-les-Bains, réclamait aussi « une chaise avec de beaux coussins ». Beaucoup de règlements spécifient le menu des repas. Quelques abbés avaient l'habitude d'envoyer la veille leurs cuisiniers, pour recevoir les victuailles et les apprêter; ils se méfiaient du talent des paysannes. A Hohen-Rodern, on offrait du veau, du porc, des poulets, avec des épices « bonnes et suffisantes » ; à Saint-Léger, on ajoutait du bœuf, du fromage et des fruits. Le soir de l'arrivée du seigneur (l'abbesse de Saint-Étienne), le maire de Gresswiller lui servait *fliegendes und fliessendes, wildes und zahmes,* de la volaille et du poisson, du gibier et de la viande de boucherie; le curé y contribuait par du gingembre, des clous de girofle et par le mélange d'épices appelé *Speiswurz*[3]; le lendemain le curé conduisait l'abbesse et ses hôtes à l'église; après la messe, il la ramenait à la maison du maire, où il lui offrait, à ses frais, le double de ce qu'on lui avait servi la veille. Les formules *wildes und zah-*

sont dit *geschunden Bett;* Scherz, col. 1409, explique cela par *lectus minus mollis.* Mais pourquoi *geschunden? Schinden* est *excoriare,* enlever la peau ou l'écorce.

1. Kembs, Nieder-Ranspach, Werentzhausen, Berentzwiller, Saint-Léger, Aspach, Brinighofen, Hochstatt, Hohen-Rodern.

2. Les colons de Marmoutiers avaient à fournir, en cas de besoin, des lits *ad caminatam* pour les hôtes de l'abbé. *Idem* ceux d'Ebersmünster. — A Sundhausen, chaque ferme donnait un *wisz Tischlachen.* A Sierenz, six fermes se réunissaient pour donner *nüwe Becher* et *wisse Tischlachen.* Les colons de Saint-Léger et ceux de Hohen-Rodern joignaient à la vaisselle et aux nappes des *Handzweheln,* essuie-mains, et des *Krachende Betten und wisz Lilachen* (draps de lit), ou bien *gute Betten mit Krachenden Lilachen. Krachend,* craquant, fraîchement lavé et séché.

3. Sur ce mélange, v. Hanauer, *Études économiques sur l'Alsace,* t. II, p. 248.

mes, fliegendes und fliessendes, se retrouvent dans une foule de rotules. D'après d'autres, les repas ont été un peu plus simples : à Romanswiller, l'abbesse d'Erstein et ses ministériaux se régalaient d'un porc, dont une moitié était rôtie et l'autre bouillie ; à Bösenbiesen, celle de Niedermünster recevait pour un schilling de viande, une livre de poivre et une de cire ; à Marlenheim, le *Schultheiss* (un noble), quand il présidait un plaid, comme représentant de l'abbesse d'Andlau, avait droit à douze pains et à la moitié d'un porc d'un an ; lors de la visite de la même abbesse à Storbach, chaque maison envoyait un homme pour pêcher pour elle dans la Bruche[1].

Il fallait en outre du vin, rouge ou blanc selon les contrées, vieux ou nouveau selon les saisons[2]. Si, à Bernhardswiller (Haute-Alsace), on n'en trouvait pas, le seigneur (le prévôt de Saint-Alban) donnait en gage son manteau ou un autre objet, afin qu'on lui cherchât du vin dans une autre commune ; les paysans, qui avaient négligé de se pourvoir, étaient tenus de racheter le gage. L'abbé d'Œlenberg, si, à Hohen-Rodern, le menu tout entier faisait défaut, allait dans une auberge d'un village voisin, et, pour chaque plat réglementaire qu'on lui servait, les gens de Rodern étaient frappés d'une amende de 3 schillings[3].

Quand le seigneur avait achevé son repas, son valet prenait la nappe avec tout ce qui était dessus, assiettes, gobelets, vin, pain, etc., et la rapportait au paysan qui l'avait prêtée[4].

1. Les pêcheurs de Storbach recevaient chacun un pain large d'un empan, lors même que les poissons qu'ils apportaient n'étaient pas plus longs que l'articulation d'un doigt. Quand l'évêque de Strasbourg se rendait au couvent d'Ittenwiller, chaque maison de Saint-Pierre avait à fournir « un bon poulet ».

2. A l'abbé d'Œlenberg on devait, à Saint-Léger, avant Noël du vin nouveau et du vieux, après Noël seulement du vieux ; à Hohen-Rodern, au même, du vin blanc, vieux et nouveau, du meilleur qu'on pût trouver.

3. Quand l'abbé de Murbach allait visiter l'église collégiale de Saint-Amarin, la veille de l'Épiphanie, il invitait 12 chanoines ; l'avoué fournissait le soir 12 assiettes et gobelets neufs, le custode donnait la cire pour le luminaire ; le lendemain matin, c'était au prévôt à servir les gobelets et les assiettes ; avant que l'abbé célébrât la messe, les officiers de ses *curiæ* dans la vallée lui mettaient sous les pieds 12 peaux de renard. *Als. dipl.*, t. I, p. 331.

4. Sundhausen.

Quelques abbés faisaient partager les restes entre tous leurs hommes, en ne réservant parfois que les pains et les fromages non entamés[1].

Les frais de ces festins étaient supportés par les paysans, qui n'en étaient que médiocrement indemnisés par la distribution des restes. A Sierenz, on répartissait la dépense entre tous les hommes propres, pauvres ou riches ; c'était là probablement la coutume la plus générale. Dans un petit nombre de communes les colons seuls avaient la charge des frais ; à Landersheim, chacun d'entre eux était taxé à cet effet à une once[2]. Un usage particulier a régné dans quelques communes de la Haute-Alsace : le maire, qui avançait les sommes nécessaires, faisant semblant de garder en gage le cheval du seigneur au moment du départ, les colons avaient à le racheter en payant la consommation ; ou bien il prenait le cheval par la bride en disant : Qui me remboursera ? le seigneur répondait : Tu le seras dans huit jours, et il ordonnait aux paysans de s'exécuter dans cet intervalle[3].

On comprend que les seigneurs aient tenu à ce droit de gîte, quelque onéreux qu'il fût pour leurs sujets. En 1243, l'évêque Berthold publia une déclaration, portant que les biens des bourgeois de Strasbourg, situés dans quinze villages du landgraviat, étaient exempts de tout impôt et service, à l'exception de l'hébergement, auquel le prélat ne semblait pas disposé à renoncer[4]. D'après la coutume, le gîte n'était dû que quand les seigneurs faisaient réellement leurs tournées ; cependant plus d'un d'entre eux avait réussi à le convertir en un impôt annuel, évalué en argent ou en nature, et exigible lors même

1. Nothalden.

2. A Gildwiller, la contribution de chaque manse était de 12 d. pour la viande, 12 pour le pain, un demi-pot de vin vieux, un demi-pot de vin nouveau, 2 poules et 2 boisseaux d'avoine.

3. Nieder-Ranspach, Nieder-Spechbach, Ober-Michelbach, Hohen-Rodern, Hüningue.

4. *Als. dipl.*, t. I, p. 386. *Strassb. Urkundenbuch*, p. 216. Les quinze villages étaient Griesheim, Dingsheim, Pfulgriesheim, Pfettisheim, Berstett, Frankenheim, Olwisheim, Truchtersheim, Dürningen, Ittelnheim, Offenheim, Auenheim, Dossenheim, Behlenheim, Himmelolwisheim (détruit).

qu'il ne venait pas. Meienheim livrait aux Habsbourg, à titre de *Herberg*, au moins 60 résaux d'avoine, au plus 90; Logelnheim, au moins 15, au plus 25; Wattwiller, 3 foudres de vin blanc, etc.[1]. Quelques villages, préférant un mode qui avait l'avantage de ne pas les exposer à des exactions arbitraires, avaient demandé eux-mêmes à racheter par une somme fixe l'obligation de défrayer le seigneur et ses compagnons. Les paysans de Lipsheim payaient à cet effet 12 livres, qu'en 1359 les comtes d'Œningen vendirent avec d'autres droits à l'évêque de Strasbourg[2]. En 1426, Jean-Henri Hacker de Landsberg renonça au droit de gîte dans deux fermes du grand-chapitre à Düppigheim, contre une indemnité annuelle de 2 livres[3]. Vers la fin du siècle les huit villages du Hattgau se libérèrent de la charge en s'engageant à payer une somme de 231 livres par an[4]. Ober-Schäffolsheim s'en était également affranchi[5].

2° *Angaria, Enger,* charroi, prestation de chevaux et de voitures pour les récoltes du seigneur, pour ses voyages et pour la guerre. En ce moment nous ne parlerons pas encore de celles de ces corvées qui se faisaient lors des moissons et des vendanges, nous ne mentionnerons que les autres, et encore ne pourrons-nous réunir que quelques renseignements isolés. Mais ce genre de service a été d'un usage si universel, qu'on doit le supposer établi, même quand il est passé sous silence dans les rotules; par le peu qui en est dit, on voit seulement que l'étendue de l'obligation n'a pas été partout la même.

Quand le roi, l'évêque de Strasbourg ou le *Landvogt* d'Alsace se rendaient à l'abbaye de Hohenbourg, les habitants de Rosheim avaient à fournir des voitures jusqu'au couvent; les gens du grand-chapitre, qui demeuraient dans la petite ville

1. Pfeiffer, p. 8 et suiv.

2. *Als. dipl.*, t. II, p. 227.

3. Arch. de la Basse-Alsace.

4. *Weisth.*, t. V, p. 501.

5. V. plus haut. Les paysans de Hofen et Büren ne devaient pas non plus l'hébergement.

en étaient dispensés, à moins de le faire par bonne volonté[1]. Le roi voulait-il se rendre à Marmoutiers, l'évêque de Metz en prévenait l'abbé ; celui-ci réunissait ses ministériaux et les chargeait de procurer des diverses dépendances du monastère 4 chariots, chacun avec 6 bœufs et 2 voituriers, et de plus quelques bêtes de somme avec leurs selles, leurs harnais et 2 valets, l'un pour les conduire, l'autre pour les faire marcher ; si le but du voyage était l'Italie, chacun des hommes de l'abbé concourait aux frais par une somme égale à son cens annuel ; si, au contraire, on restait en deçà des Alpes, la contribution n'était que d'un demi-cens ; elle servait à l'entretien des conducteurs, des chevaux et des bœufs. Deux manses spéciaux de Marmoutiers devaient ensemble un charroi, pour aller tantôt à Strasbourg, tantôt à Marsal en Lorraine, où l'abbé se pourvoyait de sel. Les gens de Kembs avaient à fournir à l'évêque de Bâle, lorsqu'il entreprenait un voyage, une voiture, quatre chevaux et quatre valets. Quand l'abbé d'Ebersmünster partait pour la cour, chacun de ses hommes propres lui devait un denier; quand il n'allait qu'à Strasbourg, il s'y rendait par eau, ses paysans lui fournissaient des bateliers, à condition pour lui de les nourrir, s'il les gardait au delà d'un jour et d'une nuit, et de ne pas trop charger le bateau. Les gens de Saint-Jean-des-Choux, de Wasselonne, d'Odern, etc., n'étaient tenus de servir leurs seigneurs avec des chevaux ou avec des voitures qu'une fois par an, pendant un jour et de manière à pouvoir rentrer avant le coucher du soleil. Il y avait enfin des biens chargés à cet égard de servitudes particulières ; tels étaient les *Söumergüter* à Ober-Hergheim, ainsi appelés parce qu'eux seuls avaient à livrer à l'abbé de Murbach, quand il voulait franchir les montagnes, c'est-à-dire aller en Italie, des chevaux de charge[2].

1. *Nisi ex gratia.* 1303, 1315. Arch. de la Basse-Alsace.

2. *Weisth.*, t. IV, p. 139. *Sagma, sauma,* en all. *Soum,* charge; *Sagmarius, saumarius,* en all. *Söumer* (*Saumthier*), cheval ou mulet de somme. Dans la charte de Marmoutiers, *Als. dipl.*, t. I, p. 227, il y a *somes*, plur. *Somedes*, forme qui manque

Au sujet des charrois en temps de guerre, nous n'avons trouvé que fort peu de chose. L'abbé de Marmoutiers, quand le roi lui demandait des hommes *in hostem*, désignait à cet effet quatre tenanciers de manses serviles. Parmi les hommes propres de l'abbé de Wissembourg, ceux du village de Modern fournissaient chacun deux bœufs, et deux d'entre eux s'associaient pour livrer une voiture; ceux d'Urwiller donnaient chacun un bœuf, ceux de Kirwiller et de Schaffhausen trois deniers[1]. Il paraît d'après cela que régulièrement les paysans n'étaient appelés à la guerre que pour le transport des bagages et des vivres.

chez Ducange, t. VI, p. 24. — Le cheval à fournir à l'abbé de Murbach devait être un *Sôymer der Zopf und Zagel hat* et valoir 3 livres. *Zopf*, tresse (la crinière tressée ?), *Zagel*, queue.

1. *Tradit Wizen.*, p. 269.

(*A suivre.*) Ch. SCHMIDT.



L'ÉCOLE MILITAIRE DE COLMAR

1773-1792

Pfeffel, l'illustre aveugle de Colmar, est bien connu comme fabuliste. Quelques-unes de ses poésies[1] se trouvent encore dans les anthologies contemporaines. Son activité pédagogique est plus oubliée, et pourtant il fut pendant dix-neuf ans, en dépit de sa cécité, le chef d'une institution que 300 jeunes gens appartenant à toutes les nationalités de l'Europe septentrionale, fréquentèrent successivement. Auguste Stoeber, le filleul de Pfeffel, est le seul qui ait écrit spécialement sur cette école[2], et son étude est bien brève ou plutôt ne consiste que dans les notes qu'il a jointes à un extrait des mémoires de Chrétien-Hubert Pfeffel, neveu du poète. Il est vrai que, plus tard, il a repris ce sujet, mais pour le traiter à un point de vue particulier[3]. Enfin M. Pfannenschmid, archiviste de Haute-Alsace, a réuni, en y ajoutant bien des traits nouveaux, tout ce que l'on savait sur la question[4]. Si nous l'abordons encore une fois, c'est parce

1. Surtout la *Tabakspfeife*.

2. *L'École militaire de Colmar pendant les années 1776-1779*. Mulhouse, 1859.

3. *Gottlieb Konrard Pfeffels Verdienste um Erziehung und Schule*, etc. Strasbourg, 1878.

4. *Pfeffels Fremdenbuch*, ouvrage signalé par les *Annales de l'Est* (1894, p. 456).

que nous croyons pouvoir fournir des détails inédits tant sur les élèves que sur les professeurs, grâce au dépouillement de nombreuses lettres adressées à Pfeffel par des parents d'élèves, et conservées dans la famille du pasteur Rieder qui fut secrétaire de Pfeffel en 1798. Ces documents furent remis à M. Théophile Cart, professeur au lycée Henri IV, qui a bien voulu nous en confier l'examen[1]. Nous saisissons avec empressement l'occasion qui nous est offerte ici de lui adresser nos vifs remerciements.

I.

On sait la grande influence exercée en Allemagne par Rousseau. L'*Émile* (1762) y renouvela la pédagogie. Les esprits y étant plus portés à la pratique qu'à la théorie, on se mit aussitôt à dégager des paradoxes et des chimères de ce livre ce qu'il renfermait de réalisable. Dès 1768, Basedow développa ses idées sur l'éducation et, six ans après, le prince d'Anhalt lui fournissait l'occasion de les essayer au *philanthropinum* de Dessau. Mais déjà le baron de Salis, ministre du roi de France en Grisons, l'avait devancé en organisant (1771) près de Coire un établissement selon les nouvelles méthodes. Enfin, en 1775, Pestalozzi ouvrait dans sa terre de Neuhof (Argovie), aux enfants pauvres et abandonnés, ce célèbre institut qui a immortalisé sa mémoire.

A côté des novateurs sérieux il y eut, comme toujours, des fous et des charlatans, comme cet aide-apothicaire de Winterthur, l'auteur de l'expression si connue de *Sturm und Drang*, que les manuels de littérature emploient couramment pour désigner la période d'effervescence qui précéda l'éclosion des chefs-d'œuvre classiques[2]. Kaufmann, c'est son nom, ayant

1. La grande obligeance de M. Waltz nous a permis de consulter aussi une partie du dépôt Beck-Bernard, de la bibliothèque de Colmar. Nous ne citerons, qu'en passant, les études biographiques sur Pfeffel, par Ehrenfried et Auguste Stoeber, Rieder, Edel, Lehr, Mme Beck-Bernard.

2. Klinger avait d'abord intitulé son drame *Wirrwarr*, et c'est sur le conseil de Kaufmann qu'il le débaptisa.



entendu parler à Strasbourg des nouvelles doctrines pédagogiques, s'y attacha aussitôt au point de se croire prédestiné à en devenir le prophète, et fit en 1776 une course théâtrale à travers toute l'Allemagne et même jusqu'en Russie, s'arrêtant chez les littérateurs de renom, à Colmar chez Pfeffel, à Weimar chez Gœthe, à Mecklembourg chez Voss, à Dessau chez Basedow qui avait provoqué son voyage en l'invitant à venir le voir à l'œuvre. Plus tard il se fit frère Morave et mourut en Silésie avant la fin du siècle.

Ainsi, les questions d'enseignement étaient très en vogue au moment où Pfeffel créa son école militaire, et cette vogue suffirait à expliquer sa résolution. Mais des considérations personnelles vinrent encore s'y ajouter.

Pfeffel était lié avec Pestalozzi[1] et Salis, qui fut la première personne, après son frère, à laquelle il communiqua son intention de créer une école. C'était après la mort de son fils aîné, qu'il a chanté sous le nom de Sunim et dont l'ombre, dit-il dans son *Épître à la Postérité*, lui apparut en songe, l'invitant à cesser de le pleurer pour se consacrer à l'éducation de la jeunesse. Il n'avait d'ailleurs pas attendu cet avis symbolique pour s'intéresser, aussi activement qu'il le pouvait, au sort des adolescents que les circonstances mettaient en rapport avec lui. Le document suivant en fait foi :

« Si leurs Excellences M. le comte et Mme la comtesse de Piosasque ainsi que Mme la baronne de la Palme[2] se sont proposés de mettre la Delle Marie Anne de Jubeau dans un couvent, soit comme religieuse, soit comme pensionnaire, nous les supplions de nous abandonner cette jeune personne que nous promettons de recevoir dans notre propre famille, en lui garantissant sa religion, qui est d'ailleurs dominante dans notre province, et en lui faisant partager avec nos enfants la jouissance d'une fortune, bornée sans doute en comparaison

1. Nous avons sous les yeux une lettre que ce dernier lui adressa.

2. Le 19 décembre 1786, Mlle de Jubeau apprend à Pfeffel la mort du baron de la Palme (19 avril 1784) et de sa propre mère (22 juin 1784) qui lui laisse 400 florins.

de celle que la nature semblait lui promettre, mais qui sera relevée par une tendresse sans bornes. Nous offrons à leurs Excellences un engagement garanti par un acte public conçu en tels termes qu'ils prescriront eux-mêmes, de ne jamais rien exiger ni d'eux, ni de leurs héritiers, soit pour l'entretien, soit pour l'établissement de ladite demoiselle.

Fait à Colmar, ce 26e octobre 1765. »

Nous ne savons si ce projet se réalisa. La jeune personne, qui habitait Munich auparavant et qui venait de faire un séjour à Colmar[1], était à Strasbourg au moment où cette demande fut rédigée et devait y entrer dans un couvent. Une lettre qu'elle écrit à Pfeffel le 23 octobre exprime, avec une candeur enfantine, ses regrets d'avoir dû quitter la demeure de son bienfaiteur et son vif désir d'y retourner au plus tôt.

Nous ne retrouvons sa trace que le 22 janvier 1782. A cette date elle est à Munich, pensionnaire au couvent de Sainte-Élisabeth ; elle écrit à Pfeffel qu'elle est heureuse de se retrouver en rapports avec lui et termine par une demande de secours, qui lui est accordée comme le prouve sa réponse. Elle reste en relations avec Colmar ; car voici encore quelques lettres de 1787 et 1788, datées du même endroit et contenant ses remerciements des petites sommes d'argent qu'on lui envoyait d'Alsace ou de Bâle (Mme Sarasin) toutes les fois qu'une occasion se présentait[2].

Voilà déjà une preuve de la sollicitude paternelle de Pfeffel pour la jeunesse, alors qu'il n'avait que 29 ans. En voici une autre plus directe. Le 6 décembre 1769, 3 mois avant le deuil qui lui révéla sa mission pédagogique, la landgrave Caroline de Hesse[3], future belle-mère de Paul Ier de Russie, de Frédéric-

1. Où elle a été soignée, étant convulsionnaire, par le Dr Gloxin, dont elle fait saluer les enfants, ainsi que Mme Divoux. A Strasbourg, elle semble habiter chez Mme Guernier, la belle-mère du frère de Pfeffel.

2. Ainsi, en 1786, par l'entremise du virtuose Jean Beck.

3. Née princesse de Deux-Ponts, épouse de Louis IX (1768-1790), le prince-caporal



Guillaume II et de Charles-Auguste de Saxe-Weimar, lui écrivait :

« J'ai reçu votre lettre par laquelle vous m'annoncez la mort du comédien Schrœder à Bâle et la prière adressée par le mourant à ses amis, de contribuer à l'éducation de ses enfants. Vous me parlez d'une souscription faite à cette fin ; j'y ajouterai 50 écus par an et les continuerai jusqu'à ce que ces enfants soient un jour placés ou pourvus. Les soins que vous voulez prendre pour ces orphelins font l'éloge de votre cœur et de vos sentiments... »

Le 10 février, elle lui envoyait le plein pouvoir « demandé pour retirer les enfants de Schrœder des mains de leur belle-mère et pour leur procurer une éducation hônnête ».

Le 28 mars, elle lui adresse ses condoléances sur la mort de Sunim, puis elle ajoute : « Je vous suis bien obligée du compte que vous me rendez des arrangements pris pour la subsistance et l'éducation des orphelins. Ce n'est pas mon nom, c'est le vôtre qu'ils doivent apprendre à prononcer avec reconnaissance. »

Cette reconnaissance vint tard, chez l'un des orphelins[1] du moins qui, répondant peu à l'intérêt qu'on lui témoignait, se conduisit mal, s'engagea, s'arrêta même avec son bataillon à Colmar en 1793, sans s'informer de son bienfaiteur, et ce n'est que lorsqu'il eut besoin d'un certificat de naissance pour son avancement, qu'il lui écrivit d'Angers, le 15 fructidor an IV, en qualité de caporal-fourrier à l'armée des côtes de l'Océan.

Ainsi c'est un fait acquis que Pfeffel a des pensionnaires dès 1770 et probablement déjà plus tôt. Peu à peu, par la force des circonstances, l'idée de fonder une maison d'éducation mûrit dans son esprit. Ce qui vint en hâter l'exécution, ce fut, outre le goût de ses contemporains pour les réformes pédago-

de Pirmasens et dont le prédécesseur avait nommé Pfeffel conseiller aulique en 1763. Depuis 1736, les landgraves de Hesse possédaient en Alsace le comté de Hanau-Lichtemberg, capitale Bouxwiller.

1. Nous ne trouvons aucun renseignement sur sa sœur, si ce n'est qu'en octobre 1771 elle faillit perdre la vue à la suite de la petite vérole.

giques, cet aiguillon pressant de la nécessité, *dira necessitas*, mobile secret de beaucoup d'entreprises humaines. Car son patrimoine, faiblement augmenté par ses revenus d'auteur, ne suffisait pas à l'entretien de sa nombreuse famille.

Cependant les pensionnaires affluaient, « attirés à Colmar, dit son neveu, par le désir d'y apprendre le français ou l'allemand, quoiqu'à l'exception de mon oncle, on y parlât assez mal l'une et l'autre langue ». Bientôt Pfeffel songea à leur donner un uniforme — l'école était née, il ne restait plus qu'à légaliser son existence. C'est ce dont se chargea son frère, le diplomate Christian-Frédéric Pfeffel. De dix ans plus âgé que le poète, il occupait à la cour un poste assez influent pour oser tenter avec des chances de succès la délicate entreprise de faire reconnaître officiellement la nouvelle institution colmarienne. Il était, depuis 1767, jurisconsulte du roi au département des affaires étrangères[1], charge que son père avait déjà revêtue de 1726 à 1738.

Quels motifs allait-il alléguer pour justifier la nécessité de créer une école secondaire dans sa ville natale? Car, à côté du collège royal des Jésuites, dont Napoléon fera un lycée, il y avait déjà le gymnase protestant[2] fondé en 1604 et récemment (1766) réorganisé. Il fallait donc, pour ne pas faire double emploi avec l'un de ses deux aînés, que le nouvel établissement poursuivît un but spécial. Ce but fut bientôt trouvé. Une portion notable de la noblesse alsacienne, étant protestante, voyait ses fils exclus des prytanées royaux.

Pfeffel de Versailles profita tout naturellement de cette circonstance pour introduire sa demande et mena les négociations avec tant d'habileté et de promptitude que le cardinal de Rohan, tout-puissant d'ordinaire dans les affaires religieuses de son diocèse, n'eut connaissance de la requête que lorsqu'elle était accordée. Il ne put donc empêcher l'ouverture du collège

1. En 1774, vint s'ajouter à cette fonction celle, plus lucrative encore, de commis principal aux affaires étrangères.

2. Le piétiste Spener et le général Rapp en sortirent.

en octobre 1773, mais mit aussitôt tout en œuvre pour le faire refermer. Car il y voyait une grave atteinte à son omnipotence épiscopale. Le hasard sembla d'abord favoriser ses projets; il trouva à point, pour les seconder, un auxiliaire inattendu dans le camp même de l'adversaire qu'il voulait perdre.

Pfeffel ne pouvant songer, aveugle comme il l'était, à diriger seul l'École militaire, avait cru devoir accepter les offres d'association que lui fit un ancien officier, originaire de Paris, M. de Bellefontaine, qui se trouvait à Colmar sans emploi. Mais il avait affaire à un ambitieux qui ne tarda pas à exploiter les avantages de sa situation dans un intérêt personnel. Loin de se contenter du rôle honorable, mais forcément secondaire, que lui assignaient les conditions mêmes de sa collaboration, il essaya d'attirer à lui la haute direction, circonvenant les parents à l'aide des enfants et usant du crédit de son associé trop confiant pour accaparer l'école. Bien plus — et au risque de se nuire en dépassant le but qu'il poursuivait — il fournit au prince-évêque tous les renseignements privés de nature à compromettre l'œuvre au développement de laquelle il aurait dû contribuer ; mais, fait bien caractéristique et relevé fort à propos par M. Pfannenschmid, il ne tenta même pas d'attaquer l'honorabilité de son directeur, tant elle était au-dessus de tout soupçon.

Sur ces entrefaites, Louis XV mourut et le cardinal put espérer un instant de faire partager ses préventions au jeune roi. Celui-ci modifia, en effet, le décret de son grand-père, mais pour renvoyer l'affaire, comme simple question de police locale, devant le magistrat de Colmar, qui put alors manifester d'autant plus librement ses sympathies pour son éminent concitoyen, que l'intendant de Blair les partageait publiquement. L'École était sauvée, et la seule entrave que l'on mit à son libre épanouissement fut la condition de ne pas prendre d'élèves catholiques, pour ne pas porter ombrage au collège royal. Encore cette clause ne subsista-t-elle pas longtemps.

II.

L'École militaire et académique[1] prospéra rapidement après le départ de Bellefontaine, dont les intrigues avaient fini par amener une rupture assez bruyante (fin 1775). Les difficultés du début se trouvaient définitivement surmontées, et rien ne vint plus enrayer l'heureux développement de l'institution, quand Pfeffel eut trouvé en la personne de François Lerse[2], précepteur de ses neveux à Versailles, l'aide dévoué qui lui était indispensable. Allant voir son père, conseiller à Deux-Ponts, Lerse s'arrêta chez Pfeffel au moment où celui-ci cherchait à remplacer Bellefontaine par un collaborateur plus sûr. L'accord fut bientôt conclu entre ces deux hommes faits pour s'entendre et s'estimer. Lerse entra dans ses fonctions d'inspecteur avec l'année 1776 et les continua jusqu'à la fin de l'école, pendant une période de 16 ans qui comprend l'œuvre capitale de sa vie.

Quelques mois après son arrivée, le père de ses anciens élèves, le jurisconsulte Pfeffel, vint visiter l'institution qui lui devait l'existence[3], y placer son cadet, dont nous avons cité les *Mémoires,* et passer le mois d'août à Soulzbach, tant pour se distraire de la mort de sa femme[4] que pour revoir sa ville natale après une absence de huit ans et y terminer les négociations relatives à la vente de sa charge de *stettmeister,* obtenue en 1770 à la recommandation de la cour[5].

1. Ce titre officiel n'entra en usage que quelques années plus tard.

2. Camarade d'études de Gœthe, à Strasbourg, immortalisé par lui dans *Gœtz de Berlichingen,* auteur d'une *Histoire de la Réformation à Colmar,* mort, dès 1800, à Vienne, comme précepteur du comte de Fries, qui épousa, la même année, une princesse de Hohenlohe-Schillingsfürst.

3. Elle se trouvait au coin de la rue des Blés et de celle qui a pris le nom de son fondateur, après avoir été d'abord entre la Grand'Rue et la rue Saint-Jean, dans la maison Renck, où Pfeffel était né (Grand'Rue, n° 41).

4. Fille de Lucas Guernler, pasteur réformé de Strasbourg, avec résidence à Wolfisheim, de 1733 à 1782.

5. De même que son père l'avait obtenue jadis par la même intervention. Nous avons la copie de la lettre écrite alors (1727) par le ministère au magistrat de Colmar.

Le fils qu'il amenait à l'École militaire, Christian-Hubert[1] fut le 44e élève interne, chiffre qui s'éleva bientôt à 60 et auquel venait s'ajouter un certain nombre de jeunes Colmariens externes. Ces élèves formaient trois compagnies selon leur taille et selon leur degré d'instruction, plusieurs classes qui se modifiaient suivant le genre d'études. Car le programme variait à l'infini au gré des parents qui, généralement, communiquaient leurs désirs dans un plan d'études nettement défini, et en rapport avec la carrière à laquelle ils destinaient leurs fils. En retour, ils recevaient tous les trimestres un tableau caractéristique et détaillé des progrès, aptitudes physiques et morales, succès, état de santé, modifications du caractère, etc., des élèves qui les intéressaient. Pour l'enseignement proprement dit, ils avaient le choix entre toutes les sciences depuis la religion, enseignée par Pfeffel lui-même, jusqu'à l'architecture et le droit naturel, les leçons historiques depuis la mythologie jusqu'à la statistique et le blason, les arts depuis l'écriture jusqu'au manège et à la danse. Ils étaient tenus au courant des divertissements procurés à leurs enfants pendant le trimestre, tels que promenades, visites, spectacles, bals, jeux et de la manière dont ceux-ci s'y étaient comportés. Il est inutile d'ajouter que l'étude de l'allemand et du français occupait une place considérable dans les occupations intellectuelles des pensionnaires. Pour beaucoup, les Anglais et les Russes par exemple, c'était là l'étude principale et le but même de leur séjour à Colmar. Il est juste de dire aussi que l'instruction religieuse était fort en honneur à l'École, dont le directeur attachait une grande importance à l'influence moralisante, à la valeur pédagogique que cet exercice pouvait avoir. En d'autres termes, on ne s'y proposait pas seulement d'éclairer l'intelligence, de meubler la mémoire, d'exercer le jugement, de former le goût ; on ne négligeait pas de diriger et de fortifier la volonté, de combattre par les armes les plus efficaces les

1. Né à Wolfisheim (1765), filleul du duc de Deux-Ponts, dont son père était alors ministre-résident à Munich.

instincts égoïstes et matérialistes, c'est-à-dire anti-sociaux, qui sommeillent dans tous les cœurs.

Ce peu de détails suffit à montrer combien l'organisation était souple et mobile selon les besoins variables et les circonstances changeantes : rien de fixe et d'immuable là où doit régner la vie avec ses fluctuations et ses phénomènes infinis; pas de méthode figée dans la routine, pas de lit de Procuste pour les jeunes intelligences ! Le principe qui animait l'établissement était qu'il faut apprendre aux enfants à se gouverner, et pour cela, à se connaître, que conscience passe science, parce que la science est une arme dont il faut enseigner l'usage avant de la mettre entre des mains novices. Principe démocratique par excellence, mais que le dévouement, la modération, la réflexion seules savent appliquer et faire fructifier.

A première vue, d'après le titre de l'École et l'uniforme des internes, le caractère militaire semble prédominer. Cependant, si nous envisageons de plus près l'activité intérieure, nous y verrons plutôt l'image d'une république que d'une monarchie. Les grades n'étaient conférés par les supérieurs que sur la présentation de la compagnie et les punitions n'étaient prononcées que par un jury composé, en partie, d'élèves. Des croix, il est vrai, insignes aristocratiques, étaient décernées à la fin de chaque quartier (c'est ainsi qu'on appelait le trimestre) à ceux qui réunissaient le plus de bonnes notes ; mais il n'y avait pas abus : deux pour la conduite, deux pour l'application, c'était tout. La distribution de ces croix, de même que les réceptions et départs d'élèves, était l'occasion de cérémonies solennelles, où les jeunes gens chantaient des poésies de circonstance composées par Pfeffel. Et, nous l'avons vu, ce n'étaient pas les seules distractions qui leur fussent réservées. Les promenades dans les environs si pittoresques, à pied, à cheval ou en voiture, alternaient avec les bains froids en été et les bals en hiver. Le dimanche, après le culte, on faisait des visites; on prenait part aussi aux fêtes officielles; c'est ainsi que le 20 août 1777, une députation assista à la transla-

tion du corps du maréchal de Saxe. Parfois il y avait présentation aux autorités municipales et aux membres du conseil souverain[1]; mais les distractions les plus fréquentes étaient amenées par les réceptions d'étrangers illustres, dont nous parlerons plus loin.

On le voit, l'école ne resta pas strictement militaire, elle ne devint pas davantage une institution savante ou commerciale, mais finit par être une sorte de séminaire pour toutes les professions non manuelles. Il en sortit des princes, des hommes d'État, des généraux, des savants, des artistes, des commerçants, des agronomes; quelques-uns s'élevèrent à des positions marquantes et exercèrent une puissante influence sur leur époque. Toutes les nations de l'Europe septentrionale y furent représentées.

Voilà comment le plan primitif de Pfeffel se trouva bientôt fort modifié. Lui qui d'abord ne voulait pas avoir plus de douze jeunes gens, en vit bientôt le chiffre s'élever à une moyenne de 40, sans compter les externes dont le nombre était illimité. Toutefois il ne les acceptait pas en général avant qu'ils eussent atteint l'âge de 12 ans et surmonté les principales maladies infantiles. Il les faisait entrer selon leur langue maternelle, dans les classes de français ou d'allemand, qui étaient subdivisées selon les besoins de l'enseignement et des élèves.

Les matières du programme furent très variées pour l'époque. On distingua les matières générales et les matières spéciales. Les premières comprenaient: la religion d'après les rites luthérien et réformé, le français et l'allemand, l'histoire et la géographie, la mythologie et la statistique, le calcul et la géométrie, les éléments de l'histoire naturelle, de la physique, de la philosophie et des beaux-arts. Les matières spéciales étaient l'italien, l'anglais et le latin, l'héraldique et les éléments de la

1. Le baron de Spon était premier président; il émigra et mourut dans la misère à Londres. Le deuxième président, de Salomon, fut le premier maire de Colmar, où il mourut juge à la cour d'appel. Hermann était procureur général et Loyson premier avocat général.

tactique. Ces leçons dépendaient du choix des parents et des aptitudes des enfants. Enfin des cours particuliers embrassaient l'histoire de la patrie de chaque élève, le droit public européen, l'architecture civile et militaire, le dessin, la musique, le manège et l'escrime. Toutes les leçons étaient semestrielles.

On se servait des meilleurs livres classiques de l'époque. Lorsqu'il n'en existait pas, les professeurs eux-mêmes les rédigeaient après en avoir discuté en commun le plan et la méthode. C'est ainsi que Lerse conçut le plan d'une histoire de l'Alsace, dont il n'écrivit, il est vrai, que l'*Introduction de la Réforme à Colmar*[1]. Pfeffel lui-même publia (1781) les *Principes du droit naturel,* à l'usage spécial de son école et recueillit les éléments d'un « Magasin historique, pour former l'esprit et le cœur », fragments de biographies illustres, dont la 1re édition, en français et en allemand, parut à Strasbourg en 1792, et qui fut adopté plus tard comme livre de lecture par l'École militaire de Paris. Pfeffel traduisit aussi la volumineuse géographie de Büsching[2].

L'École, solidement et judicieusement organisée, fut vite connue et bientôt les visiteurs illustres affluèrent. Parmi ceux des débuts, nous citerons le margrave de Bade avec ses fils, le sénateur italien Quirini accompagné du général de Waldner (père de la baronne d'Oberkirch); le duc Charles-Eugène de Wurtemberg ; le prince de Condé avec son fils, le duc de Bourbon ; le feld-maréchal de Wurmser, qui laissera son renom sous les murs de Mantoue ; l'intendant de La Galaizière, qui venait de succéder à de Blair ; le prince de Reinach-Foussemagne, grand Prieur de l'ordre de Malte à Heitersheim (Bade); Lavater; Schlosser, le beau-frère de Gœthe; les poètes Lenz et Klinger; le général de Kalb, compagnon de Lafayette en Amérique, et dont les deux fils furent élèves de Pfeffel;

1. 1790, réédité en 1856.

2. Un recueil de chants choisis par Pfeffel pour l'usage de son école, parut à Cologne en 1778. Comme étudiant, Pfeffel avait traduit, dès 1752, les *Gedanken über die Bestimmungen des Menschen,* du prédicateur berlinois Spalding.



les deux frères Oberlin, le pasteur et le professeur; le baron de Dietrich; le comte de Custine, alors colonel de dragons à Colmar, et qui confia son fils à Pfeffel lorsqu'en 1777 il fut nommé à Brisach.

En juillet de cette même année, l'empereur Joseph II revenait de Paris, où il avait fait visite à sa sœur, la reine Marie-Antoinette. Il s'arrêta à Bâle chez Sarasin, l'ami de Pfeffel, puis continua son voyage par Brisach et Fribourg. Pfeffel alla le saluer avec une division de ses élèves et reçut un gracieux accueil. Il faillit même, raconte son neveu, saisir un bouton de l'habit impérial, comme il avait coutume de le faire, lorsqu'il causait avec ses intimes. Lerse devina son intention et retint son bras à temps[1].

III.

Outre le directeur et l'inspecteur, l'école avait quatre gouverneurs pour la surveillance et 12 à 15 professeurs, dont quelques-uns nous sont connus. Nommons d'abord les deux beaux-frères Lucé et Wild[2], qui semblent être entrés en fonctions vers la même époque que Lerse. Lucé fut en même temps sous-directeur du gymnase protestant, dont Sig. Billing, l'auteur des Chroniques, était directeur, et où les deux Pfeffel avaient fait leurs études avant d'étudier le droit[3]. C'est lui, dont la famille était originaire de Hongrie (son nom s'écrivait primitivement Lucae), qui possédait, comme souvenir d'un ancêtre, cette fameuse pipe turque qui inspira à Pfeffel la poésie mentionnée au début de cet article. Quant à Wild, Ba-

1. Pfeffel a raconté cette visite à Sarasin dans une lettre qui est conservée (*Pfeffels Verdienste*, etc., p. 15). Voyez le récit du passage de Joseph II et des suites qu'il eut pour le bourreau de Colmar, dans les *Mémoires de Mme d'Oberkirch* (I, p. 104).

2. C'est chez Pfeffel que Lucé connut et épousa Mlle Wild. On trouvera au *Jahrbuch des Vogesen-Clubs* (1891, p. 128) d'amples renseignements sur leurs rapports de parenté, avec douze lettres de Pfeffel à Lucé, devenu (1795) pasteur à Munster. Les lettres de Lucé à Pfeffel sont également conservées.

3. L'aîné à Strasbourg (1742-1749), le poète à Halle (1751-1753), après une année passée chez le surintendant Sander de Kœndringen.

dois de naissance, il retourna plus tard dans son pays où il devint conseiller aulique.

En 1778, nous trouvons un sous-inspecteur, Hoffmann, de Landau, ville qui faisait partie de la décapole alsacienne. Le 1er février, il accompagne son chef chez Lavater à Zurich, et, à la fin d'octobre 1779, il le suit avec Lucé à Pratteln, où Sarasin les reçoit dans sa maison de campagne. Un mois après, il est devenu beau-frère de Pfeffel et retourne s'établir dans sa ville natale, où il sera bientôt bourgmestre. Sa femme, Madeleine-Élisabeth Divoux, née à Strasbourg en 1753, mourait dès janvier 1781 avec son nouveau-né. En juillet suivant, puis au nouvel an, Hoffmann était à Colmar et, vers le 1er mars 1783, Pfeffel lui rendait ses visites pendant son voyage de 15 jours au Palatinat, où il vit Lamey et l'aveugle Weissembourg à Mannheim, Mme de la Roche à Spire, Ring[1] à Carlsruhe, etc.

En août 1783, Hoffmann revient à Colmar avec sa deuxième femme, née Hastermann, qui meurt aussi bientôt. La Révolution l'oblige à quitter Landau, il erre en Allemagne avec sa mère sans trouver de position stable. Pfeffel reçoit de ses nouvelles par un beau-frère de Hoffmann, Schroeder, qui vient à Colmar en automne 1794 et s'occupe des intérêts de Louise Hoffmann, unique enfant du premier lit (Pfeffel avait prêté à ses parents une somme dont la restitution fait le sujet d'une active correspondance entre Colmar et Landau). En 1801, nous retrouvons Hoffmann dans cette dernière ville, où il a fondé une institution qui ne prospère pas à son gré. Il s'adresse à Pfeffel pour obtenir, par l'entremise de ses amis parisiens, de bénéficier du décret d'amnistie qui vient d'être promulgué.

Un de ses successeurs à l'École militaire s'apparenta également-

1. 1726-1809, fils d'un menuisier strasbourgeois, étudie la théologie, est protégé par Schœpflin, entre, comme précepteur, dans la famille Muralt, à Zurich (1753-1755), où il fait la connaissance du poète Wieland, devient ensuite prédicateur et professeur à Strasbourg et à Colmar (1758), où Pfeffel est souvent parmi ses auditeurs; enfin, il est précepteur des princes de Bade, à Carlsruhe, où il épouse (1763), Caroline Wieland. Sa correspondance est à la bibliothèque de Fribourg. Il s'inscrit, en juillet 1783, parmi les visiteurs de Pfeffel, qui lui adresse, en 1791, une épître politique.



ment à Pfeffel. C'est Gaspard Berger, mentionné comme gouverneur au début de 1791. Le 30 mai, il reçoit la visite de son père, receveur général à Montbéliard, et de son frère Charles-Louis, qui épousera Caroline Pfeffel en 1806. Lui-même semble s'être fiancé dès ce moment avec l'aîné des filles de son patron, qu'il épousera au plus fort de la Terreur, le 14 février 1794, alors qu'il est sans place. L'année suivante, il sera professeur à l'École centrale, puis au collège qui la remplaça. Un autre de ses frères visite Pfeffel en 1802 avec le juge Kern de Bouxviller. Enfin un quatrième Berger, ministre à Valentigny, s'inscrit au livre des étrangers le 13 mai 1789.

Un des fils même de Pfeffel, son aîné et son homonyme, né en 1761, élève jusqu'en 1778, figure comme inspecteur de 1787 à 1792, après avoir étudié le droit à Gœttingue. Directeur des postes à Colmar jusqu'au Consulat, il fut, si l'on excepte son frère, le banquier de Francfort, le seul des sept fils de Pfeffel qui lui survécut. C'est lui que, dans l'intimité, l'on nommait Wandelbourg, du nom d'un ancêtre, Martin Kriegelstein, anobli par Rodolphe II (1598)[1]. Il épousa successivement deux sœurs, les demoiselles Gloxin (1786 et 1801). Son gendre fut M. de Neufville à Francfort, dont le fils est le seul descendant de Pfeffel habitant Colmar aujourd'hui.

La correspondance inédite de Pfeffel nous fait connaître encore un autre professeur, Jean-Chrétien Kœnig, de Soultz-sous-Forêts. Fin juin 1780, il s'inscrit sur le registre des étrangers en qualité de vicaire à la Petite-Pierre. En décembre 1781, il est installé à Colmar et y reçoit la visite de sa mère et (novembre 1783) de sa sœur Sybille. En janvier 1785, nous le trouvons à Bordeaux chez E. Nairac, qui écrit à Pfeffel le 19 février :

« J'ai été bien content de M. Kœnig, pendant le séjour qu'il a fait chez moi. C'est un homme doux et honnête auquel j'ai

1. Le château de Wandelbourg était un antique fief habsbourgeois (canton de Saint-Gall).

donné ma confiance et je suis persuadé qu'il n'en abusera pas. Il est parti mercredi pour se rendre à Colmar; il sera lundi à Paris, d'où, après s'être reposé, il se rendra à sa destination. J'espère qu'*ils*[1] arriveront chez vous avant la fin du mois. »

Kœnig resta encore deux ans chez Pfeffel. Le 17 juin 1787, il lui adresse ses excuses de ne lui écrire que treize jours après son arrivée à Soultz et le remercie de ses bontés dont, dit-il, il ne s'est pas toujours montré digne. Il compte partir pour Paris dans une quinzaine et prie de lui écrire chez M. Müller, directeur de la poste de Wissembourg. La lettre de Pfeffel lui parvient au moment de son départ. Il n'y répond que le 2 octobre, motivant son silence par la crainte de ravir à son ancien patron un de ses rares moments de loisir; car il sait avec quelle scrupuleuse exactitude celui-ci accomplit ses devoirs épistolaires. Il ajoute qu'il a visité Hubert Pfeffel à son bureau de Versailles et déjeûné avec lui chez l'Alsacien Rosenstiehl[2], entré dans la carrière diplomatique sous les auspices du père de Hubert. Puis il décrit les troubles auxquels il vient d'assister sur la place Dauphine et le quai des Orfèvres, à l'occasion de la réouverture de la Chambre des vacations. Calonne qui a été brûlé en effigie sous les yeux des gardes françaises; la police a la consigne de laisser faire. L'assemblée des notables est dissoute depuis le 25 mai, mais l'effervescence causée par sa convocation était loin d'être calmée.

Nous n'apprenons rien des motifs qui amenèrent Kœnig à Paris, ni de la suite de son existence, ni de son successeur à Colmar.

Ehrenfried Stoeber, dans une brochure écrite immédiatement après la mort de Pfeffel[3], nomme quelques autres pro-

1. Nairac avait donné son fils à Kœnig pour le mettre à l'École militaire.

2. Né à Mietesheim (1751), fréquente le Gymnase de Bouxviller, puis l'Université de Strasbourg; secrétaire de l'ambassade française au Congrès de Rastadt, il échappe au massacre avec Debry, bien qu'il fût dans la première voiture. Il avait, auparavant, envoyé sa femme et ses enfants à Strasbourg, chez son beau-frère Weiland. Son frère cadet, mort à Berlin, en 1832, visita l'École militaire en juin 1784.

3. *Blætter dem Andenken Pfeffels gewidmet* (Strasbourg et Paris, chez Amand Kœnig), p. 51.



fesseurs : Boell, Lauth, Weiland et Butenschœn, sur lequel M. Pfannenschmid nous donne d'abondants détails[1].

Butenschœn naquit en Holstein en 1764 et étudiait à l'université de Heidelberg lorsqu'éclata la Révolution. Une ardente sympathie pour les idées généreuses qu'elle proclamait l'attira à Strasbourg. N'y trouvant pas l'occupation littéraire qu'il rêvait, il accepta la place que Pfeffel lui offrait et y resta jusqu'à la fin de 1791. Tourmenté par le désir d'écrire, il se rendit alors chez Schiller à Iéna, puis revint en Alsace et prit part, peut-être à la suite des Mayençais, à la première campagne contre les Vendéens. En novembre 1793, il était de nouveau à Strasbourg, où il devint secrétaire de la municipalité et collaborateur d'Euloge Schneider à l'*Argus*, ainsi que d'Engelbach et de Schweighäuser au *Weltbote*. Il fut compris dans les arrestations faites par ordre des représentants Baudot et Lacoste le 10 janvier, mais gardé à Strasbourg, tandis que tous les autres prisonniers étaient transportés à Dijon ; il put même continuer ses articles de journaux jusqu'au 17 juin. Il fut alors conduit à Paris et seule la chute de Robespierre le sauva ; mais il ne fut libéré que le 20 octobre. Le printemps suivant il visite Pfeffel, dans l'intention de retourner dans son pays. Mais la création de l'École centrale, où il obtint la chaire d'histoire, le retient à Colmar. En septembre 1797, il épouse à Strasbourg, par reconnaissance, Élisabeth Nagel, dont l'intercession avait empêché son transfert à Dijon. Lorsque l'École centrale fut fermée en 1803, il resta à Colmar comme bibliothécaire. Au printemps de 1805, il fut nommé au lycée de Mayence ; en 1809, inspecteur et en 1812 recteur de l'Académie de cette même ville. Après la chute de Napoléon, il devint inspecteur scolaire à Spire, où il mourut en 1842[2].

1. *Fremdenbuch*, p. 377, et *Lettres de Mme de Gérando*, p. 14, 47, 67, 126.

2. L'intérêt que les curieuses péripéties de son existence nous inspire est encore rehaussé par son amour romanesque pour Frédérique, la fille préférée de Pfeffel, la traductrice des fables du poète, que la reconnaissance qu'il devait à Élisabeth Nagel l'empêcha seule d'épouser.

Si nous n'avons, en somme, que peu de renseignements sur les professeurs de l'École, il n'en est pas de même des élèves, dont nous allons nous occuper maintenant.

IV

Parmi eux, recherchons d'abord nos compatriotes français, appartenant tous, d'après la nature des choses, aux quelques familles huguenotes qui avaient traversé sans y sombrer et sans le fuir, l'orage des persécutions. Nous nommions tout à l'heure le jeune Nairac, ramené de Bordeaux par Kœnig à un moment où il n'y avait pas de place vacante. « Quoique j'eusse désiré, écrit son père à Pfeffel, qu'il pût demeurer dans votre maison, j'ai souscrit volontiers à l'arrangement que vous avez proposé ; M. Kœnig qui doit demeurer avec mon fils, ne pourra lui donner que de bons conseils et de bons exemples, tous les inconvénients sont donc prévus. Je lui ai remis un petit mémoire sur le genre d'occupations auquel je désirerais qu'on l'exerçât. »

Nous avons déjà parlé de cet usage des plans d'études paternels, usage qui montre la grande latitude laissée à l'initiative privée dans la méthode de Pfeffel, qui rappelait aux maîtres tentés de l'oublier, que l'école est faite pour les enfants et non les enfants pour l'école, et qui empêchait l'enseignement de se stériliser dans un moule unique.

Élie-Élisée Nairac n'était pas un élève modèle de l'aveu même de son père. « Il a besoin d'être suivi de près ; négligé par ceux à qui il avait été confié, il n'a point acquis le goût du travail et il est essentiel qu'il mette à profit le peu de temps qui reste à sacrifier à son éducation. » Cependant, il eut d'assez bonnes notes la première année, et son père, satisfait des soins dont il était l'objet, vantait l'institution à ses amis. Le 31 octobre 1785, il eut l'occasion de donner une lettre de recommandation à son concitoyen, M. Camescasse[1] qui partait

1. Peut-être un ancêtre du maire de Bordeaux et du préfet de police de ce nom,



pour Colmar avec son fils Jean. Celui-ci fut agréé, entra à l'École le 5 février et y resta trois ans, la durée habituelle du cours. Quant à son camarade Nairac, il ne tarda pas à tromper l'attente de ses maîtres. Le bulletin de janvier 1786 avait encore été passable, mais le 22 juillet, son père écrit : « J'ai reçu le tableau caractéristique de votre collège. J'y ai vu avec regret que les progrès de mon fils étaient toujours très lents ; son esprit léger et son peu de penchant au travail en sont la cause ; il en sera la victime.. » En octobre, la conduite devient si mauvaise que le père se voit réduit à faire ses excuses et à intercéder pour qu'on gardât son fils jusqu'à Pâques.

Parmi les condisciples de ces deux Bordelais, nous trouvons deux Parisiens : Pierre-Xavier Gide et Benjamin Duvoisin. Il n'y a rien à dire du premier, sinon qu'il fut à Colmar du 30 mars 1785 au 18 juin 1787, mais d'autant plus du second, qui n'est autre que le petit-fils du malheureux Jean Calas, roué en 1762 et dont Voltaire réhabilita la mémoire trois ans après. Le père de Benjamin était mort sans doute, car il n'en est jamais question dans les nombreuses lettres[1] adressées à Pfeffel par Mme Duvoisin, qui habitait Paris avec sa mère, sa sœur et un vieux parent, M. Dumas, mort en 1799. Son fils entra à l'École en 1786 et semble l'avoir quittée au printemps 1789. Elle l'y visita le 27 juin 1787 avec M. Dumas, que Pfeffel chargea de lui trouver à Paris un maître de mathématiques.

Benjamin ne fut pas un élève plus brillant qu'Élie-Élisée et les lettres de sa mère sont aussi désolées que celles de M. Nairac. Elle compte lui faire étudier le droit à sa sortie de l'École et Pfeffel propose Halle, où il a étudié lui-même. Mais elle répugne à l'envoyer si loin et préfère Leyde ou Utrecht, où

de même que Charles Gide, auteur du *Droit d'association en matière religieuse* (Paris, 1872), peut appartenir à la famille de l'élève qui porte son nom et que nous citons quelques lignes plus loin. M. Charles Gide est professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Montpellier et vient de se signaler par une énergique protestation contre les courses de taureaux.

1. La bibliothèque de Colmar en possède six, du 23 mai 1788 au 21 janvier 1804 ; nous-même en avons cinq autres, de janvier à novembre 1788.

elle a des parents. Au reste, elle s'en remet à Pfeffel pour fixer le moment du départ.

Il y eut d'autres Parisiens à l'École : Audion, Hausmann (fils de médecin), les comtes d'Escherny et de Jauffrey ; des Lyonnais[1] : Bonnafoux et Meyer; un Montbéliardais, Goguel, qui mourut général français en 1845 ; enfin un Versaillais, Hubert Pfeffel dont nous avons parlé.

Ce dernier quitta l'École en 1779 pour entrer comme sous-lieutenant au régiment de Hesse-Darmstadt à Nancy ; mais il ne resta pas longtemps soldat. Car en juillet 1781, visitant son oncle, il s'inscrivit sur le registre des étrangers sous le titre de commis aux affaires étrangères. Ce n'est donc pas, comme le dit Aug. Stoeber (Préface de l'*École militaire*), sa thèse *De limite Franciæ*, soutenue à Strasbourg en 1785, qui le fit accueillir aux bureaux de ce ministère. Après la fuite et le retour forcé du roi, il émigra chez le duc de Deux-Ponts avec son père qui renonça à son poste dès que Dumouriez remplaça de Lessart (17 mars 1792) et le renvoya à Paris pour remettre au ministre sa bibliothèque, dont il avait conservé la jouissance après l'avoir vendue et qui forma le noyau de la bibliothèque du ministère des affaires étrangères.

Le duc de Deux-Ponts essaya de rester neutre ; mais au début de 1793, il fut entraîné dans la guerre, son pays fut occupé par les troupes françaises et Hubert Pfeffel, nommé conseiller de régence, devint son agent correspondant auprès des armées alliées. En 1799, le duc Max, devenu électeur de Bavière, le nomma son chargé d'affaires, d'abord à Dresde, puis (1804) à Londres et l'employa dans une série de missions diplomatiques. Il fut anobli en 1808, devint baron en 1828 et laissa en Bavière une descendance qui est à présent catholique[2].

1. En juin 1784, Mme Schallheimer de Lyon amenait son fils, qui restait à l'École jusqu'au 1er mai 1786 et revenait voir Pfeffel deux ans après sa sortie.

2. Son fils, le baron Charles de Pfeffel († 1890, à Munich), qui communiqua à Stœber les Mémoires de son père, était chambellan bavarois et collaborateur de l'*Encyclopédie des gens du monde*.



Revenons aux élèves français de Pfeffel, dont nous avons à peu près terminé la liste.

Parfois le manque de place ou la limite d'âge (16 ans) lui faisaient décliner des demandes, comme celle qu'un sous-lieutenant au régiment de Beauvoisis lui adressait de Belfort :

« Mon père ayant beaucoup ouï parler du pensionnat que vous dirigez, désirerait faire élever mon frère chez vous. Il m'a chargé en conséquence, vu ma proximité de Colmar, de vous prier de me donner un petit détail des maîtres que vous donnez à vos élèves et combien il lui en coûterait... »

Toutefois les Français ne furent jamais qu'une infime minorité, à cause du caractère confessionnel de l'École. D'ailleurs les autres établissements de Colmar profitaient aussi de l'influence de Pfeffel, dont la renommée attirait les yeux des étrangers sur leur ville et leur procurait parfois des recrues. En voici une preuve.

Le 27 août 1783, un jeune protégé de Pfeffel, Notter de Landau[1], de Reims, lui écrivait :

Permettez-moi de m'adresser à vous avec la confiance que vos bontés m'inspirent, à l'effet de pouvoir être utile à la personne chez laquelle je travaille ici. M. Delamotte désirerait connaître le plan d'éducation du collège royal de votre ville pour y faire entrer son fils, et vous m'obligeriez si vous vouliez m'en envoyer un prospectus. Je vais même vous donner quelques détails sur le jeune homme et l'état auquel il est destiné, pour que vous vouliez bien me faire vos réflexions et me mander si l'éducation qu'on reçoit dans ce collège est conforme à sa destination. Le jeune homme a 16 ans ; il est reçu dans l'ordre de Malte en qualité d'ecclésiastique. Après avoir reçu les premiers principes de latinité, il entra à 9 ans à l'École militaire de Brienne, tenue par des Minimes, et y resta trois ans. Ces religieux, sans doute pour accréditer leur maison, donnant des nouvelles avantageuses des progrès de leur élève, les parents le crurent en état de suivre un cours d'études réglé et résolurent de le placer dans un collège à Paris. Mais, lorsqu'on l'examina sur son savoir, on trouva qu'il ne savait rien du

1. C'est son père, sans doute, qui fut étudiant à la Faculté de théologie de Strasbourg en 1745, puis *recteur* de l'école de Landau. Ce jeune homme eut une correspondance suivie avec Pfeffel pendant plusieurs années ; ses lettres sont entre nos mains. Ce fut son compatriote Hoffmann qui a dû l'introduire à Colmar.

tout et qu'il avait été absolument négligé. On prit alors le parti de le remettre aux principes du latin en le confiant à un maître particulier, sous lequel il a étudié un an; ensuite les circonstances particulières à son état dans l'ordre de Malte ont obligé les parents à l'y envoyer pour y faire sa résidence, suivant les statuts de l'ordre. Vous sentez, Monsieur, que pendant ce séjour, le jeune homme a perdu son temps. A son retour, on l'a de nouveau confié à la personne qui en avait soin avant son départ pour Malte. Avec des dispositions naturelles et de la facilité, il a toutes les peines du monde à s'appliquer au travail; peut-être le défaut d'émulation a-t-il beaucoup de part à sa paresse...

Quoique cette lettre sorte un peu de notre sujet, elle nous a paru assez caractéristique pour figurer ici.

Après les élèves venus de France, citons ceux qui sont originaires de Suisse. C'est dans ce pays que Pfeffel avait sa clientèle la plus fidèle et la plus nombreuse, non seulement à cause des rapports étroits qui ont toujours existé entre les villes d'Alsace et les Cantons, mais aussi par suite des relations personnelles que Pfeffel y avait nouées avec tous les hommes éminents, tels que Pestalozzi, Lavater, Salis, Bodmer, Breitinger, Pfenninger, Füssli, Fellenberg, Iselin, enfin ses amis intimes Sarasin et Hirzel. En 1777, il devint membre de la Société helvétique, fondée en 1761 à Schinznach, où elle se réunissait chaque printemps ; il en fut même nommé président pour 1785, en remplacement du baron de Béroldingen, et y présenta un travail qui fut fort loué[1]. Enfin, en 1782, il devint citoyen Suisse, lorsque la ville de Bienne, en le nommant membre honoraire de son grand conseil, lui eut accordé le droit de bourgeoisie pour lui et ses descendants.

C'est de Bâle, la plus proche des villes suisses et où il comptait beaucoup d'amis, que lui vint le plus fort contingent.

1. Sur les transformations produites dans l'art militaire par l'invention des armes à feu. Il venait de lui dédier un volume de fables (Bâle, chez Thurneysen, 1783). En 1794, il lui adressa une épître en vers pour exprimer ses regrets de ne pas pouvoir, pour la sixième fois, assister à la séance annuelle. Enfin, en 1797, il se rendit avec Hirzel, fondateur de la Société, à la dernière des réunions, à Aarau, où elle s'assemblait depuis deux ans, après avoir siégé quelque temps à Olten. Charles Morell a fait l'historique de cette Société (Winterthur, 1863; voyez *Pfeffels Verdienste,* etc., p. 43).



Douze élèves appartinrent aux familles Bernoulli, Bischof, Merian et Sarasin. Nous citerons aussi le fils ou neveu de son banquier Paravicini, et Guil. Haas qui, dix ans après l'avoir quitté (1789), imprimait la première édition de ses poésies[1]. Berne lui confia six Fischer, deux Steiger, deux Tscharner, deux de Graffenried et leurs cousins de Watteville, d'Erlach et d'Hartmannis[2]. Parmi les Zurichois, nommons Wyss, Lindinner et les deux fils du général d'Escher, dont l'un, officier hollandais, visita Pfeffel en 1785. Schaffouse lui envoya Zündel, de Waldkirch, deux cousins Stockar; l'un de ces cousins fut ramené de Schinznach par Pfeffel lui-même (1777) et mourut à Colmar durant l'hiver. Les Genevois étaient particulièrement nombreux : deux fils du général Grenier, un comte de Gallatin, Galine, de Cazenove, de Bontemps. Glaris lui donna Iselin et deux Zwicky, dont l'un correspondait avec Pfeffel en 1798. De Bienne vinrent deux cousins Wildermett; l'un fut officier en Suisse, l'autre en Prusse. De Saint-Gall : deux Binder. De Neuchâtel : le fils du maire, Henri de Chaillet d'Arnex et le fils de celui du comté de Valangin, François Georges de Montmollin, qui fut amené à l'École en avril 1779 par son père, conseiller d'État prussien, et sa mère, née de Lure. En avril 1782, il y reçut la visite d'un frère ou cousin, officier au régiment de Castella, en garnison à Landau. Parti en 1783, il revint à Colmar en juin 1786. Il fut lieutenant au régiment de Salis-Samaden, au service de France, et passa enseigne aux gardes suisses peu avant le 10 août. Il tomba dans cette journée, frappé par derrière et eut la force, avant de mourir, de s'envelopper dans son drapeau. Sa fiancée, M[lle] de Trémauville, demoiselle d'honneur de la reine, avait reçu de cette dernière

1. En trois volumes; la deuxième en dix volumes fut éditée par Cotta (1802), peu après la mort de Haas. — Les deux frères de Bary, qui furent à l'École vers 1789, étaient également Bâlois. Le cadet s'établit à Guebwiller en 1806 et y fonda la branche alsacienne de sa famille.

2. Les deux derniers étaient fils de maréchaux de camp français. De Berne vint encore Fallenberg, élève de 1785 à 1786, mort en 1844 à Hofwyl, après avoir parcouru une carrière pédagogique des plus honorables pendant 45 ans. Son père, ami de Pfeffel, avait été professeur de droit et membre du Conseil souverain de Berne.

le clavecin qui se trouve au musée neuchâtelois comme don de la famille de Montmollin.

Plusieurs des pensionnaires suisses de Pfeffel, surtout des Bâlois, venaient de la pension Gonthier à Yverdon : le fils du baillif Fischer, Bientz, Mandrot, Roulet.

En 1783, Gonthier et Pfeffel échangèrent quelques lettres qui éclairent un peu la vie intime de leurs établissements. C'était un point délicat de morale pédagogique qu'ils touchaient à propos de certains élèves venus d'Yverdon et que Pfeffel soupçonnait d'exercer une fâcheuse influence sur leurs camarades. Il pria un ami commun d'éveiller l'attention de son collègue. Celui-ci s'explique, se défend et pour montrer que l'établissement rival n'est pas à l'abri de tout reproche, il rapporte le propos d'un ancien élève : « Tout est fort tranquille, quand MM. les gouverneurs font le tour dans les chambres, après qu'on est couché ; mais lorsqu'ils sont retirés, on se donne carrière. » Les deux lettres de Gonthier qui sont conservées font regretter la perte des réponses de Pfeffel.

Des Suisses passons aux Alsaciens. Il y en avait de tous les points de la province, mais surtout de Strasbourg et de Mulhouse, où Pfeffel comptait beaucoup d'amis. Dans la première de ces villes, il fréquentait le pasteur Stuber, prédécesseur d'Oberlin au Ban-de-la-Roche, le philologue Oberlin, les deux Schweighäuser, les familles de Dietrich, de Türckheim, Frank, Kern, Blessig, Rieder, Stœber. Parmi ses élèves, venus de là, nous citerons le baron Jean Érasme de Dietrich, frère de Mme Scipion Périer. A Mulhouse, alors ville suisse, qui lui confia un jeune Kœchlin, il était lié avec le pasteur Maeder, le greffier de la ville Josué Hofer et surtout les trois frères Spœrlin[1]. C'est un de ses élèves du Sundgau, Richard Bach, qui fit, les 3 et 4 novembre 1784, au château de Schweighausen, deux essais heureux d'aérostation, un an à peine après

1. Un autre Spœrlin fut pasteur réformé de Sainte-Marie-aux-Mines de 1769 à 1779 et, pendant ce temps, fit faire leur première communion aux élèves réformés de Pfeffel.



l'invention des frères Montgolfier[1]. Quant aux élèves de Colmar, ils étaient évidemment très nombreux. Nommons au hasard, outre les trois fils Pfeffel, Jean Chrétien de Türckheim, fils d'un professeur du gymnase, et mort jeune après avoir fait sa théologie ; Billing, Widmann, Franck, Kühlmann, Divoux, deux Metzger, deux Sandherr. Puis, parmi ceux qui vinrent des environs : le baron Sigismond de Berckheim, futur général ; Hoffmann de Hunawihr, deux Baër de Ribeauvillé, de Langenhagen de Fortschwihr[2].

L'Allemagne était représentée par plusieurs de ses princes. Celui de Solms-Braunfels amena ses deux fils à la rentrée de 1784. Leur cousin, Charles de Nassau-Weilbourg, les visita au printemps et, le 13 mai 1786, écrivait à Pfeffel de sa résidence de Kirchheim : « Les certificats renfermés dans la lettre qu'il vous a plu de m'écrire n'ont pu que me donner la satisfaction la plus complète. Je sens tout le prix des soins assidus que vous avez rendus à mes chers cousins et j'aurais désiré qu'ils eussent pu jouir de l'avantage de rester en vos mains jusqu'à l'accomplissement de leur éducation ; mais de puissants motifs m'ont obligé à altérer le plan que j'avais formé à leur égard, de sorte que je ne pouvais plus me dispenser de les joindre à leur frère aîné[3]... »

Un an avant les princes de Solms, celui de la Lippe arrivait

1. Disons à ce propos que Blanchard, qui franchit le Pas-de-Calais en ballon (1785), visita Pfeffel en mai 1788, après avoir fait, en août précédent, sa 26e ascension à la citadelle de Strasbourg.

2. Dont la mère, née Gloxin, devenue veuve, céda son domaine de Fortschwihr à un beau-frère, ex-officier comme son mari, qui le revendit (1780) au jurisconsulte Pfeffel. Pour plus de détails sur la famille de Langenhagen, établie depuis à Sarre-Union, voyez Matthis, *Bilder aus der Kirchen- und Dörfergeschichte*, p. 297.

3. Charles de Weilbourg mourut bientôt après (1788), il régnait depuis 1753. Sa famille était princière depuis 1688 et régnante depuis 1570. Elle possédait, conjointement avec les autres lignes de Nassau, le comté de Saarwerden, qui lui fut enlevé par la Lorraine (1629) après un procès de 102 ans. La paix de Ryswick le leur rendit. En 1745, elles le partagèrent entre elles : Sarrebruck eut 27 villages avec Harskirchen comme capitale, et Weilbourg les 11 autres (chef-lieu Neuf-Saarwerden). La dynastie de Sarrebrück s'éteignit en 1797, celle de Weilbourg règne en Luxembourg. Le prince Charles, dont il est question ici, avait épousé, en 1760, la princesse Caroline d'Orange. Son caractère et ses tendances sont décrits par Matthis, *Bilder aus der Kirchen- und Dörfergeschichte*, p. 65.

de Buckebourg, capitale de la petite principauté où Guillaume de la Lippe-Schauenbourg, général portugais, s'était retiré en 1765 († 1777). Les lettres que nous possédons de Mme de la Lippe sont de 1786 et expriment toute sa satisfaction au sujet des bonnes notes méritées par son fils. Le 5 décembre, dans la dernière, elle annonce qu'elle le retirera à la fin de mai pour l'emmener en Suisse, puis le gardera avec elle le reste de l'été pour le préparer à la première communion.

D'autres pensionnaires vinrent d'Augsbourg. C'étaient les deux frères Emmerich, parents ou amis des Hausmann de Colmar, auxquels un membre de leur famille était associé. C'est de l'un d'eux qu'il est question dans le document suivant.

LE DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN AU DIRECTOIRE DU DISTRICT DE COLMAR.

Colmar, le 10 août 1791.

M. Pfeffel, directeur de l'École militaire de cette ville, vient de nous exposer qu'il se trouve dans le cas de faire un voyage à Augsbourg pour y placer son fils[1] et ramener dans cette ville un de ses élèves. Nous pensons qu'en faveur de la circonstance particulière qui oblige M. Pfeffel à voyager pour les intérêts de l'établissement qu'il dirige, et d'après la déclaration signée de sa main de rester fidèle au serment qu'il a prêté à la Constitution, il n'y a pas de difficulté à lui accorder un passeport sur le certificat qui lui a été délivré par la municipalité, etc...

Le passeport fut accordé le même jour, en ces termes :

Le Directoire du district de Colmar certifie par ces présentes que l'air de Colmar est pur et sain et que le sieur Amédée Conrad Pfeffel, chef de l'École militaire, ainsi que son épouse et deux jeunes gens, âgés l'un de 13 ans, l'autre de 15, et encore le sieur Jean-Frédéric Lucé, instituteur de la même école et recteur du gymnase de la confession d'Augsbourg, ont un voyage indispensable à faire à Augsbourg, ainsi il ne doit leur être porté

1. Auguste, 1776-1794.



aucun obstacle à la sortie de l'Empire français, étant certifié (*sic*) de leur retour et de leur patriotisme, etc...

Vu au pont du Rhin, le 24 août 1791.

Les frères Emmerich restèrent en rapports avec Pfeffel. Au printemps 1801, ils vinrent chercher leur sœur à Colmar et emmenèrent Sophie Pfeffel qui, à son retour, en automne, épousa François Ehrmann, conseiller à la cour d'appel, puis professeur de théologie[1]. L'un d'eux habitait Strasbourg en 1848 et contribua avec le négociant Ehrlen, Lehr et les pasteurs Rieder et Kienlen à la rédaction des listes d'élèves qui se trouvent à la bibliothèque de Colmar.

En août 1784, Sophie de la Roche, célèbre déjà par ses romans, annonça sa visite à Colmar, au retour d'un voyage en Suisse. Pfeffel alla à sa rencontre jusqu'à Mienheim, escorté d'une division d'élèves à cheval. Cette rencontre inattendue frappa singulièrement cette femme de lettres qui en a laissé dans sa correspondance un récit très vivant[2]. Elle était accompagnée d'un fils qu'elle laissa à l'École, emmenant par contre une des filles de Pfeffel. M. de la Roche la ramena l'année suivante et reprit son fils. Il avait été pendant dix ans (1770-1780) chancelier de l'électeur de Trèves, avec résidence à Ehrenbreitstein, où le salon de sa femme avait été l'un des plus fêtés de l'Allemagne. Gœthe y vint souvent de Wetzlar ou de Francfort avec son ami Merck, pour s'y rencontrer avec Wieland, Basedow, le philosophe Jacobi. Ce fut l'*Histoire de Mlle de Sternheim* qui fonda le renom littéraire de Mme de la Roche (1777). Lorsque son mari prit sa retraite, elle alla habiter Spire et Mannheim[3], puis Offenbach, où elle mourut en 1807. Elle était née à Kaufbeuren, en Souabe, dix ans avant que

1. Nous avons deux lettres (octobre 1808) où il raconte à son beau-père la réorganisation du séminaire de Saint-Thomas. Il dit qu'il y fait un cours de morale (*philosophia morum*).

2. *Pfeffels Verdienste*, etc., p. 16.

3. Où elle connut Schiller en 1783.

cette petite ville impériale ne donnât naissance à l'historien strasbourgeois Jean Friesé. Toute jeune, elle avait été fiancée un moment à Wieland, qui était son parent.

Nous avons six lettres qu'elle écrivit à Pfeffel, de Spire, entre le 2 novembre 1783 et le 10 décembre 1786. Dans la première, elle parle de ses trois fils, dont l'aîné, Fritz, est à Paris et se recommande à la bienveillance du diplomate Pfeffel. Les deux autres vont la quitter au printemps pour aller en pension, Charles à Berlin, François à Colmar.

Le 8 novembre, elle laisse entrevoir qu'elle recherche les faveurs de la cour de Russie et compte sur l'appui de Nicolaÿ[1] pour y réussir.

Le 19 février, elle mentionne le passage de Mlle Paradis, cette pianiste aveugle de Vienne qui faisait alors son tour d'Europe et qui venait de se produire à Colmar. Son aîné est à Dessau depuis le 28 janvier et y jouit de la protection du prince, mais désire reprendre du service en France et sollicite une lettre de passe dans le régiment de la Mark à Guingamp. L'hiver a été rude pour elle : son mari a fait une grave maladie, et elle vient de perdre son amie, Mme Jacobi, née de Clermont, la femme du philosophe, morte le 8 février, victime de son dévouement maternel[2].

Le 9 septembre, au retour de Colmar, elle raconte qu'elle a conduit à Nassau sa jeune compagne de route, la comtesse de Werthern, qu'elle a presque élevée et qu'elle a renvoyée à sa mère, parce qu'elle projette un voyage à Paris, pendant que son mari ira voir leur fille aînée à Hambourg (une autre avait épousé le négociant Brentano à Francfort). Elle fait saluer Mme Divoux (la belle-mère de Pfeffel), Georges Groos (secrétaire de Pfeffel depuis Pâques et ancien élève), Mme Lucé et le couple Titot qui dirigeait à Colmar, depuis

1. Nous donnons plus loin des détails sur ce correspondant de Pfeffel, fabuliste comme lui.

2. Mme Jacobi avait visité Pfeffel en 1780 ; c'est la deuxième femme de Schlosser qui lui avait fait faire sa connaissance ; tandis qu'elle-même provoque l'amitié de son beau-frère, le poète Jacobi, et de Pfeffel.

deux ans, une institution de jeunes filles dont nous reparlerons.

Puis il y a une lacune de deux ans dans sa correspondance.

Le 28 octobre 1786, elle annonce son retour d'Angleterre et regrette de devoir s'éloigner de Colmar, en allant se fixer à Offenbach, où les médecins ont envoyé son mari.

La dernière lettre est écrite le 10 décembre suivant, au moment de quitter définitivement Spire pour rejoindre son mari.

Enfin une lettre de François de la Roche se trouve parmi celles de sa mère. Elle est du 4 octobre 1786 et renferme une curieuse description de la nouvelle résidence d'Offenbach, où le jeune lieutenant, au retour d'un voyage, est installé auprès de son père malade[1].

Nous venons de mentionner les Titot[2] et leur *Académie de demoiselles*. Elle avait été fondée à Strasbourg en 1779 par deux anciens aides de Basedow, Simon et Schweighäuser. Lorsque ce dernier fut nommé professeur au gymnase de Bouxwiller, Titot le remplaça et transporta l'école à Colmar, sans doute pour se rapprocher de Pfeffel et aussi de Bâle, patrie de la plupart de ses élèves. C'est dans cette pension que le 1er juillet 1783, Mme Geier de Geyersberg, née comtesse de Sponeck et veuve d'un lieutenant-colonel badois, plaça sa fille Caroline, qui fut souvent reçue dans la maison de Pfeffel pendant son séjour à Colmar et qui, en 1787, âgée de 19 ans, sous le nom de baronne de Hochberg, épousa le margrave et devint ainsi, plus tard, la première grande-duchesse de Bade. Elle mourut en 1820. Les lettres que sa mère écrivit les 15 juillet et 1er août pour remercier Pfeffel de l'aimable accueil qu'il lui a fait et des bontés qu'il a envers sa fille, sont conservées. Dans l'une, elle fait saluer le prince d'Isembourg-Birstein, qui est sur le point de quitter l'École et qui sera plus tard général français, prince régnant (1806-1813) puis médiatisé.

1. Ce jeune homme entra dans l'administration forestière et mourut dès 1791.

2. Un élève de ce nom fut plus tard entrepreneur de la maison centrale d'Ensisheim.

Nous avons nommé plus haut Georges Groos, en même temps que M. Titot. C'était le fils d'Emmanuel Groos, grand baillif de Mullheim et oncle du professeur Wild. Les trois fils Groos entrèrent successivement à l'École en 1780, 1784 et 1785. Avant de devenir secrétaire de Pfeffel, Georges Groos était fixé à Giessen.

En quittant les élèves de nationalité allemande, nommons encore un baron de Gemmingen, originaire de Franconie, élève de novembre 1782 à avril 1785[1].

V.

L'École était connue et estimée au delà des frontières de France et d'Allemagne. Voici ce qu'un lieutenant-colonel hollandais, M. de Neuwirth, écrivait à Pfeffel :

« Il y a environ deux ans, me trouvant à Paris, j'eus l'honneur de faire la connaissance des deux frères comtes Stadion[2] de Mannheim, qui, après que la conversation fut tombée sur les différentes institutions de jeunes gens, me parlèrent de la vôtre avec des éloges peu communs et dignes de la renommée générale qui s'en publie... » Il continue en sollicitant une place pour ses fils. Nous n'avons reproduit ce début de lettre que pour montrer la vogue dont jouissait l'École ; car le nom de Neuwirth ne se trouve sur aucune liste d'élèves. Par contre un autre Hollandais, Schas, de la Haye, y figure de 1787 à 1790.

L'Angleterre même envoya quelques-uns de ses fils à Colmar. En 1777, le major des gardes Webb amène le sien. Lorsque la guerre éclata, il le chercha, puis revint au moment de la paix

1. Mme d'Oberkirch (I, p. 20) cite un baron de ce nom, gouverneur de Montbéliard, où il fit construire le château en 1751. Un autre baron de Gemmingen, officier badois en retraite, vit à Gernsbach, près de Lahr.

2. Le comte Frédéric de Stadion, ministre de l'Électeur de Mayence, jusqu'en 1762, fut le protecteur de M. de la Roche, qui le suivit dans sa retraite en Souabe, et resta avec lui jusqu'à sa mort (1768). Il fut le père ou l'oncle des comtes cités ici.



en compagnie de deux pairs écossais et d'E. Liwingston. Ce dernier reste en correspondance avec Pfeffel. Le 20 avril 1786, il écrit qu'il a vu à Londres le fils de Pfeffel, qui doit repartir le lendemain, emmenant deux lords, Dalhousie et Elphistone. Le 30 mai suivant, il communiquait une autre demande d'admission, de la part du colonel de Montgomerie. La demande est agréée, car le 17 septembre il annonce le départ du jeune homme et de son précepteur.

Lord Elphistone, qui fut gouverneur de Bombay de 1820 à 1827, entra à l'École en 1786, à peine âgé de 8 ans.

Le Danemark fut représenté par le fils du général de Sames, commandant de la forteresse de Glückstadt, arrivé à la rentrée de 1783. L'été suivant, il reçoit la visite d'un parent de son nom, chef de bataillon au régiment de Nassau-Saarbrück à Saarlouis, puis (1790) lieutenant-colonel à celui de Liège à Avesnes. Après avoir terminé le stage triennal à Colmar, il désira, avant de rentrer chez lui, suivre des cours de logique et de droit naturel à une université et pria Pfeffel de lui indiquer un logis à Strasbourg. Dans ce but, Pfeffel écrivit le 1er mars 1786 au Bâlois La Roche, successeur d'André Guernler. La Roche répondit qu'Oberlin ou Blessig expliqueraient la logique pendant le semestre d'été, et Reisseisen le droit naturel, et que lui-même acceptait Sames comme pensionnaire moyennant trois louis. A la fin du mois, Pfeffel demande encore si Koch continuera son cours sur les Révolutions de l'Europe et annonce pour la semaine suivante l'arrivée de son fils et du jeune Danois. Celui-ci ne fit pas honneur à la recommandation de Pfeffel. Sa conduite ne tarda pas à provoquer le mécontentement de La Roche qui, le 17 juin, écrit à Colmar qu'il ne peut le garder plus longtemps, quand ce ne serait qu'à cause du mauvais exemple qu'il donne à ses autres pensionnaires. Il ajoute qu'il donnera oralement tous les détails désirables, que d'ailleurs les cours en question n'avaient pas lieu ce semestre et que le jeune homme lui-même désirait se rapprocher de son pays. Le garda-t-il néanmoins ou lui pro-

cura-t-il une autre pension ? Toujours est-il que Sames s'inscrit chez Pfeffel en octobre, sans doute à sa visite d'adieu.

A sa sortie de l'École, Pfeffel avait reçu le billet suivant :

Avec la présente, j'ai l'honneur de vous remettre, par ordre et pour compte de Son Excellence M. le général de Sames, à Glückstadt, en ma traite sur M. Ph. Dag. Franck, à Strasbourg, fr. 300, à 4 jours de vue.

Il vous plaira donc, Monsieur, vous en servir, suivant l'intention de la susdite Excellence et, s'il vous plaît, l'en reconnaître.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Jean-Dan. Lavætz.

Altona, le 29 mars 1786.

Les deux fils du baron de Hobe, chambellan du roi de Danemark, furent élèves de 1785 à 1787.

Au moment où Sames prenait congé de Pfeffel, l'ambassadeur danois à La Haye, le comte norvégien de Wedel-Jarlsberg, faisait admettre son fils, qui mourait à l'École au printemps suivant.

Huit élèves étaient originaires de Stockholm, tous comtes, quatre de Piper, deux de Taube et deux de Stackelberg. Mais la Suède est un pays protestant et malgré la distance, l'on comprend que l'avantage d'apprendre en même temps le français et l'allemand, joint au renom de l'institution, les ait attirés à Colmar. Ce qui surprend davantage, c'est de voir à l'École un nombre relativement grand de Russes. Pour comprendre leur présence, il convient de se rappeler les liens qui rattachaient Pfeffel à leur pays. En effet, depuis 1767, deux de ses amis intimes, Nicolaÿ et Lafermière[1], occupaient des positions influentes à Saint-Pétersbourg. Le premier était né à Strasbourg en 1737. Licencié en droit, il alla chercher fortune à Paris avec son camarade Lafermière et ne tarda pas à y deve-

1. Lafermière s'essaya aussi dans le genre où excellait Pfeffel et publia (Paris, 1775) quatre livres de *Fables et contes*. Dès 1760, il avait envoyé à Pfeffel sa *Clémence de Tiley*, au moment où celui-ci s'apprêtait à traduire les fables de Lichtwer, avec l'aide de l'officier français d'Albgerbe.



nir secrétaire particulier du prince Galitzin, au moment où ce dernier était nommé ambassadeur de Russie à Vienne. Nicolaÿ resta dans cette capitale de 1761 à 1767 et y procura à son ami la place de secrétaire du chancelier Woronzoff. En 1769, devenu secrétaire et bibliothécaire du grand-duc Paul, il se fit encore suivre de Lafermière et réussit à l'attacher à la personne du futur czar. Lorsque ce dernier fit en 1781, avec sa seconde femme, la princesse Dorothée de Wurtemberg, ce voyage en France que M[me] d'Oberkirch a si agréablement raconté, et s'arrêta à Colmar à son retour, l'été de l'année suivante, les deux amis l'accompagnèrent et eurent ainsi l'occasion de revoir Pfeffel, Nicolaÿ dès le 1[er] juillet, avant que celui-ci n'allât passer quelques semaines chez ses parents de Strasbourg, Lafermière vers le 20 août, pendant le séjour du couple grand-ducal à la cour de Montbéliard.

De retour en Russie, ils restèrent en correspondance avec Pfeffel. Habitant ensemble, ils envoyaient leurs lettres en même temps. Voici un fragment de celles du 13 février 1786. Nicolaÿ écrit :

Si vous dites que je suis un paresseux, vous avez raison; si vous croyez que je vous ai oublié, vous avez tort. Je ne vous ai pas remercié de vos fables, mais je les aime beaucoup et je les relis souvent. J'en rencontre par cy, par là dans les almanachs et feuilles périodiques et je crois chaque fois vous rencontrer vous-même. J'ai souvent parlé de vous à notre ami Schlosser[1]. Je lui ai écrit, tout paresseux que je suis. Il sait mêler à chacune de ses missives quelque affaire qui exige une réponse. Ensuite, c'est une connaissance nouvelle, je ne puis pas encore être avec lui tout uniment ce que je suis.

Mon Paulot[2] est allé à Eutin avec le comte Stolberg, qui l'a placé chez M. Voss[3]. J'ai préféré ce parti, parce que M. Voss n'ayant que lui de pensionnaire et quatre enfants à lui-même, mon drôle jouira d'une éducation

1. Le beau-frère de Gœthe, à Emmendingen.

2. Nicolaÿ avait épousé la fille d'un banquier de Saint-Pétersbourg.

3. Le célèbre traducteur d'Homère était depuis quatre ans recteur de l'École d'Eutin, capitale de la principauté de Lübeck, ce débris de l'ancien évêché devenu une annexe du grand-duché d'Oldenbourg.

de famille... D'ailleurs, n'ayant que lui d'enfant, je ne le destine pas au militaire; je l'ai fait inscrire au collège des affaires étrangères.

J'ai été enchanté de la connaissance du comte Stolberg et nous nous sommes liés intimement. Il écrit des tragédies à la grecque, et à chacune on peut dire : celle-cy est dans le goût d'Eschyle, celle-cy sent son Sophocle. La seule observation que j'aie à y faire, c'est qu'elles seraient bien plus intéressantes pour les Grecs d'alors que pour nous autres d'aujourd'hui. Il y a cependant une pièce charmante pour tous les âges, intitulée *Der Säugling*. C'est la naissance d'Homère. Je crois que cela paraîtra bientôt. Son frère travaille dans le même goût...

Klinger (voir plus loin) qui est au corps des cadets, a une muse bien féconde, mais bien peu châtiée. Il ne met guère plus de temps à faire une tragédie que moi un conte de 4 à 500 vers. Je suis tombé sur les fabliaux et j'en ai pris peu à peu une douzaine que j'ai habillés à ma façon et qui vont paraître à la foire prochaine (de Leipzig, sans doute). Je dirai à Nicolaï[1] de vous en envoyer un exemplaire.

Oppermann[2] a été pendant deux ans dans la Russie blanche pour travailler à un projet de canal. Il s'est fait honneur par son travail et vient d'arriver icy gay et bien portant. Il est le 5e lieutenant et va devenir capitaine, ce qui équivaut à major à l'armée. C'est être assez avancé à 24 ans...

Cette lettre est complétée par celle de Lafermière :

M. Kuder (?), que j'ai trop peu vu, m'a remis votre lettre du 23 août et je profite d'une occasion non pour y répondre, car vous ne pouvez plus vous souvenir de son contenu, mais pour vous assurer qu'il respire encore au fond du Nord un homme qui vous aime et pour qui l'assurance de vivre dans votre pensée est une des plus agréables jouissances.

J'ai reçu par le même M. Kuder des lettres de mon oncle[3], de M. Morel[4]

1. Le libraire et publiciste berlinois bien connu, qui eut des rapports fréquents avec Pfeffel (nous avons retrouvé quelques-unes de ses lettres) qu'il visita le 24 août 1781, en revenant de Suisse avec son fils.

2. Fils du pasteur de Kork et élève de Pfeffel (1779-1781), fit ses études d'ingénieur, se présenta au grand-duc lors de son passage à Strasbourg, fut agréé à la recommandation de Nicolaÿ et, après la mort de son père, partit, le 26 juin 1783, avec le frère du professeur Koch, conseiller de chancellerie russe et chargé d'affaires de Bade à Saint-Pétersbourg. A son passage à Giessen, il vit son ancien condisciple Groos, qui annonça à Pfeffel qu'Opperman était parti avec un brevet de capitaine hessois (L'Ortenau faisant partie de Hanau-Lichtenberg). Ce dernier écrivit de Saint-Pétersbourg, le 3 septembre, pour faire part de son heureuse arrivée. — Si, comme il semble, sa mère est née Wildermuth, l'élève de ce nom, natif de Kork, qui quitta l'École en 1776, serait son cousin.

3. Officier retiré à Haguenau, visite Pfeffel au printemps 1783.

4. Médecin du roi à Colmar (*Fremdenbuch*, n° 854).



et du compère Yves (?). Chargez-vous, je vous prie, de leur en faire mes remerciements. Dites à M. Morel que je me suis adressé à M. Pallas (?) pour me procurer les objets d'histoire naturelle qu'il me demande...

Je n'ai rien à vous dire de nouveau sur notre situation, qui est toujours la même[1] et pour les agréments et pour les désagréments qui y sont attachés... Voilà donc Nicolaÿ redevenu garçon (par le départ de son fils), comme moi, à sa femme près... Ce petit jardin, à la porte de la ville, dont vous me parlez, me trotte souvent par la tête et me rappelle celui où nous avons passé de si bons moments... Je n'ai pas manqué de faire passer à M. Oppermann la lettre qui était pour lui; je suis d'accord avec vous sur tout le bien que vous dites de ce bon jeune homme...

Klinger, dont la lettre de Nicolaÿ mentionne le séjour en Russie, avait fait la connaissance de Pfeffel en avril 1778, pendant une visite qu'il lui fit avec Schlosser, avant de s'engager dans l'armée autrichienne. Il prit part, comme officier, à la campagne de Bohême; puis, licencié à la paix, il retourna chez Schlosser, qui, avec l'aide de Pfeffel et de Sarasin et par l'entremise de la cour de Montbéliard, lui procura un brevet d'officier russe. Il quitta les bords du Rhin le 1er septembre 1780, recommandé par Pfeffel à Nicolaÿ, et s'éleva, fils d'un simple artilleur de Francfort, à une position considérable en Russie, où il mourut (1831) général de division et *curateur* de l'université de Dorpat.

Ces différents rapports entre Colmar et Saint-Pétersbourg nous expliquent comment cette ville, six mois à peine après l'ouverture de l'École, y envoya un jeune noble (de Plomann), que suivirent, plus tard, deux barons de Schwabs. Le 1er mars 1775 arrivait de Narva, Dmitri de Chwastoff[2], dont nous avons une lettre écrite, au retour en Russie, à un autre protégé de Pfeffel, Weguelin. Il est remplacé à Colmar par trois compatriotes,

1. Elle ne changera qu'à l'avènement de Paul Ier, qui fera de Nicolaÿ un grand dignitaire de son empire. Après la mort tragique de son maître, notre poète strasbourgeois se retira dans son bien de *Monrepos* en Finlande, où il mourut en 1820. Voir le portrait que Mme d'Oberkirch a tracé de lui et surtout de son ami, grand admirateur de la gracieuse Henriette de Waldner, dont la beauté, comme l'on sait, eut quelque part aussi à la folie du poète Lenz et que Gœthe et Wieland jugèrent digne de l'envoi direct de leurs premières œuvres.

2. Et non Chwostoff.

trois frères du nom de Titow, de Moscou. Enfin un négociant d'Archangel (van Brienen) y amena (1778) son frère et un comte de Lieven[1], de Courlande, fut élève de 1787 à 1790.

VI.

L'École était adaptée aux besoins de l'ancien régime. Elle tomba avec lui. La clientèle noble se dispersa au souffle de la Révolution, les étrangers ne purent plus passer la frontière et Pfeffel congédia ses derniers pensionnaires en août 1792. D'ailleurs il avait depuis longtemps l'intention de se retirer après vingt ans de direction, et comme il dut le faire un peu plus tôt, il se contenta de dire que la Providence lui avait fait grâce d'un an de service[2].

Le dernier signe de vie de cette École, naguère si florissante, se manifeste dans le document suivant :

Extrait du registre des séances publiques de la commission départementale révolutionnaire du Haut-Rhin, séant à Colmar. Du 12e jour de frimaire an IIe.

Vu la lettre du citoyen Pfeffel, ci-devant directeur d'une École militaire, conçue en ces termes : « Citoyens, recevez au nom de la patrie, deux petits canons, qui ont autrefois servi aux élèves de mon école. Je suis fâché que ce ne soient pas des pièces de 24, ce n'est qu'alors que mon offrande pourrait être de quelque prix. »

Ouï le procureur général syndic,

La Commission, en applaudissant au don patriotique du citoyen Pfeffel, en ordonne la mention honorable sur ses registres.

Vu :

LARCHER, JOURDAIN.

1. Mme d'Oberkirch donne quelques détails sur cette famille, dont un autre membre visite Pfeffel le 24 novembre 1791. La plupart de ces jeunes Russes devinrent officiers. Parmi eux, nous citerons encore un Livonien (de Liphart).

2. Lettre à Lavater du 9 octobre 1792.



La baisse des assignats ravit à Pfeffel la plus grande partie de sa fortune vaillamment acquise, au moment où il espérait jouir paisiblement du fruit de son travail, et il dut recommencer le labeur pour gagner le pain de sa famille. Pendant la Terreur il eut constamment des pensionnaires chez lui, puis chez son gendre Berger. Celui-ci dirigea pendant trois ans l'éducation de Paul Lehr, qui traduisit plus tard un choix de fables de Pfeffel. Parmi ces épaves de l'École militaire, nous citerons surtout deux noms, ceux du comte de Lamerville[1], de Dieppe, et d'Augustin Périer, qui ne quittèrent la maison de Pfeffel qu'en 1794. Ce dernier semble y être demeuré un an ; car lors de la visite qu'il fait à Schopenvihr vers le 1er septembre 1793 (*Correspondance des demoiselles de Berckheim*), il n'est déjà plus considéré comme un étranger. Son frère Scipion ne le rejoignit qu'au printemps[2].

En 1797 on envoya même à Pfeffel une petite Parisienne de 5 ans, cette jeune Émilie dont les grâces naïves charmèrent pendant un an la vieillesse du poète et sur la tombe de laquelle il composa la poésie, belle de mélancolie, intitulée *Mein Blümchen*[3].

C'est une fillette aussi qui fut l'objet de sa dernière préoccupation éducatrice, Bettina Bourcard qui, devenue Mme Schlumberger et mère d'une nombreuse famille, autorisa l'impression des *Lettres sur la religion* écrites par Pfeffel spécialement pour elle pendant les dix-huit mois qu'elle passa auprès de lui[4].

Peu d'années avant sa mort, il visitait encore régulièrement les Écoles de Colmar, en particulier celle que son ami, le pasteur Engel, avait installée chez lui, rue des Cloches (maison Beyser). Longtemps après, un négociant strasbourgeois, qui

1. Lammerville est une commune du canton de Bacqueville (arrondissement de Dieppe).

2. *Revue d'Alsace*, 1895, p. 78 et 219.

3. *Poetische Versuche*, VIII, 8.

4. Chez Schweighauser, à Bâle, en 1824. L'année suivante, Joseph Willm, professeur au Gymnase de Strasbourg, en publiait une traduction française.

avait été élève de cette école en 1806-1807, racontait à Aug. Stœber la joie qu'il éprouvait chaque fois qu'il lui était permis de reconduire l'intéressant visiteur à son logis[1].

Nous terminerons notre étude en rappelant les paroles que le préfet Félix Desportes[2] prononça trois mois après la mort du poète à la distribution des prix du collège de Colmar et qui rendent, toute vivante, l'impression laissée dans l'âme des contemporains par la carrière pédagogique de Pfeffel :

« Mes regards te cherchent et ne te trouvent plus au milieu de ces hommes de lettres qui, inclinés comme nous devant ton profond savoir, se groupaient autour de toi pour recueillir les oracles de ton goût et jouir des sublimes émanations de ton cœur. C'était ici que ce cœur, toujours ami de l'enfance, venait renouveler ses plus douces affections au bruit des victoires de notre jeunesse ! Ton noble visage, dont les peines de la vie n'avaient pu altérer ni la sérénité, ni la candeur, que Lavater lui-même avait choisi pour type de la plus ineffable bonté, rayonnait de joie à chaque nom triomphant qui frappait ton oreille. Cette école est le sanctuaire où tu dois être à jamais vénéré. Ta longue existence employée sans cesse à l'éducation de la jeunesse, tes services signalés, tous rendus à l'instruction publique, tout consacre ici tes vertus civiques et tes pieux travaux à notre reconnaissance... »

Théodore SCHŒLL.

1. *Pfeffels Verdienste*, etc., p. 19.

2. Le même qui avait le premier attiré l'attention du Directoire sur la détresse des petites-filles de Corneille. Ce n'est pas, comme le dit Aug. Stœber (*École militaire*, p. 51), à l'inauguration du buste de Pfeffel dans la salle des actes du collège (10 nov. 1811), que le baron Desportes dit les paroles que nous relatons ci-dessus. Lors de cette dernière cérémonie, ce fut le professeur J.-L. Bernard qui fit l'éloge du poète dans un discours dont nous avons sous les yeux la traduction allemande insérée dans les *Miszellen für die neueste Weltkunde* (n° 96, samedi, 30 nov. 1811).



LE PEINTRE JEAN-JACQUES WALTER

ET SA

« CHRONIQUE STRASBOURGEOISE »

(*Suite*[1].)

TEXTE DE WALTER

— *Printz Wilhelm von Fürstenberg wird gefangen :* Umb diese zeit ist printz Wilhelm von Fürstenberg, gewessener bischoff zu Metz (der sich nun eine geraume zeit hero zu des koenigs in Franckreich diensten, undt zu dessen diensten treu eyfferigst gebrauchen lassen) durch kayserlichen befehl in der statt Coelln, auff der strassen, alss er zu einer frantzoesischen dame [fol. 273ª], die er offters besucht, fahren wollen, von etlichen keyserlichen officiren ahngegriffen (der sich zuvor starck gewehrt undt ein keyserlichen lieutenant erschossen, undt zu beyden theylen etliche toedtlich verwundet worden), undt mit gewalt auss der statt Coellen hienauss, undt nach Bonn, baldt aber von dar gefaenglichen hinweg, undt nacher Neustatt bey Wien in scharpffe verwahrung geführt worden. Darüber sein herr bruder, unser bischoff, hefftig erschrocken, auch die frantzoesischen gesandten (so auff der ahngestellten friedenshandlung zu Coellen beysamen waren) sehr darwider protestieret, aber er war fort.

— *Die ahngestellte fridenshandlung wirt zu wasser :* Nach deme man nuhn biss dato in hoffnung gestanden, es werde auff dem ahngestelten friedenstage zu Coellen etwas fruchtbarliches aussgerichtet werden, undt

1. Cf. *Annales de l'Est*, 1895, p. 68.



LE PEINTRE JEAN-JACQUES WALTER

ET SA

« CHRONIQUE STRASBOURGEOISE »

(*Suite.*)

TRADUCTION

— *Le prince Guillaume de Furstemberg est fait prisonnier :* Vers cette époque, le prince Guillaume de Furstemberg, ancien évêque de Metz, et depuis quelque temps au service du roi de France, qu'il servait avec zèle et fidélité, a été arrêté à Cologne, sur l'ordre de l'Empereur, en pleine rue. Il se rendait chez une dame française, qu'il visitait souvent [fol. 273ᵃ] quand il fut saisi par plusieurs officiers impériaux; il se défendit énergiquement et un lieutenant au service de l'Empire fut tué d'un coup de feu, tandis que des deux côtés plusieurs personnes furent mortellement blessées. Mais il fut entraîné par force hors de Cologne, conduit à Bonn, et de là, comme prisonnier, à Neustadt, près de Vienne, où il fut sévèrement gardé. Cela effraya fort Monsieur son frère, notre évêque, et les envoyés de France, qui se trouvaient aux conférences de Cologne pour négocier la paix, protestèrent avec virulence, mais il était et resta absent[1].

1. Sur cet enlèvement de Guillaume-Egon de Furstemberg, le futur évêque de Strasbourg, il existe toute une littérature de pamphlets contemporains écrits, soit contre, soit en faveur de cet acte de violence, qui eut un retentissement énorme dans les cours de l'Europe.

— *Les négociations pour la paix tombent à l'eau :* Après qu'on eût conservé jusqu'ici l'espoir que des négociations entamées à Cologne sortirait quelque bon accord et que la bienheureuse paix renaîtrait enfin, une triste



der liebe friede darauff wiederumb erfolgen, so ist doch leyder, über alles verhoffen, montags, den 9. februarii, die traurige zeitung allhero kommen, dass sich die tractaten gantz zerschlagen undt alle unssere hoffnung zu wasser worden, unndt man sich zu beyden theylen von newem zum kriege starck gerüstet.

— *Die statt Strassburg stelt sich in bessere verfassung:* Weilen wir dann allhier von den Frantzosen gantz umbsetzet und wegen vergangener action in der nachbaurschafft den Frantzosen nicht zuviel zu vertrauen ursach haben, alss ist dato bey Herren Raeht und XXI geschlossen worden, unss in noch staerckere verfassung zu stellen. Desswegen denn dienstags, den 10. februarii, die herren schoeffen wider zusammen erfordert worden undt denjenigen vortrag so gestern bey Herren Raeht und XXI geschlossen worden, abgelesen [fol. 273b].

— *Newe proposition den herren schoeffen vorgetragen:* Welche darin bestanden. Erstlichen, weilen nun mehr keine hoffnung zum frieden übrig, so were hoechst noethig unssere guarnison (die viel zu wenig, so viel grosse undt weitlaeuffige wercke zu besetzen) umb ein nambhafftes zu verstaercken, undt desswegen noch, über vorige, noch taussent mann in diensten zu nehmen. Zum andern, weilen es zeit erfordert, biss diese mannschafft auffgebracht würde, wolte man den ausschutz vom lande, so lange in die statt nehmen, die wachten helffen zu versorgen.

Zum dritten wolte man bey erstem gelinden wetter ahn dem fortificationsbaw starck fortfahren. Undt dann zum vierten, wurde maenniglich erinnert, bey diesen verwirrten undt boessen zeitten, sich dergestalten in acht zu nehmen, dass keine boesse oder gefaehrliche discoursen oder verfaengliche reden wider dess koenigs in Franckreich person, oder dessen actiones geführt würden, welches der statt oder gemeyner burgerschafft (wann es ausskaeme) zu grossem unheyl gereychen koente.

— *Schwere auflagen:* Was das erste betrifft, nemblichen die verstaerckung der guarnison, darzu gehoere nuhn viel gelt. Weilen es aber dem gemeynen seckel zu ertragen ohnmoeglich, alss were erkant: dass ein jeder eingesessener burger (über das bewilligte monatliche soldatengelt undt frohngelt) jetzo extraordinaer solte bezahlen den zweyhundertsten pfennig seiner

nouvelle nous est, hélas! arrivée, contre toute attente, lundi, le 9 février. Les pourparlers ont complètement échoué et toutes nos espérances sont allées à vau-l'eau, tandis que, des deux côtés, on reprenait énergiquement les préparatifs de guerre.

— *La ville de Strasbourg prend des mesures de défense :* Comme nous étions ici entourés de toutes parts par les troupes françaises, et qu'il n'était pas prudent de leur témoigner trop de confiance, à cause de ce qui s'était passé dans le voisinage, Messieurs du Magistrat et des XXI ont décidé de procéder à de nouvelles mesures de défense. C'est pourquoi Messieurs les échevins ont été derechef convoqués pour le mardi, 10 février, et on leur a donné lecture du rapport lu la veille, à la séance des XXI [fol. 273ᵇ].

— *Nouveau rapport soumis aux échevins :* Voici ce qu'exposait le rapport: Premièrement, comme il n'y a plus aucun espoir de conserver la paix, il est absolument nécessaire de renforcer la garnison, qui est beaucoup trop faible pour défendre des fortifications aussi étendues. Il s'agit donc d'enrôler encore un millier d'hommes, à côté de ceux qui sont déjà au service. Secondement, puisqu'il devra se passer du temps jusqu'à la formation de ces nouvelles recrues, on a l'intention de faire entrer en ville les levées des campagnes et de les charger du service des gardes conjointement avec la garnison [1]. Troisièmement, on propose de reprendre énergiquement les terrassements aux fortifications, dès que la température s'adoucira. Quatrièmement, enfin, on rappelle à tout le monde de prendre garde, en ces temps troublés et dangereux, à ce qu'on ne profère point de discours malséants et méchants à l'égard du roi de France, ni de ses actions, discours qui pourraient causer un grand préjudice à la ville et aux bourgeois, s'ils étaient divulgués au dehors.

1. Il existait dès cette époque une espèce de milice rudimentaire dans la plupart des petits États de l'Alsace. Des listes d'hommes valides étaient dressées dans les différentes seigneuries, et en cas de danger imminent, on appelait un certain nombre de ces paysans armés sous les drapeaux, pour un service plus ou moins prolongé; naturellement leur instruction militaire était minime et on ne pouvait guère les utiliser que pour un service de garnison.

— *Lourdes contributions :* Quant au premier point, c'est-à-dire à l'augmentation de la garnison, il faut beaucoup d'argent pour la réaliser. Mais il est impossible qu'on fasse supporter cette dépense à la caisse de l'État. C'est pourquoi il a été décidé que chaque bourgeois payerait, maintenant, en dehors du double impôt, accordé déjà pour les soldats et les corvées, le



gantzen nahrung, dass ist von jedem tausent gulden, fünff gulden, oder anderthalb stallgelder.

Undt dass solte ein jeder burger innerhalb drey wochen, ohnfehlbar in bahrem gelt erlegen. Wer aber mit dem gelt nicht auffkommen koente, sollte so viel ahn silber in die müntz lüffern. Wer aber auch diesses nicht haette, solte er solches ahne haussraht auff die beckerzunfftstuben zum verkauffen lüffern.

Undt zu diessen neuen ahnlagen sollten alle undt jede burger, niemandts, auch die [fol. 274ᵃ] geystlichen nicht, aussgenommen, so biss dato frey gewessen, wie auch die herren advocaten contribuiren, dessgleichen auch alle schirmbsverwandten, stiffter undt kloester, dass ihrige beytragen, damit man eine solche guarnison iahr undt tag underhalten koente.

— *Ellende undt betrübte zeitten :* Dieses nuhn ist zwar von den herren schoeffen auff allen zünfften beliebet und eingewilligt worden, aber bey vielen ehrlichen leutten (denen ihr gewerb und handthierungen gestockt und bey diessen boessen zeiten nichts verdienen koennen) für überauss schweer, ja fast für ohnmoeglich gehalten worden, solches grosses gelt auffzubringen. Gott stehe uns bey, amen !

Donnerstags, den 26. februarii, hatt man hierauff den anfang gemacht die gelder einzusamblen, da es dan sehr schweer bey manchen hergangen.

— *Frantzosen brechen auf undt ziehen in die Pfaltz* : Den 2. martii haben die Frantzosen auss ihren quartieren in aller eyl müssen auffbrechen, undt hinunder in die Pfaltz und naher Germersheymb marschirt, dasselbe ohne schwerdtstreych, wie auch Seltz, eingenommen, und sehr übel darinnen gehausset. Die kayserlichen und chursaechsischen voelker kamen auch herauf gegen sie ahngezogen, undt gingen allbereyt viele scharmützel vor.

— *Zwen Juden getaufft :* Inn diessem monat martio, seindt wider zween



deux-centième pfenning de tous ses revenus, c'est-à-dire cinq florins de chaque millier de florins, équivalant à une contribution foncière et demie[1]. Cette somme, chaque bourgeois devra la verser, sans faute, endéans les trois semaines, en monnaies sonnantes. Quant à ceux qui ne pourraient trouver pareille somme, ils porteront, pour autant, de leur argenterie à la Monnaie[2]. Et s'il leur est également impossible de satisfaire à cet ordre, ils fourniront, pour une somme équivalente, des pièces de leur mobilier, qui seront vendues aux enchères au Poêle des Boulangers[3].

En ce qui concerne ces nouveaux impôts, tous les bourgeois, sans exception, devront y contribuer, sans même excepter les ecclésiastiques, qui en avaient été déchargés jusqu'ici. Messieurs les avocats de la ville, puis toutes les personnes placées sous sa protection, les Chapitres et les couvents, fourniront également leur quote-part, afin que l'on puisse entretenir une garnison aussi nombreuse, pour une année au moins.

1. Le *stallgeld*, ou contribution foncière, servait, pour ainsi dire, de base à toutes les impositions extraordinaires. On payait, en cas de nécessités urgentes, un quart ou un demi-*stallgeld*, ou même un double *stallgeld* supplémentaire.

2. Pour apprécier une injonction pareille, il ne faut pas oublier qu'en ces temps, les petits ménages bourgeois, tout en vivant plus simplement que de nos jours, possédaient presque tous soit par héritage, soit comme fruit de prouesses à une fête de tir, comme gains d'une loterie publique, etc., des pièces d'argenterie (hanaps, gobelets, médailles) ayant une valeur marchande souvent considérable.

3. Le Poêle des Boulangers se trouvait dans la rue du Dôme.

— *Situation triste et lamentable :* Ces propositions ont bien été agréées par Messieurs les échevins de toutes les tribus, qui les ont votées, mais beaucoup de braves gens dont l'industrie et le métier chôment forcément, et qui ne peuvent rien gagner en ces temps lamentables, trouvent qu'il est horriblement dur, voire même impossible, de réunir tant d'argent. Que Dieu nous vienne en aide, amen !

Jeudi, 26 février, on a commencé à percevoir les sommes votées, ce qui a été chose fort difficile chez bien des personnes.

— *Les Français quittent leurs quartiers et gagnent le Palatinat :* Le 2 mars, les Français ont dû quitter en toute hâte leurs quartiers d'hiver, et ont marché sur le Palatinat, et vers Germersheim, dont ils se sont emparés, sans coup férir, ainsi que de la ville de Seltz, et y ont commis maints dégâts. Les troupes impériales et saxonnes, remontant le cours du fleuve, marchaient à leur rencontre et déjà de nombreuses escarmouches ont eu lieu.

— *Baptême de deux juifs :* En ce même mois de mars on a de nouveau



Juden allhier getaufft worden; der eine war ein junger mensch von Praag, 22 iahr alt, ein rabbi, so im Alten Testament wohl versirt war, vor seiner tauff eine herrliche christliche bekenntnuss gethan. Welchen der fürst im Bruderhoff, neben dem herren graffen von Hohenlohe, auss der heyligen tauffe gehoben. Dieser wurde zum Jungen S. Peter getaufft. Der andere ist zum Alten S. Peter getaufft, und im namen der statt von herrn staettmeister Wolff Friedrich Zornen und herrn ..... aus der heyligen tauff gehoben worden. Dieser wollte ein barbierer werden. Der Allerhoechste erhalte sie im wahren glauben, Amen!

— *Der rest der Frantzosen bricht auff nach der Pfaltz*: An dem 7. martio haben der rest der frantzoesischen voelcker (zwar wider willen) biss auff die kranken auss ihren quartieren auffbrechen müssen undt wider hinab in die Pfaltz marschieren müssen. Dass staetige durchmarschieren zu 3 und 400 [fol. 274[b]] mann continuirte stets, dardurch das arme landt vollendts aussgesogen worden. Ihre pagagy haben sie meyst mitgenommen. Sie marschierten nahe bey der statt hien. Es waren compagnien zu 15 und 16 mann starck, dass fussvolck war ellendt bekleydet, viel hatten keine schuh an den füssen.

— *Der statt fortification wird mit macht fortgesetzt und ahn 3 orten gearbeitet*: Montags, den 16. martii, hatt man allhier wider ahn der fortification der stattwercke ahngefangen, und solches durch die burger nach den zunfften diesser statt (wie es im verwichenen herbst angefangen worden) zu arbeyten. Undt weylen man zwey werck oder ravelin, eines vor dem Judenthor, dass andere aber vor dem Fischerthor zugleich undt auff einen tag ahngefangen, so sollten alle tage zwo zünfften (bey jedem werck eine) arbeyten, undt also alle 10 tag ahne eine zunfft kaeme. Undt sollten diese 2 ravelin diesen sommer fertig werden.

— *Nebenwerck undt ravelin ahngefangen*: Ueber diesses hatt man noch

baptisé deux juifs à Strasbourg. Le premier était un jeune homme de Prague, âgé de vingt-deux ans, rabbin fort versé dans la connaissance de l'Ancien Testament, qui, avant le baptême, a prononcé une magnifique confession de foi chrétienne. Le prince demeurant au Bruderhof[1] ainsi que M. le comte de Hohenlohe ont été ses parrains. Il a été baptisé à Saint-Pierre-le-Jeune. L'autre a été baptisé à Saint-Pierre-le-Vieux et a été tenu sur les fonts du baptême, au nom de la ville de Strasbourg, par M. le stettmeistre Wolff-Frédéric Zorn et M...[2]. Il se destinait à la profession de barbier. Que le Très-Haut veuille leur conserver, à tous deux la vraie foi! Amen!

1. Il est évidemment question ici d'un des derniers comtes-chanoines protestants du Grand-Chapitre qui survivaient encore, et habitaient, sous la protection de la république de Strasbourg, l'ancienne résidence des chanoines, devenue plus tard le Séminaire des Jésuites.

2. Le nom du second parrain manque dans le manuscrit de Walter.

— *Les troupes françaises achèvent de gagner le Palatinat:* Vers le 7 mars, celles des troupes françaises, qui restaient encore, ont dû, bien malgré elles, quitter leurs quartiers, en y laissant leurs malades, et se rendre dans le Palatinat. Ces passages de troupes continuels, en corps de 300 à 400 hommes [fol. 274b] ne cessaient pas, et achevaient d'épuiser ce pauvre pays. Quant à leurs bagages, elles les avaient presque tous emmenés. Elles défilèrent tout près de la ville et quelques compagnies ne comptaient que 15 à 16 hommes. L'infanterie était misérablement habillée; beaucoup n'avaient point de souliers[1].

1. Un pareil manque du nécessaire au début d'une campagne explique bien des choses et rend presque excusable l'indiscipline et le pillage dont le chroniqueur se plaint avec tant d'amertume.

— *Les travaux de fortifications sont énergiquement continués sur trois côtés à la fois :* Lundi, 16 mars, on a recommencé à travailler aux fortifications de la ville, entreprises l'automne dernier, et cela avec le concours des bourgeois des différentes corporations d'arts et métiers. Et comme on avait commencé le même jour à travailler à deux bastions, l'un près de la porte des Juifs, l'autre près de la porte des Pêcheurs, il a été décidé que, tous les jours, deux des tribus (une à chaque bastion), seraient de corvée, de sorte que tous les dix jours le tour de chacune revenait. Ces deux bastions doivent être achevés dans le courant de l'été!

— *Redoutes accessoires commencées :* On a ébauché, en outre, un grand



zwischen dem Fischerthor und dem bollwerck beym Gelben Eck eine grosse bastion ahngefangen, so allein durch die soldaten von den 5 compagnien solte verfertigt werden, welche wan sie laubertag hatten, daran arbeyteten, undt von der statt ieder dess tags 2 batzen zu lohn hatten. Aber die Schweytzer wolten nicht dran. Diesse 3 wercke giengen zum anfang wohl von statten. Gott gebe ferners glück darzu. Haette man solches vorlaengsten gethan, es solte viel zeit und schwerer kosten sein erspahrt worden !

— *Viel alte monumenta gefunden:* Vor dem Weyssen thurm arbeytete man auch, dieselbigen bastionen in perfection zu bringen, und wurden noch immerzu underschiedliche grabmahl, undt darinn in den steinernen seerchen seltzame irdene geschirre (deren ich eines in meinem cabinet habe) undt schoene glaesserne flaschen undt auch medaillien gefunden, welches alles starcke beweyss undt ahnzeygungen, dass die Roemer in diesen landen undt ahn dissem ort ihre wohnungen gehabt, und were wohl zu wunschen, dass man bessern bericht davon hette.

— *Zwo neue brücken gemacht über die rivir:* Man hatt auch beschlossen zu besserer bequemlichkeit der statt zwo neue brucken über das wasser zu machen : die erste zwer oben bey dem einfluss der Ill undt Breusch, bey S. Johannis bollwerck, so biss hinüber gegen dem Elssbether bollwerck gehen solte, darmit man im fall der noth baldt koente zusammen kommen. Diese brucken ist den 25. martii fertig worden, undt mit einer fallbrucken und zweyen schilderhaeusslein versehen worden. Die andre solte unden ahm ende der statt, von dem Fischerthor hinuber biss ahn den grossen thurn auff Sanct Clarenwoerth gehen, welches denn ein herrliches gutes werck, auch für diejenigen officiers so die ronde verrichten, undt man also durch dieses mittel in wenig zeit umb die gantze statt kommen kann.

bastion entre la porte des Pêcheurs et le cavalier du Gelbeneck[1], qui devait être construit exclusivement par les soldats des cinq compagnies; ils y travaillaient les jours où ils n'étaient point de service[2], et la ville donnait à chacun deux batz de salaire quotidien. Quant aux Suisses, ils ne voulurent point mordre à la besogne[3]. Ce triple travail marcha fort bien au début. Dieu veuille qu'il soit continué avec un égal succès! Si l'on s'y était mis autrefois déjà, on aurait épargné beaucoup de temps et beaucoup d'argent.

1. Le bastion du Gelbeneck ou de la tour Saint-Nicolas (-aux-Ondes) se trouvait au delà de la Krutenau actuelle, vers l'emplacement de la citadelle.

2. Nous traduisons ainsi le mot allemand du texte, *laubertag* = *dies feriatus*. Scherz, *Glossarium*, p. 881.

3. Il s'agit des mercenaires à la solde de la ville, qui voulaient bien combattre, mais non remuer la terre en simples manœuvres.

— *On trouve beaucoup d'antiquités:* On piochait également devant la porte Blanche, pour y terminer les bastions commencés, et on y trouvait encore souvent des tombes en assez grand nombre; dans les sarcophages de pierre il y avait des vases bizarres en terre cuite (j'en ai un dans mon cabinet) et de belles fioles de verre ainsi que des médailles. Ce sont là des arguments concluants et la preuve que les Romains ont demeuré dans ce pays et en cet endroit, et il serait bien désirable qu'on eût là-dessus des renseignements plus exacts[1].

1. On sait que les découvertes faites ainsi, par hasard, en 1673, ont été complétées et systématiquement poursuivies lors de l'établissement de la nouvelle circonvallation de Strasbourg. Elles ont été décrites dans l'ouvrage de M. le chanoine Straub, *Le Cimetière gallo-romain de Strasbourg*. Strasb., Trübner, 1881. 1 vol. in-8°, illustré.

— *Deux nouveaux ponts bâtis sur la rivière :* On a également décidé de construire deux nouveaux ponts sur la rivière, pour la plus grande commodité des habitants. Le premier a été établi obliquement, près du bastion de Saint-Jean[1], à l'entrée de l'Ill et de la Bruche; il va rejoindre le bastion de Sainte-Élisabeth, afin de permettre, en cas de besoin, la prompte réunion de nos forces. Ce pont a été terminé le 25 mars, et a été muni de deux guérites et d'un pont-levis. Le second pont devait être construit à l'autre bout de la ville, près de la porte des Pêcheurs, et s'étendre jusqu'à la grosse tour, sur l'îlot de Sainte-Claire[2]. C'est une fort belle construc-

1. Près de l'ancienne propriété des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, à l'endroit de la prison actuelle.

2. L'îlot, avec le couvent de Sainte-Claire (*S. Clarenwœrth*), était situé à la sortie de l'Ill, sur la rive gauche, à peu près à l'endroit où se trouve actuellement la préfecture.



— *Dess herren churfürsten von Heydelbergs lande von den Frantzosen übel zugerichtet:* Nachdeme nuhn die frantzoesischen voelcker dess herrn churfürsten von Heydelbergs lande (ohngeachtet der nahen verwandtnuss) diesseit Reyhn's dergestalt ahngefallen, haben sie baldt darauff dass feine schloss zu Seltz zersprengt und ruiniret, die armen inwohner geplündert undt übel tractiret, nachmahlen zu Germersheim dergleichen gehausset, den schoenen, grossen thurn bey der mühlen niedergeworffen, die mauern eingerissen, auch das schloss minirt umb solches ebenmaessig zu sprengen, undt in summa so gehausset, dergleichen in keinen kriegszeiten von feinden nicht erhoert worden.

Weilen dan ihre churfürstliche durchlaucht so unvermuthet undt unbillig von diesen grausamen voelckern dergestalt tractiert worden, haben sie sich auch, sowohl bey ihrer kayserl. mayestaet alss anderen churfürsten undt staenden umb hülff beworben, auch ihren foersteren und wildtschützen befohlen auff alle Frantzosen, wess sie koennen ahntreffen, feur zu geben undt niederzuschiessen, deme sie auch fleissig nachkommen.

— *Frantzosen werden geschlagen bey der Rehehüten:* Hierauff seint die kaysserlichen undt chursaechsischen bey Wormbs undt Franckenthal herumb ahnkommen undt starcke partheyen auff die Frantzosen gehen lassen, da dann zu ende des martii bei der Rehehüten ein scharpff rencontre vorgangen und der Frantzosen über 200 todt blieben, darunder etliche vornehme leute gewessen, auch biss in hundert gefangen worden, welches sie gewaltig stutzen gemacht [fol 275[b]].

— *Turenne kompt in's Elsass:* Zu anfang dess aprillis ist der mareschal de Turene mit etlich taussent mann auss Lothringen bey Zabern ahnkommen. Den 4. dito hat er in 300 mann in die beyde vorstaete gelegt undt dass ober undt under thor besetzt, undt noch niemands in die statt logiert, aber den burgern verboten weder frucht noch wein, noch anders auss der statt zu fuhren, desswegen alles voller furcht war. Die vornembsten leute haben sich von dar hienweg undt allhero in schirmb begeben, wie auch die vornehmbsten herren raethe undt bischoffliche cantzley selbsten. Dess-

tion, très utile également aux officiers qui ont le service des rondes de nuit, et, grâce à ces travaux, on peut faire tout le tour de la ville en fort peu de temps.

— *Les terres de l'Électeur palatin dévastées par les Français :* Après que les troupes françaises eussent attaqué de la sorte les terres de M. l'Électeur de Heidelberg, situées sur la rive gauche du Rhin, malgré sa proche parenté (avec la maison de France), elles ont, peu après, fait sauter le joli château de Seltz, l'ont détruit, pillé les pauvres habitants, et fait beaucoup de dégâts. Puis elles ont agi de même à Germersheim, abattu la belle grosse tour près du moulin, démoli les murs et miné le château pour le faire sauter également. En un mot, elles se sont conduites comme jamais ennemi ne l'a fait encore en temps de guerre.

Son Altesse Électorale, ayant été traitée d'une façon si injuste et si inattendue par ces cruels adversaires, s'est adressée à Sa Majesté Impériale, aux électeurs et à d'autres États de l'Empire pour en obtenir des secours. Son Altesse a également ordonné à ses agents forestiers et à ses gardes-chasse de faire feu sur tous les Français qu'ils pourraient rencontrer et de les abattre ; c'est ce qu'ils ont fait avec entrain.

— *Les Français sont battus près de la Cabane-aux-Chevreuils :* Bientôt les Impériaux et les Saxons sont arrivés près de Worms et de Franckenthal, et ont envoyé de fortes reconnaissances contre les Français. Vers la fin de mars il y a eu, par suite, une collision violente avec les Français, près de la Cabane-aux-Chevreuils[1] et plus de deux cents d'entre eux ont été tués, parmi eux plusieurs personnes de qualité. Environ une centaine ont été faits prisonniers, ce qui les a fortement déconcertés.

1. Nous n'avons point trouvé de localité dans le Palatinat qui s'appelle Rehhütte et nous traduisons par suite ce nom comme s'il s'agissait d'un rendez-vous de chasse quelconque. Peut-être est-ce le village actuel de Rehweiler, qui se trouve dans le Palatinat méridional, canton de Cusel.

— *Turenne entre en Alsace :* Au commencement d'avril le maréchal de Turenne est arrivé de Lorraine à Saverne avec plusieurs milliers d'hommes. Le 4 de ce mois, il a logé environ 300 soldats dans les deux faubourgs, et occupé la porte de la ville haute et celle de la ville basse, sans mettre encore de garnisaires dans la ville même. Mais il a défendu aux bourgeois de faire conduire au dehors ni vin, ni blé, ni toute autre denrée, ce qui causa une crainte générale. Les principaux habitants se sont sauvés et sont venus se mettre sous notre protection, de même que Messieurs les conseillers



wegen abermahlen grosses flehen vom lande herein war; auch von denen so unssre aergste feynde jeder zeit gewesen, suchten jetzund ihre zuflucht zu unss. Alle strassen in der statt waren voller bauersvolck, auch auf dem Schiessrheyn, dan die Frantzosen hausten erschroecklich, dass niemands bey ihnen bleiben konte.

— *Frantzosen leyden schaden auff dem Reyhn :* Weilen zu disser zeit die vestung Philippsburg mit proviandt nicht zum besten versehen war, so haben die frantzoesischen commissarii allhier mit erlaubnuss taussent fiertel weytzen und korn gekaufft, solches nacher Philippsburg zu bringen. In einem andern schiffe waren biss in 400 newe schaltberen, so von Breysach herab kommen, geladen. Alss solches den pfaeltzischen vorkundschafftet, haben selbige schnaphahnen bey Seltz, den 10. aprilis, solche ahngegriffen, die fruchten naher Newenburg geführt, dass schiff mit den schaltberen aber verbrant, etliche Frantzosen, so darbey gewesen, erschossen, aber unssere schiffleut, so die fruchten geführt, lauffen lassen, jedoch mit betrohung, dass sie den Frantzosen nichts mehr fuhren solten. Die fruchte haben sie in der Pfaltz wohlfeyl verkaufft.

— *Das staettlin Seltz wird von den Frantzosen verbrannt :* Durch diesse action seint die Frantzosen dergestalt ergrimmet worden, dass sie mittwochs, den 8. alten aprillis, gegen nacht, mit 4 oder 5 trouppen tragonern naher Seltz kommen, dasselbig umbsetzt, undt erstlichen reyn aussgeplündert, [fol. 276ª] nochmahlen an underschiedlichen orten in brand gesteckt undt dass arme undt unschuldige staettlin biss in den grundt, sampt der feinen kirchen, dass rathauss, schloss undt allem abgebrant. Viel menschen undt kinder seint im feur verdorben, die übrigen gefaenglichen mitgeschleppt worden. Haben also mehr alss barbarisch gehausst. Gott erbarme sich der armen menschen, amen!

Baldt hierauff seint kaysserische und pfaeltzische den Frantzosen in Cronweissenburg eingefallen, etliche niedergemacht und gefangen, undt gute beute gemacht. Darauff die Frantzosen Landau auch verlassen müssen, nachdem sie den armen verderbten leuten zuvor noch 4,000 gulden brandtschatzung abgepresst, undt aller orten wie lebendige teuffel gehausset.

(de l'évêque) et la chancellerie épiscopale elle-même. C'est pourquoi il y a eu derechef une grande panique dans les campagnes. Ceux-là même qui ont été de tout temps nos pires ennemis, venaient maintenant chercher un abri auprès de nous. Toutes les rues de la ville étaient remplies de paysans qui campaient également au Champ de tir[1], car les Français se montraient si violents que personne ne pouvait rester dans leur voisinage.

1. Le champ de tir ou *Schiessrain* se trouvait sur l'emplacement du Contades actuel.

— *Les Français font des pertes sur le Rhin :* Vers cette époque, la forteresse de Philipsbourg n'étant pas approvisionnée suffisamment, les commissaires français ont acheté ici, avec permission du Magistrat, un millier de quartauds de froment et de seigle, pour les faire conduire à Philipsbourg. Dans un autre bateau se trouvaient environ quatre cents brouettes, qui venaient de Brisach. Les émissaires palatins ayant appris cela, leurs francs-tireurs attaquèrent, le 10 avril, ces bateaux, près de Seltz, et conduisirent la cargaison de blé à Neuenbourg[1], après avoir brûlé celui qui portait les brouettes. Quelques Français qui escortaient le convoi ont été tués; nos bateliers, qui transportaient les grains ont été relâchés, mais avec défense et menaces de ne plus jamais faire de transports pour les troupes françaises. Les céréales ont été vendues plus tard, à bon marché, dans le Palatinat.

1. Petite localité sur la rive droite du Rhin, où mourut Bernard de Weimar, en 1639.

— *La ville de Seltz est incendiée par les Français :* Cette entreprise a tellement irrité les Français, qu'ils sont venus de nuit, mercredi, 8 avril (vieux style), à Seltz[1], avec quatre ou cinq escadrons de dragons, et l'ayant cerné de tous les côtés, ils l'ont d'abord entièrement pillé [fol. 276ᵃ], puis ils l'ont allumé en différents endroits, et ont détruit de la sorte, de fond en comble, cette pauvre et innocente petite ville; la belle église, l'hôtel de ville, le château et tout le reste a brûlé! Beaucoup d'habitants et d'enfants ont péri dans les flammes, les autres ont été traînés en captivité; c'est ainsi qu'ils ont agi, pis que des barbares. Dieu aie compassion de toutes ces pauvres gens, amen!

Peu après, les Impériaux et les soldats de l'Électeur ont surpris les Français à Wissembourg, en ont tué quelques-uns, fait prisonniers d'autres et réuni un beau butin. Après cela les Français ont été obligés d'évacuer éga-

1. Seltz était alors un bailliage de l'Électorat palatin.

Allhier bey der statt haben sie im ein- und aussreiten, auch uberauss grossen mutwillen geübet, desswegen dienstags, den 7. aprillis styl vet., alhier bey dem Gutleuthauss ein Frantzos (so auff die gartnerwach geschossen) erschossen worden, wie bey dem dorff Schiltigheym den 11. dito noch einer. Wurden auch sonsten in der statt underschiedliche wohl abgeprügelt.

— *Besançon von dem Koenig auss Franckreich belagert:* Underdessen ist der koenig in Franckreich, gegen den halben aprillis, mit in 25000 mann in person vor Besançon in Burgundt ahnkommen, solches formaliter belaegert undt grausam beschossen. Es ist zwar der alte hertzog Carl von Lothringen mit seinen undt theyls kaysserischen voelckern im ahnzug gewessen, solches zu entsetzen, auch in person zu Reinfelden ahnkommen, konnte aber den pass von den herren Eydtgenossen (welche mit vielem volck ahn ihren graentzen lagen) nicht erlangen, sondern musste ohnverrichter sachen wider zuruckkehren, weilen der marechall de Turene mit seinen voelckern auch allernechst bey Basel lag. Unterdessen setzte [fol. 276b] der koenig der statt Besançon mit schiessen undt feureinwerffen hefftig zu, darvor mancher stoltzer Frantzos sitzen bliebe. Es commandirte neben andern der printz Vaudemont darinnen. Weilen sie aber keinen entsatz mehr zu hoffen hatten, hatt sich erstlichen die statt undt baldt hernach die citadelle ahn den koenig per accord ergeben, den 13/23 maii. Darauff der Turene mit seinen voelckern wider herunderwerts undt ins Elsass begeben. Der hertzog von Lothringen hatt sich jenseit Reyhns durch das Kintzigerthal auff Hasslach gewendet.

— *Grosser jammer undt elendt im gantzen landt:* Hagenau wurde von den Frantzosen wider bevestiget, aldar der marquis de Vaubrun ein besonders klein Corpus von 4 oder 5000 mann beisammen hatte umb auff alles acht zu haben. Unterdessen wurde unser armes Elsass vollends in grundt

lement Landau, après avoir encore extorqué 4,000 florins de contributions aux pauvres bourgeois ruinés ; ils se conduisaient partout comme des diables incarnés.

Ici même, dans les environs de la ville, à l'entrée et à la sortie, ils ont également commis toutes sortes d'insolences. C'est pourquoi le mardi, 9 avril (vieux style), près de l'hospice des Lépreux[1], un Français, qui venait de tirer sur une sentinelle de la tribu des jardiniers[2], a été abattu d'un coup de feu, et le 11, un second, dans le voisinage de Schiltigheim. Il arriva aussi que plusieurs d'entre eux furent roués de coups dans la ville même.

1. L'hospice des *Bonnes-Gens* ou des Lépreux se trouvait près du cimetière de Sainte-Hélène, vers Schiltigheim.

2. Les maraîchers, qui formaient une des corporations ou *tribus* les plus importantes du vieux Strasbourg avaient sans doute placé des vedettes pour protéger les travailleurs des champs contre les maraudeurs français.

— *Besançon assiégé par le roi de France :* Pendant ce temps le roi de France se mit en marche avec une armée d'environ 25,000 hommes et arriva en personne, vers la mi-avril, devant Besançon, en Bourgogne, mit le siège devant la ville et commença à la canonner avec violence. Le vieux duc Charles de Lorraine s'était mis en mouvement avec ses troupes et un corps d'Impériaux pour débloquer la ville et arriva jusqu'à Rheinfelden, mais Messieurs les confédérés helvétiques, qui avaient fortement occupé la frontière, lui refusèrent le passage, de sorte qu'il dut s'en retourner sans avoir rien obtenu, d'autant que le maréchal de Turenne se trouvait également tout près de Bâle avec son armée. Pendant ce temps [fol. 276^b], le roi pressait vivement la ville de Besançon par ses canons et ses bombes incendiaires ; plus d'un de ces fiers Français tomba cependant sous ses murs. Le prince de Vaudemont était l'un des généraux qui commandaient dans la place. Voyant qu'elle n'avait plus à espérer aucun secours, la ville se rendit d'abord au roi, et bientôt aussi la citadelle, le 13/23 mai. Après quoi le maréchal de Turenne redescendit de nouveau, avec ses troupes, vers la Basse-Alsace. Le duc de Lorraine s'est acheminé, sur la rive droite du Rhin, vers Haslach[1], à travers la vallée de la Kintzig.

1. C'est de Haslach, près d'Offenbourg, non du Haslach alsacien, dans la vallée de la Bruche, qu'il est question ici.

— *Grande misère et lamentations par tout le pays :* Haguenau a, de nouveau, été fortifié par les Français ; le marquis de Vaubrun y avait réuni un petit corps détaché de quatre à cinq mille hommes, qui devait surveiller le pays. Pendant ce temps notre pauvre Alsace était ruinée de fond en com-



verderbt. Undt weilen sie alles gelt von den armen leuten erpresst, haben sie endtlich die glocken auff den kirchen aussgehoben und weggeführt, die kirchen, ohne underscheyd der religion beraubet.

Es ist unglaeublich wass für grosse summen gelts sie in diesem landt von den armen leuten erpresst. Der einige flecken Ehrstein hatte biss auff den 20. aprillis über 10000 reichsthaler bahres gelt erlegen müssen, ohne den kosten für menschen und pferdt. Desswegen die leute alle entlauffen, dass man in 10 doerffern nicht drey menschen sahe, undt also nichts mehr zu leben war. Desswegen diese raubvoegel die schoene fruchten auff dem felde abmaeheten, ihre pferde zu futern. Das ellendt ist nicht zu beschreyben.

— *Ein Jud getaufft:* Dienstags den 5. maii hatt man allhier im münster wieder ein Juden getaufft, welcher von Crackau auss Polen bürtig, seines alters 19 iahr, welcher zuvor der Juden kinder informiret, undt im Alten Testament sehr wohl [fol. 277[a]] belesen war, undt durch den pfarrherrn zu Romansweyler (alda er sich bey einem Juden auffgehalten) durch gottes erleuchtigung zum christlichen glauben bekehrt, undt darauff allhero kommen undt recht informieren lassen. Er hat offentlich vor dem altar eine schoen christliche bekanntnuss mit lauter stimme gethan undt darauff von herrn pfarrer Saltzmann getaufft undt den namen Emanuel bekommen. Zu gevattern seint gestanden, der herr staettmeyster von Kippenheim, die beyden herren ammeyster Dietrich und Brackenhoffer, neben der frau fünffzehner Brackenhofferin undt herrn syndici haussfrawen. Er war im werck ein barbierer zu werden. Dieses war schon der vierte Jud so dieses jahr allhie getaufft worden. Gott erhalte sie im wahren christlichen glauben biss ans ende, amen!

— *Kayserlicher Gesante allhier ankommen undt dessen werbung:* Donnerstags den 14. maii, ist der herr general-major Schulz, gubernator der statt Freyburg im Breyssgau, alss keyserlicher gesanter allhero kommen, undt mit der statt kutschen über Reyhn abgeholt undt herein begleytet worden. Samstags, den 16. dito, hatt mann hierauff die herren schoeffen auff allen zünfften versamblet, da mann uns ihrer keyserlichen mayestaet begehren ahn die statt eroeffnet, welches in zweyen puncten bestanden. Alss erstlichen, vor ihrer keyserl. may. armee, so nunmehr zum theyl in der nache ahnkommen, pass undt repass über die Reyhnbrucken (so zwar noch nicht reparirt war undt desswegen notwendig muesste gebawen werden); zum andern den pass zu Kehl mit keyserlichen voelckern zu besetzen.

— *Starckes begehren:* Welches dan zwen schwere puncten wahren, wei-



ble. Et comme ils avaient extorqué tout l'argent comptant aux pauvres paysans, ils ont finalement décroché les cloches des églises et les ont emmenées, après avoir pillé les églises elles-mêmes, sans distinction de culte.

C'est chose incroyable que les grosses sommes d'argent qu'ils ont extorquées aux pauvres gens dans ce pays. Le seul bourg d'Erstein a dû payer, jusqu'au 20 avril, plus de dix mille rixdales, sans la nourriture pour les hommes et les chevaux. C'est pourquoi les habitants prenaient partout la fuite, si bien que, dans dix villages, il n'y avait plus trois paysans et que, par suite, on n'y trouvait plus rien à manger. Aussi, ces oiseaux de proie fauchaient-ils les champs de blé pour donner du fourrage à leurs chevaux. On ne saurait décrire la misère du pays.

— *Baptême d'un juif:* Mardi, 5 mai, on a de nouveau baptisé à la cathédrale, un juif natif de Cracovie, en Pologne, âgé de dix-neuf ans. Il avait précédemment donné des leçons particulières à des enfants israélites et était très versé dans la connaissance de l'Ancien Testament [fol. 277ª]. Il a été converti par le pasteur de Romanswiller, où il habitait chez un autre juif, et amené au christianisme par la grâce divine, puis il est venu ici pour recevoir une instruction religieuse plus détaillée. Il a prononcé, à haute voix, une belle profession de foi chrétienne devant l'autel, puis il a été baptisé par M. le pasteur Saltzmann, et a reçu le nom d'Emmanuel. Ses parrains ont été M. le stettmeistre de Kippenheim et les deux ammeistres, MM. Dietrich et Brackenhoffer, les marraines, Mme Brackenhoffer, femme du membre du Conseil des Quinze, et la femme de M. le Syndic. Il se préparait à devenir chirurgien. C'est là déjà le quatrième baptême d'un juif fait à Strasbourg dans le cours de l'année. Dieu les conserve dans la vraie foi jusqu'à la fin, amen!

— *Un envoyé impérial arrive ici; ce qu'il demande :* Jeudi, 14 mai, M. le major-général Schulz, gouverneur de la ville de Fribourg-en-Brisgau, est arrivé ici comme envoyé de l'Empereur, et a été conduit à Strasbourg par le carrosse de la ville, après avoir été cherché jusqu'au delà du pont du Rhin. Samedi, le 16 de ce mois, on a réuni ensuite les échevins dans tous les poêles, et là, on nous a rendu compte des demandes adressées par Sa Majesté impériale à la ville. Elles comprenaient deux points : d'abord on devait accorder à l'armée impériale, arrivée maintenant dans le voisinage, le passage et le retour par le pont du Rhin, bien qu'il ne fût pas encore rétabli, et qu'il aurait fallu d'abord le reconstruire. En second lieu, on devait laisser occuper les forts de Kehl par les troupes de l'Empereur.

— *Prétentions bien dangereuses :* C'étaient là deux points bien graves,



len wir diesser zeit von den frantzoesischen voelckern rundt umb besetzt waren. Desswegen die statt dem herrn gesanten ein solche antwort ertheylet, dass wir jetziger zeit vermoeg [fol. 277[b]] der neutralitaet (welche von ihrer keysserl. may. selbsten für gut gehalten worden), solches jetziger zeit nicht wohl thun koenten, sich auch so geschwinde hierauff nicht resolviren koenten. So haette sich auch diesse statt gegen ihre keysserliche mayestaet jederzeit getrew erzeyget, gedaechten es auch ferners zu verbleiben. Welche antwort den herren schoeffen auch communiciret undt von denselben approbirt worden, darmit dan der herr gesante wider verreyset.

— *Vorsorg zu Kehl gethan :* Weilen nuhn die lothringische armee nicht weit von hier über Reyhn lag, hatt mann alles unheyl zu verhuten, uber die compagnie so ordinari zu Kehl lag, noch hundert mann hinauss geleget, undt waren die schantzen daselbsten aussgemeht undt vor allem feindlichen ahnfall wohl versehen. Gott stehe uns bey, amen!

— *Peter Assfelds coerper gefunden:* Den 14. maii hatt mann den Peter Assfelt seeligen (so verwichenes jahr ellendig auff dem Reihn ertruncken, undt biss dato nicht koennen gefunden werden, aber erst jetzund vor 8 tagen darunden bey Newenburg gefunden undt erkant worden undt allhero gebracht) mit gewonlichen ceremonien zur erden bestattet.

— *Die Lothringischen greifen auff die Frantzosen:* Montags den 18. maii seint die lothringische undt theyls keysserliche voelker über Reihn ahnkommen, lagen zu Willstaett, Oberkirch undt daherumb. Es kamen viel davon herein in die statt, wohl mundiertes volck. Haben dato zu Haussbergen die Frantzosen in ihren quartieren überfallen, ettliche erschossen undt 8 pferde allhier durch die statt undt über Reihn darvon gebracht. Den 19. dito haben etliche Lothringer vor dem Weissen thurm, bey der seegmühlen, ein frantzoesischen marckedenterwagen, darbei zwen reutter waren, ahngegriffen, spoliirt, undt die pferde mit weggenommen, undt durch die statt über Reyhn führen wollen, welche aber bey dem Metzgerthor durch befelch und authoritaet eines bedienten verhindert undt ihnen die pferde wieder abgenommen worden undt den Frantzosen zugestellet, welches viel seltzamer [fol. 278[a]] undt gefaehrlicher reden verursacht, auch die Lothringischen sehr schwürig gemacht.

en ce moment où nous étions enveloppés de toutes parts par les armées françaises. C'est pourquoi le Magistrat a fait à M. l'envoyé la réponse suivante : « En la présente occurrence [fol. 277b], et vu notre neutralité, qui a été d'ailleurs approuvée antérieurement par Sa Majesté elle-même, il n'est guère possible que nous accueillions ces demandes, ni même que nous puissions prendre une prompte résolution en cette matière. La ville de Strasbourg s'est toujours montrée fidèle à Sa Majesté impériale, et ne songe point à changer d'attitude dans l'avenir. » Cette réponse a été également communiquée à Messieurs les échevins et approuvée par eux. Là-dessus, M. l'envoyé est reparti.

— *Précautions prises à Kehl :* L'armée du duc de Lorraine étant campée non loin de là, sur la rive opposée du Rhin, on a placé cent hommes de garnison supplémentaire à Kehl, outre la compagnie qui y est stationnée d'ordinaire. On a également débarrassé les retranchements des herbes qui s'y trouvaient et on les a munis contre toute attaque. Que Dieu nous protège, amen!

— *Le cadavre de Pierre Assfeld est retrouvé :* Le 14 mai, on a enterré, avec les cérémonies d'usage, le corps de feu Pierre Assfeld, qui s'était misérablement noyé l'année dernière dans le Rhin et qui n'avait pu être retrouvé jusqu'à ce jour. Mais, il y a maintenant huit jours, on l'avait découvert dans le fleuve, en aval, près de Neuenbourg, et on l'avait ramené ici.

— *Les Lorrains attaquent les Français :* Le lundi, 18 mai, les troupes lorraines et une partie des troupes impériales sont arrivées sur l'autre rive du Rhin. Elles campaient à Willstætt, Oberkirch, et aux environs. Beaucoup d'entre les soldats sont entrés en ville; c'étaient des hommes bien équipés. Ils viennent de surprendre les Français dans leurs quartiers à Hausbergen, en ont tué quelques-uns et enlevé huit chevaux, qu'ils ont conduits, à travers la ville, de l'autre côté du Rhin[1]. Le 19 de ce mois, quelques soldats lorrains ont attaqué, près de la scierie, hors la porte Blanche, une voiture de cantinier escortée de deux cavaliers français, l'ont pillée, et après avoir dételé les deux chevaux, ils ont voulu les mener à travers la ville, de l'autre côté du Rhin. Mais ils en ont été empêchés par un ordre de l'officier[2] qui commandait le poste à la porte des Bouchers. On

1. On voit que le Magistrat interprétait fort largement la neutralité en faveur des Impériaux, puisqu'il leur permettait de traverser tout Strasbourg (Hausbergen est au nord-ouest de la ville) avec leur butin de guerre.

2. C'est par ce mot qu'il faut traduire le *bedienter* du texte; il ne s'agit évidemment pas d'un *domestique,* mais d'un *fonctionnaire,* et ce dernier ne pouvait être qu'un fonctionnaire *militaire.*



Weilen nuhn diesse leute taeglichen in grosser ahnzahl auss- undt einritten, dess haben die Frantzosen sich dergegen auch versehen, wiewohlen sie in ziemlicher furcht waren ; allein die ruinirte Reyhnbrucken undt freyer pass undt repass verhinderte die kaysserlichen, sonsten würde man taeglichen seltzame sachen gehoeret haben.

— *Die Kayserlichen und lothringischen vœlcker über Reyhn ankommen :* Sontags, den 24 maii, ist ein grosser theyl der Kayserlichen, chursæchsischen undt lothringischen armee nechst über Reyhn ahnkommen. Darauff montags, den 25. dess hertzogs auss Lothringen gemahlin in die statt kommen, solche zu besichtigen, mit einer ziemlichen suite, wie auch eine grosse ahnzahl deren vœlcker hereinkommen. Gegen abend ist sie wieder hienauss ins lager verreyst, deren der herr syndicus im namen der statt das geleyt gegeben.

(*A suivre.*) Rod. REUSS.

leur a enlevé les chevaux et on les a rendus aux Français, ce qui a donné naissance à bien des discours singuliers et dangereux[1] et a fort mécontenté les Lorrains.

Ces gens-là entrant et sortant de la sorte chaque jour, en assez grand nombre de la ville, les Français se sont également approvisionnés chez nous, bien qu'ils ne fussent pas sans crainte. Mais la destruction du pont du Rhin et l'absence d'un passage libre empêchaient les Impériaux d'approcher, sans quoi l'on aurait vu tous les jours des choses bien singulières.

1. Walter veut dire sans doute qu'on accusa, une fois de plus, dans les tavernes de la ville, le Magistrat de trahison, ou du moins de faire des avances coupables à l'armée française. On comprend quelle devait être l'inquiétude perpétuelle des gouvernants strasbourgeois au milieu de ces dangers quotidiens.

— *Les Impériaux et les Lorrains arrivent sur la rive opposée du Rhin :* Le dimanche, 24 mai, une bonne partie des troupes de l'Empereur, de l'Électeur de Saxe et du duc de Lorraine sont arrivées tout près, sur l'autre rive du Rhin. Le lundi suivant, 25 mai, l'épouse du duc de Lorraine est entrée en ville, pour la visiter, avec une suite assez nombreuse; il est aussi venu un assez grand nombre de soldats. Vers le soir elle est repartie pour le camp; M. le syndic lui a donné la conduite, au nom du Magistrat.

(*A suivre.*)

BIBLIOGRAPHIE

Henri **Bardy**. — ***Miscellanées*. Saint-Dié, Humbert, 1895; brochure in-12 de 69 pages.**

Dans cette brochure, M. Henri Bardy, le président de la Société philomatique de Saint-Dié, fondée par lui et dirigée par lui depuis de nombreuses années, a réuni un certain nombre d'articles parus dans un journal quotidien. Nous les signalons ici, en suivant l'ordre du volume : 1° *Études hagiographiques alsato-vosgiennes.* Compte rendu trop aimable de notre édition de la *Vita Ottiliæ,* parue dans les *Analecta bollandiana.* 2° et 3° *Helvelles et Morilles ; Bonnets d'évêque et jaunirons.* Études sur des variétés de champignons qui poussent dans les Vosges. 4° *Les Dames de Meuse et les Dames d'Entreporte.* Trois immenses rochers que baigne la Meuse dans la vallée de Laifour devraient leur origine, d'après la légende populaire, à trois femmes, infidèles à la foi conjugale et changées en pierre. M. Bardy rapproche cette légende ardennaise d'une autre, toute semblable, racontée à propos des pierres d'Entreporte, au village de la Cluse (arrondissement de Pontarlier, Doubs). 5° *Saint-Dié il y a cent dix ans.* Description pittoresque de la ville de Saint-Dié en 1785. Elle comptait alors 13 rues et environ 5,600 habitants. Elle méritait cet éloge que faisait d'elle Nicolas, démonstrateur royal à l'Université de Nancy : « Une noblesse distinguée, des mœurs douces et faciles dans tous les citoyens, tout se réunissait pour faire de Saint-Dié un séjour délicieux. » 6° *La « Nancéide » de Pierre de Blarru.* On a récemment trouvé, lors des fouilles faites à l'église Notre-Dame de Saint-Dié, les restes de Pierre de Blarru, et on s'est proposé d'élever au chantre de la *Nancéide* un buste en marbre. A cette occasion, M. Bardy rappelle les principaux traits de la biographie du poète, et

les diverses éditions de son œuvre. 7° *La ville de la Mothe.* La *Société d'archéologie lorraine* à Nancy a ouvert une souscription pour faire ériger, sur l'emplacement de l'ancienne ville de la Mothe, un monument commémoratif des sièges de 1634, 1642 et 1645. A ce propos, M. Bardy retrace d'une façon sommaire l'histoire de ces trois sièges.

C. P.

L'Alsace pendant la Révolution française. Documents tirés des archives de Strasbourg.

I. *Correspondance des députés de Strasbourg à l'Assemblée nationale (année 1789).* Fischbacher, 1881 ; 359 pages, in-8°.

II. *Correspondance de E. F. Schwendt, député de Strasbourg, et pièces inédites diverses relatives à l'histoire de Strasbourg de 1790 à 1793.* Fischbacher, 1894 ; 392 pages, in-8°.

« Notre titre, lisons-nous dans l'avant-propos du premier de ces volumes, qui est dédié au nouvel administrateur du Collège de France, M. Gaston Paris, notre titre ne pourrait devenir tout à fait une réalité que si des amis de l'histoire provinciale se mettaient à fouiller de leur côté les archives de leurs villes natales, pour en extraire, d'une manière analogue, les documents les plus curieux relatifs à cette époque. »

Le même avant-propos marque, on ne peut plus justement, la valeur des pièces qu'il nous signale. « On n'y trouvera point de révélations historiques ; certains lecteurs seront choqués peut-être de l'esprit local qui prédomine dans les vues des narrateurs. Mais on pourra constater plus souvent encore le bon sens et le patriotisme sincère de nos députés, un peu dépaysés d'abord au milieu de la phraséologie de Versailles. Désireux de conserver à leurs enfants les privilèges hérités de leurs ancêtres, ils éprouvent quelque défiance en présence de ces législateurs inexpérimentés qui ne connaissent que les principes abstraits et veulent les appliquer sans cesse dans toute leur rigueur. Mais bientôt le mouvement général les entraîne », l'un d'eux du moins [1], puisque, dès le 23 novembre, nous verrons son collè-

1. Étienne-François Schwendt, issu d'une vieille famille strasbourgeoise, docteur en droit (1766), était en 1789 syndic du directoire de la noblesse immédiate. Moins conservateur que son collègue, « sans doute, dit M. Reuss, parce qu'il était avocat », il siège jusqu'au bout à la Constituante. Le Directoire le nomme juge au tribunal de cassation, où il reste jusqu'à sa mort (1821).



gue[1] écrire à ses commettants : « Vous m'avez honoré de votre confiance ; j'ai rempli ma mission avec zèle et fidélité, mais les principes ayant changé, je n'ai pas cru devoir changer avec eux. » (P. 247.)

Les lettres de convocation du 24 janvier ouvrent l'ère de la Révolution. Les baillis et sénéchaux, chargés de les exécuter, n'existant pas en Alsace, un règlement du 7 février nomme, pour diriger les élections, le baron d'Andlau à Haguenau, le prince de Broglie à Colmar, le baron de Schauenbourg à Belfort. Le nombre des députés est fixé à 24. Chacune des trois régions électorales en nomme deux de chaque ordre, sauf Colmar et Belfort, qui ont trois représentants du Tiers-État. Les quatre députés restants sont envoyés par la décapole et Strasbourg, où les élections primaires se font le 18 mars. Les 126 élus des tribus choisissent d'abord 32 commissaires pour rédiger le cahier des doléances[2], puis leurs deux députés.

Türckheim arrive le premier à Versailles et raconte aux commissaires, le 18 mai, l'ouverture des États et des luttes parlementaires. On distingue déjà en lui un modéré : « Vous sentez que 500 personnes réunies sans forme régulière, parmi lesquelles beaucoup de gens éloquents pressés de se faire entendre et quelques têtes exaltées par les idées qui fermentent depuis un an dans la nation, n'ont pas dû être organisées en société réglée. » (P. 71.) Le 17 juin, le jour même où l'Assemblée nationale se constitue, il écrit : « Nous allons à la salle des États à 8 heures pour ne la quitter qu'à 10 heures du soir. Tous nos membres ont les vues les plus patriotiques ; mais le zèle des uns est trop exalté et tend à établir un esprit de parti ; ils ne prêtent pas des vues sages à ceux qui ne se rallient pas à eux et l'aigreur s'en mêle ; ils ont l'injustice de soupçonner ceux qui préfèrent des moyens plus doux et vont jusqu'à vouloir les noter dans l'opinion publique. » (P. 108.) La lettre suivante décrit la séance royale du 23 juin et finit par ces mots : « En vous adressant l'imprimé de cette journée peut-être trop mémorable dans les annales de notre monarchie, nous vous manderons les suites de ces délibérations, qui pourraient conduire à la dissolution des États généraux et à des calamités qui affligent tout patriote et glacent le courage. » (P. 113.)

L'on voit que les députés strasbourgeois envisagent la situation avec une froide réserve et que le délire de leur entourage n'a pas de prise sur leur

1. Jean de Türckheim, dont la famille était à Strasbourg depuis plus de deux siècles. Quoique patricien, il fut ammeistre en 1778 puis député du Tiers, parce que Joseph II, en créant son père baron du Saint-Empire, lui avait permis de déposer momentanément sa noblesse sans la perdre. Né en 1749, il meurt en 1824 à son château d'Altorf (Bade).

2. Il se trouve dans le recueil que nous analysons (p. 31-67) et comprend cinq chapitres sur les intérêts du royaume, de la province, de la ville et des tribus et dix instructions particulières pour les députés.

raison. Cependant la fusion des trois ordres leur inspire un enthousiasme qu'ils manifestent en invitant leurs concitoyens à imiter les Parisiens qui viennent d'adresser des félicitations à l'Assemblée (p. 116 et 121). Leur appel est si bien entendu, peut-être grâce aux événements qui le suivirent, que le Magistrat lui-même, qui jusqu'à présent ne s'était guère occupé des députés, se décide à son tour à présenter ses hommages à Versailles (p. 138), au moment (5 août) où commence la mutinerie de la garnison qu'il a provoquée par ses largesses intempestives. Cette démarche ne le sauve pas. Dès le 11 août, il se voit réduit à déposer les pouvoirs qu'il est impuissant à faire respecter. Le lendemain, jour de la proclamation des droits de l'homme, les échevins suivent son exemple et sont aussitôt remplacés.

Leurs successeurs ont à lutter contre les difficultés qui assiègent alors toutes nos grandes villes « pour subvenir aux besoins d'une foule appauvrie et surexcitée. Le prix élevé des céréales et les taxes au rabais imposées aux boulangers causaient des pertes énormes aux finances municipales » (p. 157, note) ; ce qui n'empêchera pas le nouveau Magistrat de répondre à la demande de secours adressée par l'Assemblée aux provinces, en versant entre les mains des receveurs royaux l'avance du restant des impositions pour l'année courante (p. 177).

Cependant la Constitution s'élabore à Versailles et le succès du parti avancé se dessine de plus en plus nettement. Mounier et Lally-Tollendal cèdent la place à ceux qui ne veulent point d'une chambre privilégiée à la façon anglaise. Les trois questions essentielles dans l'organisation du pouvoir législatif : permanence ou périodicité de l'Assemblée, chambre unique ou limitée par un Sénat, étendue du véto royal, sont tranchées dans le sens radical après une discussion de sept jours. Aussi Türckheim laisse-t-il, dès le 6 septembre, deviner son intention de se retirer (p. 170). Sa lettre du 18 est encore plus découragée (p. 173) et le 22 il communique sa résolution au Magistrat : « Si je n'ai pu répondre à votre confiance, ajoute-t-il, dans la mesure que j'aurais voulu, ne l'attribuez qu'aux circonstances impérieuses qui ont entraîné la monarchie vers son sort... Je n'ai pu coopérer à avilir l'autorité royale si nécessaire au bonheur de la nation. » (P. 188.) Les scènes violentes des 5 et 6 octobre mirent le comble à son mécontentement et hâtèrent son départ (p. 247). Le 10, Schwendt présentait seul à l'Assemblée la déclaration de Strasbourg au sujet des privilèges que cette ville entendait sauvegarder (p. 197). Le résumé que les secrétaires en lurent, selon l'usage, « a donné lieu à un peu de murmure » (p. 214). — « Ce murmure, observe M. Reuss, aurait été plus vif encore, si la Constituante avait entendu dans leur entier les accents énergiques de cette ci-devant république souveraine, refusant de sacrifier ses droits *à l'apparence*

d'une amélioration et à un système d'uniformité » (p. 202, ces derniers mots sont empruntés à la déclaration même). Mais Schwendt est moins porté au découragement que son collègue, dont le départ lui suggère ces fières paroles : « Quant à moi, tant que j'aurai la confiance de la commune, je me ferai gloire et devoir de continuer à remplir la mission dont elle m'a honoré, et je la trouve d'autant plus précieuse que dans ce moment elle peut être pénible. » (P. 213.)

De retour en Alsace, Türckheim s'empresse d'exposer les motifs de sa retraite dans un rapport (p. 247-266) qui est la pièce capitale de ce premier recueil et que M. Reuss caractérise ainsi : « Les historiens apprécieront la déposition de ce témoin, prévenu peut-être, mais honnête, dont les affirmations corroborent ce que disait naguère M. Taine du peu de liberté laissé dès le début aux délibérations de l'Assemblée (p. 249, note). Si Strasbourg a eu plus de peine à se séparer de son passé que toute autre ville du royaume, il ne faut point oublier qu'elle seule possédait un régime politique et municipal qui valait à peu près ce qu'on allait mettre à sa place. » (P. 182, note.)

Rappelant la teneur des cahiers de doléances, Türckheim dit à ses électeurs : « Vous qui aviez conservé vos libertés et qui aviez eu moins à souffrir que les provinces de l'intérieur, vous fûtes modérés dans vos demandes. Vous désiriez des réformes et non une révolution ; vous n'aviez point la prétention de partager les droits de la couronne. Vous aviez plus à craindre qu'à espérer, en présence de l'esprit de système qui ne savait que prêcher l'uniformité. Vos députés ont donc pensé qu'ils devaient attaquer plutôt les vices de l'administration que la forme du gouvernement et ne point insister en faveur de révolutions dont l'esprit national paraissait si avide. Ce fut le motif pour lequel nous ne voulûmes pas prendre la parole sans nécessité, en présence de quelques centaines d'avocats bavards, qui répandaient plus de désordres que de lumières, en présence aussi du manque complet de liberté qui nous empêchait de le faire sans danger, depuis qu'une foule sans frein avait été introduite dans nos séances et que les clubs insolents qui siégeaient dans les cafés du Palais-Royal s'étaient érigés en juges et en vengeurs des affaires de la nation... »

Cet extrait suffit à montrer l'intérêt double du mémoire de Türckheim. Il fait connaître aussi bien l'état des esprits modérés en province et les phases qu'ils parcourent pendant l'année 1789, qu'il éclaire d'un jour nouveau les événements de Versailles et de Paris. Après ce document, indispensable désormais à tout historien de la Révolution en Alsace, le plus important du premier volume est le dernier (p. 316-351), qui expose l'état des finances strasbourgeoises au 1er janvier 1790, « pièce devenue très rare, dit M. Reuss, et qui donne un aperçu fidèle de ce qu'était alors le budget de notre ville.

en même temps que nous y voyons ce qu'une année de révolution avait occasionné déjà de pertes » (p. 316, note).

De même que la figure, un peu timide, mais bien vivante et caractéristique de Türckheim domine les autres dans le premier volume de cette collection, de même celle plus énergique de son ami Dietrich est en relief dans la plupart des pièces qui composent le second volume, dédié à M. Gabriel Monod. L'avant-propos nous dit que des travaux divers, alsatiques et autres, en ont retardé la publication et, plus loin, nous en précise rigoureusement la valeur historique : « C'est avec un idéalisme presque naïf que le cœur de nos ancêtres s'enflamme à la chaleur communicative des idées de liberté et de fraternité, qui n'ont point encore perdu leur éclat et leur charme magique, en passant par mille bouches impures. Mais ils voudraient bien aussi ne pas tout perdre de leur indépendance locale. Ils espèrent que la monarchie restera suffisamment forte pour exaucer ce vœu et comme ils se défient des théories *a priori* des grands réformateurs d'alors, ils sont sincèrement royalistes jusqu'au jour où la querelle ecclésiastique, la faiblesse de Louis XVI et son manque de bonne foi rendent impossible toute action commune entre les patriotes et le fugitif de Varennes. Alors l'enthousiasme s'éteint en Alsace, les haines politiques et religieuses s'accentuent. Puis la guerre étrangère vient envahir le territoire, tandis que les passions y font régner la Terreur, doublement odieuse à l'égard d'une population qui n'a épargné ni sang ni fortune pour payer sa dette à la patrie... »

Attribuant une importance capitale à la crise religieuse qui vient envenimer la crise politique, M. Reuss remarque fort justement qu' « il n'est peut-être pas une province où l'on puisse mesurer aussi clairement qu'en Alsace la profondeur du schisme moral introduit dans la nation par la Constituante rêvant de bouleverser les formes séculaires de la hiérarchie catholique, sans qu'un puissant courant de sympathie populaire vînt la soutenir ».

Quant à la nature des 292 pièces qui constituent ce second recueil, elles sont empruntées surtout, jusqu'à la fin de la Constituante, à la correspondance de Schwendt. Pour la Législative et la Convention, il n'y a plus de source semblable, parce que Strasbourg n'a plus de députés particuliers et que ceux du département sont en partie hostiles à la municipalité du chef-lieu. Les textes choisis, lettres et rapports divers adressés à cette municipalité ou émanant d'elle, n'en sont pas moins caractéristiques et permettent encore au lecteur attentif de suivre le cours toujours plus trouble et plus précipité de la Révolution, de voir graduellement et avec une logique inexorable la tyrannie la plus absolue s'implanter au nom et sous les apparences de la liberté.

Le 2 février 1790, Dietrich est élu maire après avoir été, depuis le

6 juillet, commissaire royal à la place du préteur Gérard (malade à Paris), et, malgré les intrigues de ses adversaires, sa nomination est ratifiée le 16 mars (p. 12). Son concurrent Poirot, le candidat réactionnaire, devient président du directoire et le conflit ne tarde pas à éclater entre les deux rivaux (p. 63), tandis que, d'autre part, le jacobinisme prend racine dans la société des Amis de la Constitution (p. 26). C'est à ces deux partis extrêmes, également acharnés contre lui, que Dietrich saura tenir tête pendant deux ans, et c'est cette lutte de plus en plus inégale qui donne un intérêt si tragique à sa carrière politique. La lutte contre les ennemis de droite commence aussitôt : car il s'agit d'appliquer les décrets contre le clergé réfractaire. Le conflit avec les Jacobins et le club du Miroir, latent depuis longtemps, n'éclate au grand jour que le 19 avril 1792 (p. 272), à la suite des attaques du *Courrier de Strasbourg,* la seule feuille locale qui fût lue à Paris, parce que seule elle était rédigée en français. L'issue de ce premier choc est fatale aux modérés : Laveaux, l'ex-maître de langues de Stuttgart devenu journaliste, est incarcéré le 22 avril, mais acquitté par le jury le 15 mai. Dès lors, Dietrich peut prévoir sa défaite inévitable; car il connaissait les dénonciations aussi incessantes qu'habilement amenées dont il était l'objet auprès des tribuns parisiens. Mais il ne s'inclina pas devant le succès, comme tant d'autres, et n'hésita pas, après le 20 juin, à envoyer Nicolas Champy à la Législative pour protester contre les événements de cette journée. Il faut lire (p. 308) la lettre du 12 juillet, dans laquelle ce courageux délégué rend compte de sa mission : « J'ai voulu, me conformant à la volonté des signataires de l'adresse, la faire afficher dans tous les lieux publics. Mes afficheurs ont été insultés, menacés; le petit nombre d'exemplaires qu'ils sont parvenus à employer ont été aussitôt arrachés par des hommes *qui semblaient apostés exprès pour cela.* Mes concitoyens sauront qu'une des premières villes de l'Empire n'a pu jouir d'un droit dont abusent chaque jour des sections et de simples individus. Ils sauront que telle est la tyrannie d'une insolente faction, telle l'impuissance des lois et des autorités constituées, que l'arrêté du conseil général de Paris, qui suspend de leurs fonctions le maire et le procureur de la Commune n'a pu y être publié, parce qu'il ne s'est pas trouvé un afficheur assez hardi pour s'en charger et qu'on a osé se vanter de cette oppression dont les fastes seuls du despotisme ne peuvent offrir des exemples. »

Après le 10 août, Dietrich, l'inspirateur de ce fier langage, put deviner ce qui l'attendait. Dès le 18, il est cité à la barre de l'Assemblée (p. 332) par un décret signé de Danton, et les quatre commissaires envoyés aussitôt dans l'Est suspendent, dès leur arrivée à Strasbourg, les autorités communales et départementales qui ont osé élever la voix en faveur de la Constitution et appuyer la résistance de leur chef aux vainqueurs du jour.

La Chausse, successeur provisoire de Dietrich, n'est remplacé qu'en décembre par le frère de Türckheim, élu au scrutin légal et cassé dès le 18 janvier suivant (p. 373) par les représentants Dentzel, Couturier et Rühl, qui livrent la ville aux Jacobins en instituant comme *maire de carrière* (p. 376) le procureur-général-syndic Monet, « homme de loi », Savoyard de 24 ans. C'est à lui que Schneider, nommé accusateur public, demande un certificat de civisme, le 20 février. Cette date est la dernière du volume et « marque le commencement de l'ère révolutionnaire proprement dite » (Avant-propos, IX et p. 378, note), sur laquelle, pour compléter ce dossier d'histoire locale, M. Reuss nous doit un troisième volume. Il veut bien nous le promettre un peu dans l'avant-propos du second et c'est avec une véritable satisfaction que nous prenons note de cette promesse.

TH. SCHŒLL.

Journal d'Adrien Duquesnoy, député du tiers-état de Bar-le-Duc, sur l'Assemblée constituante, 3 mai 1789-3 avril 1790; publié pour la Société d'histoire contemporaine par ROBERT DE CRÈVECŒUR. — 2 volumes. Alphonse Picard et fils, 1894.

Ces deux gros volumes, remplis certainement de longueurs fastidieuses et de détails oiseux, sont d'un réel intérêt. Ils constituent une des sources les plus précieuses pour les futurs historiens de l'Assemblée nationale. L'auteur de ce curieux journal est un Lorrain, né à Briey en 1759, avocat sans causes, semble-t-il, à Nancy, où il fut membre de la Société des sciences, lettres et arts. Député de Bar-le-Duc, on ne sait trop à quel titre, il a tenu scrupuleusement, jour par jour, un journal des opérations de l'Assemblée pendant les onze premiers mois de son existence. Sauf l'origine de l'auteur et trois ou quatre passages, celui notamment où il rappelle que c'est un député de Lorraine qui, le 16 juin, proposa dans un discours très hardi la constitution du tiers en Assemblée nationale (page 99), le journal n'a pas d'intérêt particulier pour les concitoyens de Duquesnoy. En revanche, il en a beaucoup pour tous ceux qu'intéressent les débuts de la Révolution et les premiers tâtonnements du parlementarisme en France. Nulle part je n'ai trouvé plus clairement exposés et, ajoutons-le, plus sévèrement jugés ces tâtonnements inséparables d'un début aussi difficile. Les intrigues de couloir, les coalitions immorales, les alliances imprévues, les pièges tendus au ministère, les bavardages importuns, les prétentions de ce que Duquesnoy appelle *les génies de province,* les faiblesses de la majorité pour les orateurs

violents, tous les petits côtés du parlementarisme, tout jusqu'aux *pots-de-vin* scandaleux, se trouve déjà dans ces premiers mois du régime parlementaire. Et ce spectacle ne manque pas de piquant. A un autre point de vue, un intérêt puissant s'attache aux débuts d'hommes tels que Mirabeau, Barnave, Sieyès, Robespierre, Talleyrand, Maury, etc... On voit jugés ainsi à leurs premiers pas dans la vie publique ceux qui vont, jusqu'en 1814, quelques-uns au delà, occuper la scène politique, dans quelles circonstances mouvementées on le sait... Qui eût dit notamment que le député d'Arras, si raillé, si ridiculisé par ses collègues, deviendrait le dictateur de la Terreur ? Qui eût prédit à Duquesnoy que l'évêque d'Autun, allié à Mirabeau, pour faire tomber Necker et le remplacer, deviendrait ministre, il est vrai, mais dans de bien autres conditions? Et lorsque nous voyons l'abbé Maury, que Duquesnoy déteste du reste cordialement, lutter *per fas et nefas* contre les moindres prétentions des réformateurs, il n'est pas sans intérêt de penser quel instrument fut entre les mains de Bonaparte ce terrible réacteur. Outre ce double et puissant intérêt, certains passages constituent par eux-mêmes des pages bien curieuses. Pour n'en citer que quelques-unes entre cent, le serment du Jeu de paume (pages 111-113), la réunion des ordres (page 128), les intrigues de Mirabeau, quelques discussions supérieurement analysées conquièrent l'intérêt. Elles ne vont pas aussi sans imposer une profonde admiration pour les héros de 1789 qui, sans direction, sans précédents, sans boussole, mais forts de leur conscience et de leurs droits, surent tenir tête à tout un régime, aux ordres hostiles, au ministère et à la cour. L'auteur est un conservateur, quelque peu opportuniste. Sauf les grands principes de conservation sociale qui restent pour lui sacro-saints, il varie sans cesse, subissant lui aussi l'évolution des événements et la pression du milieu. Il est timide, timoré, craintif et incertain devant les émeutes qui se préparent, les coups d'État auquels il va falloir résister, les difficultés qu'il faudra vaincre : l'émeute arrivée, la difficulté vaincue, le progrès accompli, il voudrait qu'on en restât là. Il nous révèle un état d'âme curieux. Dans le tiers libéral ce Lorrain est un *tory,* au moins dans les premiers mois, ensuite il devient plus hardi et bientôt même agit et parle sous l'influence d'une sorte de fatalisme révolutionnaire. Rien ne l'arrête; *væ victis!* répète-t-il sans cesse. Naturellement avec ses sentiments politiques, ses appréciations varient sur les hommes et les choses; il exalte, rabaisse, relève successivement l'honnête Necker; craint et admire à la fois l'indomptable ténacité de l'abbé Maury ; désapprouve puis soutient Thouret, Rabaut Saint-Étienne, Barnave; mais la grande figure qui se détache de tous ces récits c'est celle de Mirabeau qui, objet tour à tour et souvent simultanément du mépris, de la crainte, de l'admiration de Duquesnoy et de ses collègues, reste jusqu'aux dernières pages le personnage de beaucoup le plus curieux

et le plus souvent en scène de l'Assemblée. Je me permets de signaler aussi les traits fort amusants et souvent peu édifiants relatifs au vicomte de Mirabeau, grand réactionnaire, méprisé de tout le monde, mais surtout grand viveur qui soulève l'inquiétude de l'Assemblée en se présentant ivre à la tribune et en refusant obstinément d'en descendre, et qui ne voit le 6 octobre dans l'envahissement de l'Assemblée par l'émeute qu'une occasion d'embrasser les plus jolies poissardes (tome I, p. 402 et suiv.). On le voit, ces comptes rendus, précieux à tous les points de vue, ne sont ni secs ni rebutants. Duquesnoy, qui a souvent le style pittoresque, ne dédaigne pas les détails piquants. On peut même juger, grâce à la sincérité de certains échos, que le style dit parlementaire n'existait guère encore en l'an de grâce 1789 entre les représentants du peuple.

Ces deux gros volumes sont donc bons à lire, meilleurs encore à compiler soigneusement, mine de curieux renseignements et peut-être d'intéressants enseignements.

Louis MADELIN.

Albert COLLIGNON. — I. *Diderot, sa vie, ses œuvres, sa correspondance.* 1 vol. in-32 de 304 pages. Paris, Félix Alcan, 1895.

II. — *La Vie littéraire, notes et réflexions d'un lecteur.* 1 vol. in-12 de 501 pages. Paris, Fischbacher, 1895.

De ces deux livres, l'un n'est, je crois, que la refonte et le développement d'un petit volume publié en 1875 dans la Bibliothèque démocratique, *Diderot, sa vie et ses œuvres.* Mais, remanié et tenu au courant des travaux les plus récents, il peut être considéré comme un ouvrage nouveau. L'intention de M. A. Collignon a été de raconter la vie d'un écrivain pour lequel il professe une vive admiration, « de faire connaître ses idées philosophiques, psychologiques, esthétiques, morales et politiques » et de grouper des citations bien choisies qui permettent de le voir et de le juger sous ses divers aspects. On peut dire que ce programme est rempli d'une manière satisfaisante dans une œuvre agréable à lire et qui est surtout de vulgarisation. On y trouvera beaucoup de pages de Diderot ainsi que les principaux jugements des critiques sur ses écrits, sans oublier les éloges des hommes politiques et des libres-penseurs qui se réclament du père de l'*Encyclopédie.* A ces témoignages M. A. Collignon joint son propre commentaire où éclate son enthousiasme pour l'éloquent et confus brasseur d'idées que fut Diderot. Ses louanges pourront paraître hyperboliques et ses restrictions trop rares. Mais ce n'est pas le lieu d'instituer cette discussion.

Je me bornerai, en me tenant à ce qui est de pure forme, à regretter un certain laisser-aller dans la composition du livre. La mise en œuvre semble avoir été faite un peu hâtivement, sans que les notes accumulées aient été suffisamment triées. De là des redites. Les mêmes citations sont parfois reproduites textuellement à quelques pages de distance [1]. Le style offre aussi certaines négligences. Enfin une revision plus méticuleuse des épreuves était nécessaire. On ne serait pas arrêté par des fautes typographiques telles que celle-ci, p. 71 : « Comme faisaient Voltaire à *Cerey,* Montesquieu à la *Brèche* », ou p. 138, *Doudon* à Mlle *Godard,* au lieu de : Doudan à Mlle Gavard, et par d'autres défectuosités qu'il était aisé d'éviter.

Comment M. A. Collignon a-t-il composé le gros volume qui a pour titre : la *Vie littéraire?* Il nous l'apprend lui-même (p. 6) : « Lire, écrire, « observer, penser, comparer, réfléchir, voilà ma vie. Je suis avant tout un « lecteur, un curieux, un témoin attentif de mon temps... J'ai tout lu la « plume à la main, en notant mes remarques, mes réflexions et mes extraits. » Ce sont ces extraits et ces réflexions qui, réunis, ont formé le livre. Aussi n'y faut-il pas chercher un plan méthodique ni un rigoureux enchaînement d'idées. On ne se dirige pas très aisément à travers ce volume compact, sans chapitres ni divisions, malgré l'aide que peut fournir une table alphabétique et analytique assez développée.

L'auteur s'attache à prouver qu'il faut substituer aux anciennes croyances, ce qu'il appelle la religion des lettres, qui a pour culte la lecture des philosophes et des grands écrivains. Les chefs-d'œuvre de l'esprit humain nous enseigneront la morale universelle et nous donneront en même temps les meilleurs plaisirs.

Mais ce qui domine dans cet ouvrage, c'est la préoccupation polémique. M. Albert Collignon, adepte fervent de la philosophie du XVIIIe siècle, y discute avec vivacité des questions religieuses et politiques. Or ce sont là des sujets que s'interdit notre revue bibliographique.

Qu'il me soit permis de terminer ce bref compte rendu par un mot tout personnel. Il est arrivé parfois qu'une complète homonymie qui s'étend jusqu'au prénom, une communauté d'études faites au Lycée de Metz sous le même maître, le bien regretté A. Aderer, m'ont fait attribuer certains ouvrages de M. Albert Collignon. Je saisis cette occasion de restituer, ainsi qu'il est juste, à mon aimable et distingué compatriote messin, ce qui lui appartient. Outre les deux livres dont je viens de parler, il a écrit : *L'Art et la Vie,* Metz, 1867 ; *L'Art et la vie de Stendhal* (1869). Il a de plus collaboré à divers journaux et revues.

Albert COLLIGNON.

---

1. Ainsi le même passage de Sainte-Beuve se lit p. 132 et 151 ; de Diderot, p. 132 et 151, p. 209 et 214, etc., etc.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

1° Meurthe-et-Moselle.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. Troisième série, XXII[e] volume. — Nancy, René Wiener, 1894. 1 volume in-8° de 468-xxvi pages avec 4 planches et figures.

On croyait jusqu'à présent que l'*Inventaire des Titres de Lorraine* dressé en 1697 et 1698 par Caille du Fourny, après le transport des archives ducales à Metz, ne nous était parvenu qu'incomplet. Henri Lepage, lui-même, avait regretté cette lacune. En expliquant comment l'exemplaire conservé à la bibliothèque publique de Nancy n'est ni le seul, ni le plus utile, M. Marichal[1] rend un réel service à tous ceux appelés à compulser le Trésor des Chartes de la Province. L'*Inventaire* que nous connaissions est une copie inachevée d'une œuvre que l'on peut consulter *in extenso* dans deux dépôts parisiens. Rue de Richelieu, se trouve la minute, et aux Archives nationales la mise au net officielle de ce minutieux travail commandé par Louis XIV. L'érudit archiviste augmente la valeur pratique de ce renseignement en y joignant des tables de comparaison et autres appendices d'ordre technique destinés à faciliter les recherches. Après que les archives des Duchés eurent été ramenées dans la capitale lorraine, elles se trouvaient dans un profond désordre et considérablement mutilées. Par la suite, elles subirent plusieurs autres démembrements ; le plus important eut lieu en 1737 : Lancelot envoyé à Nancy pour y inventorier à nouveau les

1. *Dufourny et Lancelot. — Notes sur les anciens inventaires du Trésor des Chartes de Lorraine.*



précieux papiers reçut l'ordre d'en soustraire un grand nombre de layettes. On a souvent, depuis, attaché au souvenir de Lancelot en Lorraine l'idée exclusive de spoliation, sans vouloir reconnaître de quelle influence salutaire furent, pour ce qui resta du riche trésor, le séjour de l'agent français et ses recommandations réitérées. M. Marichal a tenu à se montrer plus équitable. Déjà, plusieurs lettres adressées par l'Inspecteur du collège royal au cardinal de Fleury nous avaient permis d'apprécier personnellement le zèle consciencieux et la parfaite probité de Lancelot.

De même que les deux *Inventaires* complets de du Fourny, les deux seuls exemplaires des *Tables* que dressa alors Michel Chappotin, un des principaux auxiliaires de Lancelot, se trouvent l'un et l'autre à Paris. Ne sont-ce point là de nouveaux motifs pour déplorer cette centralisation excessive dans les dépôts de la capitale, où souvent ils forment double emploi au détriment des fonds provinciaux, d'intruments d'investigation indispensables pourtant aux travailleurs des départements ? Nous nous plaisons à mentionner l'aveu de M. Marichal qu'à la Bibliothèque nationale les *Tables* de Chappotin sont à peine consultées ; les réflexions que fait à ce sujet un archiviste parisien lui-même nous semblent vraiment d'une portée significative.

Dans un second mémoire, M. Marichal[1] pose de nouveau une difficile question, concernant la généalogie de Chrétien de Chastenoy et que M. de Souhesmes avait cru naguère pouvoir résoudre à l'aide d'un document inédit[2]. C'est la véracité des déclarations enregistrées dans cette pièce qui est aujourd'hui discutée. Il s'agit de la *déposition* que fit sur sa famille, en 1583, Chrétien de Chastenoy devant le poursuivant d'armes du duc de Lorraine.

Ce fonctionnaire était alors Didier Richier, surnommé Clermont, qu'il faut se garder de confondre avec Didier Richier de Wandelaincourt, mais qui se rattachait fort probablement, par quelque lien de parenté, avec son homonyme et contemporain, le grand sculpteur. D'abord peintre médiocre, devenu en désespoir de cause simple décorateur, Richier se tourna vers l'art héraldique. Chargé d'exécuter les écussons pour la Maison ducale, ce fut lui que le maréchal de Lorraine choisit comme poursuivant d'armes lorsque, devant les instances successives des gentilshommes du pays, mécontents de voir s'élever à côté d'eux une noblesse trop neuve, Charles III dut enfin consentir, en 1576, à réprimer les nombreuses usurpations de titres. Richier mit une année à relever la liste des nobles résidant à Nancy ; il parcourut ensuite les localités du duché ; puis en 1580 il fut de même délégué par le maréchal de Barrois pour une mission analogue. Il en vint à

1. *Examen de la déposition de Chrétien de Chastenoy* (1583).
2. V. *Note sur la famille de Chrétien de Chastenoy.* (*Mém. de la Soc. d'arch. lorr.*, 1892).

bout en deux mois, bien que l'opération fût ici plus difficile, les gentilshommes eux-mêmes devant produire leurs quartiers. M. de Souhesmes[1] a soigneusement étudié les procès-verbaux de Richier que le Trésor des Chartes possédait en entier à la Révolution. On ne peut plus maintenant apprécier cette *Recherche* qu'en partie, grâce à deux recueils appartenant l'un à une collection particulière, l'autre à la ville de Metz, et qui semblent être des expéditions certifiées par le poursuivant d'armes lui-même. M. de Souhesmes en a publié récemment l'armorial[2]. Les pages insérées dans les *Mémoires* sont une excellente introduction à ce travail; nous y trouvons de nombreux et piquants détails sur la façon dont procédait Richier, voyageant par les duchés, vérifiant les titres, dénonçant les dérogeances. Le poursuivant trouva de nombreux anoblis tenant boutique; l'un d'eux, par exemple, à Saint-Nicolas, avait jugé profitable de cumuler les fonctions de tabellion avec celles d'aubergiste.

L'intervention de Didier Richier ne fut pas d'ailleurs d'une efficacité durable. Les usurpations et les dérogeances continuèrent plus que jamais. Charles III fermait les yeux sur un état de choses qui servait sa politique en détruisant le prestige de l'antique tribunal des assises. Le duc ne voyait point avec déplaisir une aristocratie récente contre-balancer peu à peu la caste des gentilshommes; bien plus, pour faciliter cette évolution, il multiplia les anoblissements. Un grand nombre de légistes furent de sa part l'objet de cette faveur. Parmi ces derniers, le conseiller d'État Nicolas Pistor mérite de n'être point oublié. M. de Braux[3], en présentant une reproduction des lettres de noblesse conférées à ce magistrat — pièce d'une fort belle exécution calligraphique, — nous donne quelques détails sur Pistor et sa famille. Né en Lorraine et sans doute à Vézelise, bien que tous les auteurs lui aient, après Dom Pelletier, assigné Bordeaux comme pays d'origine, le conseiller d'État mourut en 1623. Le fils et le petit-fils de Nicolas Pistor devaient par leur mariage se rattacher aux de Germainvilliers et à René de Roncourt, trois des plus nobles défenseurs de la Mothe attaquée par le maréchal de la Force.

C'est aux derniers jours de cette malheureuse ville, investie une seconde fois, puis irrévocablement anéantie, que M. Marchal[4] nous fait assister. La scène est d'un dramatique poignant dans sa grande simplicité. On est au 23 mai 1645. Voici cent soixante jours que la Mothe est assiégée. Au dedans de ses remparts, c'est la misère, la faim, la maladie; au dehors, les mines sont prêtes; d'un moment à l'autre une partie de la cité peut sauter. Les

1. *Didier Richier et la Recherche de 1577.*
2. Voir le compte rendu de M. Germain, même volume, p. 137.
3. *Le conseiller d'État Nicolas Pistor, sa famille, sa généalogie.* 1 planche.
4. *La dernière délibération de la communauté de la Mothe.* 1 planche.

bourgeois les plus notables se réunissent en assembée ; nul secours humain ne leur paraît plus probable ; c'est donc au ciel qu'ils s'adresseront. Que ce dernier leur soit clément, et ils font vœu d'accomplir, aussitôt la levée du siège, avec tous leurs compatriotes, un pèlerinage solennel à N.-D. de Bon-Secours-lès-Nancy, puis au sanctuaire de Saint-Nicolas. Acte est pris de cette résolution, on l'inscrit sur le registre des arrêtés du mayeur — conservé aujourd'hui aux archives de Bourmont, — et ce fut la dernière délibération de la communauté de la Mothe. En consacrant quelques lignes à chacun des signataires de cette pièce, M. Marchal a voulu honorer en eux tous les héroïques inconnus qui partagèrent leurs espérances puis leur triste sort. Entraîné par son imagination émue, l'auteur, s'aidant des documents de l'époque, mais surtout de ses patientes observations sur le terrain, essaye de restituer la ville telle qu'elle s'élevait alors ; par ses soins et sur ses indications, le crayon d'un artiste a même reproduit l'aspect d'ensemble de la cité disparue, — touchante mais bien périlleuse tentative. M. Marchal termine son intéressant travail en exprimant le souhait qu'une plaque commémorative, placée sur le plateau aujourd'hui désert, indique que là se dressait, il y a deux siècles et demi, à peine, une ville florissante. Ce patriotique désir sera bientôt pleinement satisfait.

Au moment où, grâce à une louable initiative dont des circonstances imprévues ont entravé les efforts d'une façon regrettable, le souvenir d'un autre événement, non moins fameux mais plus heureux dans les fastes de la Lorraine, allait être perpétué avec un éclat digne de son importance, il appartenait bien à l'auteur d'un savant ouvrage sur la *Nancéide* — la plus belle œuvre littéraire qu'inspirèrent ces grands faits — de réunir dans une notice documentée, non seulement les autres pièces de prose ou de poésie, mais encore toutes les productions nées du ciseau, du pinceau ou du burin, qui se rattachent au siège de Nancy et à la mort du Téméraire. M. Collignon [1] nous promène en guide aimable et instructif à travers les différents monuments qu'érigèrent tour à tour, de 1477 à nos jours, pour célébrer la délivrance de la ville et la victoire de René, la reconnaissance, la pitié ou le patriotisme. C'est ainsi qu'il nous conduit à la chapelle des Bourguignons devenue N.-D. de Bon-Secours ; au tombeau bientôt vide, puis mutilé et détruit, de l'ambitieux capitaine ; à l'étang Saint-Jean aussi, près du simple monument dont l'auteur nous conte les vicissitudes. Après avoir dressé un catalogue iconographique très complet de la bataille de Nancy, M. Collignon énumère enfin les différents morceaux de style destinés à célébrer la journée du 5 janvier, œuvres médiocres pour la plupart, tels, en dernier lieu, le poème de Baillard et le fade mélodrame de Pixerécourt, qui sont analysés pour nous avec une fine bonne humeur.

1. *Souvenirs artistiques et littéraires de la bataille de Nancy* (*5 janvier 1477*).

M. Watrinet[1] publie sur Morhange une première série d'études dont la suite a sa place réservée dans les prochains *Mémoires* de la Société. Morhange, comme le prouve des trouvailles faites à différentes reprises, est une localité fort ancienne. Le *Moranciacum* des Romains devint au moyen âge le *Mörchingen* des comtes de Salm. Ce nom, comme on sait, a été rendu à la ville depuis l'annexion. Détruite deux fois par l'incendie, dans les dernières années du xive siècle, puis en 1501, Morhange fut tout particulièrement éprouvée durant la guerre de Trente ans. Considérée tantôt comme capitale d'un comté, tantôt comme simple chef-lieu de seigneurie, elle eut pour dernier comte Jean X de Salm qui disparut sans postérité en 1688. Après avoir appartenu en indivis à plusieurs seigneurs, elle devint de 1743 jusqu'à la Révolution la propriété de la famille d'Helmstatt. Les recherches de M. Watrinet ont été aussi fructueuses qu'a pu le lui permettre la pénurie des documents antérieurs à 1501. C'est à la suite du désastre qui, à cette époque, anéantit les archives de Morhange et parmi elles la charte en langue allemande, du 29 juin 1345, déclarative de ses privilèges, que la municipalité, s'étant pourvue à la Chambre des comptes de Nancy, en obtint une nouvelle expédition au dispositif de laquelle la dame de Morhange, veuve de Jean VI, crut devoir ajouter — de l'approbation du duc de Lorraine et en considération des circonstances — plusieurs concessions temporaires. Cet acte nous est fort utile pour comprendre la condition et le genre de vie des anciens Morhangeois ; M. Watrinet a été bien inspiré en publiant le texte de cette pièce importante qu'il a fait suivre d'un substantiel commentaire.

Ce n'est de même que la première partie d'un travail complet sur le Marquisat de Noviant-aux-Prés que M. Lefebvre[2] présente cette année ; l'analyse de cette consciencieuse notice doit donc être remise à une époque ultérieure. Contentons-nous pour cette fois de dire que M. Lefebvre a fait l'historique des villages de Noviant et de Tremblecourt, double centre d'un marquisat, et qui offrent cette particularité que depuis les temps les plus reculés, ils ont suivi une destinée commune, sous la dépendance de mêmes seigneurs. C'est sur cette partie montagneuse de la Haye, région quelque peu âpre et sauvage, d'un abord difficile et pour cette raison rarement visitée, que M. Lefebvre porte de préférence son attention ; une fois de plus il réussit à nous intéresser aux annales de cette contrée qu'il aime et qui, riche en souvenirs, méritait d'être mieux connue. *Le Marquisat de Noviant-aux-Prés* est une suite heureuse à *Manonville et ses seigneurs*[3].

Lorsque le relâchement des mœurs et de la discipline s'introduisit peu à

1. *Notice sur Morhange*. Première partie.
2. *Le Marquisat de Noviant-aux-Prés et ses origines*. Première partie. 1 plan.
3. V. *Mém. de la Soc. d'arch. lorr.*, 1891.



peu dans les communautés religieuses, le monastère de Saint-Maur de Verdun, fondé au commencement du XI[e] siècle par l'évêque Heimon, n'échappa point à cette fâcheuse tendance. Il semble même — à ce que nous apprend M[lle] Buvignier-Clouet[1] — que le souffle mondain y ait plus particulièrement détourné des pratiques austères les filles de Saint-Benoît. Bientôt le désordre fut à son comble dans le couvent. Les religieuses avaient oublié la règle claustrale ; c'était à peine si dans leurs vêtements quelque voile leur rappelait ce qu'elles avaient promis d'être. Les gentilshommes de Verdun étaient les familiers de la maison ; ils y venaient chercher les bénédictines pour les conduire par le bras jusqu'au chœur, et après l'office ils se plaisaient à partager leurs récréations. Mais, en 1570, Catherine de Choiseul prit la direction de l'abbaye dont l'accès fut interdit aux jeunes seigneurs de la ville. Troublés dans leurs habitudes, ces derniers résolurent de se venger, et à minuit, ils vinrent une fois faire en quelque sorte le siège du couvent. La nouvelle abbesse fait sonner l'alarme, s'assure l'aide de la population, et édifiée par cet incident, elle résolut de poursuivre activement une réforme que devait continuer après elle sa nièce, Ursule de Saint-Astier.

M. Fourier de Bacourt[2] continue à recueillir les anciens chants populaires inédits du Barrois. Il nous apporte cette année douze de ces pièces, en français ou en patois, avec leur notation musicale. Favorisés sont ceux qui peuvent saisir tout le charme de cette langue souple et expressive, car ces petits lieds, noëls joyeux ou complaintes naïves, chansons rustiques ou douces cantilènes, ne sauraient être analysés ou traduits sans perdre leur fraîche saveur et leur piquante couleur locale.

Avec cette précise érudition que nous avons déjà eu l'occasion de signaler, M. Hermerel[3] donne quelques notes additionnelles ou rectificatives sur un de ses précédents travaux concernant la numismatique du comté de Vaudémont[4]. Il appelle l'attention des lotharingistes sur la confusion facile à commettre entre deux localités également distantes de Charmes et de Mirecourt : Savigny et Xugney ; cette dernière seule répond au nom latin de *Suniacum*. Il importe de même de distinguer Châtel et le Châtelet. C'est le Châtelet que désigne, dans la charte de fondation de Belval, l'expression *Castellum*.

Les halles de Vézelise, construites vers le XIII[e] siècle, ont été réparées en

1. *A propos d'un livre d'heures de la collection Spitzer. Notice sur Catherine de Choiseul et Ursule de Saint-Astier, réformatrices de l'abbaye de Saint-Maur de Verdun.*

2. *Anciens chants populaires du Barrois.* Avec la musique.

3. *Savigny et Xugney, Châtel et le Châtelet. Études numismatiques.*

4. V. *Recherches sur les monnaies des comtes de Vaudémont* (*Mém. de la Soc. d'arch. lorr.*, 1893).

1599 et ont toujours conservé depuis la même physionomie. M. Heitz [1] en fait une courte description et transcrit un arrêt du conseil des finances de 1760 où sont réglés les droits de vente et de passage dus au domaine, en la ville et caphouse de Vézelise.

Pierre BOYÉ.

2° Vosges.

Bulletin de la Société philomatique vosgienne : 20e année. Saint-Dié, 1895.

Quoique moins riche peut-être en travaux originaux que certains de ses devanciers, le *Bulletin* conserve son ordinaire intérêt, avec l'autorité qui convient à une société entrée désormais dans sa vingt-unième année.

Voici d'abord, sous le titre de *Une légende,* une argumentation serrée où M. Léon Germain fait justice d'une curieuse et tenace erreur héraldique. Il s'agit des armoiries de la maison de La Vaulx et des armes de récompense (de sable à 3 tours d'argent, 2-1, maçonnées de gueules, qui sont les armes de la ville de Neufchâteau, et, de plus, son bourrelet muraillé au-dessus du lambrequin), qui auraient été données en 1503 à François de La Vaulx pour avoir défendu avec vaillance contre les Bourguignons la place de Neufchâteau dont il aurait été gouverneur. Or M. Germain, ayant discuté les divers éléments historiques et héraldiques de cette « légende » et démontré leur improbabilité, propose, pour expliquer ces armoiries mystérieuses, une sorte d'erreur de lecture et de copie qui aurait modifié les armes primitives. C'est après coup, et pour expliquer les armoiries ainsi transformées, qu'aurait été imaginée la légende battue en brèche par M. Germain.

Les Origines païennes du monastère de Remiremont. M. Fournier complète dans cet article un précédent travail sur le culte du Soleil à Remiremont. Mais, tandis que dans sa première étude il ne s'agissait que de montrer la superposition des croyances chrétiennes au culte païen, M. Fournier démontre aujourd'hui que l'organisation du monastère de Remiremont fut, en quelque sorte, une transposition en style chrétien de tout un système de coutumes et de pratiques païennes. Il va jusqu'à supposer, avec le peut-être qui convient à une hypothèse aussi aventureuse, que parmi les premières Dames de Remiremont se trouvèrent les vierges païennes converties. Les chapitres où M. Fournier établit l'origine païenne de divers rites caractéristiques de ce « cellisme christianisé » sont intéressants et ingénieux.

1. *Les Halles de Vézelise.*



Trois communications de M. A. Benoit :

1° L'acte d'amodiation d'une maison à Remiremont en février 1378.

2° Onze pièces relatives à la mort et aux obsèques de la princesse Anne-Christine de Saxe, abbesse de Remiremont de 1773 à 1782, précédées d'une notice biographique où M. Benoit retrace rapidement l'histoire de cette princesse royale de Pologne. (Nous permettrons-nous de conseiller à M. Benoit de surveiller son style? Il y a quelques phrases assez singulièrement venues, celle entre autres (p. 81) où M. d'Arcouffe « ne cessait de répandre de ces petits riens qui sont si sensibles à une femme ».)

3° Une lettre inédite de l'abbé Laurent Marchal, chanoine honoraire de Nancy (1848) à l'abbé Klein, curé de Dabo, à propos d'un point douteux de la généalogie des comtes de Dabo.

La *Découverte archéologique faite près de Xertigny-en-Vosges en 1755*, par M. Favier, n'est rien moins qu'un complément à la *Notice de Lorraine* de Dom Calmet. Le savant bénédictin annonçait, à l'article *Xertigny,* qu'il donnerait, à la fin de son ouvrage, l'explication des « antiquités romaines très curieuses et remarquables » (statues et bas-reliefs) découvertes entre Uriménil et Uzemain. La mort l'empêcha de s'acquitter de sa promesse, et ce sont les documents justificatifs qu'il n'a pu nous donner (lettre d'un correspondant, explication de Dom Calmet, et dessins) que M. Favier nous communique.

Les *Annales de l'Est* ont déjà rendu compte (juillet 1894) d'un article paru dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine* (1893, p. 235-38), dans lequel M. Gaston Save, répondant à M. le professeur Zangemeister, de Heidelberg, combat l'hypothèse d'une colonie sarmate dans les Vosges. Le présent bulletin met sous nos yeux, à cause de l'intérêt local de cette question, l'article de M. Zangemeister et la réfutation de M. Save.

De M. H. Bardy, le dévoué président de la Société philomatique, qui, comme à l'ordinaire, paie vaillamment de sa personne, plusieurs communications : une étude sur le *Régiment de Salm-Salm,* un des sept régiments « allemands » (Furstemberg à sa création en 1668, puis Saxe, Bentheim et Anhalt, enfin Salm-Salm de 1783 à 1791, avant de devenir le 62e de ligne); — les commentaires accompagnant une reproduction phototypique du *Diplome* de Charlemagne, du 13 janvier 769, donnant le monastère de Saint-Dié à l'abbaye de Saint-Denis. Plusieurs des notes qui forment le commentaire de cette curiosité paléographique sont dues à M. F. Seillière, comme aussi, d'ailleurs, le cliché qu'il obtint d'en faire prendre aux Archives nationales ;

— Une monographie du général *Nicolas Haxo* (p. 296), où M. Bardy suit les destinées de ce vaillant soldat de la Révolution, et démontre la fausseté d'une légende assez accréditée, suivant laquelle il se serait tué

dans la guerre de Vendée pour ne pas tomber aux mains de l'ennemi : il semble prouvé désormais (cf. l'étude de M. l'abbé Fièvre : « La mort du général Haxo et le combat des Clouzeaux », *Revue du Bas-Poitou*, 1892) que Haxo fut tué le 21 mars 1794 dans un combat où, voyant les siens en désarroi, il avait résolu de se battre « non plus en général, mais en soldat ». Ajoutons que l'étude de M. Bardy fait partie d'une « série » où il se propose de passer en revue les événements militaires qui intéressent l'histoire de Saint-Dié.

M. Hingre continue de même, dans son article sur les *Kyriolés* de six paroisses des Vosges, ses études de folklore musical vosgien.

Iconographie et légendes rimées de la vie de saint Dié, par M. Gaston Save. Avec son ordinaire ingéniosité et son audace d'interprétation accoutumée, M. Save compare et confronte trois légendes rimées (dont deux inédites, de 1568 et de 1758) racontant la vie de saint Dié, ainsi que les monuments iconographiques se rapportant — ou pouvant se rapporter — aux circonstances les plus aisément illustrables de l'existence du saint : soixante-dix œuvres d'art en somme, épaves d' « une collection aussi importante que curieuse », et comme d'un « musée consacré au patron, au protecteur de la cité ». Et M. Save termine son intéressant article en souhaitant que les plus remarquables de ces œuvres retrouvent à la cathédrale et à Notre-Dame leur vraie place et y soient précieusement conservées.

L' « épisode » concernant le *prieuré de Relanges*, dont M. l'abbé Pierfitte fait le sujet d'une communication quelque peu emphatique, est l'histoire d'une querelle survenue vers le milieu du XVIe siècle entre Jacques de Rostaing et Thierry du Châtelet, tous deux candidats à la succession laissée ouverte par la mort de Philibert de Fouchières, prieur commanditaire de Relanges. Cette compétition se termina par la victoire de Thierry du Châtelet et de son parti.

M. E. Collard, qui fait à l'histoire la gracieuseté de la considérer comme l' « écho du sentiment des peuples », justifie le surnom de *Bienfaisant* donné au roi Stanislas en nous communiquant la liste, les conditions et les règlements statutaires des diverses fondations charitables dont il dota les Vosges.

Puisque la Société philomatique vosgienne est entrée dans la troisième décade de son existence, rappellerons-nous un vœu qui fut exprimé, ici même, à propos de la 11e année de son Bulletin ? C'est qu'elle nous donne l'année prochaine, comme elle l'a fait en 1885-1886, la table générale des matières contenues dans les dix derniers volumes : un tel répertoire, s'il est fait avec soin, peut rendre plus de services qu'on ne saurait croire à l'étude de l'histoire locale, et aussi à la bonne renommée d'un périodique.

F. B.



3° Territoire de Belfort.

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation. N° 13. 1894. Belfort, Devillers, 1894. 1 vol. in-8° de 188 pages, orné de diverses planches.

Nous signalons, pour mémoire, l'étude botanique de MM. Ch. Rœsch et Lucien Meyer, qui porte pour titre : *Contribution à l'étude des diatomées du territoire de Belfort et des environs*[1]. Nous indiquons aux amateurs du folk-lore le cantique des Rois, qui se chantait jadis dans la ville de Belfort, le jour de l'Épiphanie et que publie M. Corbis[2]; la fable du *Maître battant son chien devant le Loup,* en patois de Châtenois (canton de Belfort), qu'édite M. Aug. Vautherin, en expliquant les termes les plus obscurs[3]. Le même M. Vautherin essaie de nous persuader que les divers noms de lieu, formés avec *Chaux,* assez nombreux dans le voisinage de Belfort, proviennent d'un mot celtique, signifiant bois[4]. — Les études archéologiques et historiques nous arrêteront plus longtemps.

M. Félix Voulot a été chargé d'explorer la caverne funéraire de Cravanche, près de Belfort, au moment où elle fut découverte, en mars 1876, et il y a poursuivi ses recherches jusqu'au mois de septembre de la même année. Nul n'était, par suite, plus compétent pour nous servir de guide au milieu des détours de la grotte[5]. Il nous indique, avec précision, les objets trouvés et l'endroit où ils gisaient; les dessins et le plan qui accompagnent son article rendent ses descriptions très nettes. Nous sommes d'accord avec l'auteur sur ses conclusions générales. Avec lui, nous croyons que la grotte était un cimetière de l'époque néolithique. Mais nous conservons quelques doutes sur l'existence de dolmens, qui, à l'intérieur de la caverne, auraient recouvert les cadavres. Ces pierres qui nous paraissent un peu disposées au hasard n'ont-elles pas pu se détacher de la roche par suite de phénomènes géologiques ? En tous cas, nous ne voyons jamais qu'une table repose sur deux supports verticaux, dressés d'une façon bien symétrique. Cette réserve faite, nous rendons hommage au zèle infatigable

1. Pages 146-151.

2. *Folk-lore belfortain,* p. 132-133.

3. Pages 160-167.

4. *A propos de Chaux ou Tchâ. De ce nom de lieu en Franche-Comté et pays limitrophes; et en particulier du village de Chaux (Belfort)*, p. 168-173.

5. *Monographie de la caverne funéraire néolithique de Cravanche,* p. 174-188 et planches. — Signalons à ce propos une intéressante communication sur les grottes de Cravanche, faite par M. Dubail-Roy au Congrès tenu, en 1893, à Besançon, par l'Association française pour l'avancement des sciences. M. Dubail-Roy nous donne quelques détails sur les trouvailles faites dans ces grottes en 1891, 1892 et 1893.



de M. Voulot, auquel l'archéologie préhistorique doit tant de découvertes intéressantes.

M. Aug. Gendre nous présente une étude assez confuse sur l'étymologie de Massevaux[1], qu'il rattache, ce nous semble, au mot *mas* qui dérive de manse. Le fait n'est pas invraisemblable; mais dès lors pourquoi persister à croire à l'existence du roi (*sic*) Maso, fondateur de l'abbaye de Massevaux? M. Gendre a étudié avec soin le livre de M. Fustel de Coulanges sur l'*alleu et le domaine rural;* et il fait d'ingénieuses hypothèses sur la situation de la campagne alsacienne aux époques mérovingienne et carolingienne. Mais il ne suit pas toujours la méthode si sûre, si précise de notre regretté maître. Horrible est son étymologie du mot *gesick,* « qui dérive du grec γῆ. *Ick* serait un suffixe ou une locution phonétique ».

De la commune d'Andelnans, au sud de Belfort, dépend la ferme de Froideval. Là se trouvait autrefois un préceptorat de l'ordre de Saint-Antoine, qui dépendait de la commanderie d'Isenheim. On ignore à quelle date il fut créé; mais on sait qu'en 1453 le duc d'Autriche Sigismond fit reconstruire l'église qui tombait en ruines. MM. D.-R. et K. rappellent tous les anciens souvenirs qui sont attachés à cette maison; ils insistent surtout sur la fête qui chaque année se célébrait à Froideval le 1er mai, et pendant laquelle les moines régalaient tous les bergers des environs. Ils montrent les ressemblances entre cette fête et le célèbre *Pfeiffertag* de Ribeauvillé [2].

Jean Bauhin était un médecin célèbre du comte Frédéric de Montbéliard, à la fin du xvie siècle; il a créé à Montbéliard un jardin botanique, où il réunit les plantes les plus rares; il a écrit de nombreux ouvrages, entre autres une *Historia plantarum universalis,* qui parut après sa mort à Yverdun en trois gros volumes in-folio. En l'année 1590, une louve mordit une vingtaine de personnes aux environs de Belfort et leur communiqua la rage. A ce propos, Jean Bauhin a rédigé un traité sur la rage et sur les remèdes par lesquels il faut combattre cette terrible maladie. M. Léon Nardin nous donne, dans un article intéressant, l'analyse de ce petit opuscule, devenu tout à fait rare[3].

Dans le précédent volume, M. Henri Bardy, président de la Société philomatique de Saint-Dié, nous a raconté la vie de son grand-père, Mathieu Bardy. Dans ce tome, il nous expose la vie de son père, Mathieu-Napoléon Bardy[4], né à Belfort le 16 août 1804. Juge au tribunal de sa ville natale, Napoléon Bardy fut nommé en 1848 commissaire du Gou-

1. *Étude étymologique sur Massevaux,* p. 151-158.

2. *Froideval et la Fête des bergers,* p. 1-16.

3. *Jean Bauhin et ses observations sur la rage en 1590 aux environs de Belfort,* p. 122-130.

4. *Napoléon Bardy, négociant et représentant du peuple, 1804-1884,* p. 18-121.

vernement provisoire pour l'arrondissement de Belfort; il réussit à maintenir l'ordre dans le district, y fonda la *Société démocratique*, et fut élu le 23 août représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée constituante. Il se rangea au nombre des fermes républicains de gouvernement et fut partisan de toutes les mesures libérales; il vota le fameux amendement Jules Grévy, qui laissait à l'Assemblée législative l'élection du chef du pouvoir exécutif. La Constituante avait prononcé l'incompatibilité entre la mission de député et les fonctions de juge. Aussi, en mai 1849, Bardy renonça à se représenter à la députation, pour conserver sa charge de juge à Belfort. Il fut tenu à l'écart sous le second Empire; en 1858 seulement, on se décida à lui donner un avancement bien mérité, en le nommant président du tribunal de Wissembourg. Il occupait ce poste en 1870, et continua de le remplir fidèlement jusqu'au mois de novembre, pendant l'invasion allemande. Après la guerre, il fut appelé à présider le tribunal civil de Montbéliard, et il prit sa retraite en 1874. Il passa les dernières années de sa vie dans son cher Belfort, où il s'éteignit le 5 juin 1884, jouissant de l'estime générale. M. Henri Bardy nous raconte cette biographie très simple avec une vive émotion qu'il fait partager au lecteur. Il a remis le personnage dans son cadre; il a décrit les événements auxquels son père a été mêlé, si bien qu'on trouvera dans son livre un tableau très vivant de Belfort en 1848 et 1849, de justes considérations sur le rôle de la Constituante, une description des premières journées de la guerre de 1870; cette biographie intime touche ainsi très souvent à l'histoire générale de l'Alsace.

C. P.

4° Revue française.

Revue d'Alsace. — Nouvelle série, tomes I-VIII (1887-1894). Paris, Fischbacher[1].

Ce recueil a déjà un long passé. Un parent de Grandidier, Reiner de Saverne, en publia d'abord 2 volumes (Strasbourg, 1834-1835), auxquels Charles Bœrsch, du *Courrier du Bas-Rhin*, ajouta un troisième. Sous sa forme actuelle (primitivement elle était mensuelle au lieu d'être trimestrielle), la *Revue d'Alsace* vit le jour à Colmar le 1er janvier 1850 et a fourni depuis, sous la constante direction de son fondateur, M. Liblin, une carrière féconde qui n'a subi d'autre interruption que celle, toute passagère, du 2e semestre 1886. Elle forme donc une collection de 45 volumes, dont le

1. Depuis un an, aux bureaux du journal belfortain, *La Frontière*.

répertoire général annexé au tome 39e donne une idée d'ensemble et, sur la liste des collaborateurs, présente des noms bien connus[1].

Depuis la guerre, elle n'est plus un simple périodique affecté aux besoins de l'histoire locale ; presque un drapeau, elle rallie autour d'elle ceux qui n'oublient pas le coin natal devenu étranger et ceux qui voudraient réserver une modeste place à leur individualité provinciale au sein de l'unité française, puisqu'unité n'est pas uniformité. Elle fait ainsi œuvre de patriotisme en même temps que de décentralisation, et si chaque région de notre France avait un organe aussi vivant, l'activité intellectuelle de ce pays ne courrait plus risque d'être absorbée par la capitale.

Nous ne pouvons avoir d'autre intention ici que d'en ébaucher la physionomie actuelle, en signalant les principaux articles de la nouvelle série par ordre alphabétique des noms d'auteurs, à l'exclusion de quelques-uns, dus à M. Pfister ou d'autres dont il a été fait un compte rendu spécial[2].

Arthur Benoit. — Un de ses correspondants les plus actifs et non le moins intéressant est M. Arthur Benoît qui débuta en 1867 par le *Blocus de Huningue* et n'a cessé, depuis, de fournir les contributions les plus variées, précieuses monographies et curieuses découvertes bibliographiques, dont la simple énumération dépasserait le cadre de cette analyse. Voici les principales de celles des huit dernières années.

1887, p. 67. *Les deux passages du Rhin et le siège de Kehl* (1796-1797). Relations par le général Dedon, annotées par le général Fririon, tous deux témoins de ces faits de guerre, Dedon comme commandant des pontonniers, le baron Fririon comme capitaine d'infanterie.

P. 225. *Saar-Union (Bouquenom) en 1790-1793*, résumés des délibérations du conseil municipal de Bouquenom qui, réuni à Vieux-Saarwerden lors de l'organisation des départements et districts communaux, forma Saar-Union et fut chef-lieu de canton du district de Bitche (Moselle). Mais lorsque le comté de Nassau-Saarwerden, dans lequel ces deux localités lorraines étaient enclavées, fut réuni à la France (14 février 1793), on créa un nouveau district du Bas-Rhin et Saar-Union en fut le chef-lieu.

1. Henri Bardy, Ignace Chauffour, Georges Stoffel, Charles Grad, Philippe de Golbéry, Charles Gérard, Émile Grucker, Hirn, Kirschleger, Louis Levrault, Jean Macé, Eugène Müntz, Piton, Quiquerez, Ravenez, de Ring, Louis Spach, Stœber, Véron, Réville, etc.

2. *Le Comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr*, de M. Pfister, y a paru en 1888, et ses *Manuscrits allemands de la Bibliothèque nationale, relatifs à l'histoire de l'Alsace*, de 1889 à 1893; les *Correspondances politiques et chroniques parisiennes*, de M. Rod. Reuss, en 1888-1889, et *L'Alsace pendant la Révolution*, du même auteur; la 1re partie (1789) en 1879-1880 et la 2e (1790-1793) en 1890-1894. Voir le compte rendu publié plus haut.



P. 376. *Lettre sur la prise de Prague* (1741), écrite à Phalsbourg (1770) par un témoin de l'escalade, le baron de Heiss, ancien capitaine au régiment d'Alsace, dont Chevert était alors lieutenant-colonel, sous les ordres du prince de Deux-Ponts. Cette lettre, adressée au *Journal encyclopédique,* dit de Bouillon, est suivie de deux autres qui ont été écrites à Dom Calmet par le prévôt de l'église collégiale de Haslach (1734) et (1753) par l'intendant de la Galaizière, père du dernier intendant d'Alsace et d'un évêque de Saint-Dié.

1888, p. 175. *Notes pour servir à l'histoire du protestantisme dans la seigneurie de Diemeringen,* faisant suite à la *Notice historiqae sur l'ancienne seigneurie de Diemeringen* de Dag. Fischer (1876, p. 62). Les trois villages qui composaient cette seigneurie des rhingraves de Salm formaient une terre d'empire enclavée entre les comtés de Bitche, de Hanau-Lichtenberg et de Saarwerden, dans cette partie du bassin de la Sarre que Louis XIV restitua au traité de Ryswick. Il l'occupait lors de l'édit de 1685 qui, nous dit M. Benoît, « n'y fut pas exécuté aussi cruellement que dans le reste de la France », sans doute moins par esprit de tolérance ou de justice que parce que les circonstances différaient. « Il est difficile, conclut M. Benoît, d'entrevoir la vérité, mais ce que l'on peut déduire, si on est de bonne foi, c'est qu'une certaine liberté religieuse y régnait deux ans après la révocation [1]. »

P. 309. *Les combats de Berstheim* (1793). *Récit de la campagne en Alsace du corps du prince de Condé.* C'est le plus important des articles de M. Benoît, qui a décrit avec chaleur ces luttes au moment même où M. H. Welschinger les racontait aussi dans son *Duc d'Enghien* (Plon, 1888). Les émigrés (5,000 à 6,000) entrent le 16 octobre à Wissembourg et sont le 22 aux portes de Saverne, puis reculent devant Desaix et Saint-Cyr [2]. Les principales rencontres ont lieu autour de Berstheim (près Haguenau) les 1er et 2, 8 et 9 décembre. Parmi les émigrés alsaciens, le vieux lieutenant-général de Gelb et un de Boulach, chevalier de la couronne, furent tués ; un de Rathsamhausen [3] et un chevalier de Reinach furent blessés. Le duc de Bourbon, fils du prince de Condé et père du duc d'Enghien, eut trois doigts de la main droite enlevés par un coup de sabre en chargeant à la tête de la cavalerie noble.

On trouvera dans cet article, terminé en 1889 (p. 42), un tableau com-

1. Tel n'est pas l'avis de M. Matthis, *Die Leiden der Evangelischen in der Grafschaft Saarverden*, Strasb. 1888, et *Bilder aus der Kirchen- und Dörfergeschichte der Grafschaft Saarwerden*. Strasb. 1894.

2. Dont les *Mémoires* sur ces événements ont paru en 1829.

2. Peut-être le frère de Mme de Gérando.

plet de la composition et de l'organisation du corps noble ainsi que la liste des gentilshommes tués ou blessés aux deux engagements de Berstheim.

1889, p. 204 et 353. *Blocus de Thionville. Correspondance du général Hugo avec le général de division à Metz, 1814-1815.* 4 dépêches en janvier 1814 et 63 rapports d'août à novembre 1815. Détails sur les origines de la famille Hugo, dont le premier ancêtre connu, Claude Hugo, dit le Hollandais, est cité dans une délibération de l'Hôtel de ville de Mirecourt en 1631.

P. 479. *Arrestation de deux pasteurs dans la baronnie de Fénétrange.* 1724. Cette baronnie appartenait au duc de Lorraine et au prince Salm-Salm, qui n'y toléraient pas l'exercice du culte protestant. Or, en 1713, la comtesse douairière de Nassau vint habiter le château voisin de Lorentzen, y maria (1719) sa fille au prince palatin de Birkenfeld, puis s'avisa d'envoyer les pasteurs Lucius de Lorentzen et Rosenkrantz de Drulingen prêcher en terre de Fénétrange. Ils furent pris et relâchés au bout de quelques semaines sur l'intercession de la comtesse.

Leur captivité donna lieu, de la part du juge lorrain, à trois rapports communiqués par M. Benoît, qui les a trouvés à la bibliothèque du musée lorrain à Nancy (fonds de l'abbé Marchal).

1890, p. 68. *La marche de Marmoutier d'après les archives départementales de Nancy. L'enquête sur les Rustauds. Les comptes de la seigneurie.* Les ducs de Lorraine ayant, de 1470 à 1675, été copossesseurs de la marche d'Aquilée, les archives nancéiennes renferment, sur ce district, de nombreux documents inédits, dont M. Benoît nous offre deux échantillons, l'un relatif à la guerre des paysans, l'autre emprunté aux registres de la Chambre des comptes.

P. 237. *Jean Vivant, évêque de Paros, suffragant de Strasbourg, 1730-1739.* Renseignements sur la vie de ce vicaire-général, né à Paris vers 1660, mort à Strasbourg en 1739.

P. 481 et 1891 p. 5. *Le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, 1779-1786.* Extraits des mémoires du temps, avec de curieux aperçus sur l'état des esprits en Alsace à cette époque.

1891, p. 246. *Dépêches concernant les armées du Rhin et de la Moselle, 1793-1794.* 21 pièces diverses : rapports, délibérations, arrêtés, proclamations, etc.

P. 502. *Lettre de J. G. Keyssler sur la ville de Strasbourg, 1729,* tirée des « Nouveaux voyages en Allemagne, Bohême, etc., par Jean Georges Keyssler, membre de l'Académie de Londres ». Hanovre, 1751 (en alle-



mand). L'auteur traversait l'Alsace avec les fils d'un ministre hanovrien qu'il accompagnait à l'Académie de Lunéville.

1892, p. 79. *Saaralbe pendant les années 1792-1793.* Actes de la municipalité.

P. 289. *Victor Hugo à Strasbourg. Lettres à son ami le peintre Louis Boulanger, septembre 1839.* Il s'agit des lettres XXIII (Mayence), XXIX et XXX (Strasbourg) et XXXI (Fribourg) du *Rhin* (Paris, 1845), qui donnent l'impression du grand poète sur les cathédrales de ces trois villes.

1893, p. 5 et 170. *Le Musée de Strasbourg, 1803-1870.*

P. 589 et 494. *Les chanoinesses de Frau-Loutre près Saarlouis.* Histoire complète de ce chapitre depuis sa fondation comme couvent d'hommes en 1141, ses revenus, la liste des abbesses, anecdotes mondaines du siècle dernier, etc.

1894, p. 145 et 368. *Neuf-Brisach. Les deux blocus. 1814-1815. Le général baron Dermoncourt,* d'après les notes du capitaine Bernet, auteur d'un ouvrage sur la campagne de France, et le livre d'ordres du 2[e] bataillon des gardes nationales du Haut-Rhin. Effectif de la garnison, ses sorties, ses pertes. Dermoncourt et la duchesse de Berry.

Ce rapide aperçu des travaux de M. Benoît suffit à montrer leur valeur et à justifier l'importance qu'y attachent les amis de l'histoire d'Alsace.

Charles Berdellé. — M. Berdellé occupe une place à part par ses traductions de poésies alsaciennes en vers français. Il poursuit depuis 1861 cette œuvre toute spéciale et souvent bien ardue, sans se laisser rebuter par les difficultés qui en sont inséparables. Après avoir (1881) francisé le *Pfingstmontag,* chef-d'œuvre de l'idiome strasbourgeois, il a traduit (1888-1890) les principales poésies de Charles Bœsé, ce déporté du 2 décembre resté à Blidah comme instituteur après avoir été gracié et dont la verve joviale amusa toute une génération sur les bords de l'Ill. La fantaisie vagabonde de ses productions et les allusions toutes locales qui les émaillent semblaient exclure la possibilité de les soumettre aux règles sévères de notre versification. M. Berdellé a néanmoins réussi dans sa hardie tentative autant que les circonstances le permettaient. Car, il faut bien l'avouer, le lecteur au courant du patois recourra de préférence à l'original, dont le charme échappera toujours au profane, malgré les efforts du traducteur. Pour montrer la variété de ses traductions, citons encore celle de deux épîtres de Pfeffel sur les principes de 1789 (1889, p. 274) et de différentes poésies d'Auguste Stœber (1887, p. 249, et 1891, p. 530), de

Fr. Otte (1891, p. 121, et surtout 1893, p. 111), d'Ad. Stœber (1894, p. 115), etc.

Léon Brièle (1836-1893). — M. Brièle, successeur d'Alfred Schweighäuser[1] aux archives du Haut-Rhin (1858-1870), a retracé en 1887, p. 173, les curieuses phases du procès qu'*Une Alsacienne, M. S. Jæger, dernière marquise de Lionne,* fille d'un aubergiste de Wissembourg, mariée en 1709 et abandonnée aussitôt par son mari, soutint et gagna après une lutte de dix ans. Plus tard ils se réconcilièrent. Elle mourut après lui à Paris (1759), léguant ses biens aux pauvres.

Puis (1891, p. 289), Léon Brièle a raconté la vie de son ancien collègue, *Louis Hugot, bibliothécaire-archiviste de Colmar,* après l'abbé Reischtetter, de 1837 à 1864, fondateur de la société Schœngauer en 1847, né à Strasbourg (1805) d'un père bourguignon.

Enfin, en 1889, le même auteur a communiqué deux mémoires dignes d'être mentionnés :

États généraux d'Alsace (p. 226), rédigé par Chrétien-Hubert[2] Pfeffel, neveu du poète aveugle, pour le baron de Montyon chargé, comme conseiller d'État, de préparer la réunion des États généraux par l'étude des États provinciaux ;

Coup d'œil sur l'organisation judiciaire conservée à Strasbourg jusqu'à la veille de la Révolution, envoyé à Mgr le garde des sceaux par M. le baron de Spon, premier président du Conseil souverain de Colmar, en réponse à différentes questions élevées au bureau des cassations sur la constitution et juridiction du grand Sénat de Strasbourg.

J. Liblin. — 1887, p. 120. — *Le receveur général du département d'Altkirch en 1674-1676,* analyse des *Mémoires de deux voyages et séjour en Alsace* (Mulhouse, Bader, 1886[3]), par H. de l'Hermine, commis d'un des trois fermiers généraux qui exploitaient alors l'Alsace.

1888, p. 187. *Marc Antoine Berdolet, second évêque constitutionnel du Haut-Rhin.* Ce successeur de Martin de Türckheim naquit à Rougemont-le-Château (1740), était en 1789 curé de la paroisse voisine de Pfaffans et partagea l'internement de tous les prêtres du pays à la citadelle de Besan-

1. Nommé bibliothécaire de Strasbourg.

2. Et non Frédéric, qui est le prénom de son père, jurisconsulte du roi aux affaires étrangères depuis 1767 et auquel il fut adjoint comme commis en 1781, après avoir revêtu, pendant un an, une sous-lieutenance à Nancy, au sortir de l'École militaire de Colmar, dont il a laissé une description publiée, en 1859, par Aug. Stœber.

3. Publiés par le Comité du Musée historique.



çon. Martin mourut le 11 avril 1794, mais ce ne fut que le 15 août 1796 que Berdolet fut intronisé à Colmar avec l'assistance des évêques Brendel de Strasbourg, Maudru de Saint-Dié et Flavigny de Vesoul. Après le Concordat, il obtint le siège d'Aix-la-Chapelle, où il mourut en 1809. L'époque agitée où ce simple récit se déroule ajoute un attrait nouveau à celui que le talent du narrateur a su lui prêter.

1889, p. 180, 291 et 490. *Souvenirs d'Alsace, 1789-1846.* Substantielle et compétente analyse de la *Correspondance des demoiselles de Berckheim* (Paris, Monnerat, 1889), tantes du général Sigismond de Berckheim qui vient de mourir à Paris et connues déjà par la publication (1880) des *Lettre de Mme de Gérando.* On sait que l'aînée, dont le journal précède cette correspondance, fut la baronne de Stein à Nordheim (Saxe-Meiningen); la seconde, Mme Augustin Périer; la troisième, bru du premier maire de Strasbourg. Quant à la quatrième, morte comme jeune fille, l'on voit encore sa tombe au cimetière d'Ostheim. M. Liblin a tracé un charmant tableau de la seconde, Henriette, la belle-sœur du grand ministre de Louis-Philippe.

1890, p. 244. *Ancien nécrologe de l'église de Strasbourg, 1191-1293.* C'est la reproduction d'une copie fragmentaire du fameux nécrologe inséré dans le *Liber coquinæ sive regulæ* de 1239, copie faite par Grandidier d'après le manuscrit cédé par la République de Berne (1774) au cardinal de Rohan. Lorsque cette reproduction parut, l'original venait d'en être publié par la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins,* comme nous l'avons dit ailleurs [1].

P. 353. *Les Haussmann,* notes généalogiques (1670-1890) provenant d'un membre de cette famille colmarienne et servant, fort à propos, d'introduction au compte rendu du premier volume des *Mémoires* du baron de ce nom, le préfet-maire de Paris.

P. 522, et 1891, p. 65. *Le château de Ribeauvillé en 1793.* Inventaire de ses biens meubles et immeubles, dressé par ordre du Directoire du Haut-Rhin. Le catalogue de la bibliothèque a un intérêt spécial.

P. 395, 557; 1891, p. 79, 516; 1892, p. 253. *Centenaria Alsatiæ superioris chronicalia.* Collection de documents variés sur les débuts de la Révolution dans diverses communes du Haut-Rhin.

1893, p. 145. *Le tonnelier de Hunawihr.* Mémoire présenté par Lucé (1803) à la Société d'émulation de Colmar et contenant l'histoire du merveilleux tonnelet de Riquewihr qui fonda la fortune de Lamey. C'est la re-

1. *Annales de l'Est,* 1895, p. 150. D'autres extraits du codex de Berne ont été publiés par M. Liblin en 1891 (p. 145) avec des fragments inédits de Grandidier, dont la suite va jusqu'à la fin de 1892.

production d'une copie, prise par Brièle, de la traduction française qu'en fit l'auteur à la demande de Pfeffel.

Enfin M. Liblin a écrit sous le pseudonyme de Fréd. Kurtz les nombreux comptes rendus qui terminent chaque fascicule. C'est ainsi qu'il a annoncé la *Vie de F. Engel-Dollfus* (1887, p. 252) et les *Mélanges alsatiques* (1892, p. 419) de X. Mossmann.

Xavier Mossmann (1821-1893) [1]. — Ce regretté archiviste fut un des premiers collaborateurs de la *Revue,* à laquelle il communiquait, dès 1850, *Une créance de Voltaire sur les vignes de Riquewihr*. Sa dernière publication, commencée en 1876 et interrompue, malheureusement, en 1891, est celle des *Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de 30 ans,* tirés des archives de Colmar. La portion de cette vaste et précieuse collection qui appartient à la nouvelle série, va du 18/28 septembre 1645 au 6/16 décembre 1647 et traite des longues négociations de Westphalie et de la part qu'y prit la ville de Colmar, d'après les lettres adressées par son député Balthasar Schneider, à son beau-frère Mogg et à Salzmann. Bien que simple greffier de justice, ce député sut défendre avec énergie et adresse, au milieu de difficultés très grandes, les intérêts multiples de ses commettants, qui reconnurent ses services en le nommant bailli de Sainte-Croix, dont Oxenstiern leur avait accordé la souveraineté territoriale. En même temps, ils le chargèrent de faire insérer la confirmation de ce droit nouveau [2] dans l'instrument de paix. Mais il fallait d'abord que la France le leur reconnût. Leur agent à Versailles, Beck, successeur de M. de Polhelm (décédé fin février 1646), reçut la mission de sonder Mazarin, qui venait de se montrer favorable à la ville, en acceptant le cadeau d'une pendule, objet rare alors, et en la protégeant contre l'immixtion de l'intendant de Brisach, M. de Baussan [3]. Mais il refusa, aussi bien que le ministre de Brienne, de reconnaître leur droit sur Sainte-Croix ainsi que ceux qu'ils s'efforçaient d'attribuer à la décapole, pour la préserver de la suzeraineté française. Car leur antique autonomie, fortement menacée par le nouvel état des choses, leur tenait avant tout à cœur et, pour la sauver, ils essayèrent même de faire supprimer le grand bailliage de Haguenau, afin que l'Autriche ne pût céder des droits qu'elle n'aurait plus eus sur les villes libres. Dans ce dessein, ils réunirent un dossier et imprimèrent deux mémoires pour prouver que l'empereur

1. Voyez sa biographie par Rod. Reuss (Mulhouse, Bader, 1893), et *Annales de l'Est,* 1895, p. 148.

2. Le domaine utile de la petite ville appartenait à Colmar depuis 1536; il s'agissait maintenant de convertir ce fief autrichien en domaine immédiat.

3. Qui voulait leur imposer un religieux de Cluny comme prieur de Saint-Pierre. Voyez *Annales de l'Est,* 1895, p. 147.

ne pouvait pas les céder à une puissance étrangère et envoyèrent tous ces documents au D[r] Marc Otton, député de Strasbourg, qui remplaçait Schneider pendant un congé passé à Colmar (hiver 1646-1647).

Mais Otton refusant de s'occuper de cette affaire, Schneider retourna à son poste et reprit une part active aux discussions interminables que soulevait la fixation du *terminus a quo,* norme de la situation réciproque des deux cultes, question capitale pour Colmar, puisque sa solution pouvait entraîner la perte du prieuré de Saint-Pierre.

Schneider eut aussi un instant à défendre le droit de préséance de sa ville sur Hambourg et même sur Besançon. Il était toujours en route entre Munster et Osnabrück, malgré la guerre qui respectait à peine les centres de négociations et rendait les communications difficiles. Du négociateur impérial, comte de Trautmannsdorf, arrivé fin novembre 1645 et le plus sérieux de tous les diplomates qui avaient représenté l'empereur jusque-là, il courait aux plénipotentiaires français, Longueville, d'Avaux et Servien, voire à leur conseiller d'ambassade, l'Alsacien Josias Glaser[1], qui faillit devenir résident du roi à Osnabrück. Ce sont surtout les prétentions de la France sur l'Alsace, ses intentions cachées sur la décapole, qui l'inquiètent; il se demande avec anxiété ce que deviendront les bons rapports avec cette puissance, le jour où elle ne sera plus alliée lointaine, mais voisine immédiate et toute-puissante.

D'autres questions encore sollicitaient l'intervention diplomatique du député de Colmar. Cette ville et avec elle Kaysersberg, Munster, Türckheim, Riquewihr souffraient des quartiers d'hiver que les troupes françaises prenaient dans leurs environs et chargèrent Schneider de présenter leurs doléances, fort timidement, car on craignait Turenne, « qui ne pardonne jamais ». Puis il y avait la question des grosses sommes que les archiducs et plusieurs de leurs vassaux, surtout les Schauembourg, devaient à la ville, qui avait reçu de la Suède, en hypothèques, les villages de Soulzbach, Herlisheim, Holzwihr et Wickerschwihr. Autant d'intérêts à sauvegarder dans la conclusion de la paix.

Voilà le détail dans lequel nous avons cru devoir entrer pour montrer la valeur des *Matériaux* amassés par Mossmann et justifier le regret que nous formulons de ne pas les voir terminés.

1893, p. 261. *Les Suédois à Colmar et le colonel Vernier.* Quatre lettres publiées un mois après la mort de Mossmann, relatives à la captivité de Vernier après sa capitulation du 19 décembre 1632 et adressées à Eberhard de Ribeaupierre, les deux premières par le prisonnier lui-même (Benfeld,

1. *Revue d'Alsace*, 1869, p. 288, *Josias Glaser et son projet d'annexer l'Alsace à la France*, par Rod. Reuss.

22 juillet et 14 septembre 1633), qui sollicite l'intercession du comte auprès du Rhingrave, afin d'obtenir un traitement plus doux et des conditions plus acceptables pour la rançon (3,000 rixdalers au lieu de 5,000). Vernier y fait allusion à une tentative d'évasion qui ne lui a pas réussi. La troisième, sans date, est écrite par son cousin, P. Vernier, lieutenant-colonel du baron Mercy, pour remercier Eberhard de ses bons offices, bien qu'ils n'aient pas eu le résultat espéré. Dans la quatrième (30 novembre), les frères Passavant de Bâle, dont la maison de banque existe encore, se déclarent prêts à avancer les 2,000 rixdalers manquants.

C'est ce même Vernier, Belfortain de naissance, qui fit subir à la ville de Riquewihr le siège désastreux de 1635. Mossmann s'était déjà occupé de lui dans son *Histoire de la Réformation à Colmar* (*Revue d'Alsace*, 1853 et 1854).

Ed. Rencker. — M. Rencker, député de Colmar en 1870, communique en 1887, p. 44 et 145, *L'Alsace féodale, 1632-1790,* notice rédigée par le Colmarien Loyson (1730-1798), dernier avocat général près le Conseil souverain, membre de l'assemblée des notables de 1787. Description politique de la province avant et après 1648; droits féodaux maintenus après l'annexion à la France; origine et état contemporain des fiefs, tant des principautés ci-devant immédiates et souveraines, ecclésiastiques ou séculières, que des terres de la noblesse immédiate, immatriculée ou non.

Louis Rœsch. — M. Rœsch a débuté par le *Livre de la corporation des mendiants au* XVIe *siècle* (1880), et écrit ensuite des articles sur *G. Stoffel* (1881) et sur les *Patois de l'Alsace* (1885) et traduit deux études de M. Ch. Schmidt: *Les Imprimeurs alsaciens avant 1520* (1883-1884) [1] et *L'ancienne bibliothèque de l'École supérieure de Strasbourg dans le premier siècle de son existence* (1887, p. 73, 268, 393). On sait que cette bibliothèque est le noyau de celle de Saint-Guillaume (*Annales de l'Est,* 1891, p. 388). Elle fut créée en même temps que le Gymnase. L'inspecteur scolaire Jacques Sturm lui fit des dons nombreux et lui légua même une rente de 50 florins, de sorte que son nom reste attaché à la bibliothèque, que le recteur Jean Sturm protégea après lui. Il la fit placer dans l'ancienne librairie des frères prêcheurs *(Die Lieberei zu den predigern),* et réclama un local encore plus vaste jusque sur son lit de mort. Son vœu ne fut réalisé que vers 1610, au moment où la bibliothèque allait s'enrichir des livres de Pappus, auxquels

1. Rappelons à ce sujet que M. Schmidt, dont la mort laisse un grand vide dans l'historiographie alsacienne, a complété cet article par son répertoire bibliographique strasbourgeois, nomenclature détaillée de tous les imprimeurs de l'époque, avec la liste complète des livres sortis de leurs presses.

ceux de Mathias Bernegger devaient s'ajouter en 1636. Tous ceux de ces livres parvenus jusqu'à nous, au nombre de 2,478, qui appartiennent aux xve et xvie siècles, ont été soigneusement décrits par M. Schmidt dans un catalogue spécial.

Son article, que nous venons de résumer d'après la traduction de M. Rœsch, fait suite à une étude sur les *Livres et bibliothèques de Strasbourg au moyen âge* (1876-1877), qui, remaniée et complétée, a été publiée par les *Annales de l'Est.*

Louis Schœnberg. — 1889, p. 433. *Le général Walther et sa famille.* Fils du pasteur d'Obenheim, près Erstein, Frédéric-Louis Walther renonce à la théologie pour s'engager (1781) dans les hussards de Berchini, où la Révolution vient le tirer de l'obscurité. Lieutenant à Valmy, général au siège de Lyon, blessé à Nerwinde, Hohenlinden, Austerlitz, il fait toutes les campagnes aux côtés de l'Empereur, jusqu'à celle d'Allemagne, dont l'issue fatale l'accable au point qu'il meurt six semaines après Leipzig. L'été suivant, ses restes sont transportés au Panthéon où ils reposent encore.

Gendre du notaire Coulmann de Brumath, il laissa deux filles, dont l'aînée, née à Valence en 1803, deviendra en 1822 baronne Bartholdi (son fils vient de mourir à Paris) ; la cadette, née le jour de Friedland et filleule du couple impérial, est recueillie à la mort de sa mère (1822) par Georges Cuvier, cousin germain de son père, et épousera Jean André, receveur général des finances à Tours. C'est la biographie de Mme André Walther (Fischbacher, 1889) qui a fourni à M. Schœnberg l'occasion toute naturelle de nous parler du père de cette dame.

1890, p. 87. *Humaniste strasbourgeois et problème de psychologie religieuse.* Titre un peu trompeur, qui semble nous reporter au xvie siècle, alors qu'il s'agit d'un mystique du xive siècle, qualifié d'humaniste, nous ne voyons trop pourquoi. C'est l'exposé du débat engagé alors entre Auguste Iundt et le P. Denifle, du Vatican, au sujet de *Ruhlmann Merswin.* On se souvient que Iundt a d'abord développé ici-même son ingénieuse théorie, empruntée à la clinique de Charcot, sur l'*Ami de Dieu de l'Oberland,* éditée ensuite par Fischbacher (1890). Le côté purement historique de cette question (fondation de la commanderie de Saint-Jean à l'Isle-Verte) avait déjà été traité dans la *Revue* par M. Schmidt (1856, p. 145 et 193).

André Waltz. — Successeur de Louis Hugot, dont nous avons parlé plus haut, M. Waltz a communiqué à la *Revue* de curieuses découvertes faites dans les dépôts confiés à ses soins. La plus importante de ses communications, publiée de 1890 à 1892, est un double mémoire de *Félix Chauffour, dit le Syndic,* sur les *Règlements de Police* (1890, p. 5, et 1891, p. 52)

et charges municipales (1891, p. 268, et 1892, p. 213) *de Colmar avant la Révolution,* suivi d'une notice sur les *Dettes et prestations de Colmar en novembre 1791* (1893, p. 22). L'auteur de ce volumineux recueil, Chauffour le Syndic ou l'aîné (1718-1806) devint avocat au Conseil souverain en 1738, puis remplaça (1769) son père comme greffier-syndic municipal. C'est le petit-fils de son frère Louis-Ignace, dit le cadet (aussi avocat au Conseil souverain), qui a légué à sa ville natale cette belle bibliothèque, dont M. Waltz vient de faire un si judicieux catalogue.

1894, p. 270. *Trois autographes et un imprimé rare* de la collection privée de M. Waltz. Ce sont trois lettres de Kléber (1794), du préfet Noël à Rœderer (1802), du préfet de Castéjà au maire de Ribeauvillé (1818) au sujet de l'évacuation prochaine du territoire. L'imprimé renferme une pétition (22 octobre 1792) de 75 Strasbourgeoises demandant au conseil général des piques pour concourir à la défense de la patrie.

P. 489. *Lettres inédites de Rapp,* cédées par l'éditeur parisien Charavay à la ville de Colmar et écrites à Paris, Mulhouse ou Rheinwiller (1816-1819) au colonel Marmier, aide de camp du général.

Citons enfin, en terminant, deux travaux en cours de publication. *Histoire de la ville de Soultz et de son bailliage,* par Auguste Gasser, commencée en 1892, p. 433, continuée jusqu'à la paix de Westphalie. On sait que le bailliage de Soultz faisait partie, comme celui d'Eguisheim, du mundat supérieur. Deux de ses localités étaient inféodées, au siècle dernier, à la famille de Waldner.

Il y a cent ans (*Euloge Schneider et Saint-Just*), par Eugène Mühlenbeck, qui a déjà fourni à la *Revue* trois études sur l'histoire de Sainte-Marie-aux-Mines (1878 et 1884).

Th. Schœll.



CHRONIQUE DE LA FACULTÉ

NOMINATIONS. — Par arrêté ministériel du 27 juillet 1895, sont chargés, pendant l'année scolaire 1895-1896, des enseignements complémentaires ci-après désignés, près la Faculté des lettres :

MM. Krantz, professeur à la Faculté. — *Littérature française* (1 heure).
Étienne, docteur ès lettres, professeur au lycée. — *Littérature française du moyen âge* (2 heures).

M. Souriau, professeur à la Faculté d'Aix, continue d'être chargé, pendant l'année scolaire 1895-1896, de l'enseignement de la philosophie près la Faculté des lettres.

M. Pariset, agrégé d'histoire, est maintenu, pendant la même année, dans la fonction de chargé de cours complémentaire. *Histoire moderne.*

Sont maintenus, pour la même année, dans les fonctions de maîtres de conférences :

MM. Cousin, agrégé de grammaire. — *Grammaire.*
Couve, agrégé des lettres. — *Langue et littérature grecques.*

BOURSES DE LICENCE. — Par arrêté ministériel du 3 août, il est attribué une bourse de 1,500 fr. pendant l'année scolaire 1895-1896, à M. Guillemin (Aimé-Robert), *allemand;*

Des bourses de 1,200 fr., à M. Mansuy (Abel-Joseph-Aimé), *histoire,* et à M. Berland (Prim), *allemand.*



Une bourse de 1,200 est attribuée à M. Chamarande (Victor), *histoire*. Cet étudiant, appelé sous les drapeaux à dater du 1er novembre 1895, jouira de sa bourse pendant l'année scolaire 1896-1897.

Bourses d'agrégation. — Par arrêté ministériel du 26 septembre, il est attribué une bourse de 1,800 fr., pour l'année scolaire 1895-1896, à M. Geismar (Félix), *allemand;*

Des bourses de 1,500 fr. à M. Robas (Henri), *allemand;* à MM. Varenne, Boucher, Bourniquel, *allemand*.

Agrégation. — Ont été reçus agrégés des lycées les élèves ou anciens élèves de la Faculté dont les noms suivent :

Dans l'ordre de la grammaire : M. Humbert, professeur au collège d'Épinal (n° 22).

Dans l'ordre de l'histoire : M. l'abbé Jérôme, étudiant libre (n° 9) ; M. Six, étudiant libre (n° 11). Deux autres élèves de la Faculté, MM. Chartrain et Combet, ont été admissibles ; un cinquième, M. Roussel, sous-admissible.

Pour l'enseignement de langues vivantes : M. Godart, boursier de la Faculté (n° 3)[1].

Certificat d'aptitude a l'enseignement des langues vivantes. — A été reçu : M. Le Forestier, boursier à la Faculté (n° 5).

Prix. — Les prix fondés par le conseil général de Meurthe-et-Moselle avec le concours du conseil municipal de Nancy ont été décernés à MM. Vatelot, Vouaux et Bouchy, étudiants de licence.

Licence. Session de juillet 1895. — La session de la licence a été

1. M. Chenin, ancien boursier de licence à la Faculté, boursier d'agrégation à la Faculté de Lyon, a été reçu agrégé des lettres avec le n° 12.



ouverte, près la Faculté, le 8 juillet et a été close le 12. Les candidats ont composé sur les sujets suivants :

1° *Épreuves communes.*

Dissertation française : A l'Académie française, en 1714, le secrétaire perpétuel, M. Dacier, vient de donner lecture de la lettre de Fénelon. La discussion s'ouvre. Un membre prend la parole pour faire des observations sur les deux points suivants qui l'ont particulièrement frappé :

1° A propos de l'éloquence en France, il ne s'explique point que Fénelon n'ait pas même nommé ni Bourdaloue, ni Bossuet. Pourquoi ? Il prend la défense de l'éloquence sacrée ainsi maltraitée ou omise.

2° A propos de la tragédie : Puisque Fénelon a pour idéal dramatique une manière de tragédie antique et sans amour, aussi conforme que possible à la tragédie grecque, comment n'a-t-il même fait mention, dans sa lettre, ni d'*Esther,* ni d'*Athalie ?* Comment ces deux pièces remplies, la seconde surtout, de lyrisme religieux, n'ont-elles pas provoqué l'admiration de l'archevêque de Cambrai ? Il prend la défense de Racine contre Fénelon, et montre comment un critique vraiment clairvoyant, impartial, et de plus homme d'Église, aurait dû célébrer les beautés originales d'*Esther* et d'*Athalie.*

Dissertation latine : *Quam litem M. Tullio Ciceroni intenderint ætatis suæ oratores qui Romæ videri Atticorum imitatores concupierant et quomodo eos in libro qui Brutus inscribitur ille redarguere conatus sit, exponendum erit.*

2° *Épreuves spéciales.*

A) *Lettres :* Thème grec.

Grammaire et métrique. 1° Nature et règles générales de l'accent tonique en latin; 2° Les thèmes masculins en $\bar{a}$ long (grec et latin) ; types ποιητής et *poëta.* Leur déclinaison et ses origines; 3° Place de l'augment dans les verbes composés en grec ; 4° Traduire et analyser le passage suivant : Καὶ δεῦρο ἥκουσιν jusqu'à Καὶ τὰ ἀποβαίνοντα ἔχειν (Thucydide, 1, 39, 2-3); 5° Comparer la métrique d'un passage de Sophocle, *Électre,* 1131, et de Plaute, *Amphitryon,* 882. Exposer les modifications subies par le trimètre ïambique, en passant de la tragédie à la comédie, de la langue grecque à la langue latine ; 6° Traduire en français moderne le passage suivant de Villehardouin : Et sachiez qu'oncques Dieus ne *traist* de plus grand péril nule gent come il fist ceus de l'ost cel jour ; et sachiez qu'il n'i *ot* si hardi qui n'eüst grant

joie. Ainsi se *remest* cele bataille cel jour; que plus n'i ot fait, si come Dieus le *vout;* et cil de l'ost alerent a *leur* herberges, si se desarmerent, qu'il erent mout las et travaillé; et pou *mangierent* et pou burent; car pou avoient de viande. — Donner l'étymologie des mots soulignés, en accentuant la forme latine; 7° Historique du prétérit de l'indicatif du verbe *boire,* jusqu'à l'époque moderne; 8° Pourquoi les noms en *al* font-ils le pluriel en *aux ?*

B) *Philosophie.* Philosophie : Le monde peut-il être le produit du hasard ?

Histoire de la philosophie : Théorie de la connaissance d'après Descartes et Malebranche.

C) *Histoire.* Histoire ancienne : Formation, développement, organistion et ruine de l'empire maritime d'Athènes au IVe siècle.

Histoire moderne et géographie : 1° Le Directoire; 2° Les grands lacs africains.

D) *Allemand.* Version tirée de Hoffmann : *Aus den Lebensansichten des Katers Murr.* Thème. J.-J. Weiss : Le drame.

21 candidats étaient inscrits, 10 pour la licence littéraire, 4 pour la licence philosophique, 4 pour la licence d'histoire, 3 pour celle d'allemand. 12 candidats ont été admissibles et 10 ont été définitivement admis, les 6 premiers avec la mention *assez bien.* Les candidats admis sont, par ordre de mérite : MM. Vatelot, *philosophie;* Vouaux, *lettres;* Bouchy, *lettres;* Plessis, *allemand;* Deville, *lettres;* Robas, *histoire;* de Martimprey, *philosophie;* Evrard, *philosophie;* Desmet, *philosophie;* Grard, *lettres.*

Licence ès lettres. Programme. Par arrêté ministériel du 3 août 1895, la liste des auteurs grecs, latins, français et allemands devant servir à l'explication dans les épreuves de la licence ès lettres, pendant une période de deux années, à partir du 1er juillet 1896, est fixée ainsi qu'il suit, pour la Faculté de Nancy :

I. *Auteurs grecs.*

Homère. — *Odyssée,* chant XIV.
Eschyle. — *Les Perses.*
Euripide. — *Ion.*
Aristophane. — *Les Oiseaux,* 1-800.
Hérodote. — Livre VIII, 35-95.

Platon. — *Phèdre,* chap. XX-XXXVIII.

Aristote. — *'Αθηναίων Πολιτεία* (1[re] partie : Histoire de la Constitution d'Athènes).

Isocrate. — *Éloge d'Évagoras.*

II. *Auteurs latins.*

Plaute. — *Aululaire.*

Catulle. — *Poèmes,* LXIV (*Noces de Thétis et de Pélée*).

Virgile. — *Églogue X; Géorgiques,* livre IV.

Horace. — *Satires,* livre II.

Cicéron. — *Tusculanes,* livre I; *Philippiques,* II.

Tite-Live. — Livre XXIX.

Quintilien. — Livre X, chap. I.

Tacite. — *Annales,* livre XV, du chap. XXXIII à la fin.

Minutius Félix. — *Octavius.*

III. *Auteurs français.*

Ronsard. — Préface de la *Franciade* (édit. Sainte-Beuve).

Corneille. — *Don Sanche.*

Racine. — *Bérénice.*

Molière. — *La Gloire du dôme du Val-de-Grâce 1669.*

La Fontaine. — *Œuvres diverses* (éd. Hémon).

Bossuet. — *Maximes sur la comédie.*

Boileau. — *Lettres à diverses personnes* (éd. Gidel, p. 459-537).

Le Sage. — *Turcaret.*

J.-J. Rousseau. — *Lettre à d'Alembert sur les spectacles.*

M[me] de Staël. — *De la littérature.* — Discours préliminaire, chap. IX, XII, XIX et XX de la première partie.

Lamartine. — *Harmonies poétiques :* Jéhovah ou l'idée de Dieu.

Victor Hugo. — Préface de *Cromwell.*

Alfred de Musset. — *Lettres de Dupuis et Cotonet.*

IV. *Auteurs allemands.*

Lessing. — *Emilia Galotti. Fables choisies. Dissertations sur la fable.*

Gœthe. — *Egmont. Italiänische Reise.* Poésies lyriques : *die Braut von Corinth; der Gott und die Bayadere; Hans Sachsen's poetische Sendung.*

Schiller. — *Wallenstein's Lager; die Schaubühne als eine moralische Anstalt betrachtet; Ueber Gœthe's Egmont.*

H. V. Kleist. — *Prinz von Homburg.*
Rückert. — *Nal und Damajanti.*
Sudermann. — *Die Ehre.*

Par arrêté du même jour sont fixées ainsi qu'il suit les matières sur lesquelles peuvent porter les options prévues à l'article 3 du décret du 31 décembre 1894 relatif à la licence ès lettres :

Licence avec mention : LETTRES. — *Examen écrit :* Histoire de la littérature grecque ; Histoire de la littérature latine ; Histoire de la littérature française ; Histoire de la littérature allemande ; Langue et littérature françaises du moyen âge ; Histoire de la langue allemande ; Grammaire des trois langues classiques ; Métrique ; Éléments de grammaire générale et de grammaire comparée. — *Examen oral :* Les mêmes matières que ci-dessus et, en outre : Histoire de la philosophie ; Histoire ancienne ; Histoire moderne ; Histoire de la Lorraine et de l'Alsace.

Licence avec mention : PHILOSOPHIE. — *Examen oral :* Histoire ancienne ; Histoire moderne ; Histoire de l'une des littératures classiques ; Histoire de la langue allemande ; Éléments de grammaire générale et de grammaire comparée ; Droit pénal (Faculté de droit) ; Économie politique (Faculté de droit) ; Une des sciences physiques ou naturelles enseignée à la Faculté des sciences. — Physiologie du système nerveux (Faculté de médecine). — Maladies mentales et nerveuses (Faculté de médecine).

Licence avec mention : HISTOIRE. — *Examen oral :* Histoire de l'une des littératures classiques ; Histoire de la philosophie ; Histoire de la littérature allemande ; Histoire de la Lorraine et de l'Alsace ; Histoire des sources du droit romain et du droit privé des Romains (Faculté de droit) ; Explication de textes de droit du moyen âge (Faculté de droit) ; Droit des gens (Faculté de droit) ; Droit constitutionnel (Faculté de droit) ; Droit naturel (Faculté de droit) ; Économie politique (Faculté de droit) ; Géologie (Faculté des sciences) ; Météorologie et océanographie (Faculté des sciences).

Licence avec mention : LANGUES VIVANTES. — Une quelconque des matières ci-dessus enseignées à la Faculté des lettres.

BACCALAURÉAT. — La session du baccalauréat s'est ouverte le mercredi 17 juillet et a duré jusqu'au 3 août. Les candidats ont composé en une sé-



rie unique, à Bar-le-Duc, à Nancy et à Épinal. Pour le baccalauréat classique (2e partie), ils ont eu le choix entre les trois sujets suivants :

A) Quelle a été, quelle devrait être la morale du matérialisme ?

B) La morale stoïcienne. — Ses défauts, ses beautés, son influence.

C) La morale provisoire de Descartes. Que lui manque-t-il pour qu'on en puisse faire une morale définitive ?

Pour la première partie, les trois sujets suivants ont été proposés pour la composition française :

A) Que pensez-vous de l'adage si souvent cité : « *Si vis pacem, para bellum* » (Si tu veux la paix, prépare la guerre) ? Dans quel sens croyez-vous qu'il faut l'entendre pour qu'il soit vraiment sérieux et pratique ?

B) Ordre du jour du prince de Condé à ses officiers et à ses soldats pour leur apprendre la mort du maréchal de Turenne, tué à Saltzbach, d'un coup de canon, le 27 juillet 1675.

Résumé biographique : éloge ; portrait ; regrets.

C) Lettre de l'empereur Auguste à L. Varius et à Plotius Tucca après la lecture du testament de Virgile où le poète ordonnait que l'*Énéide* fût brûlée comme œuvre inachevée :

1° On doit le plus grand respect aux volontés des mourants ; mais il est des devoirs plus sacrés envers la *patrie* et l'*art*.

2° Le chef-d'œuvre que, dans sa modestie, Virgile voulait détruire, doit égaler l'Italie et la Grèce, en même temps qu'il consacre la noble origine du peuple romain, et célébrera ses hauts faits.

3° L'empereur se félicite de sa puissance qui lui donne le droit d'abroger ce testament et de sauver la gloire de Virgile. Il charge Varius et Plotius Tucca, les deux amis du poète, de mettre l'*Énéide* en état d'être publiée, mais sans y rien ajouter.

VERSION LATINE.

VANITÉ DES VOYAGES.

Socratem querenti cuidam quod nihil sibi peregrinationes profuissent, respondisse ferunt : « Non immerito hoc tibi evenit : tecum enim peregrinabaris. » Oh! quam bene cum quibusdam ageretur, si a se aberrarent! Nunc primum se ipsos sollicitant, corrumpunt, territant. Quid prodest mare trajicere et urbes mutare? Si vis ista, quibus urgeris, effugere, non aliubi sis oportet, sed alius. Puta venisse te Athenas, puta Rhodon; elige arbitrio tuo civitatem : quid ad rem pertinet quos illa mores habeat ? Tuos adferes.

Quid per se peregrinatio prodesse cuiquam potuit ? Non voluptates illa temperavit, non cupiditates refrenavit, non iras repressit, non indomitos amoris impetus fregit, nulla denique animo mala eduxit. Non judicium dedit, non

discussit errorem, sed ut puerum ignota mirantem ad breve tempus rerum aliqua novitate detinuit. Ceterum inconstantiam mentis, quæ maxime ægra est, lacessit, mobiliorem levioremque reddit ipsa jactatio. Itaque quæ petierant cupidissime loca cupidius deserunt, et avium modo transvolant, citiusque quam venerant abeunt. Peregrinatio notitiam dabit gentium, novas tibi montium formas ostendet, invisitata spatia camporum et irriguas perennibus aquis valles, alicujus fluminis naturam : sive ut Nilus æstivo incremento tumet, sive ut Tigris eripitur ex oculis et acto per occulta cursu integræ magnitudini redditur, sive ut Mæander, poetarum omnium exercitatio et ludus, implicatur crebris anfractibus et sæpe in vicinum alveo suo admotus, antequam sibi influat, flectitur : ceterum neque meliorem faciet neque saniorem. Inter studia versandum est et inter auctores sapientiæ.

(Sénèque, *Ep. ad Lucil.*, 104, *passim.*)

Pour le baccalauréat moderne, 2e partie, les candidats ont composé sur l'un des trois sujets suivants :

A) Nécessité, insuffisance de l'observation intérieure en psychologie.

B) De l'expérimentation en psychologie.

C) La mémoire.

Pour la 1re partie, les candidats ont eu le choix entre les sujets A et B du baccalauréat classique et le sujet suivant :

C) La Bruyère dit : Ne pouvoir supporter tous les mauvais caractères dont le monde est plein n'est pas un fort bon caractère. Vous apprécierez cette pensée en l'appliquant particulièrement à l'Alceste du *Misanthrope*.

THÈME (ALLEMAND OU ANGLAIS).

LES RUINES DE PALMYRE.

Bien des voyageurs ont décrit les ruines de Palmyre. A distance, leur aspect est celui d'une masse de cavaliers rangés sur une seule ligne. Peu à peu elles surgissent une à une de la mer de sable qui les entoure, gigantesques, nues, ou à demi enterrées. Dans cette cité de la mort, vous avez le sentiment que vous circulez dans un cimetière depuis longtemps clos et oublié.

La ville a dû être traversée par deux longues et larges voies, dont chacune semble avoir commencé et s'être terminée par un temple. Le principal temple était celui du Soleil, sur une place carrée de sept cent quarante pieds de côté, entourée de murs hauts de soixante-dix pieds.

Aujourd'hui quelques maisons basses et misérables s'élèvent sur l'emplacement de ce qui fut la glorieuse capitale de Zénobie, et, plus anciennement peut-être, la Tadmor bâtie par Salomon comme une station sûre pour les caravanes qui transportaient à travers le désert les denrées précieuses de l'Orient.



VERSION ANGLAISE.

BIENFAITS DES LOIS.

In order rightly to estimate the great benefit of the laws, it is only necessary to consider the condition of savages. They struggle, without ceasing, against famine, which sometimes cutts off, in a few days, whole nations. Rivalry with respect to the means of subsistence produces amongst them the most cruel wars. The dread of this horrible calamity destroys amongst them the gentlest sentiments of nature. Law alone has accomplished what all the natural feelings were not able to do; the law alone could accustom men to submit to the yoke of foresight, at first painful to be borne, but, afterwards, agreeable and mild. It alone could encourage them in labour.

VERSION ALLEMANDE.

LES VOYAGES AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI.

Wer vor fünfzig Jahren seine erste Reise gemacht, der hat die größte Umwälzung im Reisen erlebt, die je vorgekommen ist, seitdem Menschen auf Erden ihren Aufenthalt wechseln. Denn damals waren die Eisenbahnen im Entstehen begriffen; weite Strecken wurden noch mit der Post, im eigenen Wagen oder zu Fuß zurückgelegt. Der Handwerksbursche wanderte, den Stab in der Hand. Im Wagen reiste der Kaufmann, reiste der Fabrikant, um seine Kundschaft heimzusuchen. Jetzt aber, wo alle fünf Welttheile vom Flügelrade durcheilt werden, wird unendlich viel mehr und viel weiter gereist, als da unsere Väter jung waren. Werden uns aber auf unsern vielen und weiten Reisen Land und Leute auch nur so weit bekannt, als unsere Väter sie kennen gelernt haben?

598 candidats étaient inscrits et 595 se sont présentés. Pour le baccalauréat classique (2e partie), 149 candidats étaient inscrits dont 6 déjà admissibles et 7 déjà bacheliers (lettres, mathématiques). 41 ont été éliminés après les épreuves écrites, 29 ajournés après l'oral. 79 ont été admis au grade, 3 avec la mention *très bien*, 3 avec la mention *bien*, 28 avec *assez bien*, 45 avec la note *passable*. Proportion : 53 p. 100. Les 3 élèves reçus avec mention *très bien* sont : MM. Aron, élève du collège de Lunéville; Mentré, élève du collège de Pont-à-Mousson, et Grenier, de Pont-à-Mousson.

Pour le baccalauréat classique (1re partie), 313 élèves, dont 36 déjà admissibles, ont été examinés. 100 ont été éliminés après l'écrit, 61 ajournés après l'oral, 152 admis au grade, 1 avec la mention *très bien*, 6 avec la mention *bien*, 45 avec *assez bien*, 100 avec la note *passable*. Proportion : 48 p. 100. Le candidat reçu avec *très bien* est M. Binet, élève de Saint-Sigisbert.

Pour le baccalauréat moderne (2e partie), 5 candidats ont été examinés, l'un d'eux éliminé après l'écrit et 4 reçus au grade avec la note *passable.* Proportion 80 p. 100.

Pour le baccalauréat moderne (1re partie), 128 candidats, dont 9 déjà admissibles, ont été examinés. 65 ont été éliminés après l'écrit, 10 ajournés après l'oral, 53 ont été admis au grade, 2 avec la mention *très bien,* 21 avec la mention *assez bien,* 30 avec la note *passable.* Proportion : 41 p. 100. Les candidats reçus avec *très bien* sont : MM. Deleau, du collège d'Épinal, et Lefèvre, du lycée de Nancy.

Le Gérant,

Ch. Pfister.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND

BIBLIOGRAPHIE

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES

Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie.




DEC 2 ? 1923
Digitized by Google

